



**ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL**

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

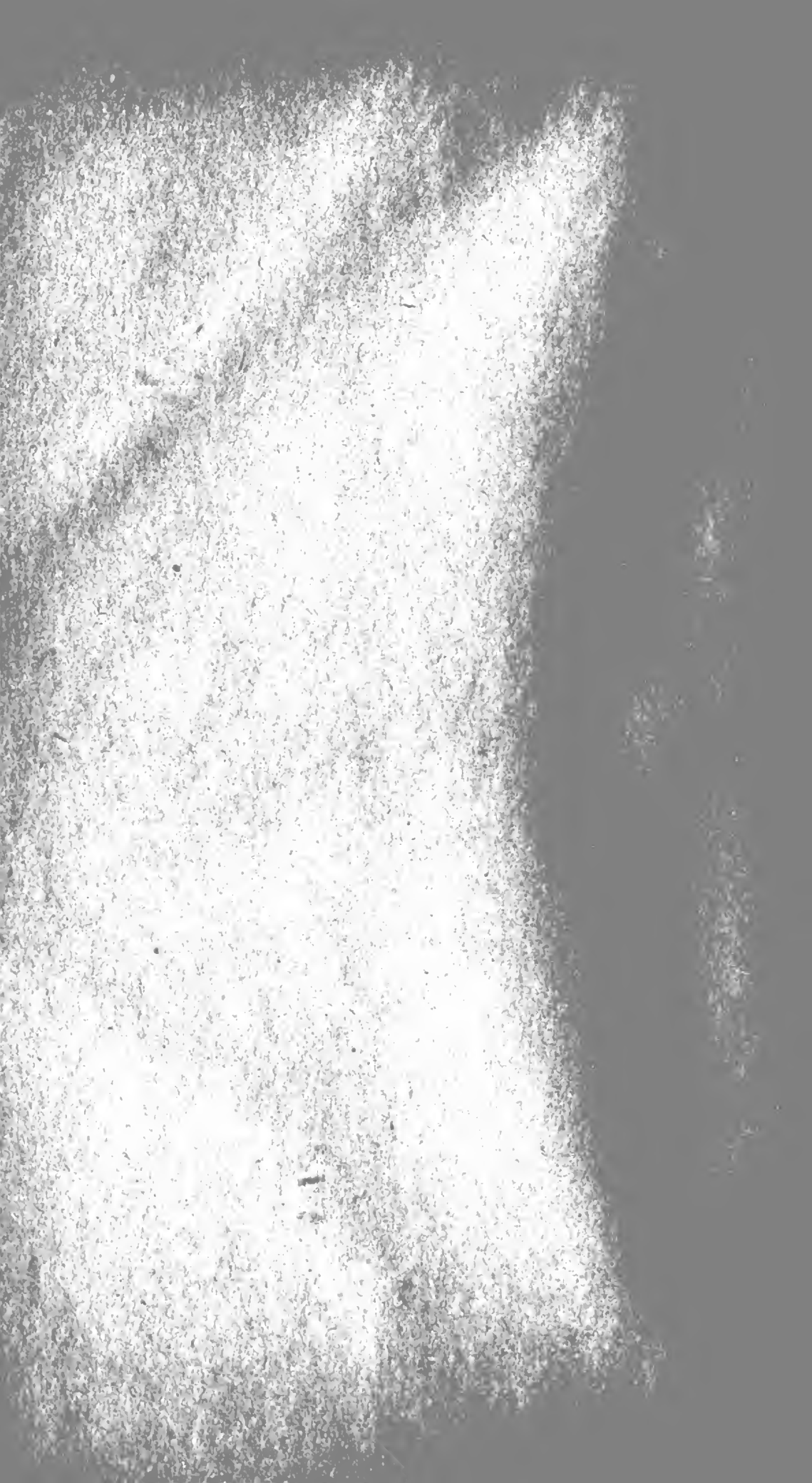
COTE _____

AGC









LA

SCIENCE SOCIALE

6029

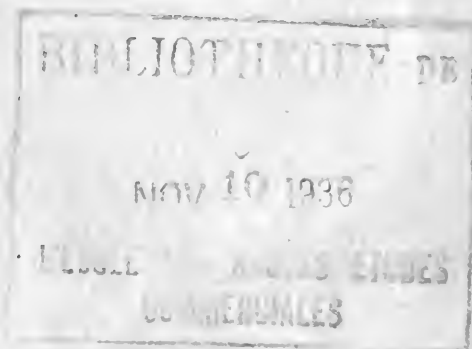
~~~~~  
TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>1</sup>. — PARIS.  
~~~~~


LA
SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

17^e Année. — Tome XXXIII



PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—
1902



QUESTIONS DU JOUR

L'ORGANISATION SYNDICALE OUVRIÈRE

LA NOUVELLE FORME DU CONTRAT DE TRAVAIL EN PRÉSENCE DE L'AUTORITÉ PATRONALE ET DE LA CONCURRENCE (1).

Les employeurs élèvent contre l'organisation syndicale ouvrière deux griefs d'une exceptionnelle gravité : ils affirment que les syndicats ne tendent à rien moins qu'à les dépouiller de toute leur autorité dans la direction de leurs entreprises et de leurs ateliers : ils soutiennent en second lieu que les ouvriers, une fois munis d'un instrument pour dominer le marché du travail, sont enclins à soutenir des prétentions exagérées qui rendent impossible la fabrication à bon marché et, par suite, assurent la primauté soit des centres industriels situés sur une autre section du territoire, soit surtout des pays étrangers, assez heureux pour s'être préservés « de la peste syndicale ».

Quand on se croit menacé de maux aussi graves et aussi imérités, on se doit à soi-même d'ouvrir sans retard les hostilités et de les poursuivre avec énergie. Les employeurs n'ont pas

(1) Cette étude est extraite d'un ouvrage que M. Paul Bureau fait paraître en ce moment chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, sous ce titre : *Le contrat de travail : le rôle des syndicats professionnels*. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cette œuvre, d'une remarquable puissance, qui, contenue en 300 pages, présente, avec une fermeté et une lucidité toutes scientifiques, le méthodique ensemble des graves questions que soulève et que doit résoudre le grand mouvement progressif des syndicats ouvriers. On verra après, dans le *Mouvement social*, la préface, la conclusion et la table de l'ouvrage. (*La Rédaction.*)

failli à ce devoir, et l'histoire économique de toutes les grandes nations industrielles, dans ces cinquante dernières années, atteste que, dans tous les métiers, les syndicats professionnels ont rencontré l'opposition tenace et vigoureuse des employeurs. Sans doute, lorsqu'un groupement syndical a atteint la plénitude de son développement, il n'est pas rare de rencontrer des patrons qui, loin de déclarer la guerre aux associations formées par leurs ouvriers, apprécient au contraire les grands services que ces associations leur rendent et en viennent même, comme M. Morgan, le célèbre secrétaire du trust de l'acier aux États-Unis, à refuser de traiter avec des ouvriers isolés. Mais, encore une fois, cette attitude ne s'est presque jamais manifestée qu'à l'égard des syndicats parvenus à la pleine expansion de leur force; on ne reconnaissait leurs services que le jour où on pensait ne plus pouvoir lutter contre eux et il n'est que trop avéré que, dans tous les pays, les associations ouvrières ont dû livrer de longues batailles et soutenir de longues grèves pour obtenir la reconnaissance de leur droit à la vie.

Cette lutte, dont l'issue ne peut jamais être douteuse et qui se termine invariablement par la défaite des employeurs toutes les fois que leurs adversaires font preuve des qualités requises, traverse d'ordinaire les cinq phases suivantes :

Au début de l'organisation syndicale, les employeurs se bornent à manifester, sans plan arrêté, leurs sentiments hostiles : on se contente d'abord de n'embaucher les syndiqués que les derniers, après tous les non-syndiqués, et en temps de chômage on les renvoie les premiers; parallèlement, on ne perd aucune occasion de témoigner sa sympathie aux non-syndiqués, soit dans la répartition des tâches, soit dans le choix des postes les mieux rémunérés.

Au bout de quelques années, comme le mouvement syndical ne cesse de recruter des adhérents, on recourt, si les circonstances le permettent, à un moyen plus énergique, la mise à l'index, le boycottage, et les employeurs signent ensemble un pacte solennel, semblable à celui que, dans la grande lutte de

1859-1860, l'Association centrale des patrons du bâtiment de Londres approuva à une grande majorité : « Nul membre de cette association ne pourra engager ou garder à son service un ouvrier contribuant à la caisse de toute *Trade-Union* ou société ouvrière qui se mêle de la réglementation de quelque établissement, des heures ou des conditions de travail, des contrats ou accords des ouvriers ou des patrons ou de la qualification et des conditions du service (1). » Cette période ouvre l'ère des grandes guerres entre les employeurs et le groupement syndical ; c'est l'âge héroïque.

Comme cette tactique demeure sans résultat et que l'association ouvrière ne cesse de grandir, on en vient à reconnaître l'existence du syndicat, à admettre qu'il puisse être le représentant des ouvriers et à discuter avec lui les clauses du contrat de travail. Pendant cette troisième période, les grèves sont encore fréquentes ; naturellement les employeurs continuent à manifester leurs préférences pour les non-syndiqués et, au besoin, se servent d'un artifice aussi ingénieux que surprenant : ils prennent eux-mêmes l'initiative de grouper les non-syndiqués en un syndicat apparent. Plusieurs établissements français sont aujourd'hui arrivés à cette troisième période et tout le monde connaît les syndicats jaunes de Montceau-les-Mines, du Creusot, de Montchanin que l'on oppose aux syndicats rouges.

Ce dualisme bizarre, en opposition essentielle avec tous les faits économiques, ne tarde pas à disparaître (2), non sans laisser pourtant un amer souvenir aux employeurs ou aux employés,

(1) Sidney et Béatrice Webb, *op. cit.*, p. 241. — Les patrons fourreurs de Paris, à la suite de la grève d'octobre 1901, ont conclu un pacte de ce genre.

(2) Ces syndicats disparaissent nécessairement au bout de peu de temps ; s'ils sont dans la main du patron, ils n'ont aucune raison d'être et une partie de leurs membres, reconnaissant qu'ils ont été dupés, passent aux Syndicats rouges ; s'ils méritent véritablement leur nom et prennent leur rôle au sérieux, la plupart des membres des Syndicats rouges viennent les renforcer et, cette fois, l'employeur reconnaît que son illusion s'évanouit. Au surplus, les employés agiront sagement en se méfiant de ces Syndicats en partie double : à Montceau-les-Mines, on sait que la nouvelle administration a manifesté ses sympathies pour les rouges et on doit aussi méditer la petite aventure que voici et que rien n'autorise à croire exceptionnelle. Dans un port italien, un entrepreneur de débarquement avait constitué un Syndicat « jaune » ; aussitôt les ouvriers du port syndiqués en « rouge » refusèrent de travailler au déchargement d'un

et on entre dans la quatrième phase, pendant laquelle l'omnipotence du syndicat s'affirme de plus en plus, celui-ci restant pour l'employeur un adversaire dont on subit le joug faute de pouvoir le secouer. De temps à autre, on essaie encore d'engager la lutte, en combinant quelque plan très ingénieux (!), du genre de celui que rapportait récemment un grand journal parisien. L'histoire vaut la peine d'être rapportée, car elle se répète si souvent qu'il est utile de la connaître, ne fût-ce que pour s'épargner la mésaventure qui la termine invariablement.

Donc à Bruxelles, il y a quelque temps, les patrons imprimeurs, pour résister aux prétentions croissantes du syndicat des ouvriers typographes qui, depuis plusieurs années, avait imposé une notable hausse de salaires et la réduction de la durée du travail quotidien, resserrèrent entre eux leur entente et résolurent de prendre l'offensive. Il fut convenu que l'on tirerait au sort le nom de celui d'entre eux qui ouvrirait le feu : celui-là devait renvoyer de son atelier tous les ouvriers syndiqués et ses collègues s'engageaient tant à exécuter pour lui les commandes qu'il ne pourrait exécuter, qu'à l'indemniser de toutes les pertes que cette lutte pourrait entraîner. Le plan fut mis à exécution et un employeur, désigné par le sort, renvoya effectivement 34 ouvriers après avoir constaté leur refus de donner leur démission de membres du syndicat : il leur notifia d'ailleurs qu'ils ne trouveraient d'emploi dans aucune autre imprimerie de la ville. Les ouvriers congédiés assignèrent le patron et ses collègues et obtinrent, à titre de dommages-intérêts, des indemnités variant de 400 à 1.600 francs. Laissons de côté ce résultat judiciaire : les patrons bruxellois ont-ils jamais pu croire que leurs ouvriers syndiqués auraient la naïveté de se laisser ainsi décimer par petites escouades ? En vérité, on pouvait leur supposer une connaissance plus documentée de l'histoire du fédéralisme économique : comment ne savaient-ils pas que la grève

vapeur suédois où des jaunes avaient été embauchés. Les « rouges » parcoururent le port et le quartier maritime, menaçant les jaunes dont ils jetaient les outils dans le bassin. Il y eut dix arrestations et, dans l'après-midi, l'entrepreneur de débarquement, pris de peur, renvoya tous les « jaunes » et embaucha les « rouges ». Force restait à la force. Le calme était rétabli. (*Le Temps*, 19 mai 1901.)

générale répond au *lock out* par échelons, comme le *lock out* général répond à la grève par échelons? Les typographes de Bruxelles ont eu le sagesse de s'adresser aux tribunaux : c'était plus simple et plus piquant; mais, à défaut de cette arme, ils en avaient une autre, singulièrement plus efficace, la grève générale.

Des incidents de ce genre marquent la quatrième phase et on arrive enfin à la cinquième, pendant laquelle les employeurs, ayant enfin accepté de vivre en paix avec les associations syndicales... s'aperçoivent que leurs griefs étaient mal fondés et que le groupement organique de leurs employés collabore au maintien de la paix sociale et du bon ordre dans leurs ateliers. Il importe d'étudier avec quelque détail le mécanisme de ce régime nouveau du contrat collectif de travail désormais substitué au régime du contrat individuel.

Il serait puéril de nier que le triomphe de la doctrine syndicale sur le contrat de travail oblige l'employeur à modifier profondément sa conception de l'autorité patronale : le jour où l'industriel, au lieu de traiter individuellement avec chacun de ses employés, trouve en face de lui un groupement organique et stable, il ne doit plus songer à gouverner son atelier autocratiquement, « en bon tyran », il faut qu'il accepte de substituer au régime de la décision unilatérale le régime de l'entente bilatérale et du contrôle. Voici à ce propos le langage très précis d'un écrivain à qui son talent et ses longues études sur le trade-unionisme donnent tous les titres pour exposer la théorie syndicale sur le contrat de travail, M. Sidney Webb : « Tôt ou tard, écrivait-il en décembre 1897, à propos de la grève des mécaniciens, l'industrie des mécaniciens passera au stade où en est à l'heure actuelle l'industrie du coton, le stade où les conditions du travail sont franchement matière de contrat réciproque. Dans une filature de coton du Lancashire, il n'y a point de litige possible sur le degré de liberté dont jouit le patron dans l'administration de son industrie. Les ouvriers lui reconnaissent sans la moindre réserve le droit de choisir les matières premières, les

modes de fabrication, les machines, l'allure du travail. Le patron, de son côté, ne s'aviserait pas de modifier d'autorité les conditions de travail qui sont, il le sait, matière d'accord contractuel. Les termes essentiels de cet accord sont fixés après une étude attentive par des commissions mixtes dont les décisions lient également patrons et ouvriers. Lorsque dans un établissement se produit une innovation qui modifie, par ses effets, les conditions du travail établies, lorsque, par exemple, survient une machine nouvelle ou une matière première inusitée et que le travail des ouvriers se trouve ou allégé ou alourdi, le patron ou l'ouvrier en informe l'agent administratif salarié de l'organisation à laquelle il appartient. Les agents des deux partis, le représentant du syndicat patronal et le représentant de la Trade-Union, visitent l'établissement, font une enquête, estiment d'un commun accord les effets de l'innovation, déterminent dans quelle proportion l'existence moyenne du travailleur s'en trouve améliorée ou empirée. Ils ont qualité pour décider que tel patron devra payer, pour tout le temps que dureront ces conditions nouvelles, 10 pour 100 en plus ou 10 pour 100 en moins du salaire normal et leurs décisions sont scrupuleusement obéies. En cas de désaccord entre les agents de l'une et l'autre partie, chose fort rare, deux autres agents sont désignés à titre d'arbitres (1). »

(1) *Revue de Paris*, 15 décembre 1897. — Dans un autre passage de ce même article, M. Sidney Webb écrit encore : « Les mesures dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle la direction d'une industrie se rangent naturellement sous trois chefs principaux : 1° le produit à exécuter — l'objet ou service qu'il s'agit d'offrir au public; 2° le mode de production — le choix des matières premières, des méthodes de fabrication, des agents humains; 3° les conditions de l'emploi de ces agents humains — conditions sanitaires, air, lumière, chaleur, risque d'accidents, intensité, rapidité, durée du travail et salaires. Sous le régime de l'esclavage, le maître règle à sa guise en autocrate, sans consultation, les trois ordres de mesure. Sous le régime de la petite industrie, l'ouvrier indépendant les règle également à sa façon. Il en est autrement sous le régime moderne de la grande industrie. Ici les mesures de la première classe appartiennent exclusivement au patron; il en est de même de la seconde classe, réserve faite du retentissement que les mesures de cet ordre peuvent avoir sur les mesures de la troisième classe. Enfin, les mesures rangées sous le troisième chef ne peuvent être réglées isolément ni par le patron, ni par les ouvriers, mais doivent, si nous admettons les principes fondamentaux du *Trade-Unionisme*, faire l'objet d'un contrat entre les représentants des patrons et les représentants des ouvriers organisés. »

Voilà qui est net, et on peut mesurer toute la distance qui sépare le contrat collectif de travail ainsi compris de l'ancien contrat individuel « à la papa », suivant le système du « *pay as you please* ». Auparavant le « patron » considérait qu'en échange du salaire qu'il payait pour une journée, il acquérait toute l'énergie et toute la valeur de l'ouvrier pour cette journée et il considérait qu'il n'y avait rien de déraisonnable ou d'abusif à réclamer de l'ouvrier autant de travail qu'il le jugeait bon, dans les limites de ses forces. N'était-il pas le maître dans son atelier? Dès lors, c'était son droit de répartir les besognes, de décider si les marchandises étaient fabriquées comme elles devaient l'être, de fixer les tarifs des salaires à la tâche, de décider si les ateliers étaient assez aérés, si la lumière était suffisante, si le nombre des apprentis était normal, etc., etc.

Le groupement syndical proteste résolument contre cet autocratisme universel et affirme que tous ces points qui intéressent au plus haut degré la prospérité et le bien-être des employés doivent être réglés au moyen d'un accord entre « l'employeur » et le représentant qualifié des salariés, c'est-à-dire le secrétaire du syndicat. Il affirme qu'à ses yeux le contrat de travail est une vente dans laquelle la chose vendue, le travail, doit être déterminée avec la même précision et la même rigueur que dans toutes les autres. Voit-on des négociants acheter de la houille, du coton, du blé, sans se soucier de fixer la quantité et la qualité de la marchandise achetée? Non certes; pourquoi le contrat de travail serait-il soustrait à ce salutaire usage de la précision dont personne ne méconnaît ailleurs la nécessité et quelle objection sérieuse les employeurs pourraient-ils élever pour demander le maintien d'une pratique notoirement abusive? Chaque jour ils se plaignent de ne pas recevoir pour le salaire qu'ils paient la quantité de travail et de vigilance à laquelle ils prétendent avoir droit : de leur côté, les employés se plaignent qu'on leur extorque par des procédés divers et souvent par la ruse une certaine quantité de travail pour laquelle ils ne reçoivent aucune rémunération. Il est temps de faire cesser ces plaintes qui, justifiées ou non, engendrent la méfiance entre

les deux parties et vicient toutes leurs relations. Désormais, il sera entendu que l'employeur achète pour un prix déterminé une quantité parfaitement déterminée d'effort et de travail ; ce qui lui sera cédé, ce ne sera pas toute l'énergie vitale d'un ouvrier, utilisable pendant le nombre d'heures qu'il passe à l'atelier, mais *tant* d'énergie en échange de *tant* d'argent.

Telle est la doctrine essentielle des syndicats, et, qu'on y prenne garde, de tout syndicat quel qu'il soit, sur le contrat de travail : on n'exagère rien en disant qu'elle est la négation directe de celle qui avait universellement prévalu jusqu'ici et qui semble encore aujourd'hui être seule admise par la grande majorité des industriels de notre pays. Pour connaître toutes les conséquences qui en découlent nécessairement, il suffit de visiter aux États-Unis ou en Angleterre un atelier unioniste. On perçoit alors toute la signification de la fameuse formule : *a fair day's work for a fair day's wages*, à travail d'une journée normale salaire d'une journée normale : *tout ce qui, directement ou indirectement, peut influencer soit le taux du salaire de l'employé, soit l'intensité de son travail et le degré de fatigue physique ou intellectuelle qu'il entraîne* doit être réglé par un accord entre l'employeur et le secrétaire du syndicat des employés ; et comme il est inutile de stipuler des clauses précises si l'on ne veille à leur fidèle exécution, *un représentant de chacune des deux parties contractantes contrôle minutieusement l'observation de chacune de ces clauses.*

Un seul exemple permet d'apprécier la rigueur scientifique avec laquelle des milliers d'hommes sont ainsi arrivés à fixer les équivalences de leurs échanges de travail et d'argent. Dans le Lancashire il existe des listes de prix (*price lists*), qui fixent le taux des salaires dans toutes les filatures de coton de la région. Un effort étalon a été tarifé à un salaire étalon et le dosage de l'effort exigé par chaque variété de travail a été établi avec une si grande précision que chacun des deux contractants a la certitude mathématique soit de recevoir un salaire plus élevé s'il fournit un travail plus intensif, plus pénible ou plus long — et l'accroissement du salaire sera rigoureusement proportionné

à l'accroissement de la fatigue ou de l'effort — soit de donner un salaire moindre si on ne lui fournit qu'un travail moins intensif, moins pénible ou moins long — et la diminution du salaire sera parfaitement adaptée à la diminution de l'effort ou de la fatigue. Aucun des deux contractants ne peut songer un instant à tricher sur le travail ou le salaire fourni, car un tarif d'une admirable finesse de nuances, *qui ne remplit pas moins de 85 pages entièrement couvertes de chiffres*, prévoit les plus minutieux détails et fait varier les salaires suivant le nombre des broches, la rapidité du mouvement de la machine, la nature de la matière première, etc. « La complication des calculs est telle qu'elle dépasse la compréhension, non seulement d'un ouvrier ou d'un manufacturier ordinaire, mais même du mathématicien qui les étudie sans une connaissance extrêmement précise des détails techniques. Ainsi le gain hebdomadaire de chaque individu des dizaines de milliers d'ouvriers est évalué par un calcul exact et souvent individuel fait sur ces listes. Quand il s'agit de faire un changement à la liste, l'étalon de salaires de tout un district peut dépendre de la rapidité et du soin avec lesquels le négociateur des ouvriers conçoit l'effet exact de chaque modification projetée sur quelques-uns des nombreux facteurs du calcul (1). » Aussi les secrétaires, les *cotton men* des unions de tisseurs et de fileurs sont-ils choisis au moyen de concours singulièrement difficiles et les candidats doivent joindre à la science du mathématicien la compétence technique de l'ouvrier le plus rompu aux plus minutieux détails de son métier.

Dans cette convention passée entre les fileurs du Lancashire et leurs employeurs, comme dans tous les contrats collectifs de travail conclus par les syndicats, la question délicate est celle de la détermination de l'effort étalon et du salaire étalon. Comme dans toutes les ventes, les intérêts des deux parties sont en conflit quand il s'agit de fixer et la quantité de marchandise à livrer et le prix à payer. En ce qui concerne l'effort étalon, il n'y a pas de doute que les syndicats n'aient une ten-

(1) *Histoire du Trade-Unionisme*, Sidney et Webb, Giard et Brière, 1897, p. 333.

dance à l'abaisser. A mesure que l'éducation intellectuelle esthétique et morale des salariés se poursuit, ceux-ci n'acceptent plus de travailler aussi intensivement, ni aussi longtemps ; la durée de la journée de travail se réduit et on résiste davantage au surmenage très pénible qui résultait souvent du salaire à la tâche, lorsque le tarif était fixé trop bas. Quant au taux du salaire, les associations ouvrières inclinent de plus en plus vers une théorie mixte fort intéressante qui fait du contrat de travail quelque chose d'intermédiaire entre la vente et la société. D'une part, ils estiment que l'employeur n'a pas le droit de réduire indéfiniment le taux des salaires, lorsque les prix de la marchandise fabriquée s'avalissent, mais qu'il doit au contraire fixer le prix de la marchandise d'après le taux des salaires, comme il le fixe d'après le prix de la houille ou des matières premières.

Cette doctrine, en dépit des ardentes controverses auxquelles elle a donné lieu, est en grande partie exacte (1) et on ne voit pas pourquoi des ouvriers ne pourraient pas dire à un usinier que leur coût de vie est de *tant* — comme le propriétaire de mine se déclare incapable de vendre sa houille au-dessous de tel cours déterminé. En tout cela les syndiqués se rallient à la théorie de la vente ; mais ils vont plus loin : lorsqu'ils constatent que leurs employeurs réalisent des bénéfices plus élevés que ceux qui leur paraissent normaux — les grands syndicats anglais et américains, grâce à leur admirable service de renseignements, connaissent toujours, aussi bien que l'employeur même, l'état du marché et le montant des profits patronaux — ils demandent à participer, au moyen d'une hausse des salaires, à cet accroissement des bénéfices lequel démontre, à leurs yeux, que leur travail a, pour le moment, une valeur plus grande. Dans cette

(1) A tout prendre, même sous le régime de la loi des salaires et du contrat individuel de travail, il y a toujours un taux minimum, le taux de la misère, au-dessous duquel le salaire ne baisse pas et qui, par conséquent, n'est pas déterminé par les prix de la marchandise, mais détermine au contraire le prix de cette marchandise. Le propre de l'action syndicale consiste seulement à maintenir plus haut ce taux minimum, en décidant qu'il ne sera plus déterminé par le degré de misère que le salarié peut supporter, mais par la quantité de subsistances qui est nécessaire à l'homme pour maintenir et développer toutes ses facultés.

mesure, mais dans cette mesure seulement, ils admettent que le prix de la marchandise fixe les salaires, prêts à revenir à la doctrine inverse que les salaires doivent fixer le prix de la marchandise, dès le premier moment où celle-ci, se trouvant en surabondance sur le marché, tend à se déprécier. Il faut ajouter d'ailleurs qu'ils parviennent peu à peu à faire rentrer dans la partie minimum de leurs salaires une portion de la hausse accordée pendant les années prospères : ainsi leur rémunération tend à s'élever progressivement.

Quand des collectivités ouvrières se sont montrées capables d'établir sur de pareilles bases leurs relations avec les employeurs, il est évident qu'elles se considèrent en droit d'intervenir dans le règlement de toutes les questions accessoires qui se posent à l'occasion du contrat de travail : aussi voyons-nous les unions anglaises et américaines se préoccuper de l'hygiène des ateliers, imposer aux employeurs l'usage d'appareils protecteurs pour diminuer le nombre des accidents, enfin et surtout s'efforcer de prévenir le chômage, en collaborant avec les patrons à modérer la production en temps opportun. Ainsi, par un admirable retour des forces économiques, les employés reprennent, et sur une scène singulièrement élargie, le rôle de direction et de contrôle de la production dont ils paraissaient définitivement évincés depuis la disparition du petit atelier. La grande usine semblait ne réserver à tout jamais au salarié que la répétition monotone et indéfinie d'un acte purement mécanique et voilà que soudain ce même salarié est appelé à l'examen des grands problèmes de concurrence, de surproduction, de chômage que soulève la production manufacturière.

Telles sont, sous le régime des syndicats stables, puissants et riches, la théorie et la pratique du contrat collectif de travail : encore une fois, l'une et l'autre ne ressemblent en rien à la pratique du marché individuel de travail et elles paraîtront sans doute inacceptables à un grand nombre d'employeurs de ce pays. Néanmoins, ils auront tort de les repousser, d'abord parce qu'elles leur seront imposées par les victoires certaines

des syndicats, en second lieu parce qu'elles comportent pour eux d'immenses avantages compensatoires. En politique, il n'apparaît pas que les monarchies les plus absolues aient été les plus durables, ni, par suite, les meilleures pour le monarque lui-même, et l'expérience a démontré que les parlements, loin de se borner à n'être que des agents de contrôle, étaient avant tout de très précieux collaborateurs : ainsi en est-il pour les syndicats et voici la collaboration qu'ils offrent à l'employeur.

Ils lui garantissent d'abord la fidèle exécution, par tous et chacun des salariés, des engagements pris. Au lieu de ne trouver en face de lui qu'un misérable ouvrier, sans « surface » financière, ni morale, l'employeur peut désormais s'adresser au secrétaire du syndicat, qui se porte garant de la conduite des syndiqués, et qui a la volonté et les moyens de veiller à ce que toutes les clauses du contrat collectif de travail soient respectées. Puisque le contrat est collectif, il est évident en effet que les violations individuelles commises par quelques syndiqués compromettent la destinée de tous leurs camarades.

En second lieu, ils lui garantissent que ses concurrents de la même circonscription industrielle ne lui feront pas concurrence par la dépréciation des salaires et ne l'obligeront pas à baisser le salaire de ses propres ouvriers. Pouvant rémunérer plus décentement ses employés, il peut les mieux choisir et attendre d'eux un travail de meilleure qualité.

En troisième lieu, ils lui permettent d'acheter le travail en gros, comme il achète la laine, le coton ou la houille. Dans le grand atelier mécanique, l'achat du travail au détail est un non-sens, et cette pratique a d'innombrables inconvénients.

Enfin les syndicats permettent seuls l'examen équitable et pacifique des litiges qui peuvent survenir entre les salariantes et les salariés. Ceux-ci ne sont plus réduits à passer sans transition du régime de la soumission désorganisée à la révolte chaotique de la grève : l'harmonie règne dans l'atelier, parce que les deux contractants ont été capables d'établir entre eux une union véritable, non pas cette union veule et impuissante de « bons enfants », qui se persuadent que « la bienveillance et la volonté

suffisent à tout arranger », mais cette union faite de virilité et de force dans laquelle les deux parties, conscientes de la puissance des agents économiques qui les dominent toutes deux, affirment leurs droits et se déclarent prêtes à l'intégrale observation de leurs engagements.

Venons maintenant à l'examen du second reproche adressé par les employeurs aux syndicats. « Les associations ouvrières, dit-on, mettent les patrons dans l'impossibilité de soutenir la concurrence ; et comme elles ruinent l'industrie, elles causent en réalité le plus sérieux préjudice aux salariés dont elles prétendent servir les intérêts. »

A ce grief, qui paraît grave à tant de personnes et que l'on colporte sans examen, il est possible de faire plusieurs réponses décisives. On pourrait au préalable remarquer que les forces économiques, qui poussent les salariés de telle circonscription industrielle à se grouper, agissent avec la même vigueur sur les collectivités ouvrières des circonscriptions concurrentes. Sans doute on ne peut prétendre que l'évolution vers le fédéralisme se fasse partout et dans tous les pays au même moment : pourtant, si l'on voulait y regarder de près, on constaterait souvent que les employeurs gardent, malgré l'intervention syndicale, leurs positions respectives en face de la concurrence : comme la prétendue surcharge qu'on leur impose pèse sur tous, l'équilibre n'est pas détruit.

Comment en effet pourrait-il l'être ? Il ne faut jamais oublier que les employés, si nettement distincts que soient leurs intérêts de ceux de leurs employeurs, ne sont pas pourtant sans avoir avec eux plusieurs intérêts communs. Nous en avons déjà rencontré quelques-uns lorsque nous envisagions la question du chômage et de la surproduction : nous en trouvons ici un autre, et *il est essentiel* : employeurs et employés sont liés par le souci des débouchés et de la clientèle, comme l'est à son acheteur tout fournisseur de matières premières vendues à un fabricant.

Une mine vend de la houille à un maître de forges : personne ne niera que les deux parties aient des intérêts différents,

mais personne ne soutiendra non plus qu'elles n'ont aucun intérêt commun : elles sont en conflit lorsqu'il s'agit de fixer les clauses du contrat, mais elles se rencontrent pour estimer que la vente de la houille doit se faire dans des conditions telles que le maître de forges en retrouve le prix dans la vente des fontes fabriquées. La situation des employés vis-à-vis de leurs employeurs est exactement semblable, et ils ne peuvent ignorer que celui-ci est soumis à l'impérieuse nécessité de retrouver au moins dans le prix de vente des marchandises l'équivalent des frais de production encourus. Quand on parle des syndicats, on semble croire que leurs membres sont indifférents à la prospérité et à la fermeture des usines, que leur unique souci est de faire toujours monter le taux des salaires et de réduire la durée de la journée de travail, et qu'ils ne s'inquiètent jamais des répercussions de cette hausse du prix du travail sur la condition de l'entrepreneur. Cette opinion est de tous points erronée, et on se fait une singulière idée de la sagesse de Celui qui a posé les lois économiques, comme toutes les autres, si on la croit justifiée. En effet, un intérêt primordial oblige le syndicat à plus de prudence, et il ne peut oublier que la prospérité des employeurs est la première condition de la prospérité de chacun de ses membres en particulier et de la sienne propre.

Lorsqu'une usine ferme ses portes, il n'y a plus de hausse possible de salaires pour la raison très simple qu'il n'y a plus de salaire du tout. Un vendeur qui, comme le salarié, est habitué à écouler toute sa marchandise entre les mains d'un client unique, ne professe pas cette belle indifférence au sujet de l'état florissant ou calamiteux des affaires de son client, alors surtout qu'il sait, comme c'est encore le cas de l'ouvrier, qu'aucun autre client ne pourra lui payer un prix supérieur.

L'affolement qui s'empare d'ordinaire des agglomérations ouvrières, lorsqu'un atelier se ferme définitivement, permet de mesurer combien est vive la crainte qu'éveille dans l'esprit des employés la seule pensée de la perte définitive de leur travail : les exemples récents de la raffinerie de Saint-Ouen et des usines

de Fourchambault l'ont attesté une fois de plus. Chaque jour on voit des entreprises être obligées de liquider pour des motifs divers : impéritie du directeur, manque de capitaux, imperfection de l'outillage, transport trop onéreux, découverte d'un nouveau produit moins coûteux, etc. : *jamais, du moins à ma connaissance, on n'en a vu une seule que l'exagération des prétentions syndicales ait accrue à la liquidation.* Qui donc oserait dire aux secrétaires des tout-puissants syndicats ouvriers de l'industrie du coton à Manchester qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la prospérité de l'industrie cotonnière anglaise? Ces secrétaires, qui connaissent à quelques centaines de francs près les bénéfices des employeurs, savent aussi nettement que les patrons mêmes quelles sont les conditions de la concurrence qui dominant à la fois et les salariants et les salariés.

Tout ce qu'on a pu alléguer contre les syndicats se ramène à des pertes temporaires dont on a, à plaisir, exagéré le chiffre et dont on a, non moins bénévolement, négligé de mentionner les compensations. Même si on ne veut pas tenir compte du surcroît de commandes qui affluent lors de la reprise du travail, on doit remarquer d'abord que les pertes, s'il y en a, sont compensées par les gains réalisés en un autre endroit par d'autres employeurs et d'autres employés : la grève qui atteint un établissement ou même tous les établissements similaires d'une même circonscription n'affecte guère la production générale d'un pays (1), et puisqu'on parle de la prospérité générale de l'industrie nationale, cette observation a quelque valeur. On objecte que l'accroissement de gains réalisés par les uns n'empêche pas les souffrances des autres et que d'autre part certaines commandes sont données aux concurrents étrangers, ce qui frustre le travail national. En admettant même cette doctrine surannée de l'économie nationale, on apercevrait aisément, si on voulait les voir, les compensations qui s'établissent : chaque pays industriel traverse successivement les mêmes phases évolutives : aujourd'hui le travail est suspendu

(1) M. Leroy-Beaulieu l'a remarqué lors de la grande grève des mécaniciens anglais en 1897 : cf. *Économiste Français*, février 1898.

en tel endroit, et on affirme que le profit est uniquement pour l'industrie de tel autre endroit situé au delà des frontières : ne voit-on pas que demain les rôles seront renversés et que l'équilibre sera rétabli?

Dans les deux grèves récentes de Marseille et de Calais, des journalistes et des politiciens ont insisté sur l'étendue des pertes causées au travail national, et ils ont montré la suprématie de Gênes et de Nottingham, profitant de nos fautes. Les phrases de ce genre font toujours plaisir à un certain public : malheureusement elles sont sans portée. Croit-on que Gênes n'a jamais éprouvé et n'éprouvera jamais aucune grève? En ce qui concerne Calais, l'exemple était spécialement mal choisi puisque l'industrie dentellière ne s'est établie à Calais que pour faire concurrence aux manufactures de Nottingham, que l'on savait obligées de payer de hauts salaires, en sorte que l'action syndicale des unionistes anglais contribua indirectement à la fondation des fabriques calaisiennes, qui d'ailleurs prirent seulement leur place, sans nuire à leurs rivales d'outre-Manche. Mais ces remarques ne peuvent intéresser que les mécréants qui en sont encore à se préoccuper d'avoir des idées justes plutôt que de combattre leurs adversaires!

Au surplus, on peut prévoir que, dans un temps prochain, dont la venue sera plus ou moins hâtive suivant les professions, cet argument, si mal fondé qu'il soit, fera complètement défaut à ceux qui aiment à l'employer. Les admirables sentiments de solidarité qui animent si souvent les salariés sont assez développés pour ne plus s'attacher à la nationalité de leurs camarades, et, à maintes reprises, on a vu des travailleurs manuels se solidariser avec des grévistes étrangers (1). Cette tactique,

(1) Pendant la grève de Marseille, les ouvriers italiens donnèrent plusieurs exemples de cette solidarité. Citons un des plus intéressants. Le 18 mars 1901, le vapeur français *Massilia*, venant de Marseille, entra dans le port de Naples avec 2.000 tonnes de marchandises. Les ouvriers du port refusèrent de le décharger pour se solidariser avec leurs camarades de Marseille. A la suite de ce refus, les entrepreneurs de déchargement embauchèrent des ouvriers extraordinaires qui purent travailler sous la protection de la police. Mais à leur tour les débardeurs de Gênes et de Torre dell' Annunziata télégraphièrent qu'ils se refuseraient à l'avenir à décharger les navires

qui ne doit surprendre personne, puisque depuis quinze ans déjà, on proclame à l'envi, et avec exagération d'ailleurs, que le problème du travail est un problème international, est trop conforme aux besoins réels de la vie économique de certains employés pour que ceux à qui elle peut être bienfaisante hésitent à l'adopter ; elle est d'ailleurs complétée par les ententes et les congrès internationaux qui tendent de plus en plus à unir les travailleurs par delà les frontières (1).

Enfin il est une manière plus péremptoire encore de laver les syndicats du reproche qu'on leur adresse de favoriser la concurrence étrangère. De l'avis de tous, deux pays, l'Angleterre et les États-Unis, ont poussé plus loin que tous les autres le développement de leurs associations ouvrières : or ces deux pays ont sur tous les autres une immense supériorité industrielle : on est donc fondé à croire que leurs *Trade's-unions*, loin d'avoir nui à leur prospérité commerciale, y ont au contraire contribué. Et on ne peut guère douter de la justesse de cette conclusion. Les syndicats, en effet, en assurant aux classes ouvrières une vie matérielle plus hygiénique, plus salubre et plus appropriée aux forces humaines, en développant leur formation économique et leur moralité, ont contribué dans une large mesure à la prospérité industrielle de ces deux pays. L'industrie n'a pas moins besoin d'ouvriers vigoureux et intelligents que de chefs entrepreneurs et capables, et les industriels français ont toutes rai-

chargés de marchandises dont la mise à bord aurait été effectuée par les ouvriers extraordinaires de Naples. *Le Petit Temps*, 19 mars 1901 et *Le Temps*, 20 mars 1901.

(1) A la suite de la grève de Calais, un Congrès international des ouvriers employés dans l'industrie des tulles et dentelles mécaniques s'est réuni dans cette ville au mois de juin 1901. Des délégués, représentant les Syndicats tulliers d'Écosse, de Nottingham, de Lyon, Saint-Quentin, Lille et Caudry, y assistaient.

On y a examiné le projet de création d'une fédération internationale dont le but serait de donner aux corporations tullières fédérées un appui moral et financier en temps de grève ou de mise à l'index reconnue légitime par le Conseil de la fédération.

Aux termes du projet qui a été étudié par les congressistes, « les affaires de la fédération seraient gérées par un Comité formé d'un secrétaire choisi en France, d'un trésorier choisi en Angleterre et d'un président pris en Écosse ». Ce Comité comprendrait, en outre, huit membres conseillers qui seraient choisis comme suit : trois à Nottingham, un en Écosse, deux à Calais, un à Caudry, un à Saint-Quentin. En cas de grève ou de mise à l'index, les membres fédérés toucheraient un secours hebdomadaire fixé à 6 fr. 25. (*Le Temps*, 18 juin 1901.)

sons de savoir combien est grave le préjudice que leur cause la capacité inférieure de leurs ouvriers, qui ne veulent conduire qu'un métier, ou ne surveiller qu'un certain nombre de broches alors que leurs camarades d'Angleterre conduisent deux métiers ou surveillent un nombre de broches beaucoup plus considérable, et que dans les usines des États-Unis ces chiffres sont encore dépassés. Tout se tient dans l'homme, principe indivisible d'activités diverses, et même si l'on veut ne s'inquiéter que de la seule production des richesses, on constatera toujours l'écrasante supériorité de l'ouvrier au corps robuste, à l'intelligence saine et bien formée, à l'âme honnête et élevée.

On raisonne comme si une journée de travail représentait une quantité fixe toujours identique à elle-même. M. Francis Walker, qui, après tant d'autres, combat cette opinion erronée, remarque que l'expression « une journée de travail » est à peine plus précise que les comparaisons favorites des écoliers « gros comme un morceau de craie », « long comme une corde » et il ajoute : « Il y a peut-être quelque exagération dans l'assertion de Lord Mahon (*History of England*, VII, p. 229) qu'un scieur de bois anglais peut, dans le même temps, faire autant d'ouvrage que trente-deux Hindous. Pourtant, dans la lutte industrielle, les nations civilisées, organisées, disciplinées et abondamment pourvues peuvent professer le même mépris pour leurs adversaires désorganisés que celui qu'elles professent lorsqu'il s'agit de luttes à main armée.

« Le loup n'a cure de savoir combien il y a d'agneaux, disait un conquérant; plus l'herbe est épaisse, plus facilement on la fauche, disait un autre... En tous cas nous pouvons répéter les paroles de Burke, à propos des institutions politiques, et dire que pour l'industrie, comme pour le mode de gouvernement, des hommes de nationalités différentes doivent être considérés comme autant d'espèces différentes d'animaux (1). »

Ces paroles expriment, sous une forme un peu bizarre, des pensées très justes, et il y a longtemps que les chefs d'industrie

(1) Francis Walker, *The wages question*, p. 42.

et les économistes ont signalé que la main-d'œuvre n'était jamais si chère que dans les pays où le salaire de l'ouvrier était peu élevé. Les constatations de Lord Brassey, le grand constructeur de chemins de fer, qui, à certains moments, occupait jusqu'à 80.000 ouvriers, dans ses divers chantiers répartis dans le monde entier, ont été pleinement confirmées par tous ceux qui ont étudié cette question. Il n'en peut être autrement, quand on réfléchit à l'extraordinaire puissance d'un autre agent de supériorité qui s'ajoute à celui qui vient d'être indiqué. Dans tous les pays où les salaires sont élevés, les employeurs sont à l'affût de tous les moyens et de toutes les combinaisons qui peuvent concourir à une économie de main-d'œuvre, et le perfectionnement des machines est l'objet de leurs incessantes préoccupations. Ainsi d'immenses perspectives sont ouvertes au progrès, et quand on les compare à l'exiguïté lamentable des ressources que peuvent procurer à un employeur la réduction des salaires et l'allongement de la journée de travail, on n'est pas étonné de la supériorité des pays dans lesquels la haute paye des salariés *permet* aux employeurs de recruter des employés d'élite et les *oblige* à n'avoir jamais qu'un outillage de choix. Avec ces deux éléments on peut affronter sans crainte la bataille industrielle, et, comme l'exposait un soir à la Société d'encouragement au commerce et à l'industrie M. Émile Levasseur, il y a beau temps que les progrès industriels se sont fait un jeu de réaliser ce paradoxe : « Produire meilleur marché en payant plus cher des ouvriers qui travaillent moins de temps (1). »

Paul BUREAU.

(1) M. Jules Siegfried, au retour d'un voyage au Canada et aux États-Unis, constatait récemment que le prix de la main-d'œuvre à Pittsburg est très élevé : 15 à 20 francs par jour pour un ouvrier professionnel. Mais ces hauts salaires n'avaient servi qu'à aiguïser l'ingéniosité des employeurs, et le coût de production, grâce au perfectionnement des machines, était inférieur à celui des usines allemandes et anglaises. « De même on arrive là-bas à produire de fort belles chaussures aux environs de 10 francs, tout en assurant aux ouvriers des salaires de 10 à 15 francs par jour, pour 9 heures de travail. Les salaires sont en général doubles de ce qu'ils sont en France.... L'idée révolutionnaire est totalement étrangère pour ne pas dire incompréhensible aux travailleurs américains. Leur programme se réduit en somme à deux points essentiels : l'élévation des salaires, la diminution des heures de travail. » (*Le Temps*, 13 juillet 1901.)

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XVII

TRIOMPHE DES SAXONS SUR LA FÉODALITÉ NORMANDE EN GRANDE-BRETAGNE (1)

Nous avons vu le caractère instable de la domination danoise en Angleterre. Mais ce n'est là, dans notre histoire des Saxons de Grande-Bretagne, qu'un aperçu négatif. Le côté positif de la grande lutte contre les Danois est qu'elle a été menée et dirigée par le peuple saxon lui-même beaucoup plus que par ses chefs : le *selfgovernment* s'y est manifesté dans toute sa plénitude. Le récit qui précède l'a suffisamment montré, mais il importe de relever ici cette conclusion, parce qu'elle va nous donner l'explication de ce qui suit.

Quand le peuple saxon eut traversé sous sa propre conduite toute cette crise, prenant, lâchant et reprenant Alfred selon le besoin, élisant chacun de ses rois, les révoquant en cas d'incapacité, acceptant l'impôt du danegeld et la royauté danoise, délibérant à chaque changement de règne sur la succession, repoussant par les armes le successeur de Hardikenuit (ou Hardicanut), mettant en mouvement pour la libération du territoire Godwin, ce Saxon qui gouvernait le Wessex au nom des Danois, et chassant enfin de toute l'île ces envahisseurs nouveaux, alors le peuple saxon se donna un roi qui n'était pour rien dans son

(1) Voir l'article précédent, décembre 1901 : *Science sociale*, t. XXXII, p. 531.

triomphe : le roi Édouard, dit plus tard Édouard le Confesseur. Il était descendant de Cerdic, d'Egbert et d'Alfred, mais, obligé de se retirer devant la royauté danoise, il s'était réfugié en Normandie, d'où il fut rappelé.

De même que le peuple saxon avait conduit lui-même ses destinées pendant la lutte, il les conduisit après la victoire. Il prit soin, au départ de l'étranger et au retour du roi national, de faire authentiquement formuler les coutumes saxonnes dans toute leur pureté. La rédaction qui en fut faite, reconnue par le peuple et par son chef, est ce qu'on appelle la *Common Law* ou les *Lois du roi Édouard*, si fameuses aujourd'hui encore en Angleterre. On comprend que ce soit là la pierre angulaire des institutions anglaises : la déclaration précise et solennelle de la constitution spontanée du peuple saxon, après que, sous sa propre gouverne, il s'était dégagé de la domination étrangère. Jamais monument politique ne fut plus national.

Cet événement a fait la célébrité du règne d'Édouard le Confesseur. Ce fut alors que le peuple saxon, après être passé par tant de péripéties depuis son arrivée en Angleterre, se trouva jouir sans obstacle, à ciel ouvert, sur toute l'étendue du territoire anglo-saxon, de ses coutumes traditionnelles expressément affirmées. Ce fut l'achèvement manifeste de la grande œuvre poursuivie depuis Cerdic, l'établissement de la race saxonne en Grande-Bretagne.

Mais le peuple saxon ne devait pas jouir longtemps en paix de ce triomphe éclatant. Il allait être obligé de rentrer dans la lutte, et dans une lutte plus terrible que toutes les autres. A l'invasion danoise allait succéder l'invasion normande.

Nous serons assez largement éclairés sur le caractère et les conséquences de l'invasion normande, quand nous aurons reconnu d'abord qu'elle fut une invasion danoise perfectionnée.

Qu'étaient-ce que les Normands?

Nous avons vu comment, de la compétition des Odiniques entre eux dans les États scandinaves, était résulté un premier

groupement de territoires qui avait pris le nom de Danemark, ou royaume danois. Ce groupement qui avait, comme il a encore aujourd'hui, pour centre l'île de Seeland, la plus riche terre scandinave, devait être, à raison même de cet élément naturel de supériorité, le premier à se constituer. L'île de Seeland réussit promptement à s'annexer ce qui l'entourait immédiatement, c'est-à-dire l'île de Fionie, les petites îles voisines, la Scanie au sud de la Suède et le Jutland. Mais ce qui était, au nord, plus éloigné d'elle, lui échappa et forma deux autres groupements.

Dans le bassin de la Baltique, en Suède, au-dessus de la Scanie et séparé d'elle par les grands lacs Vener et Vetter, un groupement se constitua sous le nom de royaume d'Upsal, plus tard royaume de Suède. Dans ce champ de combats, les Odiniques qui se trouvèrent expulsés par la lutte ne se rejetèrent pas aussi facilement que les pirates danois sur le « royaume de la mer ». Les glaces persistantes des golfes de Finlande et de Bothnie s'y prêtaient moins. On était plus loin aussi de l'Atlantique, la vraie fortune des rois de mer. Pour atteindre jusque-là, il fallait d'ailleurs traverser tout le défilé des eaux danoises, ce qui n'allait pas sans chance de redoutables conflits avec les Danois réguliers.

Aussi les expulsés du royaume d'Upsal ne devinrent-ils pas des *Vikings*, des habitants des havres et des rades, mais de simples *Varègues*, c'est-à-dire des bannis. Et ils cherchèrent aventure à l'orient, puisque l'occident leur était fermé. Ils se jetèrent sur la côte opposée à Upsal, piratèrent et commercèrent tant bien que mal avec les Finnois et les Slaves, s'allièrent particulièrement avec la république slave de Novogorod, fondèrent les premières principautés, telles que celles de Novogorod même et de Kiev, desquelles est sorti l'empire russe, descendirent jusqu'à Constantinople et se mirent au service des empereurs byzantins. Ainsi, derniers représentants des Odiniques envahisseurs, ils reprenaient le premier chemin qu'avaient suivi leurs pères avec les Goths en retour vers l'Orient sous les noms d'Ostrogoths et de Visigoths. Le rayonnement des Odiniques sur toute l'Europe, à partir du centre scandinave, complétait par là et fermait son cercle.

La composition sociale des bandes de Varègues était analogue à celle des bandes de pirates danois, mais ils usaient beaucoup plus des voies de terre que de celles de la mer.

Voilà ce que devinrent les régions au nord des terres danoises, dans le bassin de la Baltique.

Dans le bassin de la Mer du Nord, un autre groupement se fit, séparé de la Suède par l'énorme chaîne des monts scandinaves qui aboutit à l'est du grand golfe de Christiania. Les Odiniques cherchèrent avec des bandes d'émigrants, en bonne partie norvégiens, à se créer quelques établissements dans les deux plateaux de la Norvège qui se distinguent tout à fait des rivages à fiords escarpés et reproduisent le régime géographique de la Suède : ces deux plateaux sont celui de Christiania et celui de Trondhiem. Ce fut l'origine de la royauté norvégienne. Et voici comment.

Harald, descendant d'Odin à la vingt-sixième génération selon Torfæus, était un de ces jarls ou petits princes qui régnaient au neuvième siècle sur les terres des plateaux norvégiens. Il n'avait que dix ans quand il perdit son père, Halfdan le Noir. Les jarls ses voisins, ainsi que cela se pratiquait parmi eux, envahirent les possessions du jeune héritier. Mais Harald, aidé par son oncle Guthorm, triompha de ses ennemis. Après beaucoup de combats où il eut l'avantage, il comprit qu'il pourrait soumettre toute la partie plate de la Norvège, et il fit vœu de ne pas peigner sa chevelure avant d'avoir mené son entreprise à bonne fin : vœu qui rappelle bien la vieille Germanie de Tacite. (Cf. *Germanie*, XXXI.) Ce ne fut pas sans peine qu'il vint à bout de son dessein, car il s'attaquait à de rudes adversaires. Enfin, après dix ans, la bataille navale de Hafursfiord le releva de son vœu. Il ne fut plus Harald *Lufa*, c'est-à-dire aux cheveux mal peignés, mais Harald *Haarfager*, c'est-à-dire aux beaux cheveux, surnom dont le salua après la victoire Rognvald, son plus fidèle ami. Disons, en passant, que ce Rognvald était le père de Rolf ou Rollon, que nous allons voir se mettre à la tête des Normands.

On remarquera que Harald triompha des rivaux de son voi-

sinage et devint roi de Norvège par le succès d'un combat naval. Il est évident qu'en Norvège l'art de la navigation devait, pour les Odiniques, se développer plus encore qu'en Danemark. La Mer et l'Océan du Nord les mettaient à plus haute école que la Baltique et ses dépendances. Les jarls ou petits princes exclus des pays appelés plus tard de Trondhiem et d'Opslœ, ou de Christiania, se rejetèrent à merveille sur la mer. Mais Harald défendit vigoureusement ses rivages, et les nouveaux Vikings durent chercher un refuge dans les îles lointaines et peu hospitalières des Orcades et des Hébrides, ou même en Islande. L'Angleterre aurait assurément mieux fait leur affaire ; mais, sans compter la présence incommode des Anglo-Saxons, elle était alors rançonnée par les Danois.

Or, il arriva que Rolf, ou Rollon, fils de ce Rognvald le grand ami d'Harald, comptant sans doute sur la particulière affection du roi de Norvège, s'avisa d'opérer avec ses compagnons un *strandhug*, une razzia, sur la côte norvégienne au retour d'une course dans la Baltique. Harald convoqua un *thing*, un conseil, qui condamna le coupable à l'exil. En vain Hilda, mère de Rolf, demanda sa grâce et représenta au roi que le condamné pourrait bien revenir de l'exil plus redoutable ; Harald fut inflexible. Rolf remonta sur ses vaisseaux et cingla vers les Hébrides. (V. *Haralds Saga*, Snorre, c. 1, 2, 19, 20, 23 et 24.)

Il mit en branle tout ce qu'il rencontra d'Odiniques avec leur séquelle dans le repaire des Hébrides. Son rang, son audace et sa taille en firent bientôt le chef de toute la bande. On l'appelait *Gang-Rolf*, c'est-à-dire Rolf le Marcheur, parce qu'il était de si haute stature, qu'il ne trouvait dans les petites races de chevaux du nord, telles que celle des Shetland, aucune monture à son usage, et il allait toujours à pied.

Ces recrues faites dans les Hébrides, il reprit la mer, tourna le nord de l'Écosse et descendit vers l'Escaut. Il y fut probablement mal reçu, car il chercha aussitôt plus bas, dans la Neustrie, un meilleur champ d'exploits : il entra dans la Seine.

On sait assez la suite de cette histoire fameuse, qui aboutit, en 911, au traité de Saint-Clair-sur-Epte et à la fondation du

duché dit de Normandie. De quel nom particulier aurait-on pu désigner cette troupe confuse d'hommes du Nord ? On les appela *Northmen*, Normands.

Quand, maître incontesté de Rouen, du pays de Caux, du Lieuvin (Lisieux) et du Bessin (Bayeux) qu'il avait dévastés, Rolf y appela des habitants en leur promettant de faire bonne police à la manière de Harald, ces rivages de la vieille Neustrie se repeuplèrent de tout ce qu'il attira de la Norvège, de la Plaine Saxonne et des terres franques. Ainsi se forma cette caractéristique population normande, menée, on le voit, par des Odiniques, mais recrutée de paysans dans les pays du Nord que je viens de dire et qui appartiennent en général au type particulariste. Il s'y mêla néanmoins ce qui subsistait, dans une partie de ces régions, des débris de race gallo-romaine ou gothique. L'arrière-Normandie, plus intérieure, qui fut cédée plus à l'amiable aux envahisseurs et moins ravagée par eux, garde encore aujourd'hui dans ses groupements en gros villages le caractère gallo-romain le plus manifeste, et contraste très sensiblement sous ce rapport avec le pays plus voisin de la mer.

Les Normands, ainsi constitués, ne sont pas tout à fait ce qu'on imagine communément.

Les Normands illustres par leurs exploits guerriers sont de purs Odiniques. Ils sont la plus abondante expression de cette race adonnée au métier des armes, qui, confinée dans les États scandinaves après l'occupation générale de l'Europe par les Barbares, s'est dévorée elle-même sur place pendant un temps, et a jeté son reste au loin dans une dernière invasion plus exclusivement odinique que toutes les autres, l'invasion des Vikings danois, des Varègues suédois et des Vikings norvégiens, dits Normands.

Ces Vikings norvégiens ne sont à aucun titre des Pêcheurs-côtiers. Ce sont des Odiniques, passés du pays des Goths dans les plateaux de la Norvège avec leur manière d'être odinique, se battant entre eux et cherchant à vivre adroitement du pêcheur-côtier des fiords moins abrupts et moins solitaires, comme

ils avaient adroitement vécu du paysan goth, sans se le mettre à dos et sans le détruire. Ce n'est qu'expulsés des terres par leurs pareils que ces Odiniques de Norvège se sont faits Vikings; et s'ils ont été plus hardis navigateurs que les autres, c'est qu'ils ont eu affaire à une mer de plus rude apprentissage.

Le chef guerrier normand est probablement le plus haut produit de la formation odinique. C'est un homme d'une force colossale, de qui l'éducation physique et mentale a tendu à faire une puissance militaire à lui tout seul. Par la crainte qu'imprime sa force personnelle, par le prestige qu'elle exerce, par le caractère intrépide qu'elle soutient, il est en mesure de commander à des gaillards de même trempe. Voilà le commencement d'une organisation. L'intérêt, le jeu invariable de cet homme, est d'établir par son arbitraire l'ordre dans tout ce qu'il réussit à dominer. Si cet ordre le gêne personnellement, il l'enfreindra, par l'arbitraire encore, mais sans tolérer qu'aucun autre en fasse autant. Cette discipline est la garantie de sa vie et de sa puissance. Quand accidentellement il se sent faible au milieu de sa troupe, il louvoie, il caresse, il comble de faveurs et de butin, il est rusé. Mais dès qu'il voit le moment venu où il se retrouve le plus fort, il retire tout, il est impitoyable, il fait des exemples terribles. Ce batailleur n'a jamais connu la culture du sol. Mais il a deux manières de se procurer les biens de la terre. S'il s'agit seulement de les avoir en passant, il les enlève par le pillage, comme par jeu, et il pousse le jeu jusqu'à tuer, exploite très inutile, le paysan après qu'il l'a spolié; et ce qui reste après le pillage, il le dévaste et le brûle. S'il lui faut avoir les produits de la terre d'une façon continue et permanente, il protège le paysan : c'est une utilité dont il tire le meilleur parti en le traitant bien; il s'en sert avec adresse, modération et prudence.

Telle est, dans sa constitution intime, toute l'administration du chef de bande normand.

La situation de ce personnage ainsi constatée, on imagine s'il reconnut vite un instrument commode et bien approprié à

son fait, dans ce régime féodal qu'il trouva en pleine vigueur sur le sol franc, quand il s'y installa. Ce qu'il y rencontrait pour son compte, c'était ceci : dans la vassalité, une conservation et une régularisation des cadres militaires, avec une certaine réserve d'indépendance, de droit de discussion et de fierté personnelle, parce que ce n'était pas tel homme qui, de sa personne même, était inféodé au suzerain, mais son domaine ; et dans le servage ou la tenure roturière, une très simple et toute-puissante organisation de la classe agricole pour la rendre laborieuse, prospère et productive, sans complications, sans heurts. Rolf le comprit si bien que, pour entrer dans le système féodal, il changea sans difficulté son titre de *King*, Roi, contre celui de Duc, consentant, sauf la cérémonie du baisement de pied, à faire hommage de vassal à Charles le Simple, son adversaire battu et impuissant, mais chef de la féodalité franque.

Et, précisément parce que le régime féodal donnait ces deux formes si commodes à l'association militaire et à l'exploitation terrienne que les Normands pratiquaient laborieusement en Scandinavie d'après des procédés patriarcaux et communautaires en désarroi, il y eut une explosion de succès dans l'établissement des nouveaux venus. Ils avaient, au reste, sur les féodaux plus anciens qu'eux, l'avantage de faire une installation générale d'un seul coup, dans tout un pays. C'est ce qui a donné à la féodalité en Normandie une organisation plus régulière que partout ailleurs et l'a fait considérer plus tard par les feudistes comme le type normal du régime, quoique à vrai dire elle soit une exception par sa régularité même.

Mais ces seigneurs féodaux improvisés ne furent pas tout à coup épris d'agronomie. Ils préférèrent des produits tout récoltés au soin d'utiliser des corvées. C'est ce qui opéra en Normandie plus hâtivement qu'ailleurs l'émancipation des paysans, c'est-à-dire la transformation des corvées en redevances, ainsi que nous l'avons vu. (Voy. *Science sociale*, août 1901, t. XXXII, p. 111, en bas.)

Les expéditions militaires demeurèrent la grande visée des seigneurs normands. Aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir

à peu près seuls répondre aux appels des premiers rois capétiens qui cherchent à intervenir dans les affaires de leurs grands vassaux et à porter la guerre en dehors du domaine direct de la couronne. Ces Normands constituaient une bonne garnison, où l'on pouvait puiser. Il n'y a aucune autre explication plausible de cette alliance toute spéciale et parfaitement soutenue des ducs de Normandie avec les fondateurs de la troisième race.

Quand les rois de France ne les occupaient pas, les Normands trouvaient moyen de s'occuper eux-mêmes, mais ils ne restaient pas précisément à goûter la vie champêtre : ils agrandissaient la Normandie par les armes; ils y ajoutaient ou essayaient d'y ajouter le Maine, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou. Et ce n'étaient là encore que les plus sédentaires. Les autres allaient faire des exploits du haut en bas de l'Espagne, en Italie, en Sicile, en Grèce, en Syrie. Ils rejoignaient ainsi par le circuit de la mer, eux fils des Vikings, leurs frères les Varègues, Odiniques de la même poussée descendus par le continent vers l'Orient.

Et ni Vikings ni Varègues n'arrivaient à se perpétuer bien longtemps ni à se développer par une extension naturelle en aucun de tous ces pays qu'ils stupéfiaient par leurs exploits. C'est qu'après tout ils étaient en vérité demeurés des Odiniques, des chefs guerriers, comme on vient de le voir. Les Normands disparaissaient de partout, excepté de Normandie.

Mais pourquoi, excepté de Normandie?

Parce que, en Normandie, il vint avec eux d'autres Normands qu'eux.

Ceux-là n'étaient pas des Odiniques et ne se sentaient pas d'humeur à faire le tour du monde. Ils allaient aux rives prochaines et prenaient terre le plus vite possible pour y rester à tout jamais. La plupart venaient tout simplement des terres franques voisines, et ils ne doivent leur nom de Normands qu'à ce qu'ils se trouvèrent sous la domination des Normands. Ce qui atteste cette origine française, c'est leur langue, la langue vulgaire du Pays de Caux, qui n'a jamais été le scandinave, mais le français : à telles enseignes que les vrais Normands, ceux de

tout à l'heure, ont dû apprendre malgré eux le français et oublier le scandinave.

Les Normands paysans et cultivateurs, qui n'étaient que des Francs et des Gallo-Romains, eurent l'avantage, comme leurs maîtres les Normands guerriers et féodaux, de s'installer à neuf dans un pays dévasté où tout s'organisa du même coup. C'est ce qui explique qu'ils aient été si bien répartis sur le sol selon le mode du régime féodal et selon la coutume que les Vikings avaient vu suivre en Norvège par leurs paysans pêcheurs-côtiers. L'occasion fut bonne, là encore, pour créer ce que les feudistes ont appelé un type normal. La dévastation avait été complète : on sait tout ce qui a fui sur Paris devant les Normands et les récits contemporains disent qu'on n'entendait même plus l'aboïement d'un chien dans l'immense solitude des campagnes normandes.

Avec des Francs et des Gallo-Romains, il vint en Normandie des paysans saxons et norvégiens. Ceux-là, en général, pour parler leur langue, s'établirent auprès d'une ancienne colonie saxonne, de très faible importance, qui était dans le Pays Bessin (pays de Bayeux), sorte de petite plaine saxonne dans le fond du golfe formé par le Calvados et la Manche. C'est la Basse-Normandie. Là on parla longtemps le saxon ou scandinave. Les premiers ducs de Normandie y envoyaient leurs fils enfants pour qu'ils y apprissent la langue paternelle. Mais là on était, comme en Plaine Saxonne, très peu disposé à tolérer les Odiniques, très rebelle à la direction des ducs de Normandie; on répondait très peu à leurs convocations et on résistait presque toujours à leur gouvernement.

C'est de cette double population agricole, soit franque, soit réellement normande, qu'est sortie la Normandie stable, la Normandie non plus héroïque, mais positive. Ceux qui se sont élevés de cette position inférieure ont vite remplacé les Odiniques qui n'ont pas tardé à s'éliminer eux-mêmes. Les ducs de Normandie n'ont pas fait long feu. Leur descendance légitime a duré 123 ans et Guillaume *le Bâtard* remplaça tous les membres de sa famille paternelle, la famille ducale, par les membres de la famille de sa mère, la blanchisseuse, fille du tanneur de Falaise.

Et ce duché de Normandie, qui avait été le protecteur des Capétiens, s'est trouvé le premier fief confisqué par eux. Mais la population normande agricole a constitué cette « terre de sapience » qui a seule perpétué le nom des Normands dans le monde, bien en dehors des traditions des fameux Normands guerriers.

Ce que nous avons dit des Normands entrepreneurs d'exploits s'applique directement à leur conquête d'Angleterre : ce fut une de leurs aventures militaires, une des conséquences de leur besoin de se remuer et de batailler. Je passe par-dessus les circonstances de détail qui ne sont que l'histoire diplomatique de l'entreprise. Expliquer la conquête de l'Angleterre par les occasions qu'a employées ou plutôt fait naître Guillaume le Conquérant, c'est expliquer le nouvel empire allemand par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Les Normands ont conquis l'Angleterre comme ils conquéraient à la même époque le Maine, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, l'Italie et l'Espagne, et ils n'ont pas plus gardé l'Angleterre que tout le reste.

Guillaume avait vu la Grande-Bretagne gouvernée ou plutôt exploitée par les rois danois. Eux disparus, il pensait qu'il pourrait faire le même coup plus heureusement. Et c'est ce qui est arrivé. L'absence de tout descendant d'Édouard le Confesseur était un fait insignifiant, puisque la royauté saxonne, en Angleterre, était élective et qu'il restait d'ailleurs des descendants de Cerdic. Le fait est que les Saxons élurent Harold qui leur parut un roi meilleur que tous les descendants de Cerdic. Il était le fils de ce Godwin qui avait tant aidé à l'expulsion des Danois commencée par Hown. Mais quand Guillaume eut montré sa supériorité militaire à Hastings et que Harold roi eut été tué dans la bataille, il n'y avait aucune invraisemblance à ce que les Saxons admissent pratiquement la royauté normande comme ils avaient admis la royauté danoise. En somme, c'est ce qui arriva immédiatement, mais par manière tacite et plutôt par laisser-faire que par décision formelle du peuple saxon. Néanmoins ce fut fait, et Guillaume put se faire couronner, quoique tumultuairement, à Londres aussitôt après la bataille d'Hastings.

Guillaume n'amenait pas avec lui une colonie agricole, il amenait une bande militaire, ramassée de partout, et composée en grande partie de personnages fort inférieurs. Mais cette bande était constituée d'après l'idée militaire féodale. Chacun avait la prétention d'être pourvu d'un fief, et n'avait pas, tant s'en faut, la prétention de le cultiver de ses mains. Le système d'occupation de l'Angleterre consistait donc à octroyer aux vainqueurs des droits féodaux, un cens féodal, sur des terres que gardèrent comme censitaires les Saxons, antérieurement propriétaires libres. Indépendamment de la rente féodale, les nouveaux seigneurs prétendaient commander à volonté des corvées. En résumé, le Saxon restait cultivateur, mais il n'était plus réputé propriétaire : il était taillable et corvéable à merci. Ses terres étaient même censées ne passer à sa descendance que sous le bon plaisir du seigneur féodal. Telles étaient les institutions légales et telles étaient surtout les prétentions convoiteuses de ce ramassis de Normands ou prétendus Normands.

En fait, le peuple saxon résista, chacun chez soi, de toute sa force à une exploitation outrée, prétendit garder ses biens à sa descendance, ne payer que ce qu'il pouvait raisonnablement payer et se faire dédommager pour les corvées qu'il subissait. La taxation féodale ainsi réduite, il prétendit en outre régler ses affaires entre nationaux par les vieilles coutumes nationales, et même faire bonne justice suivant ses coutumes de ceux dont les Normands auraient à se plaindre. Telle était sa manière d'entendre la conquête.

C'était, on le voit, un conflit ouvert.

Ce conflit prit deux formes : la forme des résistances individuelles par tous les moyens possibles, y compris la résistance matérielle et parfois l'assassinat ; la forme des résistances générales par des soulèvements publics qui s'opéraient en un clin d'œil et par des chartes obtenues des rois normands, mais rapidement violées par ceux-ci.

Cet état permanent de conflit réduisit les Normands à demeurer très étrangers en Angleterre, sans relations usuelles avec les Saxons. Ils restaient armés de pied en cap, ne sortaient

qu'avec précaution, s'enfermaient dans des châteaux qu'ils faisaient construire pour leur sécurité personnelle contre les tentatives de la population. De là vint qu'ils conservèrent leur langue et les Saxons la leur. Et les deux peuples demeurèrent côte à côte au lieu de se mêler largement.

Dans ce véritable état de siège, les Normands avaient besoin de rester très unis. Le régime féodal leur fournissait à cet effet une organisation toute trouvée. Aussi les Saxons disaient-ils que les Normands se tenaient « comme les écailles d'une tortue ». C'était là la supériorité des Normands sur les Danois : l'organisation militaire féodale qu'ils avaient été prendre en France avant de descendre en Angleterre. Et c'est pourquoi j'ai dit que la conquête normande n'était qu'une invasion danoise perfectionnée. On le voit par tous les traits qui viennent d'être énumérés.

Cette nécessité vitale de l'union féodale stricte entre les Normands fit la puissance du roi normand, qui tenait en Angleterre ses vassaux dans la main comme pas un suzerain au monde. Aussi était-ce un potentat. Il exécutait sur ses vassaux d'outre-mer ce qu'il lui était absolument impossible de tenter sur ses vassaux du continent.

Tant que le roi normand eut la prudence de ne s'attaquer qu'à tels et tels vassaux, les uns après les autres, suivant qu'il voulait les mener, la chose alla bien. Il était appuyé par le reste, par la majorité des vassaux, auxquels il distribuait d'ailleurs les dépouilles de ceux dont il se défaisait. Mais, quand le mauvais gouvernement qui résultait nécessairement à la longue de l'esprit d'aventure des souverains normands, les mit dans la nécessité et la témérité de vouloir peser sur toute leur noblesse à la fois pour en tirer, sous toutes les formes, des subsides exorbitants, alors la noblesse entière sentit la tyrannie royale au même moment, ne fut plus partagée contre elle-même et se trouva spontanément liguée contre la royauté complètement délaissée.

Mais cette noblesse n'aurait rien pu pour s'émanciper de la tyrannie royale, si, pendant qu'elle se levait contre le souverain,

elle avait eu à dos cette population saxonne qui l'enveloppait et la noyait pour ainsi dire de toutes parts, dans toute l'étendue du territoire. Les seigneurs normands n'avaient qu'un parti à prendre : aussi le prirent-ils d'un commun accord ; ils tournèrent ouvertement, radicalement et d'un seul coup du côté du peuple saxon. Ils présentèrent au roi une charte à signer où la *Common Law*, les Lois du bon roi Édouard, étaient réclamées en même temps que l'indépendance de la noblesse et ses garanties contre le roi. Telle fut la fameuse Grande Charte.

En apparence, les Normands commençaient à prendre le peuple saxon sous leur protection. En réalité, les Normands se ralliaient au peuple saxon, cherchaient leur force auprès de lui et organisaient par lui leur défense.

Ainsi le peuple saxon était demeuré le plus fort : il avait vaincu.

Les Normands établirent un système de garanties légales contre le roi : un conseil de vingt-cinq seigneurs, des assemblées de nobles et de clercs auxquels s'adjoignaient des élus du peuple saxon, mais pour la question des subsides seulement. Ce fut le commencement du parlement.

Mais le peuple saxon comptait peu sur ces garanties, où il avait peu de part. Il réclamait à chaque occasion, pratiquement ou théoriquement, les lois du roi Édouard, c'est-à-dire le domaine insaisissable pour impôt et dettes prétendues, l'inviolabilité personnelle, la justice locale rendue par des non-fonctionnaires. Ces revendications nettement formulées contenaient toute la constitution anglaise véritable, tout ce qui est essentiel au type anglo-saxon, tout ce qui en fait la force.

Toutes les fois que le peuple avait à présenter sur ces points de graves doléances, il se levait en masse, pacifiquement, sans se laisser émouvoir par aucune provocation et ne rentrait chez lui qu'après avoir obtenu la promesse que ses coutumes seraient respectées. Ce peuple irrité qui maîtrise lui-même sa colère et ne se porte pas aux voies de fait quand on l'y pousse, quand il est armé et qu'il est le plus fort, reproduit bien trait pour trait le type des Saxons de Tacite.

La noblesse normande, en se mettant à l'abri derrière ces manifestations du peuple saxon, était désormais menée par lui. Il opérait sur elle ce qu'il avait opéré de tout temps sur ses chefs nationaux : il la laissait traiter les affaires tant qu'il n'y voyait pas trop de mal ou qu'il y voyait du bien ; il lui faisait défaut et avisait au moyen de ramener les choses au point quand la nécessité le demandait.

Ainsi, un peu plus d'un siècle et demi après le commencement de cette formidable domination féodale, le peuple saxon avait repris son rang et rétabli le self-government sous sa forme antique, spontanée et naturelle. Il se retrouvait le même. Il avait absorbé le personnel relativement peu nombreux de la noblesse normande. Saxons, Angles et Normands étaient en réalité tous Saxons et ne connaissaient plus que la langue saxonne, la *Common Law*, les Lois du bon roi Édouard. C'est ce que nous ne tarderons pas à voir par le détail et à suivre dans l'enchaînement des faits.

HENRI DE TOURVILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)



LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE FUTUR

I. — L'USINE AU LOGIS (1).

La fabrique lyonnaise, dans son état actuel, et à ne considérer que sa facette principale, le tissage, pourrait être représentée par la figure schématique suivante : au centre, un point vivement coloré, tout autour des zones concentriques teintées de nuances de plus en plus dégradées. Par l'effet de causes que nous connaissons, sur lesquelles il est superflu de revenir, et dont la principale est la *démocratisation de la soierie* (2), nous savons que le point central, là Croix-Rousse, tend à pâlir de jour en jour, tandis que les zones périphériques se colorent. Nous avons vu d'ailleurs que la fabrique ne saurait demeurer indifférente au déclin de son foyer urbain. Comme l'a si bien montré M. Aynard, les étoffes aristocratiques, sorties des ateliers de la Croix-Rousse, restent *l'enseigne brillante* de la manufacture lyonnaise dans le monde ; ce sont elles qui conservent à la « fabrique royale » la faveur de nos jeunes et peu conséquentes démocraties.

Tandis que la ruine de la Croix-Rousse aurait, à n'en pas douter, une répercussion fâcheuse et assez prompte sur la ré-

(1) Voir *Science sociale*, livraisons de mai, juin, août, septembre, octobre, novembre 1900; juillet, septembre et novembre 1901.

(2) Voir nos précédents articles. D'où provient, se demande un mémoire publié par les tisseurs lyonnais lors de l'Exposition de 1900, la société pour le développement du tissage à Lyon, d'où provient la diminution constante dans le nombre des métiers? *C'est la Révolution française qui vint niveler les situations* en répandant le luxe dans toutes les classes de la société, en vulgarisant l'étoffe de soie. Il fallut mettre celle-ci à bas prix, etc..

gion dont Lyon est la capitale économique, en compromettant la réputation et peut-être même en avilissant la qualité de la soierie lyonnaise, il semble qu'inversement le degré de prospérité de cette région de plus en plus étendue n'exerce qu'une influence insignifiante sur la vitalité de l'atelier urbain. Bien que lié à l'avenir du tissage dans la contrée lyonnaise, l'avenir du tissage à Lyon forme cependant un problème spécial, qui méritait d'attirer et a attiré depuis longtemps l'attention des penseurs et des professionnels. La question économique se double d'une importante question sociale. A tout prix, il faut sauver de la ruine une population ouvrière intéressante, une élite trop spécialisée, presque réduite aujourd'hui par la force des choses à cette alternative décevante, produire du tissu de luxe, ou mourir de faim.

Avant de découvrir un remède efficace au mal que tout le monde constatait et déplorait, on en a, comme toujours, préconisé beaucoup d'illusoires. L'histoire des tentatives infructueuses étant aussi intéressante que celle des essais heureux, examinons ces panacées souvent séduisantes, quelquefois bizarres, dont l'expérience a démontré l'inefficacité, ou au moins l'inopportunité.

Ce peut être une bonne aubaine pour les pêcheurs en eau trouble, un excellent tremplin électoral pour les professionnels de la « politique alimentaire » que d'ameuter les chefs d'atelier contre les fabricants, de présenter ces derniers comme des Harpagons abusant indignement du personnel livré sans défense à leur cupidité. Mais ce procédé, examiné au point de vue de l'intérêt des ouvriers ou de la fabrique, rentre dans la catégorie des manières d'agir dont on a dit : Cela est plus qu'un crime, c'est une faute.

Sous le régime de la réglementation du travail, le fait est certain, les maîtres marchands ne se gênèrent pas pour réduire souvent à la portion congrue leurs confrères, les maîtres ouvriers ; ceux-ci d'ailleurs rendirent plus d'une fois l'existence assez dure aux compagnons et aux apprentis. On pourrait aussi relever, craignons-nous, dans l'histoire plus récente de la soierie,

de 1791 à 1884, certains enrichissements trop rapides effectués sur le dos de l'ouvrier. Mais la loi de 1884 arme suffisamment le chef d'atelier contre les exactions possibles de son patron direct, le fabricant. Dans la soierie comme dans la plupart des industries, tous les intérêts sont solidaires. Le dommage causé au fabricant par les émeutes et les grèves est, en fin de compte, prélevé sur les salaires du tisseur.

C'est également, selon nous, commettre une mauvaise action que de bercer, de leurrer le chef d'atelier lyonnais, de son éternelle et vaine chimère, l'établissement d'un tarif invariable des façons. Le tarif était admissible théoriquement — en pratique il ne put jamais fonctionner longtemps — sous l'ancien régime, quand le monde était partagé en compartiments séparés par des cloisons étanches, quand chaque nation, chaque province était maîtresse chez elle. Il pouvait à la rigueur être question du tarif en 1830, lorsque la fabrique lyonnaise n'avait guère de concurrents redoutables à l'étranger. Aujourd'hui où la concurrence du dehors devient de plus en plus menaçante, préconiser le tarif à Lyon, c'est faire, qu'on le veuille ou non, le jeu de l'étranger.

La lutte pour le tarif fut reprise à Lyon, il y a quinze ou seize ans, avec une violence nouvelle. Les *canuts* syndiqués opérèrent des descentes en ville; ils faillirent jeter à l'eau un fabricant récalcitrant. On se serait cru revenu aux grands jours de 1831 ou de 1834. Quel fut le plus clair résultat de cette agitation? Les centres de tissage ruraux se développèrent prodigieusement. En outre, au moment des commandes, beaucoup de commissionnaires brûlèrent Lyon pour Zurich et Crefeld. A la fin, las d'une lutte stérile et ruineuse, les trois principaux syndicats de tisseurs s'abouchèrent avec les fabricants, et conclurent avec ceux-ci une entente à l'amiable. Les chefs d'ateliers s'engagèrent à ne jamais abandonner les pièces montées sur leurs métiers pour d'autres mieux payées, et à ne réclamer aucune augmentation pour les *chargements* en cours du tissage. Ces conditions ont été loyalement observées depuis quinze ans, pour le plus grand avantage des patrons, comme des ouvriers.

Le tarif est plus inapplicable — on nous passera l'expression — dans la soierie que dans toute autre industrie, tant à cause de la diversité de mesures et de qualités des étoffes, qu'en raison de l'instabilité de la mode, cette capricieuse dont on ne peut contrarier les fantaisies. La mode oblige le fabricant à inventer sans cesse des articles non prévus par le règlement, lequel devient vite un embarras ou un souvenir. Aussi bien l'esprit d'invention ne saurait se mouvoir à l'aise dans les bornes d'un tarif rigide, et cet esprit est la condition *sine qua non* de la prospérité d'une fabrique de luxe.

Le tarif a fait ses preuves — de tristes preuves — au pays de toutes les expériences sincères, en Angleterre. En 1773, les ouvriers soyeux de Spitalfields obtinrent du parlement un bill qui leur donnait le droit d'exiger des patrons un salaire fixe. Cinquante ans plus tard, en 1824, la fabrique de Spitalfields se mourait. Ce furent les tisseurs eux-mêmes qui réclamèrent l'abolition du bill néfaste.

De la bruyante et sempiternelle revendication du tarif, passons à des remèdes plus modestes, et, en apparence, mieux adaptés aux besoins de la Croix-Rousse.

Les fabricants de Lyon sont obligés, nous l'avons vu, à cause des commissionnaires, de conserver à la ville leurs bureaux de vente. Un droit d'entrée fut proposé sur toutes les pièces tissées à la campagne, et pénétrant à Lyon pour être expédiées du magasin du fabricant. Cette mesure, assez draconienne, n'assurerait au tissage urbain qu'une protection illusoire. Rien de plus simple, en effet, pour les fabricants que de s'entendre avec les commissionnaires, de leur expédier de la campagne ou de leur livrer hors de Lyon tout ce qui n'est pas pièce d'échantillon. Le résultat le plus clair de l'impôt sur le tissage rural serait peut-être de déplacer les bureaux de vente — il y en a déjà quelques-uns à Paris — et, comme conséquence, de ruiner un des quartiers les plus riches de Lyon.

On pourrait augurer davantage de l'adoption d'une autre mesure souvent préconisée et débattue, mais demeurée jusqu'à maintenant à l'état de projet, l'apposition d'une *marque mu-*

nicipale sur les pièces tissées à Lyon même, marque les faisant distinguer immédiatement de celles qui se fabriquent dans la région. L'emploi de cette marque aurait eu peut-être un certain effet, mais il n'eût pas suffi, en tout cas, pour sauver la Croix-Rousse. S'il est vrai que le tissu de luxe produit par l'atelier urbain achalande toute la soierie lyonnaise, ce n'est pas d'une manière sensible pour le grand public. Ce que demande la clientèle peu au courant de l'organisation de la fabrique, c'est plutôt de l'étoffe *vendue à Lyon* que de l'étoffe *faite à Lyon*. Aussi bien, dans les conjonctures actuelles, en présence d'une concurrence étrangère de plus en plus dangereuse, est-il prudent, est-il habile de favoriser l'atelier de Lyon aux dépens de l'atelier du Lyonnais?

Quant à la question du relèvement des droits d'entrée en France sur les soieries étrangères, qui passionne et divise en deux camps les fabricants de Lyon, elle n'a, selon nous, pour la Croix-Rousse qu'une importance assez secondaire. L'association de *canuts*, qui est censée représenter l'opinion moyenne, celle des « gros battants », la Chambre syndicale des tisseurs, demeurent indifférente à la fameuse revendication des 7 fr. 50, dont nous ne nous désintéressons pas, à laquelle au contraire nous sommes plutôt sympathique, mais dont nous renvoyons l'examen à notre prochain article sur l'avenir de la région lyonnaise.

Nous sommes arrivés à la mesure efficace dont l'adoption partielle a déjà rendu à la Croix-Rousse un commencement de vie. A première vue, cette mesure peut paraître un anachronisme. Il ne s'agit de rien moins que de la reconstitution artificielle de l'atelier de famille, mais d'un atelier familial spécial, monté à la moderne. La solution n'a pas été trouvée du premier jet; le succès fut précédé d'un échec intéressant.

Puisque l'atelier urbain est indispensable à la fabrique lyonnaise, et que, d'autre part, ce petit atelier ne saurait vivre de lui-même dans les conditions actuelles du monde, conditions dont aucun symptôme ne fait prévoir la fin prochaine, l'idée de fournir à l'atelier de ville le moyen de lutter à armes égales contre ses rivaux, l'atelier rural et surtout la grande usine, devait

hanter le cerveau des penseurs et des industriels de Lyon.

Dès 1867, la société lyonnaise des sciences industrielles entrevit la solution de la question, en mettant au concours un moteur mécanique pouvant s'appliquer à l'atelier de famille, créer *l'usine au logis*, suivant l'heureuse expression de M. Henri Boucher. En 1880, l'innovation du petit moteur à gaz parut avoir satisfait à ce desideratum. Deux ateliers d'expérimentation furent créés, formant comme un champ d'expériences pour le tissage lyonnais, où les divers types de métiers et de moteurs étaient soumis au contrôle de la pratique.

En même temps, afin de faciliter aux chefs d'atelier une transformation d'outillage assez onéreuse, une société de crédit s'organisait, comme intermédiaire entre les petits patrons et les constructeurs de métiers. Cette société faisait aux *canuts*, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, des avances de fonds et se portait garante des paiements vis-à-vis des fabricants de métiers.

Inspirée par une pensée philanthropique, l'entreprise répudiait cependant hautement la qualité d'institution charitable. Ce titre seul eût suffi pour éveiller la susceptibilité si chatouilleuse des *canuts*. Aussi, les fondateurs de la société décidèrent que leurs prêts seraient productifs d'un léger intérêt.

Le résultat de la tentative ne répondit pas aux espérances conçues. Cinq ans après sa fondation, l'association en question, découragée par le peu de succès de ses prêts et de son initiative, abandonna gratuitement à la ville ses ateliers d'expérimentation.

Les causes de l'échec de « la société de crédit pour le développement du tissage urbain » sont intéressantes à noter; elles semblent avoir été les suivantes :

1° L'intermittence du travail. Les métiers mécaniques n'étaient alimentés que pendant une partie de l'année, et les tisseurs ne trouvaient pas dans le rendement annuel de leur instrument de travail une compensation suffisante aux frais d'organisation;

2° L'élévation des dépenses d'installation et d'entretien de l'atelier demeurées considérables avec le gaz, malgré les sacri-

fices sérieux consentis par la compagnie du gaz de Lyon ;

3° L'esprit économe des *canuts*. Il y a vingt ans, la situation n'était pas aussi grave pour la Croix-Rousse qu'elle l'est devenue. Beaucoup de tisseurs avaient des économies qu'ils ne voulaient pas exposer aux aléas d'un changement coûteux. Ceux mêmes qui vivaient au jour le jour étaient peu disposés à contracter une dette dont ils n'étaient jamais sûrs de pouvoir s'acquitter. Se trouver débiteur pendant 8 ou 10 ans d'une somme de huit à dix mille francs productifs d'intérêt formait une perspective capable de faire reculer beaucoup de timorés ou simplement d'esprits prévoyants ;

4° La constitution défectueuse de l'atelier à gaz. Le type de cet atelier était à quatremétiers. Le chef d'atelier, voulant mettre en marche tous ses métiers, devait s'entendre avec trois ouvriers aussi novices que lui, et payer à chaque instant des appointements considérables au réparateur de métiers ou *gareur*. Le petit patron ayant souvent fort à faire pour diriger ses aides, il lui devenait impossible de travailler personnellement.

L'échec de la première tentative pour métamorphoser l'atelier de Lyon n'empêcha pas l'idée de faire son chemin. En 1898, une seconde société s'organisait sur des bases toutes nouvelles.

Cette société, qui fonctionne toujours avec le plus grand succès, livre directement aux tisseurs, dans des ateliers privés, des métiers mécaniques tout montés et mus par l'électricité. L'énergie motrice provient d'une source hydraulique, de la compagnie des « Forces motrices du Rhône ». Celle-ci fournit aux chefs d'atelier, à leur choix, soit des moteurs généraux actionnant tous les métiers de leurs ateliers, soit des moteurs pour un seul métier. La transformation de l'atelier urbain peut donc être partielle ou totale, progressive ou simultanée. Le tisseur émérite peut garder — il le fait trop rarement à notre avis — à côté d'un ou deux métiers mécaniques lui assurant son pain quotidien, un vieux métier à bras pour les étoffes de luxe.

La « société pour le développement du tissage à Lyon », présidée par un homme de grande valeur et de haute initiative, M. Léon Riboud, ne demande aucun intérêt pour les prêts qu'elle

consent, soit en métiers, soit en argent liquide. Elle rentre dans ses avances — c'est là une grande nouveauté — par le prélèvement d'un dixième sur les façons que touche le chef d'atelier. Inutile d'insister sur la haute moralité de ce mode de remboursement ; *le travailleur se libère à mesure qu'il travaille*. La société qui livre la force motrice à un prix très bas, 0 fr. 25 par jour et par métier, n'avance jamais qu'à un petit nombre de métiers à la fois ; elle vise à la reconstitution de l'atelier familial, et veut que tous ses métiers soient conduits par le tisseur et par les siens.

A la fin de 1899, la société en question avait encaissé 53.000 fr. de souscriptions particulières, provenant en partie des grosses bourses de la société lyonnaise, et 140.000 fr. de subventions diverses, de la ville de Lyon, de la chambre de commerce, du conseil général du Rhône etc. Avec ces ressources modestes, elle avait fait les avances nécessaires à 50 tisseurs, pour *moderniser* leur outillage, et fourni un concours actif à 50 autres petits ateliers, en prenant à sa charge, soit les travaux d'adduction de la force motrice, soit les premiers frais d'installation du moteur et des métiers.

Aujourd'hui, la *modernisation* de la Croix-Rousse est beaucoup plus avancée qu'il y a deux ans. On comptait à Lyon, en octobre dernier, 320 métiers de tisseurs proprement dits, de fabricants d'étoffes, et plus de 180 de passementiers actionnés par le petit moteur. Le salut de l'atelier urbain lyonnais par la force motrice est donc aujourd'hui une quasi-certitude. Nul doute que la tentative soit couronnée d'un plein succès, à condition que la transformation s'opère sagement.

Il importe avant tout que la société pour la reconstitution de l'atelier familial demeure une entreprise *privée*, qu'elle se défende énergiquement contre l'ingérence officielle, ennemie de l'indépendance. Plusieurs fois, des demandes pressantes ont été faites à la fin d'obtenir pour la société une subvention *gouvernementale* de 5 millions. Nous ne pouvons, malgré notre faible sympathie pour l'intervention d'État dans le domaine industriel, qu'être sympathique à la requête ; elle n'a pas pour but en effet de créer un mouvement, mais d'activer le mouvement existant dont

chacun constate déjà les heureux effets. Cependant, nous l'affirmons, le succès *trop hâtif* et trop complet de cette démarche eût peut-être compromis à jamais le salut de la Croix-Rousse.

La société n'obtiendra de bons résultats que si elle favorise, au moins pendant sa période de début — et, à notre sens, elle est seulement à la fin de cette période — non les préférés de tel ou tel clan politique, ce qu'elle serait obligée de faire, si elle devenait œuvre semi-officielle, mais sans distinction de parti, tous les ouvriers d'élite, ceux qu'elle a vus à l'ouvrage, qui se sont montrés dignes d'une faveur. Il faut savoir profiter des fautes du passé; l'échec de la première tentative a mis en évidence une vérité qu'on avait eu tort de méconnaître. La substitution du métier mécanique au métier à bras n'est avantageuse, jusqu'au jour où elle devient presque générale, que si le fabricant prend l'engagement moral de fournir toujours de travail l'atelier transformé. La dépense de la force motrice, pour être minime, est cependant une dépense, et il va de soi que le chômage sera toujours plus grave pour l'ouvrier endetté — même d'une dette sans échéance fixe, qui sommeille quand le travail sommeille, — que pour l'ouvrier sans dette.

L'attitude des tisseurs à l'égard du métier mécanique n'est d'ailleurs pas devenue uniforme. Certains *canuts* continuent à boudier le petit moteur, non pour des motifs *à priori*, mais pour des raisons tirées de leur expérience journalière.

« Voici, nous disait un de ces récalcitrants, un vieux tisseur à lunettes et au langage imagé, voici un article qui m'est payé à raison de 1 fr. le mètre. Si j'adoptais le métier mécanique, on ne me donnerait plus que 0 fr. 80. Il me faudrait en outre prélever un dixième sur mes façons pour rembourser l'instrument de travail, et payer la location de la force motrice. Sans doute, avec le nouveau métier, la production devient infiniment plus considérable. On peut l'évaluer presque au double de ce qu'elle est avec le métier à bras. Mais, avec le métier mécanique, la *chaîne* casse plus souvent, d'où parfois des pertes de temps considérables. En outre, les préliminaires du tissage, les *frais de montage* deviennent relativement plus élevés pour nous, puisque ces frais res-

tent les mêmes tandis que les prix de façon sont abaissés. » Le chef d'atelier qui nous tenait ce raisonnement, un *canut* de la vieille école, nous montrait une pièce qui lui avait été payée 188 fr. et pour laquelle les frais de montage s'étaient élevés à 17 %. Avec le métier à moteur, le prix de façon n'eût plus été que de 158 fr. 50, et la proportion de la perte causée par les frais préliminaires fût montée à 22 %. Il eût fallu en outre prélever sur la somme restante les journées de force et 15 fr. 85 pour remboursement des métiers.

« Et puis, Monsieur, poursuivait mon interlocuteur, le métier à moteur actuel ne saurait faire *pratiquement* des *brochées* à plus de trois ou quatre *lats* (couleurs). A l'école, on vous montre des métiers mécaniques admirables, confectionnant les tissus les plus compliqués, des *brochées* à six ou sept *lats*. Cela, c'est de la parade. Impossible de fabriquer sur le métier à moteur les vraiment belles étoffes. Même pour les articles courants, notre métier à bras fera toujours prime, comme exécutant de l'ouvrage plus fin, plus soigné, et sera préféré aux époques de resserrement de travail. Le tissage mécanique urbain pourra avilir nos prix; mais, à prix égal, nous serons toujours les derniers à travailler.

Les *canuts* hostiles au changement sont cependant l'infime exception à la Croix-Rousse. La grande majorité des chefs d'ateliers recherche avec empressement le nouveau moteur, et s'y adapte rapidement. La plupart des *canuts* n'ont jamais vu de métier mécanique; pourtant, dès les premiers mois, ils font, avec leur nouvel instrument de travail, des journées au moins égales à celles des meilleurs ouvriers d'usine. Outre une sérieuse élévation de leur salaire quotidien, les tisseurs qui adoptent la force motrice y trouvent, cela va de soi, une grande économie de fatigue. L'usage du moteur permet aux plus cassés, aux plus usés, comme aux plus faibles, de s'adonner au tissage. Il doit avec le temps amener dans l'atelier lyonnais un fort développement de la main-d'œuvre féminine.

Contrairement à ce qu'a déclaré à la Chambre un homme généralement au courant des questions ouvrières, M. de Ramel,

il n'est plus vrai que le tisseur de Lyon *actuel*, nous parlons du tisseur de 1901, soit obligé de s'adresser, pour réparer son métier mécanique, à un *gareur* de profession. Le *canut* a donné une nouvelle preuve de son initiative coutumière. Pour le vieux métier en bois comme pour le nouveau métier mécanique qui est un métier métallique, il est aujourd'hui son propre *gareur*.

Cependant, Lyon n'en présente pas moins, au point de vue de l'adoption du petit moteur, une infériorité notoire par rapport à la manufacture voisine, la rubanerie de Saint-Étienne. A Saint-Étienne, la substitution de la force mécanique à la force humaine peut s'effectuer sans changer le métier. Il suffit de remplacer la *barre* du passementier, par deux poulies, appelées la poulie de commande et la poulie folle. Quand la force motrice s'arrête, le passementier enlève les poulies et remet la *barre*. Le métier à moteur de rubanier peut exécuter exactement tous les rubans que fabrique le métier à la *barre*, qui est déjà un métier semi-mécanique et semi-métallique.

Aussi la métamorphose de l'atelier familial dans la fabrique stéphanoise s'est-elle opérée rapidement, et jusqu'à ces derniers temps, par l'ouvrier lui-même, sans intervention de société auxiliaire. On comptait à Saint-Étienne, en octobre dernier, 6.814 métiers actionnés mécaniquement.

A Lyon, au contraire, le vieux métier en bois doit être plus ou moins changé, transformé en métier semi-métallique, ou plutôt, remplacé par un métier métallique dont le prix de revient est de 1.000 à 1.100 fr. L'instrument de travail héréditaire du *canut* peut bien à la rigueur être mù mécaniquement, mais la vitesse du *battant* dans le métier ainsi adapté, dans le métier « à battant libre » est, en règle générale, beaucoup moindre que dans le métier métallique. Il en résulte naturellement une sérieuse diminution de production, et aussi, paraît-il, un avilissement de qualité du tissu fabriqué.

Un *canut* émérite à qui nous avons rendu visite, un nommé Bourret, a réussi, par certaines dispositions ingénieuses, à faire battre un métier en bois adapté à la force motrice aussi vite qu'un métier métallique. La « société pour le développement du tis-

sage à Lyon » a accordé un prix à l'inventeur dont l'initiative semble cependant devoir demeurer isolée. La grande déféctuosité des métiers dans le genre de celui de Bourret paraît être leur délicatesse. Impossible de les utiliser pour les étoffes où il faut *battre dur*. Or, les *canuts* qui adoptent la force électrique sont jusqu'à présent des progressistes, des hardis; ils préfèrent, se charger pour un peu plus longtemps, d'une dette peu gênante, et posséder un instrument solide pouvant résister aux assauts du battant, comme aux assauts du temps.

La transformation en cours de route qui est en train de relever la Croix-Rousse, peut-elle et doit-elle aboutir à la métamorphose totale des ateliers de *canuts*, ou bien le vieux métier à pédales continuera-t-il à claquer à côté de son successeur le métier électrique? La question est délicate; il est toujours imprudent de pronostiquer l'avenir: que de fois une découverte a dérangé les plus sages prévisions!

Cependant, si nous envisageons le problème tel qu'il se pose aujourd'hui, avec les éléments que nous avons en main, si nous écartons l'hypothèse d'une innovation perturbatrice, si nous raisonnons, non pas pour un nombre d'années illimité, mais pour une période cependant encore assez longue, nous croyons pouvoir répondre catégoriquement.

La métamorphose totale des ateliers de la Croix-Rousse est à la rigueur possible, elle n'est pas probable. Si elle devenait probable, il faudrait, non pas la souhaiter ni la favoriser, mais au contraire la redouter et la combattre. Le problème qui se pose à Lyon est double: il a un côté social et un côté économique. La transformation totale pourrait résoudre momentanément la question au point de vue social. Au point de vue économique, elle serait déplorable, plus déplorable peut-être que l'échec absolu de la transformation.

Un jour peut venir où le métier mécanique exécutera pratiquement les plus belles étoffes. Mais le métier à bras est à l'heure actuelle, et demeure, jusqu'à preuve du contraire, le seul organe de production du véritable tissu de luxe. Dans ces conditions, sa disparition de l'atelier urbain *découronnerait*

la fabrique lyonnaise, ce qu'il faut éviter par-dessus tout.

L'expérience prouve malheureusement combien il est difficile d'arrêter, voire de ralentir un mouvement en train de s'opérer. La chose est malaisée à tout le monde ; elle l'est particulièrement aux instigateurs du mouvement. La transformation *partielle* de l'atelier de famille, qui serait à notre sens la solution idéale pour les *canuts* d'élite, est une éventualité à laquelle certains tisseurs sont sympathiques en théorie, mais à laquelle ils ne semblent guère songer en pratique. Quand ils adoptent la force pour une partie de leurs métiers, ils le font provisoirement, et en arrivent tôt ou tard à la transformation totale.

Les tisseurs rébarbatifs au changement, les *canuts* fidèles au métier en bois et à l'étoffe de luxe, menacent d'ailleurs de disparaître graduellement. On ne voit parmi eux que fort peu de figures jeunes, la plupart portent des lunettes. A Lyon se produit le phénomène que l'on observe partout : la force motrice tue l'apprentissage sérieux. Il faut ajouter d'ailleurs, pour être juste, que, dans la soierie lyonnaise, le déclin de l'apprentissage a précédé de longtemps l'utilisation du petit moteur. Beaucoup de *canuts* conservent un souvenir cuisant des souffrances endurées pendant ces dernières années et préfèrent faire de leurs fils des *égoutiers* ou des *maçons* que de leur voir adopter la profession paternelle.

Le recrutement des tisseurs d'élite demeure donc aujourd'hui, à notre sens, l'aléa le plus sérieux dans l'avenir de la Croix-Rousse. La Société pour le développement du tissage à Lyon le comprend et s'occupe de la conservation de l'atelier à bras avec la même sollicitude que de la multiplication des ateliers mécaniques. Elle se propose, nous a-t-on dit, d'encourager les jeunes tisseurs au travail artistique et les vieux à l'enseignement de ce travail en distribuant des primes à des apprentis de son choix, et aux patrons qui voudront bien les former.

A supposer que cette sage mesure obtienne son plein effet, à supposer aussi que certains *canuts* avisés reconnaissent un jour la vérité du vieil adage, la perfection est entre les extrêmes. Voici ce qu'on peut conjecturer sur le type futur.

Quelques *canuts* émérites — une élite réduite au nombre strict que demanderont les conditions économiques et sociales du jour — maintiendront telles quelles à Lyon les traditions de la fabrique collective et du petit atelier d'antan. Ils produiront sur leurs vieux métiers de bois un peu perfectionnés de beaux échantillons et des étoffes de luxe ; au besoin, ils se serviront de métiers mécaniques, dont ils seront devenus propriétaires, pour exécuter *entre saisons* de l'ouvrage courant. Le reste de la population soyeuse de la Croix-Rousse pourra, sans aucun dommage économique pour Lyon, user toute l'année du métier mécanique.

Il est certain que les échantillons seront toujours faits plus avantageusement (1), que le travail ordinaire lui-même sera plus parfaitement et plus promptement exécuté et la mode serrée de plus près par des *demi-patrons* travaillant sous l'œil du maître et du commis de ronde, que par de simples ouvriers d'usine et de bourgades écartées. Aussi le petit atelier, *spécialement le petit atelier urbain*, nous semble-t-il, en ce qui concerne la soierie lyonnaise, assuré de vivre longtemps côte à côte avec l'organisme rival ou plutôt *complémentaire*, la grande usine.

A l'Exposition de 1900, sous le palais de l'Économie sociale, un pavillon en bois, dissimulé à la foule des badauds, attirait l'attention des professionnels et des penseurs. La société pour le développement du tissage à Lyon y avait exposé, au milieu des souvenirs du vieux Lyon et de la « grande fabrique », le type des trois métiers qui ont *battu* successivement dans la métropole française de la soierie : le métier à la tire (2), le métier Jacquart et le métier à petit moteur. Au-dessus de chaque métier était inscrite une date, 1700, 1800, 1900 : dates décisives dans l'histoire du travail de la soie, partant dans celle de Lyon et du travailleur lyonnais.

HENRI DE BOISSIEU.

(1) Il faut remarquer cependant qu'aujourd'hui beaucoup de fabricants font exécuter leurs échantillons en usine par des ouvriers *toujours payés à la journée*, à l'inverse des ouvriers ordinaires qui travaillent aux pièces.

(2) Pour se procurer un de ces métiers antiques, les Lyonnais ont dû s'adresser à des montagnards du Piémont.

MÉDITATION SOCIALE AU COIN DU FEU

A PROPOS DU FEU

Voici la saison où l'on se chauffe, et où un certain nombre de personnes jouissent de cette chose célébrée par tant de poètes et d'âmes poétiques : le coin du feu. Peut-être faut-il se hâter d'en parler, car les progrès du chauffage scientifique tendent à éliminer la cheminée des appartements modernes, et, au milieu des raffinements variés dont ceux-ci s'enrichissent, le feu sera peut-être bientôt la seule chose qui manquera au « foyer ».

Il ne faudrait pas toutefois exprimer cette crainte d'une manière trop absolue. Raffinements, progrès, systèmes de chauffage inédits, tout cela est surtout l'affaire des appartements de luxe, c'est-à-dire d'une minorité, et, dans l'état actuel de l'industrie, on ne voit pas trop que le calorifère ait de grandes chances d'envahir promptement le plus grand nombre des habitations. Le « coin du feu » n'est donc pas encore l'exception, si jamais il doit la devenir. Il est la règle. C'est au coin d'un feu, et même d'un feu de bûches — circonstance plus antique encore — que nous cueillons en ce moment les motifs de notre méditation.

Nous venons de prononcer le mot de « foyer ». Ce nom seul en dit long sur l'importance sociale du feu à travers les âges, et sur le rôle qu'il a joué dans le groupement des individus. Certes, ce n'est pas le feu qui a créé la famille. Ce n'est pas lui non plus qui a déterminé les espèces de familles. Mais c'est lui qui a présidé à l'organisation de la vie de famille, après avoir facilité aux hommes la conquête de leur subsistance, et en attendant de conquérir lui-même, dans leur vie religieuse et morale, une place

qu'un simple phénomène naturel ne paraissait pas devoir occuper normalement.

Si nous parcourons en effet la série des faits sociaux, nous constatons qu'il est surtout trois d'entre eux dans lesquels il nous faut noter l'influence sociale du feu, à savoir : le travail, le mode d'existence et la religion.

Le feu est un instrument de travail dont la puissance s'affirme de plus en plus grandissante.

Le feu est une cause de contacts plus fréquents dans la pratique de la vie.

Le feu a été une divinité et, aujourd'hui encore, conserve d'étroites relations avec le culte ou les sentiments religieux.

1. — LE FEU INSTRUMENT DE TRAVAIL.

Tous ceux qui ont lu des récits de voyage savent que, chez les peuples les plus sauvages, on connaît l'art de fabriquer ou de dégrossir sommairement des objets au moyen du feu. Tel est, par exemple, l'art d'aiguiser les armes et aussi celui de creuser les canots.

Plus l'on s'élève dans l'échelle de la civilisation, plus l'on voit se multiplier les procédés destinés à utiliser la combustion des corps. Bien des professions font appel au feu comme à un auxiliaire tantôt utile, tantôt indispensable. L'agriculture s'en sert ou s'en est servi pour le défrichement, le nettoyage des terrains, la fumure primitive du sol, la destruction des plantes, herbes, feuilles inutiles. L'art des mines l'emploie comme explosif. La métallurgie, surtout, ne peut absolument se passer de son concours, et, de tout temps, dans l'imagination populaire, les façonneurs de métaux ont été conçus avant tout comme des manieurs de feu. De là Vulcain, les Cyclopes, etc. Une foule de transformations industrielles ne s'opèrent qu'au moyen de la chaleur, c'est-à-dire au moyen du feu. La plus commune de ces transformations, qui constitue, à vrai dire, une sorte de fabrication domestique universelle, est la cuisson des aliments, phénomène

si général qu'on pourrait presque en faire un attribut spécifique de l'homme.

Pourquoi, sauf de rares exceptions, les hommes ne consomment-ils la viande et les légumes que lorsque ceux-ci ont subi cette modification préliminaire? Nous n'avons pas à le rechercher et peut-être d'ailleurs nos recherches seraient-elles oiseuses. Le fait existe, et l'on s'en trouve bien. Il en résulte que toute demeure est doublée d'une usine en miniature : la cuisine. Il en résulte encore que, dans la plupart des familles, la femme joint à ses fonctions d'épouse et de mère celle de directrice et de surveillante du feu, et que même cette occupation particulière devient exclusive chez certains spécialistes attachés au service de familles aisées ou riches : les cuisinières et les cuisiniers.

Le feu est donc, en dehors des membres et des forces mêmes de l'homme, l'instrument de travail le plus répandu. Et pourtant c'est un instrument qui ne peut être manié qu'avec des précautions continuelles, car, si l'on s'en sert, *on ne le touche pas*. C'est un instrument qui ne peut être mis en œuvre que moyennant d'autres instruments. Sinon, il tue, il détruit, il dévore, et propage au loin des dégâts incommensurables. C'est un hôte essentiellement dangereux, et pourtant c'est l'hôte de tout le monde. Aucune force de la nature ne met plus à l'épreuve la vigilance constante de l'être qui en a été constitué le dominateur.

Cette puissance destructive du feu a été utilisée en tout temps pour l'art de la guerre. C'est surtout depuis l'invention de la poudre que le travail du soldat s'est trouvé transformé, et que cette transformation s'est répercutée sur l'éducation de ceux qui se destinaient à la vie militaire. Mais la grande perturbation sociale due à l'influence du feu date de son application à la production de vapeur d'eau sous pression. Ce jour-là, de grandes révolutions et des crises innombrables s'annoncèrent. Que de grèves, que de lois ouvrières, que de secousses économiques étaient en germe dans l'idée de chauffer la marmite de Papin!

Employé à changer de l'eau en vapeur, le feu a bouleversé le

monde. Cet instrument de travail a pris pour lui, depuis lors, la plus grande part du travail, n'en laissant qu'une partie réduite aux forces humaines. Il a permis l'agglomération des travailleurs dans de vastes usines, accéléré les transports sur terre et sur mer, suscité un énorme développement du bien-être. Tout cela, qu'on l'observe bien, indirectement, en faisant passer dans l'eau, pour ainsi dire, son énergie propre, inapte, par ses allures violentes et destructives, à réaliser directement le but industriel poursuivi. Toutefois, dans la métallurgie moderne, le feu, activé par des souffleries d'un nouveau genre et encadré, pour ainsi dire, par des brasiers mieux conçus, a pu opérer immédiatement de plus remarquables ouvrages. Le progrès consiste alors, non point à faire agir le feu sur des instruments nouveaux, mais à imaginer des instruments qui permettent mieux à l'homme de toucher le feu et de le faire évoluer selon ses désirs.

Le feu est un instrument de travail intellectuel. C'est à lui qu'on doit la lumière. Sans une lampe, à l'heure qu'il est, nous ne tracerions pas ces lignes. Il est donc notre collaborateur. Ici encore, nous nous trouvons en présence d'un progrès immense. M. le vicomte d'Avenel, dans son intéressant ouvrage sur le *Mécanisme de la vie moderne* (1), constate que l'humanité est demeurée jusqu'au dix-neuvième siècle sans bien savoir s'éclairer. L'éclairage était un des points sur lesquels l'invention ne s'exerçait pas. Toute la supériorité des riches sur les pauvres consistait à pouvoir accumuler lampes sur lampes et flambeaux sur flambeaux; mais c'étaient de maigres flambeaux et de mauvaises lampes. De là quelques conséquences sociales, comme l'insécurité des rues, l'importance du *guet*, l'habitude de se faire escorter le soir, ou de faire escorter ses hôtes, par des serviteurs munis de lanternes. De là aussi, chez les habitants des villes, moins de goût pour les sorties et les promenades tardives. Pour le travailleur intellectuel, qui lit ou écrit dans la solitude de son cabinet, le perfectionnement de l'éclairage n'a pas changé grand'chose aux conditions de son travail. On peut admettre

(1) Armand Colin, Paris.

toutefois qu'il est devenu un peu plus facile. Mais, dans les bibliothèques, dans les salles d'étude ou de conférences, l'introduction du gaz a rendu d'importants services. On y peut travailler beaucoup plus commodément que par le passé. On raconte que le futur pape Adrien VI, étant étudiant à Utrecht, était obligé, le soir, d'aller lire dans une église, debout, à la lueur de la petite lampe qui brûlait devant l'autel. Il fallait, pour étudier dans ces conditions, un véritable héroïsme, et les étudiants d'aujourd'hui, assis à leurs tables splendidement éclairées, ne se doutent pas de l'obstacle matériel que les ténèbres ou une insuffisante lumière opposaient jadis aux travaux de l'esprit.

La lumière est d'ailleurs une condition d'une foule de travaux même purement matériels. L'électricité, en bien des ateliers, ou même sur la voie publique, permet le travail de nuit dans de très vastes proportions. La lampe ordinaire est la fidèle amie du travail à l'aiguille. Dans les magasins, un éclairage plus ou moins brillant constitue, dès que le soir est venu, une nécessité inéluctable. Pas de lumière, pas de vente. Certains métiers exceptionnels, enfin, ne s'exercent que la nuit et ressentent plus étroitement encore cette nécessité.

Ne terminons pas ces considérations sans mentionner le secours qu'apporte la lumière au travail de la navigation. On sait les progrès extraordinaires qui ont été réalisés par les phares. Ces progrès ont pour effet, non seulement d'éviter les sinistres, mais de permettre des traversées qui ne seraient pas tentées sans la perspective d'un tel secours. Nous n'avons guère navigué, mais nous nous souvenons, au cours d'un trajet nocturne de Newhaven à Dieppe, d'avoir été absolument frappé par l'intensité des éclairs que projetait le phare du Havre, pourtant bien éloigné du point de la mer où nous étions. La certitude fournie, à des distances immenses, par ces points de repère lumineux, encourage les marins que l'obscurité ou d'insuffisantes clartés rendraient trop timides. Sur mer comme sur terre, d'une façon directe ou indirecte, par une intervention active ou par le simple fait d'une présence passive, la lumière, autrement dit le feu, joue donc vraiment le rôle d'un instrument de travail.

II. — LE FEU AGENT DE RÉUNION.

Le feu joue donc son rôle, qui n'est pas mince, parmi nos moyens d'existence. Il en joue un autre, plus saillant peut-être, dans l'organisation du mode d'existence. Son influence *groupante* est universelle. Des services qu'il rend dans un intérieur dépendent en grande partie les habitudes d'une famille. C'est un centre d'où tout rayonne, au point de vue métaphorique comme au point de vue strictement matériel. Le nom même du petit emplacement où il brûle s'est communiqué, en vertu de ce rayonnement, à l'ensemble de l'habitation. Celle-ci, de longue date et par une convention toute naturelle, est devenue le *Foyer*.

Le feu est tout d'abord un agent de réunion en tant qu'il sert à la cuisson des aliments, laquelle est pratiquée sous tous les climats. On sait que la distinction entre la « cuisine » et la « salle à manger » est une sorte de raffinement qui, aujourd'hui encore, même dans nos sociétés occidentales à civilisation très avancée, n'est connu que du petit nombre. L'endroit le plus naturellement indiqué, pour consommer les aliments, est l'endroit même où on les prépare, ce qui évite un transport et dispense le logement d'avoir une pièce de plus. De là, dans les maisons de paysans, l'importance et les dimensions de la cuisine, autour de laquelle tout gravite dans l'habitation, et qui sert de salon de réception aussi bien que de réfectoire. La cuisine est, en un mot, la pièce essentielle, le centre organique d'où se sont détachés par la suite les autres appartements, celui qui subsiste encore quand on est obligé de sacrifier les autres.

Mais le feu, sous beaucoup de climats, rend à la famille un autre service : il sert à la chauffer, et, à ce titre, il tend à la réunir plus étroitement encore, aux moments où ses membres ne sont pas retenus ailleurs par d'impérieuses occupations. Que l'on soit deux ou trois auprès d'un feu, ou cinq ou six, ou davan-

tage, la chaleur répandue est la même, et tout le monde peut en profiter *sans que cela coûte plus cher*. Bien entendu, dans la majorité des familles, le feu qui chauffe les personnes est le même que celui qui cuit les aliments. La multiplicité des foyers au même « foyer » — si l'on nous passe un jeu de mots presque indispensable dans la circonstance — est encore un luxe, un raffinement, une application de la division du travail aux différentes parties de l'habitation. Mais, même chez les gens aisés qui ont, pour se chauffer, d'autres feux que celui de la cuisine, il est assez naturel de se réunir de préférence autour d'une cheminée principale, de « se tenir dans la pièce où l'on a fait du feu ». De là ce charme des « veillées », devenu proverbial et légendaire, et ces causeries « sous le manteau de la cheminée » dont la seule idée évoque des descriptions classiques sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister.

Par cette fonction spéciale de chauffage, le feu établit une différence entre les populations des différents climats de la terre : celles des pays où l'on se chauffe beaucoup, et celle des pays où l'on ne se chauffe que rarement. Chez celles-ci, l'influence des occupations et des divertissements en plein air sera plus considérable. Chez celles-là, les « réunions du foyer » proprement dites exerceront un attrait tout spécial, et leur influence se fera sentir sur la formation des récits populaires, des légendes, écloses et entretenues le soir, durant les longues veillées. Mais le feu ne réussit pas à transformer une veillée patriarcale en veillée particulariste, ou *vice versa*. Il s'adapte à toutes les formations sociales, à la soirée strictement familiale comme aux nombreux attroupements de parents, d'amis, de voisins. Du reste, il encourage certaines vertus faciles. Le type du service gratuit, c'est le don du feu. « Donnez-moi du feu » est une prière qu'on s'adresse, non seulement entre amis et voisins, mais entre indifférents et gens qui ne se connaissent pas. Les fumeurs en savent quelque chose. Mais, longtemps avant la découverte du tabac, Cicéron, dans son *De Officiis*, citait ce genre de complaisance comme exemple des devoirs auquel tout le monde est tenu à l'égard de n'importe qui.

Une formule qu'on emploie pour faire l'éloge de Dickens consiste à dire qu'il a su « faire chanter le grillon du foyer domestique ». C'est que le feu allumé pour le chauffage de la famille a fini par devenir le symbole des joies et des affections de l'intimité. Aussi le « coin du feu » a-t-il passé à l'état d'expression presque conventionnelle, destinée à opposer le calme, la douceur de la vie familiale ou quelquefois de la vie solitaire, mais sédentaire, à l'agitation de la vie extérieure, des voyages, des luttes politiques ou autres, qui obligent à se répandre au dehors. Victor Hugo dit à un ami qui est venu se reposer chez lui après des pérégrinations lointaines :

Et tes pieds ont mêlé la poudre de trois mondes
Aux cendres de mon feu.

La tradition de la « bûche de Noël » se rattache à cet ordre d'idées, à ces liens mystérieux d'affection noués entre la flamme du foyer et le cœur de celui qui réside dans l'habitation. Inutile d'ajouter que ce sentiment acquiert une force particulière dans les familles où l'on déménage rarement. Car le « foyer » fait partie de l'immeuble que l'on habite. Il emprunte une poésie particulière au souvenir des générations qui se sont déjà réchauffées à la même place. Les déplacements si nombreux nécessités par la vie moderne tendent donc à affaiblir ce sentiment. Les familles bien organisées continuent à aimer leur intérieur, leur installation ; elles se complaisent à rendre celle-ci agréable et confortable ; mais la poésie des chenets, des pincettes, des bûches flambantes, s'évanouit en grande partie devant les trop rapides changements de décor qu'imposent de nos jours, surtout dans les grandes villes, les conditions nouvelles de la lutte pour la vie.

La lumière, dont nous parlions tout à l'heure comme d'un auxiliaire du travail, est plus encore un auxiliaire du plaisir, un charme puissant ajouté aux réunions, soit restreintes soit nombreuses, et qui tend à les provoquer par les facilités qu'elle donne. Comme le feu de la cheminée, la lampe tend à grouper les personnes de la famille. Où une personne y voit, cinq ou six

peuvent y voir, sans qu'il en coûte davantage. Aussi ces mêmes poètes et ces mêmes romanciers, qui traduisent le charme émanant du « coin du feu », aiment à noter également la poésie qui se dégage d'un cercle de têtes sérieuses ou rieuses entourant une lampe posée sur une table. Daudet, dans sa description de la famille Joyeuse (1), a tiré de ces scènes des effets touchants. Mais ce sont les réunions nombreuses, les fêtes, les cérémonies de gala, les représentations théâtrales, qui empruntent au perfectionnement moderne de l'éclairage un éclat dont nos ancêtres n'avaient pas l'idée. Nous sourions en lisant ces auteurs de mémoires du dix-septième siècle qui, parlant des bougies allumées dans les bosquets de Versailles, s'écriaient avec enthousiasme que « la nuit était changée en jour ». Nous nous livrons aujourd'hui à des « orgies de lumière ». Une des « expositions » le mieux réussies de l'Exposition, en 1900, était l'éclairage de celle-ci et une de ses principales attractions le « palais de l'Optique ». Cascades lumineuses, embrasement de palais, illuminations diverses, salle des « illusions » ont témoigné du degré de puissance auquel l'homme en est arrivé dans la production de la lumière. Il est clair que tout ce qui est réjouissance et réunions nombreuses en reçoit un charme nouveau. Ces progrès de l'éclairage ont un autre effet, celui de rendre les rues plus praticables le soir, de favoriser les sorties et les promenades nocturnes. L'art de jouir des grandes villes s'en trouve considérablement enrichi. Une des causes qui font que l'ouvrier déserte volontiers sa maison pour le café du voisinage, c'est que celui-ci est brillamment éclairé. Le développement des « lumières », dans le sens physique du mot, tend donc à relâcher le lien familial et à favoriser les groupements extérieurs au foyer. Pendant que le feu de la cheminée invite à rester chez soi, dans ses pantoufles, à se contenter de distractions strictement domestiques, le feu des becs de gaz, de l'électricité et de tous les luminaires multipliés à profusion dans les lieux publics ou sur la voie publique exhorte, au contraire, à se répandre au dehors. Comme

(1) *Le Nabab*.

le papillon, l'homme vole vers la lumière, et les moralistes constatent que lui aussi, à sa façon, s'y brûle souvent.

III. — LE FEU ET LA RELIGION.

Aujourd'hui encore, du reste, le feu a des adorateurs dans le sens littéral du mot : ce sont les Guèbres ou Parsis, héritiers des antiques doctrines de Zoroastre. En diverses sociétés, l'imagination a été extraordinairement frappée des services inappréciables que le feu rendait à l'homme, soit sous sa forme terrestre, soit sous celle des rayons solaires d'où procèdent la végétation et toutes les forces de la nature. Cet émerveillement, joint à l'affaiblissement des traditions primitives, pouvait produire et a produit effectivement, dans certains cas, des religions où le feu était érigé en divinité. Ailleurs, l'apothéose s'est exclusivement concentrée dans le soleil, comme chez les anciens peuples du Pérou. Ailleurs encore, comme chez les Grecs et les Romains, le soleil et le feu terrestre ont été incarnés dans des divinités spéciales, sans préjudice des autres forces de la nature également divinisées. Le philosophe Héraclite soutenait que tout vient du feu, que tout est formé de feu, et que le monde marche vers un embrasement universel. Mais la forme la plus connue qu'a prise chez les Gréco-Romains l'admiration superstitieuse du feu est le culte de Vesta, vulgarisé par les rites de l'entretien du foyer domestique et du foyer de la cité. Inutile d'insister ici sur les particularités bien connues de l'institution des Vestales. Rappelons seulement le soin jaloux avec lequel il fallait veiller à ce que le feu sacré ne s'éteignit point, et les terribles châtimens qui attendaient la prêtresse coupable d'avoir laissé se produire cette funeste extinction. Rapprochons de ce phénomène le mythe de Prométhée, poursuivi par la colère divine pour avoir osé ravir le feu du ciel. Tout dénote, chez ces peuples anciens, mais relativement rapprochés de nous, un bagage de traditions et d'états d'âme *légés par des générations plus anciennes*, et remontant à une époque où il était vraiment difficile de se procurer du feu,

difficile de l'entretenir, difficile de le rallumer quand il venait à s'éteindre, et où pourtant son utilité était ressentie plus vivement que nous ne saurions l'imaginer. Cette difficulté d'un côté, cette utilité de l'autre, ne peuvent entrer fortement dans notre esprit : la première, parce que nous nous procurons aujourd'hui du feu avec une facilité dérisoire ; la seconde, parce que les produits de la métallurgie se trouvent désormais répandus à travers le monde avec une profusion qui nous blase sur leur valeur. Il n'en était pas ainsi au moment où des hommes d'élite commençaient, *au moyen du feu*, à fondre ou à forger des instruments qui, pour l'époque, étaient merveilleux, et révolutionnaient absolument les conditions du travail, sans compter celles des combats.

Nous avouons d'ailleurs être ici dans le domaine de l'hypothèse. Il le faut bien, puisque nous remontons vers les temps préhistoriques, au sujet desquels les documents font défaut. Mais on conviendra que l'hypothèse n'est pas sans offrir une certaine vraisemblance. L'idolâtrie est une admiration dominante, que ne contre-balancent plus des notions exactes sur la vraie nature de la divinité. La puissance du feu, comme celle de la mer, comme celle de la mort, comme la fécondité de la terre, avait de quoi impressionner des peuples imaginatifs, et nous avons exposé ailleurs les causes qui tendaient à créer, chez les populations pélasgiques, des milieux favorables au développement de l'imagination. Il y eut donc des feux sacrés dans la famille, des feux sacrés dans la cité. Des héros moururent *pro aris et focis*. La flamme des sacrifices fut consultée par les devins. Aujourd'hui encore, dans la religion chrétienne, bien que les superstitions aient disparu et qu'on ne reconnaisse rien de divin à la nature du feu, celui-ci demeure un accessoire respecté de la liturgie. On le bénit, on l'allume avec pompe le samedi saint, on le charge de symboliser la résurrection du Christ, on le fait veiller dans les lampes du sanctuaire ou étinceler sur les candélabres de l'autel. Bien que la science ait expliqué sa nature, et démontré qu'il n'est pas un « élément », mais une combinaison d'un corps avec l'oxygène, il garde quelque chose de mystérieux, et, par conséquent, de mystique. C'est que, si

les savants ont expliqué ce que c'est que le feu, ils n'ont pas expliqué pourquoi ces combinaisons des corps avec l'oxygène se produisent avec dégagements de lumière et de chaleur, ni surtout ce que sont, dans leur nature intime, la lumière et la chaleur. La science recule les frontières de la connaissance; mais, placées plus près ou plus loin, ces frontières existent toujours. Au delà, c'est l'inconnu, des philosophes disent « l'inconnaissable », et cet inconnaissable, par cela même qu'il se prête mal aux investigations de l'intelligence, se prête fort bien aux interprétations ou aux figurations idéales qui sont l'auxiliaire du sentiment religieux,

Ajoutons que la science elle-même, si l'on peut ainsi parler, est en prosternation devant le feu. Toutes les lois découvertes par les physiciens et par les chimistes, toutes les explications qu'ils nous ont données des phénomènes matériels de toute espèce, nous font aboutir à cette conclusion que l'immense brasier désigné sous le nom de soleil est la cause apparente ou invisible de toutes les forces déchainées sur notre planète par la nature ou utilisées par le travail de ses habitants. C'est le feu du soleil qui fait tourner les moulins à vent, parce que le déplacement des couches atmosphériques est déterminé par la chaleur. C'est le feu du soleil qui fait marcher les chemins de fer et les paquebots, parce que c'est sous l'action des rayons solaires que les forêts aujourd'hui converties en houille fixèrent dans leur tissu le carbone puisé dans l'acide carbonique de l'air. C'est le feu du soleil qui met en action les machines électriques installées à côté d'une chute d'eau, parce que cette eau provient d'une vapeur aspirée à la surface des mers et transportée dans les hautes régions de l'atmosphère par la puissance d'évaporation du soleil. C'est le feu du soleil qui fait pousser les végétaux, puisque tous ont besoin d'un degré de chaleur quelconque; et ces végétaux servent à leur tour de nourriture à de nombreux animaux qui périraient si le froid devenait trop vif. Devant ces constatations, les savants sortent volontiers de leur impassibilité professionnelle, et *admirent*, eux aussi, toutes ces merveilleuses conséquences attachées au rayonnement so-

laire, conséquences qui elles-mêmes se répercutent de tant de manières dans le monde, et contribuent à faire de ce rayonnement, comme nous l'avons vu, un facteur social. Des publicistes enthousiastes parlent quelquefois d'une « religion de la science ». D'après ce que nous venons de dire, cette religion ne se ramènerait-elle pas, en dernière analyse, à la religion du soleil, en d'autres termes, à celle du feu ?

Voilà les pensées qui peuvent traverser l'esprit, au mois de janvier, lorsqu'on tisonne son feu à l'ancienne méthode. Nous les avons jetées sur le papier sans prétendre les approfondir, ni creuser certains détails qui comporteraient des développements proportionnés à leur importance. Bien des considérations nous ont échappé. Nous n'avons parlé ni des incendies, ni des pompiers, ni des compagnies d'assurance, ni de l'antique usage du couvre-feu, ni des feux d'artifice, ni de la crémation, ni des « feux » et des « flammes » en littérature, ni même, plus prosaïquement, de cette « question du gaz » qui passionne en ce moment la population parisienne. Il y aurait, sur chacun de ces points, une étude spéciale à faire et des phénomènes sociaux à mettre en relief. Nous serions heureux de voir d'autres observateurs les reprendre et les traiter. Pour nous, nous avons voulu nous en tenir aux grandes lignes et, sans viser pour cette fois à une véritable rigueur scientifique, nous livrer, comme l'indique notre titre, à une courte « méditation ».

G. D'AZAMBUJA.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LE NOUVEAU LIVRE DE M. PAUL BUREAU

Nous donnons ici l'Introduction, la Conclusion et la Table du livre que M. Paul Bureau fait paraître chez Alcan, 108, boulevard St-Germain, sous le titre : *le Contrat de Travail : le Rôle des Syndicats professionnels*. C'est, à notre connaissance, la plus remarquable étude qu'on ait faite sur l'ensemble des problèmes que soulève le mouvement syndical ouvrier. Nous en avons reproduit ci-dessus un chapitre en *Question du jour*.

*
**

INTRODUCTION

Au mois de mai 1900, l'École des Hautes Études Sociales me fit l'honneur de m'inviter à collaborer à l'œuvre d'enseignement et d'explication scientifique qu'elle poursuit et, pendant l'hiver 1900-1901, quelques personnes voulurent bien suivre la série de dix leçons que je fis sur *le Contrat de Travail et le Rôle des Syndicats professionnels*. Telle est l'origine de ce livre. Il importe, sans autre préambule, d'en déterminer le sujet et d'indiquer la méthode qui en a dirigé la composition et dicté les conclusions.

On sait que, depuis plus de soixante ans, la question ouvrière occupe dans les préoccupations des esprits une place de choix et cette prééminence est trop légitime pour ne pas durer longtemps encore. On pourrait, semble-t-il, diviser en trois parties l'ensemble des problèmes que renferme cette question.

Dans la première on rangerait tous ceux que pose à la famille ouvrière la disparition du petit atelier supplanté par la grande usine à moteur puissant et on suivrait chaque métier au moment où il traverse la crise qui accompagne toujours une si redoutable évolution; dans la seconde, on étudierait les difficultés qui s'élèvent entre les salariants et les salariés, lorsque le régime du grand atelier s'est définitivement installé et on rechercherait les meilleurs moyens de résoudre pacifiquement ces difficultés; enfin, dans la troisième, on

s'attacherait spécialement à l'exposé des combinaisons qui assurent à l'ouvrier le meilleur emploi de son salaire et lui permettent de pourvoir plus décentement aux besoins de sa famille.

Dans son beau livre, *la Question ouvrière en Angleterre*, M. Paul de Rousiers, avec une méthode très sûre et une rare perspicacité, a étudié la première partie de ce problème et il a opéré entre les différents métiers un classement scientifique, d'après le degré d'avancement de leur évolution industrielle. Ici on ne s'attachera qu'à la seconde et on bornera son observation aux métiers *qui ont déjà subi l'évolution industrielle* : on considérera seulement la grande industrie, plus spécialement le grand atelier, et on examinera la situation faite à l'ouvrier par ce régime industriel. On recherchera le rôle et la fonction de l'ouvrier dans la grande usine, la nature du contrat de travail qui le lie à l'employeur ; en d'autres termes, sa relation exacte avec cet employeur et avec les autres ouvriers de la même industrie.

A mesure que le temps s'écoule et que s'accumulent les renseignements, il apparaît de plus en plus aux esprits non prévenus que cette recherche peut être poursuivie par des procédés strictement scientifiques : des lois rigoureuses et fatales régissent le développement, l'évolution et la décadence des sociétés et il est possible de les connaître avec la même précision que les lois de la chimie, de l'histoire naturelle ou de l'astronomie. Il y a bientôt soixante-dix ans, Frédéric Le Play, jeune encore et mis au péril de sa vie par une expérience faite au laboratoire de l'École des Mines, entrevit le premier cette possibilité. Il s'aperçut que la tournure d'esprit des hommes de son temps était « d'accueillir les systèmes sociaux des inventeurs de toutes sortes » et de traiter toutes les questions « avec les idées préconçues les plus étranges ». Puis, « examinant en sa pensée quelle justification les projets de ses amis pouvaient tirer des faits, il n'en trouva aucune et il leur reprocha d'abandonner, dans un sujet aussi grave, la méthode de l'observation qui les avait guidés avec tant de sûreté et de succès dans les études de la nature (1) ».

Un génie, tel que celui de Le Play, ne pouvait que féconder et développer une pensée si essentielle ; aussi plus tard il put écrire : « J'ai appliqué à l'observation des sociétés humaines des règles analogues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux et des plantes. J'ai construit un mécanisme scientifique ; en d'autres termes, j'ai créé une méthode qui m'a permis personnellement d'ana-

(1) « Dès ce moment, écrit-il encore, je m'étais fixé sur un point essentiel, à savoir que dans la science des sociétés comme dans la science des métaux, je ne me croirais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pourrait s'appuyer sur l'observation des faits. » (Le Play, *La Constitution essentielle*.)

lyser toutes les nuances de paix, de discorde, de prospérité et de souffrance que présentent en Europe les sociétés contemporaines. (1) »

Ce n'est pas le lieu de dire ici comment Le Play commit dans ses observations plusieurs erreurs graves qui devaient plus tard fausser ses conclusions : la méprise est à jamais regrettable, car, à cause d'elle, le nom de ce grand savant, qui, le premier, appliqua à l'étude des sociétés humaines la méthode d'observation, se trouve lié trop souvent dans l'opinion publique à une doctrine sociale dont cette méthode même a depuis longtemps démontré la fausseté. Mais les erreurs commises par Le Play ont passé, et sa méthode, merveilleusement reprise et développée par M. Henri de Tourville, reste : c'est elle qui a exclusivement dirigé l'auteur de ce livre dans la présente étude. Muni de ce moyen puissant d'investigation, il s'est efforcé d'analyser avec toute la précision dont il était capable les maux qui affligent les salariés de la grande industrie, d'en discerner les causes et les remèdes.

En face des souffrances si aiguës des milieux ouvriers, plusieurs trouveront peut-être cette méthode trop sèche et trop aride et il ne manque pas de personnes à qui il suffit de penser que la « question ouvrière est une question de dévouement et de bonté ». Ces personnes voudront bien se souvenir qu'il y a place dans la vie sociale pour les activités les plus diverses ; le courageux citoyen qui, au risque de sa vie, se précipite au secours d'un enfant qui va être mordu par un chien enragé, ne rend pas inutile le travail d'un Pasteur, et de même lorsqu'une chaudière à vapeur fait explosion, semant autour d'elle la dévastation et la mort, on n'a pas moins besoin du dévouement des personnes qui soignent les blessés, que des recherches de l'ingénieur qui découvrira le moyen d'éviter le retour de semblables catastrophes.

Sans doute il est fréquent d'entendre les hommes d'œuvre et de dévouement médire des savants et il est à craindre que les savants ne disent parfois du mal des hommes d'œuvre et de dévouement, mais cette injustice réciproque est nuisible au progrès social. La science doit éclairer la bonté, et la sympathie pour ceux qui souffrent doit combler les lacunes de la connaissance et exciter le savant à travailler avec plus d'ardeur. L'ignorance n'est pas un moindre mal que l'égoïsme et la générosité du cœur ne suffit pas à garantir l'efficacité de l'action. Que de parents, animés des meilleures intentions, ne donnent à leurs enfants qu'une éducation déplorable ! Tel patron est disposé à faire à ses ouvriers le plus de bien possible et cependant son

(1) *Les Ouvriers européens*, t. I. p. x.

usine est troublée par des grèves et des révoltes haineuses, tandis que son voisin moins dévoué réussit à conserver avec ses employés des relations plus pacifiques. Il faut en toutes choses que l'intelligence éclaire et dirige le cœur.

Et puis, quand on y regarde attentivement, on constate que la science est indispensable pour satisfaire dans leur plénitude les sentiments généreux de l'esprit. La création n'est pas l'œuvre d'un génie mauvais et persécuteur, et la Providence a mis dans les lois naturelles qui régissent le monde plus d'amour, de douceur et de bonté que toutes les tendresses du cœur n'en sauraient mettre ou même concevoir. Après tout, le médecin qui arrache à la mort une mère de famille fait en un sens une œuvre de charité plus complète que la femme qui recueille les jeunes orphelins et celle-ci, à son tour, malgré son magnifique dévouement, ne donnera jamais aux pauvres petits que des caresses bien froides auprès de celles que leur mère leur eût prodiguées, par la *naturelle* expansion de sa tendresse. De même les hommes qui ont inventé les métiers à filer et à tisser le coton et la laine ont permis de vêtir plus de pauvres créatures que le dévouement le plus généreux n'eût jamais pu le faire et il est aujourd'hui avéré que les maux effroyables qu'a infligés à la famille ouvrière l'extension de la filature et du tissage mécaniques n'ont d'autre cause que notre ignorance du véritable régime économique. Il faut, en toutes choses, se préoccuper de se mettre dans les conditions saines et normales du fonctionnement de toutes les lois chimiques, physiologiques, sociales, morales, qui doivent assurer notre bonheur et la solution complète des problèmes qui nous préoccupent ne peut être trouvée que par une exacte soumission à cette exigence. Mais comment connaître ces conditions normales, si on ne les recherche par une méthode rigoureuse ~~ment~~ scientifique?

Ces réflexions qui n'ont pas du tout pour but de médire indirectement des âmes dévoués et généreuses — Dieu me préserve de cette tâche néfaste — m'ont paru nécessaires afin de signaler les dispositions d'esprit dans lesquelles ce livre a été écrit et, par suite, celles qui paraissent désirables chez ceux qui le liront.

Au surplus, s'il fallait donner ici une preuve nouvelle de l'excellence de la méthode d'observation, il semble que le sujet même qui va être étudié la fournirait surabondante. Personne ne conteste que les relations entre employeurs et employés sont en France plus instables qu'en Angleterre et aux États-Unis et ces deux pays, que le développement même de leur industrie mettait en face d'un problème plus grave, ont trouvé avant nous une solution meilleure. Pourtant combien nous les avons dépassés par notre fécondité inépuisable en

combinaisons arbitraires ou sentimentales et en théories *a priori*! De Jean-Baptiste Say à Saint-Simon et à Cabet, de M. de Molinari et de M. Yves Guyot à M. Jules Guesde et à Jean Grave, en passant par les interventionnistes timides, les démocrates chrétiens et les chrétiens sociaux, que de systèmes et que de docteurs! Pour se reconnaître dans le grand désordre des faits et le fouillis des solutions imaginaires, il faut « chausser modestement les souliers de plomb de l'expérience » et recueillir patiemment le témoignage des choses.

CONCLUSION

Le lecteur aura certainement, au cours de ces pages, tiré lui-même les conclusions qui se dégagent des faits qui ont été constatés. Il me semble pourtant que quelques-unes d'entre elles méritent une spéciale attention.

D'abord il nous a été donné de constater une fois de plus la toute-puissance irrésistible des forces économiques et sociales. On a vu comment le contrat individuel de travail engendrait mécaniquement, sous le régime du grand atelier et de la concurrence, le double fléau de la guerre sociale entre les employeurs et les employés et de la misère épouvantable des salariés. Vainement on a cherché à atténuer, au moyen de combinaisons diverses, les effets du contrat individuel de travail : les bons désirs, les intentions dévouées et les systèmes sont demeurés inutiles et les forces économiques, semblables à ces marteaux pilons qui, dans les grands établissements métallurgiques, écrasent, avec une égale facilité, une noisette ou une barre d'acier, ont écarté du même geste les uns et les autres. L'arbitraire de l'homme n'est heureusement pas de taille à se mesurer avec les énergies sociales, et la soumission aux lois de la nature est la condition première de toute action efficace de notre part.

Cette condition est nécessaire, mais elle est aussi suffisante, et tous les espoirs de bonheur et de progrès sont permis à l'humanité, si elle consent à discipliner ses efforts et à les diriger docilement vers les transformations que lui signalent les faits économiques. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'origine du monde, la science contemporaine démontre avec une netteté chaque jour plus précise que l'univers n'est pas l'œuvre d'une volonté méchante ou persécutrice, mais au contraire d'une activité souverainement bonne et secourable, toujours désireuse et capable de mettre à notre service des forces bienfaisantes. Or, cette vérité, déjà reconnue dans l'ordre des phénomènes physiques et chimiques, ne l'est pas moins dans l'ordre des phénomènes moraux et économiques. La même

Providence qui a posé les lois des premiers a fixé les règles des seconds, et sa puissance et sa sagesse se sont manifestées partout avec une égale splendeur. Nous ne nous laissons pas d'admirer les merveilles de la machine à vapeur, des métiers mécaniques et de la télégraphie sans fil; il faut nous convaincre que les forces morales, sociales et économiques tiennent en réserve, comme leurs sœurs de l'ordre physique et chimique, semblables provisions de progrès et de bonheur. Les unes ne sont ni moins puissantes, ni moins bien-faisantes que les autres, et elles sont l'œuvre de la même Bonté et de la même Sagesse; nos vices et surtout notre ignorance nous empêchent seuls de bénéficier de leur collaboration magnifique.

Ainsi, dans le grand atelier mécanique moderne, le groupement syndical des salariés est une institution nécessaire, dont on n'a pas découvert dès le début les conditions et le rôle, mais dont on peut apprécier aujourd'hui les admirables résultats, dans les milieux industriels qui ont été capables de cohésion organique et stable. On avait craint naguère que ces groupements ne servissent la cause des salariés qu'au détriment de celle des employeurs et des consommateurs; ces craintes ont été vaines, et ceux qui les partageaient oublièrent que l'harmonie des intérêts, si justement exposée par Bastiat, est le résultat nécessaire de toute organisation économique normale.

Les bons citoyens doivent donc collaborer activement au développement d'une institution qui sauvegarde à la fois la paix sociale et les droits sacrés de tant de familles ouvrières. Plus spécialement les employeurs et les employés doivent agir ici avec clairvoyance et justice. Les premiers renonceront enfin à une hostilité qui ne peut que rendre plus difficile une transformation inévitable, et ils seront assez perspicaces pour ne se laisser jamais détourner de la voie juste, même s'ils étaient les témoins ou les victimes de quelques excès isolés, tels qu'il s'en rencontre toujours dans les grandes transformations sociales. Les seconds, de leur côté, montreront par leur conduite que le groupement syndical est tout autre chose que la préparation de la grève, et ils s'appliqueront à développer en eux-mêmes les qualités morales sans lesquelles on ne peut fonder des associations professionnelles disciplinées et puissantes. Ainsi l'extension des syndicats contribuera au bien social dans notre pays et par là au progrès de la moralité même.

A quelque point de vue que l'on se place, le développement des syndicats doit être souhaité et encouragé, car il ne favorise pas moins le progrès moral et intellectuel de notre société que le progrès matériel et l'accroissement de la richesse. Cette liaison étroite entre

des intérêts apparemment si différents est pourtant, elle aussi, nettement démontrée par les investigations les plus récentes de la science, et on peut espérer que le siècle qui s'éloigne a emporté avec lui deux de ses erreurs les plus funestes. Aux XIX^e siècle, nombreux ont été les esprits qui, éblouis par la splendeur des découvertes scientifiques et des progrès matériels, en sont venus à penser que l'homme devait être conduit mécaniquement au bonheur. Il n'était plus nécessaire de contenir ses mauvaises inclinations et de s'exciter à la vertu : la science, la diffusion de l'instruction et de la richesse, un meilleur régime politique devaient nous dispenser de tout effort pénible vers le bien. A l'autre pôle de l'opinion, un groupe immense d'individus professait au contraire que l'homme ne réussirait jamais à améliorer d'une manière appréciable sa condition terrestre; les désirs de bien-être et de moindre effort étaient surtout l'effet de l'orgueil et de l'égoïsme, et il importait avant tout de s'en tenir à la forme traditionnelle des vertus dont les générations passées nous avaient donné l'exemple.

Les faits ont démontré combien ces deux erreurs étaient funestes et malfaisantes : aux environs de 1890-1895, les enfants du siècle ont commencé à constater que le timbrage à 15 kilogrammes des chaudières des locomotives et la connaissance des moyens propres à réduire le poids des os et de la graisse dans les animaux de boucherie ne suffisaient pas, même avec le concours du suffrage universel, à assurer le bonheur, et, vers la même époque, leurs adversaires s'apercevaient enfin que la vie morale peut être fécondée et accrue par la collaboration des forces nouvelles dont l'humanité se trouvait en possession. Par suite de l'interdépendance des phénomènes dont l'homme est à la fois le principe et la résultante, il existe une corrélation précise entre les formes diverses de son activité; sous un régime normal, le progrès des unes contribue au progrès des autres; et loin qu'il y ait opposition entre le progrès matériel et le progrès moral, le premier n'a d'autre fin que de conduire vers le second. Après tout la Providence n'a permis l'invention du métier renvideur et de la drague suceuse que pour nous permettre de nous élever à un état intellectuel et moral supérieur. Sans doute la magnificence des moyens a pu faire illusion sur la fin poursuivie, mais ces moyens ne sont si splendides que pour être appropriés à la splendeur même du résultat cherché. L'humanité est en marche vers une vertu beaucoup plus haute et une moralité beaucoup plus pure, et le décor extérieur n'est si beau que pour être digne des acteurs qui doivent monter sur la scène.

N'ayons donc jamais peur de saluer avec enthousiasme tous les

progrès et toutes les découvertes : l'unité du plan providentiel sait les coordonner vers la même fin, l'avènement sur la terre du règne du Père qui est aux cieux, et nous pouvons toujours répéter avec confiance cette belle parole d'Emerson : « *Whatever may happen in this hour or that, the years and the centuries are always pulling down the wrong and building up the right* : Quoi qu'il arrive à cette heure ou à cette autre, les années et les siècles s'emploient toujours à détruire le mal et à construire le bien. »

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

L'INSTABILITÉ DES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS SOUS LE RÉGIME DU CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL

CHAPITRE I^{er}. — Les grèves d'Elbeuf au mois de novembre 1900.

CHAPITRE II. — Conclusions sur le mouvement elbeuvien.

CHAPITRE III. — Le contrat individuel de travail favorise les tricheries réciproques et rend impossible la paix sociale.

DEUXIÈME PARTIE

LA MISÈRE DES SALARIÉS SOUS LE RÉGIME DU CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL

CHAPITRE IV. — La fonction de l'ouvrier dans le grand atelier mécanique.

CHAPITRE V. — Le taux des salaires sous le double régime de la concurrence et du contrat individuel de travail. — La loi d'airain.

CHAPITRE VI. — La démonstration de la loi des salaires par les faits économiques.

TROISIÈME PARTIE

LE REMÈDE A LA DÉSORGANISATION DES ATELIERS ET A LA MISÈRE DES SALARIÉS : LE CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL

CHAPITRE VII. — La cohésion professionnelle des ouvriers.

CHAPITRE VIII. — Les progrès de la cohésion des salariés en France depuis 1789; les étapes parcourues; la tâche de demain.

CHAPITRE IX. — La prétendue tyrannie syndicale sur les ouvriers non syndiqués.

CHAPITRE X. — La forme nouvelle du contrat de travail; l'autorité patronale et la concurrence.

CONCLUSION

II. — LES VIES CLOSES.

Une grande et utile leçon se dégage du livre plein de charme et de délicatesse que M. Georges Maze-Sencier vient de consacrer aux *Vies closes* (1). Les Vies closes, ce sont celles qui n'ont pas été vécues complètement, soit que leur brièveté mette obstacle à la réalisation des espérances qu'elles font naître, soit que l'obstacle se rencontre dans celui-là même qui doit les faire fructifier. Elles donnent une impression générale de mélancolie, de pitié, qui leur attire la sympathie des âmes nobles et tendres; mais tandis que les vies closes par un jugement impénétrable laissent cette sympathie sans mélange, les autres, celles qui restent stériles par mauvaise direction, ou par absence de direction, font naître en même temps un sentiment plus pénible. La bonne semence a été jetée dans un terrain fécond; déjà elle a germé, et une riche verdure fait présager une moisson abondante; mais le cultivateur négligent délaisse son champ; ou bien, pressé de jouir de la récolte qu'il annonce, ignorant des fruits qu'il doit porter, découragé de travailler et d'attendre, il promène sa faux dans ses blés verts. Vies gaspillées, vies perdues, vies mortes, talents dispersés ou enfouis, il se mêle de la colère à la tristesse que vous inspirez!

Mais la colère est stérile, elle aussi. Comme la haine elle détruit, et ne fonde pas. Ce qui manque à ces existences désorientées, c'est précisément *le sens vrai de la vie*, et M. Maze-Sencier, après avoir très finement analysé, dans plusieurs des chapitres de son ouvrage, les découragements, les infortunes d'une vie mal comprise, résume dans une conclusion très ferme la leçon grave qui en ressort. Prendre la vie comme un devoir à remplir, l'accepter courageusement, s'appliquer à comprendre la vanité de ce qui est vain, la beauté de ce qui est éternel, c'est s'approprier les plus hauts enseignements de la religion, de la philosophie et de la science sociale; c'est trouver le secret le plus efficace pour accomplir allégrement et pleinement sa tâche; c'est aimer la vie à cause de sa beauté morale, de sa portée sociale.

Et on ne peut que plaindre ceux auxquels cette leçon a manqué, qui ont vu dans la vie un jeu cruel, qui ont été impuissants à en porter le poids et qui sentaient pourtant en eux une profonde et ardente aspiration vers un idéal inconnu.

Car aucune des *Vies closes* que M. Sencier nous fait connaître n'est

(1) *Les Vies closes* (Études d'Ames), par M. Georges Maze-Sencier. Librairie Académique Perrin.

une vie vulgaire. Toutes sont attachantes; toutes cherchaient à monter vers la lumière. Quelques-unes sont simples et héroïques; d'autres offrent le spectacle d'amères déceptions, de tristes abandons de soi-même. Et toutes donnent le même enseignement résumé dans cette parole par laquelle l'auteur termine son livre : *Esto vir!* Sois un homme!

PAUL DE ROUSIERS.

III. — LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Notre ami, M. le docteur Oudaille, a publié récemment dans le *Journal de Saint-Quentin* (1) deux intéressants articles sur la journée de huit heures.

M. le docteur Oudaille répond à un de ses confrères, le docteur Nicolet, qui avait exposé à ce sujet la théorie socialiste. Nous citons avec plaisir les parties essentielles de cette substantielle réponse.

*
* *

Il est de toute évidence qu'une semblable réforme n'a de chances de se généraliser, dans notre pays, qu'autant qu'elle ne lèsera pas les intérêts patronaux. Or, pour que l'ouvrier, lui aussi, y trouve son compte, le chef d'entreprise devra, tout en réduisant le nombre des heures de travail, maintenir le taux antérieur du salaire journalier : d'où *élévation du salaire*.

Le D^r Nicolet, à la vérité, nous montre que dans certains pays, en Australie, en Angleterre, où cette réforme a été introduite depuis quelques années, le travail effectif, le *rendement*, a été supérieur pour ces années à celui des années antérieures où la journée de travail était de 10, 12, et même de 14 heures. Tout paradoxal qu'il paraisse, le fait est exact et vient heureusement à l'appui de la thèse de notre confrère.

Le résultat pourrait-il être le même en France? Oui, assurément; mais à une condition : c'est que, comme dans les pays cités plus haut, le patron intéresse ses ouvriers à ses bénéfices, en fasse de véritables *collaborateurs*, quelquefois même, comme cela se voit en Amérique, une véritable famille.

Résultat enviable qui est dû au développement extraordinaire de l'initiative individuelle dans ces pays et aussi — et surtout — à la constitution de la famille. Les parents anglo-saxons ne se croient

(1) 4 et 5 décembre 1901.

pas obligés de donner de dot ni d'héritage à leurs enfants; garçons et filles reçoivent une éducation qui les met en mesure de se suffire de bonne heure à eux-mêmes. On leur met un outil en main, après quoi on les invite à se débrouiller dans la vie. Il en résulte que le père de famille, le chef d'entreprise, maître de sa fortune, peut, après avoir assuré le pain de ses vieux jours, consacrer une partie de ses revenus à l'amélioration de la condition de ses ouvriers.

En est-il de même chez nous?

Prenons un grand industriel, par exemple, et examinons sa situation financière, qui ne se prête guère qu'à ces deux hypothèses : ou son entreprise est montée par actions, et son principal, pour ne pas dire son unique souci, sera de distribuer à ses actionnaires les plus gros dividendes possibles; ou la valeur de son établissement représentera sa dot personnelle, ou plus souvent la dot de sa femme, biens qu'il lui est loisible de faire fructifier, mais qu'il ne peut, en aucun cas, aliéner.

A la majorité de ses enfants, il lui faudra faire de sa fortune — de son établissement industriel, par conséquent — autant de parts égales (la loi le veut ainsi) qu'il aura d'enfants, et ces parts devront être, de par notre éducation, de par nos mœurs, les plus grosses possible.

Irez-vous, en conscience, demander à ce père de famille de sacrifier l'avenir de ses enfants et le sien propre dans le but, très élevé assurément et très humanitaire, de contribuer à la prospérité de ses ouvriers? Il vous répondra, non sans quelque raison, qu'il est bien trop écrasé d'impôts, trop fortement menacé par cette épée de Damoclès que la législation contre les accidents du travail vient de suspendre au-dessus de sa tête, pour pouvoir songer au bien-être de ses employés. Toujours à la merci des variations du marché, il lui faut chercher un équilibre qu'il a grand'peine à garder; de par les conditions familiales et sociales qui l'enserrent, ce patron est descendu, suivant l'expression de la science sociale, au rôle de simple employeur. Il y aura toujours entre lui et ses ouvriers, quoi qu'il veuille et quoi qu'il fasse, cette sourde hostilité qui, en France, règne entre gouvernants et gouvernés.

C'est le maître; donc c'est l'ennemi.

Reste-t-il quelques jours sans se montrer? « Le patron se moque pas mal de nous! Il se donne beaucoup de bon temps pendant que nous lui gagnons son pain! »

Vient-il au contraire à pénétrer dans les ateliers! Aussitôt les chants, les conversations cessent; heureux s'il n'a pas l'oreille trop fine! il entendrait murmurer derrière son dos : « Voilà le singe! »

Y a-t-il moyen de faire cesser cet antagonisme? Pas par un coup de baguette de fée assurément. Ou, pour poser mieux la question, peut-on transformer lentement, par une sage éducation, les idées et les mœurs pour aboutir à un état légal et social meilleur que celui que nous supportons actuellement?

Faisons un rêve :

Un patron mù par les seuls sentiments d'humanité adopte la journée de huit heures sans autre but que l'intérêt de ses ouvriers : verrons-nous alors se produire les heureux résultats signalés par le D^r Nicolet en Australie et en Angleterre?

Je ne fais aucune difficulté d'accorder que la réduction des heures de travail exercerait la plus heureuse influence sur la « diminution de la morbidité et l'augmentation de la santé générale » puisque avec le surmenage disparaît une cause puissante de débilitation organique. En serait-il de même quant à la *diminution de l'alcoolisme* et à la *moralisation supérieure*?

Pouvons-nous espérer que, moins tenu à l'atelier, l'ouvrier va consacrer à la famille une partie de ce temps arraché à « l'exploiteur »? et que, n'ayant plus besoin d'excitant pour ses muscles moins surmenés, il renoncera à l'alcool et désertera le cabaret pour fréquenter les bibliothèques et les cours du soir?

Deux conditions me paraissent indispensables à l'ouvrier pour pouvoir espérer ces heureux résultats :

- 1^o Le désir d'étendre sa culture intellectuelle;
- 2^o L'amour du foyer.

Qualités qui, on en conviendra, ne sont pas précisément l'apanage de notre race, ce dont — je me hâte d'ajouter — nous ne sommes pas complètement responsables. Notre formation sociale, encore moulée sur le vieux cadre de la communauté patriarcale, nous porte, en général, à chercher à résoudre le problème de l'existence en nous appuyant beaucoup plus sur la collectivité de la famille ou de l'État que sur l'effort individuel. L'héritage des parents, la dot de la future femme, les libéralités de l'État-Providence qui crée sans cesse de nouvelles places au fur et à mesure que surgissent de nouveaux appétits, tout cela est peu propre, que je sache, à développer chez nos jeunes hommes l'énergie et l'initiative individuelle. Il en résulte un avilissement des caractères, une absence de volonté dont l'empreinte se retrouve, fatale, bien qu'avec certaines différences, dans les diverses classes de la société.

Pour l'ouvrier, pour celui-là qui vit au jour le jour, le travail est la loi inéluctable qui s'impose à tout être qui ne veut pas mourir de faim.

Mais, une fois la tâche finie, c'est vers les plaisirs faciles qu'il courra plutôt que de chercher un délassement dans une occupation intellectuelle.

Croyez-vous sérieusement qu'affranchi plus tôt du labeur quotidien, l'ouvrier de nos usines, le tâcheron de nos campagnes, va se hâter de prendre son repos pour aller demander ensuite à des cours, à des conférences un supplément de nourriture intellectuelle — comme cela se voit fréquemment en Angleterre — surtout si, comme en Angleterre, il lui faut, de sa poche, payer le professeur ou le conférencier?

Pour mon compte, à voir le nombre restreint des auditeurs qui fréquentent chez nous ces sortes de réunions — entièrement gratuites, cependant — je doute fort que les conférenciers populaires fassent rapidement fortune à ce métier.

Dans l'état actuel de nos mœurs, avec notre éducation, ce seraient plutôt les cafés-concerts et les bars qui bénéficieraient de ces heures de liberté. L'ouvrier ne boira plus pour donner à ses muscles le coup de fouet devenu inutile : il boira pour passer le temps ; l'alcoolisme n'y perdra rien !

Il continuera de fréquenter le cabaret tant qu'il lui faudra fuir un logement où — dans les villes surtout — manque le confortable — et parfois le nécessaire.

Montrez-moi le modeste jardin, le petit coin de verdure où il pourrait — à l'instar de son camarade anglo-saxon — trouver un délassement aux fatigues d'une journée passée dans l'air vicié de l'atelier !

Combien sont-ils ces privilégiés qui, au retour du labeur quotidien, vont trouver le logis clair et joyeux, la ménagère souriante et parée, les enfants rieurs et propres ?

Si l'on a pu dire avec raison que l'alcoolisme ruine et désorganise la famille, il est tout aussi vrai d'avancer que l'insuffisance de l'éducation de la femme, tant au point de vue de la culture intellectuelle que de l'aptitude aux soins du ménage, constitue un puissant facteur d'alcoolisme et de démoralisation.

C'est à faire cesser cet état de choses que doivent d'abord travailler tous ceux que préoccupent les problèmes sociaux : la réforme de la société basée sur la restauration du foyer familial.

Comme moyen d'arriver à ce but, il n'en est pas de meilleur, de plus efficace que la réforme de notre éducation dans le sens du plus large développement de la volonté, de l'énergie, de l'initiative individuelle.

Voici vingt ans et plus que les disciples de Le Play, les membres de

la science sociale prêchent cette évolution : à l'heure actuelle seulement quelques essais se font jour dans ce sens.

Là est le nœud de la question sociale ; là est le salut ; là est la vérité, car là est la science qui plane, au-dessus des vaines agitations des partis, majestueuse et sereine.

D^r OUDAILLE.

IV. — LA CONCURRENCE INDUSTRIELLE ENTRE ANGLO-SAXONS

Nous trouvons dans le *Moniteur officiel du Commerce* (numéro du 3 octobre 1901) un très intéressant rapport de M. Jean Périer, consul suppléant de France à Londres, sur l'invasion du marché anglais par les produits américains.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs ces pages substantielles et documentées.

*
* *

Londres... A plusieurs reprises, et en particulier dans le rapport annuel (1), ce Consulat général a eu l'occasion de signaler les conséquences, pour les industries et le commerce de la Grande-Bretagne, de la concurrence grandissante des États-Unis sur les marchés du dehors et sur le marché britannique.

Mais cette concurrence que les Anglais rencontraient surtout à l'extérieur, c'est chez eux, maintenant, qu'elle commence à s'exercer et d'une manière très inquiétante. Dans ces derniers mois, le progrès des ventes américaines sur le marché britannique a été tel que les milieux commerciaux s'en montrent vivement inquiets et qu'ils n'y a pour ainsi dire pas de jour où la presse ne parle de la question.

Et de cette lutte commerciale, il semble que nous ne puissions nous désintéresser, et pour trois raisons :

1° En premier lieu, parce que cette concurrence américaine peut, à la longue, affaiblir l'industrie et le commerce britanniques et, par suite, diminuer la puissance d'achat de notre meilleur client ;

2° Parce qu'il se peut faire qu'un jour nos produits aient à lutter, sur le marché anglais et ailleurs, contre certains produits manufacturés américains ;

3° Parce que la concurrence américaine peut amener l'opinion publique britannique à céder aux objurgations, de plus en plus pressantes, des protectionnistes et assurer le triomphe de ceux-ci qui né

(1) Voir supplément n° 34 au *Moniteur officiel du Commerce* du 18 juillet 1901.

se borneraient pas à réclamer des mesures contre les seuls produits américains.

Pour ces diverses raisons, il a donc paru utile de consacrer une étude étendue à la question. On examinera successivement les effets et les causes du succès des produits yankees, principalement sur le marché intérieur britannique, ainsi que les moyens par lesquels nos voisins se proposent de remédier à la situation.

I

EFFETS DE LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Ce qui, dans la concurrence nouvelle, paraît le plus inquiétant aux Anglais, c'est qu'elle ne s'exerce pas seulement à l'encontre de quelques articles, mais qu'elle en atteint un très grand nombre. Dans une série d'études très intéressantes, publiées récemment sous ce titre caractéristique : « Les Envahisseurs américains », par le *Daily Mail*, et auxquelles nous ferons de larges emprunts, M. Mac Kenzie évaluait à 500 le nombre des industries qui, sur leur propre marché national, ont à lutter contre des produits yankees. Et encore il n'est pas question de l'agriculture, car, depuis longtemps, les Anglais ont pris leur parti de la voir ruinée par l'invasion des céréales et autres denrées alimentaires américaines. Il ne s'agit donc que des produits fabriqués. Nous étudierons en détail ceux d'entre eux dont l'invasion est la plus marquée.

Disons, dès maintenant, que l'on vend des cotonnades américaines à Manchester, du fer américain dans le Lancashire, de l'acier américain à Sheffield, du fer-blanc américain dans le pays de Galles; que, dans maints « Offices », on emploie des bureaux, des chaises, des machines à écrire, des copies-lettres, des plumes, du papier buvard américains; que, dans les usines, s'introduisent les machines-outils américaines; que très nombreux sont maintenant les appareils photographiques, les ascenseurs, les appareils de téléphone, de traction électrique, les montres, les chaussures, les brosses, les confections, les drogues, etc., etc., de provenance américaine. Synthétisant, d'une manière plaisante, les effets de l'invasion américaine, M. Mac Kenzie a pu écrire : Tout américain ! Dans la vie domestique, nous en sommes arrivés à ceci : plus d'un de nos compatriotes sort le matin d'un lit pliant fabriqué, dans la Nouvelle-Angleterre; emploie pour se raser un rasoir de sûreté américain et du savon « Williams » (provenant des États-Unis); enfile sur ses chaussettes de la Caroline du Nord des bottines fabriquées à Boston; fixe ses bretelles du Connec-

ticut; glisse dans sa poche sa montre Waltham ou Waterbury. Il s'assied, alors, pour prendre son « breakfast » et, tout en félicitant sa femme sur la manière dont son corset de l'Illinois maintient sa « blouse » du Massachusetts, avale son « breakfast » durant lequel il mange du pain fait avec de la farine provenant des prairies américaines, des huitres conservées venant de la Côte du Pacifique, une tranche de « Beacon » de Kansas City; pendant ce temps sa femme attaque une tranche de langue de bœuf de Chicago et ses enfants absorbent leur farine d'avoine américaine dit « Puritan ». Mais voici qu'il commence à lire son journal imprimé avec des machines américaines et peut-être même sur du papier américain. Puis le voilà qui se précipite dehors et prend le tramway électrique mù par des appareils américains, et qui le conduit à Shepherd's Bush où notre homme pénètre dans un ascenseur qui le dépose dans l'« Electric Railway » construit à l'américaine et par lequel il est transporté à la « City ». Dans son bureau, bien entendu, tout est américain. A son « lunch » il avale rapidement du « roastbeef » froid provenant d'une vache de l'Iowa et l'assaisonne avec des « pickles » de la Nouvelle-Angleterre; il termine son repas avec des pêches conservées de Floride et se détend l'esprit en fumant quelques cigarettes de Virginie. Suivre notre homme dans ses diverses courses de la journée serait quelque peu fatigant. Mais quand viendra le soir, nous le retrouverons se reposant à la plus récente comédie musicale américaine et terminant enfin sa journée par l'absorption de deux petites pilules antibiliaires... fabriquées en Amérique.

L'auteur aurait pu ajouter que l'Anglais qu'il met en scène rencontre aussi, de plus en plus, dans les rues et les « Offices » de la Cité, des Américains venus ici en quête d'affaires (1). En effet, ce ne sont pas seulement les marchandises américaines qui débarquent en Angleterre, mais aussi les Américains; depuis quelques mois, les hôtels de Londres en regorgent. Ils se sont aperçus que la Grande-Bretagne offrait à leur vif esprit d'entreprise un large champ à exploiter où, pour eux, la lutte était moins pénible qu'aux États-Unis. M. Mac Kenzie rapporte, à ce sujet, cette déclaration faite par un millionnaire de Chicago à son retour d'Angleterre : « Il y a à Londres beaucoup d'or qui n'attend que d'être recueilli. Nos pères allèrent vers l'Ouest pour fonder leurs fortunes; nous, leurs fils, nous irons vers l'Est pour obtenir le même résultat. » Cette venue des Yankees a déjà eu pour effet la constitution en Grande-Bretagne de plusieurs usines américaines, mais qui, pour ne

(1) D'après l'*American Directory* qui vient de paraître, 40.000 Yankees sont établis à Londres et occupent, pour la plupart, d'importantes situations dans les affaires.

pas alarmer l'opinion, s'installent sous des raisons sociales anglaises, et emploient une main-d'œuvre anglaise dirigée par des contre-maitres américains. Moins dissimulées, par contre, ont été les tentatives faites récemment par des capitalistes yankees pour être autorisés à entreprendre la construction à Londres de nouvelles lignes électriques souterraines et notamment les efforts considérables, mais qui jusqu'ici paraissent vains, de M. Yerkes, « le roi des tramways électriques américains », pour se faire concéder l'« électrification » de l'ancien métropolitain. Ces jours derniers, on annonçait l'arrivée de M. Black, président d'une importante compagnie de construction de New-York, qui vient, dit-on, en vue d'organiser une société pour la construction de maisons en acier à nombreux étages sur le type américain.

Avec les hommes viennent aussi d'Amérique les capitaux. Rappelons à cet égard l'achat de la Compagnie de navigation Leyland par M. Morgan, président du « Steel Trust »; rappelons aussi les larges achats de titres faits par l'Amérique lors des derniers emprunts du gouvernement britannique.

Et comme le succès appelle le succès, le *Commercial Intelligence* vient d'annoncer que les directeurs du « Crystal Palace » ont décidé d'ouvrir l'an prochain une exposition de produits américains.

Avant de parler en détail des produits yankees dont les importations menacent le plus les produits britanniques similaires, citons quelques chiffres qui mettent bien en évidence l'accroissement des ventes américaines dans le Royaume-Uni.

Pendant la période de dix mois qui a pris fin en avril 1900, les achats britanniques de produits américains s'étaient chiffrés à 448.201.339 dollars.

Durant la période de dix mois prenant fin en avril 1901, ces achats se sont élevés à 540.699.989 dollars.

Soit l'énorme plus value de : 92.438.620 dollars.

Sans aucun doute les produits d'alimentation et les matières premières entrent pour une forte part dans cette énorme augmentation, mais on va voir combien large est aussi la part qui revient aux articles manufacturés.

Produits métallurgiques.

De toutes les industries menacées par la concurrence américaine, la métallurgie occupe certainement le premier rang. Le succès des Yankees s'est, à cet égard, affirmé, dans ces derniers temps, par quatre faits qui ont eu un immense retentissement dans le Royaume-

Uni et qui ont soulevé de nombreuses polémiques de presse.

Le premier de ces faits a été la commande à une maison américaine du pont à jeter sur l'Atbara, affluent du Nil, pour la construction duquel il devait être employé 622 tonnes d'acier. La Société anglaise dont les offres étaient le plus satisfaisantes demandait 26 semaines pour effectuer le travail et 15 guinées par tonnes, tandis que la maison américaine s'engageait à construire le pont en 14 semaines et au prix de 10 liv. st. 13 sh. et 6 pence par tonne.

Peu après, second succès : l'industrie américaine obtenait la construction des viaducs de l'Ouganda, représentant 7.000 tonnes d'acier; le prix et le délai de mise en place des Américains étaient respectivement de 18 liv. st. par tonne et de 46 semaines, tandis que les meilleures conditions anglaises étaient de 21 liv. st. 12 sh. 6 p. et 130 semaines.

Troisième succès : la commande du viaduc de Gobteik en Birmanie, représentant un travail de 4.332 tonnes d'acier échappait aux industriels britanniques et était donnée à une Société américaine qui se contentait de 15 liv. st. par tonne et d'un délai d'un an pour la construction, alors que ses concurrents demandaient au minimum 25 liv. st. 10 sh. et trois ans pour terminer le travail.

Ces surprenantes différences dans les prix et dans les délais de construction sont attribuées par les personnes impartiales aux raisons suivantes, qui sont admises comme exactes, en particulier par M. Mac Kenzie :

1° Tandis qu'en Angleterre les constructeurs ont l'habitude de présenter pour chaque commande des plans différents et d'un cachet particulier, les Américains sont parvenus à établir des séries de types fixes de ponts pouvant satisfaire aux diverses exigences; ils se sont organisés pour fabriquer rapidement ces types et peuvent en fournir les plans dès la première demande;

2° Les nombreuses occasions qu'ils ont eues de construire des ponts pour les États de l'ouest ont donné aux Yankees une grande expérience qui les a rendus capables de perfectionner leur fabrication et d'imaginer des machines spéciales pour ce genre de construction;

3° Ils ont, par suite, fait de cette construction une science exacte et, notamment, grâce à la création de types fixes, ils ont rendu l'ajustement des pièces du plus grand pont très rapide.

Quoi qu'il en soit de ces raisons, certaines personnes qui ne veulent pas admettre que le succès des Américains soit la juste récompense de leurs efforts, ont voulu en trouver la cause dans la complicité aveugle ou coupable des autorités britanniques chargées de

commander les ponts de l'Albara et les viaducs de l'Ouganda et de Gobteik. Aussi un quatrième succès des industriels américains a fini par faire éclater la manifestation de ce sentiment, nous voulons parler de la commande de locomotives faite par l'administration des chemins de fer de l'Inde aux États-Unis. Il en est résulté, récemment, une interpellation à la chambre des communes, de sir Alfred Hickman, député pour Wolverhampton, et un échange de lettres, plutôt vives, entre sir Alfred et lord George Hamilton, ministre pour l'Inde. Tandis que le noble Lord défendait très vigoureusement les chemins de fer de l'Inde contre l'accusation d'avoir, à la légère, favorisé l'industrie américaine et cherchait à stimuler l'ardeur de ses compatriotes en assurant que les Yankees ne devaient leur succès qu'à leur esprit de progrès, sir Alfred s'efforçait de réduire à néant les reproches adressés aux industriels britanniques.

Les faits que nous venons d'exposer sont sans doute inquiétants pour l'industrie d'Outre-Manche; toutefois on peut, non sans quelque vérité, en atténuer la portée, en disant, avec sir Alfred Hickman, que c'est l'abondance des ordres auxquels ont eu, depuis trois ans, à faire face les industriels britanniques qui les ont empêchés de répondre, comme ils l'auraient fait en un autre temps, aux commandes qui, par cette raison, leur ont été enlevées par leurs concurrents.

Mais bien plus inquiétantes, sans aucun doute, sont les importations grandissantes des fers et aciers américains, car ce n'est plus seulement sur les marchés du dehors que les industriels anglais ressentent la concurrence de la métallurgie américaine. Et comment n'en serait-il pas ainsi en présence d'une production métallurgique telle que celle des États-Unis? La presse anglaise rappelait dernièrement que si, en 1884, l'Angleterre produisait deux fois plus de fer en saumon que les États-Unis, dès 1890, par contre, les Yankees égalaient la production britannique et qu'enfin, en 1899, ils faisaient passer leur production à 13.620.000 tonnes tandis que celle du Royaume-Uni n'était que de 9.305.000 tonnes. On rappelait encore que, durant la même année, les usines américaines ont produit 7.586.354 tonnes de lingots d'acier Bessemer; 2.270.585 tonnes de rails d'acier; 10.639.587 tonnes d'acier en tous genres, tandis que, pour la Grande-Bretagne, les chiffres étaient respectivement de : 1.825.074 tonnes d'acier Bessemer; 838.148 tonnes de rails; en tout 5.000.000 de tonnes d'acier en tous genres. On insistait particulièrement sur ce fait que, de 1895 à 1900, les exportations américaines de fer et acier passaient de 5.400.000 liv. st. à 26.000.000 de livres st.

De cet énorme développement industriel, il résulte, maintenant, qu'en ce qui concerne le fer en saumon, tandis qu'en 1899, l'Angleterre n'en expédiait plus que 2.000 tonnes aux États-Unis, ceux-ci en importaient 80.000 tonnes en Grande-Bretagne; qu'en 1900, les ventes de l'Amérique aux Anglais se sont accrues en valeur de 70 %, passant de 219.000 liv. st. à 350.000 liv. st.; qu'enfin cette année, durant les six premiers mois, les importations de fer américain ont presque doublé par comparaison avec ce qu'elles avaient été pendant la même période de 1900.

Encore plus considérables ont été les progrès des importations d'acier brut. De janvier à avril 1900, les États-Unis n'en avaient expédié en Angleterre que 4.000 tonnes évaluées à 33.000 liv. st.; mais, durant la même période de cette année, ces importations ont passé à 44.000 tonnes valant 250.000 liv. st.

L'augmentation des importations d'acier travaillé n'est pas moins remarquable; c'est ainsi qu'en 1900 les États-Unis ont vendu à la Grande-Bretagne : 84 locomotives, 128 moteurs fixes, 13.847 tonnes de fil d'acier, 5.735 tonnes de roues, 313.000 liv. st. de machinerie électrique, 20.000 liv. st. de chaudières et pièces de chaudières, 178.000 liv. st. de tuyaux, 159.000 liv. st. de pompes, etc.

De toutes les industries métallurgiques anglaises, la plus menacée par la concurrence américaine est assurément celle de fer-blanc (1). Longtemps cette industrie avait été hors de pair, et actuellement encore, sur une production mondiale de 800.000 tonnes, la part qui lui revient est de plus de la moitié. Mais voici que cette situation se modifie. Les Yankees qui, il y a quelques années, étaient parmi les meilleurs acheteurs, ont, à l'abri de leur tarif, créé une puissante industrie du fer-blanc qui s'est d'abord rendue maîtresse du marché national et qui, maintenant, s'efforce de dominer les marchés extérieurs. Elle s'est organisée récemment sous la forme d'un « Trust », « l'American Tin plate Cy », qui a amalgamé 35 compagnies et se dresse menaçante en face de l'industrie du Pays de Galles, divisée entre une centaine de maisons jalouses les unes des autres et embarrassées par des difficultés continuelles avec leurs ouvriers. Aussi le résultat de cet état de choses commence à se faire vivement sentir.

De 1890 à 1900, la production yankee passe presque du néant à 300.000 tonnes et, par contre-coup, les achats annuels de l'Amérique en Grande-Bretagne tombent de 325.800 tonnes à 50.000 tonnes; les exportations, durant les dix mois finissant en avril 1900, ont été de

(1) Il faut toutefois ajouter que cette industrie, comme d'ailleurs les autres industries métallurgiques, ressent beaucoup moins, depuis quelques semaines, la concurrence américaine par suite de la grève qui paralyse le « Steel Trust ».

275.990 livres (poids) et, durant la même période prenant fin en avril 1901, de 1.306.400 livres (poids); on estime que, pendant les dix mois en cours, elles seront de huit à dix fois plus élevées qu'en 1899; bien mieux, en un seul mois de cette année, il a été débarqué 20.000 tonnes de fer-blanc à Cardiff, en plein-cœur de la grande région productrice de fer-blanc.

Un autre grand centre métallurgique, Sheffield, n'est pas plus à l'abri de l'invasion américaine et reçoit, en nombre important, des machines-outils d'origine américaine. Il est vrai que ces instruments lui permettent de mieux tenir tête à la concurrence nouvelle.

D'autres machines, les machines à imprimer, ont, dit-on, tout à fait conquis la faveur des imprimeurs britanniques. Les presses automatiques, en particulier, sont très appréciées et il est peu de grands journaux qui ne soient imprimés avec ces presses qui économisent beaucoup de temps et de main-d'œuvre.

Par contre, les machines à coudre américaines ne sont pas sans rivales sur le marché britannique et, quoiqu'il en soit importé pour une valeur de 5 millions de francs annuellement, elles ont à lutter avec les machines de fabrication anglaise et allemande.

Mais les Yankees prennent leur revanche avec les machines à écrire qu'ils débarquent en Angleterre pour une valeur de 4.000 livres sterling par semaine.

Comme si leur grand esprit d'entreprise et leurs vastes capitaux ne leur étaient pas largement suffisants pour lutter contre l'industrie métallurgique britannique, les Yankees, par un coup de fortune vraiment étonnant, ont trouvé moyen de se faire aider, dans cette lutte, par les subsides de la plus fidèle, de la plus « loyale » des colonies anglaises, par le Canada. Le fait mérite d'être mis en lumière. Le gouvernement du Dominion, désireux de développer, sur son territoire, la métallurgie, a récemment obtenu du Parlement canadien le vote d'une loi accordant des primes à la production du fer et de l'acier, pour une durée de sept ans. Ces primes sont d'ailleurs fort importantes, ainsi qu'on en peut juger par le tableau ci-dessous :

Par tonne de 2.000 livres.	Pour le fer en saumon.		
	Provenant de minerais canadiens.	Provenant de minerais étrangers.	Pour l'acier.
	Dollars.	Dollars.	Dollars.
Jusqu'au 21 avril 1902	3.00	2.00	3.00
Du 21 avril 1902 jusqu'au 1 ^{er} juillet 1903	2.70	1.80	2.70
Du 1 ^{er} juillet 1903 jusqu'au 1 ^{er} juillet 1904	2.25	1.50	2.25
— 1904 — 1905	1.65	1.10	1.05
— 1905 — 1906	1.05	0.70	1.65
— 1906 — 1907	0.60	0.40	0.60

On estime que cette année, les primes payées représenteront une somme de 1 million de dollars, mais qu'étant donné le « boom » industriel, cette somme pourrait bien s'élever, dans la suite à 15 ou 20 millions de dollars.

Or, si l'état de choses actuel ne se modifie pas, c'est presque exclusivement aux industriels yankees que vont aller ces millions. En effet, eux seuls, jusqu'ici, ont su prévoir l'énorme développement industriel qui se prépare au Canada et, dans ces derniers mois, ont investi, dans les entreprises créées par eux, des capitaux considérables. Le *Times*, dans un article très documenté sur la question, évaluait à 50 millions de dollars « ce que valent » les Américains actuellement engagés dans l'industrie du Canada. Ceux-ci n'avaient pas, d'ailleurs, attendu le vote des primes pour venir dans le Dominion, notamment à Sault-Sainte-Marie où, depuis trois ans, ils ont placé 9 millions de dollars pour la fabrication du papier avec la pulpe de bois. L'appât des primes vient de faire naître à Collingwood, sur les bords du lac Huron, des mines de fer créées et dirigées par un Américain, M. Clergue. Mais bien plus importantes et dignes d'attention sont les vastes usines que l'on construit actuellement à Sydney (île du Cap-Breton). Le centre métallurgique qui s'organise dans cette région promet de devenir l'un des plus prospères du monde entier, car peu d'endroits réunissent autant de conditions favorables. A Sydney même se trouvent des gisements de houille considérables qui sont déjà exploités. Quant au minerai de fer, il sera amené de la côte Est de Terre-Neuve où, sur le bord de la mer, existent des dépôts énormes d'hématite rouge, ce qui permettra à des navires de 5,000 tonneaux de charger le minerai presque à la sortie de la mine et de le transporter à bon compte à Cap-Breton, à la porte même des usines. Les usines qui vont incessamment entrer en pleine production sont créées et dirigées par deux entrepreneurs Américains, M. Whitney et Moxham, qui espèrent faire encaisser par la « Dominion Iron and Steel Co » — c'est le nom de la Compagnie — durant les sept années à venir, 1.600.000 livres sterling de primes.

De l'avis de nombreux experts et en particulier des correspondants envoyés sur les lieux par le *Times* et le *Commercial Intelligence*, les capitalistes et les industriels américains sont en train d'organiser à Sydney une puissante industrie métallurgique qui, grâce aux conditions naturelles si favorables du lieu et aux primes, pourra fournir du fer et de l'acier à des prix très inférieurs à ceux des États-Unis et plus encore à ceux de l'Angleterre.

On estime, en effet, qu'à Sydney le coût de la production d'une tonne de fer sera de 1 liv. st. 3 shillings et celui d'une tonne d'acier

de 2 liv. st. 4 shillings, tandis que le coût est réciproquement : aux États-Unis, de 1 liv. st. 10 shillings et 2 liv. st. 10 shillings; et en Angleterre de 2 liv. st. 10 shillings et 3 liv. st. 15 shillings. Il est évident que, de cet abaissement du coût de la production et par suite du prix de vente, l'Angleterre doit, selon toute probabilité, s'attendre à brève échéance à ce que : 1° le marché du Canada soit perdu pour ses métallurgistes ; 2° à ce que, bientôt, grâce aux subsides d'une colonie britannique, les industriels yankees établis au Canada viennent encore augmenter, sur le marché anglais, la concurrence américaine. Aussi le *Times*, l'organe britannique le plus fidèle au libre-échange, n'a-t-il pu s'empêcher de dire à ce sujet : « On voudrait « bien savoir si les fabricants britanniques de fer et d'acier regarderont la concurrence du fer et de l'acier soutenue par des primes « avec le même esprit d'indifférence que le public britannique a « accepté les sucres primés. » Il est certain, en effet, que les 750.000 liv. st. de fer et acier vendues annuellement par l'Angleterre au Canada vont être rapidement réduites à rien : le gouvernement canadien a déjà fait une commande de 125.000 tonnes de rails d'acier à l'une des usines créées par les Américains. Mais bien plus, voici qu'on annonce que la « Dominion Steel Co » se serait assuré un ordre anglais pour une fourniture annuelle de 150.000 tonnes de fer en saumon, représentant une valeur de 400.000 liv. st.

Entreprises et appareils électriques.

La concurrence américaine se fait également très vivement sentir dans les entreprises électriques. L'industrie électrique est, en effet, peu avancée en Angleterre, tandis que les Américains y sont, comme on sait, passés maîtres. Cet état de choses est attribué généralement aux règlements restrictifs du « Board of Trade » et aussi à ce que les municipalités anglaises ont longtemps hésité pour savoir si elles entreprendraient elles-mêmes l'organisation des services publics électriques ou si elles s'adresseraient, à cet effet, aux sociétés privées. Pendant que beaucoup de temps était ainsi perdu, les Yankees développaient en grand chez eux les entreprises électriques et y acquéraient une expérience qui leur donne maintenant une grande avance sur les Anglais. Conséquence : l'an passé, la Grande-Bretagne a importé des États-Unis pour une valeur de 313.900 liv. st. de machinerie électrique. C'est à l'Amérique qu'on a dû s'adresser pour les appareils électriques du nouveau chemin de fer souterrain qui traverse presque tout Londres. C'est encore à des Sociétés américaines qu'on a eu recours pour la fourniture du matériel de onze des princi-

pales lignes de tramways électriques de la Grande-Bretagne et des nouvelles lignes de l'ouest de Londres. Le succès des Yankees en cette matière est tel que la maison américaine Westinghouse vient d'établir une usine près de Manchester où elle va employer 5.000 ouvriers. La supériorité des Yankees ne s'accuse pas seulement dans la traction électrique, mais elle est également si manifeste pour les installations téléphoniques, que l'administration postale britannique a récemment fait une commande considérable en Amérique.

Produits industriels divers.

L'une des réussites les plus curieuses des « Envahisseurs Américains » est certainement d'être parvenus à placer des cotonnades sur le plus grand marché producteur de cotonnades. Si ces importations sont encore très minimes, elles ne s'en sont pas moins élevées à 25,000 liv. st. durant le seul mois de janvier 1901, c'est-à-dire qu'elles ont été doubles de ce qu'elles avaient été durant le même mois de 1900. Et lorsque l'on songe à l'énorme accroissement des tissages dans les États américains du sud, il est permis de se demander si ces importations ne sont pas destinées à se développer considérablement.

Point n'est besoin, par contre, en ce qui concerne les chaussures, de se demander ce que sera, dans l'avenir, leur importation en Angleterre, car l'envahissement du marché britannique par les articles de cordonnerie américaine est un fait accompli. En 1898, les États-Unis envoyaient dans le Royaume-Uni pour 72.714 liv. st. de souliers, en 1899 pour 147.944 liv. st., en 1900 pour 228.057 liv. st. Partout s'ouvrent des magasins vendant les bottines et souliers de l'oncle Sam, que l'on trouve meilleur marché et surtout plus élégants que les articles anglais.

Pour les mêmes raisons, on relève le succès des Yankees dans un genre d'articles pour lesquels on aurait pu croire que la France plutôt que l'Amérique dût l'emporter sur la Grande-Bretagne. Nous voulons parler des ventes considérables faites en Angleterre, depuis deux ans, de « blouses » pour dames, dont une seule maison anglaise aurait acheté aux États-Unis pour plus de 57.000 liv. st.

Des importations américaines qui atteignent beaucoup aussi notre industrie sont celles des instruments de musique et particulièrement des pianos. Elles ont été, en 1899, de 216.373 livres st.

On pourrait en dire autant des envois grandissants par les États-Unis d'horloges et de montres, dont il a été importé, en 1900, pour une valeur de 130.000 livres st.

Les meubles américains et principalement les mobiliers de bureaux trouvent un débouché, de plus en plus large, dans le Royaume-Uni et plusieurs magasins de vente sont venus s'installer dans la « City ».

Un nombre considérable d'appareils ingénieux destinés à rendre plus facile le balayage des tapis, appareils si utiles en Angleterre où tous les parquets sont entièrement couverts de tapis, sont vendus chaque année par les États-Unis.

Enfin, avec quantité d'autres articles de fabrication yankee, les médicaments américains, à raison de 4.000 liv. st. par semaine, sont importés en Angleterre, nos voisins usant beaucoup, comme on le sait, d'une foule de médicaments variés, pilules antibilieuses et autres.

Deux industries conquises.

A côté des nombreuses industries britanniques, menacées par la concurrence américaine, il en est déjà au moins deux qui ont été conquises par les Yankees. La Compagnie américaine « Kodak », par exemple, l'emporte tellement sur les sociétés anglaises qui fabriquent les appareils photographiques qu'elle a pu dernièrement, sans qu'il y ait eu de sérieuses résistances, intimier l'ordre aux dépositaires de ses appareils de ne vendre que les seuls produits de sa fabrication, à l'exclusion de ceux des fabricants anglais.

D'autre part, la grande Compagnie qui, sous le nom universellement connu de « Bryant and May », est la plus grande productrice d'allumettes du Royaume-Uni, se voyant menacée par la concurrence de la Société américaine (1) « Diamond Match Co » a préféré renoncer à la lutte et vient, au grand scandale du public britannique, de se laisser absorber par sa concurrente.

Tentatives d'accaparement des lignes maritimes britanniques.

Dans ces derniers mois, les capitalistes américains ont fait plusieurs tentatives pour acquérir de grandes lignes de navigation britannique. L'une de ces tentatives a pleinement réussi. Rappelons que ce coup d'essai était un coup de maître puisqu'il a fait passer entre les mains de M. Morgan, président du « Steel Trust », le contrôle de la « Leyland Line », d'une Compagnie qui possède 65 steamers re-

(1) Pour les mêmes raisons encore, ces jours derniers, « Ogden's Limited », la Société la plus importante de l'Angleterre pour la fabrication des cigarettes, a dû se laisser absorber par l'« American Tobacco Trust ».

présentant un tonnage de 321.244 tonneaux et dont deux paquebots sont parmi les plus grands à flot; d'une compagnie, enfin, qui a des services réguliers entre Liverpool et Boston, Liverpool et New-York, Liverpool et la côte occidentale des États-Unis, Londres et Boston, Londres et Québec, etc., etc. Par cet achat M. Morgan entend, sans doute, faire servir cette flotte aux intérêts du « Steel Trust » et plus encore probablement être à même de profiter, dès le début, des primes dont on prévoit le vote prochain par le Congrès américain. La création de ces primes à la navigation serait assurément l'un des coups les plus sensibles portés par les États-Unis à la grandeur commerciale de la Grande-Bretagne.

On s'en rend si bien compte en Angleterre que, récemment, une commission parlementaire a reçu mandat de se livrer à une enquête approfondie des conséquences, pour la marine britannique, de l'octroi de primes aux marines rivales.

Les États-Unis en passe de devenir créanciers de l'Angleterre.

Un fait, peut-être encore plus significatif que tous ceux qui précèdent, a été la large part prise par les Yankees dans les récents emprunts du gouvernement britannique. Lors du dernier emprunt, ils ont souscrit pour 50 millions de dollars. Cet important événement a été souligné en des termes très exacts par un organe important, le *Liverpool Post* : « Ne laissons pas passer, disait ce journal, sans en « signaler le sens, cette opération financière. C'est, en effet, un évé-
« nement d'une immense signification financière et économique.
« Jusqu'ici, la Grande-Bretagne était le plus grand créancier du
« monde; les États-Unis, par contre, étaient parmi les plus grands
« débiteurs, pour le capital placé dans leurs chemins de fer et dans
« d'innombrables autres entreprises. Pendant longtemps l'Amérique
« s'est attachée à liquider ses dettes en achetant sur les marchés
« européens et britannique des valeurs d'État américaines. Mais
« maintenant voici que cette opération est suivie de l'achat par les
« Yankees de nombreux millions de « consolidés » et par l'invasion
« américaine de notre marché national. La balance des dettes se
« modifie, et les États-Unis deviennent à leur tour créanciers de la
« Grande-Bretagne. Cette modification aura certainement ses effets
« sur la situation financière internationale. Londres a été, jusqu'à
« présent, le centre financier du monde parce qu'il était le créancier
« du monde. Si cette prééminence disparaît, et New-York commence
« à partager avec Londres la position qui appartient à la capitale fi-
« nancière d'une grande nation créancière, il en résultera un nouvel

« état de choses qui sera moins favorable que l'ancien à la supré-
 « matie financière et commerciale de l'Angleterre. L'Amérique, par
 « suite de la guerre de Sécession, perdit sa marine commerciale.
 « Il faut espérer que la Grande-Bretagne n'est pas en train de mettre
 « en péril sa suprématie financière et commerciale par la guerre ac-
 « tuelle. Il faudrait, en effet, la conquête d'un grand nombre de ré-
 « publiques boers pour compenser une telle perte. »

II

CAUSES DE LA CONCURRENCE AMÉRICAINE

Si l'on étudiait d'une manière approfondie les causes du succès des Yankees dans leur compétition avec les Anglais, l'on aurait tôt fait, ainsi d'ailleurs que le reconnaissent la plupart des publicistes britanniques, de découvrir qu'elles doivent être attribuées à un plus grand esprit d'initiative, à une intelligence plus prompte et particulièrement développée à adopter les méthodes et les découvertes les plus récentes. Mais à côté de ces causes principales, auxquelles on ajoute, non sans raison, certains avantages naturels que l'Amérique offre à l'initiative de ses industriels, tel que le bon marché et l'abondance de la houille et de maintes matières premières, on en cite d'autres qui méritent tout au moins d'être signalées.

Suivant une opinion très répandue ici, le tarif protecteur américain est un aide puissant pour les exportateurs. Il a permis, d'abord, aux industriels de créer leurs entreprises à l'abri de la concurrence étrangère, puis d'organiser ces formidables « Trusts » dont le nombre dépasse 500 et qui, dans une large mesure, maîtres du prix sur le marché national, peuvent finalement, grâce aux larges bénéfices faits aux dépens de leur clientèle américaine, vendre parfois à perte, toujours à des prix très bas, sur les marchés du dehors. Certaines personnes, et notamment sir A. Hickman, assurent que le tarif américain joue, pour les industriels yankees, le rôle de primes à l'exportation équivalant à 30 % de la valeur des articles exportés.

On observe, en second lieu, que les industriels américains, s'ils ont, eux aussi, à subir des grèves, ont, du moins, le grand avantage de ne pas voir leur production restreinte volontairement par les Trade-Unions. Il est certain qu'il résulte, pour les fabricants anglais, une très grande gêne de la politique adoptée et suivie, avec une ténacité très britannique, par les associations ouvrières du royaume et qui consiste à enjoindre à leurs nombreux adhérents de ne donner qu'une certaine somme de travail fixée par les unions, de manière à

restreindre le nombre des chômages. Cette politique qui, au premier abord, et lorsqu'on ne va pas au fond de la question, semble être profitable du moins aux ouvriers, est, en tout cas, très défavorable aux patrons, puisqu'elle rend la production beaucoup plus coûteuse et, par suite, plus difficile la concurrence avec les industriels américains qui, eux, n'ont pas à en souffrir. On assure, à cet égard, que, dans l'industrie de la chaussure, les ouvriers anglais, même avec les machines américaines les plus perfectionnées, ne fabriquent, par suite de leur action préméditée, que deux paires de bottines tandis que, durant le même laps de temps, les ouvriers yankees en produisent trois paires. Dernièrement M. Schwab, directeur du « Steel Trust », déclarait que, de sa récente visite en Angleterre, il avait rapporté l'impression que, dans la métallurgie britannique, les ouvriers ne produisent, avec certaines machines, que le tiers de ce que produit, avec les mêmes machines, la main-d'œuvre américaine. L'exemple le plus curieux de cette productivité moins grande des ouvriers anglais par comparaison avec les ouvriers américains, est fourni par l'industrie du fer-blanc.

Nous avons déjà dit combien celle-ci avait de peine à lutter contre la concurrence yankee. La moindre productivité de sa main-d'œuvre y est pour beaucoup. On a calculé, en effet, que la production annuelle de l'ouvrier britannique est, dans cette industrie, inférieure de moitié à celle de l'ouvrier américain. Sans doute, le second a un salaire beaucoup plus élevé que le premier, mais sa grande productivité fait plus que détruire l'avantage qui devrait résulter, pour l'industriel anglais, de la faiblesse des salaires qu'il a à payer. Enfin comme, dans cette industrie de même que dans les autres industries, l'ouvrier américain ne s'oppose pas, contrairement à ce qui se produit en Grande-Bretagne, à l'adoption des machines-outils destinées à épargner la main-d'œuvre, il en résulte que l'industrie du fer-blanc aux États-Unis produit, tout en payant de très hauts salaires, à meilleur compte que l'industrie similaire anglaise.

Un troisième avantage dont bénéficient, dit-on, fréquemment les industriels américains est le bon marché des moyens de transport. On se plaint de plus en plus, dans le Royaume-Uni, du mauvais aménagement des voies navigables intérieures, et, plus encore, de la cherté des transports par voies ferrées. Les Compagnies de chemins de fer, dont les bénéfices sont cependant peu élevés (la faiblesse des dividendes le démontre assez) sont vivement attaquées et des voix, très peu nombreuses sans doute, mais dont le chiffre cependant augmente, parlent de la nécessité du rachat des Compagnies par l'État, pour mettre fin à une libre concurrence qui, maintenant, disent

certaines personnes, aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

III

REMÈDES PROPOSÉS

En ce qui concerne les moyens d'enrayer la dangereuse concurrence américaine, les avis diffèrent, mais peuvent toutefois se ramener à deux grandes opinions : pour les uns, le remède consiste à déployer encore plus d'initiative que les Américains et à rompre franchement avec toutes les vieilles méthodes ; suivant d'autres, cette réforme serait insuffisante si elle n'était pas accompagnée de mesures protectionnistes.

Les premiers demandent aux industriels et commerçants britanniques de redoubler d'efforts et adoptent volontiers pour devise ce « Wake up, John (Réveille-toi, John Bull) », que la *Review of Reviews* donne, en ce moment, pour titre à une série d'intéressantes études sur la question. Au nombre de ceux-ci, se range sir Christopher Furness, le membre bien connu du Parlement qui récemment exposait, dans le *Daily Mail*, les moyens de tenir tête à la concurrence menaçante du « Steel Trust » américain. Sir Christopher déclare qu'il faut précieusement s'en tenir au libre échange. Il croit d'ailleurs que les « trusts », et, en particulier, le trust de l'acier n'auront qu'un temps ; que le peuple américain se montre de plus en plus opposé à ces organisations ; qu'il suffirait, pour consommer leur ruine, d'un abaissement du tarif douanier ; qu'on peut déjà escompter un retour des États-Unis au libre-échange ; que les déclarations du président Mac Kinley, lors de son récent voyage à travers l'Union, en sont un signe avant-coureur.

Sir Christopher conclut, par suite, au maintien de la politique économique britannique et à la nécessité de certaines réformes. Il faut notamment, dit-il, obtenir des compagnies de chemins de fer des diminutions de tarifs ; il faut convaincre les ouvriers de l'erreur dans laquelle ils tombent en restreignant la production et, par suite, en rendant la lutte avec les concurrences étrangères très difficile pour les industries dont ils tirent leurs salaires ; il faut s'occuper sérieusement de la grave question des « royalties », de ces lourds droits que paient les propriétaires des mines aux propriétaires de la surface, droits qui, suivant sir Isaac Lowthian Bell, s'élèvent, pour le charbon et pour le minerai employé à la fabrication d'une tonne de fer en saumon, à 3 shillings 6 pence dans le district de Cleveland ; à 6 shillings en Écosse, et 6 shillings 3 pence dans le Cumberland, tandis que

les droits analogues ne sont que de 6 pence en Allemagne; de 8 pence en France; de 1 shilling 4 pence en Belgique. Sir Christopher se déclare, en outre, en faveur d'un dégrèvement des taxes pesant sur l'industrie et le commerce et leur transfert sur la propriété immobilière, principalement sur celle des grandes villes qui est, dit-on, insuffisamment taxée. Il recommande, enfin, le remplacement du matériel industriel par un matériel plus moderne; des encouragements au génie inventif; le développement de l'instruction technique; bref, tout ce qui peut rendre les industriels plus aptes à se maintenir et à progresser en face de nouvelles concurrences.

Pour d'autres personnes, au contraire, dont le nombre grossit de plus en plus, toutes ces réformes, quelque bonnes qu'elles puissent être, sont insuffisantes. D'ailleurs, assurent-elles, l'affaiblissement de la puissance commerciale du Royaume-Uni ne provient pas d'un affaiblissement des énergies et des initiatives britanniques, mais uniquement de sa politique libre-échangiste. A de nombreuses reprises, ce Consulat général a eu l'occasion de signaler le progrès des idées protectionnistes en ce pays. Dans ces derniers mois, ce mouvement a été accéléré par les préoccupations qu'a fait naître la concurrence américaine et les protectionnistes se sont singulièrement enhardis. Un journal nouveau qui, depuis un an, a acquis beaucoup de lecteurs dans les classes moyennes, le *Daily Express*, a pu, tout récemment, prendre prétexte de la concurrence yankee pour faire paraître huit longs articles sur les avantages de la protection, sans soulever de protestation et, au contraire, a reçu et publié de nombreuses lettres d'approbation.

Lui-même a paru tout surpris de son succès et a pu dire, sans trop d'exagération, que : « Pour la première fois depuis longtemps dans l'histoire du journalisme anglais, un journal quotidien a ouvert librement ses colonnes à la cause protectionniste qui y a été longuement défendue et le public a exprimé son approbation ». Ce journal a fourni, à cette occasion, certaines statistiques qu'il n'est pas sans intérêt de relever. Si l'on prend les statistiques de 1872 et de 1900, deux années de très grande activité commerciale, on observe que, défalcation faite des exportations de charbon, l'année 1900 ne montre pour ainsi dire pas d'augmentation dans les ventes par rapport à 1872, ce qui revient à dire que la position commerciale de la Grande-Bretagne est plus faible qu'en 1872, étant donné l'augmentation de la population. Ce même journal remarque qu'en 1890, les exportations vers les États-Unis s'élevaient à 32 millions sterling et qu'en 1899 elles n'étaient plus que de 18 millions sterling, tandis que les importations américaines en Angleterre s'élevaient de 97 1/4

millions sterling en 1890 à 120 millions sterling en 1899. Le *Daily Express* conclut, en conséquence, que le Royaume-Uni doit se protéger, et, « non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre toute autre attaque étrangère ».

Tout en prônant la protection comme unique remède à la situation présente, l'auteur des articles du *Daily Express* n'est pas partisan de mesures brusques. Il demande donc qu'on procède par transition. A son avis, il conviendrait d'admettre libres de droit des produits actuellement taxés que le Royaume-Uni ne produit pas, mais que les colonies britanniques produisent, tels que le café et le thé; et, par contre, il faudrait transporter les droits supprimés sur les marchandises qui viennent concurrencer des articles britanniques; à cet égard, les premières industries à protéger seraient les industries métallurgiques. Enfin, ajoute l'auteur, il faut travailler sans relâche à la réalisation de cette grande idée qui doit être le but suprême des protectionnistes britanniques : la constitution d'une Union Douanière Impériale, qui se présente comme le grand moyen de « salut : « C'est la grande Fédération des États britanniques que « nous avons à protéger, et, si nous le faisons, si nous conser- « vons par des mesures appropriées le commerce de l'Empire, nous « pouvons demeurer encore une grande puissance industrielle, et « nous maintenir en présence de ces deux grandes puissances mon- « diales : les États-Unis et l'Empire allemand. »

JEAN PÉRIER,

Consul suppléant.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — L'inauguration de la nouvelle Bourse du Travail. — Un règlement corporatif. — L'avenir de l'automobilisme. — Rétablira-t-on les provinces? — Le fonctionnarisme devant le Parlement. — Contre la thèse latine du doctorat.

Dans les colonies. — Un grand domaine à Madagascar.

A l'Étranger. — Les finances italiennes et la prospérité de l'Italie.

En France.

Le 28 septembre a eu lieu à Paris, 6, rue des Vertus, l'inauguration de la Bourse indépendante du Travail, dont nous avons déjà parlé. On sait que cette Bourse, dirigée par un homme actif et intelligent, M. Paul Lanoir, se donne pour mission de défendre les intérêts des ouvriers sans avoir recours à la fameuse « lutte des classes », et, en particulier, de ne pas provoquer les grèves sans avoir essayé préalablement des moyens de conciliation.

Cette fondation, dans ces derniers temps, a été vivement attaquée dans la presse socialiste, qui a accusé les promoteurs de la nouvelle entreprise d'être aux gages des patrons. On l'a même surnommée la « Bourse jaune » par assimilation aux syndicats d'ouvriers indépendants du Creusot et de Montceau-les-Mines, qui ont refusé de s'associer aux dernières grèves. D'autre part, cette Bourse n'obtient pas non plus les faveurs gouvernementales. Le conseil municipal de Paris ayant voté une subvention aux syndicats affiliés à la Bourse du Travail de la rue des Vertus, pour les mettre sur le pied d'égalité avec les syndicats affiliés à la Bourse du Travail de la rue de Bondy, le ministre du commerce s'est opposé à ce que le préfet de la Seine ordonnât cette dépense. Les syndicats indépendants ont protesté et ont envoyé une députation au président de la République. Cette députation a été d'ailleurs courtoisement reçue.

Il y a là un mouvement intéressant, et qu'il sera bon de suivre. La jeune Bourse n'est qu'à ses débuts. Il faudra la voir à l'œuvre; mais, pour le quart d'heure, on ne peut nier ses excellentes intentions.

*
* *

Comme spécimen d'organisation ouvrière, nous trouvons dans un journal des renseignements sur un curieux règlement d'apprentissage élaboré par la Chambre syndicale des ouvriers gantiers de Millau. Les ouvriers gantiers travaillant en atelier se plaignaient de la concurrence que leur faisaient les ouvriers en chambre occupant des apprentis : les salaires des premiers avaient baissé considérablement. La Chambre syndicale de Millau a voulu remédier à l'excès de production à bas prix, et elle a élaboré une sorte de petit code, où sont minutieusement délimitées les obligations des ouvriers occupant des apprentis.

Voici quelques articles :

« Les pères de famille qui n'appartiennent pas à la corporation de la ganterie ne pourront faire apprendre le métier qu'à un de leurs fils.

« Tout ouvrier qui occupe actuellement ou qui occupera un apprenti ne pourra en prendre un nouveau qu'après un délai de cinq ans, à partir du jour de la sortie d'apprentissage de celui qu'il occupe.

« Il est absolument interdit d'avoir plus d'un apprenti.

« Il est interdit de se charger de l'apprenti d'un collègue sans l'assentiment de ce dernier. »

Ces mesures et prohibitions, dictées par le souci de protéger les ouvriers d'une industrie qui, en se transformant, offre aux ouvriers des

salaires avilis, rappellent les mesures prises par les corporations anciennes pour obtenir des résultats analogues ; mais, dans l'état présent de l'industrie, ces sortes de combinaisons ne peuvent réussir que grâce à des conditions tout exceptionnelles.

*
* *

Certaines des conditions du travail peuvent se trouver transformées par la vulgarisation d'un mode de locomotion qui s'étend de plus en plus : l'automobilisme. Une exposition récente, qui a eu lieu au Grand Palais des Champs-Élysées, a montré toutes les ressources que possède maintenant cette branche de l'industrie, dans laquelle la France — soit dit entre parenthèses — tient jusqu'à présent la tête parmi les nations.

L'automobile commence à servir et servira de plus en plus aux livraisons à domicile. Il peut remplacer et remplace effectivement des embranchements de chemins de fer. Grâce à lui, certains agriculteurs peuvent expédier leurs denrées agricoles plus rapidement que par la voie ferrée. L'administration des postes, l'arrosage, le balayage, la traction des pompes à incendie utilisent déjà, sur certains points, ce genre de moteurs, et il est à présumer que, l'expérience étant concluante, la pratique se généralisera. Pour la pompe à incendie, le moteur a l'avantage de remplir une double fin. Une fois la voiture arrêtée, la force employée jusque-là à la faire marcher s'applique à la manœuvre de l'appareil. De même, on cite à New-York un fabricant de coffres-forts qui fait porter ceux-ci chez l'acheteur par des automobiles. Arrivée devant la porte du client, la voiture s'arrête, et le moteur actionne alors un appareil élévatoire qui hisse le coffre-fort à l'étage voulu, ce qui évite un travail physique à la fois très fatigant et très coûteux.

L'administration militaire croit aussi pouvoir utiliser l'automobile pour le transport des vivres, le déplacement des états-majors, l'évacuation des blessés, et même la traction de l'artillerie. Toutefois, sur ce dernier point, on se heurte à de grandes difficultés, et il est probable qu'on n'arrivera pas de sitôt à détrôner le cheval.

*
* *

Une chose difficile à détrôner, c'est le département. Notre organisation territoriale, qui contribue si puissamment à mettre sur la nation française la griffe de la bureaucratie, a été scrupuleusement respectée par tous les régimes gouvernementaux qui se sont succédé au cours du dix-neuvième siècle.

On sait qu'une des idées chères à Le Play était, sinon à proprement parler le rétablissement des provinces, du moins la division de la France en grandes régions délimitées naturellement par la géographie et le groupement des populations. Cette idée, recueillie par des décentralisateurs de différents partis, revient par intervalles, mais se heurte toujours à l'hostilité des intérêts personnels et locaux.

Deux députés, MM. Louis Martin et Chassaing, viennent pourtant de la reprendre et de déposer une proposition de loi tendant au groupement en dix-huit régions des départements actuels.

Le territoire continental de la France ne formerait plus que dix-sept départements; l'Algérie en formerait un.

Les nouveaux chefs-lieux seraient : Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Dijon, Nancy, Reims, Paris, Le Mans, Tours, Limoges, Clermont-Ferrand et Alger. Il n'y aurait plus d'arrondissements, mais seulement des cantons; plus de préfets, mais un « agent national » représentant le pouvoir exécutif auprès de chacun des nouveaux départements et du conseil général de la région.

Ce n'est pas ici le moment d'apprécier un tel projet. Contentons-nous de constater que, pour être vraiment bienfaisant, il doit comporter une diminution du nombre des fonctionnaires, mais que, dans ce cas, il est sûr de se heurter à une vigoureuse opposition de la part des politiciens chefs de clan, qui ont besoin d'une « truste » bien fournie de fidèles.

*
* *

Ce chapitre des fonctionnaires a été légèrement entamé au cours de la dernière discussion du budget. Un député, M. Pascal, a demandé une diminution de 50.000 francs — il était modeste — sur l'ensemble des traitements de l'administration centrale au ministère de l'Intérieur.

M. Pascal a donné de curieux renseignements sur la façon dont ces fonctionnaires « travaillent » :

« Avant 1871, a-t-il dit, il n'y avait pas de directeurs au ministère de l'Intérieur; il n'y avait que des chefs de division à 12.000 francs.

« On a nommé directeurs d'anciens préfets qui ne connaissent rien à l'administration, on les nomme ensuite conseillers d'État et ils se font des traitements de 30.000 à 40.000 francs.

« Vous avez, au ministère de l'Intérieur, *trois employés et demi pour un chef*. Le directeur du personnel m'a dit qu'il manquait d'employés. J'ai voulu me rendre compte par moi-même; j'ai trouvé dans les bureaux des employés lisant leur journal, les pieds sur les cheneaux (*On rit*); sur sept employés, dans un bureau, il y en a deux qui

travaillent, les autres font acte de présence d'une façon intermittente, surtout le jour où l'on passe à la caisse.

« Tous sont des protégés de députés ou de sénateurs, et si leur chef se plaint de leur service, ils font intervenir leurs protecteurs. Voilà ce que j'ai vu au ministère de l'Intérieur, et je crains bien qu'il en soit de même dans les autres. »

Trois employés et demi pour un chef! On peut comparer ce personnel de nos ministères à certaines armées de l'Amérique du Sud où chaque peloton est commandé par un général.

Le président du conseil s'est opposé vivement à la prise en considération de l'amendement Pascal. Mais les abus dénoncés étaient si criants que la Chambre, en veine d'indépendance, a adopté l'amendement Pascal par 272 voix contre 256.

C'est d'ailleurs, étant donné le chiffre dérisoire de la réduction, une manifestation platonique.

*
* *

Un autre vent de réforme souffle de la Sorbonne. Certains professeurs demandent la suppression de la thèse latine pour le doctorat ès lettres. C'est un nouveau coup porté au latin, ou, pour mieux parler, à l'abus du latin. Qui a jamais lu une thèse latine? Connaissez-vous quelqu'un à qui cet accident soit arrivé? Il est infiniment probable que les examinateurs eux-mêmes ne lisent pas les thèses qu'ils jugent, et se contentent d'en éplucher çà et là quelques pages, juste de quoi récolter les objections plus ou moins insignifiantes à faire au candidat au moment de la soutenance. La thèse latine, en fait, est un « témoin » du passé, de l'époque lointaine où le latin était la langue réelle de l'Université comme elle est encore la langue de l'enseignement théologique. Mais, de nos jours, l'obligation, pour le candidat au doctorat ès lettres, de faire *un livre rédigé en latin* finit par devenir une véritable « brimade », d'autant plus que les latinistes actuels, par un raffinement comique, ne veulent admettre que des formes empruntées à la langue des « bons auteurs », en réduisant les bons auteurs, pratiquement, au seul Cicéron. Il ne ferait pas bon au rédacteur d'une thèse de glisser dans son travail quelque expression à la Tacite. Ce ne serait pas assez pur, et, si Tacite revenait au monde, on le refuserait au doctorat ès lettres en lui démontrant, par *a* plus *b*, qu'il ne sait pas le latin.

La suppression de la thèse latine, si elle est décrétée, sera donc chose naturelle. Cette institution, comme le discours latin de rentrée supprimé vers 1850, mourra, en réalité, de sa belle mort.

Dans les colonies.

Le *Journal officiel* de Madagascar a publié, dans son numéro du 12 octobre 1901, une sorte de longue monographie du domaine dit « la Providence » appartenant à M. Delacre, et située dans les environs de Vatomandry, sur la rivière Sandramamoujy, qui se creuse une étroite vallée entre de nombreuses collines. Le fond de cette vallée est riche en humus et l'on s'y livre à des cultures tropicales, notamment à celles de la canne à sucre et de la vanille.

Le personnel se compose d'un directeur de plantation, secondé par un commis européen, d'un préparateur de vanille, d'un chef d'usine, d'un charpentier et de 120 à 150 indigènes touchant un salaire de 15 francs par mois, plus une ration de 800 grammes de riz par jour.

Quand une parcelle, mise en cannes à sucre, est complètement épuisée, on dessouche les cannes après la dernière coupe, puis le terrain est soigneusement nettoyé et soumis à une culture améliorante de légumineuses (pois Mascate ordinairement), qui, couvrant très rapidement le sol, maintient la parcelle propre.

Le transport des cannes à l'usine se fait, pour le moment, par pirogues. On poursuit l'installation d'un transporteur monorail, dont la mise en place définitive aura lieu dès que les machines commandées en France seront arrivées.

L'exploitation de la canne comporte comme annexe une distillerie agricole.

Cette distillerie produit de l'alcool, qui est consommé dans la région. Là n'est pas, au point de vue social, le plus beau côté de l'entreprise, car les Malgaches n'ont que trop de propensions à s'alcooliser. Mais il paraît qu'on compte produire ultérieurement de l'alcool pour les besoins industriels, lorsque la dénaturation de cette substance sera autorisée à Madagascar comme elle l'est dans la métropole.

La vanillerie est aussi en pleine prospérité. Bref, le domaine en question, sur lequel nous ne donnons ici que quelques indications sommaires, est cité comme un de ceux qui ont donné l'exemple de la réussite. Il est seulement regrettable que celle-ci soit obtenue en partie au moyen de la diffusion, parmi les indigènes, d'une denrée dont ils ne savent pas — l'expérience le montre — user sans abuser.

A l'étranger.

Les Italiens sont contents de leurs finances. Leur rente a atteint le pair, et leur gouvernement s'en est hautement félicité devant les représentants de la nation.

L'événement a donné lieu à des réflexions en sens contraires. Il y a eu, comme cela se produit souvent, la cloche optimiste et la cloche pessimiste.

D'après les optimistes, l'Italie est désormais un pays prospère, à crédit solide, qui s'est taillé définitivement sa place parmi les nations sérieuses, susceptibles d'inspirer une confiance absolue aux capitalistes, à cause des vastes ressources qu'elles recèlent dans la multiplicité des fortunes ou des aisances privées. Car il est clair qu'un État n'est riche que si le gouvernement se trouve superposé à une population riche. La « bonne tenue » des fonds italiens attesterait donc l'enrichissement d'une foule de gens en Italie.

D'après les pessimistes, ces hauts cours sont factices et cette prospérité est superficielle. De vastes spéculations sont engagées sur la rente italienne et de puissants personnages ont intérêt à maintenir pour le moment des cours élevés. L'Italie demeure un pays pauvre, où la richesse individuelle n'existe qu'à l'état de rarissime exception. Il faut donc s'attendre à voir se dégonfler le ballon que l'on gonfle aujourd'hui avec tant de pompe et à voir le crédit de l'Italie redescendre au niveau de son aisance réelle, c'est-à-dire fort bas.

Les deux opinions semblent exagérées. Il s'est fait dernièrement, dans l'Italie du Nord, de grandes entreprises industrielles qui témoignent d'une véritable activité. Les grèves même qui ont éclaté dans ce pays durant ces dernières années prouvent que l'industrie tend à s'y développer d'une façon plus intense. Il n'en est pas moins vrai que ce phénomène est loin d'être général. L'Italie du centre et surtout l'Italie du sud demeurent des pays essentiellement pauvres. Beaucoup de malheureux continuent à s'expatrier sous l'impulsion de la misère. Il se peut que des spéculateurs aient fait agir la force de leurs combinaisons particulières dans le même sens que celle des événements, et contribué à rendre plus grand un succès qui, sans eux, eût existé sans atteindre les proportions actuelles. Nier ce succès en bloc semble impossible; trop l'exalter, imprudent.

Rapprochons d'ailleurs ce phénomène du petit regain de gloire qu'obtient actuellement la musique italienne, représentée par Mascagni et Perosi. Mentionnons aussi la vogue — exagérée d'ailleurs à ce qu'il semble — du romancier d'Annunzio. L'art, pour fleurir, demande un certain degré de richesse. Ce certain degré, l'Italie le possède, sans qu'on puisse dire d'ailleurs — il est dangereux d'être prophète — si le mouvement continuera dans le sens de la décadence ou dans celui du progrès:

G. D'AZAMBUJA.



VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Ame saine, par P.-H. Clérissac, H. Oudin, Paris. — Le titre de cet ouvrage est bref; mais, si on le considère de près, on voit qu'il annonce deux choses : une psychologie et une morale. Le livre est en effet à cheval sur ces deux sciences. Mais, bien que le sujet soit brièvement traité, on ne peut dire qu'il le soit, d'une façon élémentaire. C'est un travail sérieux et technique, plein de choses fortes, et qui s'adresse aux lecteurs déjà imprégnés d'une certaine philosophie.

L'auteur examine successivement l'« intelligence saine » et la « volonté saine ». A propos de la première, il trouve moyen de rajeunir son sujet en discutant, à propos du mécanisme de la connaissance et des intermédiaires qu'elle suppose, certaines idées exprimées par M. Sully-Prudhomme dans son *Examen de conscience philosophique*. La seconde partie contient des vues intéressantes sur la distinction qu'il faut établir entre la force et la droiture de la volonté. A noter également un commentaire judicieux des expressions « obtenir de soi », « prendre sur soi », qui se rattache étroitement au problème de l'éducation.

Entretiens socialistes par Lucien Deslinières (chez l'auteur, 62, rue St-Lazare, Paris).

Cette petite brochure offre assez bien le type des opuscules que l'on répand dans le peuple pour y accréditer, sous une forme populaire, les sophismes socialistes, et dont l'influence, jointe à celle de certains journaux, explique assez bien l'obstination avec laquelle bien des ouvriers se raccrochent à des abstractions et à des formules fort creuses.

Pour donner une idée de l'état d'esprit de M. Deslinières, citons le sommaire d'un de ses chapitres, intitulé « Forces perdues par la société capitaliste ». L'énumération est la suivante :

Oisifs et inutiles. — Propriétaires et rentiers. — Banquiers et hommes d'affaires — L'armée. — Le clergé. — Les fonctionnaires. — Cafetiers, hôteliers, débitants. — Petit commerce. — Police et gendarmerie. — Le socialisme assure une situation équivalente à tous ceux dont les emplois ou fonctions seront supprimés. — Chômage industriel et agricole. — Domestiques. — Population irrégulière. — 40 pour 100 de déchet social ! — Le socialisme utilisera toutes les forces productives.

Et, un peu plus loin, toujours dans le même sommaire : « Le socialisme supprime la pauvreté. »

Ce livre, nettement nuisible, est intéressant comme document, et montre de quels leviers se servent les théoriciens du parti pour agir sur les masses.

Ouvrages déposés aux bureaux de la Revue :

L'Action du clergé dans la réforme sociale, par Paul Lapeyre. — P. Lethielleux, Paris.

L'Église et les origines de la Renaissance, par Jean Guiraud. — Victor Lecoffre, Paris.

Mon nouveau Vicaire, journal humoristique d'un vieux curé (scènes de la vie irlandaise), par P.-A. Sheehan, librairie Charles Amat, Paris.

Article 10 du code d'instruction criminelle, par Henri Coulon, avocat à la Cour de Paris. — Marchal et Billard, Paris (plaque).

L'Idée de patrie et l'humanitarisme. Essai d'histoire française (1866-1901), par Georges Goyau. — Perrin et C^{ie}, Paris.

Autour d'une vie (Mémoires), par Pierre Kropotkine. — P. V. Stock, Paris.

Le Compagnonnage. Son histoire, ses coutumes, ses règlements, ses rites, par E. Martin Saint-Léon. — Armand Colin, Paris.

Traité de législation ouvrière, par Louis Courcelle (préface de M. Paul Beauregard, député). — Giard et Brière, Paris.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LE PROCÈS DU JURY

On s'est beaucoup occupé du jury dans ces derniers temps. Plusieurs verdicts « sensationnels » ont soulevé les commentaires de la presse, et des voix se sont élevées pour mettre en question, une fois de plus, l'institution elle-même. On sait que ces polémiques ne datent pas d'hier et que le jury, depuis qu'il existe en France, a provoqué à maintes reprises des réclamations de ce genre. Il faut croire d'ailleurs que l'organisation de ce mécanisme judiciaire se heurte naturellement à de bien grandes difficultés, puisque, depuis un peu plus d'un siècle, le législateur français n'a pas édicté moins de soixante lois différentes pour régler ou modifier le fonctionnement du jury.

Le jury a la spécialité des verdicts qui déconcertent et scandalisent fortement. Un homme qui en a égratigné un autre est à peu près sûr, s'il passe en correctionnelle, de se voir infliger un châtimeut quelconque. Un homme qui a tué, et qui l'avoue, peut sortir absolument indemne de la cour d'assises, de sorte — des jurisconsultes l'ont observé avec inquiétude — que, dans certaines circonstances, il est beaucoup plus sûr pour un malfaiteur de tuer sa victime que de la blesser. De même, une légère médisance à l'encontre d'un particulier peut coûter cher à celui qui l'imprime, mais, si vous écrivez, dans un journal, que votre député est un voleur, un assassin, un homme souillé

des crimes les plus infâmes, vous avez la certitude à peu près complète d'être acquitté haut la main, parce que la diffamation des hommes publics relève de la cour d'assises; et les intéressés savent si bien qu'il faut compter avec cette invariable indulgence qu'ils s'abstiennent généralement de poursuivre, laissant les journalistes dire d'eux tout ce qu'il leur plaît.

C'est, en général, une indulgence excessive que l'on reproche au jury. Cette indulgence se manifeste principalement à propos de deux sortes de crimes : les meurtres dits « passionnels » et les délits de presse. Mais il est aussi des cas où l'on accuse le jury d'une sévérité qui passe les bornes. La chose arrive, assez rarement, à l'occasion de certains crimes dont les circonstances extérieures sont particulièrement atroces, et qui soulèvent un grand courant d'indignation dans les masses populaires, sans que la saine raison puisse en déduire une plus grande certitude de la culpabilité de l'accusé, ou, s'il est coupable, de sa pleine responsabilité. Mais elle éclate surtout quand il s'agit de punir les crimes contre la propriété : émissions de fausse monnaie, banqueroutes frauduleuses, faux, escroqueries commises par les officiers ministériels, etc.

Tout bien compté, le jury pèche plutôt par excès d'indulgence que par excès de sévérité. Un chroniqueur disait plaisamment que, si les magistrats, dans les tribunaux correctionnels, tendent à devenir des machines à condamner, les jurés, eux, tendent à devenir plutôt des machines à acquitter. Détail à noter : c'est surtout le jury parisien qui prête le flanc à la critique, et un faiseur de bons mots a mis en scène un fournisseur qui, ne pouvant réussir à faire « acquitter » une facture par un débiteur récalcitrant, s'entend donner cet obligeant conseil : « Envoyez-le au jury de la Seine. »

Ce qui veut dire, en d'autres termes, que l'indulgence de ce jury est en passe de devenir proverbiale. Cette particularité nous aidera tout à l'heure dans la recherche des causes sociales qui peuvent contribuer à produire le phénomène en question.

Le caractère essentiel des jurés est de n'être pas des *jugeurs*

professionnels. Ce sont des citoyens ordinaires, diversement occupés, et réquisitionnés, une fois en passant, pour dire aux juges si tel fait qualifié de criminel leur paraît ou non avoir été commis par telle ou telle personne. Cette institution se rattache à la pratique du *jugement par le peuple*, qui existait, en certains cas tout au moins, soit dans les républiques de l'antiquité grecque et romaine, soit chez les peuples germains. Ces tribunaux populaires représentaient l'opinion prenant corps devant l'accusé sous la forme d'une foule ou d'un groupe de simples particuliers, investis par la coutume du droit de l'entendre, de le condamner ou de l'absoudre. Mais, d'une part, la justice impartiale s'accommode mal des groupes nombreux, que traverse forcément le souffle des passions et dont les délibérations dégénèrent facilement en manifestations tumultueuses. D'autre part, le peuple ne peut perdre son temps à juger. On sait la satire qu'Aristophane a faite du fameux tribunal des héliastes, lequel pouvait être comparé, en définitive, à une grande liste de jurés. Racine, en transposant le thème des *Guêpes* dans les *Plaideurs*, a radicalement modifié l'objet de la satire, et, au lieu de s'en prendre, comme Aristophane, aux travers d'un citoyen qui veut toujours remplir cette fonction exceptionnelle de juge, il a mis sur la sellette les lubies d'un magistrat professionnel qui exerce sa profession à contre-temps.

Les peuples à pouvoirs forts ont vite perdu, si même ils les avaient jamais eus, ces sortes de tribunaux populaires, et le soin de juger les coupables a été confié à des magistrats de profession, nommés par le souverain. C'est ce qui s'est passé en France où, à mesure que la royauté poursuivait sa lutte victorieuse contre la féodalité, s'est effacé peu à peu tout vestige du jugement par les *boni homines*, ou *rachimbourgs*, qui existait au moment de la conquête franque, et du *jugement par les pairs*, qui ne subsista plus que pour quelques privilégiés. En Angleterre, au contraire, le jury se maintint, et se maintient, non seulement pour les causes criminelles, mais pour les causes civiles. C'est en étudiant les institutions de ce pays que Montes-

quieu découvrit et signala les avantages de cet organisme judiciaire, et c'est de ce modèle que s'inspirèrent les législateurs de la Constituante pour en gratifier notre pays.

Le jury, en France, n'est donc pas sorti spontanément de l'état social. C'est une adaptation étrangère, c'est une institution qui, donnant ailleurs de bons résultats, a suscité chez nos législateurs l'espoir de voir ces bons résultats se produire également chez nous. Ce genre de calcul peut se trouver juste; mais il peut aussi être inexact. Dans l'espèce, il ne paraît pas avoir conduit à une erreur bien grave, mais il est évident, tout de même, que toutes les espérances conçues à son propos n'ont pas été réalisées.

Les jurés sont des hommes, et ces hommes sont inséparables de leur milieu. La fiction légale qui les place pour un instant dans une sphère idéale et sereine, qui les sépare ou prétend les séparer de toutes les influences et de tous les bruits du dehors, qui les soustrait ou prétend les soustraire à la prévoyance même des conséquences pénales que pourra produire leur verdict (1), ne peut empêcher qu'un tel est agriculteur, tel autre industriel, tel autre commerçant, tel autre homme de lettres, que chacun de ces douze hommes investis du droit redoutable

(1) L'article 342 du Code d'instruction criminelle ordonne, avant la délibération des jurés, la lecture de l'instruction suivante :

« La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus ; elle ne leur prescrit point de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement, et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur dit point : Vous tiendrez pour vrai tout fait attesté par tel ou tel nombre de témoins ; elle ne leur dit pas non plus : Vous ne regarderez pas comme suffisamment établie toute preuve qui ne sera pas formée de tel procès-verbal, de telles pièces, de tant de témoins ou de tant d'indices ; elle ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : Avez-vous une intime conviction ? »

« Ce qu'il est bien essentiel de ne pas perdre de vue, c'est que toute la délibération du jury porte sur l'acte d'accusation, c'est aux faits qui le constituent et qui en dépendent, qu'ils doivent uniquement s'attacher ; et ils manquent à leur premier devoir lorsque, pensant aux dispositions des lois pénales, ils considèrent les suites que pourra avoir, par rapport à l'accusé, la déclaration qu'ils ont à faire. Leur mission n'a pour objet la poursuite ni la punition des délits ; ils ne sont appelés que pour décider si l'accusé est, ou non, coupable du crime qu'on lui impute. »

de vie et de mort est, au point de vue intellectuel, le produit d'une éducation qui influera sur son vote. C'est dire, en définitive, que leur façon de se former une conviction, aussi sincère qu'on la suppose, dépendra étroitement de ces mille liens par lesquels ils se trouvent incorporés eux-mêmes à cette société qui les prend un instant pour vengeurs.

Et, tout d'abord, avons-nous dit, ces hommes ont une profession.

On a de bonne heure reconnu les inconvénients qu'il y avait à donner à tout citoyen le droit de siéger comme juré. Tout homme majeur dispose d'un bulletin de vote pour élire les assemblées de son pays, ce qui lui permet évidemment de commettre bien des sottises électorales; mais ces sottises s'aperçoivent moins que les sottises judiciaires. La loi a stipulé, assez sagement, qu'il fallait, pour être juré, avoir une certaine « surface », des moyens d'existence indépendants et une instruction passable. Il en résulte qu'une catégorie spéciale de citoyens, *les commerçants*, occupent sur les listes des jurys une place relativement importante. Et voilà déjà une particularité qui explique très bien la rigueur avec laquelle les crimes contre la propriété se trouvent punis. Les fausses monnaies et les fausses signatures sont choses dangereuses pour tout le monde; mais pour qui s'adonne à un commerce, le danger est cent fois plus grand et apparaît cent fois plus clair. Il y a, dans la répression de crimes pareils, une question de sécurité commerciale. En même temps que le *juré* songe à punir, le *commerçant* songe à se défendre. Il faut voir, par exemple, l'empressement avec lequel un avocat défendant un criminel accusé de faux récusera un banquier, même sans le connaître, s'il voit son nom inscrit sur la liste des jurés. C'est qu'il flaire à coup sûr, dans cet homme si vivement intéressé à la scrupuleuse exactitude des signatures, un adversaire instinctif de son client, adversaire qui, même avec toute la loyauté possible, n'acquittera que si des arguments de première qualité lui font violence. Un littérateur, un cultivateur seront, *à priori*, beaucoup moins dange-

reux, parce qu'ils sentiraient beaucoup moins vivement le besoin d'effrayer les criminels de cette espèce.

Ce même privilège qu'ont les jurés d'appartenir à une catégorie sociale de gens « respectables » ayant des professions bien cataloguées, fait encore sentir son influence, mais d'une autre manière, lorsque le crime à juger — meurtre ou violence — se passe entièrement dans un monde irrégulier, comme c'était précisément le cas, il y a quelques semaines, pour un malfaiteur de profession peu avouable qui avait tué une danseuse. Ces sortes de meurtres laissent le bourgeois « respectable » un peu froid. Il se dit que pareil accident n'arrivera pas à sa fille; ou, s'il ne se le dit pas, il en a confusément conscience. Le mépris qu'il a pour la victime affaiblit l'indignation qu'il peut ressentir à l'égard de l'assassin; et alors, qu'un avocat habile fasse valoir ses raisons, bonnes ou mauvaises, le juré, exempt de toutes préventions hostiles, se laissera plus facilement persuader. Dans le cas que nous visons, un jury composé de rôdeurs de barrières aurait condamné sans pitié, de même qu'un jury composé d'ouvriers sans économies et ne songeant pas à en faire ne verrait peut-être pas grand inconvénient à acquitter un faussaire ou un banqueroutier, pour peu qu'un avocat, en quelques phrases touchantes, évoquât classiquement les pleurs de la femme et les cris des petits enfants. Le point de vue change donc selon la profession, et — les sincérités restant égales — deux jurys recrutés dans diverses catégories sociales pourraient très bien, l'un condamner, l'autre acquitter le même criminel, défendu, au moyen des mêmes preuves, par le même avocat.

Ajoutons que, par le seul fait d'exercer une profession *autre que la profession de juge*, le juré offre infiniment plus de prise que le juge professionnel aux habiletés de l'avocat, surtout de l'avocat spécialiste, dit « de cours d'assises ». En présence de certains éclats d'éloquence, le juge professionnel sourit intérieurement. Il salue tout bas de vieilles connaissances. Il murmure : « Ça ne prend pas ». Avec le juré, *ça prend*, parce que c'est la première fois que celui-ci est obsédé par ces argumenta-

tions savantes, et qu'il ne peut en percevoir à jour le machiavélisme poignant.

Influencé par la nature de ses occupations professionnelles, le juré l'est encore par le genre de vie qu'il mène, par ses habitudes, c'est-à-dire par celles de son milieu.

Voilà un homme qui lit des journaux. C'est son pain quotidien, l'accessoire obligé de son chocolat ou de son café au lait du matin. Ces journaux, en très grand nombre, renferment de violentes injures contre les institutions ou contre les personnages politiques. Cela semble, à celui qui les lit, tout naturel. Vienne le jour où quelque attaque plus virulente, quelque accusation plus précise excite le ressentiment du personnage visé, et que celui-ci exerce des poursuites en cour d'assises, le juré ne verra pas trop en quoi les expressions déférées à son verdict, semblables à tant d'autres qui sont demeurées, demeurent et demeureront impunies, méritent un sévère châtement. Tel journaliste a dit que tel sénateur avait l'habitude de s'enivrer. Bah ! qu'est-ce que cela peut faire ? Ne peut-on pas citer tel autre journaliste, très connu, qui, plusieurs centaines de fois, a mis des viols et des assassinats sur le compte de tel autre sénateur, sans que celui-ci s'en soit jamais inquiété ? Et puis, quand on se met dans la politique, n'est-il pas entendu qu'il faut se préparer à digérer tous les affronts ? Le jury est donc persuadé que le sénateur injurié n'est nullement un ivrogne, et, par conséquent, que le journaliste a eu tort ; mais, dans sa bonne grosse opinion, « il n'y a pas là de quoi fouetter un chat », et il acquitte le journaliste.

De même, qu'un professeur de l'Université publie des articles révolutionnaires, insulte la patrie et le drapeau, exhorte les soldats à se révolter contre les officiers : qu'importe encore ? Tout cela est fort vilain, évidemment ; c'est « un peu raide ». Mais, encore une fois, ce cas particulier diffère si peu de tant d'autres dont le parquet ne s'émeut pas que le jury se sent les mêmes trésors d'indulgence. Ces hommes ont vraiment trop lu, et lu des choses pas trop « raides » elles-mêmes pour bien sentir la nécessité de mettre un frein à la licence des insulteurs et

des diffamateurs de la presse. Le papier supporte donc tout... sauf les diffamations qui visent un particulier, car alors c'est le tribunal correctionnel qui prononce, et c'est vraiment un contraste très curieux que cette impunité assurée à qui lancera les plus flagrantes calomnies contre un homme d'État, alors que les diffamateurs se mordraient les doigts d'avoir légèrement médité de son valet de chambre. De même, on peut écrire dans un journal que tel juge est un scélérat, mais si, à l'audience, on le qualifie d'imbécile, on ne s'en tire pas sans quelques mois de prison. Pourtant le mot prononcé à l'audience n'est entendu que de quelques personnes, alors que l'injure imprimée sera peut-être lue par un million de lecteurs. C'est l'insurrection victorieuse des mœurs contre la logique, le triomphe des habitudes acquises sur les principes théoriques du droit.

Une autre habitude, ou, pour mieux parler, un autre genre d'événement dont on est souvent témoin, ce sont les duels. A chaque instant l'on apprend que M. X*** s'est battu avec M. Y***, et presque personne n'exprime à ce propos une désapprobation quelconque. Il en résulte chez les jurés un état d'esprit qui se traduirait par l'acquiescement des duellistes, si l'on exerçait des poursuites contre ceux-ci. Mais on sait que le parquet ferme les yeux sur cette catégorie de crimes. Or, il en est une autre que l'on poursuit, et qui n'est pas sans présenter avec le duel une ressemblance notable. Ce sont les vengeances privées. La vengeance privée, qu'on l'observe bien, est beaucoup plus logique que le duel, car celui qui veut se venger ne commet pas l'imprudence d'avertir son adversaire et de lui donner des avantages contre lui. Il tue, mais ne veut pas être tué; il *exécute*, mais il ne reconnaît à son adversaire aucun droit de l'exécuter lui-même. L'homme qui se venge accomplit injustement un acte de justice; il se substitue à la société dans la fonction qui consiste à punir. Pour cette révolte, il y a lieu de le punir lui-même, absolument comme il y aurait lieu de punir ceux qui se battent en duel. Or, on ne punit pas ceux-ci. Pourquoi donc punit-on ceux-là? C'est la question que bien des jurés doivent se poser, ou tout au moins qui se pose implicitement dans les profondeurs de leur

conscience. Un homme découvre que son honneur conjugal est perdu par le fait d'un autre homme. Il le provoque, lui envoie ses témoins, le rencontre le lendemain matin dans la clairière d'un bois, et se trouve assez fort en escrime pour le transpercer de part en part. Un autre, faisant la même découverte, n'a pas la patience d'attendre, saute sur un revolver, et, séance tenante, brûle la cervelle de celui qui l'a déshonoré. Les deux cas ne sont-ils pas terriblement semblables, et, s'il y a circonstances atténuantes, absence de préméditation, mouvement irrésistible, « coup de folie », ne trouve-t-on pas tout cela dans le second cas beaucoup plus que dans le premier? Le jury n'hésite donc pas : il acquitte. Il acquitte même en d'autres cas moins caractérisés, où les situations justifient moins son indulgence, mais qui se ramènent encore au type de la vengeance privée, de la *vendetta*, comme disent les Corses, c'est-à-dire à une espèce de meurtre embellie par l'imagination et consacrée par les mœurs.

Avec ses préventions professionnelles, avec l'état d'âme issu de ses habitudes et du spectacle journalier des mœurs de son milieu, le juré apporte encore à la cour d'assises son bagage intellectuel, l'ensemble des notions ou des renseignements divers qui lui ont été inculqués, soit au collège, soit par les livres qu'il a lus, soit par les thèses qu'il a entendu soutenir.

Or, c'est une constatation banale que celle de l'anarchie qui règne dans les idées. Les querelles et les billevesées des philosophes ne demeurent pas dans la sphère nébuleuse où planent ces derniers. Elles descendent par lambeaux épars, déformées, défigurées, dans les cerveaux bourgeois, chez tous ceux qui ont fait « leur philosophie », chez tous ceux qui ont lu ou parcouru des ouvrages sérieux, ou des articles à prétention doctrinale, chez tous ceux encore qui ont entendu pérorer ou pontifier des philosophes de rue, de cabaret, de réunions publiques ou de salon. D'autre part, dans un grand nombre d'esprits, la foi religieuse n'est plus là pour maintenir certains principes fixes, inébranlables au milieu du flottement universel des idées. Ne prenons qu'un exemple. Combien de philosophes nient le libre arbitre.

Certes, peu de philosophes sont jurés (heureusement!) mais il suffit que leurs théories aient déteint sur la masse confuse des opinions d'un bon bourgeois, lecteur d'ouvrages « déterministes », pour que celui-ci, en présence d'un accusé qu'on lui amène, se pose, non point la question : « *Cet homme a-t-il agi librement?* » mais une autre question beaucoup plus générale et beaucoup plus dangereuse : « *L'homme peut-il agir librement?* » Sans doute, il y a d'heureuses inconséquences qui corrigent les terribles résultats que pourraient avoir des verdicts rendus sous de telles inspirations. Mais, c'est égal, l'esprit est imprégné de doutes, voilé d'obscurités, plus facile à ébranler que s'il y régnait des principes justes et fermes. Dans ces conditions, on conçoit que l'avocat a beau jeu. Outre les portes qui sont déjà ouvertes, et qu'il n'a pas besoin d'ouvrir, il y a celles qui sont mal fermées, et qu'il pousse d'une chiquenaude. En fait, un jury d'« intellectuels », pénétré des opinions déterministes, serait condamné à ne jamais condamner. Ce serait un cas extrême, un *cas-limite*, qui ne se produit pas en réalité; mais, étant donné les caractères de l'instruction moderne, il est bien évident que bien des cerveaux de jurés doivent contenir des doses plus ou moins atténuées de ces doctrines dissolvantes, et que cette cause n'est pas étrangère à l'énervement de la répression.

Les découvertes de la science moderne ont considérablement enrichi l'arsenal de l'avocat. On a maintenant des théories sur l'hallucination, la suggestion, la dégénérescence, théories dont certains jurés ont de vagues teintures. Ces théories servent même assez bien, dans le cas où le crime est atroce, car cette atrocité seule, entre les mains d'un défenseur habile, devient une preuve que le criminel a agi sous l'empire d'une « impulsion » malade. De sorte que le peu de gravité et la gravité des circonstances peuvent être exploitées également pour incliner vers l'indulgence des hommes plus ou moins hypnoptisés eux-mêmes par l'appareil scientifique étalé à grand fracas sous leurs yeux.

Il ne faut donc pas nous étonner de voir le jury de la Seine tenir la tête parmi ceux qui sont plus portés à l'absolution qu'à la répression. C'est à Paris, en effet, que l'anarchie des idées est

le plus complète. C'est le juré parisien qui, en écoutant le ministère public, se pose le plus souvent la question : « Qui sait ? » et, en écoutant la défense, la question : « Pourquoi pas ? » Dès que l'intérêt personnel n'est pas en jeu, le scepticisme prend la première place dans ces âmes ravagées par tant de doutes. Or, c'est un fait reconnu que le scepticisme engendre toutes sortes de tolérances, les bonnes comme les mauvaises.

Mais le relèvement du niveau intellectuel produit encore un autre effet.

Quoique rarement gradués en droit, les jurés n'ignorent pas l'effet que doit avoir leur verdict. L'article 342 a beau leur dire : « Faites comme si vous ignoriez », l'ignorance ne se commande pas, et l'oubli encore moins. Au contraire. Il suffit de vouloir oublier une chose pour qu'on la retienne bien mieux que toutes les autres. Les jurés savent donc que, s'ils font telle ou telle réponse, elle se traduira pour l'accusé par la peine de mort, par les travaux forcés, par la réclusion, par telle peine que, dans leur for intérieur, ils peuvent juger trop sévère. Sans doute, ils n'ont pas le droit de la *juger* trop sévère, puisque, en aucune manière, ils n'ont le droit de *juger*. Ils n'ont à se prononcer que sur l'existence ou la non-existence d'un fait. Mais les artifices de la loi ont beau faire, le juré *veut juger*; il se forme une opinion sur le degré de culpabilité de l'accusé qui comparait devant lui, et il n'entend pas que la cour prononce une peine que lui-même, juré, ne prononcerait pas s'il était juge. Pour enlever à la cour cette tentation, ou plutôt pour la soustraire à cette nécessité, il a recours au moyen extrême : il acquitte. C'est comme s'il disait à l'accusé : « Tu mérites, à mon avis, deux ans de travaux forcés; la cour t'en octroierait dix; donc tu n'en auras pas du tout. » Et le juré, dans son verdict, nie effrontément un fait rendu absolument évident par les débats, avoué quelquefois par l'accusé lui-même. D'autres fois, le juré veut bien condamner, mais, pour obliger la cour à atténuer la peine, il se prononce d'une façon non moins bizarre sur certaines questions qui lui sont posées. C'est ainsi que, dans le cas d'un fils condamné pour violences sur la personne de son père, le jury

dira « oui » sur la question des violences, mais ajoutera « non », imperturbablement, sur la question de savoir si l'accusé est vraiment le fils de son père, ce que personne au monde n'avait pourtant songé à contester. Dans le même esprit, il déclarera qu'un vol commis à deux heures du matin a été commis « de jour », et non pas de nuit. Le crime, par le fait même, devenant moins grave, la cour applique une peine moins forte. C'est tout ce que voulait le bon juré, lequel a fait preuve d'intelligence, mais au prix d'une révolte formelle contre les stipulations de la loi.

On a beaucoup dit que le défaut du jury est de se laisser trop facilement emporter par les courants de l'opinion. Mais cette opinion, qu'on le remarque bien, n'est autre que celle du milieu d'où sort le jury, et dont celui-ci constitue un échantillon privilégié. Cela revient à dire que le juré, n'étant pas un professionnel, ne s'étant pas formé dans son for intérieur, par suite d'une longue habitude des jugements, ce code de règles individuelles qui aide le juge proprement dit à se prononcer dans une foule de cas possible, est naturellement accessible aux mêmes raisons qui frappent la foule des non-jurés.

La vérité, c'est que le juré se ressent dans ses verdicts de ce qu'est sa position sociale, et qu'il vaut ce que vaut sa formation sociale, ce que vaut aussi la formation sociale de ce vague « public » dont les opinions dominantes se reflètent dans les siennes. Si le niveau de l'éducation doit baisser encore, si les croyances doivent encore s'effacer et les principes se pulvériser, il faut s'attendre, pour l'avenir, à des verdicts bien plus incohérents, bien plus extraordinaires que ceux dont on se scandalise aujourd'hui. Si au contraire l'éducation s'améliore dans un très grand nombre de familles, s'il en sort un nombre croissant d'hommes sérieux, indépendants, ayant des convictions fermes, sachant jauger les théories et ne pas se laisser éblouir par les fantasmagoriques déballages de « science moderne », il faut compter au contraire sur des verdicts plus régulièrement marqués au coin du bon sens.

Voilà pour ce qui est des individus. L'État, à son tour, n'est

pas indemne de reproche, et le problème qui nous occupe est un de ceux qui admettent, pour une part tout au moins, la conclusion que l'on applique si volontiers à l'exposé de tant d'autres défauts sociaux : « C'est la faute au gouvernement. » La justice, en effet, est, par excellence, la matière gouvernementale. Elle est la raison d'être essentielle et première du groupement dénommé État. Ce qui justifie l'existence de celui-ci, c'est la nécessité de maintenir la sécurité, nécessaire elle-même au libre jeu de la vie privée et des initiatives individuelles. Si donc les représentants du pouvoir législatif font des lois pénales défectueuses, ils sont responsables de la répugnance que les représentants du pouvoir judiciaire pourront avoir à les appliquer. Un châtement modéré, mais qu'on applique, est préférable à un châtement sévère, mais que l'on n'applique pas. Qu'on se souvienne de la loi du sacrilège, édictée par la Restauration. Cette loi, quelles que fussent les bonnes intentions de ceux qui l'avaient votée, constituait, en fait, un encouragement au sacrilège, vu que les jurys, effrayés par la rigueur de la répression, préféraient *nier le fait* et rendre les coupables à la liberté. Tel a été longtemps le sort des malheureuses femmes poursuivies pour infanticide. Certes, théoriquement, il est absolument juste d'assimiler le meurtre de l'enfant qui vient de naître au meurtre d'un homme. *Objectivement*, comme disent les philosophes, les deux crimes sont égaux. Seulement, les accusées de cette catégorie étaient, avant la récente loi qui a modifié sur ce point les dispositions pénales, tellement sûres d'être acquittées par un jury qui compatissait à leur détresse, que les magistrats instructeurs se voyaient obligés, en bien des cas, de recourir à un stratagème juridique, et, transformant le crime en délit, de poursuivre les coupables pour « suppression d'enfant », ce qui était, en définitive, un simple abus de langage. Pour *mieux* punir l'infanticide, on a vu qu'il fallait *moins* le punir.

Quant à supprimer le jury, comme certains publicistes le réclament, surtout au lendemain de certains verdicts qui les indignent plus fort que d'habitude, c'est une solution que l'exa-

men des faits est loin de se recommander comme bonne. Les magistrats professionnels ont leurs erreurs, eux aussi; ils ont aussi leurs préventions, et cette irrésistible inclination à considérer comme coupables, à l'avance, des gens que les commissaires de police et les juges d'instruction ont déjà considérés comme tels. Ceux qui assistent à des séances de correctionnelle où ils voient « expédier », en une heure, vingt ou trente affaires invariablement terminées par des condamnations qui semblent apprises par cœur, ne sortent pas de là très favorablement disposés à l'égard de ce qu'on pourrait appeler irrévérencieusement des distributeurs automatiques de mois de prison. Le juré acquitte un peu trop, c'est vrai; mais le juge condamne *instinctivement*, un peu comme le chien fidèle qui, pour être plus sûr de ne pas épargner un voleur, sautera aux mollets d'un visiteur inoffensif. A propos de chien, on se rappelle le procès des *Plaideurs*. Endormi par la plaidoirie de l'Intimé, Dandin ne se réveille à moitié que pour crier : « Aux galères! » C'est de la caricature, mais osera-t-on dire qu'elle ne constitue pas l'exagération d'une tendance réelle et bien observée?

Le jury est un organisme politique, et constitue un précieux obstacle aux empiètements du pouvoir central. Les juges ordinaires sont trop dans les mains du pouvoir. Il est des cas où il y a lieu de suspecter leur indépendance. Ils sont inamovibles, c'est vrai, mais cette inamovibilité souffre de fâcheuses exceptions, toutes les fois qu'un gouvernement voit, avec trop de déplaisir, les magistrats rendre des sentences contraires à sa politique. En outre, il y a la séduction de l'avancement, sans compter les faveurs dont peut bénéficier la famille d'un juge qui rend des services en même temps que des arrêts. On a donc vu dans le jury un heureux obstacle à cette omnipotence de l'État, en matière de châtimens. Le jury, c'est un extrait du peuple, c'est le tribunal de la nation réduit à l'état de fragment représentatif; c'est un prélèvement d'échantillons humains sur la masse de la nation à laquelle il conviendrait, théoriquement, de soumettre le litige. Le verdict du jury est un référendum sur le passé, comme le référendum est un verdict sur l'avenir.

Grâce au jury, des citoyens dont le seul crime est de faire au clan du politicien dominant une opposition véhémement, peuvent échapper aux rancunes de leurs adversaires et empêcher ceux qui gouvernent de verser trop complètement dans la tyrannie. « Toute chose, dans l'état social, dit Royer-Collard, aboutit à des jugements. L'intervention des citoyens dans les jugements est donc la garantie véritable, définitive, de la liberté. » Il suffit du reste de se rappeler l'origine anglaise du jury pour comprendre les liens intimes qui relient cette institution à ce besoin d'autonomie qui caractérise les groupements de populations particularistes et à la nécessité de fournir des garanties à l'individu contre la mainmise de l'État.

Tout paraît donc conseiller de ne pas abolir le jury, mais de le rendre au contraire plus libre, de l'associer plus intimement à l'œuvre des magistrats qui le consultent, afin d'en obtenir des verdicts plus intelligents et plus matériellement vrais. Ce qu'il faut aussi — mais c'est plus difficile — c'est d'améliorer les jurés, ce qui ne se peut que par la multiplication des progrès individuels dans la classe où on les recrute, et, en particulier, par la diffusion croissante d'un sentiment indispensable à quiconque veut exercer une fonction déléguée à l'individu par la souveraineté nationale : *celui de l'intérêt général et supérieur de la société*. Il faut que le juré se dise qu'il doit conduire sa barque entre deux écueils. Trop sévère, il sacrifie des innocents, ce qui est criminel; trop indulgent, il compromet la sécurité, ce qui est funeste. Or, s'il importe, *avant tout*, de ne jamais frapper une tête innocente, il importe *presque autant* de ne pas mettre en danger la vie et les biens d'une foule de victimes éventuelles par l'impunité assurée ou rendue plus probable à certaines catégories de malfaiteurs. La sécurité est un bien négatif, mais sans lequel beaucoup de biens positifs n'existeraient pas. Pourquoi certains pays riches, fertiles, exubérants même, comme les républiques sud-américaines, sont-ils encore à peu près vierges, et improductifs pour la société? Parce que la sécurité n'y existe pas et que les étran-

gers capables, eux-mêmes, n'osent pas toujours s'y aventurer. Pourquoi la Normandie, après l'établissement de Rollon, devint-elle en peu d'années, au dire des historiens, une terre plantureuse et pleine de ressources, où florissaient les entreprises agricoles longtemps suspendues auparavant? Parce que le conquérant avait su y maintenir une stricte justice, et faire des « exemples » qui avaient effrayé les malfaiteurs. Rollon, de nos jours, c'est le jury. Il dépend de lui, dans une large mesure, de rendre audacieuse ou timide l'armée obscure et flottante des criminels en disponibilité, c'est-à-dire d'encourager ou de paralyser, *indirectement*, l'essor des transactions, des communications, des entreprises. C'est là une magnifique mission sociale. Les jurés, a-t-on dit, sont d'autant plus pénétrés de la grandeur de leur rôle qu'ils sont moins habitués à le remplir. Ce rôle est plus grand encore qu'ils ne pensent, car les conséquences invisibles d'un verdict s'étendent bien plus loin que ses conséquences visibles, se propagent dans le monde ténébreux des désirs mauvais qui doivent ou ne doivent pas devenir des actes, et vont ainsi se multipliant, bonnes ou mauvaises, par une série de répercussions infinies.

G. D'AZAMBUJA.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XVIII

LE MOUVEMENT COMMUNAL EN FRANCE (1).

Au point où nous sommes parvenus de l'histoire des peuples particularistes, nous les avons vus demander principalement leurs moyens d'existence à deux genres de travail : à la Pêche-côtière avec une Culture rudimentaire, sur les rivages norvégiens; à la Culture développée, quoique par des méthodes simples, dans les terres saxonnes, franques et anglo-saxonnes.

Or, nous savons que le résultat naturel du développement de la Culture est d'amener, après un certain temps, le développement de la Fabrication.

Nous allons donc voir les Particularistes, dans les terres à Culture développée, rencontrer, à côté de ce régime de travail, celui de la Fabrication.

Dans la première période de son développement, période qui s'est prolongée jusqu'aux temps modernes, la fabrication chez les peuples particularistes, comme chez les autres d'ailleurs, s'est organisée sous la forme du Petit Atelier, cet atelier où l'ouvrier travaille seul ou avec un petit nombre d'aides. L'étude que nous allons faire, en suivant le cours de l'histoire, va donc nous présenter *la Formation particulariste sous le régime de la Fabrication, mais en Petit Atelier*

(1) Voir l'article précédent, janvier 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 24.

Cette étude nous ramène chez les Francs.

Nous les avons laissés au moment où l'émancipation des serfs, après le triomphe complet de la féodalité sur les Mérovingiens, attestait et venait accroître encore le progrès de la richesse culturelle des domaines constitués à la manière franque. Il est naturel, mais très intéressant, de constater que c'est précisément alors qu'on voit apparaître en France, au témoignage de l'histoire, *une population industrielle*.

On entend par population industrielle une population qui trouve assez de ressources dans la fabrication pour en faire exclusivement ou presque exclusivement son moyen d'existence. L'apparition d'une population de ce genre est la plus claire attestation de causes qui poussent à l'accroissement de la fabrication. Jusque-là, en France, nous l'avons vu, la fabrication s'était tenue, comme tout le reste, enfermée dans le domaine. C'étaient des « paysans » qui fabriquaient pour le domaine et sur le domaine tout ce qui lui était nécessaire : ils mêlaient la fabrication à la culture. Mais, au douzième siècle, se produisent des agglomérations grandissantes de gens qui s'adonnent exclusivement à la fabrication et se séparent complètement du domaine. C'est ce qui est connu dans l'histoire sous le nom retentissant de *Mouvement communal*.

Il n'est pas étonnant que, parmi les peuples particularistes, ce soit chez les Francs que ce mouvement ait commencé. C'est chez eux, nous en avons dit la raison, que la grande culture s'était le plus développée avec le grand domaine, chez eux par conséquent que la fabrication devait prendre le plus tôt son essor. (Voir, entre autres : *Science sociale*, décembre 1901, t. XXXII, p. 532 et 533.)

Les Francs avaient si radicalement et si complètement organisé leur société sur le domaine rural, que c'est un immense embarras pour les historiens de savoir ce qu'étaient devenues les villes au milieu du triomphe de la féodalité. Nous allons cependant tâcher de nous en rendre compte.

Avant l'arrivée des Francs en Gaule, la plupart des villes de quelque importance avaient été mises par les empereurs romains de la décadence sous le régime tristement célèbre de la Curie. On les appelait des *Municipes*.

En apparence, c'était une imitation du gouvernement intérieur de l'ancienne Rome. Les citoyens propriétaires fonciers étaient censés les Patriciens : il suffisait pour en être de posséder 25 jugères (6 hectares 23 ares) dans le territoire, étendu au loin, qui relevait de la cité. Cette classe gouvernait le reste des habitants, qui figuraient les Plébéiens. Ce patriciat, — modeste à coup sûr, mais dans lequel cependant se trouvaient, en assez bon nombre, de grands et même de très grands propriétaires, — s'appelait la *Curie*. Et ceux qui en faisaient partie s'appelaient les *Curials*.

Un Grand Conseil, nombreux, était pris parmi eux : le conseil des *Décursions*. Il était aux Curials ce que le Sénat était aux patriciens.

Enfin, le pouvoir exécutif était confié à quelques membres de ce Conseil, deux le plus souvent, qui portaient le nom de *Duumvirs* et jouaient le rôle de Consuls.

Voilà en gros, le système.

Telle était du moins l'apparence. Mais il faut voir la réalité.

La grande fonction de cette administration était, non pas tant de gouverner les intérêts du municipe, que de percevoir l'impôt pour l'empereur. Et — écoutez bien ceci, — les Curials étaient tous et chacun responsables, sur leur fortune personnelle, du paiement de l'impôt total de la ville et de son territoire. Vous imaginez assez qu'avec la difficulté des temps, et en dépit des honneurs, les Curials n'eurent pas de plus grand désir que de se défaire de leur dignité. Mais vous imaginez bien aussi qu'on le leur défendit. Les rescrits des empereurs les attachèrent à la Curie, comme ils attachèrent les colons romains aux concessions territoriales, les uns pour répondre de l'impôt, les autres pour y fournir. (Voir *Science sociale*, avril 1901, t. XXXI, p. 323.) Dans une société où le pouvoir central a tout épuisé et atrophié, il croit remédier au mal en rendant obligatoire ce qui ne peut

plus marcher. Les malheureux curials avaient une telle soif de s'affranchir d'une pareille torture, qu'ils se décidaient à fuir en abandonnant leurs biens. On ne le leur laissa pas plus faire qu'aux colons; on les ramenait, en les taxant d'une amende par surcroît. Ils inventèrent de s'enrôler dans l'armée, d'entrer dans le clergé. parce que le soldat et l'homme d'Église étaient exempts des fonctions de Curial. On le leur interdit encore.

Pour toute pitié, les empereurs accordèrent aux municipes, aux Curials qui en étaient responsables, la faculté d'élire un *Défenseur*, officiellement admis à recourir directement au pouvoir impérial contre les agissements excessifs du prêteur ou de n'importe quel gouverneur provincial poursuivant le paiement de l'impôt auprès des membres de la Curie. Les Curials choisirent ordinairement pour cette fonction difficile l'évêque du lieu : on sait que les sièges épiscopaux étaient établis dans les principales villes romaines.

Les fonctions municipales confiées à des habitants possédant plus de 6 hectares attestent assez que les villes étaient avant tout des lieux d'agglomération de propriétaires ruraux. Nous avons déjà vu du reste que, sous le régime romain et gallo-romain, les propriétaires de domaines pratiquaient communément la résidence urbaine. (Voir *Science sociale*, avril 1901, t. XXXI, p. 320 et 321.) Dans les villes qui n'étaient pas, par une situation exceptionnelle, des lieux naturels de commerce, il y avait très peu de commerçants et même très peu de fabricants. La raison en est que les propriétaires, habitants principaux, avec leur entourage de clientèle, tiraient toutes leurs ressources des domaines qu'ils avaient aux environs. Les troupes d'esclaves qu'ils entretenaient sur leurs terres, leur fournissaient non seulement les produits de la culture, mais les objets fabriqués, qu'une partie de ces troupes élaboraient dans des ateliers ruraux, où elles étaient organisées, conduites, surveillées, incitées par le représentant du maître. Et le surplus de cette fabrication était vendu au profit du propriétaire par des intermédiaires, qui dissimulaient au besoin son personnage pour le plus grand honneur de sa qualité d'homme de condition libérale. On

peut encore voir aujourd'hui plus d'un pays, comme la Corse par exemple, où les propriétaires ruraux vivent ainsi à la ville des produits mêmes de leurs domaines et sont, de fait plus ou moins apparent, les principaux commerçants.

Néanmoins, dans les municipes romains les mieux situés pour le commerce, il y avait une notable population de commerçants et de fabricants de profession. Il y en avait même qui formaient des syndicats. Ces gens-là n'étaient pas propriétaires de biens-fonds, mais ils n'échappaient pas pour cela à l'impôt : on taxa leur profession. Cette taxation s'appelait le *chrysargyre*, c'est-à-dire « or et argent », parce qu'elle se percevait non pas en marchandises, mais en espèces monétaires sur la caisse du marchand. Tout naturellement, on rendit ces contribuables solidaires responsables les uns des autres devant le fisc, comme on avait fait pour les propriétaires fonciers. On les obligea à se grouper en corporations de métier, de façon à ce que les gens de même profession répondissent les uns pour les autres de l'impôt du métier tout entier. Et, qui plus est, les corporations furent solidarisées entre elles et durent payer les unes au défaut des autres. L'histoire mentionne des malheureux qui furent contraints de vendre leurs enfants pour acquitter le *chrysargyre* ainsi entendu.

En résumé, les municipes, à l'époque qui a précédé l'invasion des Barbares, se constituaient de la corporation forcée des propriétaires fonciers et des corporations forcées et solidaires des gens de commerce et de métiers. Et le but de ces groupements obligatoires était de rendre ceux qui en faisaient partie, responsables du paiement de l'impôt les uns pour les autres.

Telle était l'organisation des *Villes gallo-romaines de la décadence*.

On conçoit le soupir de soulagement qui s'échappa de ces géhennes, quand les Barbares arrivèrent, faisant filer devant eux les représentants de l'empereur.

En Gaule, les Mérovingiens envahisseurs, plus occupés d'abord de poursuivre leur conquête que de l'organiser, n'eurent pas

souci d'administrer les villes, mais de les rançonner, ou de les piller en cas de résistance. Pendant cette période d'invasion, les villes abandonnées à elles-mêmes se régèrent comme elles voulurent et comme elles purent. Elles furent en général dirigées par le Défenseur, ordinairement l'évêque, comme je l'ai dit, qui, pour ses fonctions épiscopales elles-mêmes, était désigné par la confiance publique et même par l'élection populaire. Que de fois ne voit-on pas les Barbares traiter avec les villes par l'intermédiaire de l'évêque ! Qu'on lui donnât ou non, d'ailleurs, le titre de Défenseur, il n'importait pas beaucoup : le rôle, dans des circonstances aussi poignantes, est au plus capable et au mieux apprécié. Autour du personnage ainsi désigné par la force des choses, se trouvaient les anciens Curials, débarrassés de leur servitude légale par la retraite de l'administration romaine, mais appelés, selon le besoin et d'un assentiment commun, à fournir des magistrats pour juger les différends et les méfaits ou pour s'occuper des intérêts publics. C'était en somme un gouvernement de fait, exercé par des autorités naturelles et surtout à l'amiable. On a vu, il y a une trentaine d'années en France, quelque chose d'analogue dans les premiers moments de l'occupation allemande, alors que les représentants du pouvoir central s'étaient retirés et que les agents allemands n'avaient pas encore pu se substituer à eux. L'administration locale qui se constitue spontanément en pareils cas, s'aide des usages antérieurs et des formes traditionnelles, mais en les accommodant largement aux circonstances.

Tel fut le régime des *Villes gallo-romaines pendant l'invasion*.

Quand, après l'invasion, l'occupation s'organisa, les Francs s'installèrent pour la plupart dans des domaines, où ils établirent la population de la façon que nous savons, où ils résidèrent en permanence et où ils cherchèrent à se rendre indépendants des pouvoirs publics. Ils se tinrent ainsi bien à l'écart des villes. Elles restèrent aux Mérovingiens, qui y placèrent, comme fonctionnaires annuels et révocables, des gens de leur truste.

Leur habitude était d'envoyer dans la ville principale d'un « pays », c'est-à-dire d'une petite région, un haut personnage de leur suite avec le titre aussi germanique que romain de comte, et de le laisser choisir les subordonnés qui devaient se rendre dans les villes secondaires d'alentour. Mais le comte n'avait pas pour mission de réorganiser ni de remplacer, par lui-même ni par ses agents, l'administration municipale que nous venons de voir procéder par tâtonnements au milieu de l'invasion. Il était tout simplement chargé de percevoir pour les Mérovingiens l'ancien impôt impérial. S'il est vrai qu'il y joignait d'autres fonctions, elles étaient de celles qui intéressent le pouvoir central : s'occuper de l'enrôlement militaire, maintenir souverainement la paix publique, présider, faire présider ou sanctionner les jugements criminels. Il était l'homme, non de la cité, mais du Mérovingien.

L'impôt fut alors perçu sur chaque contribuable pour sa seule part personnelle, sans qu'aucun fût responsable d'un autre. Et la perception fut faite par les soins du comte, non plus par l'administration urbaine. Mais le comte s'adressait parfois à des faiseurs d'affaires qui lui avançaient la somme globale de l'impôt et exerçaient à sa place le droit de poursuivre la rentrée des contributions individuelles. La taxation de chacun était déterminée en vertu du dernier rôle dressé sous l'empire.

Il s'agit ici de l'impôt foncier, de celui que les curiaux avaient autrefois la charge de recueillir et dont ils étaient solidairement responsables. Quant au chrysargyre, il avait disparu dans la bagarre avec toute régularité quelconque du commerce et de l'industrie : le commerce n'était plus qu'entreprise d'aventuriers hardis et l'industrie se renfermait plus que jamais dans les domaines.

Telle était la *Ville mérovingienne*.

C'est à ce type qu'en restèrent à peu près les villes du Midi de la Gaule. L'organisation féodale, qui était franque et non mérovingienne, pénétra assez peu profondément dans cette région. Les Francs ne marchaient pas si vite que les Mérovingiens et

s'étendaient surtout dans le Nord. Les propriétaires gallo-romains du Midi, petits ou grands, continuèrent à demeurer dans les villes la plupart du temps et en maintinrent ainsi l'importance. Le comte put continuer sans trop de résistance à percevoir l'impôt sur leurs domaines, mais à la condition de s'en tenir au taux de l'ancien rôle impérial : autrement, il y avait révolte et rixes sanglantes entre la population et lui. Comme il était éloigné du pouvoir central installé dans le Nord, à Paris, à Soissons, à Metz, à Orléans, il gardait l'argent pour lui sous prétexte que les dépenses de son administration absorbaient les recettes. Il ne rencontrait guère, dans le pays, de propriétaires francs, ou francisants, pour rivaliser avec son autorité. Il vivait donc content de la sorte et les habitants se tenaient à peu près en paix, à la condition que j'ai dite qu'on n'augmentât pas leur taxe : de fait, les Mérovingiens, que la colonisation franque n'avait pas suivis dans le Midi, n'y avaient pas apporté de nouveaux moyens de s'enrichir.

C'est ainsi que, dans la France méridionale, le régime urbain mérovingien se perpétua et que les villes ne rompirent pas avec la tradition administrative impériale, sauf les modifications, d'ailleurs considérables, que nous avons relevées tout à l'heure.

Dans le Nord, ce fut autre chose.

Là, les habitants de la ville, propriétaires fonciers, trouvèrent le moyen de se soustraire à l'impôt et à l'arbitraire du comte en cédant fictivement leur bien à quelque puissant propriétaire franc, établi à la campagne et pourvu d'immunités, qui le leur rétrocédait à titre de fief. Ils quittèrent la ville et se mirent à vivre, comme leur protecteur et auprès de lui, dans leur propre domaine ainsi « démarqué ». Les villes se vidèrent, et il n'y eut plus pour le comte d'impôt à percevoir que celui des immeubles urbains, singulièrement délaissés et progressivement abandonnés. Ce fut, dans le Nord, la fin des villes : elles furent réduites à leur dernière expression, si bien que les comtes durent eux-mêmes chercher leurs ressources dans les revenus de quelque domaine octroyé par le Mérovingien.

La révolution anti-urbaine, introduite par les Francs, était achevée.

Les habitants qui restèrent encore dans les villes étaient de trop petites gens et trop peu nombreux pour y maintenir par eux-mêmes une administration municipale quelconque, un gouvernement, un arrangement des intérêts communs, des débats que fait naître toute agglomération. Le comte, nous l'avons dit, n'était pas chargé de ce soin, mais il ne se trouva que lui pour y pourvoir. Il le put faire tout à sa guise.

Charlemagne essaya cependant de régulariser cette situation. Il édicta que ses *missi dominici* s'entendraient avec le comte et les habitants sur le choix de ceux à qui la police et la petite justice urbaines seraient confiées. Les magistrats municipaux désignés par cette triple entente furent appelés *Scabini*, du mot saxon *skapene*, qui signifie ordonner et juger. De là est venu le nom d'Echevin.

Tel fut le régime des *Villes carlovingiennes*.

On comprend que ce régime dura peu, comme Charlemagne et comme les *missi dominici*. Le comte se retrouva bien vite seul en face des urbains; il leur envoya les échevins qu'il voulut et qui n'étaient plus que ses représentants. Il assimila les habitants de la ville à ceux des domaines dont le dotait le roi et desquels il vivait depuis que les immunités des propriétaires francs avaient réduit à rien l'impôt. Il mit les derniers demeurants de la cité sur le même pied que les gens de ses terres; il les considéra comme ses hommes, leur imposa des corvées ou un cens à raison de leurs immeubles urbains, leur interdit de les quitter sans son consentement, de les transmettre sans lui payer une redevance, de se marier sans son autorisation : en un mot, il établit et exerça sur eux les droits privés et publics du seigneur franc : il les fit entrer purement et simplement dans le régime du servage.

Les clercs, cependant, qui résidaient en certain nombre dans les agglomérations urbaines, et les vassaux ou chevaliers qui, par une exception d'ailleurs assez rare, y avaient une demeure

et y venaient quelquefois séjourner, échappèrent, cela va de soi, à cette transformation. Ils gardèrent à la ville comme au dehors les franchises de leur condition. Ils ne payaient donc aucun droit, n'étaient soumis à aucune des contraintes que je viens de dire, pour ce qu'ils possédaient à la ville.

Ceux qui payaient les droits et subissaient les contraintes, s'appelaient communément *Bourgeois*. Ils n'en étaient pas moins parfaitement semblables aux *Villains* ou *Manants*, dont on leur donnait même le nom à l'occasion. Ils étaient Serfs.

En même temps que ces villes déchues, il y en eut de création nouvelle, mais elles furent organisées absolument sur le même modèle. C'étaient, par exemple, des agglomérations qui naissaient autour d'une abbaye devenue un lieu fréquenté de pèlerinage et de marché.

Quelques seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, imaginèrent, à cette même époque, de peupler certaines parties de leurs domaines où les gens hésitaient à s'établir, en accordant à ceux qui y viendraient demeurer des exemptions aux tâches ou aux contraintes du servage. Cette séduction y attirait pas mal de monde. On appelait ces peuplements nouveaux *Villes neuves* dans le sens de villas ou villages. Mais il y en eut qui se développèrent et qui devinrent de véritables villes. Quelques-unes ont subsisté jusqu'à nos jours et portent encore leur vieux nom de « Villeneuve ». On voit qu'à l'origine elles différaient des villes déchues, non par un mode particulier d'administration, mais par des exemptions de servitudes.

En somme, les villes étaient alors complètement soumises au système féodal. Elles n'y échappaient même pas par le rôle de quelques agents que le comte ou le simple seigneur devait nécessairement établir pour le bon ordre au milieu d'une population agglomérée. Ces agents étaient féodaux, tenaient leur charge en fief, en fief héréditaire et cessible moyennant l'agrément du seigneur. On continuait pourtant à les appeler *échevins*, mais on leur donnait aussi le nom plus féodal de *pairs*. Ils étaient chargés de la police municipale, de la justice urbaine ordinaire et de quelques intérêts communs de l'agglomération.

Les émoluments ou « bénéfiques » de leur charge « fieffée » étaient prélevés sur les amendes qu'ils percevaient comme policiers ou juges et sur les contributions apportées par la population aux intérêts communs dont ils s'occupaient.

Tel était le régime des *Villes féodales*.

C'est ici que nous allons voir apparaître un phénomène curieux et bien significatif, qui vient confirmer la loi des faits dont nous suivons de si près l'étroit agencement dans la formation particulariste. Ce phénomène est celui-ci : la prodigieuse différence qu'il y a entre le *Domaine* et le *Petit Atelier* au point de vue de l'émancipation.

Sur le domaine, les serfs s'émancipèrent à mesure que leur tenure produisit davantage grâce à leur travail : enrichis, ils se rachetèrent des corvées. Le cens qu'ils payèrent à la place des corvées demeura invariablement le même, une fois accepté. Leurs terres cependant progressaient encore ; les produits augmentaient de valeur. Au bout d'un certain temps, la culture avait si bien mis tout en rapport, qu'une tenure pouvait se partager en quatre, occuper et nourrir quatre familles au lieu d'une : le quart, qu'on appelait « quart de paysan », équivalait à toute la tenure primitive, au « paysan » entier ; et les quatre tenures nouvelles ne payaient ensemble, à titre de cens, que ce que payait l'ancienne tenure. On voit comment, à partir du rachat des corvées, le domaine devenait pour la famille affranchie une force ascensionnelle progressive et dégagée de tout poids nouveau.

Mais du domaine passons à la ville, au petit atelier urbain.

Dans la ville féodale, qui n'était plus guère qu'un bourg, le « bourgeois » ne s'enrichissait pas par la culture. Longtemps il ne put guère s'enrichir par rien. Mais quand la richesse se produisit dans les campagnes, de la manière que je viens de dire, il y eut à commercer, il y eut à faire métier lucratif : le commerce et l'industrie devinrent des professions suffisamment rémunératrices en s'y adonnant même exclusivement. Les bourgs, qu'ils fussent placés dans les anciens ou dans de plus nouveaux

centres d'affluence, auprès d'une église, auprès d'une abbaye, à une rencontre de chemins, furent de bons endroits pour s'installer marchand ou artisan; le nombre des habitants s'en accrut et l'on commença à s'enrichir par le négoce et par la fabrication.

Les bourgeois qui prospérèrent se rachetèrent, à l'exemple des serfs agricoles, des charges et contraintes de leur propre servage moyennant un cens fixe, ou une somme une fois payée. On les appela, du fait de cette libération, *Francs-Bourgeois*.

Mais généralement, leur fortune modestement faite, ceux-là se retiraient du commerce, de ce petit commerce seul praticable d'ordinaire en ce temps-là et qui était une occupation assujettissante; ils se retiraient de l'industrie, de cette petite industrie de l'époque, où l'industriel était purement ouvrier. Ils jouissaient alors de leur repos et de leur indépendance, mais c'était tout. Rien ne continuait à accroître leur prospérité; ils en restaient là. Ils appartenaient à ce type des petites gens « retirés », qui incline vite et fatalement à la décadence. A côté d'eux, qui se trouvaient libérés du servage et soustraits au travail, venaient s'installer, pour profiter du rôle laissé par eux vacant, de nouveaux artisans, de nouveaux fabricants, sujets aux charges et aux contraintes féodales. Et quand ceux-ci avaient pu à leur tour réussir, s'affranchir et se retirer, d'autres à leur place entraient encore dans le métier, mais toujours en subissant les obligations du servage. Ainsi le métier ne s'affranchissait pas comme la terre.

Et non seulement le métier, lâché par les francs-bourgeois, était autant de fois repris par des gens de condition servile, mais le métier voyait sa taxation par le seigneur augmenter incessamment avec ses produits : ce qui était bien différent du cens fixe de la terre et peu favorable à une ascension rapide de la population urbaine. Ces taxes portaient sur la vente et sur la circulation des marchandises; elles étaient proportionnelles aux affaires.

Les taxes sur la vente se payaient pour étaler au marché et pour y faire peser ou mesurer la marchandise, fonction que le seigneur affermais. Même dans sa demeure, le marchand ne

pouvait vendre qu'en acquittant des droits, plus ou moins élevés, proportionnels au chiffre de ses affaires. Et, qui plus est, chez lui encore, il ne pouvait vendre au delà d'un certain poids, d'une certaine quantité ou d'une certaine mesure de marchandises sans avoir recours à la balance, à la mine ou à l'aune seigneuriales. (Voir Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 99).

Les taxes sur la circulation consistaient dans des péages extrêmement multipliés. « Les seigneurs, en leur qualité de propriétaires et de chefs d'État, entretenaient les chemins, les ponts, les bacs ; faisaient la police des routes et de la navigation. Pour subvenir aux frais d'entretien et de surveillance, ils s'étaient approprié les anciens péages royaux, dont ils avaient été les administrateurs (quand ils étaient comtes ou bénéficiers) avant d'en devenir les propriétaires ; ils avaient établi de nouveaux droits, qu'ils affermaient ou dont ils percevaient directement le produit : péages sur les ponts, *pontenage*, et sur les rivières ; droits de chaussée, *cauciage*, ou de *rouage* pour les voitures, *pulvérage* pour les troupeaux ; droit de quai, *cayage* ou *rivage*, pour l'embarquement et le débarquement des marchandises ; droit de *portage*, au passage des portes de villes ; droit de *conduit* ou *travers*, aujourd'hui transit ; droit de *guiage*, quand le voyageur voulait se faire accompagner d'une escorte seigneuriale pour sa sûreté ; etc... » (Pigeonneau, *Ibid.*, I, p. 96 à 98.)

Remarquons que, pour le petit commerçant ou le petit fabricant de profession, ces taxes étaient prélevées sur ce qui faisait la ressource essentielle de son existence, tandis que le paysan, qui ne vendait que le superflu de ses produits, avait commencé par réserver tout au moins son nécessaire. Aucune concurrence ne pouvait empêcher le paysan de vivre largement chez lui de tout ce que lui fournissait directement son travail : elle ne pouvait que diminuer son profit sur ce dont il trafiquait comme excédant ses besoins ; mais la concurrence au contraire empêchait le commerçant et l'industriel d'être assurés parfois même de leur nécessaire, parce que leurs produits n'étaient pas de ceux dont on peut vivre directement.

La différence était donc immense entre la culture et l'industrie, entre le Domaine et le Petit Atelier, sous le rapport de la sécurité de vie et de la force d'émancipation.

Cette analyse en rend assez compte, mais les faits historiques l'attestent bien haut. En effet, les paysans s'étaient paisiblement émancipés pour la plupart du ix^e au xi^e siècle, et les artisans et marchands des villes en sont encore à s'affranchir au commencement du xii^e siècle ! Et pour parvenir à la liberté, il faudra qu'ils remuent ciel et terre.

C'est ce vaste remuement auquel nous allons assister en suivant l'histoire du Mouvement communal.

(La suite au prochain numéro.)

HENRI DE TOURVILLE.



ESSAI SUR LE TYPE GASCON ⁽¹⁾

II

LES CLASSES DIRIGEANTES EN GASCOGNE. — LES MÉTALLURGES ANTIQUES ET LES GENTILSHOMMES BATAILLEURS (2).

I. — LE PEUPEMENT PRIMITIF DE LA GASCOGNE.

En étudiant les deux régions naturelles dont l'ensemble constitue la Gascogne, nous avons vu que leur population rurale fournissait une émigration de gens capables, par eux-mêmes, d'occuper seulement des positions subalternes. On ne saurait reconnaître chez ces gens-là le vrai type gascon tel que tout lecteur doit se le représenter, soit pour l'avoir rencontré lui-même, soit pour en avoir entendu parler.

Il faut donc nous demander s'il n'y aurait pas, dans notre région, d'autres éléments sociaux capables de produire ce type remarquable.

Les familles que nous avons étudiées dans l'article précédent ne sont pas propriétaires du sol. De ces propriétaires, nous n'avons rien dit. Ne serait-ce pas chez eux, cependant, qu'il faudrait chercher les causes qui ont produit le type gascon ?

Pour savoir ce que sont ces propriétaires, il faut nous demander comment il s'est fait qu'un groupe de gens s'est superposé

(1) Voir la livraison d'octobre 1901.

(2) On s'est plu à présenter ici un certain ensemble d'indications curieuses et dignes d'attention, qui peuvent ouvrir une voie nouvelle et très intéressante aux recherches sociales, en appliquant au sujet en question la méthode rigoureuse d'observation et de contrôle que la science sociale exige et fournit. (N. D. L. R.)

à une population déjà établie, et pour cela il faut nous demander comment le pays a été peuplé.

Considérons donc à nouveau ses deux régions naturelles.

Pour la Lande, la question sera vite élucidée. Il nous suffira de dire qu'à l'heure actuelle, des bergers de la Navarre et du Béarn viennent hiverner jusque dans les Landes de Bordeaux, se trouvant trop à l'étroit dans les pâturages de leur pays. Cette transhumance avait lieu dans des temps très reculés. Des textes d'une authenticité certaine nous en montrent l'existence au XIII^e siècle, au temps de la domination anglaise. La Lande se trouvait fort à propos pour recevoir le trop-plein de la population des Pyrénées occidentales.

Pour la région des vallées, la question est tout aussi facile à résoudre (1). Observons que le point de départ des vallées, l'angle du fameux éventail, est constitué en grande partie par la plaine de Tarbes. Une telle région devait être un séjour attrayant pour des gens qui se trouvaient à l'étroit dans leurs montagnes. C'est dans cette plaine de Tarbes qu'on peut vraisemblablement placer le point de départ des migrations qui ont peuplé les vallées de Gascogne. Aujourd'hui encore, les bergers pyrénéens, que l'on rencontre aux environs d'Agen, de Nérac ou de Condom, se disent originaires de cantons situés tout près de Tarbes.

Les faits connus concordent donc avec la disposition des lieux pour faire admettre que les migrations ont eu lieu du sud au nord.

Les tribus ibères de l'Espagne ont toujours été peu pliées à la culture. Pour se disputer les pâturages, elles ont été souvent en lutte les unes contre les autres. Les pentes méridionales des Pyrénées, exposées aux vents brûlants du sud, n'offraient que des ressources fort maigres au point de vue de l'herbe. Dans certaines de leurs parties le plus facilement accessibles, les pâtres incendiaient les forêts, afin de pouvoir conduire leurs

(1) Au moins pour une partie de la population. La suite de cette étude nous fera voir que d'autres éléments ethniques ont bien pu s'ajouter à la population ibère dans la région des vallées.

troupeaux sur des espaces plus vastes. On arrivait ainsi à manquer de bois.

Dralet (*Description des Pyrénées*), cité par Michelet (t. II, p. 53), rend très bien compte de ce mouvement du sud vers le nord lorsqu'il dit que quantité de hameaux ont quitté leurs hautes vallées, faute de bois de chauffage, et ont reculé vers la France.

A plusieurs reprises, la partie sud de Gascogne a été envahie ou menacée par des hordes plus ou moins considérables d'envahisseurs d'origine espagnole. Les plus célèbres de ces envahisseurs furent les fameux Vascons du v^e siècle après J.-C., à qui le pays doit le nom qu'il porte. (Le duc de Gascogne était le duc chargé de défendre le pays contre les Vascons.)

Le duc de la Force raconte dans ses mémoires qu'à la fin du xvi^e siècle, des querelles souvent sanglantes éclataient fréquemment du côté du col des Aldules entre les habitants des deux versants pour la possession des pâturages.

De nos jours encore, la Gascogne attire de nombreux immigrants issus des provinces du nord de l'Espagne, et qui viennent gagner leur vie en exerçant les professions de terrassier, de carrier, ou même en se livrant à de petits commerces.

Le peuplement de la Gascogne s'est donc fait du sud au nord, par des gens de race ibère, c'est-à-dire par des gens qui étaient venus du nord de l'Afrique en Europe après avoir traversé le désert du Sahara. Ces gens étaient des pasteurs sans culture intellectuelle.

Les Ibères, engagés dans les plateaux de la péninsule ibérique, avaient perdu contact avec les grandes voies du commerce par caravanes. Il leur était difficile de se procurer les objets qu'ils ne savaient pas fabriquer eux-mêmes, particulièrement les objets en métal. En fait même de métaux, les gens de cette migration n'avaient dû connaître que le cuivre. Le cuivre est en effet le seul métal que l'on trouve dans les plus anciens tombeaux de l'Égypte. Pour faire le peu de culture qu'ils ne pouvaient éviter, ils se servaient d'aires de bois dont la pointe était en pierre, et dont on a trouvé des spécimens à la fois dans

l'Atlas et le Massif Central (1). De tels instruments ne pouvaient entamer que des terrains très meubles.

Nos Ibères avaient donc besoin de trouver en Europe des gens sachant exploiter les gisements métallifères et pouvant leur fournir des objets en métal (cuivre, bronze, fer). Autrement la culture eût été difficile, impossible même en certains lieux.

Si nous examinons une carte du sud-ouest de la France, nous nous rendons compte tout de suite que la Gascogne est ouverte du côté de la Méditerranée et de l'Orient par la voie du col de Naurouze, qui fait communiquer le bassin de la Garonne avec celui de l'Aude. C'est une route naturelle. Près de l'embouchure de l'Aude se trouve la ville de Narbonne, dont le port, aujourd'hui envahi par les sables, était dans l'antiquité un grand centre de commerce. C'était le débouché des produits d'une grande partie de la Gaule. Strabon nous dit à ce sujet : « Si c'est de Narbonne qu'on part, on commence par remonter le cours de l'Atax (l'Aude), sur une petite étendue ; le trajet qu'on fait ensuite par terre jusqu'à la Garonne est un peu plus long (7 à 800 stades) ; après quoi, par la Garonne, comme par le Liger, on atteint l'Océan. » Il est à remarquer qu'au moyen âge, les péages de la Garonne produisaient beaucoup et étaient très disputés.

C'est probablement par cette route que sont entrés les Celtes, lorsqu'ils se sont établis dans la riche plaine de la Garonne. On distingue dans le sud-ouest trois grandes nations celtiques : « les Volsques-Tectosages qui occupaient le pays de Narbonne à Toulouse, les Nitiobriges dans l'Agenais, et les Bituriges-Vivisques dans le Bordelais. C'est cette route que suivaient les Cimbres lorsqu'ils furent défaits près de Toulouse, par le consul Cépion, au deuxième siècle avant Jésus-Christ.

Quel est donc le peuple qui a apporté aux pasteurs ibères l'usage des métaux ? Une thèse très curieuse de M. Cons, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Montpellier, cite

(1) Voir à ce sujet les travaux des anthropologistes, et, entre autres, du docteur Hamy.

et commente, à propos des premiers habitants des environs de Narbonne, des témoignages d'auteurs anciens particulièrement significatifs (1).

Scylax (1, 3) parle des Ligures, mêlés aux Ibères. Scymnius de Chio place les Ligures tout près du rivage (*juxta ad oram*). De l'interprétation de M. Cons, il résulte clairement que c'étaient les Ligures qui dominaient les Ibères (2).

La confrérie de commerçants métallurges, telle que M. Champault l'a décrite à propos des Odiniques (3), réalise les conditions nécessaires pour l'exercice d'une telle suprématie. Il y a plus. Des textes recueillis avec soin par M. d'Arbois de Jubainville et commentés par M. Alexandre Bertrand (4), il ressort clairement qu'à une époque très ancienne, on trouvait des Ligures à la fois dans la Gaule cisalpine, en Italie, en Sicile, dans le sud et le sud-ouest de la Gaule transalpine, dans la péninsule ibérique, sur les bords de l'Océan et même de la mer du Nord. Dans cette dernière région, l'*Ora maritima* de Festus Avienus nous montre les Ligures en lutte avec les Celtes. Un vers cité par Strabon, d'après Ératosthène, place les Ligures sur le même pied que les Scythes et les Éthiopiens (deux confréries commerciales) (5).

Dans *Prométhée délivré de ses chaînes*, Prométhée parle à Hercule de l'innombrable armée des Lygiens.

Tous ces textes indiquent bien qu'à une époque très reculée, il y avait comme un empire ligure embrassant toutes ces contrées. Or un pareil fait ne peut guère s'expliquer, si l'on n'admet l'existence d'une vaste confrérie commerciale analogue aux confréries qui ont détenu, jusqu'à ces dernières années, le monopole de commerce dans le Sahara, le Soudan et l'Asie centrale.

Dans l'antiquité, on appelait plus particulièrement Ligurie la

(1) Cons. *De Atace*.

(2) Από δέ Ἰβήρων, ἔχονται Λίγυες καὶ Ἰβήρες μεγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανου.

(3) *Science sociale*, mai, juin et juillet 1894.

(4) D'Arbois de Jubainville. *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 336. Alexandre Bertrand. *La Gaule avant les Gaulois*, p. 236.

(5) Ἀιθίοπας τε Λίγυς τ' ἤδ' Ἐκύθας, ἱππημολγους.

région qui borde la Méditerranée et qui s'étend des deux côtés des Alpes. Là devait avoir été comme le centre de l'empire ligure. Une étude très curieuse de M. Chantre (1) établit la parfaite analogie des motifs de décoration des objets trouvés dans les palaffites du sud-est de la France, et de ceux trouvés dans les palaffites de la vallée du Pô. Ce sont des objets appartenant à une civilisation autre que la civilisation halstattienne ou de Halstatt, laquelle a caractérisé les Celtes du haut Danube (2).

Tous ces faits concourent pour nous porter à considérer les Ligures comme une confrérie de transporteurs métallurges, venus de la Chaldée ou du Caucase (3) dans l'Italie du Nord en prenant probablement la voie de la vallée de la Save, affluent du Danube. C'est cette route qu'auraient suivi plus tard, selon les hypothèses les plus vraisemblables et les plus autorisées, les Ombriens et les Étrusques.

Les métallurges ligures ont certainement joué un rôle dans l'évolution de la race gasconne. C'est ce rôle qu'il nous faut rechercher. Toutefois il est indispensable, dès maintenant, d'indiquer les principaux caractères sociaux du caravanier métallurge.

II. — LE TYPE DU MÉTALLURGE.

Pour exploiter des gisements de minerai, il faut être au courant des secrets de la métallurgie. Une telle connaissance n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut être initié. Pour le fer notamment (le fer fut connu en Gaule en même temps que le bronze), il faut savoir dépouiller le minerai de son oxygène

(1) Chantre. *Monographie de l'âge de bronze dans le bassin du Rhône.*

(2) En une telle matière, on ne doit négliger aucun fait de nature à appuyer l'hypothèse. Aussi nous nous faisons un devoir de faire remarquer que la race bovine dite gasconne, qui est utilisée dans la région des vallées, surtout dans l'Armagnac, est une variété de la race des Alpes, tandis que la race des bœufs landais est une variété de la race ibère, de même d'ailleurs que la race béarnaise.

(3) Pays d'origine de la métallurgie.

en le traitant avec du charbon. Si le minerai contient des matières étrangères, il faut le passer à plusieurs feux ; il faut même le mélanger avec des minerais contenant des substances différentes. Les minerais de la Lande de Gascogne, étant trop siliceux, étaient traités avec des castines calcaires. A Populonio, en Italie, M. Simonin a constaté que les Étrusques mélangaient, avec les minerais trop argileux de l'île d'Elbe, les minerais trop siliceux du mont Valerio (1).

Un métallurge doit avoir des relations avec les lieux de débouché et l'habitude du commerce.

Dans les pays qui, comme la Gaule préhistorique, n'étaient pas ouverts au commerce par des voies de pénétration, le métallurge devait être organisateur de transports, et spécialement de transports par caravanes. Il devait rentrer dans le type que la science sociale appelle le type du caravanier.

Un caravanier doit être un meneur d'hommes puissant. Il doit pouvoir s'assurer le concours des populations pastorales et agricoles, afin de pouvoir recruter du monde pour composer ses caravanes. Il doit faire la police des routes, et pour cela établir des garnisons aux passes difficiles. Il doit assurer les ravitaillement de tout son monde, et pour cela, ou bien créer lui-même des exploitations agricoles, ou bien forcer les communautés pastorales à mettre leur territoire en culture et à lui apporter leurs produits. Il doit même, pour bien faire, tenir autant que possible dans sa main les populations au milieu desquelles il fonde ses établissements ou qu'il trouve sur son parcours.

Pour tout cela, il faut que le métallurge puisse exercer un ascendant irrésistible.

Cet ascendant irrésistible, les transporteurs métallurges de l'antiquité l'ont exercé, et ils l'ont exercé, non seulement grâce à la pratique de la métallurgie, art utile, s'il en fût, mais encore par le monopole des cultures intellectuelles, et, entre autres, de l'astronomie, de la magie, de la médecine.

Les lecteurs de la *Science sociale* qui ont lu les articles de

(1) Voyez Daremberg et Saglio. *Dictionnaire de l'Antiquité*, article *Ferrum*.

M. Champault sur Odin (1), ont pu voir que l'ancien dieu scandinave remplissait toutes les conditions pour jouer le rôle de caravanier métallurge. Il n'était lui-même que le pouvoir exécutif d'un collège de prêtres qui résidait à Asgard, et qui détenait les secrets devant assurer son prestige.

En Grèce, les importateurs de la métallurgie, Dactyles, Curètes, Corybantes, Cabires, Telchines, furent non seulement des métallurges, mais des magiciens et des médecins. Rhée, mère de Jupiter, était considérée comme la mère des Dactyles, qui furent les nourriciers de Jupiter. Les Cabires et les Corybantes furent ministres de Rhée. Les Curètes sont dits nourriciers et gardiens de Jupiter. Ils furent appelés de Phrygie en Crète (2).

M. de Prévile (3) dit, en parlant des confréries de lamas du Thibet, qu'elles possédaient autrefois des forges, et qu'elles exercent encore, dans le Thibet, le monopole des arts libéraux et des cultures intellectuelles.

Les Druides, qui étaient répandus dans toute la Gaule, ont souvent été comparés aux lamas du Thibet. Comme ces derniers, dans leur propre pays, ils détenaient en Gaule le monopole des cultures intellectuelles.

Ont-ils été, comme les lamas, des prêtres métallurges? On n'a pas de preuves certaines, on n'a que des présomptions. C'est en tous cas ce que croit un homme très compétent en cette matière, M. Alexandre Bertrand, dans son ouvrage intitulé : *La Religion des Gaulois*.

Un argument particulièrement caractéristique nous paraît devoir être tiré du passage de César (*De Bello Gallico*, liv. VI, ch. XVIII) : « Tous les Gaulois se croient issus de Dis, et disent que cette tradition leur vient des Druides (4). » Il s'agit ici de Dis ou Pluton, dieu de la richesse souterraine.

Un autre argument devrait résulter de la place importante qu'occupait dans la religion des Druides le culte de Mercure,

(1) *Science sociale*, mai, juin et juillet 1894.

(2) Voir Rossignol. *Les Métaux dans l'antiquité*.

(3) *Science sociale*; mars 1899.

(4) « Galli se omnes a Dite patre prognatos prædicunt; idque ab Druidibus proditum dicunt. »

culte que M. Champault signale aussi chez les Odiniques. Dans son *Histoire de Bordeaux*, M. Camille Jullian nous dit que, dans l'antique Burdigala, il n'y avait pas de dieu qui eût plus d'autels ou de statues. Mercure avait au moins trois temples dans cette cité.

César dit, en parlant d'Adiatunus (1), chef des Sotiates :

« Adiatunus, qui occupait la magistrature suprême, avait avec lui cinq cents hommes dévoués que là-bas on appelle des soldurii. La condition de ces hommes est la suivante : Ils jouissent de tous les avantages qui se présentent dans la vie, avec ceux dont ils ont épousé la cause. Si ces derniers éprouvent un malheur, soit par suite d'un coup de force, soit par suite d'un accident de même nature, ils participent à la peine et se donnent la mort. On n'en a pas encore vu un seul qui, après la mort de son chef, ait refusé de mourir. »

Cette terrible coutume est à rapprocher du sacrifice de l'armée ennemie à Mercure, dont M. Champault a constaté la pratique chez les Odiniques.

De toutes ces explications, il semble devoir résulter que des caravaniers métallurges d'origine ligurienne, et très probablement placés sous la dépendance de collègues de prêtres détenant les secrets de la métallurgie et des arts libéraux, sont entrés en Gascogne à une époque très reculée.

III. — LES GISEMENTS MÉTALLIFÈRES DE LA GASCOGNE.

Nous devons nous demander maintenant si la Gascogne possédait des richesses minières susceptibles d'attirer une immigration importante de ces Ligures caravaniers métallurges.

A l'heure actuelle, il ne subsiste plus que des gisements de

(1) *De Bello Gallico*, lib. III, chap. xxii : « Adiatunus qui summum imperium tenebat, cum sexcentis devotis, quos illi soldurios appellant, quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitiae dederint ; si quid his per vim accidat, aut per eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant : neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam qui, eo interfecto, cujus se amicitiae devovisset, mortem recusaret. »

fer et de plomb, pour la plupart inexploités dans les Pyrénées; et quelques petites exploitations de minerai de fer dans les Landes.

Toutefois des textes anciens et des indices de diverse nature nous autorisent à affirmer qu'au point de vue des métaux, la région du Sud-Ouest était abondamment pourvue.

En premier lieu, il faut citer l'or que l'on trouvait dans les vallées des rivières, notamment l'or des fameux lacs sacrés de Toulouse dont parle Strabon, et qu'on croyait provenir des trésors du temple de Delphes pillés par les Tectosages. Strabon évaluait la quantité de métal précieux renfermée dans ces lacs à 5.080 talents, soit plus de soixante-quinze millions de francs.

Il faut également citer l'or du pays des Tarbelli (environs de Dax). « Les Tarbelli, dit Strabon, qui occupent les bords du golfe Galatique, ont sur leur territoire les plus importantes mines qu'il y ait en Gaule, car il suffit de creuser des puits d'une faible profondeur pour trouver des lames d'or dont quelques-unes ont à peine besoin d'être affinées; mais, en général, c'est sous la forme de paillettes et de pépites que l'or se présente, et il ne nécessite jamais un grand travail d'affinage. »

Nous nous contenterons de mentionner l'or des alluvions de l'Ariège qui doit son nom (*Aurigera*) à l'abondance du précieux métal.

Le fer se trouvait en abondance dans les Pyrénées. Il y avait aussi dans la Lande, au milieu de l'aliôs, des assises d'hydrate de fer en lamelles ou en grains. Aujourd'hui, ce minerai de l'aliôs est presque partout épuisé. Toutefois, comme ce minerai renfermait beaucoup de matières étrangères, entre autres du soufre et du phosphore, il est douteux qu'il ait été exploité dès l'antiquité avec le procédé rudimentaire des forges à bras, qui laissaient parfois 60 % de minerai dans les scories. Les fers provenant de ces sortes de minerais ne pouvaient au XVIII^e siècle lutter contre les fers d'Allemagne et de Suède. Il était nécessaire de les passer à plusieurs feux pour avoir un produit de bonne qualité.

Au milieu des couches argileuses, cependant, il existait des

minerais beaucoup plus riches en métal pur (1). Au commencement du XIX^e siècle, M. de Borda fabriqua, avec du minerai provenant des couches argileuses des environs de Dax, deux canifs dont il fit cadeau à M. Méchin, alors préfet des Landes. Ces couteaux pouvaient rivaliser avec les meilleurs produits de la Suède.

A l'heure actuelle, en plein cœur de la Gascogne, on trouve de nombreuses couches d'argile ferrugineuse. Une terre excellente pour la culture de la vigne, et qu'on appelle le Marbouk, est caractérisée par ce fait qu'elle contient des grains d'oxyde de fer. Le cuivre se trouvait en abondance dans les Pyrénées. Il existait aussi en pleine Gascogne à l'état de gisements affleurant le sol. L'abbé Breuils (2) et M. Camoreyt (3) signalent la présence de traces d'exploitations de cuivre l'un aux environs de Lectoure, et l'autre aux environs de Sos. Ces deux villes étaient, avant l'arrivée des Romains, les chefs-lieux de deux peuples importants de l'Ancienne Aquitaine. Le témoignage de César est d'ailleurs formel (*De Bello Gallico*, liv. III, chap. XXI). « Ces gens-là (les Sotiates), d'un côté essayant une sortie, de l'autre dirigeant des souterrains vers le retranchement et les machines de guerre (ce à quoi les Aquitains sont fort habiles parce que chez eux on rencontre très fréquemment des fonderies de bronzes et des mines à ciel ouvert)... » (4).

Le texte de César mentionne, on le voit, des *secturæ* (mines à ciel ouvert) et des *arariæ*, fonderies de bronze.

Pour faire du bronze, il faut non seulement du cuivre, mais de l'étain. Il y avait des gisements d'étain dans les Pyrénées. Ces gisements sont aujourd'hui épuisés, excepté à l'extrémité occidentale en Galice. Il était d'ailleurs relativement facile de faire venir l'étain de la Grande-Bretagne et des îles Cassitérides. De tout temps, en effet, la Gascogne s'est trouvée en relations

(1) Voir Thore. *Promenade autour du golfe de Gascogne*.

(2) Voir la collection de la *Revue de Gascogne*.

(3) Notes sur l'Oppidum des Sotiates.

(4) « Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis (cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæque sunt). »

avec ces régions par l'intermédiaire du port de Bordeaux (Burdigala).

Diodore de Sicile (livre V, chap. xxxviii) dit, en parlant de l'étain : « On en transporte aussi une grande quantité de l'île Britannique, sur la côte voisine de la Gaule. Cet étain, les marchands le transportent au moyen de caravanes de chevaux à travers la Gaule jusque chez les Marseillais, jusqu'à la cité des Narbonnais (1). »

A ces richesses métalliques, il faudrait ajouter d'autres produits recherchés dans les civilisations de l'antiquité, et que la Gascogne, particulièrement la Lande, produisait en abondance. C'étaient notamment le miel, la cire et la résine. On prétend même qu'il y avait de l'ambre sur les côtes du golfe de Gascogne.

Dans toutes les sociétés, les métaux sont d'une utilité de premier ordre pour la culture, les besoins domestiques, la chasse, la guerre. Si on n'a pas à sa disposition un métal quelconque, soit cuivre, soit bronze, soit fer, on est obligé de se contenter de la pierre. Les métallurges étaient donc assurés de trouver dans le sud-ouest de la Gaule une clientèle locale nombreuse. Cette clientèle était en outre facile à exploiter. Une autre clientèle consistait dans les régions très civilisées de l'Italie et de l'Afrique du Nord qui devait nécessairement faire une consommation énorme de métaux.

La clientèle locale était facile à exploiter. Le paysan ibère, vivant de l'art pastoral, ou des produits d'un domaine à culture intégrale, était peu disposé au commerce ; il ignorait la valeur véritable des produits qu'il livrait. Voici ce qu'écrivait Ausone à son ami Théon, commerçant et grand propriétaire dans le Médoc (2) : « Fais-tu du commerce, ô Théon ? A l'affût du bon marché, achètes-tu, pour les revendre à des prix fous, de blanches mottes de suif, de gros pains et de la poix de Narycie, le

(1) « Multum quoque ejus in oppositam Galliae continentem ex insula Britannica transportatur, quod per Celticæ mediterranea equis mercatores ad Massilienses et Narbonensium urbem deferunt. »

(2) Ep. IV.

papyrus en feuilles, et ces torches (1) fumantes et infectes, éclairage des paysans? »

Naguère encore, dans les Landes, les transports pour les forges se payaient en bons de cantine. Le bouvier allait à la cantine de la forge échanger son bon contre de menus objets ou des provisions de bouche (lard, sardines, morue). Au cours du siècle dernier, des gens qui tenaient ces cantines ont réalisé, grâce à l'ignorance des paysans, de très gros bénéfices.

IV. — L'ÉTABLISSEMENT DES MÉTALLURGES.

Ce fut dans des lieux fortifiés appelés *oppida* que les métallurges installèrent leurs établissements. Dans plusieurs *oppida* gaulois, des fouilles ont révélé des traces incontestables de forges. Pour faire le commerce, on se rendait aux lieux de marchés ou entrepôts appelés dans l'antiquité *emporìa*. Bordeaux était alors le grand *emporium* de l'Aquitaine. C'était là qu'arrivaient les produits des mers du Nord et notamment l'étain des Iles Britanniques et des Cassitérides.

Ces commerçants métallurges se trouvaient les protecteurs naturels des communautés pastorales au milieu desquelles ils s'établissaient, et qui, à cette époque, se trouvaient souvent en lutte les unes contre les autres pour la possession des pâturages. Il en résulta des clans dont les métallurges étaient les chefs. Ce furent ces luttes de clans qui offrirent aux Romains un prétexte pour intervenir et se rendre maîtres du pays.

Après la conquête romaine, les luttes de clans cessèrent, et le pays fut pacifié. De grandes routes empierrées furent construites, reliant entre eux les anciens *oppida* et venant aboutir aux deux grandes portes du pays : Toulouse et Bordeaux.

Les métallurges, se trouvant en sûreté, voulurent jouir des agréments de la « paix romaine ». Ils prirent l'habitude d'aller souvent à Bordeaux, qui devint un lieu de réunions mondaines,

(1) Il s'agit évidemment des chandelles de résine.

une ville de plaisir et aussi une ville intellectuelle. Auparavant ils y allaient pour faire leurs affaires. Grâce à la « paix romaine », ils y vont et pour leurs affaires et pour leur plaisir. M. Alexandre Bertrand a constaté le même fait à Augustodunum (Autun), où venaient s'établir les habitants des *oppida* voisins (1).

Au quatrième siècle, Ausone, quoique né à Bazas, ancien *oppidum* des Vasates, considère Bordeaux comme sa patrie.

La « paix romaine » permit aux métallurges de constituer de grands domaines. Riches, grâce au commerce et à l'exploitation des métaux, ils eurent le moyen de défricher de vastes étendues de terre et d'y construire les superbes villas dont il reste de nombreux vestiges en Gascogne. Ils trouvaient les terres très fertiles dans les vallées de la Garonne et de ses affluents. Pline (2) nous apprend que les blés de l'Aquitaine étaient exportés en Italie. Strabon (liv. IV) mentionne le territoire des *Ausci* (Auch) et le territoire des *Convènes* (Comminges) comme très fertiles. A cette époque, le vin de Bordeaux était déjà célèbre. Columelle en fait plusieurs fois mention (3).

Pour avoir une idée des *domaines* constitués par ces commerçants métallurges ou leurs descendants devenus grands propriétaires gallo-romains, voici la description du domaine que le père d'Ausone possédait dans le Benauges, domaine qui passait pour peu considérable, puisqu'il était qualifié d'*agellus* et de *villule* : 1.050 arpents dont 100 en vignes, 50 en prés, 200 en terres de labours, 700 en bois. Nous remarquerons que la vigne occupait le tiers de la surface travaillée avec la charrue.

Arrivent les invasions des Barbares, et les grands propriétaires gallo-romains éprouvent le besoin de se mettre en sûreté avec leurs richesses. Les villas sont fortifiées. On fait mieux encore ; on prend le parti de construire des châteaux forts dans des régions pauvres et difficilement accessibles (4). C'est à cette

(1) *La Gaule avant les Gaulois*, p. 10.

(2) *Historiarum*, liv. XXVIII.

(3) *De Re Rustica*, liv. III, ch. II, cp. IX.

(4) Voir Fauriel. *Histoire méridionale de la France*.

époque qu'il faut vraisemblablement placer l'origine de nombreux châteaux de la Lande.

Durant le haut moyen âge, la fréquence des invasions et des guerres obligea les populations à se placer sous la protection des familles les plus puissantes. Les grands propriétaires gallo-romains devinrent seigneurs féodaux. L'étendue des seigneuries comprit l'ensemble du pays, et les seigneurs se crurent les propriétaires des parties du sol occupées collectivement par les groupes de familles de la classe inférieure. Là comme ailleurs, la propriété individuelle eut raison de la propriété collective, et ce fut pour le bien général, car les familles de la classe inférieure, incapables d'initiative ainsi que nous l'avons constaté, n'auraient pu que très faiblement mettre le sol en valeur.

V. — LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU MOYEN ÂGE.

Pendant le moyen âge, et en particulier sous la domination anglaise, la Gascogne fut remarquablement prospère au point de vue économique, et cela malgré des guerres fréquentes. Les grandes familles de seigneurs qui se partageaient la propriété de la plus grande partie du pays, ressentirent les heureux effets de cette prospérité.

Un nouveau débouché s'était ouvert : c'étaient les pays du nord de la France et l'Angleterre. Ces pays étaient arrivés à un très haut degré de prospérité agricole depuis que les races particularistes (Francs et Saxons) étaient venus s'y fixer (1).

Les gens issus de ces races avaient mis le sol en valeur beaucoup mieux que n'avaient su le faire les anciens propriétaires gallo-romains, en renouvelant les procédés d'exploitation et d'organisation du personnel.

A cette époque, on commençait à traiter le fer par la méthode dite des forges catalanes. Le soufflet qui envoyait l'air sur le

(1) Voir les articles de M. Henri de Tourville sur l'Histoire de la Formation particulariste.

minerai était mû, non par les bras de l'ouvrier, mais par une chute d'eau.

Ce procédé était plus avantageux que le procédé des forges à bras. Il économisait beaucoup de main-d'œuvre, permettait de traiter de plus grandes quantités de minerai et aussi des minerais bien moins riches. On pouvait traiter les minerais des couches aliotiques de la Lande, qui sont aujourd'hui presque partout épuisés. Les cours d'eau de la Lande réalisaient les conditions d'abondance et de vitesse nécessaires pour produire des chutes d'eau pouvant faire marcher des forges. L'eau sous-aliotique, échappant à l'action du soleil, et ne pouvant filtrer dans le sous-sol à cause de l'imperméabilité de celui-ci, se précipite avec force lorsqu'elle trouve une issue. Les moulins de la Lande ne sont jamais dépourvus d'eau.

Une tradition fait remonter la création des forges d'Uza à l'an 1200 (1).

En Angleterre, l'industrie proprement dite n'était pas développée. Les exploitations métallurgiques signalées par les auteurs anciens avaient dû disparaître. Voici ce que nous apprend une note de M. Francisque Michel (2) : « Les Anglais (au XII^e siècle) n'avaient pas encore appris à produire le sel, le fer, l'acier, les draps. En 1306, l'évêque de Durham ayant établi des hauts fourneaux et promené la cognée dans les bois du domaine de son église, défense lui fut faite par Édouard I^{er} de continuer de pareilles déprédations. »

Les vins de Bordeaux et du sud-ouest étaient particulièrement recherchés des Anglais. La Normandie venait aussi s'approvisionner à Bordeaux, surtout lorsque Henry III, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut devenu le maître de l'Aquitaine. Les Normands avaient auparavant des vignobles, mais n'obtenaient que des récoltes de médiocre valeur, et, de plus, très aléatoires. Ils avaient plus d'intérêt à faire venir leur vin du sud-ouest qu'à cultiver la vigne chez eux.

(1) Renseignements de M. le comte E. de Lur-Saluces.

(2) Francisque Michel. *Histoire du Commerce de Bordeaux*, t. I, p. 318, n° 3.

La résine a toujours fait l'objet d'une exploitation abondante et lucrative.

La cire, nous apprend Francisque Michel (*Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 94) se vendait au même prix que le vin. Beaurepaire (1) fait figurer la cire et le miel de l'Aquitaine parmi les produits qui faisaient l'objet du commerce de Rouen.

VI. — L'ARISTOCRATIE GASCONNE.

Tous ces faits nous démontrent qu'il a existé en Gascogne, durant l'antiquité et le moyen âge, une classe de très grands propriétaires fonciers qui tiraient de leurs domaines de très gros revenus. Ces grands propriétaires ont constitué, si l'on peut ainsi parler, le point de départ de la vie urbaine. C'est en effet autour de leurs habitations que se sont constituées les diverses agglomérations qui ont été l'origine des villes modernes.

Avant la conquête romaine, les métallurges avaient créé les *oppida*. Certains de ces *oppida* (Auch, Lectoure, Bazas, Sos, etc.) ont subsisté. L'*emporium* de Bordeaux fut aussi créé par les commerçants métallurges.

D'autres agglomérations se créèrent à l'époque romaine autour des villas, et au moyen âge autour des châteaux forts et des monastères. Les monastères avaient été richement dotés par les maîtres du pays qui avaient les moyens de faire de puissantes libéralités. Certaines agglomérations entourées de murs reçurent le nom de bastides.

Les familles de grands propriétaires gascons étaient restées au type que la science sociale appelle la famille communautaire, type caractérisé par ce fait que les membres d'une famille sont portés à vivre ensemble, à rester dans l'indivision, à s'appuyer les uns sur les autres.

Le commerce par caravanes est conservateur de la communauté, tout comme l'exploitation de grands domaines. Ces fa-

(1) *La Vicomté de l'eau à Rouen*, p. 258.

milles n'avaient donc pu subir la transformation radicale que les fiords de Norvège ont imposée à certaines communautés familiales de la Scandinavie, transformation étudiée ici même par M. Henri de Tourville. Aussi n'avons-nous pas été étonnés de trouver dans l'histoire de ces familles de nombreux cas d'indivision entre frères.

Lorsque les enfants d'une même famille ne devaient pas rester ensemble, on partageait les biens. Lorsqu'une fille se mariait, on lui constituait en dot, soit une terre, soit une somme d'argent. Souvent, c'était le père qui, avant sa mort, faisait lui-même les partages des biens entre ses enfants. On faisait autant que possible des parts égales, chacun appartenant à la communauté à un égal titre. Toutefois l'aîné, qui était censé avoir le plus d'expérience et qui avait rendu à la communauté plus de services que les cadets, prenait le domaine principal avec les charges d'ordre politique ou militaire qui s'y trouvaient attachées.

Dans les familles de caravaniers, la femme occupe une situation prépondérante. C'est elle qui a la direction de l'atelier sédentaire, agricole ou industriel. Même lorsque l'homme, de nomade qu'il était, devient sédentaire, il reste des traces de l'ancienne situation. La femme continue à prendre part à l'administration du patrimoine commun. C'est ce qu'on voit bien à la lecture des lettres d'Ausone (1).

Au moyen âge, lorsque le mari se trouvait engagé dans des guerres de longue durée, c'était à la femme qu'incombait la direction des affaires au foyer.

Dans son ouvrage sur saint Austinde, l'abbé Breuils nous montre des dames de noblesse gasconne au xi^e siècle, s'occupant de faire planter des vignes, de faire construire des chais (2).

(1) Voir notamment l'ouvrage de M. Jullian (Ausone et Bordeaux).

(2) Nous tenons de M. le comte de Lur-Saluces qu'au xviii^e siècle, une personne de sa famille (sa trisaïeule), dame d'honneur d'une sœur du roi, utilisait ses congés en s'occupant de l'exploitation de forges situées à Uza dans la Lande. Ce fait porte à supposer que, dans ces familles, les dames devaient s'occuper même des industries les plus difficiles. Les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. de Lur-Saluces

Marca (1) nous apprend que Guillaume de Moncade, en prêtant serment à l'évêque de Vicq, se qualifie fils de Guillelme de Moncade sa mère, selon l'usage du temps. Le même historien (2) mentionne une charte de Forto Brascone, dans laquelle il est question d'un plaid où se rendirent des seigneurs et des dames (3).

Lors de la guerre entre la maison de Poitiers et la maison d'Armagnac au sujet de la succession du duché de Gascogne, les parents de Brisce, fille du duc de Gascogne, mariée au comte de Poitiers et morte sans enfants vivants, prétendaient, pour avoir dans leur famille le duché de Gascogne, que les biens paternels et maternels devaient revenir chacun à sa souche. C'était la coutume de Gascogne. Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, s'appuyait sur le droit romain qui proclamait l'hérédité entre frères consanguins. Il y avait le conflit entre deux conceptions juridiques émanant de deux états sociaux différents.

La richesse, d'une part, la vie urbaine de l'autre, entraînaient les Gascons à dépenser beaucoup. Les villas de l'époque gallo-romaine, dont on trouve de nombreux vestiges dans toute la Gascogne, attestent un très grand luxe. Les écrits des contemporains, soit d'Ausone, soit de Sidoine Apollinaire, donnent des détails fort curieux sur cette vie fastueuse. Il en était de même au moyen âge. L'abbé Breuils (*Histoire de saint Austinde*, p. 97) mentionne les riches pièces d'orfèvrerie possédées par le duc de Gascogne, ainsi que par les comtes d'Armagnac et de Fezensac.

VII. — L'ÉVOLUTION FÉODALE DE L'ARISTOCRATIE GASCONNE.

Le pays de Gascogne était autrefois réputé le plus riche de France. C'est d'ailleurs ainsi que Montluc le caractérise au cours de ses *Commentaires*. On n'a donc pas lieu d'être étonné si,

nous ont particulièrement aidé dans cette étude. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

(1) *Histoire du Béarn*, p. 567.

(2) *Histoire du Béarn*, p. 421.

(3) *Adiverunt placitum ubi erant Bernadus Tumapaler et multi alii utriusque sexus.*

en lisant l'histoire, on s'aperçoit que notre région a été à plusieurs reprises envahie ou simplement menacée par des conquérants d'origines très diverses.

En 276-277, les Germains, profitant de la faiblesse des légions qui gardaient le Rhin, envahirent la Gaule et se jetèrent sur l'Aquitaine. Bordeaux fut incendié et ruiné. Lorsqu'on reconstruisit la ville, on l'entoura de remparts.

Au commencement du v^e siècle, arrivèrent les Wisigoths. Les familles gallo-romaines firent avec eux bon ménage. On voyait en eux des protecteurs qui continuaient la tradition romaine et qui maintenaient la paix. Grâce à eux, on pouvait jouir, comme par le passé, des richesses du pays et des agréments de la vie facile.

Ensuite vinrent les Francs-Mérovingiens. Les successeurs de Clovis se partagèrent le pays en le découpant d'une manière bizarre. Chaque roi voulait sa part, et de là des guerres fréquentes entre les princes mérovingiens. Dans ces conditions, les Aquitains ne considérèrent plus comme leurs maîtres les princes francs qui pouvaient changer d'un moment à l'autre. Le vrai chef du pays fut le duc de Gascogne, ainsi nommé parce que sa mission était de protéger le pays contre les pillages et les invasions des Basques ou Vascons. Le pays soumis à son autorité porta désormais le nom de Vasconie ou Gascogne.

L'autorité des Mérovingiens n'était que nominale. En réalité, l'Aquitaine était indépendante. Une tradition prétend même que les ducs étaient élus par les grands du pays. Ces ducs étaient quelquefois appelés princes.

Au viii^e siècle, les Arabes envahirent le pays et entrèrent à Bordeaux, après de sanglantes batailles. Ils furent vaincus à Poitiers, par Charles Martel, qui avait à ses côtés Eudes, prince des Aquitains. Hunald, fils d'Eudes, se brouilla avec Charles Martel, qui marcha contre lui et occupa Bordeaux, mais finit par lui laisser sa principauté. A la mort de Charles Martel, Hunald et son fils Waïfre luttèrent plus de vingt ans contre Pépin le Bref et de Charlemagne. Waïfre périt assassiné et Charlemagne devint le maître du pays.

Après la mort de Charlemagne, l'autorité du roi de France faiblit de plus en plus. Alors survinrent les invasions des Normands, qui saccagèrent à plusieurs reprises le pays tout entier. Le souverain carolingien ne s'occupant plus des affaires du pays, le vrai maître fut encore le duc de Gascogne.

Ces ducs de Gascogne, qui étaient en même temps comtes de Bordeaux, avaient des domaines importants dans la région pyrénéenne. Ils possédaient le comté de Bigorre, qui comprenait une grande partie de la riche plaine de Tarbes. Ils étaient de plus rois de Navarre. On comprend alors qu'ils aient été amenés à maintenir l'ordre parmi les populations basques si portées aux troubles et aux pillages. Ils devaient même souvent intervenir au delà des Pyrénées où les guerres étaient fréquentes, surtout dans ces temps troublés.

Au XI^e siècle, par suite d'un mariage, le duché de Gascogne passa dans la maison des ducs d'Aquitaine qui résidait à Poitiers. Il y eut, au sujet de la succession de ce duché de Gascogne, une guerre entre le comte d'Armagnac et le duc d'Aquitaine. (Nous avons vu plus haut le motif de cette guerre qui se termina par la bataille de Castelle où Tumapaler, comte d'Armagnac, fut vaincu.) Au XII^e siècle, par suite du mariage d'Éléonore d'Aquitaine, le duché de Gascogne passa, avec celui d'Aquitaine, dans la maison des rois d'Angleterre.

La Gascogne fut alors disputée entre la France et l'Angleterre, et les seigneurs gascons prirent parti, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Ces guerres ne prirent fin que lors de la soumission de Bordeaux sous Charles VII (1453). Elles entretenirent dans la noblesse gasconne le goût des expéditions militaires, et, par suite, le caractère aventureux.

Cependant le rôle militaire de cette noblesse ne se termina pas avec la guerre de Cent ans. Sous Charles VIII et Louis XII, bien des gentilshommes appartenant aux plus anciennes familles du sud-ouest se firent remarquer dans la guerre d'Italie.

« Ce nom de Gascon, dit Brantôme, s'était répandu dans toute la Chrétienté, voire une partie du monde, voire que tout soldat français, mais qu'il fut vaillant, on le tenait pour Gascon. Ce par-

ler était commun de dire : « Sont tous des Gascons », et avec cela très redoutés, tant par vaillance, que par leurs ravages et pilleries, à quoi ils ont été fort sujets, de sorte qu'en Italie règne encore ce mot quand on veut donner une malédiction à un autre, on dit : « Que te posse videre cent Gasconi allogiati in tua casa ! » Puissé-je voir cent Gascons logés chez toi ! »

Les guerres de religion fournirent encore aux Gascons les moyens de se signaler par de nouveaux faits d'armes. Par esprit de clan, les uns s'étaient rangés du côté des protestants, les autres du côté des catholiques. La Gascogne fut particulièrement éprouvée par ces guerres, parce que, selon l'expression de Montluc, *la noblesse y était fort abondante*.

Le pays fut encore troublé par les guerres de la minorité de Louis XIII, et par les guerres de la Fronde.

On peut donc dire, sans exagérer, que, depuis l'origine du moyen âge jusqu'à l'apogée de la monarchie absolue, sous Louis XIV, la Gascogne a été le théâtre de guerres qui se sont succédé presque sans interruption et qui ont entretenu dans la classe supérieure ces tendances belliqueuses et aventureuses dont nous venons de parler.

Dans ces guerres, les seigneurs gascons se trouvèrent directement en rapport avec les rois de France. Ceux-ci voyaient en eux des guerriers très braves par tradition, et aussi des gens possédant des aptitudes administratives dues à l'habitude de diriger de vastes et nombreux domaines. Ils furent amenés à leur offrir de hautes charges dans le gouvernement. Servir le roi de France fut une tradition dans ces familles, et cette tradition fut d'autant plus facilement suivie que l'exploitation des domaines d'où l'on tirait des revenus était chose relativement facile. Les familles étaient nombreuses, et, en vertu de la formation communautaire, on était porté à se soutenir entre parents. Pendant qu'un membre de la famille remplissait une charge à la cour, un autre s'occupait de la culture des vignobles, de la vente des blés, ou même de l'exploitation d'une forge. On pouvait d'ailleurs compter sur des tenanciers, laborieux et fidèles par tradition.

Toutefois, la vie à la cour et les expéditions guerrières ne vont

pas sans entraîner de grandes dépenses. Il arrivait parfois que les revenus des biens familiaux ne suffisaient pas, d'autant plus qu'on était parfois conduit à en négliger la bonne administration. Déjà, par tradition, on aimait le luxe.

Dès le xv^e et le xvi^e siècles, bien des familles nobles sont ruinées. M. Luchaire nous représente Allain le Grand, sire d'Albret, hors d'état de payer ses officiers (1). Ce seigneur vend plusieurs de ses biens, notamment l'hôtel de Tartas qu'il possédait à Bordeaux et qui avait appartenu aux anciens vicomtes de Tartas. Les Foix-Candale s'éteignent dans la personne de leur dernier descendant mâle, Henri de Foix-Candale, dont la sœur épouse le duc d'Épernon en lui apportant les biens de sa famille, mais avec beaucoup de dettes. Beaucoup de châteaux du Bordelais passent entre les mains de familles récemment enrichies (2).

Nous avons essayé de décrire l'évolution de l'aristocratie gasconne depuis le caravanier ligure jusqu'au seigneur féodal et au noble grand fonctionnaire du pouvoir royal. Nous devons maintenant étudier les familles qui vivent dans les villes côte à côte avec les familles nobles et qui ont subi directement leur influence.

(A suivre.)

J. GARAS.

(1) Voir l'ouvrage de M. Luchaire. *Allain le Grand, sire d'Albret*.

(2) Voir Jullian. *Histoire de Bordeaux*.



L'ÉPARGNE

DANS UN VILLAGE CHAMPENOIS

Dans l'étude d'une famille instable (1), ou d'un groupement de familles instables, tel qu'un village, il est plus difficile que partout ailleurs de déterminer le fait social *dominant* autour duquel se groupent tous les autres faits sociaux, qu'ils soient sa cause ou sa conséquence. Et cependant, il en est nécessairement un vers lequel tous les efforts convergent et qui gouverne tout le reste, parce qu'il est comme la charpente *artificielle* qui permet à ces familles, instables par nature, de subsister et de se reproduire dans leur propre type.

Or, dans le village champenois que j'ai pris comme sujet d'observation, le fait dominant me paraît être l'*épargne*, l'épargne poussée à ses dernières limites, l'épargne avec tout un cortège de conséquences souvent inattendues et vraiment curieuses.

Voyons d'abord — et le plus minutieusement possible — le théâtre géographique et social où elle a pu si merveilleusement se développer, et nous arriverons ensuite tout naturellement, par l'enchaînement des choses, sous le contrôle de l'observation, à constater ses effets, plus ou moins marqués, dans tout le domaine des faits sociaux.

Le village de M*** est situé au sud-sud-ouest de la Champagne pouilleuse, presque aux confins nord-ouest de la Bourgogne, à

(1) On appelle *famille instable*, en science sociale, celle qui n'assure l'établissement de ses enfants, ni par l'association patriarcale, ni par l'aptitude individuelle à se créer un domaine.

l'est et aux pieds du Pays d'Othe et des dernières ramifications des collines du Sénonais, exactement à la hauteur du 48° de latitude nord, et un peu à l'ouest du 2° de longitude est. Le territoire de la commune s'allonge, à peu près dans la direction du nord au sud, en suivant une dépression assez sensible du terrain et en formant une sorte de cuvette évasée qui aboutit à la vallée d'E***, couverte de prairies. Il est partagé du reste par une petite rivière sinueuse, qui parcourt elle-même cette vallée pour se jeter ensuite dans l'Armance et de là dans l'Yonne. Cette conformation du terrain, prédisposé pour l'agriculture, a l'avantage de présenter dans une large proportion les sols les plus variés et par conséquent de permettre les récoltes les plus diverses. On y voit en effet des céréales de tout genre, des prairies artificielles, des arbres à fruits, des vignes sur le coteau, et des prairies naturelles dans la vallée humide et bien irriguée que je citais plus haut. On trouvait autrefois un assez grand nombre de noyers, mais les fortes gelées des hivers rigoureux leur ont porté un coup fatal, ce qui a réduit à sa plus simple expression le petit produit des noix et celui de leur transformation en huile à manger. Les terres, généralement faciles à cultiver, ne demandent guère qu'un cheval ou deux, qui, avec une ou deux vaches et quelques animaux de basse-cour, composent tout le bétail d'une exploitation ordinaire. On ne rencontre guère de moutons que dans les plus grandes exploitations, qui les font paître dans les terres dures et sur les pentes moins productives de Trois-Monts ou de la Vallée-au-Diable. L'élevage y est inconnu, pour cette raison bien simple que les pâturages sont très éloignés des maisons d'habitation et sans aucune clôture naturelle.

Tel est, en quelques mots, le théâtre physique où nous allons voir se dérouler les phénomènes sociaux que nous nous proposons d'étudier et qui se rattachent plus ou moins tous à cette conformation naturelle du lieu.

Et tout d'abord, est-il besoin de noter que la principale occupation est l'exploitation par la culture de cette fertile contrée dont j'esquissais les traits plus hauts? L'effort dominant porte

tout naturellement de ce côté. On est avant tout cultivateur, on l'est dans toute l'acception du mot, on se donne à ce genre de travail d'une façon absolue, corps et âme, pourrais-je dire ; on ne fait aucune délégation à des sous-ordres pour tout ce qu'on peut faire par soi-même ; on est attaché au sol par des liens plus forts que ceux des serfs d'autrefois, par cette passion de lui faire produire le plus possible, jointe à cette sorte de reconnaissance qu'on a pour lui de ce qu'il paie largement des efforts donnés. Ce n'est pas que l'agent le plus puissant de la production se trouve ici dans l'intelligent emploi des procédés nouveaux de culture et du machinisme agricole : on est encore trop défiant pour accorder une large place à ces auxiliaires récents. Mais la tradition, d'esprit éminemment exclusif, livre à tous le secret des fortunes de chacun ; ce secret, c'est le travail, le travail acharné. A nuls autres mieux qu'à ces paysans champenois la maxime latine ne peut s'appliquer : *Labor omnia vincit improbus*. L'adjectif « laborieux » est dans toutes les bouches ; il est le seul qualificatif employé à l'éloge, et nulle part ailleurs assurément il n'est pris dans un sens plus entier, plus absolu : on lui fait rendre tout ce qu'il contient, tout ce qu'il sous-entend d'efforts, de sacrifices, de peines, de victoires sur soi-même, de soumission aveugle au noble maître qu'on s'est librement donné, le travail. On est véritablement le serviteur du travail ; nous verrons par la suite qu'on en est quelquefois l'esclave.

J'insiste particulièrement sur ce fait, parce qu'il est bien près d'être le trait social dominant de ces populations ; parce qu'il est assurément leur trait le plus apparent, et qu'il faut pénétrer bien avant dans l'étude de leur vie pour saisir qu'au-dessus de lui et antérieurement à lui, il y a le but final qui le détermine, qui en est à la fois la cause et la conséquence, je veux dire l'épargne. L'épargne est précisément le but essentiel poursuivi et atteint par ce travail intense, moyen le plus sûr, ou plutôt seul moyen pratique et connu, que ces gens aient à leur disposition.

A deux et trois heures du matin, au moment de la fauchaison

ou de la moisson, ils quittent leur demeure, la faux sur l'épaule, le carnier garni de vivres pour la journée et, quand la nuit est venue, on surprend dans ce long village des pas lents et lourds et de grises silhouettes : ce sont eux qui reviennent harassés, et qui le lendemain recommenceront la même besogne. En temps ordinaire, debout à l'aube, ils vaquent aux occupations de la saison, ne négligeant rien, apportant un soin méticuleux à tout ce qui doit les préoccuper. Le lever matinal, l'énergie au travail sont tellement ancrés dans les habitudes de la population que je puis citer ce fait d'un étranger, venu pour s'établir dans le pays, et obligé de le quitter pour échapper au ridicule et aux plaisanteries que lui valaient sa mollesse au travail et son peu d'énergie. Il n'était pas digne de la corporation de travailleurs à laquelle il était venu se joindre ; on le lui fit bien vite comprendre et il préféra, plutôt que de se réformer, sacrifier à sa nature indolente et prendre une ferme isolée exempte du contrôle souvent exigeant des voisins.

La préparation de la terre, son labour soigné, son effritement convenable, sa propreté absolue sont leur soin constant. Une partie de leur vie se passe « à charrue » comme ils disent, et il est même curieux, en février ou mars, de voir ces coteaux morcelés qui entourent le village, garnis de charrues et d'attelages bigarrés, et le silence de cette petite retraite laborieuse seulement troublé par les commandements consacrés « Hue, oh ! — Oh ! — Dia, viens ici ! — Holà ! » On sent que pour tous ces gens la terre est leur atelier, où ils ont toujours à faire, où ils passeront leur vie, sinon gais, du moins satisfaits, de même que le commerçant dans son magasin et l'industriel dans son usine. Et cet atelier les absorbera tous, hommes, femmes et enfants, sinon de la même façon, du moins pour le même but, et je dirai, avec la même rigueur. La femme « va aux champs » beaucoup plus qu'elle n'est à la maison ; elle y seconde l'homme dans ses travaux, ayant aussi sa tâche propre dans l'atelier agricole : elle fane et met en meule les foins, compose les gerbes de blé et les charge sur les voitures, désherbe les champs, roule les terres après les gelées d'hiver. Je disais plus haut que l'outil

favori de l'homme était la charrue, ceux de la femme sont le râteau et la serpette pour « sarcler ». Inutile d'ajouter qu'en plus elle a sous sa garde l'étable et ce qui en est la conséquence directe, la laiterie. Les soins du ménage viennent ensuite et sont par là même un peu négligés; mais qu'importe, là n'est pas le centre du travail : la maison est vide la plupart du temps; la tenue de cette maison devient donc chose secondaire. Du reste, souvent cet inconvénient n'est qu'apparent par suite de l'existence dans la famille d'une fille, qui, elle, garde la maison et coud de la bonneterie. Cette occupation, très générale dans la contrée, vient directement de Troyes, qui possède une agglomération considérable de fabriques de bonneterie, et qui n'est distant que de quelques lieues. Toutefois, le pays est trop essentiellement agricole pour faire large place à l'industrie. C'est un surcroît de gain qu'on accepte, un travail facile et de simple couture qu'on peut faire à temps perdu, mais qui ne rappelle en rien les petits ateliers de bonneterie qui fonctionnent dans les alentours de Troyes, à Estissac, à Marey-en-Othe, à Aix-en-Othe, et qui du reste tendent de plus en plus à disparaître en présence du développement de la grande manufacture.

Le village comprend environ cent foyers agglomérés, avec une large banlieue morcelée. Bien qu'il soit assez difficile d'établir une moyenne dans le nombre d'hectares et la nature des terres exploités par chaque famille, je tenterai cependant d'en dresser un tableau aussi exact que possible; mais auparavant il me semble utile de dire un mot des mesures usuelles du pays, pour les employer ensuite sans crainte d'obscurité. Il est à remarquer que ces unités de mesure sont toutes de petites mesures, ce qui s'explique bien par suite du morcellement du sol, et par suite de la petite contenance de chaque pièce de terre. Ainsi on a : la *corde*, qui vaut 42 centiares; le *quartier*, 25 cordes; le *demi-arpent*, 21 ares 10, et l'*arpent*, 42 ares 20. Dans cette échelle de mesures, c'est donc l'arpent qui est l'unité maximum et sa contenance, comme on le voit, est moindre que dans la plupart des pays, où il vaut 51 et même 52 ares. Cela sans doute est très

fâcheux pour l'application du système métrique, mais cela se conçoit très bien : possessions petites, mesures petites. Ajoutons que la mesure de capacité pour les vins, qu'on récolte soi-même, subit jusqu'à un certain point la même influence. La *pièce* porte le nom de *riston* et contient 210 litres. Elle est assez rarement employée et le véritable tonneau courant est la *feuillette* de 140 litres.

Chaque maison est accompagnée généralement de ses étables, plus ou moins pauvres, et entourée d'un jardin, la plupart du temps assez vaste pour y cultiver des légumes, parfois même quelques fleurs.

Pour ce qui est de l'exploitation proprement dite, elle se compose de terres labourables, de vignes et de prés. Les terres labourables forment un ensemble d'une douzaine d'arpents environ, répartis en une vingtaine de parcelles disséminées aux quatre coins du territoire de la commune. Il en est de même des vignes qui, en quantité moindre, ont une moyenne plus faible encore : 10 à 12 cordes, réparties en cinq ou six parcelles. Quant aux prés, on peut dire que la moyenne est de 2 arpents et demi.

On le voit, nous sommes dans un pays essentiellement morcelé, toujours assujéti, ai-je besoin de le dire, au partage égal, qui le subdivise à l'infini et qui lui enlève une partie de sa valeur par la perte de temps, souvent considérable, qu'occasionne dans le travail la dispersion des pièces de terre appartenant à une même exploitation. Il n'est pas rare de posséder une languette de terrain à 2 ou 3 kilomètres du village, d'une contenance si infime que, quand on s'y rend pour la travailler, il faut aller terminer sa journée ailleurs, ce qui, dans le fait, oblige assez souvent à se transporter à une distance égale pour rejoindre une autre parcelle. On voit immédiatement quelle perte de temps en résulte, sans compter la déperdition de forces du travailleur. Arthur Young, dans son *Voyage en France* de 1786, constate déjà, en explorant des contrées voisines de celles que je décris, l'extrême morcellement du sol et déclare qu'il a vu des centaines de parcelles de 10 ares, de

5 ares et même de 2 ares. Rien n'est donc changé à ce point de vue : on possède peu, quelques hectares en tout, subdivisés en une quantité de lopins de terre, mais on s'y donne tout entier, c'est-à-dire qu'on y apporte tous ses soins, qu'on cultive par soi-même et que la plupart du temps on cultive bien. Donc pas de fermiers, mais tous propriétaires, exploitant eux-mêmes. Pas non plus de terrains communs; la propriété est individuelle, sauf toutefois quelques pâturages abandonnés aux bestiaux du village, que conduit dans la belle saison un gardien communal. Un nombreux bétail n'est pas possible : un ou deux chevaux, forts et de bonne race, suffisent amplement à l'exploitation, une ou deux vaches laitières pour les besoins du ménage, avec quelques animaux de basse-cour, poules, oies et canards. J'en dirai autant des instruments de travail. L'outillage agricole, bien qu'assez perfectionné, est réduit au strict nécessaire et on évite soigneusement les dépenses considérables qu'entraîne l'emploi de certaines machines perfectionnées et coûteuses, dont la petite culture du reste peut aisément se passer. C'est ainsi que, pour le battage des grains, on utilise peu la machine à vapeur; on préfère les batteuses de second ordre à moteur animal, parce qu'elles sont moins dispendieuses. Et encore sont-elles en quelque sorte un instrument *banal*, au sens féodal du mot : c'est-à-dire qu'un individu de la collectivité en fait un jour la dépense, et elle sert ensuite à tous les habitants qui se réunissent entre eux pour fournir des journées complètes de travail. Dans bien des maisons encore, aux journées sombres d'hiver, où l'on ne sait que faire dehors, le battement monotone des fléaux retentit sur l'aire des granges : c'est le moyen d'employer les heures inoccupées et de respecter davantage la paille, qui sort toujours plus ou moins abîmée des machines mécaniques.

Si de l'examen des instruments de travail nous passons à celui du mobilier meublant et personnel, nous allons trouver une parcimonie plus grande encore. Les premiers du moins sont indispensables aux moyens d'existence; par le savoir de celui qui les manie, ils sont des agents actifs de production : le reste

est chose secondaire. Le mobilier des habitations est tout ce qu'il y a de plus modeste, mais solide cependant, parce qu'on n'aime pas à le renouveler souvent. La garde-robe est tout ce qu'il y a de plus simple au monde; les bijoux, vrais ou faux, n'ont pour ainsi dire pas cours. Ils se réduisent à une montre pour les hommes, à une chaîne d'or pour les femmes, et à une alliance quand elles sont mariées. Le luxe est pour ainsi dire complètement banni de ces demeures d'apparence plutôt austère, ou, s'il s'y rencontre, c'est sous la forme d'une pendule de plus ou moins mauvais goût et d'un buffet de noyer ou de chêne ciré, deux choses utiles en elles-mêmes, mais pour lesquelles on a quelque peu sacrifié à l'œil.

J'ai envisagé jusqu'ici la masse générale de la population du village de M^{***}, j'en ai indiqué les occupations favorites, j'ai parlé des propriétaires en un mot, et des propriétaires agricoles, mais il va sans dire qu'à côté d'eux, il y a, comme dans tous les villages, un petit noyau de commerçants pour satisfaire aux besoins élémentaires de la vie. De plus, nous voyons figurer les différents métiers qui répondent à la nécessité d'avoir sous la main les services du maçon, du charpentier, de la couturière, du cordonnier, etc. Notons enfin ceux que la richesse a oubliés, ceux qui ne sont pas propriétaires, ceux qui, sans capacités spéciales, n'ont que leur activité et leurs bras comme capital, également aptes pour l'ordinaire à toutes sortes de besognes simples et que je réunirai sous la dénomination de manouvriers. Il est intéressant, à l'occasion de cette petite classe de salariés, de constater que le salaire est toujours payé en argent et généralement à la journée. Modeste, il y a vingt-cinq ans, il tend tous les jours à augmenter. La couturière, qui autrefois arrivait en journée à 7 heures du matin, prenait 15 sous; aujourd'hui, elle en demande 30 et n'arrive que vers 9 heures. Le charpentier touche 5 francs, sans la nourriture; le maçon, seulement 4 francs. Le cultivateur et le manouvrier se contentent généralement de 2 francs, mais avec la nourriture.

Ici encore, comme nous l'avons déjà remarqué au cours de

cette étude, la conséquence que l'on peut tirer de ces observations, c'est que tout converge vers l'épargne. Aux gains à longue échéance, on préfère ceux plus sûrs de chaque jour; aux paiements plus ou moins appréciables en nature, on préfère la pièce d'argent, celle que nous allons voir tout à l'heure se glisser dans le « bas de laine » du thésauriseur, ou se transformer, après maintes hésitations, en la parcelle de terre qui arrondira le patrimoine et augmentera la propriété foncière, la seule vraiment appréciée.

On a défini très justement, dans cette revue même, l'épargne en disant qu'elle est « la soustraction des produits à la consommation, et l'emmagasinement de ces produits » (R. Pinot). Or, c'est bien là le caractère dominant des populations que j'examine : « on met de côté », on épargne, on est intéressé. Et cela est si vrai, que la fortune moyenne de chaque famille peut être évaluée à 20.000 francs. Et pour cela, que de fatigues, que de peines, que de sueurs, que de privations! Mais qu'importe : on est riche ou, ce qui est équivalent, on a « du bien ». Il est facile de discerner immédiatement les qualités maîtresses de ce pays, qui sont l'économie, l'ordre, le travail, les meilleurs auxiliaires de l'épargne; mais on conçoit bien facilement aussi ses écarts qui résultent fatalement de l'excès même de ces précieuses qualités. C'est le cas ou jamais de répéter le vieil adage latin : *In medio virtus!* J'irai presque jusqu'à dire que l'envers de la médaille est plus accentué que la face, et qu'il en résulte une déviation fâcheuse de tous les mobiles de la vie. L'épargne devient une hantise, une idée fixe et, au lieu de rester le moyen infiniment honorable d'avoir une vie plus large, d'apaiser les craintes de la vieillesse, d'atténuer les hasards de l'établissement des enfants, elle devient le but, et malheureusement le but unique de la plupart de ces familles. Nous verrons dans la suite tout lui obéir, tout s'incliner devant elle, les sentiments les meilleurs se fausser, l'intelligence elle-même s'obscurcir, au point d'admettre, de la meilleure foi du monde, certains procédés plus ou moins indéliçats comme par-

faitement honnêtes, dès que la question d'argent est en jeu. Aux plus habiles de vaincre. Et pour y atteindre, chacun déploie une émulation au travail qui serait des plus louables, si elle n'engendrait comme conséquence presque fatale l'amour-propre exagéré et, la plupart du temps, l'envie sourde, persévérante, infatigable, qui est assurément l'un des ressorts les plus puissants qui fassent travailler ces gens jusqu'à épuisement, jusqu'à extinction. On se privera de tout s'il le faut, on ne dormira plus, on s'acharnera au travail; mais, coûte que coûte, on aura un arpent de terre de plus que son voisin. Voilà en deux mots le raisonnement intime de la plupart de ces paysans; ou, s'ils n'en arrivent même plus à bien se formuler ce raisonnement, c'est le fait de l'habitude, la résultante de la tradition, de la seule tradition peut-être qui soit encore bien vivace.

L'épargne, ainsi chèrement acquise, reçoit deux destinations : avec elle, on achète du terrain, ou, ce qui est encore dans les mœurs anciennes du pays, on pratique l'épargne du « bas de laine ». C'est ce dernier moyen qui a toujours prévalu dans les temps troublés de notre histoire contemporaine. Ainsi, en 1870, les vieillards mettaient en lieu sûr leurs économies — qui montaient souvent à plusieurs milliers de francs — les uns sous l'aire de la grange, les autres dans leurs étables sous une poutre, d'autres enfin dans leur jardin au pied de tel ou tel arbre. Il est très sérieusement permis de croire que plusieurs de ces sommes ont dû être complètement perdues, soit par suite d'aliénations du lieu de dépôt après décès, soit par suite de simple oubli de la part des vieillards qui avaient enfoui leur trésor dans ces conditions. Je n'en veux pour preuve qu'un fait qui m'a été rapporté et dont je garantis l'authenticité : c'est la découverte, après plusieurs années, d'une somme assez importante en piochant dans les décombres d'une maison. Je dois ajouter, pour être complètement exact, que, depuis quelques années, par suite peut-être des moyens de transports plus faciles, par suite de l'instruction plus répandue, on se hasarde plus communément à confier son capital-argent à des banquiers et à lui faire produire un intérêt.

Jusqu'ici, nous avons plus particulièrement envisagé la partie en quelque sorte matérielle de notre monographie, nous avons détaillé les causes du lieu et du travail, en même temps que la forme de la propriété, et nous sommes arrivés, en montant toujours, jusqu'à l'épargne, qui est, d'après nous, le point culminant de l'histoire sociale du paysan de cette partie de la Champagne.

Maintenant il nous reste à redescendre l'échelle des conséquences. Elles sont nombreuses et intéressantes. Si ardues et si indifférents qu'aient pu paraître certains détails de mon étude dans son début, ils étaient nécessaires comme devant avoir une répercussion sensible dans la suite de mes observations, en abordant la partie la plus attrayante, si je ne me trompe, de mon exposé, l'histoire des mœurs de ce pays, la genèse et le mode de développement des familles, en les faisant revivre elles-mêmes autant qu'il se peut pour en noter les traits saillants et par là même les distinguer nettement et consciemment de leurs voisins, dont ils diffèrent. C'est ce qui fait l'utilité de la géographie sociale : elle tire de là son puissant intérêt.

La famille n'existe pour ainsi dire que de nom, et bien qu'on « cousine » beaucoup dans le village de M^{***}, plus que partout ailleurs, les liens réels de la parenté font défaut. La douceur du foyer, qui fait le charme de certains pays, où l'on aime à se retrouver au soir de laborieuses journées au milieu de ses enfants, est absente de ce pays champenois. Ce qui constitue le cadre même de la famille n'existe pas.

La femme est l'associée du travail du mari, à la maison, aux champs, partout. Elle *sarcle* au printemps, c'est-à-dire qu'elle passe des journées entières à arracher minutieusement des récoltes futures les mauvaises herbes et les chardons; elle fane et emmeule au moment des foins, avec une énergie souvent égale et quelquefois supérieure à celle de l'homme, se débarrassant du *caraco*, incommode pour ces rudes besognes, ne conservant qu'une jupe courte, adaptée aux évolutions rapides, coiffant un large chapeau de paille pour se préserver du soleil.

Au temps des moissons, elle ratèle, fait les gerbes, constitue les moyettes, en un mot laisse à l'homme le fauchage, et s'occupe du reste, souvent même du chargement des voitures. Aux vignes, c'est elle qui *école* et qui vendange. La culture et l'entretien du jardin, attendant à sa maison, sont presque exclusivement son affaire. Qui ne voit immédiatement que, dans ce centre familial, il n'y a place que pour le travail qui conduit à l'épargne? Le mariage, guidé par l'intérêt, unit deux forces, deux énergies laborieuses, deux volontés qui tendent au même but, et non deux cœurs qui s'aiment, deux âmes qui cherchent à s'élever. Aussi, de l'éducation des enfants, l'idée motrice de Dieu est généralement absente. On croit plus aux conseils d'économie, au miroitement de la richesse, à la crainte de la pauvreté comme stimulants du travail pour les enfants, qu'à l'austère devoir du labeur présenté comme une loi de Dieu, et c'est peut-être la seule tradition qui se conserve de famille à famille et qui constitue par là même la tradition du pays tout entier.

A part cette direction générale de l'esprit, les enfants croissent un peu comme ils veulent, recueillant de leur passage à l'école un vernis superficiel, qui les rend souvent hautains et prétentieux, et les pousse dans leurs manières à l'imitation malheureuse et maladroite d'individus plus élevés qu'eux.

Leur établissement par le mariage les éloigne généralement du pays, par suite de la baisse presque constante de la population, qui n'est actuellement que de 370 habitants, alors que, il y a sept ou huit ans seulement, elle était de 450. Chaque année donc, ce sont de nouveaux départs, le plus souvent motivés par le mariage, mais quelquefois par la ruine, car on est alors l'objet d'une pitié méprisante qui fait qu'on a tout intérêt à émigrer pour tâcher de remonter son bilan d'une façon ou d'une autre. Les célibataires vieux garçons sont nombreux et certains sont légendaires par les manies inévitables qu'ils acquièrent dans cette vie d'homme seul, n'ayant dans l'esprit qu'une idée fixe, celle de gagner de l'argent. Ils ne sont généralement pas mal considérés, parce que leur magot est souvent important — et ardemment convoité par les neveux et nièces, qui ne leur

ménagent pas certaines prévenances attentionnées, dont ils sont du reste loin d'être dupes. La domesticité est généralement inconnue dans ce village de petite culture, où les bras de la famille, y compris ceux de la femme, bien entendu, suffisent largement à l'exploitation. Deux raisons ruinent presque entièrement l'autorité morale des vieillards : ils ne peuvent plus produire et ils coûtent à entretenir. Leur rôle est donc fini : on les tolère, tout en souhaitant peut-être la fin des dépenses inutiles et la réalisation de l'héritage qu'une vie prolongée fait parfois trop attendre.

Nous venons d'étudier en détail la structure de ces populations particulières de la Champagne : entrons maintenant dans leur existence même, considérons les différents éléments qui constituent leur *modus vivendi* habituel, les accidents qui viennent dévier dans un sens ou dans l'autre le cours régulier et monotone de leur existence, les faits saillants qui la dominent, les petits faits de tous les jours qui la composent, le cadre dans lequel elle se meut, toujours ou à peu près toujours le même.

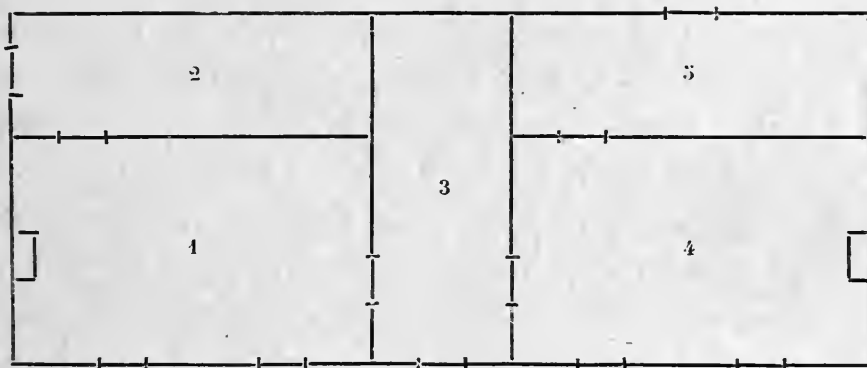
En fait, cette existence est bien près d'être celle d'un ascète sans préoccupations morales ni religieuses, d'un Spartiate modernisé, où Plutus a vaincu Mars. Même sobriété dans la nourriture : le pot-au-feu ne revient pas tous les jours sur la table de ces paysans riches ; la plupart du temps, ils se contentent de légumes, d'œufs ou de lard, auquel ils ajoutent quelquefois un morceau de porc frais ou de « salé ». Leur boisson ordinaire est ce qu'ils appellent du « râpé », ou piquette, confectionné avec les marcs déjà utilisés et qui a un vague goût du vin aigre, fortement additionné d'eau.

Pour ce qui est de l'habitation, elle est généralement bien construite et solide, mais un peu massive de formes et sans élégance. C'est le foyer, autour duquel ne s'assoit qu'une famille réduite à un ou deux enfants au plus : d'où il suit que la réunion de deux ou trois chambres suffit amplement. « La stérilité étant un des traits ordinaires de ce régime, remarque Le Play en étudiant la famille instable, les habitations se ré-

duisent aux proportions strictement nécessaires pour loger deux époux et deux jeunes enfants (1). »

La maison se compose ordinairement d'une vaste cuisine, qui sert en même temps de salle à manger et de chambre à coucher, et communique avec un « cabinet » où l'enfant couche. Un couloir la sépare d'une chambre plus soignée, ornée d'une glace et de meubles en bois vernis ou ciré, décorée du titre de *belle chambre*; on s'en sert rarement, elle est en quelque sorte le luxe de la maison.

Je donne ici ce plan :



- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| 1. — Cuisine. | 2. — Cabinet. |
| 3. — Couloir. | 4. — Belle chambre. |
| 5. — Chambre de débarras ou laiterie. | |

En ce qui concerne le vêtement, une évolution vers le luxe de mauvais goût se produit insensiblement. A la grande simplicité d'autrefois, succède un besoin de frapper l'œil par des parures éclatantes, des imitations malheureuses des modes de Troyes, importées dans le village avec le travail de la bonneterie. La jeune fille ou la jeune femme se hâte, dans ses courts loisirs, de coudre quelques douzaines de gilets ou de bas de coton pour se permettre d'ajouter quelques garnitures voyantes à sa robe de pacotille ou quelques fleurs à son chapeau de mauvaise qualité. La chaîne d'or, l'alliance et le gobelet d'argent, seuls bijoux convoités par les jeunes filles riches d'autrefois, sont remplacés par les pendants d'oreille de clin-

(1) Le Play. *Réforme sociale en France*, t. II, ch. XXXIV.

quant et les chaînes de montre plus ou moins chargées d'imitations de perles fines et de pierres précieuses.

L'homme au contraire en est resté, sous le rapport du costume, aux anciennes traditions. La redingote noire et le chapeau de soie de son mariage font tous les frais de son élégance plutôt rudimentaire. Il revêt ce vêtement indistinctement aux mariages et aux enterrements auxquels la parenté ou le voisinage l'appellent à assister, uniques occasions du reste qu'il a de sortir ; et cela donne à ces réunions un original cachet de modes bigarrées et confondues, ailleurs disparues depuis des années.

Puis, soigneusement brossé, le costume est remis dans l'armoire, jusqu'à la première circonstance heureuse ou malheureuse, faisant place aux vêtements de travail, la blouse, souvent remplacée par le gilet noir à manches, le pantalon de coutil ou de drap rayé, les forts souliers à clous et les guêtres de cuir ou de coutil. C'est qu'il faut être outillé pour les rudes travaux de labour, et le costume simple et solide sied à merveille pour cet usage.

La constitution physique de ces gens est bonne et, si les soins de l'hygiène sont presque nuls, c'est à leur vie constamment en plein air qu'il faut attribuer leur bonne santé. On a remarqué souvent avec beaucoup de raison combien le moral influe sur le physique. Dans notre étude, cette constatation reçoit une nouvelle confirmation. Au moral que nous avons décrit, devait correspondre un physique qui reflêtât en quelque sorte les pensées et les préoccupations intimes, et il existe bien en effet.

La physionomie de ces laboureurs a je ne sais quoi de sévère et de froid. On lit sur ces figures tannées de travailleurs plus de méfiance que de gaieté, plus de réflexion que de spontanéité. Et la démarche elle-même s'en ressent ; elle n'est point vive, alerte, rapide, mais lourde, lente, je dirai presque calculée, de même que la parole qui conserve quelque chose de solennel dans les sujets les plus frivoles, dont la tonalité est grave, sans saillies d'aucune sorte, avec quelque chose de dur et d'àpre dans l'accentuation des mots. Le langage avec cela est sobre, se contentant d'un mot, sous-entendant le reste, laissant

l'impression d'une énorme énergie intérieure, qui a conscience d'elle-même et veille à ne point se prodiguer en des manifestations inutiles.

Ce caractère, qui s'affirme de plus en plus à mesure que notre étude se poursuit, se révèle d'une façon fort curieuse, quand on le considère au point de vue des récréations, dont généralement tous les hommes sont avides. Ici, c'est presque l'inverse qui se produit ; et cela résulte bien du sentiment de l'épargne développé à l'excès et qui est la note dominante du caractère. Pas de dimanches, ni de fêtes, c'est une perte de temps ; ou, si du moins on s'accorde quelques heures de répit, c'est l'été, l'après-midi, qu'on emploie en promenade solitaire au milieu de ses terres, jouissant silencieusement de ses efforts, passant en quelque sorte l'examen des travaux de la semaine, jetant un regard d'ensemble sur ce qui est fait — et sur ce qui reste à faire : un fossé à creuser, une borne à consolider, arrachant de-ci de-là une herbe folle qui s'est glissée dans la récolte, avec une coquetterie d'amant pour sa maîtresse, la terre. L'hiver, on quitte la charrue à la chute du jour, quand le travail devient impossible, et on passe quelques heures au café, pendant lesquelles on cause de ses affaires et on joue aux cartes. Il est à noter que les jeux favoris sont ceux qui demandent le plus de calcul et de réflexion : la tension d'esprit devient aussi grande qu'au travail, non pas tant, je crois, dans l'espérance d'un gain toujours très modique, que par amour de l'effort, de la difficulté et du travail.

Les fêtes de village, autrefois si suivies et si gaies, tombent d'année en année. Aux danses de plein air et de jour succèdent les bals de nuit, auxquels la jeunesse seule assiste. Les réunions joyeuses de famille sont très rares. On n'a cure de toutes ces bagatelles, et de plus, ce qui est une raison plus radicale, on n'a pas de famille.

C'est aussi le composé de ces deux éléments, la difficulté et le lucre, qui excitent les deux ou trois chasseurs de la commune, avec un dédain déclaré pour le plaisir même de la chasse, à rechercher le lièvre de préférence à la perdrix, le

plus gros gibier, celui qui a le plus de valeur, de préférence au petit, fût-il plus succulent, comme la caille et la perdrix.

Les marchés et les foires, qui, dans certaines provinces, sont l'occasion d'une concentration générale des paysans de la contrée, n'ont qu'une importance tout à fait secondaire. On achète peu et on a peu à vendre. Mieux vaut donc éviter les tentations de dépenses de ces réunions qui sont en même temps une perte de temps, et faire de cette journée une journée de travail incessant comme les autres. Si quelques produits de cour, comme des œufs, du beurre ou des volailles, sont à vendre, la femme est là, qui évite d'employer un cheval et porte à dos, à des distances parfois fort éloignées, les produits de la basse-cour. Depuis la création d'une ligne de chemin de fer conduisant à Troyes, on fait quelques voyages au chef-lieu, à des époques déterminées, par exemple au moment des « foires », ou pour des besoins personnels, achats plus ou moins importants ou placements d'argent.

En somme, l'existence est médiocre; il n'y a pas, dans ce village, de bourgeois, à proprement parler, et c'est une conséquence de l'épargne plus que du morcellement. Ce sont les paysans eux-mêmes qui forment la classe supérieure. Nous avons vu la sobriété de leur vie, l'économie générale de leur existence, qui se passe des récréations habituellement si recherchées, et la façon singulière dont ils s'y adonnent, dans des cas rares, se refusant toute détente morale, et recherchant la difficulté dans les jeux comme dans le travail, pour y appliquer leur effort.

Après avoir étudié la famille ouvrière dans son organisation, dans son mode et ses moyens d'existence, il nous faut examiner les différentes phases de cette existence, après quoi, pour terminer la description complète de la vie privée de ces paysans, nous rechercherons en quoi ces familles sont instables et pourquoi elles le sont. Nous terminerons enfin par un rapide exposé de la vie publique, telle qu'elle se manifeste dans ce petit village champenois.

Les naissances, je l'ai déjà signalé, sont réduites au plus pe-

tit nombre. Il est rare de trouver plus de un ou deux enfants par famille, et il est regrettable d'avoir à constater les fréquentes bouderies qui accueillent la venue d'un second ou d'un troisième enfant. La famille, au lieu d'être à la joie si naturelle d'une prochaine naissance, laisse volontiers éclater publiquement son désappointement et sa désolation, tandis que des voisins charitables en cette occurrence participent à ces récriminations en guise de condoléances. Rien de plus fréquent que ces apostrophes, plus bêtes que méchantes, à l'adresse des aînés qui vont avoir un petit frère : « Maintenant, mon pauvre garçon, les pièces de cent sous ne vaudront plus que 2 fr. 50. » Il est juste d'ajouter que ces plaintes cessent au seuil du berceau, et qu'une même affection entoure les enfants indistinctement, dès qu'ils sont nés. Cette constatation faite, il est inutile de dire qu'il ne se produit jamais d'adoption dans le pays. Et cependant, on trouve dans beaucoup de ménages stériles un enfant *assisté*. Les demandes d'enfants à l'hospice de Troyes sont nombreuses chaque année. N'est-ce point là une contradiction à l'observation précédente? En aucune façon. Si l'enfant ainsi recueilli est une source de frais pour la famille qui le reçoit, il est aussi une source de produits, non seulement par les services qu'il rend, mais par les indemnités que l'on touche pour le garder. En fait, c'est un domestique sans gages, sans entretien; puisqu'on en est remboursé, qui souvent du reste devient un bon sujet que l'on prend en affection. Et voilà comment, en réalité, la filiation naturelle se voit souvent supplantée en quelque sorte par une filiation factice. Il arrive fréquemment que, pour ne pas diviser l'héritage, l'un des enfants, quand ils ne sont que deux, reste dans le célibat. Beau dévouement qui n'a pas la reconnaissance auquel il aurait droit. C'est un oncle à héritage, dont on surveille les faits et gestes attentivement, tant on craint qu'il ne dissipe le patrimoine que les neveux ou nièces, dès le plus bas âge, considèrent d'ores et déjà comme un bien, dont l'usufruit seul n'est point encore revenu entre leurs mains. Le mariage d'un vieux garçon ferait naître des haines très vives, s'il se produisait. Mais les célibataires connais-

sent leur devoir; ils se résignent à rester vieux garçons, pour les autres.

Quoi qu'il en soit, les partages deviennent nécessaires, s'il y a plusieurs enfants; ou c'est la vente des biens, s'il n'y a point de postérité habile à succéder. De là découle l'emploi très fréquent des hommes de loi de toutes catégories, notaire, avoué, juge de paix, arpenteur. Des procès souvent interminables s'engagent; on ne veut pas être lésé pour un centime et on dépense de gaieté de cœur des sommes considérables pour se défendre de la plus petite atteinte portée à sa propriété. Les actions en bornage encombrant le prétoire du juge de paix, car c'est une fraude journalière que de reculer une borne pour gagner insensiblement quelques cordes de terrain. Si une succession, faute d'héritiers directs, oblige à une vente publique, on voit alors apparaître, comme dans tous les pays à famille instable, le marchand juif, qui achète en bloc à un prix modéré, pour revendre ensuite au détail à un prix beaucoup plus élevé. On guette volontiers l'arpent qui vous touche, mais on ne peut pas et on ne veut pas s'embarrasser du reste. Le juif vient alors, avec son activité merveilleuse, sa faconde, son adaptation exacte au pays où il opère, ses offres engageantes, ses délais de paiement, ses feintes largesses — et le paysan achète quelquefois beaucoup plus qu'il n'en avait l'intention, et beaucoup plus cher qu'il n'aurait voulu. L'intermédiaire spéculateur encaisse le bénéfice, enlevant au pays l'argent qui aurait dû y demeurer, et le prix des terres baisse ainsi insensiblement d'année en année.

Un fait particulier au pays que j'étudie mérite d'être relaté en cette partie de mon travail, c'est la fréquence des incendies. Ils se renouvellent presque chaque année pendant la saison hivernale et sont presque toujours l'œuvre de la malveillance. Je connais tel gros propriétaire du village qui vient successivement de voir brûler deux ou trois de ses immeubles. C'est l'envie ou la vengeance qui se traduisent sous cette forme, de préférence à d'autres, parce qu'elle est plus difficilement punissable. La vengeance revêt aussi souvent la forme de lettre anonyme, conte-

nant des calomnies contre les personnes, ou des menaces contre les propriétés ou les individus.

Notons encore en dernier lieu, sans en rechercher la cause, que beaucoup de vieillards, hommes et femmes, sur le déclin de leur vie, tombent dans un état mental voisin de la folie, dont l'expression « reviennent en enfance », détermine assez bien les caractères.

L'individu que nous venons d'étudier dans les différentes manifestations de son existence, et plus spécialement dans le cadre où il se meut journallement, la famille, ne trouve point précisément dans l'organisation familiale le remède que nécessiterait son manque d'initiative privée. M. Demolins a, dans cette Revue même (1), indiqué exactement les causes de cette dissolution familiale. Le patronage naturel, que l'on trouve généralement dans la famille ou le milieu social auquel on appartient, souvent même dans les réserves d'énergie privée et d'initiative dont certains peuples sont dotés, fait ici complètement défaut. Il faut alors avoir recours à un patronage en quelque sorte artificiel. En certains pays, il se trouve dans la religion, qui, par sa haute puissance morale et directrice, remédie tant bien que mal aux défauts d'une organisation sociale déviée. Ce n'est point ici le cas. La population, entièrement catholique, est d'une indifférence lamentable pour tout ce qui concerne le culte privé ou public. Le curé est considéré comme un des fonctionnaires de la commune, l'un des moindres, qui préside aux enterrements et aux mariages ainsi que le maire dans sa mairie, mais dont on ignore et veut ignorer, d'une façon absolue, la mission apostolique et sociale. Aussi peut-on dire que le curé jouit dans sa paroisse d'une tranquillité parfaite, si tant est qu'on puisse appeler tranquillité pour un prêtre le fait d'entretenir des rapports polis avec tous ses paroissiens, et de faire tous ses offices dans une église aux trois quarts vide. L'esprit du paysan est trop terre-à-terre, trop absorbé par la formation du pécule, pour concevoir un devoir de religion. Mais, si ce positivisme matérialiste lui

(1) *Science sociale*, t. V, p. 20 et 21.

enlève toute la sève que la foi communique à un peuple religieux, il s'écarte d'un autre écueil, celui des pratiques superstitieuses, dont il se moque. Cette absence d'esprit religieux explique le peu de vocations ecclésiastiques qui se révèlent dans le pays; ce qui produit, en s'étendant à la plupart des paroisses du diocèse, une pénurie extrême de prêtres; de là des binages nombreux pour l'administration régulière des sacrements et la célébration des offices.

On pourrait croire que l'agglomération des habitations favorise le voisinage et crée ainsi une sorte de lien social, sur lequel l'individu s'appuie faute de mieux. Il a existé autrefois, se manifestant dans des veillées communes, pendant lesquelles les voisins se réunissaient pour casser des noix et lire le feuilleton passionnant de quelque journal local. Le sentiment de l'épargne, en s'exagérant, a ruiné ces anciennes coutumes, qui n'existent pour ainsi dire plus, et annulé du même coup les bienfaits de la solidarité sociale, qui en seraient résultés.

Les appuis artificiels sur lesquels l'individu trouve une aide, sont les hommes de la loi et l'association forcée qu'est la commune.

Remarquons que l'instruction générale est assez développée, surtout le « calcul » et le droit usuel, qui sont par excellence les deux rouages les plus indispensables à l'épargne, l'un qui la mesure, l'autre qui la conserve. Aussi les positions les plus recherchées, les plus cotées, sont-elles celles qui touchent de près ou de loin à l'une de ces deux branches du savoir. Souvent les enfants des riches cultivateurs vont à Troyes pour un an ou deux dans une pension de second ordre, et, s'ils ne se remettent pas à l'agriculture ensuite, ils deviendront ou notaires, ou juges de paix, ou géomètres, ou huissiers, ou instituteurs, c'est-à-dire qu'ils prendront l'une des positions les plus enviées dans le village par l'importance des matières dont elles s'occupent. On a sans cesse besoin du géomètre, du notaire, pour un arpentage ou une vente; et le fait est que ces situations, si souvent précaires dans certains pays, deviennent très lucratives et fort importantes dans ces contrées morcelées de la Champagne. Il n'est pas rare de

trouver par exemple des études de notaire fort achalandées dans de tout petits pays, qui ne sont même pas cantons. L'homme de loi devient donc pour toutes ces raisons le tuteur du paysan : il est en effet le réel ministre de son pécule, il lui en transmet la propriété, lui en assure la possession et la lui conserve, veille à ce qu'il en soit fait transmission intégrale à l'héritier ou aux héritiers. Le paysan a donc foi entière en lui, s'humilie volontiers devant la science juridique que cet homme possède, et il s'assimile fort bien les éléments pratiques, qui lui seront au besoin une arme pour défendre « *son bien* ».

A cette tutelle des gens de loi, s'en adjoint une autre, plus artificielle encore, dans les différents membres de l'association communale. Être maire ou conseiller municipal est l'honneur le plus ardemment convoité, parce qu'il donne une part d'autorité dans l'administration de la commune. « Monsieur le Préfet » est le juge d'appel de tous les différends administratifs. C'est encore une sorte d'homme de loi, dont la protection est précieuse et qui peut utilement patronner. Tous les rouages de la commune sont également développés : par exemple, le garde champêtre est bien là réellement et plus que partout ailleurs l'agent de la police municipale. Il en résulte qu'on a un respect indiscuté et presque servile pour tout ce qui est l'autorité ou s'en rapproche. Ce cadre fortement constitué de la commune offre à l'individu essentiellement instable une aide toute préparée et merveilleusement adaptée à ses besoins sociaux.

Individualiste d'instinct, mais sans initiative personnelle, sans l'admirable force créatrice et civilisatrice du particulariste, le paysan de cette contrée champenoise ne possède pas non plus les qualités de l'individu à formation communautaire. Produit hybride, il rentre bien dans la classification sociale de l'être instable, vivant seul, sans progrès et sans appui, cherchant non pas à produire plus, mais à dépenser moins, rêvant non de fortune, mais d'épargne.

HENRI BRUN.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — A PROPOS DU FEU

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

A la fin de votre méditation sur le feu, dans le dernier numéro de la *Science sociale*, vous invitez vos lecteurs à reprendre le même sujet pour le traiter à de nouveaux points de vue. Permettez-vous à un de vos abonnés d'apporter à cette étude sa modeste contribution ?

J'ajouterai deux chapitres à ceux que vous avez développés, tous deux afin de montrer la valeur éducatrice du feu.

I. — LA SCIENCE DU FEU ET L'ÉDUCATION DE L'ESPRIT.

La vieille sagesse d'autrefois, qui avait eu le temps de se clarifier peu à peu et de se cristalliser en proverbes, disait à ce propos qu'une fille n'était pas bonne à marier avant de savoir faire marcher un feu. Ce n'est pas au hasard que nos pères avaient choisi ce critérium. Il y avait dans le ressort de la ménagère d'autres opérations aussi importantes en elles-mêmes, de plus difficiles, et d'autres où se jugeaient mieux le caractère ou l'activité de la future épouse. Mais il n'y en avait pas où pût se faire aussi clairement la preuve que l'enfant était devenu capable de réfléchir, et de plier son esprit au sens réel de la vie.

C'est qu'un feu ne marche pas toujours tout seul. C'est qu'il faut savoir le prendre, et qu'il ne suffit pas d'entasser des bûches sur du menu bois et d'y bourrer du papier enflammé, pour que le tout s'allume et flambe.

Tantôt, suivant le temps qu'il fait et la façon dont on l'a disposé,

le bois refuse de brûler ; tantôt il fume, tantôt il s'emballe et jette « feu et flamme » quand on voudrait le modérer. S'il y a trop d'air entre les bûches, elles ont froid et s'éteignent ; s'il n'y en a pas assez, rien ne prend.

Savoir « faire marcher » un feu, c'est un art : c'est savoir gouverner un phénomène. Un feu est une expérience de chimie, la plus vieille que l'on connaisse. Il en est de moins délicates. Pour apprendre comment elle se développe et comment on peut influencer sur elle, il faut ou l'observer soi-même, ce qui est plein de mérite, ou profiter des leçons données par les autres, ce qui n'en manque pas non plus.

Toutes les actions qui nous enveloppent, qui nous entraînent, contre quoi nous réagissons, qu'il faut savoir gouverner pour savoir vivre, sont des phénomènes par plus d'un point semblables à celui-là. Rapports de famille, mouvements sociaux, relations diplomatiques, commerce, industrie, culture, ont des traits communs. Certes, savoir influencer sur un phénomène simple n'apprend pas à diriger tous les autres. Cela donne au moins une notion, la plus indispensable : c'est que, pour en obtenir quelque chose, il faut savoir les prendre ; c'est qu'il y a une façon d'opérer, qu'aucun effort, si violent et si prolongé soit-il, ne nous fera réussir, si nous ne nous sommes mis dans les conditions requises, et qu'en nous y mettant le succès presque toujours sera facile. Cela donne la notion du « caractère » d'un phénomène ; j'entends par là cette individualité propre qui fait qu'à certaines actions exercées sur lui il répondra par certaines réactions, certains résultats, certaines façons de se modifier. Tout phénomène a son protocole ; il faut s'y plier, sinon il fera toujours obstacle entre la volonté de l'opérateur et le but que celui-ci se propose.

A cet égard le problème est le même, de faire marcher son feu ou son mari.

II. — LE FEU IMAGE DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

L'homme, isolé, n'est pas grand'chose. Ce n'est que par le groupement qu'il devient une puissance, et que son esprit se développe ; les inventions et les progrès ne naissent que dans l'état de société, quand il se forme un « foyer » de civilisation. Si l'expression de Lucrèce est une image exacte de la vie matérielle, et que les hommes se transmettent l'existence comme une « torche enflammée » qui passe de main en main, combien ne l'est-elle pas davantage de la vie morale et intellectuelle ? Le « foyer » de la famille n'est-il pas celui où s'allument les sentiments ? N'est-ce pas à celui de l'école que

nous prenons les idées et les connaissances, qui se propagent comme une flamme, gardée par chacun pour la transmettre à d'autres?

Un peuple est comme un brasier de sentiments et d'idées. Les emballements d'une foule couvent, éclatent et se propagent comme un incendie. Suivant les époques d'une race et les circonstances qui en rapprochent les éléments, ses arts, son activité extérieure, sa littérature et sa pensée restent languissants, obscurs et fumeux comme un feu qui tarde à s'allumer, ou jaillissent en une flamme claire où se concentre l'âme nationale. C'est alors la période glorieuse avant laquelle les éléments sont comme un bois trop vert, après laquelle ils sont consumés, desséchés et refroidis comme la braise qui s'éteint.

Que sont les ongrès et les œuvres que notre temps a multipliés, sinon des foyers artificiellement constitués pour y surchauffer un sentiment ou une idée? Quand nous rapprochons nos tisons, tout l'effort du feu semble se réunir au centre et la petite fumée qui s'y élève, accrue et fortifiée, donne naissance à la flamme. Il en est ainsi de l'inspiration, de l'héroïsme et du génie; l'âme d'un seul devient le reflet et l'écho de toutes les âmes voisines tendues vers le même but. Les grandes voix sont celles qui traduisent l'instinct universel de leur temps et de leur milieu.

Il arrive parfois, quand la cheminée est chaude, garnie de braises, et que les bûches fument activement, que pourtant elles ne s'allument pas, et que ni la chaleur ni la lumière ne veulent apparaître. On sent que le feu va prendre, qu'il est prêt, qu'il se fait un grand travail obscur et déjà bruyant dans les profondeurs du bois, et qu'il ne manque qu'une occasion choisie, pour amener la déflagration. Un bout de papier, une allumette, un rien suffisent : une « initiative ». Et l'on a vu la même chose dans bien des grandes crises sociales, philosophiques, religieuses. Qu'un esprit libre alors parle, sache trouver le mot qui « met le feu au poudres », et toute la masse se prend dans une explosion d'enthousiasme unanime.

On pourrait pousser dans le détail ces comparaisons et d'autres encore, qui montreraient combien la vie morale, intellectuelle et religieuse des groupements humains a d'analogies profondes avec la combustion du bois dans nos foyers, et que nous sommes, comme a dit Lamartine, une

claire étincelle

D'âme, distincte au sein de l'âme universelle.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Michel MÉRYS.

II. — LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Les lecteurs de la *Science Sociale* se rappellent certainement la remarquable *Enquête sur la grève de Carmaux* que M. Léon de Seilhac a publiée dans cette Revue au cours de l'année 1896. Ils se rappellent peut-être aussi que M. Henri Rochefort, alors que la grève de Carmaux battait son plein, lança l'idée d'une *Verrerie aux verriers* qui viendrait faire concurrence à la verrerie de M. Ressayguier, l'ex-patron des grévistes.

C'est toute l'histoire de la fondation de cette Verrerie et l'exposé de son fonctionnement et des résultats obtenus que M. de Seilhac nous présente aujourd'hui dans sa nouvelle étude sur la Verrerie ouvrière d'Albi (1).

Grâce à lui, nous sommes initiés aux luttes violentes qui se produisaient au début de l'entreprise ouvrière quand il fallut décider si l'usine serait édiflée à Carmaux ou à Albi. Puis vint une question plus grave encore : Sous quelle forme devait se constituer la verrerie ? Serait-ce une *Verrerie aux verriers*, appartenant aux seuls travailleurs de l'usine, ou serait-ce une *Verrerie ouvrière* appartenant au prolétariat tout entier ? On sait que ce fut cette dernière solution qui l'emporta.

Après avoir minutieusement raconté les difficultés qu'il y eut à vaincre pour réunir les sommes nécessaires à la construction et à la mise en marche de l'usine d'Albi, M. de Seilhac fait un récit aussi vivant que pittoresque des fameuses fêtes d'inauguration de la verrerie.

Cette inauguration eut lieu le 25 octobre 1896, et le travail commença immédiatement. Mais en même temps commença une lutte intestine qui aboutit, le 8 décembre à l'expulsion de quatre libertaires coupables d'avoir violé le règlement de la Verrerie. M. de Seilhac nous donne le texte de ce règlement (qu'il avait d'ailleurs publié dans *le Mouvement social*), bien plus sévère que n'était celui de l'usine Ressayguier, et où les mots « mise à pied » et « renvoi » se lisent à chaque ligne.

Puis nous avons le récit très détaillé, avec chiffres à l'appui, de la dure période qu'eut à traverser la Verrerie de 1896 à 1899. Avec cette année 1899 s'ouvrit la liste des années heureuses. En 1900,

(1) Un volume, chez Arthur Rousseau, Paris, 1901.

nous dit l'auteur, « le succès, qui ne s'était dessiné que lentement, était indéniable ».

Ce succès a eu par répercussion une importance considérable. « Après la destinée malheureuse des sociétés coopératives de 1848, nous dit M. de Seilhac, la masse ouvrière s'était écartée de la coopération dont elle n'avait vu que les dangers, sans s'apercevoir que la coopération n'est dangereuse que si elle n'est pas établie sur la discipline de l'atelier et sur la force du capital. Le succès d'Albi a modifié les opinions des ouvriers et ils sont devenus des apôtres de la coopération dont ils avaient tant médi. Révolutionnaires jusqu'ici, la plupart de ceux qui tendent à s'émanciper semblent devoir délaissier les moyens violents dont ils ont reconnu l'inanité pour la voie coopérative où ils voient la possibilité du succès. »

Nous souhaitons vivement, avec l'auteur, que cette prédiction se réalise.

J. BAILHACHE.

III. — UNE CONFÉRENCE SUR L'ALCOOLISME

L'Assemblée générale annuelle de l'*Union française anti-alcoolique* s'est tenue à Lille les 16 et 17 novembre 1901. A cette occasion, notre ami M. le docteur Oudaille a fait à Roubaix, dans la salle de la *Solidarité*, une conférence que la revue *l'Alcool*, organe des sociétés fédérées contre l'usage des boissons spiritueuses, a, dans son numéro de décembre 1901, résumée en ces termes :

« C'est en se plaçant au point de vue social que l'orateur envisage ce soir la question de l'alcoolisme.

« L'orateur montre sur une carte la consommation alcoolique répartie selon les différentes nations. La tache la plus noire appartient à notre pays. Il montre le curieux contraste qui existe entre les peuples du Nord et ceux du Midi, en ce qui regarde les résultats de la lutte antialcoolique. Il y a là tout un enseignement.

« On peut se demander pourquoi le paysan norvégien occupe ici le premier rang parmi les lutteurs sérieux ; pourquoi, chez lui, l'énergie, l'initiative sont plus développées que chez les peuples dont la civilisation est plus avancée.

« Ici intervient la science sociale qui nous donne la clé du problème. Pour le bien démontrer, l'orateur fait une longue et captivante digression sur l'objet de la science sociale et sur ses méthodes.

« La science sociale a classifié les sociétés humaines et les a réduites à deux types : les *pasteurs* et les *pêcheurs*. L'orateur fait l'histoire des populations pastorales, du patriarcat, dont il existe encore des spécimens. Leur vie est douce et hospitalière et cela tient à leurs conditions d'existence immuable, à l'art pastoral. Ces peuples sont nomades et tendent à se déplacer constamment.

« Peu à peu, les pasteurs viennent s'échouer vers l'Occident, en Sandinavie, et deviennent des *pêcheurs*. Leur genre de vie se modifie en raison des nouvelles conditions d'existence que leur impose leur nouveau séjour. L'orateur décrit ce genre de vie, le changement des mœurs, la destruction du patriarcat, la constitution de familles séparées. Ici apparaît le rôle de la femme. La petite culture fait aussi son apparition. La famille particulariste se développe, avec sa souveraineté, son indépendance; l'être humain acquiert une autorité et une initiative qui vont grandissantes.

« Toutes les sociétés ont été ramenées à ces deux types : formation communautaire, formation particulariste, la première régnant dans le Midi Oriental, dans l'Amérique du Sud, la seconde dominant au Nord, à l'Occident, dans l'Amérique du Nord. La race anglo-saxonne en est le type.

« Examinant alors les caractères de la lutte antialcoolique dans ces différents groupements, l'orateur prend comme type la Norvège, y montre qu'en raison de la constitution du type particulariste, les mesures législatives étaient parfaitement inutiles. Le Norvégien fait ses affaires lui-même et son affranchissement est son œuvre propre. Les résultats de son intervention libre et énergique ne devaient pas se faire attendre; la consommation décroît rapidement en Finlande. Au Canada, résultats excellents aussi, mais moins accentués parce que la famille particulariste est encore trop mélangée à d'autres groupements. Ce sont les particularistes qui ont voté la prohibition de l'alcool. Partout où les Français prédominent, cette prohibition a été repoussée.

« Mêmes exemples tirés de la Suède et des États-Unis. Rôle capital de la femme, à cause de son éducation spéciale qui la pousse à ne compter que sur elle-même.

« Inversement, dans les pays à formation communautaire, la lutte est tardive et infructueuse. Type : la Russie.

« C'est là que l'on voit recourir au système décevant des lois coercitives, monopoles ou autres.

« Prenant ensuite la France, l'orateur montre que l'histoire de la lutte à proprement parler ne date que d'hier. Toute cette lutte effective est l'œuvre de l'*Union française antialcoolique*, et cela se conçoit

très bien. L'*Union* a réveillé en quelque sorte la formation particulariste, exalté l'initiative individuelle; elle fait peser la responsabilité de la lutte et du succès sur l'unité. C'est une conception pleine d'intérêt qui est en train de révolutionner le monde des esprits en secouant leur torpeur.

« L'esprit particulariste, en accordant à la femme un rôle considérable dans la lutte, a singulièrement fait avancer nos affaires. L'avenir est clair à la lumière de l'histoire du passé. On peut dire que, grâce aux efforts particularistes de l'*Union française*, nous ne sommes plus voués à l'immobilité, et cela non seulement dans le domaine antialcoolique, mais dans tous les autres domaines moraux. »

Cette conférence a obtenu un vif succès.

M. le docteur Legrain, qui présidait la réunion, a remercié le conférencier et souligné les enseignements qui découlent de sa conférence. « Nous devons être particularistes, a-t-il dit, c'est-à-dire nous-mêmes dans notre champ d'action. Nous devons constamment observer, regarder autour de nous, et nous retourner ensuite en face de notre conscience. Libres, nous devons l'être et nous ne le sommes pas encore. Nous ne le serons que quand nous nous serons pleinement affranchis de l'empire de ce grand tueur d'énergie; d'initiative et de liberté qu'est l'alcool. »



IV. — LE NOUVEAU LIVRE DE M. PAUL BUREAU

Le livre de M. Paul Bureau sur *le Contrat du travail et le rôle des syndicats professionnels* vient de paraître chez Alcan (1).

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est proposé de montrer que le régime de la grande industrie ne peut plus s'accommoder des contrats isolés de travail conclus entre l'employeur et chaque ouvrier individuellement. L'isolement du salarié en face du grand entrepreneur engendre nécessairement la haine et la grève, en même temps qu'elle réduit à une misère affreuse les ouvriers en concurrence les uns avec les autres; comme, en temps normal, le nombre des bras qui s'offrent sur le marché du travail dépasse la demande, les salaires s'abaissent au taux le plus bas que peut accepter l'employé.

On a cru souvent que le seul remède à ces maux ne pouvait être trouvé que dans la suppression du régime capitaliste. M. Bureau

(1) *Le Contrat du travail, le rôle des syndicats professionnels*, par PAUL BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales*, cartonné à l'anglaise, 6 fr. (Paris, Félix Alcan, éditeur).

fait voir que les faits contemporains ne justifient pas cette conclusion et que le syndicat professionnel permet à la fois de rétablir un régime normal de relations avec l'employeur et de procurer au travailleur manuel le moyen de vivre conformément aux exigences des progrès modernes.

Les fragments de cet ouvrage que nous avons publiés dans la *Science sociale* nous dispensent d'en faire l'éloge à nos lecteurs, qui, depuis de longues années, apprécient les remarquables études de M. Paul Bureau.



V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'interprétation de la Mythologie grecque.

Nous lisons dans le *Cosmos* (18 janvier 1902), sous la signature de M. Laverune, qui résume un mémoire de Max Müller :

La *Théogonie* d'Hésiode est moins une religion qu'une cosmogonie. C'est une philosophie de la nature, que les physiciens d'Elée n'eussent pas désavouée. L'origine des dieux s'y confond avec le commencement du monde. Toutes choses naissent des trois principes primordiaux de l'univers : le chaos, la terre et l'amour ; le chaos ou l'espace illimité qui renferme en son sein tous les êtres ; la terre ou la matière inerte ; l'amour ou la force de cohésion, bien différent du volage fils d'Aphrodite. Du chaos procèdent l'Érèbe et la Nuit, dignes rejetons d'un tel père. Devenue féconde à son tour, la Terre enfante la mer (Pontos) et le Ciel (Ouranos) avec lequel elle s'unit pour produire, outre une foule de divinités aux traits peu saillants, Saturne (Kronos) destiné à l'empire du monde, les douze Titans, les trois cyclopes, Brontès, Stépès, Argès, dont le nom indique assez la nature météorologique. Nous sommes encore sur le terrain de la métaphore. Avec Saturne détrônant son père pour régner à sa place, nous franchissons le seuil de la mythologie. La signification physique s'obscurcit de plus en plus et la cosmogonie se mêle aux légendes d'une façon inextricable. Que la Nuit enfante la Mort, le Sommeil, les Songes folâtres, les Parques, la Vengeance (Némésis), la Fraude, la Débauche, la Vieillesse, la Discorde, laquelle produit de son côté le Travail, la Douleur, les Combats, le Serment, nous n'en sommes pas surpris : le cerveau des poètes a toujours tiré du néant force divinités pareilles. Mais la naissance de Jupiter nous déroute, et, dans sa

lutte contre Typhée, nous en sommes réduits à soupçonner « la restitution poétique, faite pour une imagination puissante, d'une des grandes révolutions qui ont jadis remué le sol de la Grèce ». Est-ce de la science revêtue des ornements de la poésie ou de l'histoire changée en fable? Nous ne le savons point et ce ne sont pas les anciens qui nous l'apprendront.

L'histoire des mythes de Jupiter et des légendes qui s'y rattachent est traitée à ce point de vue par Max Müller et résumée dans le mémoire auquel nous avons puisé tous ces renseignements (1).

Terminons ce résumé par les lignes mêmes qui sont la conclusion de ce mémoire.

« Traitée avec le respect et le sérieux qu'elle exige, l'histoire religieuse des peuples nous enseigne une forte et salutaire leçon. Elle met en relief une preuve frappante de l'existence de Dieu. Partout et toujours l'homme a cru à une puissance invisible dont il dépend dans son être et dans sa vie morale. »



VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France.

En France. — L'administration se chauffe. — Ceux qui se font socialistes pour devenir propriétaires. — La diminution du nombre des domestiques. — Le relèvement des maîtres répétiteurs. — La propagande pour le repos du dimanche.

Dans les colonies. — La question italienne en Tunisie. — Le chemin de fer de Djibouti.

A l'étranger. — Pourquoi les cyclistes anglais veulent qu'on les taxe. — « États-Unis » est-il un singulier ou un pluriel?

La saison d'hiver a fourni l'occasion de faire une constatation déjà ancienne, mais toujours instructive à rappeler.

On s'est beaucoup chauffé, paraît-il, dans les ministères, dans les administrations publiques, et dans les palais où un personnel est entretenu aux frais de l'État.

Aussi des montagnes de bûches ont-elles disparu, avec une rapidité qu'on peut qualifier d'effrayante, si l'on ne peut la qualifier d'extraordinaire.

Dans le seul palais du Luxembourg, les pompiers, vers le milieu

(1) La Science sociale n'a pas attendu jusqu'à ce temps-ci pour mettre en lumière le côté historique des mythologies. C'est ainsi qu'elle reçoit chaque jour des confirmations nouvelles. — Voir la *Science sociale*, livraison d'avril 1897, t. XXIII, p. 302; Henri de Tourville, *L'observation sociale appliquée à la Mythologie grecque; Jupiter, Hercule et Hellen*.

de janvier, avaient déjà été appelés vingt et une fois pour éteindre des feux de cheminées.

Est-il téméraire de conjecturer que le fait se serait produit moins souvent, si les frais de chauffage avaient incombé à ceux qui se chauffaient ainsi?

Mais, quand c'est la collectivité qui paye, il semble que le gaspillage soit de rigueur. Nous avons entendu parler de certains bureaux administratifs où, lorsque la fin de l'hiver approche, on force systématiquement les feux, *par principe*, plutôt que de ne pas achever des provisions de combustible calculées plus que largement. On aimerait mieux se rôtir que de laisser du bois pour l'année suivante.

Ce qui se passe pour les bûches se passerait pour bien d'autres choses, si on les *collectivisait*, et nous assisterions, en même temps qu'à un affaiblissement de l'esprit de travail, à une gigantesque destruction de richesses accumulées. Un bureau ministériel, à certains points de vue, est l'image en raccourci de ce que serait l'organisation socialiste.

*
* *

Les socialistes, comme tous les autres partis, se préparent aux prochaines luttes électorales.

De celles-ci, nous n'avons pas à parler. Notons seulement, à propos de cette fermentation politique, l'état d'âme intéressant des ouvriers agricoles du Cher.

Dans ce département, beaucoup de travailleurs des champs se sont laissés enrégimenter sous la bannière socialiste, c'est-à-dire dans le camp de ceux qui veulent détruire la propriété individuelle.

Or, savez-vous quel est le rêve de ces travailleurs, et le motif qui les porte à se classer dans ce parti?

— C'est qu'ils veulent *devenir propriétaires*.

Ces journaliers, en effet, ne possèdent rien; mais ils ont, comme tout paysan, la convoitise ardente de la terre, et c'est pour la posséder qu'ils se font les auxiliaires de ceux qui disent à tout homme : « Tu ne posséderas pas. »

L'*antinomie* est curieuse, et, du reste, elle s'explique très bien. Peu importent les mots; pourvu qu'on promette aux convoitises de les satisfaire. Les mêmes éléments sociaux suivraient un César, si César leur promettait les champs du voisin.

*
* *

Malgré tant de plaintes, il est bien certain que l'aisance populaire

augmente en France, ou tout au moins a augmenté dans les masses depuis une trentaine d'années.

C'est ce qui ressort des statistiques dressées par l'Office du Travail et comparant la répartition des professions en 1896 à ce qu'elle était en 1866.

Au recensement de 1866, on a classé 892.759 hommes et 1.311.471 femmes comme domestiques.

Au recensement de 1896, on ne trouve plus que 160.173 domestiques hommes et 703,148 domestiques femmes.

Il y a très probablement des erreurs d'appréciation dans la statistique, car la différence est réellement formidable. Mais, en faisant une large part aux causes d'erreur, il reste ce fait, bien connu d'ailleurs par l'expérience personnelle d'une foule de gens, que le recrutement des domestiques devient de plus en plus difficile en France. Et pourquoi se place-t-on moins volontiers comme domestique? Parce qu'on trouve que les autres travaux manuels sont plus rémunérateurs ou comportent un plus agréable genre de vie.

L'augmentation des gages des domestiques, autre fait bien connu, n'a pas suffi à enrayer ce mouvement, qui, s'il n'est pas réjouissant pour les familles riches, témoigne de l'ascension des familles pauvres.

Comme nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, c'est peut-être de l'étranger, des pays encore imparfaitement touchés par la civilisation occidentale, qu'il faudra, dans un avenir plus ou moins éloigné, faire venir ses domestiques.

Le phénomène qui se passe en France, à ce point de vue, ne représente qu'une étape de cette évolution. Aux États-Unis, nul ne l'ignore, celle-ci est beaucoup plus avancée. Le type du domestique tend à y devenir introuvable. Dans les pays du sud de l'Europe, au contraire, les serviteurs ne manquent pas. Aux colonies, en Orient, on en trouve trop.

* *

Une profession dont les titulaires se plaignent d'être un peu traités en domestiques, c'est celle de maître répétiteur. Il ne manque pourtant pas de candidats à cette fonction, en raison de l'imprévoyance des politiciens qui multiplient les bourses dans les Facultés, ce qui encourage trop de jeunes gens à s'engager dans la carrière universitaire. On compte en ce moment dans les seuls lycées de France — nous ne comptons pas les collèges — six cents licenciés, (dont beaucoup possèdent deux licences) qui se consomment dans le rôle peu agréable de gardiens d'études et de dortoirs.

Autrefois, les licenciés avaient un débouché dans le professorat. Mais il y a eu surproduction. Les agrégés et les normaliens suffisent aujourd'hui à remplir les places vacantes. Encore les agrégés commencent-ils à murmurer et à se plaindre qu'on ne les case pas assez vite. L'avenir des maîtres répétiteurs était donc assez sombre.

Or, le projet de M. Ribot sur la réforme de l'enseignement permet de changer, d'une façon très appréciable, la situation de cette partie du personnel universitaire.

L'article 6 est ainsi conçu :

« Les fonctions actuelles des répétiteurs seront confiées, en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation, à des professeurs ou à des professeurs stagiaires.

« Ceux-ci seront chargés *effectivement* d'une partie de l'enseignement.

« Leur traitement sera inscrit au budget de l'enseignement et soumis à la retenue pour la retraite.

« L'article 7 ajoute : Les fonctions de surveillance du pensionnat seront confiées par le proviseur, sous le contrôle du recteur, soit à des professeurs stagiaires ou à des maîtres élémentaires, *de leur consentement*, soit à d'autres personnes (instituteurs détachés, anciens sous-officiers, etc.) et donneront lieu à une indemnité qui pourra être cumulée avec les traitements portés au budget de l'enseignement. »

Les maîtres répétiteurs ont manifesté une grande joie, et ont profité de l'occasion pour réclamer de nouveau l'autorisation de coucher hors des établissements où on les emploie, réclamation qui, soit dit en passant, avait déjà fait mauvais effet il y a quelques années, en raison des motifs peu recommandables qui l'avait dictée à ses auteurs.

On ne peut trop dire à l'avance quel serait les résultats de cette réforme. Mais, comme on le voit, elle se traduira immédiatement par une augmentation de personnel et une aggravation de dépenses. Tout porte à croire, en outre, qu'elle multipliera les candidatures à cette fonction de maître répétiteur, déjà si nombreuses aujourd'hui.

On a voulu, dit-on, « élargir et ennoblir les fonctions du répétiteur ». Il faudrait surtout que les répétiteurs travaillassent à « s'ennoblir » eux-mêmes et fissent des efforts pour devenir réellement des « éducateurs ». Mais cela est une affaire personnelle, et ne se décrète pas.

* * *

Un sort digne d'être amélioré, c'est celui des personnes qui se trou-

vent, par suite de fâcheuses traditions ou de défectueuses organisations, obligées de travailler le dimanche.

Un congrès international qui a eu lieu en 1900, sous la présidence de M. le sénateur Bérenger, s'est occupé de la question et a nommé une commission de permanence qui continue à poursuivre le but auquel les congressistes avaient consacré leurs efforts.

Ce comité vient d'envoyer aux maires d'un grand nombre de communes de France une circulaire pour obtenir le déplacement des foires et marchés tenus le dimanche. Dans plusieurs localités, il paraît certain que ces foires et marchés se tiennent à ce jour sans aucune utilité présente, et seulement en vertu d'un vieil usage auquel on se conforme sans savoir pourquoi.

Il en résulte que bien des gens ne peuvent se reposer, ni observer facilement leurs devoirs religieux. En outre, les industries de transport subissent le contre-coup de ces agglomérations commerciales, et les ouvriers qu'elles emploient se trouvent précisément surmenés les jours où ils auraient le plus besoin de repos.

Il y a donc lieu d'applaudir à l'initiative prise par la commission de permanence qui, si elle veut continuer sa bienfaisante propagande, ne manquera pas, d'ailleurs, d'autres occasions de l'exercer.

Dans les colonies.

La question des Italiens en Tunisie a suscité de nouveau, dans ces derniers temps, d'intéressantes polémiques.

Selon les uns, l'émigration des Italiens dans la Régence constitue un péril pour l'influence française, et il serait nécessaire de prendre des mesures pour mettre une barrière à cet afflux d'éléments étrangers, dont l'importance numérique dépasse de beaucoup celle de nos colons.

Pour les autres, cette émigration, loin d'être un péril, est un bienfait.

Les arguments de ces derniers sont particulièrement frappants.

Les Italiens qui viennent s'établir en Tunisie sont presque tous des Siciliens. La Sicile, comme climat, ressemble beaucoup à l'Afrique. Ceux qui habitent celle-là n'ont donc aucune peine à s'habituer aux conditions de vie matérielle que leur fait celle-ci. Par suite, ils peuvent se charger d'un foule de travaux qui seraient trop pénibles pour des Français, même venus du Midi de la France.

Les Italiens constituent donc une main-d'œuvre précieuse pour l'émigrant français. D'autre part, ces mêmes Italiens sont presque tous de pauvres diables chassés de leur pays par la misère et séduits,

d'un côté, par la faible distance qui sépare la Sicile de la Tunisie, de l'autre par la perspective de gagner plus facilement leur vie dans un pays en train de se développer chaque jour. C'est, en d'autres termes, une émigration essentiellement pauvre, c'est-à-dire peu propre à conquérir l'influence. Les Siciliens ne viennent pas en patrons; ils viennent pour se faire patronner, au lieu que les Français, moins nombreux il est vrai, mais plus riches et plus aptes à la direction des grandes entreprises, constituent réellement la « classe dirigeante » dans tous les sens de ce mot.

En Tunisie, en un mot, les colons français fournissent les *cadres*, et les Italiens les *recrues* de l'armée colonisatrice. Les indigènes viennent au troisième plan, comme manœuvres plus difficiles à dresser au travail de la culture européenne. Parfois l'Italien joue fort heureusement le rôle de sous-officier, d'intermédiaire intelligent et peu exigeant entre le patron français et les groupes d'ouvriers arabes. L'Italien est sobre, endurant, se contentant d'un genre de vie qui n'est guère supérieur à celui de l'Arabe, mais il a sur celui-ci l'avantage de connaître la culture de la vigne et d'avoir certaines aptitudes au travail agricole que l'indigène ne possède pas ou acquiert malaisément. Quelques Italiens particulièrement bien doués s'élèvent à la *petite propriété*, ce qui n'est pas un mal, les colons français constituant surtout de grands domaines; mais cette élévation est un fait exceptionnel, assez lent, de sorte que l'élément français a tout le loisir nécessaire, semble-t-il, pour exercer sur les nouveaux venus son influence assimilatrice.

Il serait sans doute plus satisfaisant pour notre amour-propre de voir l'émigration en Tunisie se composer exclusivement de Français; mais, étant donné notre formation, et l'état presque stationnaire de notre population, c'est déjà bien beau que de fournir à ce pays un groupe de capitalistes intelligents qui savent tirer parti de ses ressources.

Telle est du moins, autant que nous pouvons en juger, l'opinion des véritables « coloniaux », de ceux qui parlent de la question avec compétence. Elle paraît plus juste que la première, et plus solidement appuyée sur les faits.

*
* *

Le Français, en matière de colonisation, ne peut sans injustice être taxé d'impuissance. Ce qu'on peut regretter, c'est sa *puissance insuffisante*. Nous faisons quelque chose, certainement, mais ce quelque chose montre le mieux qu'il y aurait à faire, et que nous ne faisons pas.

L'affaire du chemin de fer de Djibouti vient de mettre ce fait en évidence.

Une société française s'est formée pour construire un chemin de fer de Djibouti au Harrar. Les capitaux souscrits par les actionnaires n'ayant pas été suffisants, des obligations ont été émises, et souscrites, en grande partie, par des obligataires anglais. Cela n'a pas suffi, et, à partir d'un certain point, la société française a dû concéder la continuation de la ligne à un groupe de capitalistes anglais, qui se sont mis à l'œuvre. Le chemin de fer, à cette heure, est très avancé.

Cette situation inquiète aujourd'hui les coloniaux, en raison de l'importance stratégique de cette voie ferrée, devenue pratiquement à moitié anglaise. Et l'on ne voit d'autre remède que de tendre les mains vers l'État pour lui demander de désintéresser, par un versement de quelques millions, les capitalistes anglais qui se sont mis dans l'affaire. L'intérêt national commande-t-il ou ne commande-t-il pas une telle mesure? Nous n'avons pas à le discuter ici; mais ce qui est bien certain, c'est qu'on n'aurait pas eu besoin d'y songer s'il s'était trouvé, dès la première heure, assez de capitalistes français pour assumer à eux seuls tous les frais et risques de l'entreprise.

A l'étranger.

Il est fréquent de voir des contribuables se plaindre de leurs impôts. Il est rare en revanche de voir des gens qui demandent à être taxés, et protestent bruyamment parce qu'ils ne le sont pas.

Tel est pourtant l'exemple que viennent de donner, dit-on, les cyclistes anglais. Les bicyclettes, de l'autre côté du détroit, ne sont encore assujettis à aucune taxe. Ceux qui s'en servent, ne trouvant pas la chose équitable, ont dit à l'État : « Taxez-nous ».

Pourquoi? Car enfin il faut que l'on ait un intérêt quelconque à formuler une telle demande.

La raison, c'est que les cyclistes ne sont pas satisfaits de l'entretien des routes dans le Royaume-Uni. Ces routes, sur plusieurs points, leur semblent exiger des réparations urgentes; mais de quel droit réclamer à l'État une dépense faite *à leur intention, s'ils ne payent pas*.

Ils veulent donc *payer* l'amélioration qu'ils réclament. Cela leur paraît juste et digne. Donnant, donnant. Quand les cyclistes seront assujettis à un impôt spécial, ils seront beaucoup plus forts pour dire au gouvernement : « Maintenant que vous nous prenez de

l'argent *parce que nous roulons*, employez-le à améliorer vos routes, *pour que nous puissions mieux rouler*.

Et ce sera de la stricte justice.

Chez nous, le contribuable préfère recevoir des services sans les payer; et le gouvernement, de son côté, préfère être payé sans rendre des services, ou avec la faculté de ne pas rendre en services l'équivalent de ce qu'il perçoit.

*
* *

Si le fait que nous venons de citer a une saveur bien anglaise, en voici un autre qui est bien *yankee*.

Ce n'est qu'une toute petite décision de la Cour Suprême américaine, au sujet du « nombre » qu'il faut appliquer au substantif « États-Unis ».

Jusqu'à présent, ce mot était considéré comme un pluriel; mais il y avait une tendance à sortir de la règle. On écrivait volontiers : *United States is... Les États-Unis est.....* etc.

La Cour Suprême, annonce-t-on, a résolu d'employer désormais le singulier dans tous ses actes officiels.

En français, la chose est choquante à cause de notre article *les*, qui précède le mot États-Unis.

En anglais, on supprime l'article, qui du reste est invariable. On conçoit donc que la modification se fasse plus facilement accepter.

Et ce phénomène grammatical n'est, si l'on y songe, que l'aboutissement logique d'un grand phénomène social. Les « États-Unis » par suite du lien fédéral qui les rassemble, sont devenus tellement « unis » qu'ils ne sont plus des « États ».

C'est, en définitive, un grand État, dont les provinces jouissent d'une très grande autonomie.

En fait, le principe de l'indépendance *nationale* de chaque État avait succombé depuis la guerre de Sécession, terminée par le triomphe de ceux qui précisément n'admettaient pas la « sécession » et la qualifiaient de « rébellion ». Depuis lors, le lien fédéral s'est renforcé de plusieurs manières. Le pluriel était devenu un singulier dans les choses quarante ans avant de le devenir dans les mots.

G. d'AZAMBUJA.



VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

B. Pocquet. — LE DUC D'AIGUILLON ET LA CHALOTAIS, tome III (*La réhabilitation*), Paris, Perrin.

Voici le dernier volume d'un ouvrage dont les deux premiers ont fait ici même l'objet d'un compte rendu développé. Il conduit les événements jusqu'à 1785, époque de la mort de M. de La Chalotais. Les scènes émouvantes n'y manquent pas, l'intérêt dramatique ne le cède en rien à celui des volumes précédents, et l'observateur social y trouve de nombreuses observations à glaner, tant sur le caractère breton que sur l'esprit de la magistrature d'alors.

Nous venons de recevoir la *Psychologie Économique*, de **M. Tarde** (2 volumes in-8°, chez Alcan). Nous ne pouvons parler aujourd'hui de cet ouvrage, qui mérite d'être étudié, à fond, soit à cause de ce qu'il contient d'excellent, soit en raison des graves erreurs qu'il renferme. Nous l'analyserons dans notre prochain numéro.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

AU PARLEMENT BELGE

Bruxelles, 2 mars 1902.

Les débats qui, depuis le 6 février, occupent le Parlement belge, me paraissent de nature à jeter quelque lumière sur le grand problème social de l'irrésistible progrès du Suffrage universel égalitaire.

Chacun sait qu'en 1893 nous avons décuplé notre corps électoral en remplaçant le système censitaire par le suffrage universel avec vote plural. Dans la pensée de tous, le nouveau régime devait réaliser l'union féconde et durable de la démocratie avec les éléments supérieurs du pays. Et en effet, s'il accordait le droit de vote à tous les citoyens majeurs de vingt-cinq ans, il attribuait une seconde voix d'abord aux chefs de famille âgés de trente-cinq ans et payant au moins 5 francs de contribution personnelle (1), ensuite aux propriétaires d'un immeuble d'une valeur de 2.000 francs ou d'un carnet de rente de 100 francs. Il donnait enfin deux votes supplémentaires à ceux que leurs

(1) Un loyer d'environ 4 fr. 50 par semaine suffit pour être dans le cas de payer cet impôt.

études (classiques ou professionnelles) ou l'exercice de certaines professions devaient avoir particulièrement instruits. Transaction loyale, large, généreuse, comme peut-être jamais l'histoire des partis politiques n'en avait fourni l'exemple, l'œuvre de Beernaert concédait aux progressistes le suffrage universel qu'ils réclamaient pour la classe populaire, aux conservateurs l'influence prépondérante qu'ils voulaient obtenir pour les pères de famille et les petits propriétaires, aux doctrinaires enfin, dont la force traditionnelle reposait sur les carrières libérales et les professions intellectuelles, un véritable privilège en favorisant le « capacitarat », cher à Frère-Orban et à ses amis. Cette dernière disposition était, à vrai dire, le seul côté de la réforme qui fût peu en harmonie avec le caractère démocratique et progressif de l'ensemble, mais elle ne concernait en somme que quelques milliers d'individus et, au surplus, l'homme d'État éminent qui avait réussi à mener à bien cette œuvre délicate et périlleuse de la Revision (1) avait cru devoir concéder à chaque parti ce qui faisait le fond essentiel de ses revendications. Et si dans le partage l'un d'eux avait eu à se plaindre, c'était bien plutôt celui auquel le chef du cabinet appartenait, car M. Beernaert n'hésita pas à user de la haute autorité dont il jouissait, pour arracher à la droite des concessions successives, et c'est par dix fois qu'au cours de la session revisionniste il lui posa la question de confiance. Certes, si un régime semblait solidement établi et assuré d'une longue durée, c'était bien celui qui, conçu dans des vues aussi larges, accordait à chacune des forces politiques en présence la part de représentation revendiquée par elle, et se fondait sur un accord aussi général et aussi patriotique des partis.

Cependant dix années ne se sont pas encore écoulées depuis cette grande œuvre, que déjà la voilà battue en brèche et sérieusement menacée. Les socialistes, suivis de quelques libéraux, l'attaquent de toutes parts, et si, pour le moment, ils ne

(1) Le lecteur voudra bien se rappeler que la Constitution belge ne peut être révisée que par une procédure compliquée et avec le concours d'une majorité des deux tiers des voix. Voyez, à ce sujet, L. Arnaud, *La Revision belge* (1890-1893).

demandent le suffrage universel pur et simple que pour les élections communales et provinciales, c'est avec l'intention arrêtée et avouée de le réclamer ensuite pour les élections législatives et d'engager le pays dans une nouvelle revision. C'est de celle-ci, en réalité, que le combat qui se livre à présent va décider : les orateurs qui se sont fait entendre au cours de ces trois dernières semaines ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ne l'ont point caché. Mais, bien que les revisionnistes ne forment encore qu'une petite minorité, il suffit de voir les efforts déployés par leurs adversaires, il suffit d'entendre les appels émus de M. Woeste, notamment, « à la sagesse du pays » et à « la fermeté du gouvernement » pour être convaincu que l'on se trouve en présence d'un courant auquel on ne pourra résister et qui finira par renverser tous les obstacles. Il le sentait très bien, et personne n'a pu le contredire, ce député progressiste qui, s'adressant aux conservateurs, disait : « La droite elle-même est tellement convaincue qu'elle devra finir par subir et réaliser le suffrage universel (pur et simple) comme elle a dû subir et réaliser elle-même la revision de 1893, que déjà elle se prépare à offrir aux socialistes ce marché : Soit; nous subirons le suffrage universel des hommes, puisque nous ne pouvons faire autrement, mais en même temps nous établirons par compensation le suffrage universel des femmes. » (Discours de M. Lorand, séance du 12 février.)

Et ce qui, dans cette poussée en faveur du suffrage universel, peut paraître plus extraordinaire, c'est qu'à tout prendre, même avec le vote plural, nous sommes, au point de vue de la représentation vraie des classes et des partis, dans une situation d'égalité *effective* plus grande qu'aucun des pays à suffrage universel, les États-Unis et la Suisse exceptés. Que l'on compare l'*application* du vote plural en Belgique avec celle qui est faite du suffrage en France et en Allemagne, et l'on restera frappé de la sincérité et de la justice dont elle s'inspire, tandis que, par le jeu des divisions administratives, on fausse chez nos voisins l'expression des volontés nationales et l'on crée arbitrairement entre classes d'électeurs des différences considérables.

En Belgique, 40.000 habitants ont droit à un représentant : et les circonscriptions électorales sont assez étendues pour que le déchet de voix soit réduit au minimum et que, par l'application de la représentation proportionnelle, les minorités puissent avoir leurs élus. En France, c'est la circonscription qui forme l'unité électorale et, si le nombre d'habitants y dépasse la centaine de mille, elle a droit à un député en plus par 100.000 habitants supplémentaires. La différence? La voici : Le collège de Barcelonnette, avec 15.417 habitants, élit un député, de même que la 3^e circonscription de Lille avec 130.633 habitants. L'électeur de Barcelonnette a donc un pouvoir électoral 9 fois plus grand que celui de la 3^e circonscription de Lille. Et ce n'est pas là un cas exceptionnel. Le collège de Castellane a 18.059 habitants, celui de Sisteron 20.102, celui du Puget-Théniers 22.040, tandis que celui de Nantes (3^e circonscription) en a 122.165 et celui de Sceaux (1^{re} circonscription) 122.936. Il y a même un député pour 932 électeurs! Le résultat final? C'est que les campagnes prennent une avance factice de 148 sièges sur 570! Et en Allemagne, plus encore qu'en France, les grands centres se voient privés de toute représentation proportionnelle à leur importance. Les districts de Schaumbourg-Lippe, Lauenbourg et Waldeck comptent respectivement 41.224, — 50.831, — et 57.766 habitants, tandis que le 4^e district de Berlin en a 409.934; Bochum 429.903; Tetlow 505.395 et le 6^e district de Berlin 586.926. Un électeur de Schaumbourg acquiert ainsi une puissance électorale 14 fois plus grand que celle de l'habitant de Berlin. Je pourrais citer d'autres cas de cette sorte, je pourrais passer à l'Autriche où nous verrions pis encore. Mais ces exemples ne suffisent-ils pas à montrer que l'adoption de suffrage universel ne suffit pas à établir l'égalité entre électeurs et qu'en fait son application, tant en France qu'en Allemagne, crée des inégalités à côté desquelles les différences de droit établies par le vote plural ne sont plus rien.

Eh bien, quelque arbitraire et quelque choquante que soit l'*inégalité de fait* créée en France et en Allemagne par le cé-

sarisme administratif, elle paraît en somme acceptée, tandis que la légère *inégalité de droit* résultant du vote plural est de plus en plus vivement attaquée chez nous. Et si, témoin du courant de l'opinion et du jeu de la politique parlementaire, j'ai cru pouvoir affirmer la disparition prochaine du vote plural, qu'on veuille bien ne pas croire que cette opinion soit une conjecture purement personnelle. Elle était émise déjà le jour même où la Constituante adoptait le régime actuel, et M. Woeste, avec sa clairvoyance habituelle, saisissait immédiatement le vice du système et en prédisait la chute : « Je le sais, disait-il pour expliquer son abstention, le vote plural introduit certaines garanties : je ne veux pas en méconnaître l'importance. Mais la question est de savoir si ces garanties pourront subsister. Dire à l'ouvrier : Nous vous donnons le droit de suffrage, mais vous ne compterez que pour un tiers, alors que le bourgeois comptera pour une unité entière, c'est, selon moi, ébranler dans ses bases l'édifice même que l'on veut ériger. On va voir dans chaque lutte électorale ceux qui ne jouiront que d'un vote, ceux qui seront dans une situation d'infériorité, on va les voir chercher à imposer aux candidats une nouvelle révision de la Constitution pour faire disparaître une barrière qu'on a appelée, à juste titre, une barrière de carton. » (Séance du 18 avril 1893.)

C'est fait ! Nous marchons vers le suffrage universel pur et simple et, après la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse, la Grèce, l'Autriche et le Portugal, la Belgique devra aussi l'adopter en dépit des résistances qu'on lui oppose. Le mouvement est général : la Norvège, la Hollande et la traditionnelle Angleterre elle-même s'acheminent à leur tour dans cette voie, peu à peu mais sûrement.

Mais quelle est donc, demandera-t-on, la force mystérieuse qui, malgré toutes les mesures conservatrices, malgré les majorités, malgré même l'accord le plus large et le plus sincère des partis, intronise partout en Europe le suffrage universel pur et simple ?

Voilà bien le problème.

La solution? on la chercherait en vain dans les discours de nos députés, ou dans ceux qu'ont fait avant eux les partisans et les adversaires de ce système. Si l'on parcourt la littérature nombreuse à laquelle il a donné naissance, on ne le verra guère discuter qu'au point de vue du *droit* ou de la *capacité* de l'électeur.

« C'est un *droit!* disent les socialistes, un droit qui appartient à tous les citoyens également, puisque tous font au même titre partie de la société. Et, en Belgique, ils peuvent, à l'appui de leur théorie, invoquer un des principes de notre Constitution : « Tous les pouvoirs émanent de la nation (art. 25). » — Non, ce n'est pas un droit général, absolu, répondent leurs adversaires. La Constitution que vous invoquez ne l'a pas reconnu à tous indistinctement, mais seulement à ceux qui supportent les charges publiques, et qu'en retour il est juste d'admettre à concourir à la confection des lois. Et cela est absolument logique. — Ce n'est pas logique, reprennent les socialistes, car « tous les citoyens sont égaux devant la loi » ; c'est un principe incontestable, et la Constitution le proclame (art. 6). Ils doivent donc avoir tous, et tous dans la même mesure, le droit de participer à la gestion des affaires publiques. Soumis tous d'ailleurs aux lois du pays, il en subissent tous le joug. Si à raison des charges que l'on supporte, il y avait lieu de faire une distinction entre citoyens, c'est bien plutôt au profit des pauvres que des riches qu'il faudrait l'établir, car les premiers supportent bien plus que les autres les charges militaires, les impôts indirects, etc., etc. — Vous vous trompez, leur réplique-t-on, lorsque vous considérez le droit de suffrage comme une sorte de droit naturel, car si tout individu, par le fait même qu'il est soumis aux lois de son pays et qu'il supporte ses charges, acquiert, ainsi que vous le prétendez, un droit inviolable à coopérer à la direction de l'État, il faut reconnaître ce même droit aux femmes et aux enfants qui, faisant aussi partie de la société, paient l'impôt, obéissent aux lois, etc. Il faut le leur reconnaître au même titre que les autres droits naturels de propriété,

d'association : tout au plus pourrait-on leur donner un tuteur pour l'exercer! »

Nous pourrions continuer indéfiniment dans cette voie. Mais, plus on s'y engage, plus s'éloigne toute chance d'arriver à une solution. Rebroussons donc chemin.

« C'est la *capacité* qui règle le droit de suffrage, disent les conservateurs : tout le monde n'est pas également apte à la direction des affaires publiques et, plus l'on descend dans l'échelle sociale, plus les aptitudes nécessaires se font rares. L'intérêt bien entendu du peuple lui-même commande que la direction de l'État ne soit pas soumise à la volonté mal éclairée du nombre, mais soit remise aux gens d'élite. — La capacité qu'il faut ici, répond-on, ce n'est pas celle de diriger l'État (le soin en est laissé aux députés nommés pour légiférer et aux spécialistes qu'ils délèguent pour administrer les choses publiques), mais c'est la capacité d'exprimer ce que l'on veut que fasse l'État, dont la mission est précisément de pourvoir aux besoins de la nation. Or, les petits, les travailleurs qui forment l'immense majorité du pays et dont la condition est si malheureuse, sont aussi ceux à qui l'assistance de l'État est le plus nécessaire : et ils sont plus aptes que personne à dire pour eux-mêmes ce qu'ils veulent. — Faites connaître vos besoins, répond paternellement un orateur de la droite; dans la mesure du possible, nous y ferons droit. Vous souffrez : montrez-nous vos plaies, nous ne demandons pas mieux que de les panser. Mais depuis quand le malade s'est-il traité lui-même avec succès? Si la crise qu'il traverse est dangereuse, n'est-ce pas une raison de plus pour réclamer le secours de médecins plus éclairés et plus experts? — Nous demandons précisément, aurait-on pu lui répliquer, à choisir des médecins plus experts que ceux qui n'ont même pas soupçonné le mal, des médecins qui depuis longtemps aient vu nos plaies profondes, qui aient ressenti nos souffrances, qui aient eu pitié de nous et en qui nous ayons confiance! »

Et, comme il n'y aurait pas plus de raison de cesser le jeu de balance que l'on fait subir à l'idée de capacité, qu'il n'y en

avait tout à l'heure de le cesser avec l'idée de droit, il nous faut ou renoncer à trouver une solution, ou la chercher ailleurs.

Irons-nous la demander à ces graves penseurs qui, à la suite de Stuart Mill et de Laveleye, prétendent qu'il faut « *peser et non compter les suffrages* (1) »? Outre que nous rentrerions immédiatement dans l'insoluble question de la capacité, nous tomberions sous le coup de la plaisanterie de ce progressiste qui demandait à ses adversaires : « Où vend-on des balances pour peser les votes? »

Faut-il de préférence s'arrêter à la conception de ces droitiens qui considèrent l'électorat comme une *fonction* publique pour laquelle, comme pour toute fonction, sont requises certaines aptitudes. Mais ce serait rentrer par une porte dans la discussion sur la capacité; et, au surplus, ne pourrait-on pas nous répondre que l'aptitude requise pour l'exercice de cette fonction n'est guère vérifiée et égale chez les électeurs privilégiés?

Sommes-nous donc acculés à une situation sans issue? Non, nous tenons au moins une double constatation. Si l'on presse l'idée de *droit* ou l'idée de *capacité* pour y saisir les causes qui font la force du suffrage universel, on y peut bien trouver matière à des développements oratoires, mais on ne parvient pas à en tirer une *loi qui puisse expliquer en fait* l'irrésistible, l'invincible avènement du suffrage universel. Ou plutôt, si nous examinons en philosophes ces notions de droit et de capacité et ce qu'exige la direction d'un État, nous sommes portés, avec les esprits les plus éminents, à en déduire des théories qui repoussent le suffrage universel; mais ces théories ont le grand tort d'être repoussées par les faits qui ne cessent d'aller contre elles, et cela (sans parler de la France et de la Belgique) dans des pays très dissemblables, et qui sont établis d'une manière très fixe, depuis la petite et pauvre Suisse, jusqu'à l'immense et richissime Amérique.

(1) Un des disciples de Stuart Mill, appliquant les principes du maître, allait jusqu'à accorder 21 suffrages à un citoyen qui serait à la fois savant, grand propriétaire, noble, haut fonctionnaire, etc.

Ici, j'emprunterai pour un instant la plume de M. Henri de Tourville : « Le mouvement effectif du suffrage universel se fonde, non sur le droit ni sur la capacité, mais sur la nécessité politique et sociale. Il y a dans la société une classe qui, *au temps actuel*, n'a pas bénéficié autant que les autres des avantages procurés peu à peu par les gouvernements ou avec le concours des gouvernements. Comme, après une longue épreuve, qui se vérifie à nouveau toutes les fois que les « conservateurs » sont au pouvoir ou formulent leur programme, tout le monde a le sentiment instinctif que, si les classes bourgeoises conservent le pouvoir, elles ne résoudreont pas la question de la classe ouvrière dont elles n'ont pas l'impression vive et vraie, les esprits sont de plus en plus portés, sans bien savoir pourquoi, à penser qu'il n'y a de solution efficace qu'à laisser venir au pouvoir la classe *qui a le plus de doléances à faire valoir*. Et ceci est la loi de toute l'histoire dans l'attribution du pouvoir aux uns ou aux autres. Le pouvoir n'est pas communément donné à celui qui, absolument parlant, y a le plus de *droit* ou est le plus *capable*, mais à celui qui fut le plus *décisivement utile dans la question à résoudre pour le moment*.

« Que cela est vrai ! Grégoire de Tours l'a exprimé par un mot digne de Tacite, quand il a dit froidement de tel Mérovingien qu'il fut substitué à tel autre, *parce qu'il était plus utile*. Les classes sociales résolvent mal les questions les unes pour les autres : c'est ce qui fait que toute classe dont la condition devient une question aiguë pour l'ordre public, est introduite au pouvoir, sauf des cas particuliers où par là l'on n'aboutirait à rien, ou à rien que de radicalement désastreux, comme au cas de la révolte des esclaves à Rome ou du parti anarchiste au temps actuel. Les longues doléances de la plèbe romaine l'ont finalement introduite au pouvoir. La Grande Charte d'Angleterre y a introduit la noblesse malmenée par les rois et le peuple saxon opprimé par la féodalité. Les chartes communales y ont introduit les habitants de villes comprimés par les seigneurs. Les États Généraux de 89 y ont introduit, en doublant sa représentation, le Tiers État « qui

aurait dû être tout et qui n'était rien ». Suivez toute l'histoire ; encore une fois, voilà la loi. Ce n'est pas la loi du droit théorique ni de la capacité gouvernementale absolue. Mais c'est la loi à laquelle obéit le régime parlementaire : *on laisse le pouvoir à ceux qui soutiennent les revendications qu'on n'a pas su résoudre* ; « l'opposition » passe au « gouvernement ». Telle est la raison effective du suffrage universel, aujourd'hui. »

Que « le pouvoir soit donné, non à celui qui y a le plus droit ou qui est le plus capable, mais à *celui qui est le plus utile dans la question à résoudre pour le moment* », n'est-ce pas ce qu'à son tour vient prouver l'histoire de notre petit pays ? Après que, au commencement de ce siècle, le roi Guillaume eut baïllonné notre presse, fermé nos collèges, chassé des emplois nos compatriotes instruits à l'étranger, rendu les fonctions publiques, même dans nos provinces, inaccessibles aux Belges, à qui donc passa le pouvoir lorsque la révolution de 1830 nous eut séparés de la Hollande ? En dépit des principes démocratiques inscrits en tête de notre Constitution, il échut tout entier à cette bourgeoisie que l'arbitraire royal avait frappée dans ses intérêts vitaux. Et lorsque, ses griefs redressés, oublieuse de la leçon qu'elle avait donnée elle-même à la royauté, elle eut, pendant des années et à son seul profit, usé du gouvernement comme d'un bien propre, n'entendit-elle pas proclamer sa déchéance au lendemain des troubles de 1886, qui lui révélèrent la condition misérable dans laquelle elle avait laissé la classe ouvrière ? Ceux dont elle n'avait pas su sauvegarder les intérêts essentiels réclamèrent à leur tour le pouvoir. Et c'est bien en vain que ses détenteurs, devenus subitement compatissants, prirent une série de mesures pour protéger l'ouvrier, lui garantir le paiement intégral de son salaire, lui faciliter l'acquisition d'un foyer salubre, lui assurer une vieillesse à l'abri de la misère, apaiser ses conflits avec les patrons et imposer à ceux-ci la discussion des conditions du travail. Le peuple veut plus : il veut avant tout et surtout ce pouvoir, dont la bourgeoisie, suivant l'exemple de l'aristocratie et du roi, a usé à son tour pour son profit exclusif ou principal. C'est pour y

arriver qu'il réclame le suffrage universel. Et il l'obtiendra, parce que chacun sent que tant qu'il ne lui aura pas été accordé, le pays ne jouira pas de la tranquillité et de la paix. Contrairement à ce que beaucoup de conservateurs s'obstinent à penser, ce n'est pas là un mouvement factice, résultat soit d'un engouement passager pour des idées séduisantes, soit des excitations détestables de meneurs ambitieux, dont certes je ne nierai pas l'intervention intéressée. Et ce qui le prouve, c'est que nos ouvriers socialistes adoptent ou repoussent les programmes élaborés par les politiciens qui essayent de prendre leur tête, non d'après le plus ou moins de conformité de cette direction avec les principes qui leur ont été enseignés, mais suivant qu'ils estiment les mesures préconisées utiles ou nuisibles à leur but principal et immédiat : l'obtention du pouvoir. Je n'en veux d'autre preuve que l'accueil fait à la proposition de MM. Vandervelde et consorts, qui occupe en ce moment la Chambre. En intellectuels logiques, les auteurs avaient naturellement vu dans le suffrage des femmes une conséquence des principes de droit naturel (?) que la doctrine socialiste invoque à l'appui du suffrage universel des hommes. Déjà, ils l'avaient inscrit dans les programmes du parti. Mais, dès que les ouvriers se furent aperçus que l'admission des femmes à l'électorat pouvait bien avoir pour résultat de leur enlever toute chance sérieuse de passer au gouvernement, malgré les chefs et les principes, ils repoussèrent en masse cette innovation. Rien de plus significatif à cet égard que la décision prise par la Fédération boraine (le 11 août 1901) : « Considérant, dit-elle, que la chose urgente par excellence est la conquête du suffrage universel pur et simple pour les hommes et sans représentation proportionnelle, qui donnera au parti socialiste la majorité à la Chambre, majorité sans laquelle aucune réforme sociale sérieuse et efficace ne peut être obtenue; — considérant que le droit de vote accordé immédiatement aux femmes aurait pour conséquence l'ajournement indéfini à des générations futures de la conquête de la majorité démocratique à la Chambre et assurerait indéfiniment le

règne de la bourgeoisie capitaliste; — pour ces motifs, la Fédération boraine déclare rayer de son programme, pour le moment, le droit de suffrage pour les femmes. »

C'est tellement bien la nécessité de « laisser venir au pouvoir la classe qui a le plus de doléances à faire valoir » qui décide de l'attribution du pouvoir et qui à l'heure actuelle provoque un mouvement général vers le suffrage universel, que, suivant le plus ou moins d'aptitudes des populations ouvrières à se tirer d'affaire par elles-mêmes, ce mouvement est ou retardé ou singulièrement accéléré. Ainsi, tandis que la France, bouleversée par des révolutions successives et amoindrie par l'individualisme, voyait sa classe populaire monter en tout premier lieu — et combien vivement! — à l'assaut du pouvoir, l'Angleterre, grâce à l'admirable formation de ses enfants, à leur forte organisation, à la puissance de ses Trade-Unions, parvenait à résoudre par les moyens de la vie privée les grands problèmes issus de l'industrialisme, et échappait à cette accession brusque au gouvernement des couches démocratiques qui ne voyaient pas dans la détention du pouvoir public une question vitale. Seuls parmi les pays particularistes, les États-Unis surgis d'hier, ou plutôt surgissant encore tous les jours des efforts collectifs de ses colons, ne pouvaient guère faire reposer leur gouvernement que sur l'acquiescement de ces immigrés dont le concours était si nécessaire à sa vie et à son développement. Cela explique l'avance prise par l'Amérique du Nord sur les autres pays, mais toujours en vertu de cette même loi, que le pouvoir appartient à ceux qui sont actuellement le plus utiles.

C'est ce que n'ont pas su comprendre les Boers, le jour où ils se sont trouvés en face des Uitlanders. Ils ont cru pouvoir continuer à gouverner après l'arrivée de ces étrangers, sans en tenir autrement compte que pour la perception des impôts. « Nous sommes les maîtres du pays, disaient-ils; les étrangers qui s'y fixent n'ont qu'à s'incliner devant les lois que nous avons établies. » Beaucoup de gens trouvent encore que c'est fort bien raisonner; seulement les faits agissent de leur côté et ils produisent leurs effets sans prendre garde aux raisonnements juridiques

qu'on a pu établir à leur sujet ! Bien assis sur les principes de droit, les détenteurs du pouvoir en usèrent sans plus songer à faire bénéficier les immigrés des avantages que seul l'État peut accorder à l'industrie par les travaux publics qui lui sont si nécessaires. Les lois, faites sans ces nouveaux venus, dont le travail enrichissait le pays et le Trésor, avaient fini par être faites à leur détriment. Les choses s'aggravant, d'instinct et par le simple jeu des lois si magistralement posées par M. Henri de Tourville, les Uitlanders réclamèrent le droit de suffrage, c'est-à-dire le droit de prendre part au gouvernement dont l'action les gênait et de mettre sa puissance au service de leurs intérêts. Mais les Boers, au lieu de céder à la nécessité sociale, répétèrent à l'égard de ces immigrés, et avec une exactitude frappante, toutes les fautes qu'ont partout commises les pouvoirs conservateurs vis-à-vis des partis avancés, mais avec la ténacité irréductible du paysan. On sait ce qu'il leur en a coûté.

Cet oubli presque fatal de ceux qui ne sont pas représentés dans les corps législatifs explique encore les réclamations, je ne dis pas des femmes, mais des féministes. Car il faut soigneusement les distinguer. Quand nos députés socialistes proposèrent d'accorder aux femmes le droit de suffrage, un jeune représentant doctrinaire leur répondit : « Il y a un fait qu'il faut faire ressortir et qui est celui-ci, c'est que les femmes ne réclament pas de droits politiques, je dirai même qu'elle n'en veulent pas. Les femmes s'écartent volontairement de la politique, elles n'aiment même point à parler politique. Il est certaines femmes aimant la politique et qui voudraient en faire ; mais, Messieurs, ce sont des femmes féministes et, remarquez-le, dans le féminisme il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes. » (Discours de M. Hymans ; séance du 20 février.) Ce sont les femmes féministes en effet qui réclament le droit de suffrage, et non les autres. Mais pourquoi ? M. Vandervelde en avait pressenti la raison lorsqu'il disait : « Quand l'accord règne dans le ménage, la loi n'a pas à intervenir, la bonne entente réglant tout entre les conjoints ; mais le jour où le mari abuse de son pouvoir, le jour où la loi intervient, la

femme s'aperçoit que cette loi est bien dure pour son sexe *parce qu'elle a été faite par l'autre sexe.* » Et ce que l'orateur disait à propos de la femme mariée obligée de recourir à la justice pour se protéger contre son mari, avec combien de raison aurait-il pu le dire, pour toutes ces jeunes filles de la bourgeoisie qui, à défaut de fortune, sont obligées d'exercer un métier, si le mariage ne vient assurer leur sort ! Avec ces femmes mariées qui ont éprouvé l'injustice des lois à l'égard de leur sexe, ces jeunes filles, qui ont besoin d'avoir accès aux emplois, et qui pour la plupart se les voient fermés par des règlements que les hommes ont faits, réclament leur part de pouvoir pour faire disparaître les abus dont elles souffrent. Et cela explique leurs revendications, comme leur situation exceptionnelle explique leur petit nombre. Mais n'est-ce pas après tout une nouvelle et dernière confirmation des observations que nous avons faites plusieurs fois au cours de ce rapide exposé ?

Concluons :

Quand le pouvoir a appartenu à certaines classes et qu'un certain bien public en est résulté, si une classe sans pouvoir n'a pas assez bénéficié du progrès accompli, elle se plaint ; et, si une satisfaction suffisante n'est pas donnée à ses plaintes au bout d'un certain temps, elle réclame, non plus des améliorations qu'elle a vainement demandées, mais des garanties qui lui assurent qu'elle les obtiendra : cette garantie, c'est la participation plus ou moins large au pouvoir. Telle est l'histoire de tous les avènements de groupes sociaux au pouvoir. Cet avènement, ils l'obtiennent, parce que le conflit est fondé sur un réel malaise public, qu'il en faut sortir, et qu'on n'a pas réussi à en sortir autrement. Telle est l'effective raison d'être du mouvement qui pousse au pouvoir la classe populaire par le suffrage universel.

Charles VAN HAEKEN.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XIX

LE MOUVEMENT COMMUNAL EN FRANCE (1)

(*Suite*)

Il s'agit de savoir comment les villes, devenues féodales dans le Nord de la France ainsi que nous l'avons vu, passèrent, en grand nombre du moins, au régime de la Commune.

Ce mouvement, nous l'avons déjà indiqué, fut essentiellement dû au développement de la culture, qui était la conséquence directe de l'organisation franque du domaine, et qui amène toujours à sa suite le développement de la fabrication urbaine.

La prospérité agricole, en effet, pousse au bien-être, à la recherche d'objets usuels perfectionnés ou nouveaux. La fabrication alors prend assez d'importance pour que des gens aient intérêt à s'y adonner exclusivement. Ils renoncent à tout travail du sol et, n'étant plus retenus aux champs, ils trouvent leur centre naturel à la ville, lieu favorable à l'exploitation d'une clientèle par l'affluence de tout le voisinage que les réunions du culte et les marchés y attirent périodiquement.

Ce fut à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième que ce phénomène se produisit dans la région féodale du Nord. Au neuvième siècle, la féodalité avait pleinement

(1) Voir l'article précédent, février 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 121.

trionphé du pouvoir royal ; au dixième, elle avait relâché ses liens intérieurs, chacun cherchant à se rendre plus indépendant, depuis le vassal jusqu'au serf ; au onzième, cette liberté croissante devait donner son résultat naturel, un élan d'activité productive, un développement nouveau du travail.

Tout atteste alors cette prospérité.

Les chartes et les chroniques signalent à cette époque une nouvelle période de défrichement. D'immenses massifs forestiers subsistaient encore sur les plateaux, hauts et bas : on les entame, on y pénètre, on les traverse, il s'y fait de vastes éclaircies ; c'est une seconde prise de possession du sol, sur les points où la nature était restée intacte ou avait reconquis le terrain. Les historiens ont créé à ce sujet une légende : ils ont vu là un réveil de l'activité heureuse, un retour aux espérances et aux entreprises après les terreurs de l'an mille. Ils ont oublié que ce n'est pas de la torpeur que naît la vie : le mouvement, l'élan qu'ils constatent, eût-il été un instant retenu et comprimé par des fléaux passagers et de vaines appréhensions (qu'on a d'ailleurs beaucoup exagérées), il a été nécessairement engendré par d'autres causes que sa compression même ; il est manifestement né des forces vitales et fécondes dont nous avons vu la progression régulière à travers les siècles précédents : il en est la conséquence logique.

A côté de cette prospérité agricole, qui est le point de départ, la prospérité industrielle, qui est le point d'arrivée, s'atteste directement par l'extraordinaire effervescence de constructions qui se produisit alors.

C'est alors que se bâtirent ces châteaux monumentaux, en pierre, à murailles indestructibles, à tours majestueuses et multiples, à donjons gigantesques, à hautes salles voûtées, à vastes cours intérieures, vrais palais d'une race puissante et riche. Là fut donné le premier exemple d'un genre de construction que les siècles d'après n'ont qu'imité et perfectionné. Ce onzième siècle est animé d'un esprit hardi d'invention, qui est le père des arts, et ses inventions expriment l'énergie et la grandeur avec une primitive simplicité. C'est au château de bois,

monté sur sa butte, entouré de bâtiments de bois et enceint de sa palissade, que succédait immédiatement l'édifice superbe de la forteresse, habitation princière, dont je viens de rappeler l'image en quelques traits.

En même temps apparurent les grandes églises romanes, chefs-d'œuvre qui contrastent singulièrement par leur ampleur et leur majesté avec les églises petites et basses qui les avaient précédés, et qui se voient encore accolées à eux dans certains endroits où l'entreprise nouvelle est restée inachevée. Tout le monde a entendu faire le récit de cette ferveur de constructions religieuses, auxquelles toutes les classes de la société prenaient part, auxquelles chacun voulait contribuer, non seulement de ses dons, mais de sa personne et de son savoir-faire. Nous sommes stupéfaits aujourd'hui de compter ce qui, à partir de cette date, s'est élevé de monuments remarquables jusque dans les moindres localités. Ce qui en reste atteste la puissance du travail, les frais de la dépense, le sentiment original et vigoureux de l'art. Un art nouveau s'est fait, qui a défrayé le génie de tous les siècles suivants du moyen âge, et l'on sait les merveilles qu'il a produites.

« Quand le bâtiment va, dit-on, tout va, dans l'industrie. » Il est clair que ces châteaux épiques et ces superbes basiliques romanes n'étaient pas bâtis à si grands frais et avec cette connaissance de l'art pour demeurer vides de tout meuble, dépouillés de tout ornement et uniquement peuplés de gens misérablement costumés. Il est évident que l'ardeur de tout perfectionner allait de pair dans tous les métiers avec cet élan architectural.

Deux traits en donneront quelque idée.

A l'époque précédente, « le mobilier du château se compose de bancs de bois, de coffres où l'on sert les vêtements, de tréteaux et de planches qui servent de tables. Les tapis, souvent même les lits, sont des tas de feuilles ou des bottes de paille étendus sur les dalles de pierre. Les seuls objets de luxe, ceux que le fief ne peut fournir, sont quelques coupes précieuses, quelques vases d'or et d'argent transmis de génération en gé-

nération jusqu'au moment où il faut les vendre pour payer la rançon du chevalier ou les fondre pour frapper monnaie; des fourrures apportées des pays du Nord; des oiseaux de proie dressés pour la chasse, et surtout de beaux chevaux de bataille, des armes de forte trempe qui sont à la fois l'honneur et la sûreté du baron. Une bonne épée a sa généalogie et son histoire : elle vaut son pesant d'argent, et le prix d'un bouclier représente celui de 240 journées de moissonneurs. » (Pigeonneau. *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 95.) Ce n'était plus là, on le sent assez, le mobilier assorti aux magnifiques habitations féodales qui rivalisaient avec les églises romanes. Du reste, les archéologues ont reconstitué les meubles de bois, les ouvrages de fer, les tentures, l'orfèvrerie, le costume, dont les formes, la façon, l'ornementation s'harmonisaient si bien avec l'art monumental de cette époque. Quand un style nouveau et plein d'effet surgit en architecture, le luxe se développe sous la même inspiration dans tout le reste. Si l'on veut, par un spécimen, prendre quelque idée du faste de ce temps-là, il n'y a qu'à lire dans les chroniqueurs ou chez les érudits la description de l'église abbatiale que Suger fit bâtir à Saint-Denis; on comprendra qu'un édifice où déjà tant de richesses s'étaient au dehors, n'était pas précisément fait pour demeurer dégarni de splendeurs au dedans.

Après qu'on a constaté un pareil développement industriel, le mouvement des Communes, qui se produisit exactement à cette époque, apparaît dans la logique absolue des faits. C'est du reste ce que nous allons voir.

Le mouvement communal avait pour but de soustraire la population des villes féodales, population essentiellement industrielle, à l'arbitraire seigneurial que j'ai précédemment fait connaître et expliqué. Il n'y a rien dont l'industrie s'arrange moins que de l'arbitraire, parce que c'est un « imprévu » qui échappe aux calculs déjà si compliqués sur lesquels elle est obligée de vivre. Son génie de spéculations, de combinaisons,

vient échouer là contre. Ceci est de tous les temps. On a pu voir, en ce temps-ci même, sous le régime des bills Mac-Kinley, l'Amérique arrêter court l'importation industrielle des Européens, tout simplement en soumettant leurs produits, non pas à des taxes énormes, mais à des taxes flottantes et capricieuses.

Mais pour écarter l'arbitraire, ce n'est pas tout que d'avoir le besoin vital de s'en défaire, il faut encore en avoir les moyens. Ces moyens, les industriels des principales villes féodales les avaient précisément à la fin du onzième siècle par les progrès mêmes de la fabrication : ils étaient devenus plus riches, plus nombreux, plus rompus aux affaires. Quand on est riche, qu'on est en nombre et qu'on est capable, on peut entreprendre quelque chose avec des chances de succès.

Mais aucun industriel n'était de taille à rien entreprendre en particulier et à lui seul au point de vue du bien public. Il faut se rappeler que l'industrie était tout entière alors en petits ateliers. Il y avait à cela deux raisons : La première est que ces artisans sortaient des familles agricoles organisées par les Francs en ménages séparés, et que chacun d'eux, en émigrant à la ville gardait cette tradition et s'installait à part, sans chercher d'associé dans son travail, ce que son métier ne requérait pas et ce qui n'eût été pour lui qu'une gêne. La seconde raison est que le travail se faisait à la main avec un outillage très simple, et que la demande dépassait l'offre, comme il arrive au début d'une prospérité qui excite l'industrie : le rôle du grand patron, qui est de pourvoir à de grandes installations du travail ou de rechercher les commandes d'une plus large clientèle, n'existait pas au commencement de cette renaissance industrielle.

Aussi, la première nécessité de ces petits artisans, pour réussir à faire quelque chose contre l'arbitraire qui les dominait, était de s'entendre entre eux et d'agir avec ensemble.

La chose n'était pas très difficile. Leur intérêt était le même : aucun n'avait d'intérêt à l'arbitraire seigneurial ; et le voisinage étroit de l'agglomération urbaine leur permettait admira-

blement de communiquer entre eux pour le conseil et pour l'action.

Il ne s'agissait que de donner une forme positive à cette entente naturelle. Il fallait trouver un mode d'association qui fût compris de tout le monde : l'accord spontané n'opère qu'à cette condition.

Ce mode d'association, les artisans des villes féodales ne l'inventèrent pas : il est scabreux d'inventer, quand il s'agit de faire marcher ensemble toute une population de petites gens. Ils n'empruntèrent pas non plus de combinaisons aux anciens municipes : nous avons vu que toute trace du régime municipal romain avait disparu des villes féodales, dans le Nord. Il est vrai qu'à cette époque même, et déjà un peu avant, les villes du Midi se remuaient aussi pour leur indépendance ; mais les deux mouvements, dans le Nord et dans le Midi, n'étaient que concomitants ; ils n'étaient pas nés l'un de l'autre. Ils naissaient ensemble de la même cause, le progrès industriel.

Si le Midi se trouvait avoir précédé le Nord, c'était à raison de deux circonstances.

Et d'abord, le Midi était, par proximité, et grâce à la Méditerranée, beaucoup plus en relation avec l'Orient où s'étaient retirés devant les Barbares les arts et le luxe antiques. C'est ce qui fit que la prospérité, née de l'évolution féodale, se traduisit dans les villes méridionales par la renaissance du commerce plus encore que par celle de la fabrication, et les résultats du commerce sont beaucoup plus prompts que ceux des créations industrielles.

En second lieu, le Midi avait été moins retourné que le Nord par le régime féodal, et nous avons vu que ses villes en étaient restées à une déformation du type romain : les habitants élisaient les fonctionnaires municipaux et le comte envoyait son représentant lever l'impôt qui lui revenait. Les urbains avaient donc conservé une organisation toute faite pour leur permettre d'agir avec ensemble auprès du comte : les fonctionnaires municipaux, élus de la population, étaient à même de s'adresser à lui, par son représentant ou directement, pour obtenir

une assiette régulière de l'impôt ou pour arriver à une entente sur les prétentions diverses de l'administration comtale. Le comte d'ailleurs entraît assez facilement dans cette voie, parce qu'il n'avait jamais été, comme dans le Nord, seigneur de la ville au même titre que de son domaine.

Ainsi, dans le Midi, la forme de l'association urbaine préexistait au mouvement d'indépendance des villes : c'est de cette forme qu'elles se servirent pour obtenir des franchises.

Mais les villes du Nord ne la leur empruntèrent pas ; elles l'avaient perdue et n'en reprirent rien. Elles se servirent d'une forme d'association que l'invasion, non pas des Francs, mais des Vieux-Germains, avait apportée en Gaule. C'était la *Ghilde*.

La ghilde, à l'inverse de la féodalité qui était une coalition de domaines, reposait essentiellement sur les liens de personne à personne. Et elle ne se bornait pas à associer les personnes en vue d'un objet particulier, elle s'étendait à tout besoin d'aide.

« Cette promesse de secours et d'appui, dit Augustin Thierry, comprenait tous les périls, tous les grands accidents de la vie ; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales encourues pour des crimes et des délits même avérés. Chacune de ces associations (dans la Germanie païenne) était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner. Chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres. *Elle formait ainsi une société à part au milieu de la nation ou de la tribu.* La société de la ghilde ne se bornait pas, comme celle du canton germanique, à un territoire déterminé : elle était sans limite d'aucun genre, elle se propageait au loin et réunissait toute espèce de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur ou à l'artisan libre. » (*Récits des Temps mérovingiens; Considérations sur l'histoire de France*, ch. VI, p. 167, in-8°.)

On conçoit facilement que les Francs, survenant en Gaule au

milieu des Vieux-Germains premiers envahisseurs, aient très peu goûté ce genre d'association à forme toute communautaire et en opposition avec le régime exclusivement territorial sur lequel ils fondaient le bon ordre de leur société. Aussi la gilde en vint-elle à être publiquement honnie et officiellement prohibée. Le fait est notoire. Je me bornerai à citer trois capitulaires : le premier est de Charlemagne, le second de Louis le Débonnaire et le troisième de Carloman.

Année 779. — « Quant aux serments de ceux qui se conjurent pour former une gilde, que personne n'ait la hardiesse de le prêter; et, quelque arrangement qu'ils prennent d'ailleurs entre eux au sujet de leurs secours mutuels, ou pour les cas d'incendie et de naufrage, que personne à ce propos ne s'avise de s'assermenter. » (*Capitula Caroli Magni, apud Scriptores rer. gallic. et francic.*, t. V, p. 647.)

Année 817. — « Quant aux conjurations de serfs qui se font dans les Flandres... et en d'autres lieux maritimes, nous voulons que par nos *Missi* soit enjoint aux seigneurs de ces serfs de les empêcher de faire désormais de telles conjurations. Et que lesdits seigneurs sachent que celui d'entre eux dont les serfs se seront avisés de faire des conjurations de ce genre, après que notre ordre leur aura été signifié, devra personnellement payer amende de soixante sous. » (*Capitula Ludovici Pii*. Baluze, t. I, col. 775.)

Année 884. — « Nous voulons que les prêtres et les officiers du comte ordonnent aux villageois de ne pas se réunir en associations, vulgairement nommées ghildes, contre ceux qui leur enlèvent quelque chose; mais qu'ils portent leur cause devant le prêtre, envoyé de l'évêque (l'évêque-seigneur) et devant l'officier du comte établi à cet effet dans la localité, afin que tout soit corrigé selon la prudence et la raison. » (*Capitula Carlomanni regis*. Baluze, t. II, col. 290.)

Mais si l'usage des ghildes avait été pleinement réprimé dans le Nord où la féodalité avait eu son entier développement, il avait continué de fleurir dans l'extrême Nord, notamment dans les parties gothiques de la Scandinavie, où on le trouve en hon-

neur au douzième siècle, et il avait en même temps subsisté dans le Midi, où les Visigoths l'avaient répandu et où le régime féodal était demeuré faible. C'est dans le Midi qu'on imagina d'employer les formes de la gilde pour créer la vaste et populaire association de la Trêve de Dieu : on promettait par serment à l'évêque, ou à son archidiaque chargé des affaires temporelles, de venir en armes les uns au secours des autres pour repousser toute agression des violateurs de la Trêve et pour obtenir dédommagement à ceux qui auraient été lésés. L'association se trouvait ainsi restreinte quant à l'objet, mais elle était illimitée quant au territoire, car elle s'étendit à travers toute la France grâce à son utilité générale, et elle était illimitée quant aux personnes, car elle comprenait ensemble vilains, clercs et nobles ; on la faisait même jurer à des enfants de quinze ans. C'est par cette application très particulière que la gilde reprit un demi-crédit dans le Nord, quand la Trêve de Dieu s'y introduisit, principalement par les soins des Capétiens qui visaient au rôle de patrons de l'Église et de policiers du royaume. Mais ce ne fut qu'un demi-crédit, car, dans un milieu déshabitué du régime patriarcal, ces ghildes, qui à la fois saisissaient la personne de si près et s'étendaient à qui voulait, ne pouvaient manquer de se disloquer vite et de dégénérer. C'est ce qui arriva à l'association de la Trêve de Dieu elle-même : bientôt les seigneurs sages et l'autorité ecclésiastique furent d'accord pour la supprimer et pour s'opposer d'une manière générale aux ghildes qui, de fait, tournaient mal la plupart du temps.

Telle était la condition de cette vieille institution, quand les artisans et les petites gens des villes féodales trouvèrent bon de s'en servir pour se coaliser contre l'arbitraire du seigneur. Mais ils y apportèrent, sous l'influence du régime territorial au milieu duquel ils vivaient, une modification qui en devait faire la force et en assurer le succès, sans que vraisemblablement ils s'en soient rendu compte : ils limitèrent leur association à leur localité, à la ville. Ils appelèrent cette *union* tout simplement *Communio*, *Communitas*, ou, d'un latin barbare, *Communia* :

en langue vulgaire, *Commune*. Il lui donnèrent aussi d'autres noms, à la fois naturels et imités des ghildes, tels que ceux de Fraternité et d'Amitié.

La convention communale d'Aire en Artois montre bien dans sa rédaction la tradition qui la rattache à la ghilde, en même temps qu'elle se limite expressément à la ville : d'après le préambule d'une charte de 1188, elle remontait au commencement du douzième siècle :

« Tous ceux, y est-il dit, qui appartiennent à l'Amitié *de la ville* ont promis et confirmé, par la foi et le serment, qu'ils s'aideraient l'un l'autre comme des frères en ce qui est utile et honnête. Que si l'un commet contre l'autre quelque délit en paroles ou en actions, celui qui aura été lésé ne prendra pas vengeance par lui-même ou par les siens... mais il portera plainte, et le coupable amendera le délit selon l'arbitrage de douze juges *élus*. Et si celui qui a fait le tort, ou celui qui l'a subi, averti par trois fois, ne veut pas se soumettre à cet arbitrage, il sera écarté de l'Amitié comme méchant et parjure.

« Si quelqu'un de l'Amitié a perdu ses biens par rapine ou autrement, et qu'il ait des traces de la chose perdue, il fera sa plainte à celui qui aura été mis à la tête de l'Amitié (*ad præfectum Amicitix*), lequel, après avoir convoqué les Amis *de la ville*, marchera avec eux à la recherche jusqu'à un jour de chemin, aller et retour, — (ceci, pour le marquer en passant, comme dans la Trêve de Dieu) — et celui qui refusera ou négligera de marcher payera cinq sous d'amende à l'Amitié.

« S'il arrive du tumulte *dans la ville*, quiconque, étant de l'Amitié et ayant ouï le tumulte, n'y sera pas venu et n'aura pas porté secours de plein cœur selon le besoin, payera cinq sous d'amende à la Communauté.

« Si quelqu'un a eu sa maison brûlée, ou si, tombé en captivité, il paye pour sa rançon la plus grande partie de son avoir, chacun des Amis donnera un écu en secours à l'Ami appauvri. » (*Recueil des ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 562.)

La Commune, on le voit, ne différait de la ghilde que parce

qu'elle se bornait au territoire d'une ville. Ce qui, naturellement et sans calcul profond, la limitait ainsi, c'est qu'elle visait un intérêt localisé. Il s'agissait de traiter sur un bon pied avec le seigneur du lieu, pour les rapports qu'on avait avec lui en cet endroit : l'intérêt réel et les vues de ces petites gens n'allaient pas au delà. D'ailleurs, le voisinage étroit que crée entre les habitants l'agglomération urbaine rendait seul possible une entente, une action commune bien concertée, surtout pour des gens qui n'avaient pas l'habitude de grandes entreprises. Étendre leur association au dehors n'était que l'embarasser.

Il fallait saisir pour se conjurer une circonstance favorable qui écartait accidentellement de la ville le pouvoir régissant : c'était un moment où le seigneur laïque ou ecclésiastique, ou son représentant, était absent. Le serment mutuel aussitôt prêté, on élisait des chefs formant conseil et, parmi eux, un meneur. Ces élus prêtaient un second serment, celui de remplir loyalement leur charge. On établissait une contribution pour les frais de l'action. Tout ceci, comme dans la gilde.

La Commune, ou communauté, ainsi constituée, on s'armait de tout ce que pouvait fournir pour le combat l'outillage de l'artisan, des haches, des instruments tranchants de toute sorte, des barres et des masses de fer, auxquels se joignaient de vieilles armes ou de simples bâtons, sans compter tout ce qu'on employait comme projectiles. Grâce à la supériorité du nombre, on s'emparait de ce qu'il y avait d'hommes du seigneur demeurés à la garde de la ville. Puis on fermait les portes de la ville.

Ce qui faisait soudainement de cette foule soulevée une force militaire, capable de tenir le seigneur en échec, c'est qu'en effet la ville était ordinairement encinte de murailles : autrement, toute persistance dans la lutte eût été impossible. Le seigneur, averti de la conjuration, se hâtait de revenir, accompagné de sa bande de guerre, qu'il renforçait au besoin de celle de quelque allié. Quand il arrivait devant les portes closes de la ville, on se mettait à parlementer. Par l'organe de leurs chefs, les

gens de la Commune se déclaraient prêts à ouvrir les portes et à se montrer les plus fidèles sujets du seigneur, à la condition qu'il fit droit à leurs griefs par écrit et avec serment : par une *Charte jurée*. Ils réclamaient en général d'être affranchis des servitudes de mainmorte et de formariage, c'est-à-dire de l'obligation de payer un droit et d'avoir le consentement du seigneur pour transmettre leurs biens et pour se marier à leur guise. Quant aux taxes prélevées de toutes façons et à tout propos sur les produits de leur industrie, ils demandaient qu'elles fussent remplacées par une taxe unique et annuelle, fixée une fois pour toutes, sauf des cas très spéciaux et bien spécifiés, comme ceux où le seigneur aurait à payer sa rançon, à armer son fils chevalier, etc. Enfin, ils requéraient que les amendes prononcées par la justice seigneuriale fussent réglées par un tarif net. Ces conditions, on le voit, coupaient court aux bénéfices illimités que le seigneur tirait des habitants et elles mettaient la ville, au point de vue du droit, dans la même situation que le domaine affranchi et censitaire, débarrassé du servage et exonéré de toute taxation, par une redevance invariable. Le seigneur était ainsi réduit, sur toute la ligne, tant du côté des domaines que du côté de la ville, à l'état de rentier et de rentier à rente fixe.

Après les débats en paroles, on en venait généralement à quelques faits de guerre. Le seigneur essayait de forcer l'enceinte de la ville. Ordinairement, il échouait : nous verrons pourquoi, un peu plus tard, en parlant de la décadence féodale; il était mal pourvu militairement pour prendre d'assaut une ville. L'insuccès le décidait et il se résignait à accorder aux habitants leurs demandes. Alors les portes s'ouvraient et il était reçu avec les marques de la plus vive joie et du plus grand honneur. Mais, rentré dans la place et pressé bientôt par le besoin d'argent, il oubliait aisément la limite de ses droits diminués; il estimait d'ailleurs volontiers que ses promesses jurées lui avaient été indûment arrachées par la révolte : et les choses revenaient à leur ancien état.

L'indignation était grande parmi ceux qui s'étaient fiés à son

serment et elle couvait secrètement, jusqu'à ce que survint quelque occasion favorable comme la première pour se conjurer de nouveau et « faire Commune » une seconde fois. Aussitôt on repassait par toute la série des faits que nous venons de voir, jusqu'à l'obtention nouvelle des premières franchises. Seulement, cette fois, les habitants entendaient avoir des garanties effectives pour le maintien de leurs droits conquis. Ils prétendaient : 1° demeurer unis en Commune d'une manière permanente, c'est-à-dire liés entre eux par le serment, au lieu de dissoudre leur conjuration ; 2° se régir eux-mêmes en élisant parmi eux des « pairs », ou échevins, chargés de l'ordre et des intérêts publics, et un magistrat supérieur, appelé « *mayer* (major) » ou maire ; 3° constituer une milice indépendante pour la défense de leurs libertés et la garde de leur ville. Le seigneur ne devait donc plus avoir de représentant, ni haut, ni bas, dans la ville ; mais les pairs et le *mayer* étaient tenus de lui prêter serment de foi et hommage au nom de la Commune, ce qui n'était autre chose que l'engagement de ne rien entreprendre contre ses autres droits et d'aider à la défense du fief. La taxe urbaine convenue devait lui être payée par les soins de la Commune elle-même.

C'était, sauf le serment de fidélité et la taxe fixe, la dépossession complète du seigneur.

Telle était l'institution triomphante de la Commune.

Les causes qui l'avaient produite et que nous avons suivies dans tout leur développement, se retrouvaient dans toutes les villes, de sorte que les Communes se multiplièrent au douzième siècle dans le Nord féodal avec une naturelle rapidité et par un élan spontané en chaque endroit.

Par des causes analogues et plus hâtives, que nous avons également reconnues, les villes du Midi reprenaient, avec un peu d'avance, leur indépendance sous des formes empruntées au municipe de l'époque barbare.

Nous n'avons pu décrire que les faits dominants, mais cette émancipation urbaine eut d'autres façons encore : elles ne sont cependant que des variantes.

Et d'abord il faut dire que les Communes furent quelquefois accueillies avec justice et bienveillance par les seigneurs, qui y reconnaissaient un affranchissement nécessaire comme celui des serfs ruraux : ainsi à Noyon, dont la Commune fut organisée par l'évêque-seigneur ; ainsi en Flandre, où les comtes agréèrent la naissance des grandes Communes qui devinrent si fameuses.

En d'autres endroits, les seigneurs allèrent au-devant du mouvement communal en faisant de leurs villes féodales des *Villes de Bourgeoisie*, affranchies des servitudes de mainmorte et de formariage, de l'arbitraire des taxes, comme les Communes, mais régies par des échevins et des maires que les seigneurs choisissaient eux-mêmes parmi les habitants et avec leur concours. C'était une manière de garder une partie de l'action directrice.

Quoi qu'il en soit de ces nuances, toute la population nouvelle qu'avait fait surgir dans les villes le développement de la fabrication, échappait d'un bout à l'autre de la France au régime du domaine et au régime seigneurial qu'avaient créés les Francs. La force fondée sur le domaine était remplacée là par la force fondée sur les liens personnels, sur la communauté. Le vieil ordre de choses qui avait précédé les Francs réapparaissait : le municipe romain et la gilde des Vieux-Germains, deux institutions du monde patriarcal. Elles trouvaient un personnel adapté dans cette population industrielle qui ne vit pas du domaine, qui n'assure pas son indépendance sur la possession du sol — d'où peuvent se tirer directement les choses nécessaires à la vie, — mais qui lie son existence à des transactions de personne à personne, à des moyens de réussir auprès d'autrui.

Ces associations urbaines ne présentent pas les caractères des associations issues de la famille particulariste, qui sont limitées à quelque objet spécial et ne sont que temporaires ; ce sont au contraire des associations fondamentales, faites pour s'étendre à tout selon le besoin, et elles sont perpétuelles : elles appartiennent au type patriarcal. On le voit immédiatement à l'allure

qu'elles prennent. Leurs membres recourent à elles comme à leur ressource désignée en toute nécessité ; c'est ce que justifie d'ailleurs la teneur même du serment communal : promesse mutuelle de s'aider en toute circonstance difficile. Dès que quelque chose ne va pas pour les gens de la cité, ils s'adressent au pouvoir de la ville et demandent que la communauté urbaine s'emploie à rétablir leurs affaires, pourvoie à leurs intérêts. Il n'y a pas à cet égard de fait plus éclatant que la sanction des règlements de corporations ouvrières par le pouvoir communal ou municipal, auquel elle est demandée par ces artisans, qui regardent leur Commune ou leur Municipalité comme l'Arabe sa tribu : c'est pour eux une association responsable de l'existence et des intérêts de tous ses membres.

Dans ce régime social, l'initiative consiste, non plus à se tirer d'affaire par soi-même, mais à s'adresser à une contrainte qui fasse agir les autres dans le sens qu'on souhaite. C'est ainsi que les artisans de ces villes affranchies ont exercé sur elles une vigilante pression pour les plier aux intérêts de leurs métiers. Ils ont prétendu faire et ils ont fait leur fortune, non pas en vaincant les difficultés de la concurrence par des aptitudes supérieures, mais en contraignant les habitants, par une étroite réglementation industrielle et commerciale, à être leur clientèle réservée et presque uniformément partagée entre leurs échoppes.

Ainsi, par ces institutions urbaines, renouvelées du vieux monde, disparaissait sur bien des points de la France l'initiative personnelle et privée qu'y avaient introduite les Francs. La communauté, son idée, sa pratique effective et de tous les jours se substituaient un peu partout à l'usage de la responsabilité personnelle.

Néanmoins ce retour du passé n'aurait pu avoir un effet général, ni bien durable peut-être, sans d'autres causes qui sont venues agir dans le même sens d'une façon plus puissante encore. En effet, les Communes, livrées à elles-mêmes, n'auraient pas eu très longue force. Leur principe même le voulait : elles

ne tardèrent pas à tomber dans les divisions qui sont le propre de ces associations responsables de toutes choses. Leur existence n'a cessé d'être orageuse pendant tout le début, elle a été accompagnée de mouvements désordonnés. C'est ce qui a rendu si dramatique l'histoire de leur fondation.

Mais elles ont trouvé à côté d'elles une institution qui est venue à leur aide et qui, en les dominant grâce à leurs difficultés et à leurs divisions, les a maintenues, mais s'est bien gardée de les ramener dans la voie de l'initiative individuelle et de l'indépendance personnelle : cette institution, c'est la royauté.

Nous verrons bientôt comment la royauté de France, tradition mérovingienne, et communautaire elle aussi, avait retrouvé des éléments d'action.

Mais nous verrons d'abord par quel genre de transformations dans les moyens et le mode de leur existence, les propriétaires de domaines, successeurs réguliers des Francs, se trouvèrent à cette même époque incapables de soutenir l'œuvre de leurs devanciers, et comment, sous l'action de ces causes combinées, sombra cette société féodale qui s'était élevée si puissamment.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de TOURVILLE.



LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE FUTUR

II. — L'AVENIR DE LA RÉGION LYONNAISE (1).

L'avenir de la Croix-Rousse n'est qu'un des côtés, et pas le plus sombre ni le plus embrouillé, de l'avenir de la fabrique lyonnaise. Que sert de sauver la partie, si le tout est destiné à sombrer? Or, quoi que puissent démontrer les statistiques, documents élastiques qu'il est toujours facile de soumettre au traitement de Procuste (2), il est certain, malheureusement, que l'industrie que nous étudions est aujourd'hui à un tournant de son histoire, et à un tournant peu commode à franchir.

(1) Voir la livraison de janvier 1902.

(2) Production lyonnaise globale : en 1894, 451 millions; en 1900, 441.350.000 fr. Au moment où nous écrivons ces lignes (janvier 1902), le bilan de 1901 est encore inconnu. Voici cependant quelques indications intéressantes : l'exportation de nos soieries pendant les onze premiers mois a atteint, en 1899 : 255.740.000 fr.; en 1900, 238.495.000 fr.; en 1901, elle se relève à 261.994.000 fr. Ce sont les tissus de soie pure unie qui augmentent : de 68.414.000 en 1900, ils passent à 79.521.000 fr. en 1901. Par contre, les *mélangés* sont en baisse : en 1899, 88.617.000 fr.; en 1900, 82.440.000 fr.; en 1901, 77.083.000 fr. Nous verrons l'intérêt de ces chiffres particuliers. — L'importation des soieries étrangères augmente. Elle passe de 57.334.000 fr. en 1899, 56.594.000 fr. en 1900, à 65.711.000 fr. en 1901. La Suisse a introduit chez nous 17 millions d'unis de soie pure en 1901 contre 15 millions en 1900. Cependant, la consommation intérieure de la soierie en France a été, croyons-nous, faible l'an dernier, et 1901 restera, pour beaucoup de fabricants, marqué d'un caillou noir. Mais le resserrement du marché français, comme celui du marché anglais, tient à des causes générales extérieures à la soierie et à Lyon dont nous n'avons pas à nous occuper dans cette étude.

Une première difficulté a été surmontée. La fabrique a, dans la mesure du possible, modernisé son outillage et sa constitution, transformé une organisation surannée qui n'était plus en rapport avec les besoins actuels du monde. Elle est accommodée aux nécessités, et mise à la mode du jour. Mais d'autres difficultés subsistent, sur lesquelles nous allons jeter un coup d'œil, en examinant brièvement les motifs de crainte et les sujets d'espoir légitime.

La raison initiale du malaise dont a pâti, dont souffre encore la soierie de Lyon, c'est bien la cause même qui faillit amener la mort lente de la Croix-Rousse : la transformation sociale provoquée par le triomphe des idées révolutionnaires. La démocratisation du tissu soyeux retourna contre l'ancienne « manufacture royale » ce qui jusqu'alors avait fait sa puissance et sa gloire. En face de la fabrique lyonnaise, des rivales se développaient, moins chargées de passé, moins riches de tradition, et, par cela même, mieux adaptées aux conditions nouvelles de l'humanité. Le péril économique se doublait d'ailleurs bientôt d'un péril social. Comme nous le faisons remarquer dans nos premiers articles, actuellement, et depuis un siècle, tandis que la valeur des produits diminue, le taux des salaires tend à s'accroître. Il s'accroît plus rapidement qu'ailleurs en France, tête du mouvement politique moderne. Le fabricant lyonnais se trouve donc aujourd'hui, par un paradoxe malheureux, obligé de lutter contre le patron étranger avec un personnel à la fois — en tant que lyonnais — moins adapté aux nécessités modernes et — en tant que français — plus imbu de certaines idées modernes, celles justement qui vont contre les intérêts du patron (1). Heureusement, les inconvénients n'existent guère sans avantages corrélatifs, et Lyon possède encore de bonnes armes pour se défendre.

Les fabriques rivales de Lyon sont devenues nombreuses.

(1) Un journal que l'on n'accusera pas de tendances réactionnaires, *le Lyon républicain*, écrivait ceci en 1884 : « La crise économique qui menace la France se chargera de guérir les ouvriers de cette doctrine de l'augmentation indéfinie des salaires, qui, poussée au degré actuel, est la ruine de l'atelier. »

Nous n'examinerons ici que celles faisant une concurrence générale à l'industrie lyonnaise. La concurrence des fabriques françaises est relativement peu importante. Sans doute, Caudry et Roubaix sont des producteurs sérieux de *mélangées*, Calais et Saint-Pierre-de-Calais, de tulle, etc... Mais les seules émules de Lyon dont nous ayons à tenir compte dans une étude aussi sommaire que la nôtre sont celles que nous appellerons les *concurrentes universelles*, les rivales que Lyon redoute pour la totalité de sa production, et non seulement sur le marché de leur propre pays, mais sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces *concurrentes universelles* sont au nombre de trois (1) : 1° la fabrique rhénane dont le centre est dans les petites villes de Crefeld et Elberfeld ; 2° la fabrique suisse, avec Zurich comme siège principal ; 3° la fabrique nord italienne dont le foyer se trouve à Côme.

Les concurrentes universelles de Lyon ont, cela va sans dire, des caractères particuliers, mais aussi certains traits communs intéressants à mettre en relief. Les trois fabriques, à l'inverse de la manufacture lyonnaise, eurent leur origine, soit à la campagne (Zurich et Côme), soit dans de petits centres (fabrique rhénane) parmi des populations pauvres, peu exigeantes, prédisposées à l'effort ardu. Il s'ensuit que les tisseurs y ont été dressés héréditairement à la confection des étoffes les moins soignées, de celles qui réclament le moins de dextérité et d'apprentissage, que, pour une bonne partie d'entre eux, le tissage a constitué longtemps un travail d'appoint, qu'ils savent se retourner et, à défaut des soieries à produire, faire autre chose. Il s'ensuit encore que les ouvriers groupés autour de Côme, de Crefeld et de Zurich, se sont contentés longtemps et peuvent se contenter encore d'un salaire maigre, beaucoup moins élevé que celui de leurs camarades lyonnais, et qu'ils ont peu de besoins factices.

A Côme, où les métiers battent jour et nuit avec des équipes

(1) La fabrique russe a tué l'importation française en Russie; la fabrique américaine lutte sérieusement pour la possession du marché de l'Amérique, mais ce ne sont pas encore là, Dieu merci, des *concurrentes universelles* de Lyon.

successives, le salaire moyen est de 0 fr. 80 à 1 franc pour les femmes.

La Suisse a depuis longtemps la spécialité de la production à bon marché. En 1830, alors que Lyon conservait, sans contestation possible, la royauté de la soierie, les Suisses tissaient à si bas prix que, malgré un droit de 8 0/0 imposé à leurs étoffes soyeuses, celles-ci envahissaient déjà le marché de Paris (1).

M. de Teste, à qui j'emprunte ce renseignement, expose que les tisseurs suisses fabriquaient les étoffes *à temps perdu et à la campagne* et que la rémunération de ce travail n'était pour eux qu'un salaire d'appoint. Ainsi l'organisation seconde de la fabrique lyonnaise a été, chez ses rivales, l'organisation première. Il faut noter d'ailleurs qu'actuellement, de l'avis des ouvriers comme de celui des patrons (2), le taux des salaires à Crefeld et à Zurich tend à rejoindre celui de Lyon. Les ouvriers des *concurrentes universelles* sont cependant toujours beaucoup plus souples que les Lyonnais, et d'un maniement plus commode. On a remarqué que la fabrique de Crefeld, notamment, pouvait employer des fils plus fins que celle de Lyon, qu'elle produisait ainsi plus aisément des étoffes *apparentes* et pouvait serrer de plus près la mode.

Aux avantages généraux que présente sur Lyon l'ensemble des trois fabriques rivales, s'ajoutent, pour chacune d'elles, des avantages particuliers.

L'Allemagne a le sens du bon marché, *le génie de la camelote*. L'industrie allemande, écrivait M. Legentil en 1844, se propose de produire beaucoup et à bon compte; elle vise plus à l'économie qu'au fini, à la qualité et à l'élégance du tissu.

Un autre avantage de l'Allemagne, c'est l'organisation de la famille rhénane. Chez les grands fabricants de Crefeld, les cadets parcourent l'étranger, y fondent des succursales de ces « filiales » qui portent au loin le renom de la maison mère, alors que le

(1) Léon de Teste. *Du commerce des soies et soieries en France*.

(2) Conf. pour Crefeld : Permezel, *La Fabrique lyonnaise de soieries, son présent, son passé, son avenir*; pour Zurich : une Enquête ouvrière publiée dans le *Bulletin des soies et soieries*, etc.

plus souvent, pour placer ses tissus, Lyon doit recourir aux inconnus, c'est-à-dire aux indifférents.

Enfin l'Allemagne est, comme on sait, remarquable par son esprit de discipline. A l'Exposition universelle de 1900, chacun des fabricants de soierie allemande avait exposé une seule couleur d'étoffes, l'un les bleues, l'autre les blanches, le voisin les noires, etc. Allez donc demander pareille entente et semblable abnégation aux *soyeux* de Lyon!

La Suisse a le privilège de la production uniforme. La grande usine est aujourd'hui à Zurich le type à peu près unique de l'organisation industrielle. Aussi la commission s'adresse-t-elle de préférence aux Suisses quand elle veut avant tout que toutes les pièces d'une commande soient rigoureusement pareilles.

Les Suisses actuels semblent doués d'aptitudes commerciales particulières. Ces négociants rusés ayant besoin, pour acheminer leur marchandise, de prouver qu'elle se vend sur la place de Paris, font les offres les plus séduisantes aux grands magasins de la capitale, au Louvre, au Bon-Marché, et n'hésitent pas au besoin à leur céder des tissus à des prix dérisoires. Les prix suisses pèsent naturellement sur les prix de vente, et, par suite, sur le taux des façons de Lyon.

Mais la qualité la plus remarquable de la fabrique suisse, c'est son humeur voyageuse. Les fabricants se déplacent pour un oui ou pour un non. Ils font des sauts de barrière, afin d'échapper aux droits protecteurs. Les Suisses envahissent la France, ils s'installent aux portes de Lyon, à Montluel et à Boussieux. Ils pénètrent en Piémont et s'établissent tranquillement auprès de Côme. Il paraît cependant que, pour sauver les apparences, pour éviter de froisser le patriotisme ombrageux des Italiens, les fabricants suisses installés dans la péninsule arborent un nom de guerre italien.

Les Suisses ont étudié depuis longtemps et résolu avantageusement la plupart des problèmes complexes de la vie ouvrière. Il résulterait d'un rapport de délégués lyonnais qui nous est passé sous les yeux, que le logement à Zurich est légèrement plus cher qu'à la Croix-Rousse. En revanche, les usiniers suisses arri-

vent à fournir à leur personnel des repas à 0 fr. 40, composés d'un potage Maggi, d'un plat maigre, d'un plat de viande et d'un verre de vin blanc.

Côme est le centre d'une population laborieuse, énergique, prodigieusement sobre, vivant de *polenta* et d'eau claire. On a surnommé les Piémontais les Chinois de l'Occident. La main-d'œuvre, dans la région de Côme, est aussi parfaite qu'économique et abondante. Habités héréditairement à l'élevage des cocons, les Piémontaises passent facilement à la filerie, au moulinage et au tissage.

La houille revient cher en Piémont, à cause des rampes formidables qui aboutissent au port de Gênes. Mais cette cherté est largement compensée par l'abondance de la *houille blanche*, de la force hydraulique dont, depuis longtemps, l'ingéniosité piémontaise a su tirer parti.

Il faut ajouter que toutes les autorités du Piémont, petites ou grandes, font l'impossible pour contribuer au développement de l'industrie nationale; les municipalités cèdent gratuitement un terrain ou une chute d'eau et consentent même parfois une avance en argent au fabricant qui vient s'installer chez elles, *que ce fabricant soit italien ou étranger*. Qui sait, hélas! si, un jour prochain, certains fabricants lyonnais ne se laisseront pas tenter par les offres alléchantes des municipalités de l'Italie du Nord?

En regard des avantages multiples que présente pour l'installation des usines la région de Côme, il convient cependant de mettre en balance la lourdeur des impositions italiennes. On peut évaluer l'impôt foncier et immobilier de tout le Nord de l'Italie, — nous tenons ce renseignement d'un Italien compétent — à deux tiers de plus que dans les contrées françaises les plus sérieusement grevées.

Les supériorités de Lyon sur ses *concurrentes universelles* sont d'ailleurs demeurées nombreuses et importantes. Nous connaissons les principales que nous nous bornerons à rappeler d'un mot :

1° Les traditions assurant à Lyon la suprématie du goût et la perfection de la main-d'œuvre;

2° L'existence d'une élite ouvrière *constituée* ;

3° Le dualisme de l'organisation du travail. Supposons le salut de la Croix-Rousse assuré, c'est une grande supériorité pour une fabrique que de pouvoir faire marcher de front la production de luxe et la production courante, *d'avoir une face tournée vers le passé, une autre vers l'avenir* ;

4° La réunion dans un même lieu de tous les auxiliaires d'une fabrique soyeuse, banque, marché des soies, condition publique des soies, etc. ;

5° La supériorité de la teinture et ses apprêts ;

6° L'étendue de la fabrique et la spécialisation de chaque maison. Elberfeld et Crefeld ont la spécialité des velours et peluches de basse qualité, des tissus mélangés de coton, Côme des satins légers de soie pure, etc. Lyon a presque la spécialité de tout. Chaque fabricant se distingue dans un ou deux articles. Aussi la *commission* peut-elle trouver réunie à Lyon la perfection dans presque tous les genres à la fois, et éviter ainsi des déplacements onéreux ;

7° Le caractère lyonnais, actif et rêveur. L'actif devint facilement un travailleur émérite. Le rêve mène à l'utopie, mais il faut songer à la part de la « folle du logis » dans les découvertes les plus scientifiques ;

8° L'abondance de la force hydraulique. Si, en ce qui concerne la houille, Lyon n'est guère dans une situation plus favorable que Côme, si le tarif de 0,062 par tonne et par kilomètre, en usage pour le charbon sur la ligne de Lyon à St-Étienne, est supérieur à la généralité des tarifs français, si la houille coûte en Allemagne 6 à 7 francs la tonne prise au carreau de la mine, et 11 ou 12 francs à Lyon, Lyon possède la force motrice de l'avenir. D'après un écrivain compétent (1), Lyon à lui seul est en mesure de s'assurer un contingent de 150.000 chevaux de force hydraulique, chaque cheval étant grevé en frais généraux du tiers ou de la moitié de la somme dont est chargé le cheval-vapeur.

(1) Cf. le recueil souvent cité, *Géographie de la région lyonnaise*.

A supposer que le monde civilisé formât un vaste *Zollverein*, la fabrique lyonnaise pourrait encore se défendre avantageusement contre ses concurrentes, et, sinon supplanter partout ces rivales, au moins se tailler une belle place dans la consommation de l'univers. Malheureusement, on sait qu'il n'en est rien, bien au contraire. Au régime des traités de 1860, dits du libre échange, a succédé le régime inverse, celui de la protection sérieuse. Presque tous les pays, pour favoriser les industries nationales, s'entourent de barrières plus ou moins hautes. En Russie, on peut dire que la prohibition de la soierie étrangère est absolue. Aux États-Unis, les droits sont si élevés, si instables, la douane si tracassière que l'important marché de l'Amérique du Nord s'est à demi fermé à notre production de tissus soyeux. Il n'y a que l'Angleterre, pays gros consommateur et petit producteur, qui ait conservé l'entrée en franchise de la soierie; en Suisse, pays de petite consommation et de grosse production, elle acquitte seulement un droit de statistique de 0 fr. 16. Partout ailleurs, ce droit est variable, mais toujours élevé et peut être évalué en moyenne à 7 fr. 50 le kilogramme.

La France avait naturellement peu de propension à suivre l'étranger sur le terrain de la protection de la soierie, les plus belles campagnes de l'industrie lyonnaise ayant coïncidé avec la pratique du libre-échange. Néanmoins, la fabrique française ne pouvait être victime d'une situation qu'elle n'avait pas créée; le gouvernement dut user de faibles représailles et organisa une série de droits — ou de primes — pour protéger les industries nationales de la soie, du cocon à l'étoffe. Ici, nous sommes obligés, nous en demandons pardon au lecteur, d'entrer dans des détails arides, et de donner beaucoup de chiffres pour éclairer la discussion qui va suivre.

A l'heure actuelle :

I^o Le cocon et la *grège* entrent librement en France. La sériciculture et la filerie nationale, qu'on ne pourrait laisser périr, sont protégés par des primes, à peu près suffisantes.

II^o La *moulinée écrue* paye, pour pénétrer chez nous, un droit

de 3 fr. par kilogramme. Donc protection de 3 francs le kilogramme pour le travail d'*ouvraison*.

III° La moulinée teinte acquitte le même droit de 3 francs. Il semblerait *a priori* qu'il n'y ait aucune protection prévue pour la teinturerie nationale. En réalité, il n'en est pas ainsi, car un kilogramme de soie teinte est loin de représenter, à cause de la charge, de l'*engallage*, un kilogramme de soie *écru*.

IV° Le tissu de soie est protégé en apparence, depuis le 28 février 1899, par un droit maximum de 15 francs. Ce droit est purement théorique; il ne joue jamais, sauf avec le Portugal, pays de production insignifiante, avec lequel nous n'avons pas de traité de commerce.

V° Les foulards, crêpes, passenteries de soie pure, originaires de l'Extrême-Orient, sont frappés d'un droit de 9 francs, garantie contre le fameux *péril jaune*.

VI° Les soieries italiennes acquittent un droit de 6 francs le kilogramme.

VII° Les soieries pures des autres pays avec lesquels nous avons des traités de commerce ne supportent que les droits suivants :

4 francs par kilogr. pour le tissu *écru*, 2 francs pour le tissu noir, 2 fr. 40 pour le tissu de couleur. La soierie noire est plus faiblement protégée que la soierie de couleur, parce qu'il entre beaucoup moins de soie dans la première que dans la seconde.

VIII° Les tissus de soie mélangée de coton, la soie dominant en poids, sont assimilés aux tissus de soie pure. Quand le coton domine en poids, ils acquittent un droit de 4 fr. 90 au tarif général, et 3 fr. 72 au tarif minimum, fonctionnant vis-à-vis des pays avec lesquels nous avons un traité de commerce.

IX° Rappelons enfin que les tissus mélangés bénéficient d'une *ristourne* sérieuse à la sortie, pour compenser en partie les droits élevés qui grèvent à l'entrée en France les filés de coton, et que les pongés, corahs et tussahs d'Extrême-Orient, véritable matière première pour l'industrie lyonnaise, pénètrent en franchise en France.

Une chose saute aux yeux, quand on examine impartialement

le tarif ci-dessus. La moulinée teinte est frappée de 3 fr. par kilogramme, le tissu de 2 fr. et 2 fr. 40 seulement. Il s'ensuit que la matière première est plus lourdement grevée que le produit, qu'un acheteur qui s'est procuré de la soie en Suisse, je suppose, a tout intérêt à la faire teindre avant son entrée en France. C'est une véritable prime au travail étranger. Comment pareille anomalie a-t-elle pu s'introduire dans notre législation douanière?

En 1892, lorsqu'il fut procédé à la revision de nos tarifs, la moulinée teinte fut frappée d'un droit de 3 fr. et le tissu de soie de 6 fr. au tarif général, 4 fr. au tarif minimum, protection relativement faible, par rapport à celle des pays voisins. Ces droits fonctionnaient sans susciter de grosses critiques quand fut signée, en 1895, la fameuse convention franco-suisse. La soierie fut-elle réellement, comme on l'a prétendu, la rançon de nos vins et de nos bestiaux? Toujours est-il que d'aucuns s'employèrent à faire abaisser le taux d'entrée des soieries étrangères de 4 fr. à 0 fr. 50. Devant la levée de boucliers occasionnée par ce projet, le gouvernement se ravisa, et se rabattit sur les chiffres de 2 fr. et 2 fr. 40, qui furent adoptés par le Parlement.

La fabrique lyonnaise est aujourd'hui divisée en deux camps tranchés. La presque unanimité de la chambre de commerce et l'association la plus vieille et de beaucoup la plus nombreuse des fabricants de soieries (l'Association de la fabrique lyonnaise), réclament énergiquement au moins le maintien du *statu quo* sinon l'abaissement de tous les droits d'entrée sur la matière soyeuse et la soierie. Au contraire, l'Association de la soierie lyonnaise, fortement appuyée par un comité interdépartemental, dont le siège est à Valence, voudrait voir élever les droits sur la soierie étrangère à 7 fr. 50 le kilogramme, chiffre correspondant à peu près à la moyenne de ce que notre tissu soyeux paye pour entrer à l'étranger (1).

La question est revenue, il y a un peu plus d'un an, devant la Chambre. Après de long débats, où chaque parti a trouvé

(1) Voici quelques chiffres : Allemagne, 7 fr. 50 le kilogr.; Autriche, 5 et 10 fr.; Belgique, 7 fr.; États-Unis, 17 fr. 10 et 25 fr. 69; Italie, 9 et 12 fr.; Russie, 73 fr. 20.

des défenseurs chaleureux, et où le rapporteur, M. Noël, a soutenu une opinion moyenne (1), l'assemblée s'est ralliée à cet ordre du jour anodin :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, lors du renouvellement prochain des conventions commerciales avec les États de l'Europe centrale, pour assurer au tissu de soie pure des garanties douanières équivalentes à celles qui seraient stipulées dans d'autres conventions. » Cela s'appelle, en langage banal, un enterrement de première classe.

Nous ne sommes pas de la fabrique et ne pouvons qu'enregistrer impartialement les raisons que font valoir les deux partis. Ils comptent tous les deux, dans leur sein, des hommes d'une valeur indiscutable.

Voici d'abord les arguments des protectionnistes :

I^o Notre régime est celui-ci. Pour pénétrer dans les pays gros producteurs, nous nous heurtons à des barrières douanières presque infranchissables; pour les pays qui consomment sans produire, nous nous présentons en concurrence avec des rivaux avantagés, qui payent leur main-d'œuvre moins cher que nous et supportent des impôts plus faibles (2). Nous n'avons même pas le monopole de notre marché intérieur, puisque l'absence de droits suffisants ouvre la France à nos concurrents.

II^o Les prôneurs les plus ardents du libre échange sont des fabricants de tissus mélangés. Or, depuis longtemps, les mélangées sont protégées par un droit relativement fort, porté, en 1891, à 3 fr. 72 le kilogramme. De plus, les fabricants de mi-soie ont bénéficié de l'admission temporaire; ils bénéficient aujourd'hui de remboursement à la sortie. Ils sont donc libre-échangistes pour les autres, mais protectionnistes pour eux-mêmes.

III^o D'une enquête sérieuse faite sur les salaires ouvriers à la campagne et à la ville, il résulte que, par exemple, à Dolomieu, dans l'Isère, en prenant pour base d'appréciation le travail de

(1) 6 fr. par kilogramme de soierie étrangère entrant en France.

(2) Un mot en passant sur nos impositions. Il arrive que des métiers ruraux, appartenant à des particuliers dépendant de contremaitres qui relèvent eux-mêmes de fabricants, entrent trois fois dans les évaluations pour les patentes.

trente-trois ouvriers, la moyenne des salaires est descendue de 1896 à 1899 (après le vote de la convention franco-suisse); au chiffre dérisoire de 0 fr. 65 par jour. A Lyon même, aux Brotteaux, la corporation chrétienne des tisseurs a constaté 29,48 % de diminution sur les salaires journaliers moyens de 1895 à 1898, par rapport à la période antérieure 1892-1895.

IV° S'il est certain que la production globale de la fabrique lyonnaise a augmenté jusqu'à 1899 inclusivement, la chose n'est pas vraie pour la soierie pure. La production des tissus de soie pure a été, par exemple, de 154.000 fr. en 1898 et 149.600 fr. en 1899 (1).

V° Enfin il est un argument que les protectionnistes ne donnent pas, mais qu'ils peuvent, ce qui est plus grave, mettre en pratique. Supposons une fabrique lyonnaise gardant ses bureaux à Lyon, mais installant ses usines, près de Côme, sur un terrain et avec une chute d'eau fournie gratuitement par la municipalité. Les tissus italiens payent pour entrer en France 6 fr. par kilog., c'est vrai, mais il est si simple — en fraudant quelque peu sur les certificats d'origine (2) — de faire passer ces tissus par la Suisse. Ils acquittent alors 0 fr. 16 à l'entrée en Suisse, 2 fr. 40, à l'arrivée en France, soit 2 fr. 56 par kilog., chiffre facile à rattraper ainsi que le transport avec la diminution de la main-d'œuvre. La soierie en question restera soierie française, mais profitera-t-elle à la main-d'œuvre nationale? D'ailleurs, pourquoi les fabricants émigrés n'enverraient-ils pas de Côme à leur clientèle internationale tout ce qui n'est pas tissu d'échantillon?

Les libre-échangistes font d'abord valoir la nature de nos conventions et l'impossibilité d'en changer un article, sans tout bouleverser, argument de peu de poids, le vrai principe d'une démocratie en matière douanière étant, comme l'a déclaré M. Méline, la maîtrise de ses tarifs. D'ailleurs la Suisse se refuserait-

(1) Les chiffres que nous avons donnés plus haut semblent infirmer un peu la valeur de ces arguments.

(2) Il faut noter cependant que le ministre, à l'instigation de la chambre de commerce de Lyon, a pris, ces années dernières, des mesures rendant cette fraude beaucoup plus difficile.

elle à entrer avec nous en pourparlers amicaux? Mais les arguments suivants sont plus sérieux :

I° La vieille école libre-échangiste lyonnaise invoque le passé de la fabrique et les brillantes campagnes de l'empire. Elle rappelle que l'industrie française du lainage, après avoir bénéficié d'une protection outrancière de 1820 à 1859, se trouva en 1860 tellement anémiée qu'elle réclama d'elle-même la fin de ce qu'on a appelé : *une école de démoralisation industrielle*.

II° Le tissu suisse paie actuellement 6 fr. par kilog. pour entrer en Italie, 7 fr. 50 en Allemagne, 5 et 10 fr. en Autriche, et la soierie étrangère ne paie presque rien pour pénétrer en Suisse. Cet état de chose n'a pas empêché la production et l'exportation de la petite république d'aller toujours en croissant.

III° La Suisse n'a fait pénétrer en France, de 1897 à 1900, que 287.000 kilog. de soierie pure, chiffre peu important. D'ailleurs, nos tarifs douaniers ont paru suffisants aux Suisses pour qu'ils fissent des sauts de barrières et installassent des succursales chez nous.

III° Quant à l'argument *ad hominem*, les libre-échangistes le rétorquent en déclarant que, loin de réclamer une protection pour leur tissu mélangé, ils disent au gouvernement : Enlevez tout droit sur la matière première et ses dérivés, et, spontanément, nous renonçons au droit sur le produit et aux fameuses primes à la sortie.

IV° La production globale de l'industrie lyonnaise a été de 399 millions en 1896, de 415 en 1898, de 451 en 1899. Les protectionnistes accusent les libre-échangistes de fausser les nombres en les bloquant, de présenter pêle-mêle les chiffres de production de la soierie pure et de la soierie mélangée, cette dernière en progression constante, grâce à la double protection dont elle jouit. Les libre-échangistes retournent l'argument, et à leur tour accusent leurs adversaires de grouper les chiffres pour les faire servir au succès de leur thèse, de ne pas distinguer assez entre la soierie *unie* et la soierie pure *façonnée*, et de prendre pour l'effet de notre régime douanier ce qui est uniquement la suite de la démocratisation du tissu soyeux.

V° La diminution des salaires ouvriers provient-elle de la concurrence de l'étranger ou de l'augmentation de la concurrence entre Français? Pour les petits ateliers de la Croix-Rousse, les chiffres cités ne prouvent qu'une chose, c'est la nécessité où l'on se trouvait de sauver artificiellement ces *témoins du passé*. Les chiffres de Dolomieu semblent plus probants, mais ils sont vraisemblablement la conséquence d'un *faisceau de causes*, entre lesquelles il s'agirait de démêler les causes maîtresses.

Nous ne pouvons, étant donnée notre incompétence, nous ériger en juge d'un débat, qui à Lyon passionne tous les professionnels. Il nous semble toutefois qu'un droit modéré de 6 francs sur le tissu étranger ne saurait constituer pour la soierie française une protection *anémiante*. Il mettrait simplement le tissu lyonnais à peu près sur le même pied que celui des industries rivales, protégées, la fabrique de Zurich exceptée, par un droit moyen de 7 fr. 50. La concurrence a été jadis un bonheur pour Lyon; mais, autres temps, autres nécessités. La science sociale a reconnu depuis longtemps que le libre-échange *quand même* est une erreur économique aussi grave que le protectionnisme *quand même*.

Seulement, il importe que fabricants et *canuts* lyonnais ne se laissent pas leurrer par un fallacieux espoir, qu'ils ne considèrent pas le relèvement des droits protecteurs comme une panacée infailible à tous leurs maux. Il est, pour la santé économique de la fabrique de Lyon, des questions plus graves qu'un détail de tarif. Par exemple, il importe que le gouvernement ne favorise pas à outrance les ouvriers aux dépens de leurs patrons et que les tisseurs se méfient comme du feu des *pêcheurs en eau trouble*, des professionnels de la « politique alimentaire » : qu'ils abandonnent à tout jamais leur chimère du taux invariable des façons.

Que les fabricants lyonnais, d'autre part, s'appliquent sérieusement à diminuer leur infériorité la plus réelle, qu'ils s'attaquent à leur point faible, à leur insuffisance commerciale. De louables efforts ont été tentés à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire.

Même au point de vue industriel, les Lyonnais auraient à apprendre de ces Suisses entreprenants qui viennent les narquer à leur porte. Assez et trop longtemps les Allemands et les étrangers de toute nationalité ont épié à Lyon les secrets de la teinture et du tissage. Aux Lyonnais maintenant de prendre leur revanche. L'avenir n'appartient pas à l'industrie qui se complait dans la contemplation de sa perfection supposée et n'examine rien de ce que font ses rivales, mais à celle qui cherche avant tout le progrès, et reprend son bien partout où elle le trouve. Le patriotisme qui méprise par principe les supériorités des voisins n'est, en somme, que du chauvinisme de mauvais aloi.

Si tout se passe pour le mieux, si la transformation de la Croix-Rousse s'accomplit comme on peut l'espérer, si la politique ne vient pas annihiler à brève échéance les efforts des professionnels, le *schéma* de la fabrique lyonnaise de demain nous semble assez facile à dessiner à grands traits.

La Croix-Rousse restera l'atelier d'échantillonnage et le foyer de production pour la soierie de haut luxe. Elle fabriquera, en outre, assez d'étoffes ordinaires pour permettre aux derniers canuts de vivre et de se recruter par l'adjonction de tisseurs de choix.

Le petit atelier rural, se développant encore et faisant de plus en plus tache d'huile autour de Lyon, fournira aux populations de la campagne un excellent travail et salaire d'appoint. Cependant il y a gros à parier que les tisseurs du Lyonnais ne reverront pas de sitôt les brillantes campagnes d'il y a vingt-cinq ans.

Les grandes usines grandiront toujours et se perfectionneront. Quelques-unes resteront dans les centres. Mais la plupart se localiseront au bord des cours d'eau, et sur le flanc des chaînes de montagne qui enserrant Lyon de toutes parts. Lyon gardera le marché des soies, les bureaux de vente des tissus, etc., et demeurera, grâce au voisinage des Alpes, cette réserve inépuisable de *houille blanche*, grâce au sens pratique de ses habitants, à leur énergie, à leur esprit progressiste, la métropole industrielle du Sud-Est de la France.

Par les belles journées d'été, l'observateur qui, du haut de la colline de Fourvière, admire le panorama grandiose se déroulant devant ses regards, découvre à l'Est, à demi perdu dans la brume lointaine, le massif imposant des grandes Alpes. Le Lyonnais peut aimer ces pics d'argent d'une affection reconnaissante. A ne considérer que les éléments humains de sa grandeur, il leur doit la meilleure partie de lui-même. Il leur doit le Rhône, cette antique voie de pénétration pour le commerce et l'intelligence ; partant la richesse et l'initiative. De nos jours, les découvertes de la science ont diminué l'importance des routes fluviales, mais le fleuve et ses nombreux affluents sont demeurés *force*, et cette force est en train de métamorphoser Lyon, de lui conserver sa vieille primauté pour l'industrie reine, à laquelle, depuis des siècles, la ville doit sa fortune et sa gloire.

Henri de BOISSIEU.



LE VALAISAN ET SON RÔLE SOCIAL

VIII

LA VIE PUBLIQUE. — LE CLAN ET LA COMMUNE (1)

Il va de soi que, chez un peuple contraint de demander sa subsistance à un sol qui se divise en zones si différentes, les *rappports de voisinage* acquièrent une influence sociale considérable. Tels que de multiples attaches, mobiles et entrelacées, ils se substituent à demi au lien de la famille, ils l'enchevêtrent de manière à former un réseau impossible à démêler qui se noue et se dénoue de mille façons. Ces nœuds principaux sont les corporations, les *consortages*, les coteries et les clans. Dans notre étude consacrée aux biens de bourgeoisie, nous avons pu suivre le fonctionnement des premiers de ces groupements. Bornons-nous ici à l'étude de la formation et de l'organisation des clans qui forment la base des institutions de la *Vie publique*.

Déjà nous avons eu l'occasion de relever quelques traits d'analogie entre le Valais, la plus renfermée des régions continentales, et la Corse, la plus isolée, la plus autochtone peut-être des régions insulaires. Mais, par cela même que les similitudes sont nombreuses et frappantes dans le détail, elles n'aident que mieux à dégager les différences de l'ensemble.

Dans le Valais, comme en Corse, nous trouvons un brusque étagement du sol, une variabilité égale de ressources échelonnées sur une succession de zones, une même singularité de con-

(1) Voir la livraison d'août 1901.

trastes (1). Un rapprochement analogue peut être fait dans l'histoire politique. Mêmes luttes pour l'affranchissement, mêmes intrigues de la part de certains chefs pour soumettre le pays qui à l'influence de la papauté, qui à celle des Français, mêmes héros patriotes pour assurer l'autonomie. Le Valais a ses Sambuccio dans les conspirateurs de la *Mazze*, sorte de Jacquerie dirigée contre la grande féodalité, son Sampiétro dans Thomas Riedi, un berger qui repoussa l'invasion de Berne conquérante, ses Paoli et ses Abbatucci dans le cardinal Schinner et dans Georges Supersax, qui veulent livrer leur patrie, l'un au pape et l'autre aux rois de France, et finissent par s'en faire bannir tous deux. Il a ses nobles assassins, ses meneurs laïques et religieux, ses conspirateurs-martyrs, ses artisans de décadence, ses parasites éternels (1).

Par contre, dès que nous passons du détail à l'ensemble, ces deux contrées si semblables dans l'analyse cessent de suivre la voie parallèle, ou tout au moins ne conservent plus guère de rapport général que celui de la concavité à la convexité. C'est la disposition d'éléments identiques dans un ordre opposé que vient encore modifier la différence des altitudes extrêmes.

Si la route d'Ajaccio à Bastia relie les deux principaux centres maritimes de l'île méditerranéenne par un col élevé de 1.100 mètres, la route de la vallée du Rhône centralise les rapports des hautes vallées latérales à une altitude moyenne de 4 à 500 mètres. Là il faut monter pour se rencontrer, ici il faut descendre, mais les obstacles aux grandes communications sont de même sorte.

(1) Les montagnes de la Corse, qui se dressent à plus de 2.500 mètres de hauteur, sont revêtues de neiges pendant la moitié de l'année; leurs pentes, qui descendent rapidement vers la mer, permettent d'embrasser d'un coup d'œil les roches, les pâturages, les forêts et les cultures. La plupart des vallées ont une grande abondance d'eau; de toutes parts on y voit briller des cascades. De vieilles tours génoises bâties sur des promontoires défendaient autrefois contre des Sarrasins l'entrée de chaque baie; la plupart n'ont plus d'autre utilité que celle d'embellir le paysage. (E. Reclus.)

(2) L'histoire (des Corses) témoigne de leur patriotisme, de leur vaillance, de leur mépris de la mort, de leur respect de la foi jurée, mais elle raconte aussi leurs folles ambitions, leurs rivalités jalouses, leur furie de vengeance. — (E. Reclus. *L'Europe méridionale*.)

« En Corse, nous dit M. Demolins, la montagne, les vallées et la plaine sont étroitement contiguës. La montagne *surplombe* partout les parties basses du territoire; elle les *domine*. Et cette domination s'exerce non seulement géographiquement, mais socialement; il n'y a pas moyen de la fuir. »

Tel est le phénomène qui va achever d'expliquer ce type social.

En Corse, les sommets les plus considérables *occupent le centre* de l'île (1); dans le Valais, les sommités les plus considérables *bordent* le pays au nord et au sud du Rhône. La montagne ne cesse pas de *dominer* la plaine; mais, cette plaine étant *intérieure*, c'est plutôt la montagne qui travaille et c'est plutôt la plaine qui exploite et administre, puisque la plupart de ces vallées ont leur chef-lieu administratif et leur centre d'échanges à leur débouché. C'est ici que nous allons toucher au fait qui détermine la divergence du tempérament du chef de clan corse et du chef de clan valaisan. Du haut du maquis, le chef corse embrasse du même coup d'œil des horizons infinis comme la mer; la fixité de son regard conserve partout la vision de ces espaces contemplés, et, dès qu'il aura pris quelque empire autour de lui, nous le verrons préoccupé de s'élever davantage pour régner sur une plus vaste étendue.

Le montagnard valaisan n'a pas de telles perspectives. Il ne domine jamais qu'un tronçon de vallée tortueuse, une combe, un ravin. Aussi bien sa *domination*, géographique et sociale, demeure-t-elle localisée. Si les événements le grandissent, l'humble chef de clan local ne s'avance qu'en hésitant, par étapes, comme s'il tremblait à la perspective des réalisations. Ce n'est pourtant pas modestie; mais connaissant très peu les gens du dehors — le dehors, c'est toute vallée autre que la sienne, — il est comme inquiet, embarrassé de son propre succès. Pénétré du sentiment démocratique de ceux qu'il représente, et craignant déjà de perdre ce qu'il vient d'obtenir, il se ménage d'avance la retraite, et c'est pourquoi les honneurs obtenus

(1) Monte Cinto, 2.707; Monte Rotondo, 2.624 m. d'altitude.

ne lui font jamais abdiquer les humbles fonctions qu'il détient dans sa petite commune. Presque tous les représentants du canton aux chambres fédérales sont non seulement députés de la chambre cantonale, mais encore conseillers communaux. L'horizon de son berceau rétréci par ces montagnes qu'il laisse escalader aux Anglais — lui-même ne les visite jamais — est comme fixé dans son orbite. Il ne se sent en pleine sécurité que sous l'étroit lambeau de ciel bleu qui couvre ce repli de sa vallée. Paysan, il tiendra pour l'honneur suprême d'arriver au conseil municipal; politicien, il se souviendra qu'ayant fait son droit à Sion, il y doit retrouver quelques amis, et il convoitera un fauteuil à l'assemblée législative du canton. Les autres distinctions sont le partage d'un très petit nombre de chefs; mais, on l'a vu, les supériorités obtenues ne les séparent jamais du lieu natal, où leur clan originel ne saurait d'ailleurs se passer de leur direction et où ils doivent tenir à honneur de briller à la manière montagnarde, c'est-à-dire par une aisance relative, méticuleusement soignée et conservée.

C'est ainsi que la domination qui, là, vient aboutir à un unitarisme qui semblerait modelé sur le système d'un massif pyramidal, s'émiette ici au gré d'une constitution orographique intérieure et selon la formation des ravins et des gorges. Et comme ce peuple a conservé son indépendance politique, il s'est efforcé de donner à chaque région une part du pouvoir tout en réduisant le gouvernement cantonal à ce modeste rôle de tuteur qu'il exerce très inégalement sur cent soixante-cinq communes réparties entre treize dixains ou districts. L'occupation romaine et les invasions successives des Huns, des Lombards, des Sarrasins y ont sans doute modifié bien des habitudes, mais sans détruire pour cela l'institution du clan.

Le Valaisan s'emporte aisément pour la défense d'une cause tout en s'avouant peu capable d'en apprécier le but, et rien ne l'éloigne autant du sain raisonnement que la fièvre politique. De sanglantes luttes se sont produites, récemment, entre politiciens rivaux, dans les vallées les plus fidèles aux traditions du passé, comme celles d'Hérens et d'Anniviers.

Quelque adoucissement de mœurs qu'ait introduit dans ce canton le protectorat fédéral exercé de par la constitution de 1848, les institutions valaisannes portent ainsi une empreinte profonde de l'esprit de clan, lequel, quoi qu'on fasse, demeure à leur base. Il n'est pas de pouvoir unitaire concevable pour ces peuplades que la concavité de leur sol cloisonne par cellules autour du clocher principal de leur vallée respective. C'est le lieu par excellence de ce qu'on appelle la politique de clocher. Dans l'extrême Haut Valais, où les communes sont petites et où la caste dirigeante n'a point encore eu besoin de se scinder pour se disputer la domination; le libéralisme, en tant que faction d'opposition, n'existe pas. Dans le Bas, composé de communes généralement considérables, des partis de mécontents se sont formés dès la conquête de la liberté civique et, sous prétexte de libéralisme, sont venus réunir les opposants en phalanges actives par des liens de camaraderie, de parenté ou de voisinage.

En dépit de ces compétitions, toute commune forme un pouvoir agissant qui prétend marcher, régler ses intérêts sans l'intervention du gouvernement cantonal. La pression de celui-ci dans l'élection des députés, — pratiquée ouvertement ou tacitement dans la plupart des cantons voisins — est impossible en Valais. En 1896, M. Louis Bourgknecht, syndic de la ville de Fribourg, faisant allusion à l'entrée en scène des hommes du gouvernement dans la campagne électorale pour le renouvellement du grand conseil de son canton, fit ressortir que « dans un autre canton romand, non moins catholique que celui de Fribourg, le Valais, la simple apparition dans un cercle rural d'un conseiller d'État (membre du gouvernement) durant la semaine des élections suffirait à retourner le corps électoral contre ce pouvoir et à lui rendre le vote nettement hostile ».

C'est que tout petit milieu a sa petite coterie et son chef de clan à mettre en évidence, et qu'à ses yeux l'intérêt particulier de ce groupement secondaire est plus vivace que celui même d'un grand parti central.

L'État, de son côté, voit plutôt dans cette disposition des

mœurs une garantie de sa propre sauvegarde, car en localisant les manifestations de l'opposition, elle le garantit contre le danger d'un revirement populaire général. En effet, si les revirements sont fréquents dans la politique communale, s'ils réussissent même, quelquefois, à devenir régionaux, ils sont, par contre, incapables de prendre une extension simultanée assez considérable pour mettre en danger l'existence d'un gouvernement. Aussi est-on le plus souvent conseiller d'État à vie.

Très souvent, les coterie de voisinage disposent d'institutions propres, qui fonctionnent en dehors des rouages officiels. Nous venons de voir que, de même que la Corse étage extérieurement les éléments du clan, le Valais les étage intérieurement. C'est le village élevé qui commande, ici, aux stratèges de la politique générale, parce que c'est au-dessus de 1.000 mètres que germe et fleurit le sentiment pur de la coterie locale. Dans les guerres civiles, le cri de branle-bas de la réaction conservatrice est chaque fois parti de la haute région de Conches. En 1844, c'est l'Entremont supérieur, c'est le Val d'Illicz, c'est surtout Salvanqui, faisant abandon de leurs propres revendications civiques, prirent les armes pour lutter contre le libéralisme.

Jusque tout près de nous, cet esprit d'indépendance a continué de se manifester, et c'est toujours parmi les groupes de populations reculées que l'on constate cette tendance. En 1896, à la suite d'un compromis accepté et signé, les deux factions politiques du Bas Valais renoncèrent à la lutte pour deux sièges aux chambres fédérales et se partagèrent d'avance le bénéfice de l'élection. Les villages perdus, notamment Isérables et Sarrayer, n'en tinrent aucun compte. Protestant à leur manière contre une telle convention, ils votèrent en bloc pour une candidature de fantaisie.

Puisque nous venons de parler de Sarrayer, agglomération isolée d'une grande commune, et que ce sont les agglomérations perdues qui recèlent en pleine société actuelle les vrais caractères du monde sédentaire d'autrefois, arrêtons-nous-y pour analyser les bases de cette coterie locale qui forme l'une des principales racines des groupements démocratiques auxquels la

Suisse doit d'exister et la clé de voûte de sa structure politique actuelle.

Au cœur des vallées de la Dranse, sur un promontoire de verdure qui surplombe d'une hauteur de 400 mètres le cours de cette rivière torrentueuse, se serrent, pelotonnées à 1.225 mètres au-dessus de la mer, les maisons de Sarrayer, toutes construites en bois et craquelées aux ardeurs du soleil. Là vit une peuplade de cinq cents âmes, riche de son extrême sobriété et de la simplicité de ses aspirations, réfractaire surtout à l'épidémie du papier timbré. Les champs escarpés qui l'entourent, les prés glissants qui la dominant, le superbe alpage de la Chaux, capable de nourrir chaque été jusqu'à 260 vaches laitières, lui suffisent. Toutefois ces avantages ne vont pas sans sacrifices. Les femmes doivent travailler autant que les hommes et perdent à ce labeur toute qualité d'élégance. L'excédant du seigle récolté, le fromage gras de la montagne ne font qu'une halte dans leur cave et leur grenier. Le produit de la vente tombe bientôt dans les bas de laine; c'est là qu'il attend un placement local, de tout repos, consenti à bon escient. L'homme à qui l'on prête est un voisin aux intentions non suspectes et dont l'entreprise se maintient dans le cadre des besoins reconnus.

De temps en temps, quelque ménage sarrayéen déserte son village. Ce sont toujours, en ce cas, des gens qui ont voulu modifier leur manière de vivre et rechercher un superflu considéré comme inadmissible par l'opinion de la tribu. Devenu vulnérable par cette excentricité, le transfuge est aussitôt honni dans ce milieu intransigeant. L'étroite solidarité locale qui s'y pratique fait du mode d'existence une loi. Bon gré mal gré, le novateur, désolidarisé, doit quitter la place.

Toute commune valaisanne, même la plus petite, a son juge de paix. Sarrayer, qui relève du juge de paix de Bagnes, n'a que faire de cette autorité officielle. De tout temps, il a eu son *arbitre de clan*, devant lequel sont portés les différends locaux; car chez soi, l'on peut avoir des désaccords, des rivalités, des rixes, mais au dehors — et ce dehors comprend toutes les autres bourgades de la commune — on est solidaire: « Un pour tous, tous

pour un ». Nulle part, la devise de la Confédération suisse n'est plus strictement observée. Seulement, pour l'observer ainsi, pour la respecter franchement, il faut anéantir dans l'œuf la moindre distinction de caste, et c'est à quoi ces montagnards ont soin de veiller.

On distingue maintenant la source où ceux-ci puisent leur force, et l'on entrevoit la raison de leur influence sur la vie publique du pays.

Si, de ce domaine du clan et du voisinage, nous nous transportons maintenant dans celui de la *Commune* administrative, nous allons y constater quel rôle prépondérant cette population de 500 âmes va exercer parmi les 3.800 que fournissent les autres bourgades du même faisceau, dont plus d'une pourtant surpasse Sarrayer en population.

Ce village occupe et cultive une bande de coteaux très nettement sectionnée. Au-dessous de son promontoire, c'est l'abîme. Autour s'étagent des champs escarpés que limitent parallèlement, du sommet à la base, deux profondes érosions de torrents. De la sorte, le territoire qu'il exploite est *sien* dans toute la force du terme. A part les vignes que ses habitants possèdent dans la plaine du Rhône, tout ce qu'ils récoltent : seigle, froment, pommes de terre, foin, bois, pâture du bétail, est tiré de ce sol si nettement délimité par la nature. Peu de communes ont une frontière aussi fortement accusée que ce quartier d'une commune. Le conseil municipal bagnard compte quinze membres : Sarrayer n'y possède qu'un représentant et, néanmoins, il en demeure l'enfant gâté, précisément à cause de la cohésion morale, de l'incompressibilité de la peuplade qu'il représente (1). Et comme ce conseiller unique est toujours un paysan retors et madré, sans ambition supérieure, qu'il devient par conséquent impossible de corrompre ou d'entraîner, chacune des grosses influences communales avide de voler plus haut dans le ciel politique l'apprivoise avec soin, rêvant de l'attirer dans son orbite et d'y entraîner avec lui le bloc des électeurs sarrayéens.

(1) Les paysans les plus cossus de Sarrayer fournissent moins de corvées à la Commune que les pauvres des villages inférieurs.

Il y avait autrefois, dans le chef-lieu de la commune, un vieux notaire entaché de libéralisme. Malgré cela, comme il donnait ses actes et ses avis au rabais, tout Sarrayer recourait à ses bons offices, et ses tarifs faisaient de lui le tabellion attitré de la tribu. Le brave curiale se croyait de ce chef très populaire et ne parvenait pas à comprendre pourquoi ses clients, qui lui accordaient largement leur confiance, lui refusaient obstinément leur appui pour arriver soit à la justice de paix, soit à la députation cantonale. Il le comprenait d'autant moins qu'aux approches de l'élection, chacun de ces fidèles clients l'assurait de son dévouement personnel. A la veille du vote, il supputait ses chances avec confiance. Mais le lendemain, déception complète : un seul électeur l'avait inscrit sur la liste pour dégager la conscience de tous.

— Vous m'avez trompé ! disait le curial à chaque électeur qu'il rencontrait.

Et chacun de répondre :

— N'avez-vous pas eu une voix ? et n'ai-je pas fait pour vous tout ce qui pouvait dépendre de moi ?

Cependant, alors que certaines sections de commune comme Sarrayer, une ou deux bourgeoisies privilégiées comme Conthey et quelques régions écartées comme Conches, détiennent, soit en vertu de franchises féodales, soit en vertu de la routine, soit encore grâce aux conditions de leur isolement, le privilège de posséder plus que leur compte de biens communs et de forêts, il existe des bourgades que le destin ne s'est pas appliqué à favoriser au même titre. Aussi le dévouement sans bornes que le pouvoir établi trouve dans les premières explique-t-il l'indifférence ou l'hostilité qu'il rencontre dans les autres.

Le *bois*, cet élément commun si nécessaire à ces montagnards, influe aussi dans une large mesure sur les rapports sociaux et politiques des populations. Sarrayer vient de nous montrer comment une agglomération placée à la portée d'une forêt qui suffit largement à ses besoins arrive à s'exempter de tout conflit avec l'autorité, sous la réserve d'offrir sa fidélité électorale en échange de telles garanties. Pour ne pas toujours être servies avec le même bonheur, les autres populations des

flancs des vallées latérales échappent également à de tels conflits, parce que l'accès des forêts leur est en somme facile et qu'au pis aller elles disposent de la nuit pour se livrer à la contrebande.

Tout autre est le sort du paysan du fond plat des mêmes vallées. Non seulement une course à la forêt est pour eux toute une entreprise, mais, s'ils s'ingénient à la réaliser, voilà que le bois, en dévalant par les ravins, vient éveiller l'attention de tous sur leur folle équipée !

Pour comble d'ennuis, ce village inférieur qui est naturellement le chef-lieu, c'est-à-dire le nid des agents de l'autorité, réserve aux délinquants d'autres périls : la prise en contravention et la publication du délit, le dimanche, sur la place publique. C'est un fait avéré que le plus grand nombre de ces procès-verbaux de contravention forestière atteignent les fils des familles pauvres des agglomérations inférieures. De là une première cause de ressentiment contre l'autorité et, par suite, des velléités d'émancipation, d'indépendance, de rébellion.

C'est ainsi que, dans ces vallées latérales où abondent les forêts « de bourgeoisie », léguées aux communes par les seigneuries féodales, le chef-lieu forme ordinairement le noyau de l'opposition. Comme les bûcherons les plus actifs sont dans les rangs de la jeunesse et que ce chef-lieu vit en communications plus directes et plus suivies avec la plaine, où l'esprit du vigneron est aussi prompt à la critique, la défiance à l'égard de l'autorité est à l'ordre du jour dans la partie de la population relativement cultivée.

De plus en plus, ces localités se transforment ainsi en foyers d'opposition perpétuelle. Or, la pénurie des cultures intellectuelles établissant des relations suivies entre la maison de ville et le presbytère, le clergé se voit parfois englobé dans la responsabilité des injustices vraies ou imaginaires imputées à ses amis du pouvoir civil. Le populaire croira volontiers que les cigares et les bouteilles partagés et offerts réciproquement entre ces dirigeants sont le produit direct de l'amende dont on l'a frappé.

L'étendue des communes contribue à rendre difficile la sur-

veillance forestière et à favoriser le déboisement. Aussi, plus une commune a ses habitations disséminées, plus de telles récriminations prennent-elles d'acuité et tendent-elles à se concentrer sur le même membre du pouvoir local.

Il y a quelques années, dans une grande commune, s'était formée une importante phalange de jeunes électeurs mécontents qui, d'un commun accord, résolurent de ne plus prendre part à aucune lutte électorale. De commun accord aussi les factions rivales, poussant les hauts cris, se mirent à flétrir ce groupe du nom « d'anarchistes ». La terrible qualification fut acceptée avec cette philosophie que renforce quelquefois l'entêtement paysan. Outrés de cette résistance dont ils avaient compté avoir rapidement raison, les clans traditionnels s'appliquèrent à porter plus haut leurs procédés d'intimidation. Comme un cours militaire avait lieu à ce moment même dans le voisinage et que des cartouches à balles s'étaient trouvées mêlées à des cartouches à blanc dans un exercice de tir, on tenta d'alarmer le public en imputant le méfait à cette poignée d'électeurs récalcitrants qui continuèrent de plus belle à bouder la constitution.

Mais l'abstention ne dura que jusqu'à l'heure où les mécontents purent traduire leur ressentiment d'une façon efficace. L'année d'après, lors du renouvellement du conseil municipal, l'occasion s'offrit, en effet, de renverser le représentant du quartier des « anarchistes », cause première de leur mécontentement. Ce jour-là, la phalange délaissa en bloc son programme de la veille pour prêter la main et le bulletin à cette exécution. L'« anarchie », c'était tout simplement de la rancune qui attendait le moment d'éclater.

Le *bois* est ainsi l'un des facteurs principaux de la désagrégation progressive des anciennes sociétés communautaires du Valais; mais il faut encore signaler quelques causes particulières. A Fully, à Saillon, à Leytron, communes échelonnées à la base des coteaux du nord de la vallée du Rhône, on remarque avec quelque étonnement que tous les hommes veulent être *radicaux*. La surprise est d'autant plus motivée que, longtemps, la culture intellectuelle de ces trois localités fut pour le moins au-

dessous de la moyenne. Ce n'est donc pas dans la philosophie et moins encore dans l'irrégion qu'il faut rechercher l'origine de ce ferment d'opposition. Nous croyons pouvoir la trouver ailleurs. Autrefois, les habitants de ces communes avaient sacrifié tous leurs champs pour en faire des vignes. L'ancien gouvernement, — car les faits remontent à plus d'un siècle, — voyant que l'on abandonnait les productions les plus nécessaires pour s'attacher à des denrées superflues, ordonna par un édit de ne convertir les champs en vignes que dans la mesure des besoins de chaque particulier. Quelques paysans rappellent encore avec amertume que l'on força certains propriétaires à arracher les ceps de leurs jeunes vignes.

La constitution du pays a subi maint changement, le personnel du pouvoir est aujourd'hui bien innocent de ces vexations, mais c'est la *même couleur* qui gouverne, et en voilà assez pour qu'on rende les gouvernants du jour solidaires de ceux d'autrefois.

La commune valaisanne actuelle est généralement éclosée de la paroisse du moyen âge, fille elle-même de l'antique seigneurie. Aussi, comme cette dernière, dont elle a hérité en ligne directe ou acquis certains droits, prétend-elle s'administrer à sa guise loin de la tutelle, d'ailleurs inégale et fluctuante, de l'État. Lorsqu'on donne un tuteur faible et pauvre à un fils de famille qui prétend tout faire par lui-même, l'ascendant du premier est compromis d'avance.

C'est ainsi que la participation de l'État du Valais à la construction des principales routes du canton fut jusqu'ici tantôt nulle, tantôt plus que modeste. La route qui mène au val d'Anniviers à travers gorges et abîmes a été ouverte par les mains des Anniviards eux-mêmes, en six ans de labeur, sans le moindre subside de l'État. On peut en dire à peu près autant d'une autre merveille de courage et de ténacité : la route aux quarante-trois lacets qui prend le voyageur au bord du Rhône et, lentement, l'élève jusqu'au val de Salvan, pour le conduire ensuite, à travers plateaux, ravins et forêts, jusqu'au col de la Tête-Noire et à Chamonix. Il serait aisé de multiplier de tels exemples et même d'ajouter que la route du Grand-Saint-Bernard, décrétée de

première classe et entretenue de ce fait par le gouvernement, demeure dans un lamentable désordre, malgré les plaintes et gémissements des intéressés. Nous verrons un peu plus loin quels étranges calculs ont présidé à l'ouverture de la route de Sion à Vex. Soulignons, en passant, le fait que la grande vallée latérale de Viège ne dispose d'aucune route carrossable, sauf sur l'un des tronçons de sa partie supérieure, où les communes fréquentées par les touristes du Mont Rose et du Cervin ont bien voulu s'imposer ce sacrifice. Sans le chemin de fer de Zermatt, œuvre de financiers étrangers au canton, on serait encore réduit à s'y rendre par un chemin muletier encombré de cailloux.

On comprend très bien qu'en voyant l'État hésiter longuement devant l'application de la moindre des mesures, le paysan n'ait pas une idée bien haute de cette Providence aussi tâtonnante que timorée. D'ailleurs, les groupements locaux, tantôt libres, tantôt patronnés par les communes, s'ingénient volontiers à organiser d'eux-mêmes les entreprises. L'endiguement des rivières ou des torrents est le plus souvent le fait de leur initiative séculaire, habile à se produire, quoique, hélas ! aussi fruste qu'ingénument courageuse. Sans doute, l'ingénieur ou géomètre de l'État finit par faire une apparition, mais, le travail étant déjà en activité, il ne peut ni n'ose l'entraver ou le défaire. S'il le pouvait ou le tentait, son acte soulèverait des protestations générales ; car ces montagnards n'ont jamais pu concevoir qu'un « monsieur » entende rien à des travaux de terrassement et de maçonnerie (1).

L'habitude, leur grande inspiratrice, se charge toutefois de nous démontrer que le paysan montagnard n'a pas toujours tort

(1) A ce propos, un citoyen du Haut Valais nous cite un fait typique. Un ingénieur de l'État fut envoyé au cours de ces dernières années dans le district de Rarogne, pour diriger la correction d'un torrent considérable. Le mal voulut que son plan de correction ne fût pas du goût des Raroniens. L'ingénieur en appela à son gouvernement, mais celui-ci, n'osant déplaire à une population d'une fidélité inébranlable aux institutions établies, préféra sacrifier le technicien, bien qu'il tint de très près aux hommes du pouvoir. La raison d'État faisait ainsi reculer l'État devant la fédération des clans.

de se rendre ainsi indépendant des hauts pouvoirs. Bien souvent, lorsqu'un village vient d'être incendié ou une digue de torrent emportée, les plans officiels de réfection parviennent à la préfecture de district ou à la municipalité quand tout est reconstruit. Car ce monde, accoutumé aux bouleversements naturels, n'a jamais bien distingué entre le provisoire et le définitif. En 1877, un pont provisoire jeté sur un torrent, près de Vollèges, s'était effondré une belle nuit sous son propre poids. L'ingénieur du gouvernement avait compté sur la solidité de l'ouvrage pour retarder la construction du pont définitif. Incapables de se dispenser de ce passage, les paysans rétablirent le jour même un second pont provisoire, qui eut l'avantage de justifier de nouveaux délais. En 1889, la moitié d'un village de 400 habitants flamba. On était en juillet. L'intervention de l'État fut si lente qu'à l'apparition du plan de reconstruction, ces montagnards, peu disposés à renvoyer à l'hiver la restauration de leurs demeures, avaient tout réédifié à leur guise, à la même place, sans le moindre souci de conjurer pour l'avenir des dangers identiques à celui qui venait de les éprouver.

A ce compte-là, un gouvernement demeure précisément solide et stable par ce fait qu'il n'a pas besoin de *force*. Cet élan empressé de l'initiative locale le sert du reste à merveille; il l'aide notamment à boucler ses budgets sans augmentation sensible des recettes et à effacer progressivement les suites désastreuses du *krack* national de 1871. Or, quand l'État ne couvre pas de son patronage la commune ou le clan local, il est amené, bon gré mal gré, à subir le leur.

Ce pouvoir supérieur, venons-nous de dire, tient sa stabilité de ce qu'il n'use pas de la force. Cela est si manifeste, que le premier jour où il se montrerait d'humeur quelque peu autoritaire, la région, la commune, le clan interviendraient sans retard. En 1869, un jeune radical, trouvé blessé au milieu d'une bagarre électorale, se vit accusé d'avoir donné la mort à un jeune conservateur, sans toutefois que sa culpabilité pût être affirmée autrement que par la passion publique. Au premier instant, l'on se crut menacé d'une véritable « terreur blanche ». Un tribunal

spécial fut institué, des témoins découverts; mais, comme l'affaire s'était passée dans une vallée fermée et que l'effervescence ne se trouvait pas partagée en dehors de cette région, les membres les moins agités et les plus avisés du tribunal atermoyèrent. Le prévenu fut ensuite transféré à Sion pour y être détenu. Ce fut alors une autre histoire. Les amis qu'il comptait dans la compagnie de milices dont il était sergent, menacèrent d'arriver en armes pour l'arracher à la prison. Voyant cela, le gouvernement fit loger le détenu dans une chambre de la ville où il ne le laissa manquer de rien. Nouvelle démonstration de la supériorité de la coterie et de la camaraderie qui sont à la base des clans.

Le mode d'administration si complexe du Valais peut, mieux que tout autre, nous donner à la fois un exemple typique des avantages d'une décentralisation bien comprise et des inconvénients d'une décentralisation illimitée.

Ainsi, dans le Haut Valais où, dès le moyen âge, la seigneurie féodale a abdicqué en faveur du dixain démocratique (1), cet organisme intermédiaire vient atténuer l'importance de la commune et réaliser ainsi depuis des siècles cette cellule administrative que, dans un projet de décentralisation nationale développé à la Chambre française il y a une quinzaine d'années, M. de Lanessan voulait attribuer au canton français. Aussi le conseil de dixain qui, dans le Bas Valais, est un rouage dont on ne tient nul compte, prend, dans le Haut Valais, le rang que garde en France, par rapport à l'État, le Conseil général. Le dixain de Conches, formé de vingt-deux communes-paroisses, compte 4.100 habitants. Dans le Bas Valais, il existe une commune-paroisse, comptant 4.300 âmes à elle seule. De cette manière, dans le Haut Valais où la commune est petite, c'est le dixain qui constitue un peuple, tandis que dans le Bas Valais, où la commune est plus vaste, son autonomie efface celle du dixain, et ce sont

(1) Dixain, tiré de l'allemand *zehnten*, qui pourrait bien n'être qu'une corruption du latin *centurie*, était l'ancienne division militaire, et les sept dixains du Haut formaient autant de démocraties souveraines. L'historien Gremand veut que ce mot ait une origine plus reculée.

alors les municipalités qui sont considérées par le peuple comme l'entité administrative fondamentale.

En parlant des alpages du Valais, nous avons donné une idée suffisante de la répartition du bien communal. Nous nous dispenserons donc d'un exposé de l'exploitation des forêts. L'étude serait décidément trop complexe, et trop subordonnée d'ailleurs à la richesse de chaque bourgeoisie. Dans certaines de ces communes, le bois est si abondant que, toutes les années, l'administration locale sacrifie une certaine étendue de forêts aux besoins courants des populations, et fixe le jour destiné à la coupe et au martelage du lot attribué à chaque ménage. Dans d'autres, où le bois se fait rare, la fonction de garde des forêts devient si impopulaire, qu'à tout instant ce « pelé », ce « galeux » risque d'être victime d'agressions. Rémunéré dans la plupart des localités par le droit aux bois qu'il a confisqués, il doit soutenir des luttes en règle. Il lui arrive même de voir flamber en quelques instants, dans la nuit, sous la torche d'un paysan vindicatif, les cubes de souches si péniblement acquises. L'État est incapable d'exercer une surveillance suffisante. Quant à la commune, jalouse de garder son administration, elle ne tient presque aucun compte de la tutelle des inspecteurs centraux. En maint endroit, souvent là même où l'on se plaint le plus de la pénurie de bois, il est des forêts qui pourrissent sur pied faute de voies de dégagement. La commune ne sait en établir, et l'État, à qui elle ne demande rien, de peur de voir diminuer son indépendance, n'a garde de la protéger contre son gré.

En raison même de la variabilité de la fortune de chaque agglomération communale, comme de sa superficie, de sa population et de ses coutumes, il est impossible de donner ici une moyenne sérieuse de leurs moyens financiers. Pour les pâturages, la caisse municipale perçoit une imposition qui correspond généralement à la somme qu'elle est tenue de verser elle-même à l'État. Quoique cette imposition soit dérisoire, les communes obérées n'osent l'élever à leur profit. La pénurie de l'argent fait que les paysans préfèrent solder l'impôt communal à grand renfort de journées de travail. Bien rares sont ceux qui voient avantage

à se libérer en espèces. Ces journées représentent des sommes minimales, telles que 1 fr. 20, 1 fr. 50, selon la saison (1). En raison même des survenances nombreuses, rupture du lit d'un torrent, de la digue d'une rivière et de mille accidents analogues, le montant des prestations peut, en un jour, se tripler et se quintupler sans parvenir à rendre cet impôt corporel aussi impopulaire que la redevance, relativement bien anodine, de l'État (6 fr. 26 par habitant en 1897). Le fait que ce dernier, quoique fixe et d'un taux modeste, est perçu en numéraire, nous semble être pour beaucoup dans le surcroît de sympathie voué au premier.

Cependant, le sort des contribuables est bien différent d'une vallée, d'une commune, d'une agglomération à une autre. Tandis que, dans certains endroits du Bas Valais, le ménage pauvre s'étend à exécuter des corvées pour une administration publique qui lui refuse la jouissance légitime de sa part des pâturages communs, affectée à l'usage des riches, il existe, notamment dans le val d'Anniviers, des communes exceptionnellement favorisées. A Saint-Luc, chaque ménage fournit en tout deux journées de prestation par an à la commune. D'autres bourgeoisies, plus riches et bien administrées, répartissent de 10 à 15 francs par an à chaque ménage. La commune de Vernamièze fournissait jadis à ses bourgeois l'huile à brûler ou le pétrole et le sel. A Sembrancher, des habillements étaient assurés aux bourgeois pauvres. Quelques grosses bourgeoisies, notamment Sion, Monthey et Martigny, allouent encore à leurs membres des revenus annuels.

Ce *statu quo* administratif des communes nous fait discerner, une fois de plus, le levain d'ambition qui donne naissance au petit politicien local. Comme tout paysan ose plutôt aspirer aux charges communales qu'aux situations supérieures, il se gardera de blâmer, avec autant de violence que les autres, celle des administrations dont, un jour ou l'autre, il pourrait lui arriver de devenir membre; en tout cas il mettra plus de

(1) Sans nourriture, bien entendu.

mesure à critiquer la gestion communale que celle de l'État. Car c'est dans la commune que le paysan se sent à l'aise; c'est là qu'il se plaît le plus à briller, tant il se rend compte qu'on y éprouve moins de peine à se produire. Là, il n'a pas à renoncer au dialecte rustique. Il peut semer autour de lui ces savoureux apophtegmes du cru qui, jetés en bon patois avec une certaine vivacité et bien à propos, confondraient publiquement la plus savante thèse d'ingénieur.

Souvent, et alors surtout que la commune se compose de deux agglomérations principales ou de plusieurs groupes distincts, des rivalités jalouses éclatent entre les deux plus importantes. Et, naturellement, ces sortes d'antagonismes se parent volontiers d'une couleur politique. Les programmes électoraux procèdent des compétitions entre familles. Et lorsque l'une ou l'autre se sent pour longtemps vaincue, elle se pénètre de cette idée qu'en scindant la commune on doublerait le nombre des dirigeants. Telle est, par exemple, l'explication du libéralisme que professent les habitants de Vétroz, commune détachée en 1861 du noyau plus conservateur de celle de Conthey; de là le libéralisme également affiché par le village de Champéry, détaché de Val-d'Illiez, son ancien chef-lieu. L'ancienne commune seigneuriale de Martigny s'est répartie naguère en cinq fractions. De nos jours, l'une de ces fractions, Martigny-Combe, se tronçonne à son tour sous l'action d'un groupe politique qui, la trouvant immergée dans l'élément adverse, vient de s'ingénier à l'amputer du morceau dont il peut le mieux faire son profit. Sous les phrases pompeuses, s'affirme surtout le désir qu'ont les meneurs de découper le territoire des communes, pour augmenter d'autant leurs chances de les administrer, et d'extraire, d'une pâte électorale trop difficile à manier dans son ensemble, un levain de minorité séparatiste qu'ils iront pétrir à l'aise dans leur coin préféré.

Les chefs locaux du Valais ont du reste sous les yeux de trop brillants exemples pour ne pas s'octroyer de telles fantaisies. Ce que les hommes influents de la capitale ont fait du district d'Hérens en 1839 nous le montre bien. D'après la constitution de 1815, la république du Valais se divisait en dixains presque auto-

mes, représentés chacun à l'assemblée législative par quatre députés, quelle que fût l'importance de sa population respective. En 1839, cet état de choses fut bouleversé, et la représentation proportionnée au chiffre de la population de ces circonscriptions indépendantes. Or, le dixain de Sion étant fort petit eu égard au nombre d'hommes éclairés qu'il possédait, ceux-ci s'ingénièrent à détacher du dixain voisin d'Hérens les deux communes de Savièze et de Grimisuat. Grâce à ce subterfuge, le cercle électoral de Sion, sensiblement arrondi, mettait plusieurs sièges de plus à la disposition de ces politiciens de la capitale. Sans doute le peuple fut consulté, mais ce peuple de vigneron a ses mœurs spéciales et ses chefs, qui le connaissaient, ne l'avaient pas oublié. Afin d'entraîner toute l'« opinion », les femmes comprises, l'on fit descendre du sommet des pâturages alpestres de larges chaudières à fromage où l'on fit bouillir en plein air le vin cannellé destiné à assurer cette victoire « populaire » du patriat sédunois.

Il y eut alors, comme on le peut présumer, une minorité indignée; la population du val d'Hérens s'exclama violemment contre ce démembrement de son dixain. C'est alors qu'afin d'apaiser les protestataires, le gouvernement fit décréter la construction d'une route carrossable menant dans le val d'Hérens. Citons un nouveau trait de cet état d'esprit de la race. Lorsqu'en 1788, s'opéra l'absorption de l'ancienne commune d'Outre-Vièze dans la « noble bourgeoisie de Monthey » des protestations déclamatoires étaient poussées par les autorités d'Outre-Vièze. Désirant garder leurs positions, elles s'écriaient, faisant allusion à leurs co-bourgeois fusionnistes : « Une bande de communiens d'Outre-Vièze, qui ne se sont jamais réunis sous la présidence d'un juge et qui n'ont jamais paru à une assemblée régulièrement convoquée par l'autorité, une pareille bande se permet de conclure de son chef un traité avec ceux de Monthey! »

C'était donc l'autorité, c'est-à-dire la minorité, qui s'opposait à une fusion dont l'effet premier serait de supprimer les charges publiques qu'elle détenait.

Par cette étude nous croyons avoir démontré d'une manière

évidente que c'est du *Clan local* que sont sorties ces petites démocraties fédératives si harmonieusement adaptées à la structure orographique du noyau central des Grandes Alpes.

La *Commune*, qui est ainsi le premier engrenage politique, n'a par conséquent d'autre force que celle que le pivot du clan lui communique, et l'on comprend sans effort que, jalouse de sa raison d'être, elle se réserve la première part dans la répartition du mouvement général, se bornant à transférer au rouage trop éloigné de l'État le surplus de son énergie.

Nous en avons eu la plus concluante des preuves quand nous avons vu des communes isolées ou groupées s'imposer librement des sacrifices prodigieux plutôt que d'aller frapper à la porte de l'État pour solliciter une aide qui ne leur aurait peut-être pas été refusée.

Il convient de retenir ces constatations, car notre prochain article en amènera l'enchaînement logique et naturel. Nous y verrons : 1° quel rôle la petite capitale valaisanne, unique *Cité* de tradition aristocratique, a su s'adjuger vis-à-vis de l'État, grâce à cet éloignement systématique de la *Commune*; 2° quelle est la part de direction que cet État cantonal, toujours plus comprimé entre la commune immuable et le pouvoir grandissant de la Confédération, parvient encore à se conserver et par quels moyens il y prétend réussir; 3° quelle sera l'opposition directe de ces divers pouvoirs séculaires coalisés contre l'intervention redoutablement envahissante d'un pouvoir nouveau qui, en les dominant, en les forçant de se pénétrer entre eux et de se fondre avec d'autres, menace de tout simplifier, de tout niveler et, par ce fait, de saper leur puissance.

L. COURTHION.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — L'OR DANS L'HISTOIRE

M. Henri Mazel, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, et dont les idées originales se ressentent parfois de l'influence qu'a exercée sur lui la Science sociale, veut bien nous communiquer les épreuves d'un chapitre détaché d'un livre qu'il va publier chez Perrin : *Quand les peuples se relèvent*. Ce chapitre est intitulé : *L'or dans l'histoire*. Cela est écrit sous forme de dialogue. En voici deux fragments qui nous paraissent curieux :

Le président. — Pour importantes qu'elles soient (les causes de la décadence de l'Italie après la Renaissance), que sont ces causes auprès du bouleversement inouï qui résulta pour le monde entier de la découverte de l'Amérique? La voilà, la vraie raison de la décadence italienne! Jusque-là l'Italie était le centre de la Méditerranée, et la Méditerranée le centre du monde; la grande voie commerciale allait de Venise au Caire; le marché financier de l'univers était à Bologne ou à Florence. Après les voyages de Christophe Colomb, quel changement! La Méditerranée se rapetisse de toute l'immensité atlantique, bientôt de toute l'immensité pacifique et australe. L'axe du monde se déplace; aux grands ports italiens vont succéder des ports flamands, portugais ou anglais. Les centres financiers d'Europe seront à Augsbourg et à Nuremberg, en attendant d'être à Anvers et à Londres. Et, du coup, voyez la décadence précipitée, irrémédiable, de ces vieilles glorieuses cités italiennes! Elles se seraient relevées de dix Agnadels et de vingt Ravennes, elles ne se relèvent pas des aventures de Cortez et de Pizarre, des voyages d'Albuquerque et de Magellan.

Le professeur. — Avouez que vous avez choisi habilement votre exemple. On n'a pas souvent découvert d'Amérique.

Le président. — Mais quand on en a découvert une, c'est pour longtemps, et pour partout. Comment encore expliquez-vous la décadence de la Porte, mon cher général? Ce n'est pas par la défaite. Jamais les janissaires n'ont été plus redoutables qu'au temps de Soliman le Magnifique. Et ce n'est pas non plus, mon cher sénateur, par l'altéra-

tion de leurs principes constitutionnels. Jamais la machine turque n'a été mieux montée. Malgré tout, les Ottomans n'ont pas tardé à subir le sort des Vénitiens et des Florentins. Pourquoi? Toujours parce que le commerce du monde avait été bouleversé, que les produits d'Extrême-Orient, au lieu d'aboutir à Scutari, à Alep, au Caire, allaient par mer à Lisbonne ou à Rotterdam, et que tous les royaumes des sultans et des émirs intermédiaires s'appauvrirent fatalement.

Plus loin, le même personnage explique, d'une façon que n'avait point prévue Montesquieu, la grandeur et la décadence de Rome. Nous reprenons la citation :

Le président. — Qu'elle soit sacrée ou non, l'*auri fames* existe, premier point, et, second point, la supériorité des peuples a toujours été liée à la possession de la plus grande richesse beaucoup plus qu'à l'érection des plus hauts trophées ou à la meilleure rédaction des édits royaux. A l'origine de chaque grand peuple, il y a conquête de quelque toison d'or. Et cela est vrai non seulement de la Grèce, dont toute l'expansion ne fut déterminée que par la poursuite de la richesse, non seulement de tout l'Orient, où la puissance des despotes s'est toujours mesurée à la grosseur du tas d'or qu'ils augmentaient à chaque expédition heureuse, mais même de Rome, et de la Rome primitive. Toute son histoire s'explique bien mieux par la soif de l'or que par le culte des ancêtres, n'en déplaise à Fustel de Coulanges. Que sont les Romains des premiers siècles? Des paysans rapaces et retors, besogneux et usuriers; la lutte des patriciens et des plébéiens fut tout simplement un duel de prêteurs cupides et d'emprunteurs récalcitrants; de là le *nexum*, la *mancipatio*, tout le droit quiritaire; de là aussi les révolutions, les sécessions, les réconciliations et toute l'histoire romaine. Un jour vint où les uns et les autres s'aperçurent qu'au lieu de se disputer rageusement le peu de métal jaune ou blanc qu'ils avaient, il leur serait beaucoup plus avantageux d'aller voler celui que les autres avaient en plus gros sacs : de là la conquête du monde. Les ruraux du Latium, la gorge hors des griffes des usuriers, purent respirer et en profitèrent pour pulluler; et le Sénat en profita à son tour pour submerger tout l'orbe sous ses légionnaires. Pendant plus d'un siècle, l'or du monde pompé par tous les Pompées (quel nom prédestiné!) vint s'entasser à Rome. J'ai dit comment il reflua vers l'Orient, et comment l'Orient alors domina l'univers. Hégémonie et ploutocratie ont toujours été ensemble, chez les rois de Perse comme chez les khalifes, chez les Espagnols d'autrefois comme chez les Anglais d'aujourd'hui.

Il nous est impossible de savoir, avant d'avoir vu l'ouvrage entier

de M. Henri Mazel, dans quelle mesure son « président » exprime sa propre pensée. L'auteur, si nous devinons bien, fait soutenir dans chaque chapitre, à ses différents interlocuteurs, des thèses contradictoires. Est-ce doute? est-ce scrupule? est-ce virtuosité? Nous le saurons bientôt sans doute. Mais comme les ouvrages de M. Henri Mazel sont de ceux qui font penser, même lorsqu'on n'en adopte pas entièrement les conclusions, nous avons cru bien faire en mettant les passages cités plus haut sous les yeux de nos lecteurs.



II. — LES FRAIS DE JUSTICE

Une pauvre femme devait 59 francs. Elle ne put pas payer. Les huissiers entrèrent en campagne; l'avoué rédigea son mémoire, le tribunal jugea. Total à payer : 778 francs. La pauvre femme alla trouver son député, lui conta son affaire et le supplia d'intervenir en sa faveur.

La chose se passait il y a douze ans déjà, en 1890.

Le député rédigea une proposition de loi pour mettre un terme à de tels abus, la déposa sur le bureau de la Chambre, demanda et obtint l'urgence. Oui, l'urgence!

Mais il y a, paraît-il, des propositions *urgentes* qui ne pressent pas. Le 10 février dernier, M. Allemane racontait à la tribune qu'un pauvre ouvrier avait dû payer, pour un principal de 150 francs, 1.600 francs d'accessoires. Cette fois, aucun député n'a déposé aucune proposition, mais le ministre de la justice a juré ses grands dieux d'opposer une digue au flot toujours montant des frais de justice.

Un journaliste pourtant très modéré a cru devoir, en enregistrant cette solennelle promesse, faire allusion au fameux billet que possédait La Châtre. En effet, l'abus que l'on signale est bien vieux. Molière dans les *Fourberies* de Scapin, Boileau dans son *Lutrin* et ailleurs, Racine dans ses *Plaideurs*, nous donnent une idée de ce qu'étaient de leur temps les frais de justice. Et c'étaient trois poètes bien « gouvernementaux », bien « conservateurs ». La chose n'a pas changé et l'exploitation, soit des plaideurs, soit des malheureux qui ont à se servir, pour une raison quelconque, du ministère de la justice, continue à être aussi florissante que par le passé.

Voilà un des cas où l'on peut dire carrément que l'État manque à son devoir. Mieux vaudrait certes ne pas répandre tant de subventions inutiles et rendre *vraiment* gratuite l'administration de la justice, qui est la première fonction du gouvernement. Mais trop d'intérêts

particuliers et de routines consacrées par le temps sont prêts à se liguer contre toute tentative de réforme sérieuse. Et d'ailleurs, ne faut-il pas que les réformes d'ostentation passent d'abord?



III. — LE POINT FAIBLE DU COMMERCE FRANÇAIS

Un de nos amis, établi au Chili, nous communique les deux articles suivants, publiés par le journal *la Colonie Française*, de Santiago, aux dates du 26 août et du 2 novembre 1901. Nous croyons intéressant de les reproduire, car ce qui est vrai pour le Chili est vrai, malheureusement, pour bien d'autres endroits.

La routine et la peur des risques.

Parmi les causes, d'ailleurs fort nombreuses, comme on sait, auxquelles il faut attribuer la décadence de nos affaires et la perte de notre prépondérance commerciale sur nos anciens marchés dans tous les pays d'outre-mer et notamment en Amérique, il en est une sur laquelle il nous faut aujourd'hui revenir.

Il nous paraît d'autant plus nécessaire d'en reparler, que d'elle dérivent toutes les autres et qu'il nous est donné chaque jour d'en constater ici même les très fâcheux effets.

Nous nous référons à l'esprit d'incorrigible et fatale routine qui, par malheur, après trente ans de douloureuse expérience, domine encore en France chez la plupart de nos industriels et de nos fabricants, en ce qui concerne l'écoulement de leurs produits à l'étranger, la manière de comprendre les affaires, et surtout le mode de procéder avec leurs représentants et les clients qui y résident.

Certes, il y a des exceptions à faire; mais elles sont rares, si rares qu'il serait facile de les compter.

Sortir des vieilles habitudes traditionnelles et du cercle étroit des idées acquises en matière de transactions commerciales, surtout avec les pays lointains, semble exiger en France des efforts surhumains.

De là, tout le terrain perdu par nous à l'étranger depuis 1870, par l'envahissement de tous les marchés par les produits de nos rivaux.

Or, cet envahissement et l'acceptation de ces produits n'ont pu s'effectuer que grâce à une transformation complète dans la manière d'opérer, et qui consiste, pour les Allemands qui en ont été les innovateurs, en outre des bas prix des articles offerts à la consommation, dans des facilités de toute sorte données aux acheteurs, et dont la principale est d'accorder des délais de paiement, largement calcu-

lés avec la longueur des distances et des transports maritimes, et portés même, nous l'avons vu souvent; jusqu'à des limites qu'on peut taxer d'exagérées, mais qui n'en sont pas moins des faits réels auxquels en France on se refuse à croire.

Et c'est bien, en effet, parce qu'ils se sont toujours refusés à croire à ces changements apportés dans les usages, à ces innovations introduites par le commerce allemand dans ses transactions avec ces pays lointains, que nos fabricants et nos industriels de France ont perdu peu à peu la situation qu'ils y occupaient autrefois et qu'ils cherchent depuis longtemps, mais tardivement et vainement, à reconquérir; et nous disons *vainement*, parce qu'ils s'entêtent à persister dans leur vieille routine, à procéder comme par le passé, sans vouloir rien changer à leurs habitudes.

Cela provient des fausses idées, qui dominent encore en France, en ce qui concerne tous ces pays de l'Amérique, et de l'ignorance dans laquelle on se complait à y vivre de l'état de choses réel qui y règne, tout cela engendrant l'horreur des risques à courir et la crainte de non-paiements.

Aussi, comme conséquence, voit-on se produire très fréquemment ce fait qu'une traite est présentée à l'acceptation, à un client, avant même qu'il ait reçu sa facture et ses connaissements. S'il se refuse à l'accepter, il est menacé d'un protêt, la Banque chargée de présenter la traite déclarant agir en vertu d'instructions précises. Et souvent, ce n'est point aux termes d'usage de 90, de 60 ou même de 30 jours que la traite a été tirée; c'est à quelques jours de vue, parfois même à vue, au change de vue.

Cela, bien entendu, contrairement aux conditions stipulées à la remise de l'ordre.

De là, des laissés pour compte, des litiges fréquents que les agents ici s'efforcent d'arranger du mieux qu'ils peuvent, quand ils y arrivent, et, en tout cas, s'ils ont eu du mal à ouvrir une porte, cette porte leur sera désormais fermée.

On comprend que, la marchandise voyageant aux risques et pour compte du client, les débours faits en France soient l'objet d'une facture à part, et que pour couvrir son montant, une traite à part, à quelques jours de vue, ou même à la rigueur à *présentation*, soit tirée.

Mais la marchandise!...

N'est-il pas absurde, en vérité, de prétendre que l'acheteur en paie ou en *accepte* (ce qui est tout comme) la valeur, avant d'avoir pu se rendre compte de ce que peut être cette marchandise qui lui arrive, surtout quand cet acheteur est un nouveau client recommandé et reconnu bon, et qu'il s'agit d'une première affaire?

A plus forte raison, cette prétention est-elle inadmissible, quand la traite est présentée (comme nous avons été témoins du cas à deux reprises, il n'y a pas longtemps) sans aucun document à l'appui, et offert en échange.

On peut fort bien admettre que la distance oblige à une certaine prudence; mais le procédé que nous signalons a vraiment un caractère de brutalité qui choque. Il en résulte que si, par hasard, l'acheteur est doué d'humeur bénévole, il pourra se décider à s'y conformer afin de s'affranchir de tout ennui, mais on peut être à peu près certain qu'il se refusera ensuite à faire une autre commande, préférant s'adresser ailleurs, et sachant que d'autres le traiteront mieux. Et s'il ne s'y conforme pas, alors c'est toute une histoire.

Veut-on un exemple récent?

Un ami, représentant à Santiago de diverses maisons importantes, nous racontait ces jours derniers qu'il avait accepté de faire connaître au Chili les produits d'une maison de France.

La maison lui adresse un lot de marchandises et... tire sur lui A VUE, pour se couvrir du montant de la facture!!!!...

Cela peut paraître incroyable, mais c'est ainsi.

Résultat : Notre ami a payé la traite, désireux de ne pas provoquer de difficultés; mais..... c'est fini. On ne l'y reprendra plus.

Et combien d'autres cas pourrions-nous citer encore, démontrant combien en France on est loin des procédés si larges de nos rivaux.

Eh bien! tant que nos fabricants et nos industriels s'obstineront dans leurs idées, dans leur vieille routine invétérée; tant qu'ils ne chercheront pas à emboîter le pas à ceux qui les ont si considérablement devancés à l'étranger, et à se plier aux exigences d'une situation nouvelle et de procédés d'opération nouveaux, la lutte leur sera non seulement difficile, mais impossible.

Il suffit de sortir de France et de voyager quelque peu dans ces pays d'Amérique, travaillés, exploités par nos actifs et intelligents concurrents, pour s'en convaincre.

Or, si nous savons fort bien que beaucoup d'esprits éclairés, comprenant cela, consacrent tous leurs efforts depuis longtemps à provoquer une réaction énergique, il serait à souhaiter que leur action pût s'appuyer sur une instruction et une éducation complètes, sérieuses et surtout pratiques, susceptibles de modifier le fond traditionnel de certaines idées, de certains préjugés, de certains usages, et de mettre les Français de France en état de seconder efficacement les efforts de leurs nationaux consacrés aux affaires, et luttant péniblement à l'étranger contre une concurrence chaque jour plus redoutable.

Voici maintenant le second article, qui esquisse un point de vue différent :

Est-ce routine?

Un vieux proverbe, bien français, dit que *la critique est facile*, et je crois qu'on ne peut mieux rappeler cet adage qu'à ceux qui, sans en avoir fait un examen raisonné et réfléchi, jettent la pierre aux négociants français et qualifient de routine leur *modus operandi* en ce qui a trait aux ventes réalisées à l'étranger.

Il ne suffit pas, en effet, de constater des effets ou conséquences bien regrettables, sans nul doute, pour le placement des produits français, dans ce qu'a de défectueux la condition uniforme de la vente qui est, comme on le sait, le paiement ou l'*acceptation* du montant de la facture, souvent même avant la livraison de celle-ci; et il est bon de rechercher les causes de cette attitude obligée des vendeurs.

On cite, comme exemples, nos concurrents du lendemain de 1870, les Allemands, qui, presque toujours, consentent aux acheteurs un crédit d'une année entière, mais on ne dit pas que l'État allemand, protecteur à outrance du commerce d'exportation, force la main à ses comptoirs de crédit nationaux pour que l'effet à recevoir qu'émet chaque maison de commerce, dès la réalisation d'une opération de vente, soit immédiatement endossé et sa valeur couverte par l'institution financière.

Ce fut là l'un des traits de profond économiste national que fut Bismarck qui, de cette manière très ingénieuse, ajouta une clause au traité de Francfort.

On ne dit pas non plus que le corps consulaire de nos voisins de l'Est devint, entre les mains du chancelier de fer, et par sa toute-puissante initiative d'alors, une véritable machine commerciale et que, consuls généraux, consuls et simples agents consulaires, reçurent de Berlin l'invariable et inviolable mot d'ordre de se constituer en agents de renseignements commerciaux.

C'était là la garantie que l'Etat allemand offrait aux Banques qu'il obligeait, d'une part à couvrir les opérations commerciales des maisons industrielles et qu'il *renseignait*, d'autre part, extra-officiellement par l'intermédiaire du service consulaire.

On se garde de dire également que l'Allemagne, ainsi que l'Angleterre, a ses ports et ses *docks* francs, où la manipulation et le réemballage est absolument libre, tandis que nos ports et nos docks en France sont encore soumis à toute la raideur et à toutes les exigences administratives d'antan.

La routine ne vient donc pas de nos compatriotes industriels ou négociants exportateurs. Elle vient directement de l'Etat qui n'a pas encore aiguillé l'effort de la machine administrative dans la voie des réformes que l'attitude de nos voisins suggérerait et où réside le salut pour l'industrie et le commerce français à l'étranger.

Nos règlements administratifs, comme on le voit, sont en désaccord avec les nécessités de l'époque actuelle, où la concurrence n'est plus une question secondaire, puisqu'elle entraîne presque la suprématie en faveur de la nation victorieuse. Non seulement au point de vue administratif, mais encore au point de vue judiciaire, il y a matière à réformer et à réformer profondément.

Que dire de nos chambres de commerce qui s'opposent tenacement à ces réformes radicales sous le fallacieux prétexte de la tradition?

Que dire aussi de notre Code Commercial au point de vue criminel, qui abîme définitivement le commerçant failli et qui, dès lors, est incapable d'aucun effort futur, *même dans nos colonies*.

Les Anglais, gens pratiques comme on sait, possèdent une jurisprudence très logique, ainsi qu'on va le voir.

Un négociant failli en Angleterre, part pour l'Australie ou les Indes et recommence une vie et rétablit une situation sans qu'il ne soit plus question de son passé.

Et je sais un cas bien typique à ce propos.

Un commerçant fit faillite, à Londres, je crois, et resta — après une liquidation plus ou moins habile — possesseur de 10 ou 15.000 livres sterling.

Il s'en fut naturellement s'établir à Sydney ou Melbourne, peu importe, où, quelques mois plus tard, il recevait une longue lettre de la principale maison à laquelle il avait causé le plus de perte qui, « en raison de la situation aisée qu'on lui savait, lui offrait l'ouverture d'un nouveau crédit! »

Après cela, que dire de nos compatriotes?

Peut-on, en toute justice, leur reprocher une routine qu'ils n'ont pas, si on met leurs moyens d'action en parallèle avec ceux de leurs concurrents?

Non, certainement non, je trouve au contraire, qu'à ceux d'entre eux qui, sans renseignements *semi-officiels* commerciaux, sans appui de la part de l'Etat ni des Banques et sans lois qui les soutiennent, se risquent dans les échanges et les transactions d'outre-mer, on doit décerner un certificat moral d'audace au lieu de leur offrir ce qu'ici on appelle *El pago de Chile*, et qui avait aussi un nom à Carthage.

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'enseignement moderne.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, étudie les réformes proposées pour l'enseignement secondaire, et n'en espère aucune amélioration :

L'enseignement dit moderne ne sera plus un enseignement rapide et pratique, lançant le jeune homme soit dans la vie active, soit dans les écoles professionnelles à quinze ou seize ans, ce qui serait désirable. On languira sur les bancs de l'enseignement moderne jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, comme sur ceux de l'enseignement classique. On y formera des légions de futurs avocats et médecins, professions déjà terriblement encombrées.

Les carrières directement productives, à savoir celles de l'industrie, du négoce et de l'agriculture, n'auront nullement à se louer de cette transformation. Ceux des jeunes gens qui, au sortir de ce long enseignement moderne, se dirigeront vers elles seront, en général, ceux qui n'auront pu se faire recevoir avocats ou médecins; en tout cas, ils seront gâtés par l'enseignement prétentieux et prolongé qu'ils auront reçu; ils voudront des situations de début et un genre d'occupations que ne comportent pas, dans leurs cadres inférieurs, les professions industrielles et agricoles. Ils seront le plus souvent des propres à rien.

Nous avons souvent dit que, dans nos sociétés modernes européennes, car il n'en est nullement ainsi aux États-Unis, l'apprentissage de la vie prend une beaucoup trop grande part de la vie. Dans la plupart des carrières libérales, un jeune Français n'est pas apte à gagner quoi que ce soit avant vingt-sept ou vingt-huit ans; il subit parfois des examens jusqu'à trente-cinq ou trente-six ans et souvent, même laborieux et appliqué, il ne gagne un peu sa vie qu'à partir de ces âges.

C'est là un très grand vice; si l'on ne peut faire autrement pour certaines carrières, on ne doit pas généraliser cette prolongation indéfinie des études; l'individu y perd la plus grande partie de son énergie et de sa spontanéité. C'est à quinze ou seize ans, au plus, que, dans la grande généralité des cas, l'adolescent doit être mis en contact avec la vie pratique et commencer à se tirer d'affaire. Ainsi font la plupart des Américains; ainsi faisaient autrefois, en tout pays, la généralité des jeunes Israélites, qui réussissaient si bien dans les diverses professions commerciales...

Nous n'avons non plus aucune confiance dans l'efficacité de l'extension que l'on donne à l'enseignement des langues vivantes. Quand tous les enfants de France auront étudié sept ou huit ans les langues vivantes, qu'en feront-ils? Et quelle est la méthode de les enseigner? On sait qu'une langue peut être considérée et étudiée à deux points de vue : d'une part, comme un simple instrument de communication entre les hommes; d'autre part, comme un objet d'art. L'utilité pratique des langues vivantes au point de vue commercial consiste dans leur possession comme instrument de communication. Mais on considère et l'on étudie toujours les langues vivantes dans les lycées et collèges comme un objet d'art; on s'arrête aux beautés esthétiques de la littérature et aux finesses de la langue. Or, pratiquement, cela est de très peu d'usage. Ce qu'il faudrait, sauf pour les jeunes gens en nombre restreint qui ont le loisir de se donner une instruction littéraire ou scientifique développée, ce serait d'enseigner les langues vivantes comme instrument de communication; il y a des méthodes pratiques pour les apprendre avec rapidité, pour en faire un objet d'usage et non de parure, d'utilité et non de goût. Nous ne croyons nullement que ce but soit atteint par la section des langues vivantes que l'on crée.

En définitive, nous voudrions que l'on transformât tout cet enseignement dit moderne, en le séparant très nettement de l'enseignement classique et en renonçant à tout parallélisme et toute rivalité avec lui; qu'on le concentrât, qu'on le rendit plus rapide, plus positif, qu'il comportât moins d'années de classes, de manière que les adolescents en sortissent à quinze ou seize ans au plus.

Cet enseignement préparerait les cadres de l'armée industrielle; il formerait, en quelque sorte, des sous-officiers qui, munis d'une bonne préparation générale positive, entreraient tôt dans la vie pratique, qui pourraient tout aussi bien devenir, quelques-uns naturellement, des maréchaux de l'industrie, comme disent les Américains, mais qui, en tout cas, n'auraient aucune propension à se faire médecins ou avocats, deux carrières qui ne souffriront jamais en France du manque de sujets.



V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Le vœu en faveur du service de deux ans. — Les retraites ouvrières par les mutualités. — Le faible rapport du monopole des allumettes. — Le banquet de la Bourse du travail indépendante. — Les grèves en 1901.

Dans les colonies. — Le projet d'organisation d'une colonie saharienne.

A l'étranger. — Les troubles de Barcelone. — Le mouvement de la population en Belgique.

En France.

Voilà bien longtemps qu'on soupire après la réduction du service militaire. Bien des œuvres d'initiative privée se ressentiraient de cette réforme, une de celles que les législateurs, alors qu'ils ne sont que candidats, promettent de nous donner. Malheureusement, lorsque le candidat est devenu député, la chose devient à ses yeux moins urgente. N'a-t-il pas, personnellement, tous les moyens qu'il faut pour faire exempter ses fils? Que lui importent donc les enfants des autres?

Nous avons donc vu, après une législature de quatre ans tout encombrée de débats stériles, la Chambre se séparer sans donner satisfaction aux familles où le service de trois ans paralyse l'esprit d'entreprise et fausse même radicalement l'éducation. Pourtant, s'il dépend de quelqu'un de faire des lois, c'est bien des législateurs. Ceux-ci, pour déguiser leur indifférence et leur paresse, se sont contentés d'un vœu. La nation réclamait un acte; ils lui ont donné un souhait. Comme un conseil général quelconque, la Chambre des députés a adopté, dans les derniers jours de février, une motion dans laquelle elle déclare « adhérer au principe » du service de deux ans. Voilà qui fera grandement plaisir aux jeunes gens qui commencent en ce moment leur troisième année de caserne.

Nos lecteurs se rappellent comment la question a été traitée, avec une souveraine compétence, dans cette revue. Ce n'est même pas le service de deux ans qu'il faudrait à notre jeunesse française. C'est le service d'un an, combiné avec l'organisation d'une petite armée de métier, recrutée par des engagements et des rengagements volontaires, grâce à l'attrait d'une solde raisonnable et à la perspective de fonctions publiques réservées aux anciens soldats.

C'est la seule solution qui satisfasse à la fois les nécessités de la défense nationale et la libre expansion des activités agricoles, industrielles, commerciales. Tôt ou tard il faudra y venir; et il importe que l'opinion publique exerce, en cette matière, une pression énergique sur la mauvaise volonté des politiciens.

*
* *

Une autre réforme qui reste « au croc », c'est l'organisation des retraites ouvrières, dont nous avons parlé précédemment et qui, l'on s'en souvient, a rencontré une vive opposition, soit du côté des patrons, soit du côté des ouvriers eux-mêmes. Il est à croire que le gouvernement lui-même ne tient pas énormément à voir se réaliser ce projet qu'il avait lancé, ou plutôt qu'il avait fait miroiter comme un appât brillant au moment où cela lui était profitable. C'est l'impression qui résulte du discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, le 26 février, au banquet annuel de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. Dans ce discours, le président du conseil a vivement engagé les sociétés de secours mutuels — c'est-à-dire, en définitive, l'initiative privée — à se préoccuper des retraites. « J'ai la conviction, a-t-il dit, que les Sociétés de secours mutuels deviendront l'instrument préféré — parce qu'elles sont l'instrument préférable — de la constitution des retraites ouvrières. » Cette déclaration représente un notable recul. Elle semble indiquer que le gouvernement renonce à mettre l'organisation des retraites ouvrières entre les mains de l'État.

Les socialistes, à notre connaissance, n'ont pas commenté cette évolution des intentions gouvernementales. En fait, leur cas est difficile; car, s'il y a, dans le projet d'assurance obligatoire par voie de prélèvement officiel, quelque chose qui les séduit et cadre fort bien avec leurs idées sur le rôle de l'État, ils ne peuvent faire abstraction des vives répugnances que le plan en question a rencontrées dans les masses ouvrières.

L'exemple de telle compagnie d'assurances « bourgeoise », fondée sur le principe de la mutualité, semble montrer que l'avenir appartient en effet, en ces matières, à des « mutualités » servant des pensions de retraite à leurs membres. Seulement, il y faut le concours de la prévoyance individuelle et de l'effort individuel.

*
* *

Puisque nous voici sur le terrain des déclarations ministérielles, mentionnons celle que M. Caillaux, ministre des finances, a cru devoir faire à la Chambre, à propos du monopole des allumettes.

Ce monopole, de l'aveu même du ministre, ne rapporte que vingt-cinq millions de bénéfices à l'État, ce qui est insignifiant, si l'on songe que les allumettes sont vendues au public dix fois leur valeur.

Des calculs ont permis d'établir, à cette occasion, que, si la fabri-

cation des allumettes était libre, l'État, au moyen de taxes raisonnables établies sur les produits de cette industrie et des patentes régulières imposées aux fabricants, retirerait de cette fabrication un profit beaucoup plus considérable.

Il est certain que, pour la qualité des allumettes, l'État français a, depuis quelque temps, réalisé un progrès, d'où il résulte que les plaisanteries traditionnelles sur la régie commencent un peu à vieillir.

Mais il n'en est pas moins vrai que l'État, en se faisant fabricant d'allumettes, se condamne lui-même à gagner moins sur cette marchandise que s'il la laissait fabriquer aux autres, et cela, tout en la vendant plus cher. Pourquoi? Parce que les rouages administratifs ne valent jamais, pour la direction d'une affaire industrielle, l'action d'un patron personnellement intéressé à son succès.

*
* *

C'est à un monopole que prétendait l'ancienne Bourse du Travail, établie depuis longtemps à Paris, et dominée dès l'origine par une coalition de clans socialistes. Sous l'influence de ceux-ci, l'institution avait été détournée de son but et ne servait plus que de citadelle aux organisateurs de la « guerre des classes ».

Nous avons signalé la fondation récente d'une nouvelle Bourse du Travail, située rue des Vertus, et autour de laquelle se sont groupés environ 250 syndicats indépendants, peu soucieux de se mettre sous la coupe des politiciens. Ces syndicats, d'après l'*Union ouvrière*, représentent un ensemble de 150.000 ouvriers adhérents. On a même donné le chiffre de 200.000.

Un banquet de deux mille ouvriers a réuni au Salon des Familles, vers le milieu de février, les principaux représentants de ces syndicats.

Fidèles à leur programme, les « Jaunes » n'avaient invité aucun homme politique; mais, en revanche, une centaine d'industriels, représentant autant d'organisations ou de syndicats patronaux, ont pris place au milieu des ouvriers, qui leur ont fait le meilleur accueil.

Les convives, la boutonnière fleurie d'une églantine jaune, ont entonné le *Nouveau chant des travailleurs* qu'ils opposent à l'*Internationale*.

M. Paul Lanoir présidait, entouré de ses collaborateurs ordinaires.

Au dessert, il a prononcé le discours-programme de la Bourse indépendante, et fait notamment la déclaration suivante :

« A la formule : « Syndiquez-vous *contre* vos patrons avec le monde

de la politique », qui nous était imposée, nous avons substitué celle-ci : « Nous voulons nous syndiquer *avec* nos patrons, en dehors et à distance égale de tous les partis politiques et de toutes les conceptions religieuses, pour l'étude en commun de nos conditions de travail et la solution pacifique, rationnelle et continue de toutes les questions relatives à l'utilisation de nos forces humaines !

« Le collectivisme, c'est la nation embrigadée, militarisée par les meneurs combattant l'armée comme attente à la liberté des citoyens, alors que l'application de leurs théories ferait de ce pays un vaste baignoire dont ils seraient les gardes-chiourme et où tout Français entrerait le jour de sa naissance pour n'en sortir que les pieds devant.

« Le collectivisme ? c'est l'abandon de nos libertés, acquises par des siècles de lutte dans la peine et dans le sang, entre les mains du faiseur de la révolution par la grève. »

L'orateur a également parlé contre l'internationalisme et protesté contre la limitation légale de la journée de travail. Il a conclu en ces termes :

« Nous ne sommes ni des rêveurs, ni des envieux : nous sommes des citoyens à l'esprit droit et pratique, refusant le paradis collectiviste annoncé toujours pour demain, mais demandant des réformes immédiates améliorant notre sort et amenant la paix et l'union.

« Nous voulons élever les humbles et faire du citoyen français quelqu'un et non un numéro sans valeur, rêve des collectivistes. »

Il sera intéressant de voir si ce mouvement se propage dans le monde ouvrier ; mais, d'ores et déjà, il représente une fraction importante de ce qu'on appelle l'armée du travail. Ce groupe pourra se recruter par l'accession des ouvriers d'élite qui aiment mieux s'élever eux-mêmes, défendre leurs intérêts eux-mêmes, et prendre soin de leur avenir eux-mêmes que de se faire élever, défendre et retenir par la machine légale, dont les mécaniciens vendent toujours trop cher leurs faveurs.

*
* *

Voici, à propos du mouvement ouvrier, la statistique des grèves survenues en 1901, d'après l'*Office du Travail* :

Il y a eu dans l'année 523 grèves, auxquelles ont pris part 111.200 grévistes et qui ont entraîné 1.864.000 journées de chômage.

En 1900, il y avait eu 902 grèves, 222.714 grévistes et 3.760.577 journées de chômage.

On enregistre donc une diminution de la moitié. Il est vrai que l'année 1900 avait été, sous le rapport des grèves, exceptionnellement féconde.

Dans les colonies.

A la suite de l'expédition qui a amené l'occupation des oasis du Sud-Algérien, un projet a été élaboré, dans les sphères coloniales, pour faire du Sahara français une sorte de centre à part, soumis à un régime spécial.

Ce projet substitue au principe de l'unité administrative appliqué jusqu'à ce jour à tout le territoire algérien une division fondée sur la géographie elle-même. L'Algérie comporte un versant méditerranéen et un versant saharien très différents l'un de l'autre. Le premier est formé par une bande littorale ne dépassant guère 200 kilomètres de profondeur. Là se trouve rassemblée toute la population européenne. Au sud de cette zone, et séparée d'elle par la dépression des *chotts*, s'étend la région du désert dont la nature et les produits tranchent absolument sur la zone septentrionale, et où errent en grande quantité des populations nomades, encore imparfaitement saisies par notre mécanisme administratif.

« Faire gérer par l'administration algérienne les intérêts de ces régions, dit à ce propos la *Quinzaine Coloniale*, y multiplier les fonctions et le personnel administratif, ne serait pas seulement inutile, mais encore dangereux.

« Dangereux pour le personnel européen, mal adapté à la rigueur du climat et dont il convient de limiter à la plus stricte mesure les souffrances et les pertes.

« Dangereux pour les populations de ces territoires, qu'elle exposerait à voir les impôts prélevés sur elles épuisés sans profit par la multiplicité des emplois ou absorbés dans le budget général de l'Algérie et appliqués ailleurs à des dépenses dont les indigènes ne profiteraient en rien. »

Le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, paraît donc disposé à ériger la région du désert en unité administrative, englobant les nouvelles oasis que nous venons de conquérir. Cette colonie posséderait un budget spécial chargé de subvenir à toutes les dépenses locales. La métropole y ajouterait des subventions et assumerait particulièrement les dépenses militaires.

Pour l'administration des indigènes, on propose de l'exercer par l'intermédiaire de leurs chefs ou assemblées locales, sous le contrôle d'un petit nombre de résidents. La police serait assurée par la création de milices indigènes, dont la constitution permettrait de réduire les garnisons du Sud-Algérien.

Comme on le voit, toutes ces réformes se passeraient dans les

sphères administratives. Reste à savoir si la colonisation saura profiter de la sécurité plus grande établie dans cette région par le succès de nos armes, et exploiter en particulier ces oasis qui, mises en culture par des moyens perfectionnés, deviendraient probablement plus productives encore qu'elles ne le sont aujourd'hui.

A l'étranger.

De violentes grèves ont eu lieu à l'étranger dans ces derniers temps. La plus terrible a été celle de Barcelone, qui n'a pas été à proprement parler une grève, mais un essai de révolution. Cette ville, l'asile classique des anarchistes, et l'un des points du globe où ceux-ci trouvent à organiser le plus commodément leurs complots, a servi de théâtre à une expérience de « grève générale » plus complète que tout ce qui avait été précédemment tenté dans ce genre ; et l'expérience a montré que la grève générale ne va pas sans batailles dans les rues, ce dont on se doutait un peu, puisque la généralisation systématique du chômage ne peut se rattacher exclusivement à des causes économiques et suppose l'action centrale d'organismes purement révolutionnaires.

Les origines de l'agitation paraissent avoir été le malaise et le mécontentement des classes ouvrières, par suite du renchérissement progressif, depuis une année, des denrées et objets de première nécessité.

Les patrons eux-mêmes sont fort embarrassés par la surproduction dans beaucoup d'industries et la perte des marchés coloniaux, conséquence de la guerre avec les États-Unis. Si les ouvriers étaient portés à demander beaucoup, les employeurs n'étaient donc pas en mesure d'accorder grand'chose, et, d'ailleurs, le principe de la grève générale est que l'on déserte les ateliers sans rien demander, uniquement pour « faire la guerre ».

Cette « guerre », comme on le sait, a donné lieu à des collisions sanglantes. Le gouvernement espagnol a dû mobiliser de l'artillerie. La population a été menacée de la famine. Les familles aisées se réfugiaient en France. Perpignan était plein d'« émigrés ». Comme il arrive en pareil cas, la note anticléricale a été donnée, et les manifestations habituelles, mêlées de violences, ont été dirigées contre les couvents.

Il est du reste curieux de reproduire, d'après les journaux, le résumé de la proclamation adressée aux ouvriers par les organisateurs de l'insurrection :

« La carnaval est passé. Pendant que les bourgeois dépensaient

leur argent en confetti et en costumes, dans les bals et les restaurants, des milliers de travailleurs manquaient de pain.

« Maintenant, le carême commence pour tous. Nous ne pouvons pas acheter de dispenses. Notre patience a fui. Il faut prendre une attitude décidée en face de la cruelle bourgeoisie.

« En avant, camarades ! Cessons tout travail. Que tout le monde chôme ! Faisons le vide autour des vampires capitalistes. Faisons la famine forcée, que tout le monde soit sans nourriture, sans boisson, sans lumière. Nos ennemis capituleront.

« Il faut montrer aux classes capitalistes que sans l'ouvrier la vie sociale n'est pas possible. »

La dernière réflexion est juste ; mais il n'est pas moins exact de faire observer que, sans le capital et les capitalistes, les ouvriers ne peuvent rien non plus, de sorte que le problème consiste à faire accorder les deux classes qui produisent, au lieu de déchaîner entre elles des guerres qui, en définitive, font mourir plus de pauvres gens que de patrons.

*
* *

Nos voisins du Nord sont plus prospères que nos voisins du Midi. L'Office du recensement général belge vient précisément de publier les premiers résultats de ses opérations en 1900, et l'on peut en extraire quelques données intéressantes.

A l'heure actuelle, la Belgique compte 6.693.810 habitants. Cela représente, depuis le recensement de 1890, une augmentation de 624.489 personnes, soit 10,28 0/0 en dix ans. Depuis 1846, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, la population belge s'est accrue de 2.356.614 habitants, soit une augmentation de 54,33 0/0.

Ce développement n'est pas le même sur tous les points du territoire. De 1890 à 1900, deux provinces seulement ont une augmentation supérieure à la moyenne générale. Ce sont les provinces d'Anvers avec 17,03 0/0 et le Brabant avec 14,25 0/0. Il faut noter, comme un fait digne d'attention, que ces provinces ne sont pas les provinces *industrielles* du pays. Le taux d'augmentation est stationnaire, ou à peu près, dans les districts industriels du Hainaut et de Liège. Il est en recul dans les provinces de Luxembourg et de Namur. La population de ces quatre provinces est wallonne. Les Flamands se multiplient donc plus rapidement que les Wallons.

En ce qui concerne spécialement les régions agricoles, on constate que les campagnes se dépeuplent dans la Belgique wallonne, mais qu'elles voient au contraire leur population augmenter dans la Belgique flamande.

Dans tous les arrondissements administratifs, le chiffre des naissances a dépassé celui des décès.

Il faut ajouter que la Belgique tire de ses propres forces l'augmentation de sa population : loin d'avoir besoin d'une immigration, elle fournit aux autres pays une émigration qui lui prend les trois millièmes de ses nationaux.

Dans 9 arrondissements sur 42, les immigrations dépassent les émigrations. Ce sont des arrondissements urbains ou industriels : tous les autres perdent une partie de leur population par le fait de l'émigration. Heureusement, dans ces régions, l'excédent des naissances sur les décès parvient à compenser la diminution qui résulte des déplacements de la population et de sa concentration dans les agglomérations urbaines et industrielles. Il faut en excepter les 4 arrondissements — limitrophes ou très voisins de la France — de Philippeville, Virton, Ath et Marche.

Ce bilan est très satisfaisant pour la Belgique, un des pays du globe qui nourrissent le plus d'habitants au kilomètre carré. A ce point de vue, la Belgique se place à côté de l'Angleterre, à laquelle elle ressemble de plus en plus par le développement de l'industrie, de la vie urbaine, et aussi par le perfectionnement des procédés agricoles dans les endroits du pays où se maintient la culture. Parmi les causes qui contribuent à l'accroissement de la population, il faut mettre au premier rang certaines qualités morales et la bonne qualité de l'éducation. Ce sont elles qui, par leur action lente et suivie, travaillent à affirmer de plus en plus la supériorité de ce petit peuple, dont l'exemple mérite d'être proposé, avec celui de l'Angleterre, aux méditations des Français.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A la recherche de l'Éducation correctionnelle à travers l'Europe, par Henri Joly. *Nouvelle édition*. Un vol. in-12, Lecoffre, Paris.

Ce livre est le produit de nombreuses observations faites en divers pays. Ce sont les « impressions de voyage » d'un criminaliste. En les réunissant, l'auteur a voulu rendre service à deux catégories

de lecteurs : ceux qui aiment les enquêtes sincères, les documents précis sur ces questions sociales qui préoccupent tant les esprits à l'heure actuelle, et ceux qui, à travers un groupe quelconque d'institutions étudiées de près, aiment à retrouver les traditions, les habitudes, les grandeurs et les faiblesses des nations et des races.

On jugera de l'intérêt du livre par le titre des chapitres : *En Finlande.* — *A la recherche de l'Éducation correctionnelle.* — *Une mission à Londres.* — *Le tour de l'Autriche.* — *Au delà des Pyrénées.*

La genèse de Napoléon. *Sa formation intellectuelle est morale jusqu'au siège de Toulon*, par J.-B. Marcaggi, conservateur de la bibliothèque d'Ajaccio. — Perrin et C^{ie}, Paris.

Ce livre se rattache au « cycle » napoléonien, si prospère depuis quelques années ; mais, comme le titre permet d'en juger, l'ouvrage a ceci de particulier qu'il entreprend d'étudier l'Aigle dans son œuf et dans son aire. C'est une recommandation pour ceux qui aiment à rechercher les *causes*, sinon de la fortune extraordinaire de Napoléon, du moins de la façon toute spéciale dont il a su en user.

Le mécanisme de la vie moderne, par le vicomte d'Avenel. 3 volumes. Armand Collin, Paris.

Les ouvrages de M. le vicomte d'Avenel ont tout l'attrait d'un roman. Ils sont pourtant bourrés de faits, et, comme tels, se recommandent à tous ceux qui sont en quête de « matières premières » pour leurs observations sociales.

Voici le sommaire des trois volumes que nous venons de lire :

- 1° Magasins de nouveautés. Fer. Alimentation. Crédit. Vins. —
- 2° Papier. Éclairage. Navigation. Soie. Assurances sur la vie. —
- 3° Maison parisienne. Alcool et liqueurs. Chauffage. Courses.

La série se poursuit, et M. d'Avenel, toujours avec la même « documentation » et la même clarté de style, continue à nous préparer des révélations d'autant plus piquantes qu'elles portent sur ce qui se passe autour de nous, près de nous, sans que souvent nous nous en doutions.

Le Compagnonnage, *son Histoire, ses Coutumes, ses Règlements et ses Rites*, par Et. Martin Saint-Léon. Armand Colin, Paris.

Cet ouvrage est une étude approfondie sur le compagnonnage, dont le rôle social a été si important avant l'apparition des syndicats.

Après avoir rappelé les mystiques légendes de Salomon, de Maître Jacques et de Soubise, considérés jadis comme les trois fondateurs du compagnonnage, l'auteur retrace l'historique de ce mode d'asso-

ciation. Il nous montre cet organisme, sous l'ancien régime, fomentant des grèves en dépit d'innombrables édits royaux, redouté des maîtres, aveuglément obéi des artisans; en vain interdit et persécuté sous la Révolution et l'Empire; parvenu enfin sous la Restauration à l'apogée de sa puissance occulte. Il analyse ensuite les causes de sa décadence (divisions intérieures, évolution industrielle, etc.). La dernière partie du livre est consacrée à une revue des sociétés de compagnons encore existantes et à une étude sur les diverses associations ouvrières qui ont recueilli son héritage social (syndicats, coopératives, sociétés de secours mutuels, etc.).

La lecture de ce livre est non seulement instructive, mais attachante. Le compagnonnage, avec ses rites mystérieux, qui rappellent ceux de la franc-maçonnerie, avec son tour de France et les coutumes qui s'y rattachent (conduite de Grenoble, hurlements, tapages, chansons de compagnons, etc.), est une institution originale et pittoresque, et c'est bien le moment d'en fixer les traits, puisqu'elle s'en va.

Traité de la Législation ouvrière. — Contrats de travail. — Bureaux de placement. — Contestations et conflits entre patrons et ouvriers. — Coalitions. — Grèves. — Conciliation et arbitrage. — Travail dans l'industrie. — Accidents du travail. — Conseils des prud'hommes et du travail. — Associations ouvrières professionnelles, coopératives. — Sociétés de secours mutuels. — Récompenses, etc. — Retraites ouvrières, etc., par LOUIS COURCELLE, avocat, collaborateur de la *Grande Encyclopédie*. — Un fort volume in-8°. V. Giard et E. Brière. Paris.

L'introduction du machinisme dans l'industrie et ses conséquences ont, dans ces cinquante dernières années, complètement transformé les conditions de la production et modifié les rapports du capital et du travail.

Aussi ce demi-siècle a-t-il vu élaborer une législation spéciale au monde ouvrier, législation aujourd'hui si considérable qu'un député a récemment proposé de la réunir en corps sous le nom de Code du travail.

Étudier ces textes, en indiquer l'esprit et la portée, faire connaître les critiques dont ils ont été l'objet, exposer les rectifications qu'il y aurait lieu d'y apporter, tel a été le but de M. Louis Courcelle.

Ce livre, précédé d'une préface de M. Paul Beauregard, député, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, est une mine de documents où fouilleront ceux qu'intéressent les problèmes soulevés par l'intervention croissante de l'État dans les phénomènes du travail.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Adrien de Tourville, frère de M. Henri de Tourville, le savant et dévoué inspireur de cette revue. M. Adrien de Tourville, ancien préfet, dirigeait un domaine agricole cité comme modèle dans toute la Normandie. Nous prions la famille de Tourville, si profondément affligée, d'agréer nos plus sincères condoléances.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

CHEMIN DE FER DU NORD

Les services les plus rapides entre PARIS, COLOGNE, COBLANCE, FRANCFORT-SUR-MEIN, en 1^{re} et 2^o classes, sont assurés comme suit :

ALLER			RETOUR		
PARIS-NORD. dép.	1 50 s.	9 25 s.	Francfort-s-Mein. dép.	8 25 m.	5 48 s.
COLOGNE. . . arr.	11 20 s.	7 58 m.	COBLANCE. . . dép.	11 19 m.	8 39 s.
COBLANCE. . . arr.	2 52 m.	10 12 m.	COLOGNE. . . dép.	1 45 s.	11 19 s.
Francfort-s.-Mein. arr.	6 32 m.	midi 17	PARIS-NORD. arr.	11 » s.	8 20 m.

En utilisant le Nord-Express 1^{re} et 2^o classes entre Paris et Liège et le train de luxe OSTENDE-VIENNE entre LIÈGE et FRANCFORT-SUR-MEIN, le trajet de PARIS-NORD à COBLANCE s'effectue en **10 heures** et celui de PARIS-NORD à FRANCFORT-SUR-MEIN en **12 heures** par les itinéraires indiqués ci-dessous :

ALLER	Nord-Express 1 ^{re} et 2 ^o cl.	RETOUR	VIENNE-OSTENDE Train de luxe
PARIS-NORD. dép.	1 50 soir	Francfort-s.-Mein. dép.	minuit 36
arr.	7 06 —	COBLANCE. . . dép.	2 49 matin
LIÈGE. . . .	OSTENDE-VIENNE Train de luxe	COLOGNE. . . dép.	4 16 —
		arr.	6 » —
dép.	8 08 soir	LIÈGE . . .	1 ^{re} et 2 ^o cl. 6 30 matin
COLOGNE. . . arr.	11 51 —	dép.	
COBLANCE . . arr.	1 22 matin	PARIS-NORD. arr.	midi 50
Francfort-s.-Mein. arr.	3 33 —		

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Modernes, diverses excursions :

SICILE. Départ de Paris le 20 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl. 1.140 fr. ; — 2^e cl. 990 fr.

ITALIE. — **Semaine Sainte à Rome.** — Départ de Paris le 24 mars 1902.

Prix (tous frais compris) suivant l'itinéraire :

1^{er} Itinéraire : 1^{re} cl. 920 fr. ; — 2^e cl. 830 fr.

2^e — — — — 2^e cl. 540 fr.

CORSE (Vacances de Pâques). — Départ de Paris le 24 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl. 610 fr. ; — 2^e cl. 560 fr.

ALGÉRIE-TUNISIE (Vacances de Pâques). — Départ de Paris le 25 mars 1902.

Prix (tous frais compris) : 1^{re} cl. 920 fr. ; — 2^e cl. 840 fr.

(2^e classe en chemin de fer, 1^{re} cl. en bateau : 870 fr.)

avec Excursion facultative **Sousse, Kairouan, Bizerte**

Supplément de prix : 1^{re} cl. 140 fr. ; — 2^e cl. 130 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des « Voyages Modernes », 1, rue de l'Échelle, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Publications éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires), est mis en vente, au prix de 30 centimes :

1^o A Paris : dans les bureaux de quartier et dans les gares du Quai d'Orsay, du Pont Saint-Michel, d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;

2^o En Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques des gares de son réseau au prix de : 25 centimes.

Le Cantal.

Le Berry (au pays de George Sand).

Bretagne.

De la Loire aux Pyrénées.

La Touraine.

Les Gorges du Tarn.

La France en chemin de fer (Itinéraires géographiques) :

1^o De Paris à Tours.

2^o De Tours à Nantes.

3^o De Nantes à Landerneau, et embranchements.

4^o D'Orléans à Limoges.

5^o De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à La Bourboule et au Mont-Dore.

6^o De Saint-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

} Premières livraisons
d'une collection
qui sera continuée.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Abonnements sur tout le réseau.

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, et valables pendant 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois et un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de 6 mois, de 9 mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de 3 mois, 6 mois, 9 mois et un an partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

QUESTIONS DU JOUR

LE PROBLÈME

DE LA DÉTERMINATION DU SALAIRE ET LA SOLUTION COLLECTIVISTE

Après avoir fait, sur les conditions nouvelles de la détermination du salaire, un travail d'observation directe et méthodique (1) dont une partie a paru ici même (2), il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt et sans un certain surcroît de lumière d'y ajouter une contre-épreuve, en rappelant, pour les mettre en présence du jugement décisif des faits, quelques-unes des solutions les plus en vue qui ont été élaborées sur ce sujet à partir de thèses doctrinales ou d'un aperçu trop sommaire des choses.

Dans un précédent article, j'ai examiné la solution des Démocrates chrétiens et celle de la Corporation (3).

Je me propose, cette fois, d'examiner la solution des Collectivistes ou Socialistes, beaucoup plus retentissante, beaucoup plus entourée d'adeptes, et plus à l'ordre du jour.

(1) *Le Contrat de Travail : le rôle des syndicats professionnels*, chez Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

(2) V. *La Science sociale*, livraisons de février, avril, juin, août 1901 et janvier 1902, t. XXXI, p. 105, 293, 511; t. XXXII, p. 120, et t. XXXIII, p. 5 et 66.

(3) V. *La Science sociale*, les solutions théoriques de la question du salaire, décembre 1901, t. XXXII, p. 548.

Le régime capitaliste, disent les collectivistes, engendre nécessairement deux fléaux opposés : d'une part, il permet au profit de quelques-uns une accumulation de richesse scandaleuse qui doit nécessairement corrompre ses détenteurs ; d'autre part, à raison de la concurrence et de la loi des salaires, il réduit fatalement à la plus noire misère les ouvriers même les plus honnêtes et les plus laborieux. Évidemment un régime qui engendre de tels maux est radicalement pourri et il faut le détruire en lui substituant un régime d'équitable répartition des richesses entre tous, suivant les capacités et les besoins.

Lisez au surplus cette description où la plume prestigieuse d'un grand romancier a ramassé en quelques lignes les traits les plus saisissants de ce double méfait : « C'était, à la Guerdache, l'insolence du luxe possesseur, la jouissance empoisonneuse qui achevait de détruire la classe des privilégiés, cette poignée de bourgeois repus de paresse, gorgés jusqu'à l'étouffement des richesses iniques qu'ils volaient aux labeurs et aux larmes de l'immense majorité des travailleurs. C'était, même à la Crécherie, à ce haut fourneau d'une noblesse sauvage, où pas un ouvrier ne se plaignait, le long effort humain comme frappé d'anathème, immobilisé en son éternelle douleur, sans l'espoir de l'affranchissement total de la race, délivrée enfin de l'esclavage, entrée toute dans la Cité de justice et de paix... On mentait, on volait, on tuait. Au bout de la misère et de la faim, il y avait forcément le crime, la femme qui se vendait, l'homme qui tombait à l'alcool, la bête exaspérée qui se ruait pour satisfaire son vice. Et trop de signes effroyables annonçaient l'inévitable catastrophe prochaine ; la vieille charpente allait s'écrouler dans la boue et dans le sang (1). »

(1) *Travail*, par Émile Zola, p. 168, et encore, p. 70 : « Est-ce que le salariat n'avait pas tout corrompu, tout empoisonné ? C'était lui qui soufflait la colère et la haine, en déchainant la lutte des classes, la longue guerre d'extermination que se livraient le capital et le travail. C'était par lui que l'homme était devenu un loup pour l'homme, dans ce conflit des égoïsmes, dans cette monstrueuse tyrannie d'un état social basé sur l'iniquité. La misère n'avait pas d'autres causes, le salariat était le ferment mauvais qui engendrait la faim, avec toutes ses conséquences désastreuses, le vol, le meurtre, etc... Et il n'y avait qu'une guérison possible, l'abolition du salariat. »

« Quoi qu'on fasse, dit de son côté M. Jaurès, entre les salariés et les capitalistes, il y a une lutte essentielle, permanente. Les salariés ont intérêt à réduire au profit du salaire la part du dividende et les capitalistes à réduire au profit du dividende la part du salaire. C'est un combat permanent et universel qui est engagé... Mais demandons à tous ceux en qui la force de l'égoïsme ou la puissance stupéfiante de l'habitude n'a pas éteint la faculté de penser, comment jugent-ils une société qui aboutit chroniquement, normalement à ces conflits perpétuels, à cette guerre incessante? Comment jugent-ils une société qui porte en son sein deux classes opposées qui se déchirent et la déchirent? Et peuvent-ils vraiment souhaiter qu'elle soit éternelle (1)? »

Et ailleurs : « Comme le disait Marx, dans son manifeste de 1847, la société produit avant tout ses propres fossoyeurs; et les tisserands tissent avant toute autre étoffe le linceul des bourgeois rapaces. La nature, toujours en travail d'enfantement, produit sans cesse de nouvelles formes sociales, indéfiniment progressives. Les grandes lois de l'évolution humaine nous montrent le monde de l'esclavage disparaissant avec le servage et le monde du servage emporté à son tour par le salariat. Le salariat n'est pas plus immuable que le servage et l'esclavage (2). »

Et ainsi de tous côtés, avec une verve inépuisable et une richesse inouïe de documentation, s'instruit le procès de la société capitaliste, du « système de brigandage économique connu sous le nom de système du salariat ».

Au surplus, dit-on, on aperçoit déjà les prodromes du régime

(1) Article de *La Petite République*, 24 janvier 1901.

(2) Discours à la Chambre des députés, séance du 20 novembre 1894.

Ouvriers, paysans, nous sommes
 Le grand parti des travailleurs.
 La terre n'appartient qu'aux hommes,
 L'oisif ira loger ailleurs.
 Combien, de nos chairs, se repaissent!
 Mais, si les corbeaux, les vautours,
 Un de ces matins, disparaissent,
 Le soleil brillera toujours!

(Couplet de l'*Internationale*.)

à venir : d'une part, ne voit-on pas dans tous les États les fonctionnaires se multiplier et les lois régler de plus en plus la vie privée ? D'autre part, ne constate-t-on pas la concentration des industries et du commerce en un très petit nombre de vastes établissements qui s'associent à leur tour en des *trusts* gigantesques ? Ainsi, le socialisme est le point de rencontre de ces deux mouvements convergents. En attendant ce joyeux rendez-vous, multiplions les lois d'organisation sociale et habituons l'individu à se reposer sur l'État ; puis, un jour, on proclamera le droit de la collectivité sur les mines, les chemins de fer et les industries déjà monopolisées au profit de quelques forbans de haut vol (raffinerie du sucre, du pétrole, métallurgie) ; un peu plus tard, on confisquera toutes les autres industries, lorsque la concentration en sera si avancée que la substitution de fonctionnaires aux quelques satrapes qui les dirigeront passera presque inaperçue. Quand on aura ainsi proclamé la socialisation intégrale de tous les moyens de production et d'échange, l'égalité régnera véritablement entre les hommes.

Voilà la thèse et le programme : on sait comment on s'efforce de justifier l'un et de réaliser l'autre. Les socialistes pressent le Parlement de voter des « lois sociales », et le parti ouvrier français réclame « un minimum légal de salaires, déterminé chaque année d'après le prix des denrées par une commission de statistiques ouvrières » (1).

Avant de soumettre la doctrine collectiviste à la critique de la méthode d'observation, il importe de commencer par reconnaître que la campagne socialiste prise dans son ensemble n'a pas été sans exercer une influence partiellement heureuse sur la condition des ouvriers. La propagande a été trop souvent violente et même dangereusement agressive ; parfois aussi, c'était l'envie, plutôt que l'amour de l'équité, qui tourmentait certains esprits. Mais qui donc peut nier de bonne foi que les socialistes n'aient concouru à ouvrir les yeux des hommes sur les

(1) *Le Programme du parti ouvrier*, par Jules Guesde et Paul Lafargue, p. 87.

misères insoupçonnées de la classe ouvrière et à obtenir souvent une hausse de salaires indispensable? Ils ont aussi contribué à grouper les ouvriers en vue du marché collectif de travail et cette contribution mérite d'être appréciée. Trop souvent on se plaît à représenter les socialistes comme des hommes avides surtout de jouissance : ce jugement, dont l'injustice est déjà démontrée par la vigoureuse campagne que les collectivistes ont ouverte contre l'alcoolisme, ne peut être légitime qu'à l'égard de certains politiciens, vulgaires « fêtards » ou ambitieux, qui ne sont en réalité ni socialistes ni antisocialistes; mais, derrière eux, que d'ouvriers sobres et laborieux, que d'honnêtes pères de famille! Il faut donc n'admettre que sous bénéfice d'inventaire la réputation que font souvent à leurs adversaires collectivistes des bourgeois fortunés, à qui leur propre vie de fonctionnaires et de détenteurs de valeurs mobilières garanties par l'État devrait inspirer plus de réserves dans la question présente.

Ces réserves dûment exposées en ce qui concerne les hommes et leur action générale sur l'opinion publique et la condition des ouvriers, je dois avouer sans détour que la doctrine collectiviste me paraît une monstruosité intellectuelle dans un siècle qui, comme le XIX^e, fut justement fier des usages merveilleux qu'il sut faire de la méthode d'observation et de l'expérimentation. On semble croire que l'humanité est une pâte molle et amorphe que l'on peut pétrir à sa guise et mouler en des formes sociales les plus diverses, au gré des idéologues les plus échevelés. Que penserait-on d'un physicien qui, ayant constaté que l'air chaud s'élève au-dessus de l'air froid, entreprendrait de construire une machine dans laquelle il prétendrait ne pas tenir compte de cette disposition rebelle? Que penserait-on encore d'un médecin qui, ayant constaté que les microbes se développent dans une plaie exposée au contact de l'air, entreprendrait de soigner un malade en refusant de tenir compte de ce fait essentiel? De quel droit méconnaît-on, dans l'étude des faits sociaux, des règles de méthode dont l'oubli ne serait toléré dans aucune autre science? On dit : La concurrence ap-

pliquée aux salaires, comme à l'achat des matières premières, réduit le salarié à une condition épouvantable. C'est exact. Mais pourquoi la méthode d'observation, qui a été bonne pour discerner le mal, est-elle sans valeur dès qu'il s'agit de décider du remède?

Or, si l'on met en face du remède collectiviste les faits constatés et certains, les objections se pressent en foule et elles paraissent péremptoires. En voici quelques-unes à ajouter à celles qui ont été déjà formulées à propos du premier moyen préconisé par les Démocrates chrétiens.

1° Lorsqu'on interroge l'histoire, on constate que l'humanité a toujours évolué vers l'individualisme et que son effort le plus constant et le plus opiniâtre a toujours tendu à dégager l'individu des entraves que la vie collective apportait au développement de sa capacité. Que l'on suive l'humanité dans sa marche à travers le temps ou à travers l'espace, la même conclusion se dégage toujours aussi nette : les antiques sociétés de l'Orient appartenaient au régime communautaire; et, aujourd'hui, si l'on part de l'Inde et que, se dirigeant vers le Nord-Ouest, on suive les étapes historiques jusqu'à San-Francisco, on trouvera sur sa route des types sociaux progressivement détachés de la vie communautaire jusqu'au plein épanouissement du particularisme. On l'a dit depuis longtemps : l'humanité ne va pas vers le collectivisme, elle en vient.

2° A chaque époque, la primauté a appartenu à la société qui avait réussi le mieux à se dégager du type communautaire et présentait, pour le moment, le plus grand développement de la vie individualiste. Les Romains, que l'on a appelés les Anglo-Saxons de l'ère païenne, étaient moins communautaires que les peuples qu'ils ont soumis; et, à notre époque, les Anglais et les Américains du Nord sont les deux peuples qui ont poussé le plus loin le développement du particularisme.

3° Cette évolution est à ce point consolidée et les sentiments individualistes se sont si bien fixés dans la race, que toutes les fois que des hommes *choisis et de bonne volonté* ont entrepris

de restaurer le collectivisme entre eux, ils ont toujours échoué (1). On connaît les instructifs échecs essayés par plusieurs disciples de Saint-Simon et de Fourier qui tentèrent de mettre en pratique l'enseignement de leurs maîtres. et, plus loin, j'aurai l'occasion de signaler les insuccès des coopératives de production : je me borne ici à relater un exemple qui m'a toujours paru mériter spécialement l'attention de ceux qui désirent rester fidèles à la méthode d'observation. Il est fourni par les premiers habitants de la Nouvelle-Angleterre. On sait quels étaient les sentiments de ces « Pères pèlerins » (*Pilgrims Fathers*) qui, fuyant la persécution religieuse de ceux qui avaient prétendu un moment représenter seuls la liberté de conscience, allèrent de l'autre côté de l'Atlantique chercher le droit de prier Dieu selon leur foi. « Ils étaient imbus de l'idée qu'il n'y avait presque aucune situation — sociale, industrielle ou politique — qui ne pût être déterminée par une loi et que toutes les affaires de la collectivité devaient être minutieusement réglementées. En toutes choses, ils étaient partisans de l'exclusivisme. Ils ne se souciaient pas de laisser venir au milieu d'eux des individus qu'ils ne considéraient pas comme des citoyens vrais, et les archives des colonies nous montrent sans cesse les assemblées du canton (*township*) ou de la colonie excluant du bénéfice de la qualité de citoyen certaines personnes dont la présence n'était pas désirée. Ils se proposaient d'organiser un État dans lequel la nature humaine serait pliée à l'obéissance aux règlements conformes à l'opinion et aux désirs de la majorité (2). » Natu-

(1) Que serait-ce, lorsqu'on essaierait d'imposer à tous, même aux récalcitrants, le régime collectiviste !

(2) *The industrial evolution of the United States*, by Carrol. D. Wright. New-York. 1897, Flood et Vincent, p. 105. Cet ouvrage vient d'être traduit par notre savant collègue, M. Lepelletier, Paris, Larose, 1901.

Il n'y a pas, semble-t-il, d'exemple plus saisissant de la puissance des forces sociales que celui-là. Ces Pères pèlerins étaient imbus des idées communistes, ils voulaient soumettre tous les actes de la vie civile à la direction du pouvoir religieux ; ils détestaient l'industrie et les usines et en toutes choses ils étaient autoritaires et exclusifs : et voilà que leur patrie nouvelle devait inaugurer dans le monde le régime de la séparation de l'Église et de l'État et frayer la voie de la liberté poussée à ses dernières limites et du particularisme le plus intensif ; depuis deux ans, l'extraction de la houille dépasse aux États-Unis celle de l'Angleterre même, et l'année 1901 a vu éclore

rellement ces hommes entreprirent de régler le travail et, pour éviter quelques-unes des difficultés éprouvées dans leur vie passée, ils imaginèrent d'organiser le travail sur la base communautaire. Chaque colon devait accomplir sa tâche en vue de concourir à l'entretien de la masse, et le résultat de l'effort combiné de chacun devait bénéficier à tous. En ce qui concerne le travail et la production, le communisme pur et simple était le but; mais le capitaine John Smith, en Virginie, après une très courte expérience, trouva que ce système ne réussirait pas, et, non sans avoir fait entendre quelques plaintes amères, il déclara que « celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger ». A la même époque, la colonie de Plymouth, après avoir essayé pendant près de trois années le système communautaire, arriva à la même conclusion, car elle avait découvert que « les frelons percevaient les mêmes avantages que les colons laborieux ». Ainsi le travail retourna à son ancienne organisation et des salaires furent payés en échange des services rendus.

On le voit, l'expérience ne fut pas de longue durée : et pourtant quelles n'étaient pas la générosité de cœur, l'honnêteté vraie, la droiture de ces premiers colons ! Ils constituaient un groupe d'élite et leur installation en pays inhabité leur permettait de s'établir à leur guise : ils ne furent victimes d'aucun de ces éléments perturbateurs si souvent mis à contribution par les écrivains collectivistes pour expliquer les échecs des Saint-Simoniens et des coopératives de production. Malgré tout, ils échouèrent, comme les Jésuites devaient plus tard échouer au Paraguay, parce qu'aucune puissance ne peut s'insurger contre la loi des forces créées. Puisse seulement leur exemple profiter aux théoriciens du *xx*^e siècle, si jamais ils songeaient à risquer semblable partie avec beaucoup moins d'atouts dans leur jeu. Au surplus, les colons de la Nouvelle-Angleterre essayèrent de « se rattraper » en fixant du moins le taux des salaires par une loi ; mais les forces sociales sont sans pitié : ces braves citoyens

le *Trust* de la métallurgie au capital de cinq milliards et demi. Illustres Pères pèlerins, vous vous agitez et Dieu vous menait, voulant instruire par vous l'humanité entière, si elle consent à profiter des leçons de l'expérience !

furent bientôt obligés d'abandonner cette position comme ils avaient abandonné l'autre, et le régime du salariat s'installa librement au milieu de ces hommes qui l'avaient eu d'abord en horreur.

4° Tout le mouvement des sociétés modernes tend vers l'émancipation et l'affranchissement de l'individu. Le développement des transports l'affranchit de la servitude du lieu, pendant que le développement de la vie urbaine, le soustrait à la sujétion du voisinage; la diffusion de l'instruction fait échapper son esprit à la domination de l'ignorance, pendant que les progrès de la science médicale diminuent l'empire de la maladie et retardent la mort même; enfin le machinisme libère l'homme du travail matériel écrasant et dans un avenir prochain lui assurera des loisirs. Croit-on que ce merveilleux concert de forces les plus diverses providentiellement dirigées vers le même but, l'affranchissement de l'homme, se puisse concilier avec un régime politique aux règlements innombrables, minutieux et vexatoires? Il faut peu de temps pour décréter la socialisation des moyens de production et d'échange, mais a-t-on bien réfléchi aux dimensions des problèmes embusqués derrière ces modestes expressions? On dit que la législation sociale s'amplifie et que les services publics deviennent chaque jour plus nombreux: c'est exact, et il est puéril, en effet, sous prétexte d'individualisme, de s'effrayer de toutes les extensions des services publics: à mesure que les sociétés progressent, les exigences de l'ordre public matériel et social deviennent plus nombreuses, et il n'y aurait rien de trop extraordinaire à ce que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très lointain, on considère que chaque logement doit être muni d'un bain-douche ou de l'éclairage électrique, comme on a considéré, il y a quelques années, que chaque maison de Paris devait avoir sa boîte Poubelle, et comme on vient de considérer que le « tout à l'égout » devait être installé dans toutes (1). Mais

(1) Au congrès des habitations à bon marché, tenu à Paris en juin 1900, des délégués belges exposèrent que leur société installait dans chacune de ses maisons ouvrières un bain-douche, dont les frais d'établissement étaient minimes en comparaison des avantages hygiéniques et moraux obtenus. L'alimentation des grandes villes en

ces mesures-là ne gênent la liberté que pour en assurer le meilleur usage, comme le tremplin n'arrête le coureur que pour lui permettre de se mieux élancer. On peut répéter pour la liberté l'admirable comparaison appliquée à la science : un flambeau est placé au centre d'une immense sphère ténébreuse ; à mesure que la puissance du foyer lumineux s'accroît, elle ne fait que signaler à l'attention une sphère plus vaste de points obscurs. Ainsi en est-il en matière sociale : à mesure que certains besoins généraux sont considérés comme objet des services publics, l'individu déchargé du souci d'y aviser et d'y pourvoir donne à son énergie d'autres emplois, et il se trouve que, par l'effet de la civilisation progressive et des inventions, le champ ouvert à son activité s'étend toujours, loin de se rétrécir. Croit-on que le sauvage de l'Afrique centrale est plus libre que le Français, parce qu'aucun règlement ne lui prescrit de déclarer les maladies contagieuses de ses enfants, ou qu'aucun magistrat n'assure le respect et la justice entre les membres de la collectivité ? Qu'on ne s'y méprenne pas : oui, les sociétés modernes tendent à régler de plus en plus l'alignement des maisons, l'évacuation des eaux vannes et l'aération des ateliers, mais chaque jour aussi l'homme se lance plus libre et plus indépendant dans le genre de vie qu'il choisit à sa guise. Loin de nous la pensée de soutenir que cette liberté toujours plus large soit sans péril : tout au contraire, elle exige une éducation nouvelle, dont il n'est pas aisé de trouver la formule : en ce moment, nous voulons seulement

l'eau potable, le nettoyage des rues sont des matières à propos desquelles il est facile de suivre l'évolution. Au début, il n'y a aucun service d'adduction d'eau ; à une seconde période, la municipalité installe quelques bornes fontaines : c'est le beau moment des porteurs d'eau ; puis une étape nouvelle est franchie et l'eau est vendue aux particuliers qui souscrivent des « abonnements » ; enfin personne ne veut plus se passer d'eau potable et, lorsque les sources sont abondantes, l'eau est fournie gratuitement (en apparence) et la municipalité s'indemnise des frais au moyen des impôts ordinaires sur la propriété foncière. On connaît les expériences anglaises et ce qu'on a appelé très improprement le *socialisme municipal*. A Birmingham, on examine très sérieusement un projet de transports publics gratuits. — En face de cette extension du pouvoir gouvernemental pour tout ce qui concerne la sécurité et l'hygiène matérielles, il faut placer tous les reculs de cette action dans le domaine moral : l'exercice de la puissance paternelle, le respect de la fidélité conjugale et des bonnes mœurs, l'exact paiement des dettes, etc., sont beaucoup moins sauvegardés aujourd'hui par la loi qu'ils ne l'étaient autrefois.

constater un fait indéniable et indiquer que l'homme affranchi brisera comme un fétu de paille les règlements obstructifs, atrophians et stérilisants, que les fonctionnaires de l'État socialiste auront vainement médités.

Sans doute, plusieurs socialistes, qui ont discerné la valeur de l'objection, ont entrepris de démontrer que le socialisme était parfaitement conciliable avec l'individualisme, et ils ont affirmé que le collectivisme assurerait mieux le respect des droits de l'individu, qui sont au contraire violés dans la société capitaliste, où, d'une part, la loi des salaires opprime les ouvriers et, d'autre part, la concurrence entre producteurs aboutit au monopole.

La répartie est habile. Il est exact que, dans un grand nombre d'hypothèses, le contrat du travail n'est pas libre de la part de l'ouvrier. Obligé de vendre son travail pour satisfaire à des besoins d'une extrême urgence, l'employé accepte un prix qu'il n'est pas libre de discuter ou de refuser, et un économiste américain, Francis Walker, remarque avec perspicacité que « le travail vraiment libre est celui qui est accompli à la suite d'un choix. Tant que la faim brutale pousse un homme à travailler, celui-ci ne diffère pas beaucoup d'un esclave. Lorsqu'il travaille, parce qu'il opte pour l'effort plutôt que pour la privation de choses agréables ou honorables, son travail est celui d'un homme libre » (1). De cette liberté-là, il est exact de dire que la grande majorité des ouvriers français, brimés sous le régime du marché individuel de travail par la loi des salaires, ne jouissent pas, mais l'objection suppose toujours que la loi des salaires est le fléau nécessaire et inévitable du régime capitaliste de la grande industrie : si ce postulat est démontré faux, l'objection s'effondre : or, j'ai démontré que la loi des salaires peut et doit être « écartée », sans abolir le régime capitaliste. Et, en toute hypothèse, le moyen que proposent les socialistes serait mille fois plus oppressif que le mal dont on se plaint. Jamais l'humanité, même en son berceau de l'Orient, n'aurait

(1) Francis Walker, *The Wages question*, New-York, Henry Holt et Co, 1891, p. 127.

connu un régime aussi tracassier, aussi minutieusement dominateur des moindres actes de la vie privée que le collectivisme ; et c'est en un temps d'affranchissement universel que l'on met en avant un pareil système (1) !

5° Le régime collectiviste aurait certainement pour résultat de multiplier par un coefficient presque égal à l'infini un mal dûment constaté chez tous les politiciens et dont les démocraties, à en juger par les États-Unis et la France, ne semblent pas plus exemptes que les monarchies aristocratiques : le favoritisme et le népotisme. On connaît les *Lobbyists* de Washington, le *Tammany-Hall* de New-York, qui a tenu à montrer récemment, par les scandales de police de la Cité Empire, que les générations actuelles connaissent et maintiennent les traditions du trop célèbre Club. De ce côté de l'Atlantique, on respecte mieux les exigences de la décence extérieure, mais il est permis à un sincère ami des institutions républicaines de rappeler que trop souvent aujourd'hui les agents électoraux et les gros électeurs jouissent d'une immunité fâcheuse pour la justice et pour le Trésor. Les poursuites pour contraventions en matière de contributions indirectes ou pour d'autres délits sont parfois détournées avec une déplorable facilité. Le cas de ce député qui, maire d'une petite ville où il exploitait une importante épicerie, devint soudainement partisan de la suppression des octrois le jour où il cessa d'être maire, parce qu'auparavant ses marchandises ne payaient jamais les taxes d'octroi, est loin d'être exceptionnel. Qui donc oserait affirmer que les fonctions publiques, surtout dans les postes élevés, sont toujours décernées aux plus capables et aux

(1) Et qu'on ne se flatte pas que le domaine de la pensée resterait du moins libre ! La liaison qui unit les pensées et les idées aux faits économiques et sociaux est trop étroite pour qu'on puisse admettre une aussi irréaliste distinction. Le cas de M. Jaurès exclu au mois de juillet dernier de divers groupes socialistes parce que sa fille aurait reçu une instruction religieuse et aurait fait sa première communion, est édifiant à ce sujet. La vérité est que les socialistes n'apprécient guère la liberté, n'en voulant voir que les inconvénients. Dans un article relatif aux Universités populaires, M. Lagardelle rapporte ce propos de M. Guesde : « Le prolétariat doit avoir des œillères : instruire les ouvriers, c'est en faire des raisonneurs, c'est les amuser, c'est les détourner de leur route. » *Mouvement socialiste*, 1^{er} septembre 1900, p. 307, cité par M. G. Sorel, *Science sociale*, année 1900, t. XXX, p. 27.

plus honorables? Or, à quel spectacle n'assisterait-on pas, le jour où messieurs les politiciens répartiraient les tâches et distribueraient les marchandises! N'insistons pas, ce serait cruel!

6° Sous le régime de la concurrence, la société bénéficie de deux avantages d'une valeur inestimable : chaque individu est poussé à restreindre ses besoins dans des limites raisonnables et à rendre son travail plus intensif, plus intelligent et plus productif : limitation de la consommation, extension de la production, voilà bien deux effets propres au régime actuel. Sans doute, aux deux extrémités, il y a des abus en sens inverse : quelques-uns consomment sans produire et d'autres, en beaucoup plus grand nombre, produisent et ne reçoivent pas une rémunération suffisante de leur labeur; mais, au demeurant, même avec ces abus qui ne sont pas de l'essence du régime capitaliste et qu'on peut arriver à restreindre de plus en plus — ainsi que nous l'avons constaté en étudiant les syndicats (1) — la concurrence produit sur la grande majorité des individus les deux effets salutaires que je viens de dire. Dans le grand atelier moderne, la concurrence exerce cette double action avec une inlassable et minutieuse persévérance : quelle n'y est pas l'activité des ouvriers rémunérés à la tâche, la perfection de l'outillage, et l'économie des matières premières, et l'habileté à utiliser les moindres déchets! Que de finesse dans les achats des matières et la découverte des nouveaux débouchés, que de perspicacité à deviner les goûts de la clientèle, les mouvements de la mode, les moyens plus économiques ou plus agréables de répondre aux besoins de tous! Et en même temps, combien la rémunération de chaque producteur est calculée de près! Tout au contraire le fonctionnarisme, que le collectivisme emploierait à toutes choses, développe naturellement chez l'homme, même le meilleur, la négligence, la routine et l'apathie, et d'autre part il intensifie ses besoins et le pousse à la consommation, voire au gaspillage. Il est superflu d'insister sur ce double effet, fatalement engendré par l'égoïsme humain et par la loi de solida-

(1) Voir *La Science sociale*, l'organisation syndicale ouvrière, dans la livraison de janvier 1902, t. XXXIII, p. 5.

rité (1). On connaît la phrase classique : « Ne te gêne pas, c'est la princesse qui paie. » Il faudrait des volumes pour relater les exemples que l'expérience quotidienne de la vie met sous les yeux de tous : à Paris, on remarque que les théâtres nationaux brûlent plus souvent que les autres et ne sont assurés que pour une portion minime de leur valeur; en mer, on constate que les accidents sont plus nombreux à bord des navires de l'État qu'à bord des navires marchands, et que notamment les vaisseaux de guerre ont une déplorable tendance à visiter les hauts fonds de sable ou de rochers. Ici, ce sont des soldats qui gâchent une grande partie des pommes de terre, de la viande et du pain qu'on leur distribue; là, ce sont des officiers, auxquels des frais de campagne sont alloués en manœuvres, qui se donnent une nourriture succulente et luxueuse, qu'aucun d'eux ne songerait à avoir s'il était à son foyer. Il y a quelques mois, un facteur rural me racontait qu'il avait toujours le droit de demander une revision de sa tournée lorsqu'elle devenait trop longue; mais, bien entendu, quand l'inspecteur chargé de cette revision venait y procéder, il se gardait bien de lui indiquer les sentiers et les « raccourcis » qui abrégeaient de plus d'un tiers le chemin des grandes routes. Voici une autre anecdote authentique : un officier de marine, commandant un vaisseau de guerre, désirait passer à terre la saison hivernale. Il adressa au ministère de la marine un rapport concluant à la revision complète de la tuyauterie, qui était en excellent état. Sa requête fut admise; seulement, pour une fois, le joueur fut pris

(1) On sait que, depuis quatre ou cinq ans, les politiciens parlent beaucoup de la solidarité — dans nombre de discours politiques, on rencontre le mot une vingtaine de fois — c'est la mode, et il paraît que ce principe est une base suffisante pour la morale intégrale. En attendant que cette billevesée soit mise au rancart, on ferait bien d'insister aussi sur l'action démoralisatrice de la solidarité, qui peut être envisagée de deux manières très différentes. On peut se dire : « Je ne ferai pas telle mauvaise action, parce qu'elle réfléchirait pernicieusement sur mon prochain »; mais on peut se dire aussi : « A quoi bon me priver de cette jouissance, ou m'imposer cet effort, est-ce que je ne sais pas qu'il y a un grand nombre de « fricoteurs » qui seront moins vertueux que moi? Puisque le résultat final sera le même pour la société, autant vaut que le bénéfice soit à moi qu'à un autre! » Les applications de ce raisonnement sont innombrables. Partout et toujours la même loi opère : l'irresponsabilité personnelle développe à la fois et le gâchis et la paresse.

au jeu. On fit des réparations plus complètes encore qu'il ne les avait demandées, si bien que le navire fut désarmé pendant plusieurs mois, et les frais de table du commandant furent supprimés. Les différents services publics rivalisent entre eux de cette manière, et autrefois les abus de la franchise postale commis par un certain « gendre » firent quelque bruit en France. Terminons par cet idyllique récit emprunté au mieux informé des journaux parisiens : « Au sanatorium d'Angicourt, tel majestueux corps de logis à sept fenêtres de façade ne loge que... l'administration; tel élégant pavillon est le domaine... du médecin principal. Et tout cela est d'une architecture parfaite, d'un confort bien moderne. L'Assistance publique entretient à Angicourt cinquante employés et soixante tuberculeux. Le lit revient à 7.451 francs, terrain, mobilier et entretien non compris. Or ce terrain, ce mobilier et cet entretien doivent être horriblement chers. Le terrain occupe une surface de 336.433 mètres. Le mobilier vient de chez nos meilleurs tapissiers et, pour l'entretien, qu'on en juge par ce simple détail : on brûle à Angicourt 4.000 kil. de charbon par jour : ce qui fait un peu plus de 66 kil. par tuberculeux hospitalisé » (1).

Voilà les faits et, qu'on y prenne garde, ils ne sont tels que parce qu'une loi essentielle de la nature humaine le veut ainsi : et cette loi du moindre travail et de la plus grande jouissance sous le régime collectiviste fait pendant à la loi du moindre salaire sous le régime de la concurrence, avec cette différence essentielle pourtant que la loi du salaire peut être distendue, tout en conservant le régime qui l'engendre, tandis que la loi du moindre travail et de la plus grande jouissance ne peut que se renforcer à moins d'abolir le régime communiste (2).

(1) *Le Temps*, 16 mars 1901.

(2) Et c'est précisément pour cette raison que l'humanité a toujours évolué vers l'individualisme, que tous les essais contemporains de communisme ont échoué, que les pionniers de la Nouvelle-Angleterre ont renoncé à leur plan communautaire et qu'à notre époque les peuples communautaires évoluent vers le particularisme. La méthode du moindre travail et de la plus grande jouissance est fort appréciée des inertes et des jouisseurs; mais les capables et les laborieux demandent vite la liquidation et laissent leurs camarades se débattre dans le dénûment.

Soutenir que le meilleur moyen pour une société de diminuer le travail de ses membres et d'accroître la masse des richesses consiste à supprimer le grand moteur de l'activité et à développer les consommations jusqu'au gaspillage, est une prétention qui rappelle le fameux système des commerçants qui perdent sur chaque vente et se rattrapent sur le grand nombre. On dit que la déperdition de forces qui résulte de l'oisiveté et du luxe dévorant des « jouisseurs repus » ne se produira plus; admettons-le, mais si l'on recherche avec sang-froid quel est le nombre de ces improductifs, on reconnaîtra que le gain sera minime, comparativement à la masse : une goutte d'eau ne suffirait pas à faire équilibre aux chutes du Niagara (1).

7° Sous le régime collectiviste, la monnaie sera supprimée. Il serait impossible en effet de tolérer l'usage d'un moyen d'échange qui n'aurait plus d'objet et qui ne pourrait servir qu'à jeter le trouble dans l'équitable répartition des richesses suivant le travail accompli ou les besoins. Chacun recevra un « bon de travail », qui pourra être échangé contre des quantités déterminées de marchandises.

« Avec ce bon, dit Kropotkine, chaque travailleur peut se procurer dans les magasins de l'État ou de diverses corporations toute sorte de marchandises. Le bon est divisible, en sorte que l'on peut acheter pour une heure de travail de viande, pour dix minutes d'allumettes ou bien pour une demi-heure de tabac. Au lieu de dire *quatre sous de savon*, on dira, après la révolution collectiviste, pour *cinq minutes de savon*. »

La plupart des collectivistes distingueraient entre le travail qualifié et le travail simple; d'autres admettraient l'égalité des salaires; d'autres donneraient une prime au travail désagréable ou malsain; quelques-uns même admettraient la rétribution en bloc, par atelier ou corporation.

Quel que soit le système, continue Kropotkine, « vous comp-

(1) Un jeune fétard très riche scandalise par son luxe beaucoup d'honnêtes ouvriers attelés à leur travail; mais si on le met à un métier de filature ou à décharger une voiture de briques, cela ne fait qu'un ouvrier de plus! Il ne diminue guère pour les autres la mesure du travail nécessaire à la collectivité.

terez vos minutes de travail et vous serez sur le guet pour qu'une minute de travail de votre voisin ne puisse acheter plus de produits que la vôtre. Puisque l'heure ne mesure rien, puisque dans telle manufacture un travailleur peut surveiller quatre métiers à la fois, tandis que dans telle autre usine, il n'en surveille que deux, vous devrez peser la force musculaire, l'énergie cérébrale et l'énergie nerveuse dépensées. Vous calculerez minutieusement les années d'apprentissage... » (1). L'écrivain anarchiste signale ici malicieusement une des difficultés que rencontrerait le régime collectiviste : dans ce même ordre d'idées, ce n'est ni la seule ni la plus grande. A-t-on bien réfléchi aux merveilleux services que rendent la monnaie et les prix ? Non seulement ces deux instruments procèdent mécaniquement et simplement à ces évaluations comparatives, qui seraient le casse-tête chinois de la société nouvelle, *mais encore ils réglementent avec une rigoureuse précision la production et la distribution des richesses.*

Qu'on me permette de prendre un exemple vulgaire. Chaque année, dans la seconde moitié du mois de mai, les premières cerises arrivent à Paris : on les vend très cher, soigneusement alignées sur de petits bâtons : chaque jour, les précieux bâtons diminuent de prix, puis disparaissent pour faire place à la cerise vendue au poids ; le demi-kilogramme atteint encore un haut prix ; puis il baisse insensiblement, suivant centime à centime toute la filière des prix, jusqu'au plein de la saison : nous sommes alors au bas de la courbe, au prix minimum, en un point qui change chaque année suivant l'abondance ou la rareté. On reste peu de temps à ce degré inférieur du marché ; bientôt on remonte la courbe, les prix s'élèvent progressivement jusqu'à ce que la saison des cerises ait fait ses adieux aux Parisiens. Que s'est-il passé ? Une chose merveilleuse, tout simplement, et qui montre combien est admirable le mécanisme des sociétés modernes. Pendant six semaines, des quantités sans cesse changeantes de cerises ont été expédiées sur Paris et dans des con-

(1) Pierre Kropotkine, *le Salarial*, broch. 1889, au bureau de *la Révolte*.

ditions telles que, chaque jour, à peine quelques kilogrammes étaient perdus, et cette distribution entre trois millions de bouches sans compter les centres qui s'approvisionnent à Paris s'effectuait sans soulever la moindre plainte. Au moment précis, le prix, régulateur infailible, refrénait les désirs ou les éveillait, et cela dans la mesure exacte où il était bon que ces désirs fussent refrénés ou éveillés. Et pendant que le prix réalisait ces merveilles dans la distribution, il se montrait régulateur non moins précis de la production. Dans les plus petites bourgades de France, chacun pouvait savoir s'il devait expédier des cerises, quelle variété il devait s'appliquer à cultiver de préférence en vue de telle ou telle période de la consommation; etc...

Cet exemple ne vise qu'une denrée non susceptible d'être conservée et transportée à travers le monde. Combien plus frappante encore apparaîtrait l'objection contre la suppression de la monnaie, si l'on prenait l'exemple de ces marchandises dont la production est concentrée en quelques points du globe pour être ensuite l'objet d'une répartition mondiale, comme le café, le thé, le pétrole, la laine, le coton!

Voilà quelques-unes des objections que suggère contre le socialisme et le collectivisme le témoignage des faits (1). Elles

(1) Il est à peine besoin de signaler en outre les objections que ne manquerait pas de soulever toute fixation légale d'un minimum de salaires. Aussi bien, ce procédé qui fait partie du programme socialiste, ne serait-il que provisoire et n'est-il, dans la pensée des collectivistes, qu'un palliatif en attendant la grande révolution économique. Il est manifeste que cette fixation légale aurait le même sort que tous les édits ou décrets qui, dans le passé, en France et en Angleterre, ont déterminé le taux (maximum ou minimum) des salaires. L'exemple de l'Australie n'a rien d'encourageant, et, en toute hypothèse, il ne pourrait être concluant. En 1898, cinq des conseils spéciaux chargés de fixer, dans la colonie de Victoria, le minimum des salaires à payer dans certaines industries ont établi des tarifs. A plusieurs reprises, l'inspecteur principal des fabriques pour la colonie, dans son rapport de 1898 (rapport où d'ailleurs il se déclare satisfait de la loi) constate que les ouvriers âgés ou moins actifs ont eu à souffrir, et le Gouvernement a dû plus d'une fois les autoriser à travailler à un prix inférieur au minimum fixé. De plus, les ouvriers en chaussures acceptent moins que le minimum, tout en déclarant l'avoir reçu : des poursuites ont été intentées avec succès contre les délinquants, mais il est très difficile de faire la preuve en pareille matière. La décision des divers conseils n'affectent d'ailleurs que 10.135 ouvriers sur 45.844 inscrits en 1898.

font apparaître nettement ces doctrines comme les produits derniers de l'idéologie imaginative, qui autrefois régnaît en maîtresse dans toutes les branches de la science. On connaît les exploits des alchimistes et des astrologues; il était inévitable que la méthode d'observation rigoureuse fût d'abord appréciée par ceux qui se consacraient à l'étude des objets matériels, et l'illusion créée par une fausse notion de la liberté devait retarder l'application de cette même méthode à l'étude des sociétés humaines. Mais on peut se demander s'il n'est pas temps enfin de soumettre à son tour la sociologie à des méthodes de travail qui ont donné de si merveilleux résultats dans les autres branches du savoir humain.

Le succès actuel des doctrines socialistes ne doit pas faire illusion : l'homme s'accroche désespérément aux formes sociales en vue desquelles une longue accoutumance l'a façonné. Qu'on y songe, il y a cent vingt-cinq ans, les corporations existaient encore et, dans toute la société, chaque individu dûment placé à un poste hiérarchique ne redoutait guère la compétition. Que de changements survenus depuis ce temps ! Et comme on comprend bien que les hommes violemment projetés en pleine concurrence au milieu d'un état social qui ne reconnaissait plus les classes ni la hiérarchie aient cru ne trouver le salut que dans le retour à des institutions d'assurance collective et mutuelle contre les risques de la vie. Mais l'avenir n'est pas de ce côté, et le mouvement concerté de toutes les forces et de toutes les institutions nous éloigne du collectivisme, loin de nous diriger vers ses rivages.

Seulement, qu'on y prenne garde, cette vérité ne peut être admise par les prolétaires dans un pays, qu'autant que les hommes qui y jouissent de l'aisance ou, à plus forte raison, de la fortune, donnent eux-mêmes l'exemple de la virilité, de l'énergie, de l'aptitude à « reposer sur ses propres avirons ». Lorsque, dans une bourgeoisie, les familles, trop souvent adonnées au malthusianisme, ne désirent pour leur fils qu'un riche mariage et une fonction administrative, afin que la vie, exempte de tout risque et de toute responsabilité, s'écoule sans autre

changement que l'avancement prévu et décerné au bénéfice de l'âge, il est fatal que les doctrines collectivistes séduisent l'esprit populaire. Cette séduction n'est, on le sait, que trop réelle et chaque jour on constate un désir plus vif chez les ouvriers français d'utiliser à leur profit les rouages de la machine gouvernementale, si avantageusement exploitée jusqu'ici par la bourgeoisie (1). A cette constatation, on s'inquiète et on se trouble. Cette inquiétude et ce trouble sont vains : une seule chose importe : modifier l'éducation des générations nouvelles et convaincre ses fils qu'on n'a pas le droit de désertier dans la vie, et que celui-là déserte qui n'a d'autre idéal que de s'appuyer sur la fortune de son père ou de sa femme et sur le maigre traitement de l'État. Tant que cette réforme n'aura pas été admise, les socialistes peuvent être assurés de remporter de belles victoires électorales ou parlementaires.

Paul BUREAU.

(1) La discussion, à la Chambre des députés, du projet de loi sur les retraites ouvrières est instructive sur ce point. Le grand argument que l'on a sans cesse opposé aux adversaires du projet était celui-ci : Nous demandons pour les ouvriers ce que l'État donne à tous ses fonctionnaires, et vous savez bien que vous ne rêvez qu'une chose pour vos fils, une bonne fonction publique.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XX

LA CHEVALERIE OU LE MILITARISME FÉODAL (1).

Nous avons bien constaté par quelles causes naturelles et à l'aide de quelle forme connue d'association les Communes s'étaient constituées. Mais nous ne nous sommes pas précisément expliqué comment l'autorité seigneuriale, qui s'exerçait d'une manière si souveraine sur les villes féodales, s'était bientôt si généralement retirée devant leurs revendications.

Qu'était-ce, après tout, qu'une Commune? une conjuration d'artisans, qui se rendaient maîtres de leur bourg par surprise et, les portes closes, se tenaient abrités derrière une enceinte de murailles. Tous les bourgs dépendants d'une même seigneurie ne se soulevaient pas ensemble; le seigneur n'avait guère affaire qu'à un seul, chaque fois : la conspiration communale se limitait, nous l'avons vu, aux habitants d'une même ville. Qu'était donc, pour se trouver compromise dans ces circonstances, la condition réelle du seigneur à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e? C'est la question que nous avons maintenant à éclaircir pour nous rendre compte des événements qui emportaient alors le régime féodal, comme nous nous sommes rendu compte de ceux qui l'avaient amené.

(1) Voir l'article précédent, mars 1902, *Science sociale*, t. XXXIII, p. 211.

Le plus souvent, on fait naître le régime féodal de la dissolution de l'empire carlovingien au ix^e siècle, et on imagine qu'il a été se fortifiant et resserrant ses liens jusqu'au xii^e. Ce serait alors que, dans la plénitude de sa vigueur, il aurait rencontré les petites Communes et la petite royauté capétienne, et se serait replié devant elles. C'eût été bien de la bonté de sa part et l'on ne saurait être plus complaisant. Mais les choses ne se sont pas passées et ne pouvaient pas se passer de la sorte.

Le régime féodal n'est pas né au ix^e siècle : il a commencé à se former par le moyen des « immunités », en opposition à la domination mérovingienne dès qu'elle se fut sérieusement établie en Gaule, c'est-à-dire tout au moins au vii^e siècle. (Voir *Science sociale*, mai 1901, t. XXXII, p. 430 : *Le Franc.*) Au ix^e, il avait atteint sa plus grande force de cohésion : les domaines, pour assurer par de plus puissantes protections leur inviolabilité contre l'ingérence des fonctionnaires royaux, furent un moment groupés sous une trentaine de grandes suzerainetés seulement.

Mais, quand la royauté eût été complètement affaiblie sous les derniers Carlovingiens, la féodalité victorieuse n'eut plus besoin d'une union aussi étroite et aussi compacte, et elle relâcha ses liens : l'émancipation des vassaux et l'affranchissement des serfs remplirent les x^e et xi^e siècles ; de sorte que, à la fin du xi^e, lorsque se produisit le soulèvement des Communes, la puissance seigneuriale s'était déjà amoindrie au cours de deux siècles par les progrès de la liberté.

La féodalité s'est ainsi partagée en deux grandes périodes : l'une de *concentration*, l'autre de *déconcentration*. Quand la puissance seigneuriale en vint à lentement se dissoudre dans la seconde période, ce ne fut l'effet d'aucune réaction contre la formation particulariste d'où elle était née, mais elle suivit simplement sa loi : elle ne s'était organisée que contre le pouvoir royal ; une fois ce pouvoir abattu, le mouvement d'indépendance qui avait poussé les propriétaires à liguer leurs domaines, devait les pousser à rompre cette ligue ; les inféodés de tous degrés devaient, à qui mieux mieux, s'efforcer de se soustraire à leur suzerain. C'était un mouvement analogue à

celui qui tout d'abord avait porté les Francs à se dégager de la Truste mérovingienne, dès le moment où, le nord de la Gaule conquis, le but pour lequel ils s'étaient joints à elle se trouvait atteint.

Mais, tandis que la puissance seigneuriale déclinait ainsi, tout ce qu'elle avait libéré avec elle du régime administratif romano-barbare continuait à monter derrière elle; et c'est pourquoi cette période de déconcentration de la féodalité a été vraiment celle de son apogée, marqué par l'accession croissante de la population à l'indépendance et à la propriété et signalé dans diverses branches de l'activité humaine par des résultats pleins d'originalité et de grandeur, où éclate dans toute sa force l'esprit particulariste. (Voir *Science sociale*, août 1901, t. XXXII, p. 102 : *L'Apogée de la Féodalité*; — mars 1902, t. XXXIII, p. 211 : *Le Mouvement communal*.)

Il n'y a donc pas de mystère au très considérable affaiblissement qu'avait subi la puissance seigneuriale quand apparurent les Communes. Et c'est bien grâce à cet affaiblissement que, malgré quelques rudes débuts, les Communes s'établirent si aisément. Elles se trouvaient entrer les dernières dans la voie d'émancipation ouverte et frayée par les vassaux et par les serfs : à ceux qui viennent les derniers à l'œuvre, la tâche est plus facile.

Les vassaux, depuis que les grands feudataires des premiers carlovingiens avaient liquidé l'Empire, ne s'étaient pas distraits, nous le savons, du soin de restreindre de toute manière, quant à la durée du service, quant à la distance des chevauchées, quant à la nature des cas de guerre, leurs obligations militaires. Ne raconte-t-on pas dans toutes les histoires « le désordre » de ce x^e siècle, qui, la royauté à peu près disparue, vit de tous côtés les seigneurs inférieurs commencer, sous la protection de leurs châteaux, à se rendre indépendants de leurs suzerains autant qu'ils le pouvaient? Cette première dislocation de la puissance seigneuriale datait donc de loin et avait eu du temps pour s'accroître quand surgirent les Communes. Les serfs, eux aussi, tenus au service non pas militaire mais

agricole, s'étaient évertués, les uns après les autres, à se soustraire aux corvées dues sur le domaine réservé, dont le seigneur dirigeait l'exploitation comme nous avons vu Charlemagne lui-même le faire. Ils se rachetaient de ces corvées, avec le consentement ou par une disposition spontanée du maître, au moyen de redevances en nature ou en argent. Y a-t-il histoire si banale qui ne se soit plu à dire, par exemple, la quantité de chartes d'affranchissement qu'on rencontre aux environs de l'an mille? Il y avait donc longtemps que cette seconde élimination de la puissance seigneuriale se poursuivait, et ajoutons qu'elle était à peu près achevée, quand se soulevèrent les Communes.

Je n'ai évoqué ici dans le souvenir du lecteur, pour le mettre plus facilement sous l'impression de l'histoire, que quelques grands traits connus de tout le monde; mais les témoignages de cette double émancipation progressive des vassaux et des serfs depuis la fin du ix^e siècle surabondent de toutes parts, et je les ai indiqués ailleurs. (Voir *Science sociale*, août 1901 : t. XXXII, p. 102 : *l'Apogée de la Féodalité*.)

Les résultats auxquels était arrivée, à la fin du xi^e siècle, cette transformation sociale, déterminent nettement la situation du seigneur à l'avènement des Communes.

Au point de vue de la force militaire, par l'effet du mouvement de retraite des vassaux, le seigneur était, les trois quarts de l'année, officier sans troupes et, le dernier quart de l'année, officier à la tête d'une troupe très réduite et peu disposée à le suivre. C'était par unités et non à la dizaine qu'il comptait ses chevaliers.

Au point de vue de la propriété, par l'effet de l'affranchissement des serfs, il ne jouissait plus guère de ses terres qu'en percevant de ses tenanciers une rente invariable.

Certes, il y a loin de ce seigneur au « baron » du ix^e siècle, dont Charlemagne n'était que le type accompli!

Mettons maintenant en présence d'une déclaration de Commune ce seigneur amoindri : que pouvait-il faire?

Que pouvait-il faire comme militaire? Il s'agissait d'assiéger

une ville. Pareille entreprise n'allait guère avec des vassaux à cheval, en petit nombre et tenus pour peu de temps au service. Aussi voit-on que le seigneur recourait à toutes sortes de feintes, et finalement aux concessions, pour se faire ouvrir les portes. Tenter d'amener pour le siège les gens des campagnes par cette raison que, la ville prétendant s'affranchir, on se trouvait dans un cas de défense du fief, c'était un leurre, sans compter que le motif était contestable. Les ruraux, serfs émancipés, ne se seraient pas laissé aisément persuader de marcher contre des hommes du peuple qui aspiraient aux mêmes franchises que les leurs. Au reste, ils avaient le droit de ne s'éloigner de chez eux qu'à une journée de chemin, quelquefois moins, et de rentrer dès le lendemain, ou le soir même. Il faut compter aussi que la ville ne possédait pas de territoire extérieur sur lequel on pût se jeter pour le ravager, ce qui, dans l'art des sièges de ce temps-là, était le grand moyen de provoquer une sortie ou une capitulation. Enfin le seigneur, en s'attaquant à cette ville révoltée, s'attaquait à son propre avoir : s'il poussait la guerre à bout, c'était son bien qu'il ruinait. Il se battait en somme contre lui-même. Son intérêt le portait vite à transiger. Quel parti aurait-il tiré de sa ville prise d'assaut et saccagée? Qui y serait venu ensuite pour lui fournir matière à taxation, même réduite et immuable comme celle que lui proposaient les conjurés?

Et que pouvait-il faire comme propriétaire? Il lui fallait, bon gré mal gré, en venir à accepter des artisans de la ville l'abandonnement à une rente fixe, ainsi qu'il l'avait accepté déjà des tenanciers de ses domaines : il n'y avait pas de victoire sur la Commune qui pût le faire échapper à cette conséquence. En effet, les artisans, qui s'en allaient de jour en jour grossir les villes, avaient absolument besoin de cette fixité de droits pour leurs affaires; ils en avaient d'ailleurs connu le bienfait enviable dans les exploitations agricoles d'où ils venaient; de sorte que le seigneur qui s'obstinait à refuser tout arrangement à cet égard, arrêtait net le peuplement de sa ville; les artisans se portaient vers les villes des seigneurs, qui, plus libéraux ou mieux avi-

sés, acceptaient sans difficulté la taxe fixe. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir beaucoup de seigneurs, non seulement céder devant les Communes, mais s'arranger avec elles du premier coup, ou même aller au-devant de cet accommodement. Ceux d'entre eux qui réussirent à garder quelque droit dans la nomination des magistrats urbains en créant le régime des « villes de bourgeoisie », ne furent pas moins obligés d'accorder à ces villes l'immutabilité de la taxe. La lutte du seigneur contre la Commune ne pouvait donc avoir d'autre objectif réalisable que de traiter avec les artisans aux meilleures conditions, mais il fallait en venir à traiter quand même.

Telle est l'explication claire de la double faiblesse du seigneur comme militaire et comme propriétaire vis-à-vis de la Commune : faiblesse complète.

La constatation que je viens de faire de la situation du seigneur en tant que militaire est confirmée par ce qui suit. C'est à cette époque qu'on voit les seigneurs obligés, quand ils veulent à toute force faire la guerre, de recourir à des « troupes soudoyées ». Il faut qu'ils payent des chevaliers qui ne sont pas leurs vassaux, ou qui ne se considèrent pas comme tenus de marcher en qualité de vassaux. Ils se trouvent même réduits à prendre à leur solde des bandes de gens sans aveu, qui se mettent à faire de la guerre un métier. C'est le commencement de la profession de soldat, des armées enrôlées à prix d'argent. L'armée féodale est en pleine dissolution.

La constatation que j'ai faite de la situation du seigneur en tant que propriétaire a, elle aussi, une confirmation encore. C'est à cette époque qu'on voit de plus en plus les droits seigneuriaux se convertir en rentes. Le seigneur est successivement amené à tout affermer. Les gens même qu'il charge de la justice, au-dessous de lui ou à sa place, reçoivent cet office en fief : c'est ce qu'on appelle un « fief sans terre » ; ils font leur profit des amendes, des confiscations, des frais de justice, et ils acquittent en retour une rente au seigneur. Ainsi en advient-il peu à peu de presque toutes les fonctions seigneuriales. Nous ne tarderons pas à voir les suites de cette transformation des « moyens

d'existence » du seigneur, les dernières conséquences de cette conversion du propriétaire-exploitant et du gouverneur en rentier.

Après qu'on s'est ainsi rendu intimement compte de la condition du seigneur en présence du mouvement communal, il y a grand intérêt à la voir se trahir d'elle-même dans une charte de Commune. J'en citerai une qui émane du sire de Coucy, nom fameux dans l'histoire des plus fiers et des plus redoutables seigneurs.

« Comme par la générale coutume de notre terre de Coucy toutes personnes qui y viennent sont nos hommes ou femmes de mainmorte et de formariage, pour haine d'icelle servitude plusieurs personnes délaissent à demourer en notre dite terre; lesquelles personnes, en allant demourer hors de notre dite terre *en certains lieux*, s'affranchissent sans notre congé et peuvent s'affranchir toutes les fois qu'il leur plaît, *par quoi notre dite terre est grandement moins valable* ;

« Pour icelle servitude détruire, ont nos devanciers, seigneurs de Coucy, été *requis de par les habitants, en offrant, iceulx, certaine revenue perpétuelle*. Sur quoi notre dit père trouva que *c'était grandement ses proufits* de détruire ladite coutume en prenant le proufit à lui offert. Lequel notre dit père, avant qu'il pût accomplir ladite requête, alla de vie à trépasement.

« Dès que nous fûmes devenu en âge, *les habitants de nos villes sont venus plusieurs fois par devers nous*, en nous requérant que nous voulissions notre dite terre et ville — tous les habitants présents et à venir demourants en icelles — affranchir des dites servitudes et autres personnelles quelconques, à toujours, *en nous offrant de chacune des dites villes certaine rente et revenue d'argent perpétuelle, pour nous et nos successeurs, perpétuellement à toujours* : c'est à savoir, *pour Coucy-la-Ville* et les habitants d'icelle, dix livres parisis; *pour la ville de Fraisine* et les habitants d'icelle, vingt-quatre sols parisis; etc... » Suivent les noms de dix-sept villes ou villages. La charte se termine par l'acceptation de ces « rentes perpétuelles à toujours, pour le sire de Coucy et ses hoirs perpétuellement et à toujours ». (Leber : *Histoire du pouvoir municipal*, p. 336.)

Le sire de Coucy avait raison de penser qu'il était acculé à une nécessité et qu'il prenait, après tout, le meilleur parti. Il n'en est pas moins vrai que, si telle était la condition difficile du seigneur quand apparurent les Communes, elle empira par leur établissement. Alors le seigneur ne fut pas seulement un officier sans troupes les trois quarts de l'année et plus encore, mais il vit s'élever à côté de lui une milice communale ou bourgeoise toute prête à combattre sans lui et, au besoin, contre lui. Alors non seulement il ne bénéficia plus du progrès des villes, qui ne lui payaient plus qu'une taxe fixe, mais ce progrès se fit contre lui, en créant à côté de lui une richesse et une puissance d'autre allure que les siennes : une richesse et une puissance qui grandissaient, tandis que les siennes demeuraient désormais arrêtées au même point et, par cet écart même, devaient se trouver de plus en plus abaissées.

Tout compte fait, que gardait-il du vieux régime militaire qui fût bien à lui? Son cheval, son armure et ses serviteurs d'armes. Et que gardait-il de son avoir seigneurial? Une pension régulière.

N'est-il pas vrai que le voilà admirablement préparé et étrangement poussé à devenir un *chevalier errant*? C'est précisément le nouveau type que présente le seigneur féodal à partir du XI^e siècle : évolution radicale bien curieuse et bien authentique. Mais suivons-la.

Cet homme qui n'a plus ou presque plus d'armée régulière, de troupe féodale, n'en demeure pas moins, *de sa personne*, un guerrier. Il l'est même, de cette façon, plus que jamais. C'est que, pour l'ordinaire, il ne peut plus compter que sur lui-même. L'autorité lui échappant de tout côté, sa force personnelle, sa force corporelle est un dernier moyen de prestige et de domination. La vigueur de son bras est une puissance qui lui demeure en propre. Aussi est-ce sa suprême affaire que de s'exercer au maniement des armes; c'est le fond essentiel de son éducation. Et il se fait plus valoir par là que par ses titres et que par l'étendue de ses domaines.

Que voulez-vous qu'un personnage qui pousse à ce point le

développement de son énergie physique, fasse dans ses terres où tout est affermé à perpétuité et, à conditions fixes, jusqu'aux fonctions administratives et judiciaires? Il lui faut absolument chercher un emploi de ce qui fait son exceptionnelle capacité. Il faut qu'il s'en aille, quelque part que ce soit, *faire des exploits*, user de *sa prouesse*, employer *sa valeur*. Si, pour l'employer, il trouve un but élevé, il sera chevalier chrétien, croisé, redresseur de torts, pourfendeurs de mécréants. S'il vise un but intéressé, ou simplement brillant, il sera chevalier conquérant, ou preux.

Voilà la genèse de cette *Chevalerie* qui, à la fin du xi^e siècle, semble soudainement sortir de terre et se remue avec une incroyable activité d'un bout de l'Europe à l'autre.

La tranformation des « *moyens d'existence* » du seigneur avait nécessairement entraîné une transformation correspondante de son « *mode d'existence* ». C'est une loi sociale qui n'a pas failli.

Il nous reste à voir quelle lumière projette encore sur quelques points dominants de l'histoire cette claire analyse des causes de l'évolution féodale dans sa période de déconcentration. Grâce à ce que nous savons maintenant, nous nous expliquerons sans peine ce que je me contenterai d'exposer rapidement :

1^o Nous comprenons maintenant comment a surgi le personnel de ces expéditions homériques de chevalerie, qui se produisent précisément au xi^e siècle, mais surtout vers sa fin, se continuent au xii^e et se terminent au xiii^e. Les héros de ces grandes aventures présentent bien les traits de leur formation. Ils ont gardé de la tradition du seigneur propriétaire-exploitant le sentiment d'une indépendance qui ne s'effraie d'aucun isolement et n'admet guère d'autorité au-dessus d'elle : on le voit assez par le caractère solitaire de beaucoup de leurs entreprises et par les désaccords irréductibles qui rompent souvent leurs unions. Ils ont pris de leur condition nouvelle de seigneurs rentiers la désoccupation, la facilité de l'absentéisme, le goût du déplacement, la curiosité des choses

lointaines. Leurs habitudes d'athlétisme les mettent à la poursuite de *hauts faits* ou *gestes*, d'actions d'éclat. C'est ce qui les transplante, sans souci de la longueur et des difficultés de la route, à des distances prodigieuses de la retraite où s'abrite leur manoir; c'est ce qui leur fait chercher des adversaires chez les Maures, chez les Sarrasins, chez les Grecs de Byzance, en Portugal, en Sicile, en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, en Égypte et sur la côte africaine. S'il est vrai que ces expéditions manifestent la puissance d'expansion de la race, il n'en est pas moins certain que cette expansion prend, vers la fin du xi^e siècle, le caractère fâcheux d'une manie guerroyante. (Voir *Science sociale*, août 1901, p. 117, 118 et 119, notamment le dernier alinéa.) Dans l'allure toute spéciale du chevalier, on reconnaît, d'une part, le développement intense que la féodalité originaire avait donné à la personnalité du seigneur et, d'autre part, l'emploi défectueux vers lequel l'émancipation des vassaux, l'affranchissement des serfs et la constitution des Communes avaient détourné cette personnalité en la poussant insensiblement au pur militarisme. N'oublions pas de noter que les seigneurs normands, entrés au x^e siècle seulement dans la féodalité (911), c'est-à-dire à l'époque de sa déconcentration, ne furent guère formés par assimilation que sur ce type militariste. Aussi en furent-ils des premiers et des plus illustres représentants. (Voir *Science sociale*, janvier 1902, t. XXXIII, p. 31 en bas et 32.)

2^o Nous comprenons pourquoi les récits des expéditions militaires de ce temps-là sont essentiellement et presque exclusivement composés de hauts faits personnels, de prouesses individuelles; nous comprenons les exploits, en apparence invraisemblables, poursuivis par quelques chevaliers qui conquièrent tout un royaume, comme les fils de Tancrède de Hauteville en Italie et en Sicile, ou qui se taillent des principautés à l'autre bout du monde connu, comme les croisés dans l'empire latinisé de Constantinople : ce sont les « records » de ces seigneurs devenus de vrais « professionnels de la chevalerie ».

3° Nous comprenons l'étrange contraste qui se manifeste entre les seigneurs de la féodalité première et ceux de la féodalité nouvelle : les uns s'enfermant de plus en plus dans leurs domaines à mesure qu'ils triomphent de la royauté, s'appliquant à l'exploitation progressive de leurs terres, protestant contre les expéditions guerrières et lointaines, et faisant si peu de bruit au dehors qu'ils semblent dormir et que leur époque a reçu du dépit des historiens-conteurs le nom de « nuit du moyen âge » ; les autres, au contraire, impatients de sortir de chez eux, détachés du soin de leurs domaines, passionnés de faits d'armes, entraînés par leurs aventures jusqu'aux extrémités de l'Europe, et si éclatants par les dehors, qu'ils semblent remplir à eux seuls l'histoire de leur temps. Les causes, les résultats et la juste valeur de cette évolution nous sont connus.

4° Nous comprenons pourquoi cette féodalité nouvelle, si différente de la première, n'a presque rien fondé par les entreprises extraordinaires qu'elle a accomplies. Les expéditions de chevalerie n'étaient pas composées, comme les invasions franques et saxonnes, d'émigrants agricoles n'ayant en vue que la solide organisation et le libre gouvernement de domaines conquis. Elles étaient composées de batailleurs de profession, de guerriers, de preux, qui ne se proposaient en rien d'abandonner la chevalerie pour la culture, mais qui se contentaient d'établir sur le territoire de leur conquête le régime de rentes auquel ils étaient habitués, sans modifier au fond le régime réel des biens ni les méthodes de culture de la population indigène, sans changer ses coutumes, sans amener avec eux un peuplement nouveau de familles agricoles à formation particulariste. Les compatriotes de rang inférieur qui les suivaient, étaient généralement des désorganisés, qui s'adonnaient surtout au trafic et ne se faisaient pas cultivateurs.

Il était impossible à des émigrants agricoles de suivre ces expéditions lointaines, si différentes de celles des Francs et des Saxons au voisinage de la Plaine Saxonne, dans le nord de la Gaule et dans le sud de la Grande-Bretagne. On sait les désastres

des bandes populaires qui, dans les premières croisades, voulurent gagner l'Orient par la voie de terre, par la Hongrie, et l'on sait ce que coûtait la voie de mer sur les vaisseaux de Venise ou de Gênes : de si difficiles et de si longs voyages n'étaient pas faits pour des paysans en quête d'un domaine.

Les seuls établissements qu'on voit réussir avec quelque durée à la suite des conquêtes de la chevalerie dans le Midi et dans l'Orient, ce sont les établissements commerciaux, comme ceux de Venise et de Gênes. Le reste disparaît promptement, comme l'Empire latin de Constantinople, comme les principautés de Terre Sainte; ou, si la descendance des conquérants s'y maintient quelque temps, l'ancienne population indigène n'y est pas transformée : ainsi à Jérusalem, ainsi en Italie et en Sicile.

5° Nous comprenons comment, à cette époque, prirent tant de vogue les imaginations épiques qui s'étaient formées autour du souvenir de Charlemagne et qui ont créé les Chansons de Gestes et les Romans de Chevalerie. Il fallait en effet aux hommes de ce temps remonter jusqu'au grand empereur pour trouver des précédents à leurs expéditions lointaines et éclatantes, à leurs exploits presque fabuleux. Ils goûtaient le plaisir d'entendre louer leurs propres actions en écoutant le récit légendaire des hauts faits « de Charlemagne et de Roland ». Ce qui est plus significatif encore de l'esprit auquel ils cédaient, c'est leur engouement non moins marqué pour un personnage bien autrement éloigné d'eux, appartenant à une formation toute opposée à celle des Francs, le roi Arthur, le Celte, le héros constamment battu par les Saxons et entre les mains de qui succomba la race bretonne d'Angleterre, mais insigne batailleur à la manière celtique. Il faut avouer que le sens social commençait à faire terriblement défaut à cette génération de seigneurs féodaux. Tandis que fleurissait ainsi parmi eux la gloire des cycles de Charlemagne et d'Arthur, il ne se trouvait pas de littérature pour célébrer les ancêtres immédiats, les triomphateurs féodaux de la royauté romano-barbare, les vrais fondateurs de la race, de sa prospérité et de ses libertés. C'est

que, chez ceux-là, ils rencontraient l'image peu goûtée, j'allais dire l'image accusatrice, d'une puissance seigneuriale assidue au chez-soi, appliquée au bien du pays et soucieuse de demeurer étroitement liée au domaine d'où elle savait que lui venait toute sa force.

6° Nous comprenons que, pour s'exercer aux faits de chevalerie, ou pour suppléer aux expéditions dont le crédit diminuait parce qu'elles ne fondaient rien de durable, on ait imaginé de faire des prouesses de convention : de là les *tournois* et tout le lustre qu'on leur donna. Pour beaucoup, la chevalerie était en réalité un sport : dans les tournois, surtout quand tomba la ferveur des expéditions, elle apparut sans fard sous cet aspect. C'est à cette forme qu'elle devait aboutir.

7° Enfin, nous comprenons quelle dut être la colère de cette chevalerie, le jour où elle s'aperçut que cette prouesse, qui était son dernier bien et sa dernière prétention, était égalée par la force militaire des bandes bourgeoises et des milices communales. Rien ne s'explique mieux que le méfait inouï de ces chevaliers passant sur le corps à leurs auxiliaires, les fantassins qui allaient recueillir l'honneur de la victoire. Ils sentaient, la rage dans l'âme, qu'ils étaient les vrais vaincus de cette journée, et qu'ils étaient vaincus sans retour.

Concluons :

Nous n'avons plus lieu de nous étonner ni de ce que cette féodalité dernière, pourtant si brillante et si extraordinaire, n'ait rien fondé au dedans ou au dehors, à la différence de la précédente, ni de ce qu'elle ait complètement perdu ce que la précédente avait acquis. Tandis que les liens qui attachaient autrefois le seigneur au domaine s'étaient peu à peu dénoués, elle n'avait pas pris le souci d'en former de nouveaux, comme nous verrons plus tard que firent les héritiers de la féodalité normande en Angleterre. Elle avait abouti à l'absentéisme et aux aventures militaires. On peut se représenter ce que devenaient le domaine et l'influence seigneuriale pendant que s'accomplissaient au loin tant de beaux faits d'armes, suivis d'ailleurs de grandes déconvenues. Un homme qui l'a vu de ses yeux, et de

près, et dont le témoignage n'est pas suspect, Joinville, nous le dit avec un accent singulièrement pénétrant : « Je fus beaucoup pressé par le roi de France et par le roi de Navarre de me croiser. A cela je répondis que j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer, et depuis que j'en revins, je vis que les sergents (du roi) m'avaient détruit mes gens tellement qu'il n'arriverait jamais un temps où moi et eux vaudrions pis; et je leur disais ainsi que, si je voulais agir au gré de Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple. »

Ce que la *féodalité agricole* avait fondé, la *féodalité militaire* le perdait.

On ne peut plus être surpris que, pendant ce temps, la royauté ait eu beau jeu pour reprendre le dessus. C'est d'elle que nous allons parler maintenant.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de TOURVILLE.



LE HURON DE LORETTE

II

A QUELS ÉGARDS IL S'EST TRANSFORMÉ

Dans le précédent article (1), nous avons relevé la situation géographique de Lorette, au point de rencontre de deux pays très dissemblables : d'un côté, le bas pays du Saint-Laurent, zone étroite de terre fertile ; de l'autre côté, le haut pays de l'intérieur, vaste et difficilement transformable.

Chacun de ces deux milieux a eu son action distincte sur le petit groupe huron. Les influences émanant du bas pays, avec ses rangs pressés d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants de descendance européenne, ont tendu sans cesse à modifier le type primitif du Huron, à le pousser dans la voie de la complication sociale. Au contraire, la proximité du haut pays Laurentien, avec sa réserve de productions spontanées, a eu pour effet de maintenir bien des caractères anciens de simplicité.

A l'égard particulièrement du travail et de la propriété, l'action du haut pays a été prépondérante. En dépit de la transformation dans le régime même du travail (transformation déterminée par les influences s'exerçant du bas pays), le Huron a conservé à un degré remarquable certains traits distinctifs du sauvage : le penchant pour la chasse et la simple récolte, la répugnance pour la culture et l'effort suivi, l'inaptitude à la propriété du sol.

Mais, des *moyens* d'existence du Huron de Lorette, passons à

(1) Voir la livraison d'octobre 1901, t. XXXII, p. 334.

l'organisation de sa famille et à son *mode* d'existence ; tout va changer. Sur ces points, nous allons le voir, l'ancien type huron a subi de grandes modifications.

I. — LA DISPARITION DU CLAN FÉMININ.

A mon arrivée à Lorette, je voulus me rendre compte de ce qu'il restait de l'ancienne organisation familiale des Hurons. Celle-ci, comme on sait, était du type patriarcal, encadrée et dominée par l'institution du clan féminin. Sous le même toit, huit, dix, douze et parfois jusqu'à vingt-quatre ménages, vivaient ensemble. Ainsi groupés matériellement en vastes communautés de famille, les individus se rattachaient, en outre, les uns aux autres, de famille à famille, de village à village, de tribu à tribu, par un lien d'autre nature : le clan, fondé sur la parenté, la commune origine.

« L'unité sociale et politique chez les Hurons, écrit un ethnologue américain très autorisé, n'était pas l'individu, n'était pas la famille, mais le clan. L'enfant appartenait au clan avant d'appartenir au père et à la mère (1). » De temps immémorial, il exista chez les Hurons au moins six ou sept clans principaux (2), dont chacun avait des adhérents dans tous les villages, ou du moins dans toutes les tribus composant la nation huronne. Le clan était le lien du sang qui tenait étroitement unis les tronçons de la race.

Un trait particulier du clan huron, c'est qu'il se recrutait invariablement dans la ligne féminine. L'enfant se rattachait, non au clan du père, mais à celui de la mère. De même la succession d'un guerrier huron décédé n'était pas dévolue à ses fils, mais à ses frères, ou aux enfants de ses sœurs, c'est-à-dire à des membres de son propre clan, dont ses enfants n'étaient pas.

A Lorette, je ne trouvai guère de trace dans les institutions

(1) W.-E. Connelly, dans l'*Ontario Archæological Report*, 1899, p. 107.

(2) M. Connelly a relevé l'existence de douze clans distincts chez les Hurons, mais tous n'ont pas existé à la même époque. *Ibid.*, p. 102-104.

sociales de cette antique organisation du clan féminin. La tradition même en était à peu près entièrement effacée. Les anciens que je questionnai avaient bien encore quelque connaissance du clan, qu'ils appelaient « compagnie », mais ils le faisaient reposer sur la filiation en ligne masculine. Un Huron nonagénaire, et son frère âgé de soixante-seize ans, me dirent qu'ils étaient de la « compagnie » du Chevreuil, parce que leur père en avait été. Un troisième m'assura qu'il était de la compagnie de la Tortue, pour la même raison.

Un ethnologue canadien de distinction, sir Daniel Wilson, écrivait en 1884 (1) que les clans se perpétuaient à Lorette ; qu'on y conservait la tradition de quatre « grandes compagnies » comprenant chacune les cinq clans du Chevreuil, de l'Ours, du Loup, de la Tortue et du Castor, et que les clans continuaient de se recruter dans la ligne féminine. Sir Daniel n'avait pas fait ces constatations lui-même. Il les consignait dans son étude sur le témoignage d'un Huron instruit et ne vivant plus à Lorette, lequel, dans la circonstance, paraît s'être inspiré de ses lectures, ou de traditions très anciennes et à peu près perdues, plutôt que de l'observation directe des faits. A tout événement, ces données de sir Daniel ne concordent d'aucune façon avec mes propres observations faites sur les lieux ces années dernières. La seule trace que je pus relever du clan fut ce souvenir vague de la « compagnie ».

La désorganisation du clan chez les Hurons commença à se produire dès l'époque de leur séjour dans le pays de la Mer Douce (le lac Huron). Afin de mieux nous rendre compte des causes déterminantes du phénomène, reportons-nous d'abord à l'étude lumineuse de M. de Rousiers, parue il y a onze ans dans les pages mêmes de cette revue (2). M. de Rousiers nous a montré que l'état social des Hurons, comme des Iroquois, se distinguait fondamentalement par la coexistence à chaque foyer de deux ateliers de travail, de deux groupes de travailleurs se faisant équilibre : le groupe féminin livré à la culture, le groupe

(1) *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. II, p. 75.

(2) *La Science sociale*, t. IX, p. 82-156 ; t. X, p. 141.

masculin livré à la chasse et à la pêche. Le groupe agricole féminin étant le plus sédentaire, le plus stable, c'est par lui naturellement que se maintenait la tradition communautaire, la cohésion familiale. De là l'institution du clan féminin. De là aussi cette autre conséquence : la stabilité et le prestige du clan huron se trouvaient étroitement liés au développement de la culture, à l'importance relative de celle-ci dans le régime du travail.

Or, dans l'ancien pays huron, certaines circonstances assuraient la prépondérance du groupe masculin sur le groupe agricole féminin. La situation du lieu à la limite de la plaine arable et du haut pays giboyeux de Muskoka, à l'entrée de la région livrée au parcours des nomades algonquins, bref toutes les conditions du milieu physique, sans s'opposer à la culture, favorisaient davantage la chasse et la pêche, et, j'ajouterai aussi, les échanges.

« Chez les Hurons, écrivait Champlain en 1616, les hommes ne font rien qu'aller à la chasse du cerf et autres animaux, pêcher du poisson, faire des cabanes et aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations où ils ont de l'accès et cognoissance, pour traicter et faire des eschanges de ce qu'ils ont avec ce qu'ils n'ont point. » Et ailleurs, il nous informe que les Hurons ont « diversitez de peaux de bestes sauvages, tant de celles qu'ils prennent que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines et filets à pescher, avec les Algommequins, Piserinis et autres nations qui sont chasseurs et n'ont leurs demeures arrestées » (1).

Le commerce prit un nouvel et très grand essor dans les bourgades huronnes après l'arrivée des Français, les Hurons devenant, comme on l'a vu, les intermédiaires et les transporteurs de la traite des fourrures. Par le fait même, l'équilibre entre les deux ateliers de travail se trouva rompu, la culture tomba au second rang parmi les moyens d'existence, son importance relative diminua, et le clan féminin déclina.

Ce n'est pas tout. Le clan féminin, fondé primordialement sur

(1) *Œuvres de Champlain* (Québec, 1870), p. 567, 570, 589.

l'importance acquise au groupe agricole féminin, avait un second point d'appui dans les traditions religieuses de la race. Chaque clan avait son « totem », son animal mythique qui était sa divinité protectrice. Or le trafiquant français était accompagné du missionnaire catholique. Le Huron, que sa pratique du commerce portait à faire bon accueil au trafiquant, devait en même temps prêter l'oreille aux enseignements du missionnaire. La prédication de l'Évangile par les récollets et les jésuites n'eut pas seulement pour résultat la conversion de quelques sauvages; elle battit en brèche les croyances superstitieuses de la masse, et de cette manière affaiblit le prestige du clan, déjà ébranlé par la base.

C'est même dans cet ébranlement de l'institution du clan, accompagné du déclin de la culture, qu'il faut voir la cause principale de l'infériorité des Hurons vis-à-vis des Iroquois, de leur défaite finale et de leur dispersion par ces derniers. Tous les faits consignés dans les anciens récits nous amènent à cette conclusion. Champlain constatait, dès 1615, que les Hurons ne fortifiaient pas leurs villages avec le même soin que les Iroquois, et qu'ils manquaient absolument de discipline (1). Les *Relations* des jésuites nous montrent les partis de traite hurons, en route pour Québec, chargés de fourrures, mais faiblement armés et pourvus de munitions, tombant dans les embuscades des partis de guerre iroquois (2). Et d'après Charlevoix, la tactique des Iroquois qui finalement assura leur triomphe, fut, sous le couvert d'une paix avec le gros de la nation, d'attaquer et de détruire séparément les villages hurons (3). C'est parce que la culture ne tenait plus autant de place dans leurs moyens d'existence, que les Hurons s'appliquaient moins à fortifier leurs villages, se montraient moins aptes à tenir le pays et à repousser l'envahisseur. C'est parce que le commerce était devenu leur principale ressource que, pour s'y livrer, ils ne craignaient pas de dégarnir leurs bourgades et de s'exposer aux surprises de

(1) Champlain, *Ibid.*, p. 531-2.

(2) *Relation* de 1642, p. 55-6.

(3) Charlevoix, t. I, p. 201.

l'Iroquois. C'est parce que le lien du clan s'était relâché, que les Hurons manquaient de discipline et de cohésion, qu'ils étaient désormais incapables d'union et d'action concertée.

Six tribus, ou petites nations, formaient la confédération huronne. A la suite de leur dispersion par les Iroquois, les débris de trois seulement de ces nations (l'Ours, la Roche et la Corde), en tout quelques centaines de fuyards, se transportèrent à Québec (1). Il y avait à peine sept ans qu'ils étaient établis à l'île d'Orléans, presque sous les murs de Québec, quand les Hurons subirent un nouveau démembrement. Sur les instances pressantes, menaçantes même, des délégués de deux des nations iroquoises, deux des nations huronnes de l'île d'Orléans crurent prudent de se détacher de la colonie française pour se fondre avec leurs anciens ennemis. Les Attignaouentans, ou gens de l'Ours, suivirent les Agniers; ceux de la Roche se donnèrent aux Onnontagués. La nation huronne de la Corde fut seule à rester auprès des Français (2). Encore, par crainte des Iroquois, dut-elle quitter l'île d'Orléans et chercher un refuge plus assuré sous les canons même du fort de Québec.

Ce n'est que douze ans plus tard, lorsque les Iroquois eurent été intimidés par les expéditions de Tracy et de Courcelles et que la paix eut été rétablie pour un temps, que les Hurons se hasardèrent de nouveau à former un établissement dans la campagne. Sous la direction du jésuite Chaumonot, ils se fixèrent à Sainte-Foye, à quelques kilomètres de Québec (1669). Leur nombre déjà très réduit par la sécession des gens de l'Ours et de la Roche, était diminué, en outre, des pertes subies à la guerre; ils n'étaient plus qu'environ cent cinquante. C'est ce tout petit groupe, nécessairement très désorganisé, qui est devenu la souche de nos Hurons de Lorette contemporains.

Ainsi les circonstances qui précédèrent et celles qui suivirent immédiatement l'établissement des Hurons dans le voisinage de Québec avaient eu pour effet d'ébranler sérieusement leurs institutions traditionnelles, et notamment celle du clan féminin.

(1) En 1654, d'après la *Relation* (p. 21), ils étaient au nombre de 500 à 600.

(2) *Relation* de 1657, p. 20 et 23.

Les conditions de leur nouvel habitat ne furent pas plus favorables au maintien et au relèvement de ces institutions. Nous avons vu précédemment que, par suite de la concurrence des colons français et de l'étroitesse de la zone fertile en arrière de Québec, les Hurons se trouvèrent bientôt relégués sur les sables maigres du pied de la montagne, qu'ils renoncèrent graduellement à leurs cultures rudimentaires, pour ne vivre plus que de la chasse, du commerce des fourrures, des allocations du service militaire, et subséquemment (lorsque ces ressources commencèrent à faire défaut) des industries de fabrication alimentées par la simple récolte. De ce fait, le clan huron se trouva privé de sa base matérielle : l'atelier agricole féminin.

D'autre part, en leur nouvelle demeure, les Hurons subirent fortement l'influence de leurs voisins français. Notamment, dans l'ordre religieux, les missionnaires, dont ils avaient appris dans leur ancien pays à écouter la voix, prirent sur eux un empire presque absolu. Le village huron devint une « réduction » où nul n'était admis à moins d'avoir renoncé aux superstitions païennes. Dès lors la tradition du clan perdit le prestige qu'elle empruntait à la croyance aux fétiches anciens, aux êtres mythologiques.

Enfin, à une époque plus récente, les Hurons de Lorette, débordés par leurs voisins blancs, épousèrent des Canadiennes françaises, sans pouvoir se les assimiler, et ce fut le coup de mort du clan féminin ; il ne fut plus qu'un vain mot. Un habitant de Lorette me déclarait qu'il appartenait au clan de la Tortue, parce que c'était le clan dont son père avait été. Comme je lui faisais observer que le clan huron se transmettait toujours par la mère, il me fit cette réponse sans réplique : « Comment pourrais-je appartenir à un clan huron par ma mère, qui était canadienne-française? »

Le vieux Thomas Tsioui émettait un jour devant moi la prétention que les Tsioui étaient les seuls Hurons authentiques à Lorette, les autres, d'après lui, étant fils ou petits-fils de Canadiens-français qui se seraient introduits furtivement sur la réserve. Je lui objectai que les Tsioui eux-mêmes n'étaient pas

d'extraction pure, les mères et les grand'mères dans bien des cas étant canadiennes-françaises. Et le vieillard de me soutenir alors avec chaleur que c'est le mari (non pas la femme), le père (non pas la mère), qui fait la race. Il ne se doutait guère que c'était là le renversement de la doctrine sociale de ses ancêtres, et que cet argument dans sa bouche me prouvait que, sur un point important des traditions de la race, il n'était plus Huron.

II. — LA RÉDUCTION ET L'INSTABILITÉ DU GROUPE FAMILIAL.

Un phénomène intéressant qui signale la disparition du clan féminin et la dissolution de l'ancien groupement patriarcal, c'est l'apparition de noms de familles distincts, transmissibles de père en fils. Chez les anciens Hurons, en effet, il n'existait pas de noms de familles autres que les désignations générales des clans. Chaque individu recevait un nom distinctif à la fois de sa personne et de son clan, mais qu'il ne transmettait généralement pas à ses enfants, pas plus que nous ne transmettons généralement chez nous le prénom ou nom de baptême.

« Chaque clan, écrit M. Connelly, avait sa liste de noms propres qui était sa propriété exclusive et dont aucun autre clan ne pouvait se servir... Ces noms s'inspiraient de quelque particularité ou de quelque habitude de l'animal dont le clan prétendait descendre... Ainsi tout nom propre se rattachait à un clan déterminé. Lorsque, par suite de décès, un nom propre devenait disponible, on le donnait au prochain enfant, du sexe de la personne décédée, qui venait à naître dans le clan. »

Lorsque les missionnaires se mirent à convertir les Hurons, ils leur imposèrent au baptême des noms de saints, et ces noms, pendant plusieurs générations, furent usités en même temps que les noms de clans. Ils finirent même par les remplacer. La plupart des noms de famille à Lorette sont simplement des noms de baptême qui ont fini par rester attachés aux divers groupes familiaux, et qui se transmettent aujourd'hui de père en fils : Romain, Vincent, Gros-Louis, Bastien (pour Sébastien).

Dans d'autres cas, un nom de famille français (Picard), ou un sobriquet huron (Tsioui) ont été adoptés.

C'est vers la fin du XVIII^e siècle, ou au commencement du XIX^e, que les familles de Lorette se mirent à se distinguer les unes des autres au moyen de noms propres fixes, transmissibles de père en fils. On y trouve aujourd'hui 21 familles Tsioui, 13 Picard, 12 Gros-Louis, 6 Vincent, 4 Bastien, 2 Romain, 3 Gonzague (de descendance abénaquise) et 1 Paul (d'origine malécite).

Les familles sont, en général, peu nombreuses, réduites le plus souvent à un seul ménage, comprenant quelques personnes seulement; ainsi, le mari, la femme et deux ou trois jeunes enfants; ou encore, le vieux père et la vieille mère, seuls ou assistés d'une fille ou d'un fils demeurant au foyer.

Ce n'est pas que ces ménages hurons aient peu d'enfants. Assez souvent, comme nous avons pu le voir par l'exemple des Tsioui, les enfants sont nombreux. Mais ils quittent le foyer de bonne heure. Dès l'âge de huit ou dix ans, le petit Loretain, la petite Lorettaine apprennent au foyer à fabriquer divers menus articles de fantaisie à la mode indienne, et bientôt leur apprentissage est terminé. A vingt ou vingt-deux ans, ils se marient et se font un foyer séparé de celui des vieux parents. Parfois ils émigrent, et vont travailler pendant quelque temps dans les villes des États-Unis. Parfois, aussi, ils décident de s'établir à Lorette même. S'ils ne sont déjà pourvus d'une habitation, ils s'adressent au conseil des chefs pour obtenir un lot attenant au village, sur lequel ils se construisent une maison. En ces dernières années, plusieurs jeunes ménages se sont fixés de cette manière à Lorette. Une nouvelle rue ou ruelle a dû être ouverte, et une seconde le sera bientôt.

Lorsque la famille huronne s'élève à l'aisance (ce qui, du reste, est exceptionnel), le groupement au foyer devient plus stable et plus nombreux. Ce fait m'est apparu plus particulièrement chez le chef Maurice Bastien, qui non seulement héberge sous son toit une assez nombreuse parenté, mais se préoccupe, comme nous l'avons vu, d'assurer l'avenir de ses enfants. Toutefois, si

les plus capables de ces Hurons modèlent leur organisation familiale sur le type quasi communautaire des Canadiens-Français, leurs voisins, il faut dire que la plupart des familles de Lorette se rattachent plutôt au type instable.

Nous connaissons maintenant quelle est la composition ordinaire, le type général de la famille lorettaine; voyons quel est son gouvernement intérieur. L'autorité des parents y est faible. Les enfants ne subissent guère de contrainte, ne reçoivent guère de direction. La proximité des habitations dans ce village à population dense a pour effet de restreindre singulièrement l'action de chaque groupe familial sur les jeunes gens de ses membres. Les bambins se font mutuellement leur éducation, dans la rue ou sur la place publique. Les jeunes gens, nous l'avons vu, apprennent de bonne heure à fabriquer l'article indien; ils deviennent des facteurs importants du bien-être de la famille, ou du moins très indépendants de celle-ci pour leur subsistance.

Sous ce rapport, les Hurons actuels ne diffèrent que fort peu de leurs ancêtres des bords de la Baie Géorgienne, qui laissaient à leurs enfants la plus grande liberté possible, qui jamais ne les corrigeaient (1). Chez les anciens Hurons, ce relâchement de l'autorité paternelle était la conséquence naturelle de l'importance acquise à la chasse et à la guerre, occupations qui assuraient aux jeunes gens une supériorité sur les Anciens. Chez les Hurons de Lorette, l'autorité paternelle est restée faible, tant à cause de la persistance chez eux jusqu'à ces dernières années de la chasse comme moyen principal d'existence, que de l'introduction, à une époque plus récente, d'industries de fabrication offrant à la jeunesse de grandes facilités d'établissement.

Et pourtant, on ne peut dire aujourd'hui que les mœurs soient mauvaises. Elles sont certainement en grand progrès sur le passé. Il est vrai que cela est dû moins à l'action directe de la famille huronne qu'à l'action du prêtre et à l'influence du milieu social canadien-français. Les mœurs des anciens Hurons étaient très dissolues. La débauche avait libre cours dans leurs

(1) Champlain, t. IV, p. 85.

villages (1). Lorsque, à la suite de leur établissement dans le voisinage de Québec, ils tombèrent sous la tutelle des jésuites, une règle sévère de morale monastique leur fut imposée. Cette règle, ils l'acceptèrent, non pas tant, toutefois, par un sentiment intime de devoir et de respect de soi-même, que dans la crainte d'être chassés de la réserve, ou de se voir infliger une pénitence publique (2). Aussi, après que la tutelle des jésuites eut pris fin, sous le régime anglais, les Loretains, au contact des mauvais sujets de la ville voisine, se relâchèrent singulièrement de la rigidité de leur conduite. Dans le cours du XIX^e siècle, Lorette devint « le rendez-vous ordinaire de la jeunesse libertine de Québec, un lieu d'orgies et de débauches de la pire espèce, au point que les autorités durent intervenir pour réprimer les excès (3) ».

Depuis, grâce à l'action d'un patronage religieux plus énergique et à l'influence d'un voisinage meilleur, les mœurs se sont améliorées. Les naissances illégitimes sont rares aujourd'hui. Mais beaucoup de Hurons manifestent encore un faible prononcé pour les boissons enivrantes.

Les enfants de l'un et de l'autre sexe font preuve très souvent d'aptitudes réelles pour le commerce, les arts industriels et même les beaux-arts. Mais il leur arrive rarement de développer ces aptitudes, même lorsque l'occasion leur en est offerte. Presque tous ont de la voix et une oreille très juste. Quelques-uns ont montré du talent pour le dessin et la peinture. Mais ils manquent presque toujours de l'esprit de suite et de la force de volonté nécessaires pour tirer parti de leurs ressources.

(1) Champlain, t. IV, p. 82-85.

(2) *Relations des jésuites, passim* ; Charlevoix, *Journal*, p. 82 ; Franquet, *Journal de Voyage*, p. 143.

(3) *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada, 1844-45* ; *ibid.*, 1847, témoignage de messire Fortier.

III. — L'ABANDON DES CROYANCES ET L'OUBLI DE LA LANGUE DES ANCÊTRES.

Les Hurons de Lorette diffèrent encore de leurs ancêtres en deux points essentiels : la religion, la langue. Ils sont aujourd'hui tous chrétiens, et leur langue est le français.

Les pratiques extérieures de religion furent parmi les premières choses qui se transformèrent chez les Hurons au contact des Européens. On sait que le missionnaire catholique avait emboîté le pas derrière le traitant français, et qu'une propagande très active des doctrines chrétiennes s'était poursuivie dans les bourgades huronnes des bords de la baie Géorgienne, dès les premières années du XVII^e siècle. Lorsque les misérables débris de cette nation huronne eurent été formés en « réduction » dans le voisinage de Québec, cette propagande religieuse devint plus autoritaire et plus efficace. Pour être admis dans la nouvelle bourgade, le Huron, comme on l'a vu, dut se faire chrétien, s'il ne l'était déjà, et accepter la direction des jésuites, constitués tuteurs des Indiens dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral. Le P. Chaumonot, avant que l'âge l'eût par trop affaibli, et particulièrement le P. de Couvert, ainsi que son successeur, le P. Richer, exercèrent sur les Hurons un pouvoir presque despotique (1). Dans ces conditions, les pratiques et même les croyances païennes des anciens Hurons furent bien vite extirpées, remplacées par les formes et les formules (sinon toujours par les maximes et par l'esprit) de la religion catholique.

A Lorette, un des anciens de la tribu me déclarait, un jour, qu'il était doué du pouvoir mystérieux d'activer, de ralentir ou de suspendre à volonté la circulation du sang dans le corps malade. Était-ce là une réminiscence, un lambeau de l'an-

(1) Charlevoix, *Journal* (1721), p. 82 et suivantes.

L'abbé L. St-G. Lindsay, de Québec, vient de faire paraître l'histoire religieuse détaillée de Notre-Dame-de-Lorette.

cienne tradition du jongleur, moitié prêtre, moitié médecin, de la bourgade huronne antique? En tout cas, c'est la seule trace que j'aie pu trouver à Lorette des anciennes superstitions.

Les Loretains professent tous la religion catholique, à l'exception d'une famille, dont le chef, Stanislas Tsioui, a embrassé dernièrement le protestantisme.

La langue huronne n'est plus parlée à Lorette; le français l'a remplacée. Les vieillards même, en réponse à mes questions, avaient la plus grande difficulté à se rappeler quelques mots décousus de la langue de leurs ancêtres. Quelques-uns pouvaient à peine me dire le sens du nom huron qui leur avait été donné à leur naissance et dont ils se servent encore dans les grandes occasions. En outre, les quelques mots hurons ainsi conservés dans leur nomenclature familiale se déforment dans leur bouche. Ainsi, la lettre « L », introduite dans plusieurs de leurs noms propres, ne figurait pas dans l'alphabet des anciens Hurons (1). Par exemple, « Han-yon-yeh », l'ancienne forme huronne pour ours (2), se prononce aujourd'hui à Lorette : « Agniolen ». De même, « Owawandaronhé », « Odia-radhéité » et « Téachéandahé » sont devenus respectivement : « Wawendarolen », « Ondiaralété » et « Téachendalé ».

Ce n'est que dans le cours du dernier siècle, 180 à 200 ans après l'année de leur dispersion (1649), que la langue des Hurons se perdit à Lorette. Les premiers missionnaires, en effet, n'avaient aucun désir de la voir disparaître; au contraire, ils en favorisaient l'usage exclusif, en vue d'isoler plus complètement le groupe indien, pour qui le commerce des Français était un danger. Mais les circonstances furent plus fortes que leur volonté. Le faible développement de la culture, la faible étendue des biens communaux ou individuels à Lorette, la proximité de la zone fertile, très peuplée, et de la ville de Québec, le service militaire, le commerce des fourrures et de menus articles de fabrication, bref, toutes les conditions d'existence des Hurons, les mettaient en rapports intimes et constants avec la popula-

(1) *Relation* de 1636, p. 99.

(2) Connelly, *op. cit.*, p. 103.

tion française. Au témoignage de Franquet, dès 1750, un siècle après leur établissement dans le voisinage de Québec, les Hurons commençaient à parler français et s'étaient mis à épouser des Canadiennes-Françaises (1). Soixante-quinze ans plus tard, nous voyons que déjà il était exceptionnel pour les enfants à Lorette de savoir parler la langue de leurs pères. C'est du moins ce que constate la notice nécrologique consacrée par un journal de Québec, à Gabriel Vincent Wawandaronhé, en 1829 (2). En 1856, d'après le rapport des commissaires officiels, la langue huronne était tombée en désuétude dans le village huron (3).

IV. — LA TRANSFORMATION DU MODE D'EXISTENCE.

A l'égard de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, de l'hygiène, des récréations, les Hurons de Lorette n'ont conservé que fort peu des habitudes et des caractéristiques de leurs ancêtres, et peuvent être placés sur le même pied que les Canadiens-Français des classes correspondantes.

La plus grande partie des aliments qu'ils consomment leur sont vendus par les marchands du village ou par des fournisseurs ambulants, qui approvisionnent en même temps les Canadiens-Français de la paroisse de Saint-Ambroise, toute voisine. Pendant mon séjour à Lorette, j'eus l'occasion de prendre un repas chez une des familles huronnes les plus pauvres de la réserve, et je me rappelle encore avec plaisir le savoureux goûter de bon pain et de bon beurre, de lait, de crème et de confitures, qui me fut servi dans de la faïence ou de la verrerie bien nette, sur du linge bien blanc. Je ne pouvais qu'être frappé du contraste entre ces conditions et les traits de répugnante voracité signalés par les premiers missionnaires dans les bourgades de la baie Géorgienne vers le milieu du xvii^e siècle, ou encore

(1) Franquet, *Journal de Voyages*, p. 143

(2) Le *Quebec Star*, cité par l'abbé Lindsay, dans la *Revue Canadienne*, novembre 1901, p. 341.

(3) *Report of Special Commissioners*, 1856, p. 30.

cent ans plus tard, dans le village même de Lorette, par le botaniste suédois, Kalm (1749) et l'ingénieur Franquet (1752). Celui-ci nous apprend qu'à l'occasion de la visite du gouverneur, les Lorettains avaient préparé un festin comprenant trois chaudronnées pleines de sagamité (bouillie de maïs), un bœuf et quatre moutons, dépecés et à moitié cuits. Et il ajoute : « Têtes, cornes, pieds et queues, tout y était, rien n'ayant été séparé; d'autant que, selon eux, tout fait ventre » (1).

Les maisons d'habitation à Lorette sont presque toutes de petite dimension, basses, construites en bois et blanchies à la chaux. Elles sont disposées en doubles rangs le long d'étroites ruelles, et dépourvues pour la plupart de cours, de jardins et de dépendances. Dans bien des cas, elles se touchent presque, ou du moins sont beaucoup trop rapprochées pour la commodité de ceux qui les habitent. D'autre part, elles ont une apparence de propreté, et, à peu d'exceptions près, elles me semblèrent aussi bien tenues que les bonnes maisons de cultivateurs ou d'artisans canadiens-français.

Au moyen d'écorces et de troncs de jeunes arbres, les anciens Hurons se construisaient des habitations en forme de tonnelles allongées. Si nous rapprochons les indications fournies par Kalm, en 1749, de celles données par Charlevoix, en 1721, nous voyons que c'est à la suite de leur troisième et dernier déplacement dans le voisinage de Québec (1697), et plus précisément entre les années 1716 et 1720, que les Hurons renoncèrent à leur ancien type d'habitation mobile et facilement transportable, pour adopter le bâtiment fixe en bois à la manière des colons français (2).

Kalm, en 1749, trouva ces Hurons logés en des maisons comprenant deux chambres chacune (cuisine et chambre à coucher), mais très insuffisamment meublées. Les lits n'avaient ni draps ni couvertures. L'Indien, la nuit venue, s'enroulait pour dormir dans la couverture qu'il avait portée toute la journée. Ils étaient pourvus de poêles, nous dit Franquet, mais la chaleur qui s'en

(1) Franquet, *op. cit.*, p. 141; Kalm, *Voyage en Amérique*, t. II, p. 121.

(2) Kalm, *ibid.*, p. 123; Charlevoix, *Journal*, p. 83.

dégageait ne faisait que rendre insupportable pour tout autre que des sauvages la malpropreté de toutes choses (1).

Les jours ordinaires, le Huron, la Huronne de Lorette, dans leurs vêtements de travail, ne pourraient que difficilement être distingués du Canadien-Français, de la Canadienne-Française de la classe ouvrière. L'ancien costume traditionnel, même le costume modifié à la française du XVIII^e siècle, a été abandonné. Je ne pus découvrir dans tout le village qu'un membre de la tribu, une vieille Huronne de 90 printemps, qui portât encore le costume huron du siècle précédent : jupe courte, « mitasses » (guêtres), mocassins (souliers sauvages). Il est vrai que les jours de fête, de grande solennité, les chefs et les « guerriers », comme ils continuent de s'appeler, revêtent des costumes d'apparat. Mais ces costumes sont entièrement de fantaisie. Ils sont faits des draps et des indiennes du commerce, et dans les broderies qui les ornent, on chercherait vainement ces figures mythiques ou symboliques distinctives de l'art primitif huron-iroquois. Nous savons par Kalm et Franquet que, dès le milieu du XVIII^e siècle, quelques Hurons aimaient à s'affubler de défroques françaises, bien que la plupart, et particulièrement les femmes, eussent conservé le costume traditionnel.

Malgré l'encombrement du village, malgré l'absence presque générale de cours et de jardins et la contiguïté des habitations, les conditions hygiéniques, à Lorette, ne sont pas très mauvaises. Cela est dû en grande partie aux mesures de propreté prises par le conseil local et par les habitants eux-mêmes. M. Maurice Bastien, dont nous connaissons déjà l'esprit d'initiative, a construit à ses frais un aqueduc, et, moyennant une rétribution de quatre dollars par année, chaque famille, à Lorette, a l'eau dans sa maison.

Le sang est très mêlé chez nos Hurons. Depuis quelques générations, ils se sont mis à épouser des blanches, des Canadiennes-Françaises principalement, et leur type physique en a

(1) Kalm, *Voyage en Amérique*, p. 123; Franquet, *Journal de Voyages*, p. 144.

été grandement modifié, sans toutefois s'effacer entièrement. La forte carrure, la haute taille, qui étaient, si nous en croyons les anciens auteurs, caractéristiques des Hurons primitifs, ne se rencontrent plus aujourd'hui que très exceptionnellement (1). Je ne remarquai pas que les pommettes des joues fussent très saillantes, ou le nez proéminent, comme chez le type originaire. D'autre part, j'observai nombre de Lorettains au teint olivâtre, aux yeux taillés en amande, aux cheveux plats; et ces caractères me parurent plus marqués chez les très jeunes enfants que chez les personnes adultes. Les hommes sont bien pourvus de barbe, ce qui les distingue encore de leurs ancêtres.

Les amusements des Lorettains sont les mêmes que ceux de la population canadienne-française du voisinage. Une initiative typique des jeunes gens du village huron a été l'achat d'instruments de musique et d'organisation d'une fanfare, nommée, d'après une des célébrités de leur nation, « Kondiaronk ». Les danses indiennes qui, au dire de Franquet, s'exécutaient encore, dans les grandes occasions, vers le milieu du XVIII^e siècle, danse de « la découverte », de « la chevelure enlevée », du « blessé », sont aujourd'hui oubliées. Il y a quelque cinquante ou soixante ans, les enfants hurons s'amusaient encore parfois à tirer de l'arc; mais cela ne se voit plus maintenant. Même le jeu national des anciens Hurons, le jeu de crosse, que les Canadiens ont appris d'eux, ne se joue plus à Lorette.

V. — L'ÉVOLUTION DE LA VIE LOCALE ET DE LA VIE PUBLIQUE.

Lorette manque des éléments propres à constituer fortement la vie locale. Les chefs d'industrie sont peu nombreux, et, à une exception près, ne sont pas hurons, mais canadiens d'ori-

(1) M. A. F. Hunter, archéologue de Barrie (Ontario), dans l'ancien pays des Hurons, m'écrit à ce sujet qu'à la suite d'un examen minutieux d'ossements trouvés dans les ossuaires indiens de son voisinage, il reste convaincu que les anciens Hurons étaient de taille très ordinaire. A l'encontre de sa conclusion, j'ai le témoignage de plusieurs voyageurs et observateurs des premiers temps de la colonie, notamment Champlain (t. IV, p. 569), Kalm (t. II, p. 135-36) et le P. Le Jeune (*Relation* de 1632, p. 14).

gine française ou écossaise. De même aussi le commerce qui se fait ici, tant pour l'approvisionnement des familles que pour l'écoulement des produits de leur industrie (sauf quelques menus articles de fabrication vendus sur place ou dans les villes d'eau), est aux mains de leurs voisins blancs de Saint-Ambroise ou des grandes villes.

On rencontre à Lorette fort peu de gens ayant quelque instruction. Il s'y trouve une école élémentaire pour les garçons et une école élémentaire pour les filles, mais toutes deux dirigées par des institutrices canadiennes-françaises, et maintenues aux frais du gouvernement canadien. Et les enfants de la tribu, particulièrement les garçons, manifestent fort peu de goût pour l'étude. Dans les occasions où il est nécessaire de requérir les services du médecin, du notaire, de l'avocat, c'est aux hommes des professions libérales établis dans les villages voisins ou à Québec, que les Hurons s'adressent. M. Paul Picard, fils d'un ancien chef huron bien connu, lui-même ancien notaire, et fonctionnaire en retraite du gouvernement de Québec, habite ici. Lorette compte aussi parmi ses enfants un prêtre, M. l'abbé Prosper Vincent, aujourd'hui vicaire dans une paroisse de la province.

Il n'y a pas de prêtre résident à Lorette même. Le curé de Saint-Ambroise est chargé de la desserte religieuse du village huron. Dans la petite chapelle, pittoresque dans sa simplicité et dont une partie remonte à 1730, une messe basse est dite chaque dimanche, avec chant et sermon en langue française. Le desservant reçoit pour cet objet, du gouvernement canadien, un traitement de 225 dollars par année.

Les affaires locales sont gérées par un conseil composé d'un grand chef et de quelques sous-chefs, généralement quatre ou cinq. Le grand chef actuel est François Gros-Louis (Iaiennio); les sous-chefs sont : Gaspard Picard (Ondiaralété), Maurice Bastien (Agniolen), Ovide Tsioui (Awenkwén), Moïse Picard (Tsa-waeti) et Delphis Tsioui (Skaratati). Les deux plus anciens de ces chefs, Gaspard Picard et François Gros-Louis, furent nommés à vie il y a trente-cinq ou quarante ans. Les autres ont été élus

pour une période de trois ans seulement. Le conseil des chefs est chargé, en vertu de règlements préparés en son nom et sanctionnés par l'autorité supérieure (le gouvernement canadien), de veiller à la police du village, au maintien de la paix publique, à la répression des désordres et à l'administration de certains biens communaux.

Autrefois les chefs étaient en plus grand nombre, leurs attributions étaient plus importantes et plus variées, leur prestige plus grand. Outre le grand chef, il y avait un second chef, des chefs du conseil et des chefs des guerriers. Vers 1820, la tribu comptait huit chefs. Lorsque le grand chef venait à mourir, la nouvelle en était portée par courriers spéciaux aux autres bourgades indiennes du Bas-Canada, et le choix du nouveau grand chef se faisait avec solennité, en présence des délégués de ces bourgades formant la ligue des Sept Nations chrétiennes, dont le grand feu (le chef-lieu) était chez les Iroquois du Sault-Saint-Louis (Caughnawaga). (1). Pendant la période de la domination française, les chefs hurons étaient regardés en quelque sorte comme des officiers militaires, et, en maintes occasions, consultés par les gouverneurs (2).

Si nous remontons encore plus loin en arrière, nous voyons que les anciens Hurons avaient des chefs nombreux, capitaines militaires et capitaines civils, chargés des attributions les plus diverses : des festins, des jeux, des danses, des funérailles, de la police et des relations extérieures, ou de tout à la fois; les uns étaient héréditaires et les autres électifs. L'influence (sinon l'autorité) de quelques-uns de ces chefs était parfois très grande (3).

Or, depuis quelque cinquante ans, la visée constante du gouvernement canadien a été, sans rien brusquer, de diminuer le nombre des chefs indiens, de restreindre leurs attributions et la durée de leur terme d'office. A Lorette, cette politique a pu

(1) *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 1824.

(2) Kalm, *Voyage en Amérique*, t. II, p. 134.

(3) Brebeuf, *Relation de 1636*, p. 122; Parkman, *Jesuits in North America*, introduction, p. 52.

être mise à exécution sans soulever trop de mécontentement. (Il n'en a pas été ainsi dans tous les villages indiens, notamment chez les Iroquois de Caughnawaga et de Saint-Régis.) Ces années dernières, le conseil des chefs de Lorette a décidé qu'en vertu de la loi des Indiens (1), il n'y aurait plus, à partir de l'année 1900, de chefs élus à vie à Lorette, mais que tous se présenteraient à l'élection de trois ans en trois ans. On conçoit que le prestige des chefs soit sensiblement diminué par l'obligation de briguer fréquemment les suffrages des électeurs, ainsi que par les changements de titulaires que ces élections déterminent. Le conseil des chefs de la tribu se trouve réduit au rang d'un simple conseil de paroisse ou de village, sans même pouvoir exercer cette large mesure d'autonomie dont jouissent au Canada les communes rurales.

En effet, ce conseil des chefs hurons est étroitement contrôlé par les fonctionnaires de l'administration centrale, dont le siège est à Ottawa. Les Hurons sont encore sous la tutelle de l'État, qui, par l'intermédiaire du département des Affaires indiennes, détient leurs propriétés en fidéicommiss, et en administre les revenus pour leur bénéfice. Le département se renseigne et agit généralement par le moyen d'un agent vivant sur les lieux. L'agent actuel, M. Antoine Bastien, est de descendance huronne.

Le caractère de cette tutelle de l'État s'est grandement modifié dans le cours du siècle dernier. A l'origine de la colonie et pendant toute la période de la domination française, les pouvoirs publics se déchargeaient sur les jésuites du soin et de la direction des sauvages dans l'ordre religieux, moral et même à certains égards dans l'ordre matériel. Sous le régime français et pendant les soixante-dix années qui suivirent immédiatement la cession du pays à l'Angleterre, l'administration coloniale n'eut de rapports directs avec les Indiens que pour les fins militaires. Ceux-ci étaient considérés uniquement comme des soldats en service permanent, et traités comme tels par les autorités. Pendant la première période de l'occupation anglaise,

(1) *Lois refondues du Canada*, ch. LXXXIII, art. 75 et 76.

le surintendant des sauvages était un officier de l'armée, dont la fonction principale en temps de paix consistait à distribuer annuellement des présents aux divers groupes d'aborigènes.

L'année 1830 marque le commencement d'une ère nouvelle dans les rapports de l'autorité publique avec les divers groupes indiens. Sir George Murray, secrétaire des colonies dans le gouvernement anglais, transforma l'administration des affaires indiennes du Canada et tenta d'y introduire tout un esprit nouveau. Le bureau fut placé sous la direction de fonctionnaires civils qui eurent pour mission spéciale de faire sortir le sauvage de son état primitif, et de développer chez lui les habitudes de travail et de prévoyance, les goûts paisibles de la vie civilisée. Toutefois cette politique de relèvement et de progrès, par suite surtout de la faible étendue et de la pauvreté des terres restées aux mains des Hurons, ne put être mise à exécution aussi promptement et aussi complètement qu'elle le fut sur les réserves indiennes du Haut-Canada, et qu'elle l'a été plus tard sur les réserves du Far West canadien.

Sir James Kempt, gouverneur du Canada en 1830, s'était rendu compte que la condition première du relèvement social des Hurons de Lorette était le développement chez eux de l'aptitude à la culture et à la propriété du sol. Il connaissait, d'autre part, la faible étendue et la nature généralement aride des terrains laissés à la disposition des Hurons sur la terrasse sablonneuse, et il savait qu'on ne pouvait s'attendre à voir des hommes déjà peu portés vers l'agriculture quitter leur village pour aller faire des défrichements dans la région montagneuse, à laquelle ils se trouvaient acculés. Aussi proposait-il à sir George Murray, secrétaire d'État des colonies à Londres, de faire l'acquisition, à proximité de Lorette, de lopins de terre arable, pour l'usage des Hurons. Mais, sur ces entrefaites, le ministère anglais dont sir George était membre dut se démettre, et le nouveau secrétaire des colonies rejeta la proposition de Kempt. Repris en 1837, sous une forme un peu différente, par les commissaires chargés de s'enquérir de la condition des sauvages, et approuvé cette fois par le bureau des Colonies,

puis recommandé de nouveau par les commissaires de 1844, le projet n'en fut pas moins abandonné.

Aujourd'hui (et depuis bien des années), le gouvernement canadien paie le traitement du prêtre préposé à la desserte religieuse du village indien de Lorette. Il y pourvoit aux frais de l'enseignement primaire, solde les appointements des institutrices, y distribue des secours aux nécessiteux, et y entretient un agent dont la fonction est de le tenir au courant des besoins des sauvages. Mais l'administration n'a jamais rien fait pour développer chez les Hurons l'aptitude au travail pénible et suivi de la culture, ni lui faciliter l'accès à la propriété du sol.

Dans le dernier quart de siècle, la tutelle exercée par les pouvoirs publics sur les aborigènes a revêtu au Canada un nouveau caractère, suite et développement nécessaire de celui que lui avait imprimé la réforme de 1830. Il était naturel que l'État, après s'être appliqué à relever le niveau social du sauvage, entreprit de l'assimiler tout à fait au blanc, et de l'émanciper. Toute la législation actuelle relative aux Indiens du Canada est imprégnée de cette double idée : assimilation, émancipation. Dans ce but, elle favorise la subdivision des communaux, la constitution de la propriété individuelle du sol, la suppression des entraves à la liberté des personnes, l'assimilation des chefs à des conseillers municipaux ; bref, l'effacement de toutes les anciennes distinctions entre sauvage et blanc, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Mais les Hurons de Lorette sont-ils bien prêts à entrer dans ce mouvement d'assimilation et d'émancipation ? sont-ils en mesure d'en bénéficier ? A première vue, on pourrait croire que l'assimilation est déjà un fait accompli. Nous venons de voir, en effet, que dans leur vie de famille, par la langue et par la religion, par leur manière de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de se récréer ; bref, par nombre de caractères sociaux les plus facilement saisissables, les Loretains se confondent avec les Canadiens-Français des classes correspondantes. Et c'est bien là l'impression que rapporte le touriste, le voyageur de passage à Lorette. « Ce sont de véritables Canadiens-Français, » s'écrie-

t-il; ou encore, comme me le disait un de mes amis anglais : « Ce sont des Français jouant au sauvage » (*Frenchmen masquerading as Indians*).

Et pourtant, si l'on pousse l'observation plus loin, on trouvera que, par des caractères sociaux d'une importance majeure, ces Hurons sont demeurés primitifs. Sauf de très rares exceptions, ils n'ont pas, nous l'avons vu dans l'article précédent, acquis le goût du travail agricole, non plus que l'aptitude à la propriété du sol. Ils n'ont pas l'ambition de devenir propriétaires individuels de lopins de terre. Et, d'autre part, ils ne désirent pas être émancipés, pas plus dans l'ordre privé que dans l'ordre public. Même, ils redoutent l'émancipation. Ceux avec qui j'en causai y étaient franchement hostiles. Plusieurs d'entre eux étaient mécontents de l'état de choses actuel, mécontents de la manière dont les affaires étaient administrées par les chefs, par l'agent et par le département des Affaires indiennes, au point qu'ils refusaient de se rendre aux assemblées et de prendre part aux élections. Mais ce n'est pas dans l'émancipation qu'ils cherchaient un remède à leurs maux. Ils auraient voulu simplement changer de tuteur. Ils ne pouvaient, disaient-ils, se passer de la protection de quelqu'un de puissant. Émancipés, ils courraient risque d'être dépouillés de leurs biens par de malhonnêtes blancs, et ils auraient à supporter de lourdes taxes, tandis que, sous le régime actuel, le gouvernement se charge des frais du culte et de l'enseignement, et les chemins mêmes sont entretenus par les blancs des paroisses voisines de Lorette, en échange du droit de passage sur la réserve huronne. L'émancipation, à leurs yeux, était un danger dans la vie privée et un fardeau dans la vie publique.

D'autre part, je viens de le dire, les Hurons sont mécontents. Lors de mon passage à Lorette, leurs nombreux griefs, quelques-uns d'origine historique, d'autres, au contraire, très récents, faisaient le sujet ordinaire des conversations : griefs contre la société de Jésus et l'ancienne administration coloniale française, pour les avoir dépouillés de leur titre à la seigneurie de Sillery; griefs contre le gouvernement britannique, pour

avoir, à la conquête, confisqué Sillery en même temps que les autres propriétés des jésuites, sans compensation pour les Indiens; griefs contre quelques-uns de leurs chefs décédés, qu'ils accusaient d'avoir réduit, à leur profit personnel, l'étendue de la commune; griefs même contre certains chefs actuels qui utilisent le bien commun pour des fins particulières; griefs contre l'administration de la province de Québec, pour avoir mis la main sur leurs terrains de chasse, restreint le parcours, et réglementé l'exploitation des productions spontanées de la terre et des eaux; griefs enfin contre le gouvernement fédéral et son agent, qui, à les entendre, auraient mal administré les réserves et les recettes provenant de celles-ci.

Ce n'est pas ici le lieu de nous enquérir du bien-fondé ou du mal-fondé de ces griefs. Il me suffira de faire observer que, d'une manière générale, le voisinage et la concurrence des blancs ont placé les Hurons de Lorette dans des conditions défavorables au point de vue du travail et de la propriété; que leurs griefs se rattachent tous directement ou indirectement au régime de la propriété ou à celui du travail, et que ces griefs disparaîtront le jour où les Hurons auront été placés dans de meilleures conditions de stabilité et de prospérité sociale.

Dans ces circonstances, il semble que le devoir du département des Affaires indiennes, tuteur des sauvages, soit tout tracé. Il devrait, semble-t-il, s'appliquer, d'une part, à développer chez ces Hurons le goût de l'agriculture, l'aptitude au travail suivi et à la propriété du sol; et, d'autre part, il devrait prendre les mesures nécessaires pour faciliter à ses pupilles l'accès à la propriété de terrains fertiles dans le voisinage même de Lorette. C'est au moyen d'une mesure de cette sorte, judicieusement mise à exécution, sous une direction intelligente, qu'on pourrait rendre à ces descendants des Hurons la pleine somme de justice sociale à laquelle ils ont droit, qu'on les mettrait à même de se maintenir au sein de la concurrence moderne, et qu'en les préparant à l'émancipation, on les acheminerait vers un état social supérieur.

LÉON GÉRIN.

LE VALAISAN ET SON RÔLE SOCIAL

IX

LA CITÉ. — L'ÉTAT. — LA CONFÉDÉRATION

Toutes les communes du Valais sont des « bourgeoisies » instituées sur la base de la démocratie. La ville de Sion seule posséda jusqu'à la fin de l'ancien régime une constitution de bourgeoisie aristocratique et privilégiée dont un siècle d'égalité n'a pas détaché tous les esprits. Aussi, en raison du prestige que les vieilles familles nobles ou bourgeoises sont parvenues à conserver sous le nouvel ordre des choses, tant dans l'État que dans la Cité, nous convient-il d'examiner la formation sociale de cette dernière et de dégager ce rôle de petite Rome qu'elle joua jusqu'au milieu du dernier siècle vis-à-vis des petites provinces alpestres qui l'entouraient.

1. — LA CITÉ.

Dans la population agglomérée que Sion pouvait réunir au XVIII^e siècle — 2.500 âmes au plus — vivaient nombre de gens titrés. A leur tête était le *Bourgmestre*, sorte de prince ou de doge, qui présidait le Conseil de Ville formé de vingt-quatre membres, dont sept élus à vie. C'est d'ailleurs au sein de ces sept privilégiés qu'on le choisissait. Les charges, de même que celle des *syndics* (primitivement consuls), dont on tirait chaque nouveau conseiller, étaient réservées à quelques familles aristocratiques.

« Dans l'élection d'un nouveau membre, dit Schiner (1), ceux

(1) Le témoignage de cet auteur est d'autant plus irrécusable qu'il fut lui-même un des produits du népotisme et qu'il déchaina comme gouverneur de Monthey la conjuration populaire de 1795.

qui étaient déjà du Conseil ne cherchaient souvent qu'à nommer leurs parents, de préférence à des gens plus méritants et d'une famille souvent plus distinguée. Au-dessous de ces groupes hiérarchisés venaient les *procureurs*, parmi lesquels étaient recrutés les syndics; les *bourgeois*, seuls participants à la bourse de la Bourgeoisie, puis les *habitants*, exclus de cette bourse et dont le premier acte, après le serment de fidélité prêté au conseil de ville, consistait à se pourvoir à leurs propres frais d'un équipement militaire complet. Derrière cette classe venait encore celle des *tolérés*, reçus ou exclus au bon plaisir des conseillers.

« Chaque élection d'un *syndic* devait être acquise au prix de trois grands repas publics. La ville fournissait le pain, le vin et le bois; le reste demeurait à la charge du procureur en voie de passer syndic à vie. L'évêque, l'ambassadeur de France, toute la magistrature de la ville, tout le chapitre assistaient à ces repas qui duraient de onze heures du matin à huit heures du soir. A partir de ce moment, étaient introduites les dames et demoiselles de la bourgeoisie, accompagnées de quelques-uns des cavaliers du dîner, et le souper se terminait par des danses. »

Le premier de ces repas était offert à l'arrivée de la pension de France — ce qui donne une idée de la considération dans laquelle était tenu le service à l'étranger — le second aux fêtes de la Pentecôte, le troisième aux fêtes de l'Assomption.

Schiner ajoute : « Il n'y avait peut-être point de pays au monde où l'on faisait plus de repas publics qu'en Valais. Il fallait, pour obtenir une charge de dixain, donner à manger à tous les habitants, ce qui attirait quelquefois une populace de plusieurs mille hommes. Aussi, n'était-il pas rare *de voir se ruiner en peu de temps des hommes fort riches.* »

Nous retrouvons bien ici le digne ancêtre du chef de clan actuel qui se ruine pour quelques coups de chapeau; tel ce citoyen qui, dernièrement, sacrifiait 2.000 francs pour devenir juge de paix dans une agglomération agricole de 500 habitants. On ne donne plus de repas, mais on se ruine à verser du vin. Il

est à retenir que ce goût de bombances, en honneur spécialement à Sion sous l'ancien régime, a exercé son influence jusque sur notre propre génération. Les plantureux repas communs offerts à cette ignorante populace arrivaient à rehausser démesurément à ses yeux ceux qui les donnaient et, par suite, à étouffer dans le germe toute critique de sa part sur leurs actes publics. Ces repas, on a beau les avoir supprimés avec le régime aristocratique, nous les voyons se perpétuer encore sous la forme d'orgies électorales, et c'est surtout là où les procureurs et les syndics se survivent dans une descendance avide de titres sans devoirs, que les populations rurales demeurent le plus illettrées et le plus asservies moralement. Nulle part, comme dans les environs de Sion, on n'est prêt à se battre pour le compte du patron qui offre une tournée de cave. J'invoque simplement le témoignage d'une campagne électorale dans le district d'Hérens en 1897. Durant trois semaines, une dizaine de mulets partirent chaque jour de Sion pour la vallée, chargés chacun de deux tonnelets de 45 litres.

Sans doute, ces procédés de corruption simpliste et bon enfant, pratiquée d'ailleurs à des degrés moindres dans le reste du canton, peuvent être préférés à une concussion impudente ou tortueuse; mais, tout bien compté, le peuple n'a guère de chance de tirer plus de bénéfice de l'une que de l'autre.

Quoi qu'il en soit, nous dégageons de ces faits la constatation que le dirigeant porté aux honneurs par de tels moyens est peu prédisposé à se rendre compte des responsabilités de sa charge. C'est pourquoi le magistrat valaisan est bien rarement d'une activité mesurée à celle du peuple. Le montagnard, dur au labour, est lui-même encadré par ces ressortissants de la plaine du Rhône dont nous avons eu l'occasion de dire l'apathie et l'indolence. Les autres petites villes copient de leur mieux la capitale : Brigue, Viège, Loèche, Sierre, Martigny, Saint-Maurice, Monthey et plusieurs autres bourgs sont de vrais nids de fonctionnaires où les titres de bourgeoisie et le simple diplôme de légiste tiennent lieu de parchemins.

Un autre privilège de la bourgeoisie sédunoise est que le curé

de la ville est de droit membre du chapitre de la cathédrale et que, tandis que la population et l'autorité civile de toutes les autres paroisses du canton doivent accepter le curé que désigne l'autorité hiérarchique religieuse, le conseil bourgeoisial de Sion a la prérogative de désigner son curé entre quatre candidats qui lui sont proposés par le chapitre. C'est, appliquée d'une manière restreinte, la méthode constitutionnelle que nous avons vu fonctionner pour le choix de l'évêque diocésain. Comme il règne en Valais un antagonisme séculaire entre Romands et Germains, la récente nomination d'un curé à Sion a donné lieu à de longs et curieux tiraillements.

II. — L'ÉTAT CANTONAL.

Les hommes d'*État* et fonctionnaires de premier rang sont donc — de notre temps — des gens de la plaine. A tout le moins, ceux qui pourraient faire exception sont sérieusement « déracinés » de la montagne, car, à mesure qu'un montagnard s'élève socialement, il tend à se rapprocher des localités plus importantes. Et ce proverbe que j'ai recueilli jadis de la bouche d'un villageois montagnard est parfaitement vrai : *I z'amou van pâ à rebo de iwoue* (Les amours ne vont pas à rebours de l'eau!), c'est-à-dire qu'un personnage se garde d'aller chercher un établissement dans une bourgade plus écartée que celle où il est né. Or, nous avons déjà constaté combien les populations rurales de la plaine sont inférieures en tout à celles de la montagne et des vallées latérales. Toutefois il leur reste des compensations : le sol de la plaine est moins ingrat, même à qui met peu de soin à le cultiver ; c'est en outre dans la plaine que s'échelonnent les centres d'affaires, que se forment les fortunes, que se multiplient les familles susceptibles de pousser l'instruction de leurs enfants au delà de la moyenne, et que se rencontrent, du reste, les établissements d'instruction moyenne et l'École de Droit.

En sorte que, grâce à ces multiples faveurs du sort, nous

voyons la plaine ressaisir, sans effort ni difficulté, la grande partie de l'ascendant que les qualités de la race auraient plutôt assuré à la montagne. Et ces qualités mêmes, la population de la plaine les refoule, réussissant souvent à les altérer, comme une marée montante va altérer de son eau salée le courant intérieur des fleuves dont elle envahit l'estuaire. Sans doute les populations des vallées hautes ont aussi leurs chefs propres, mais ce sont là des chefs que l'éloignement paralyse à demi et qu'immobiliserait d'ailleurs leur état de paysans obligatoirement sédentaires et économes.

Aussi, ces chefs manquent-ils généralement de l'habileté, des moyens d'intrigue, des rapports, des relations et du contact qu'il faut pour se hausser au niveau des grands honneurs. D'autre part, ces charges, peu rémunérées pour qui n'est pas sur place, sont d'excellentes aubaines pour la classe privilégiée de la capitale et des petits centres, qu'elles dispensent de vivre sur son fonds et à laquelle, par surcroît, elles assurent la facilité de caser les fils, les frères, les neveux.

L'ancien gouvernement du Valais tenait à la fois de la forme aristocratique et de la forme démocratique. Ne pouvant, en raison des pouvoirs du prince-évêque, s'instituer sur le plan de la démocratie pure, comme les petits états de la Suisse primitive, (où le pouvoir législatif est entre les mains de l'assemblée de tous les citoyens), le peuple valaisan possédait, depuis de nombreux siècles, une assemblée représentative de 52 membres. C'est dans ce pays que prit d'ailleurs naissance le principe du *referendum*, ce droit de veto législatif conféré au peuple, qui depuis a fait fortune en Suisse (1).

Cette ancienne assemblée, appelée *diète*, était composée des députés des sept dixains du Haut Valais nommés tantôt par le peuple, tantôt par le conseil de dixain, selon les institutions in-

(1) « En Valais, le referendum est combiné avec les formes du gouvernement représentatif introduites dans la constitution de 1839; il y constitue donc une anomalie, une exception dans l'ensemble de cette constitution. C'est un acte de fédéralisme qu'on n'a pas osé enlever au peuple encore attaché à cet exercice local de sa souveraineté par des habitudes séculaires. » — A.-E. Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse*.

térieures de ces minuscules démocraties. Elle comptait encore les députés du clergé. Après la Révolution et le régime de l'Empire français, cette représentation du clergé se réduisit à la présence de l'évêque, lequel disposait de quatre voix, c'est-à-dire que son vote équivalait à celui d'un dixain. De même la présidence qui, sous l'ancien régime, était réservée à l'évêque passa, sous la constitution de 1815, aux mains du grand bailli, lequel présidait en même temps le pouvoir exécutif. Le Bas-Valais, administré jusqu'en 1799 par des gouverneurs du Haut, acquit, dès cette date, l'égalité des droits.

Ainsi, de la base au sommet, tout est fédératif : le canton lui-même est formé de petites républiques, à leur tour divisées en communes à peu près souveraines.

Dans l'ordre constitutionnel modifié par les nouvelles dispositions de 1839 et de 1875, quelques rouages ont changé de nom et de place, mais leur rôle et surtout leur nombre se sont scrupuleusement conservés jusqu'à ce jour.

De nombreuses incompatibilités ont été proclamées en 1875, mais ce progrès apparent dans le sens démocratique, est lui-même un effet de la tendance à considérer le pouvoir comme un gâteau dont chacun convoite une part grande ou petite, une tranche, une parcelle, une miette. Si de plus nombreuses coupes sombres n'ont pas été entreprises dans cette forêt des compatibilités et si l'on s'est à peu près contenté de mettre fin à la prise de possession d'un conseil municipal par une même famille, par un père et sa nichée de fils, c'est qu'en raison de la dureté des temps, le maître n'est plus en mesure de délaissier ses affaires propres pour *une seule fonction* peu rétribuée. L'instinct des clans n'est neutralisé que par les nécessités de l'époque où nous vivons.

Cette diffusion de l'autorité de l'État entre des mains innombrables n'est évidemment pas faite, surtout dans une démocratie pauvre, pour accentuer le relief du gouvernement auquel, d'une part, la commune a déjà ôté par en bas une forte partie des attributions qui devraient logiquement lui incomber et auquel, d'autre part, le pouvoir de la Confédération suisse enlève encore

peu à peu, par en haut, ce que la constitution particulière du canton lui a jusqu'ici garanti.

Par une autre conséquence du même mouvement de transformation, la part d'autorité ainsi émiettée entre d'innombrables favoris de l'État arrive à se dissoudre, à se fondre, puis à s'évaporer. Et la préoccupation que le gouvernement met à vouloir la conserver n'arrive qu'à précipiter cette dissolution. A quelle force a-t-il recours pour étayer ce vaste mécanisme de sa puissance réduite? A celle qu'il compte tirer d'un appel nouveau à l'appétit des clans, et c'est bien pourquoi, depuis vingt-cinq ans surtout, il s'applique à dédoubler le bénéfice de certains postes administratifs afin de satisfaire un plus grand nombre de serviteurs. En 1876, deux amis étant en compétition pour le poste d'officier de l'état civil dans une importante commune, l'un prie l'autre de ne pas s'opposer à sa nomination, s'engageant au préalable à le récompenser et à lui abandonner, en échange du titre, la direction du bureau et les honoraires. En 1881, le receveur du district d'Entremont étant décédé, son successeur obtient le poste à cette condition que, bien que seul titulaire, il se résignera à partager son arrondissement avec un autre. Plus tard, deux favoris de l'État se trouvent en présence pour un poste de conservateur des hypothèques; le pouvoir cantonal en nomme un et le charge en même temps d'utiliser les services de son rival à des conditions fixées. Malheureusement la rivalité est trop chaude encore, des contestations surgissent, l'arbitrage de l'État serait légitime et nécessaire; mais l'État recule précisément devant l'idée de faire un simple mécontent; un procès s'ensuit et c'est le titulaire régulièrement nommé qui est tenu de payer une indemnité à l'autre.

Ainsi, de même que nous avons vu ces populations pauvres partager tous leurs biens à l'infini — ce qui est la forme de propriété individuelle la plus voisine de la communauté — de même nous voyons l'État issu de ces mêmes populations diviser et subdiviser ses protections de manière à ne mécontenter personne. Par ce procédé, on ne se fait pas de serviteurs d'un dévouement absolu, mais on ne se fait pas non plus d'adversaires

trop violents, et c'est à peu près ce qu'il faut à un pouvoir comprimé entre l'autonomie des communes qui est à sa base et la lourde pesée centralisatrice de la Confédération.

De la sorte, pareil à ces vieilles plantes grimpantes qui vont se développant sans se fortifier, le vaste régime officiel du clan, de la commune, de l'État et de son administration continue de s'élargir, jusqu'à envelopper dans son réseau l'initiative des individus et des groupements privés. Cette œuvre, peut-être en quelque mesure non préméditée, est d'autant plus redoutable dans ses effets qu'ici le fonctionnaire n'est fonctionnaire qu'à demi, que — sauf peut-être à Sion — il ne peut former une caste distincte. Il pénètre donc la race entière en lui inoculant, si l'on peut dire, la virus du dédain à l'endroit des métiers manuels et des professions techniques. Il n'est pas jusqu'au plus humble, au plus pauvre de biens ou d'esprit qui, par voie de parenté, de domestication ou d'asservissement pécuniaire, ne représente au moins une feuille de ce branchage touffu. Abstraction faite de quelques rares individus que leur position contraint à plier sous le labeur sans rêver d'autre gloire que l'avenir de leurs enfants, il est permis de dire que tout Valaisan, même émigré, est directement attaché au pouvoir. Car il faut observer que le « pouvoir » n'est pas tout entier formé des gens momentanément investis de fonctions, et qu'il embrigade aussi ceux qui le convoient pour eux ou les leurs, comme ceux qui, après en avoir été exclus, portent son empreinte à travers le monde.

A l'heure actuelle, la députation au Grand Conseil du Valais est composée d'un député par mille âmes de population, soit de 115 membres. Malgré cet effectif considérable, chacun de ces représentants est doublé d'un suppléant qu'il peut éventuellement requérir de se rendre à l'assemblée en son lieu et place — quitte à y voter le contraire de ce que le titulaire eût prétendu voter. Il existe dans le canton des districts de 4 à 5.000 âmes au plus; or chacun a encore son préfet ni plus ni moins qu'un grand département français et, comme si ce n'était pas encore assez, il doit être renforcé d'un substitut éventuel auquel l'usage a conféré le titre de sous-préfet! Ajoutons que chaque district

est pourvu d'un tribunal correctionnel et criminel avec substitués, procureurs, huissiers, ni plus ni moins que les imperceptibles seigneuries de l'ancien régime: telle celle de la petite vallée de Géren, aujourd'hui presque inhabitée, qui n'en eut pas moins, jusqu'à la chute de l'ancien régime, son tribunal, son bailli et sa potence.

Pour découvrir un peuple si parfaitement enchâssé, si profondément serti, il faudrait, de nos jours, aller bien loin. Et encore, serions-nous vraiment sûrs d'en trouver un qui puisse nous rappeler aussi fidèlement que lui ces tableaux de miniaturistes où, voilés par la patine des ans, les mérites de l'œuvre se détachent à peine, indistincts et vagues au milieu de l'éclat tapageur d'un cadre démesuré?

Le Valais ne dispose d'aucune fortune publique notable. L'invasion française en 1799, les guerres civiles qui se sont pour ainsi dire succédé jusqu'en 1850, le krack de la Banque cantonale en 1871, l'ont sans cesse maintenu acculé à la ruine. En dépit des efforts prodigieux que lui imposa ce dernier désastre, le gouvernement a dû s'arranger coûte que coûte pour ne pas accroître sensiblement les charges du contribuable; car, par un phénomène d'inconséquence fréquent dans les démocraties, le suffrage populaire ne désavoua pas les hommes, mais préféra rejeter en bloc une proposition qui tendait au relèvement de l'impôt.

Les dépenses de l'État sont d'ailleurs modestes. Aucun canton suisse de plus de 100.000 âmes ne dépense aussi peu, dit M. Jules Repond, dans la *Gazette de Lausanne*. Toutefois, si sagement administrées que semblent être aujourd'hui les finances de l'État, nous ne devons pas oublier que les communes, par ce qu'elles entreprennent spontanément et par les subsides qu'elles oublient de solliciter afin de rester maîtresses, allègent dans une mesure considérable les charges du gouvernement. D'autre part, la grande majorité des fonctionnaires ont su jusqu'à ce jour, sans précisément mépriser les honoraires, se nourrir à demi d'honneurs. L'exemple leur était donné de haut; jusqu'à ces dernières années, un membre du

gouvernement cantonal émergeait au budget pour l'humble somme de 2.500 francs. Il faut bien dire que les représentants de familles sûres de leurs revenus fonciers étaient seuls appelés à de telles dignités; mais, quoi qu'il en soit, l'heure est proche où, sinon pour les chefs, du moins pour les soldats du fonctionnarisme, l'éclat des titres officiels ne suffira plus. Même dans le Valais, les temps amènent de nouvelles exigences.

Autrefois, l'occasion de toute dépense faisant presque défaut, l'homme lettré, invariablement prêtre ou juriste, était partout chez lui, et, quoi qu'il fit, nul n'entreprenait de contester son honorabilité ou ses mérites. De la sorte toute obole passait dans son coffre éternellement clos aux dépenses. Il ne saurait plus en être ainsi. Sans doute, nous avons vu plus haut comment certaine famille Z... parvient à prospérer en cumulant une foule de petites attributions; seulement, cette supériorité, elle la tient de l'inimitable stoïcisme qu'elle déploie à se cantonner dans toutes les pratiques d'autrefois, de sa persévérance à ignorer que sa propre génération a créé des cabarets, de son exil volontaire loin de l'agitation des temps présents, de sa constance docile à fuir des honneurs qui, même insignifiants, cachent toujours des sources imprévues de frais. Elle la maintient surtout, cette supériorité unique, en conservant; malgré cent petites sujétions personnelles, cette indépendance collective qui assure son autonomie sociale. En un mot c'est, appliquée à la famille, la même incompressibilité que les habitants de Sarreyer appliquent au clan local.

Par la fantaisie qu'un homme met à conquérir la plus modeste des places, il rompt immédiatement ce bel équilibre, puisque, en raison de la modicité des traitements, il n'a que le choix ou de négliger ses intérêts directs ou de s'acquitter à demi de la tâche publique. Qu'il ait tout d'abord entrevu dans cette distinction convoitée un appui, un expédient, le salut final ou la simple gloriole, invariablement il vient se heurter à un miroir d'alouettes que tant d'autres ont déjà effleuré, et, comme les autres, il épuise ses forces au point de ne pouvoir rien rapporter au nid.

C'est ainsi qu'une fois de plus les habiles, les quelques légistes dont c'est là le rôle, recueillent tout pour eux-mêmes ou pour de nouvelles dupes et emportent ces débris dans leur étrange ruche syndicale du haut de laquelle on tient l'œil ouvert sur toutes les transactions, flairant les affaires bonnes ou mauvaises, exerçant une police mutuelle, et butinant de tous les côtés.

Presque tous les districts envoient encore au Grand Conseil une députation formée de curiales ou tout au moins dirigée par un ou deux légistes influents qui absorbent les discussions et font silence sur les propositions émanées des députés techniciens ou médecins, de manière que toute sélection se fasse à leur profit. C'est ainsi que, sur soixante représentants que le peuple valaisan a envoyés à l'Assemblée fédérale depuis 1850, c'est tout au plus si l'on en trouve deux d'étrangers à la carrière juridique. Au moins les sept membres actuels sont des légistes. Et, ce qui frappe particulièrement, c'est que toutes les fois que, par extraordinaire, il est arrivé aux assemblées préparatoires ou aux comités électoraux de proposer ou de porter en liste un commerçant, un industriel, un technicien ou un homme de science, la masse des meneurs, ou, à défaut, celle des électeurs, a corrigé de telles dispositions. Car le paysan, plus attaché à la routine que ses chefs eux-mêmes, dédaigne avec hauteur l'homme instruit qui n'interprète pas le code.

Mais, dans ce domaine de la répartition des charges électorales et des fonctions, il nous reste à tenir compte d'un phénomène particulier à la Suisse et à ses sociétés de formation fédérative.

Loin de nous toute pensée de blâmer quoi que ce soit, attendu que ces peuples-là savent mieux que les autres quelles institutions leurs conviennent; toutefois de quelque manière qu'ils la veuillent juger, chacun conviendra que la représentation proportionnelle est l'attestation de l'idée qu'un peuple à base de clan se fait de l'existence et de l'exercice du pouvoir.

Je vais me servir d'une figure plutôt vieillotte et triviale, mais c'est à dessein, car il n'en existe pas de plus simple. Le

pouvoir étant généralement considéré comme un gâteau, celui qui a été poussé assez près pour mettre la main sur une grosse part a la charge de répartir les bouchées à ceux qui sont derrière lui, lesquels, à leur tour, en distribueront les miettes. Durant ce temps, il va de soi que les mécontents et les groupes sacrifiés grognent et boudent.

C'est dans le but de calmer ces derniers, de plus en plus nombreux à mesure que se propagent l'instruction moyenne et ce qu'on nomme l'éducation civique, que l'on en est venu à préconiser en différents cantons certain régime électoral où, par le moyen de calculs complexes, tout parti organisé selon des règles officielles se fait attribuer une représentation parlementaire proportionnée à l'effectif de son armée d'électeurs.

Quoique cette réforme électorale n'ait pas pénétré dans toutes les parties de la Suisse, bien rares sont les cantons qui n'aient songé à des combinaisons moyennant lesquelles la majorité abandonne bénévolement à l'opposition un ou plusieurs sièges. C'est en vertu de ce correctif dit « représentation des minorités », que le gouvernement fédéral, issu des suffrages d'une majorité radicale, renferme un membre conservateur catholique. De tels arrangements ont les conséquences les plus diverses, les unes excellentes, d'autres plutôt regrettables. En Valais, l'accession d'un libéral dans un gouvernement cantonal essentiellement catholique et conservateur a eu pour effet particulier d'apaiser tous les ressentiments de l'opposition.

Ce phénomène n'a évidemment rien de regrettable en soi, et, si nous le signalons en passant, c'est à titre de simple constatation. Toutefois il pourrait bien, dans un corps où n'existe aucun tiers parti organisé, aboutir au mal qu'il prétend écarter et supprimer ce contrôle d'une faction sur l'autre qui semble être, si l'on peut dire, la moelle épinière d'une bonne démocratie. Et du reste, quels que soient les avantages de ce mode de scrutin, il n'en demeurerait pas moins évident qu'une faction minoritaire n'en accepterait jamais le principe sans la vision d'un bénéfice direct. Or, étant donné, comme nous l'avons vu, que l'ancien État, affaibli en bas par la commune jalouse de conserver son

autonomie, en haut par la puissance croissante du nouvel État — la Confédération — n'a plus guère d'autre prérogative que de décerner des fonctions et des places, un parti minoritaire a beau entrer au festin en faisant les gros yeux, il est généralement trop bien élevé pour ne pas se montrer correct envers l'amphitryon. En sorte que ses impatiences s'apaisent graduellement avec sa faim. Sans doute, comme on n'est qu'un ou deux pour recevoir, on risque de laisser derrière soi des mécontents, mais on tâche de se serrer pour laisser un peu de place aux plus bruyants, et les isolés, privés de porte-parole, cessent peu à peu d'entrer en ligne de compte.

III. — LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

A qui n'est-il jamais arrivé de comparer les fonctions de l'autorité à celle de l'ossature soutenant les parties du corps humain? Eh bien! voici un pays où elle préférera à ce rôle solide et normal celui d'un régime artériel dont les vaisseaux infinis portent la chaleur, la souplesse et la sensation au plus profond des chairs et jusqu'à fleur de peau. Il n'est pas une humble parcelle de l'être qui ne se sente réchauffée au contact d'une de ses multiples veines et il doit par conséquent sauter aux yeux qu'un peuple si puissamment encadré se montrera adversaire résolu de l'intervention d'un pouvoir plus éloigné qui ne saurait que simplifier, contrôler, surveiller, en attendant de tout absorber.

Dans les autres régions de la Suisse, l'opinion est assez volontiers portée à conclure que le clergé est l'unique artisan de l'opposition systématique vouée par le peuple du Valais, depuis cinquante ans, à toute immixtion du pouvoir fédéral dans les domaines communaux et cantonaux. C'est là une conclusion prématurée. Avec la fièvre qui le dévore de conquérir la moindre parcelle du pouvoir, le Valaisan n'a nullement besoin de son clergé pour tenir en défiance cet arbitre intempestif qui a

supprimé les cours militaires cantonaux, absorbé les services postaux, réduit la compétence des juges de paix, bouleversé le champ de Cocagne où les curiales cultivaient si joyeusement la fructueuse poursuite pour dettes. La preuve qu'il existe là-dessous des agents indépendants de l'influence du clergé, c'est que, lors de l'acceptation de cette dernière loi, la plupart des partisans de la Confédération, dans le Valais, la rejetèrent.

Que le clergé valaisan, souvent guidé par de remarquables administrateurs auxquels leur extraction plébéienne n'eût, certes, jamais permis de se distinguer dans la vie profane, déploie une habileté rare à tirer parti des clans, des communes et de l'État, rien n'est plus évident, quoique, en somme, il ne fasse là que ce que font tous les états-majors religieux du monde et tous les autres corps sociaux organisés. Le clergé ne se dissimule pas que la Confédération, dont la main s'exerce à tenir la balance entre protestants et catholiques, pourrait, sitôt maîtresse de l'instruction dans les cantons, être tentée de réduire l'influence dont le prêtre jouit dans le Valais. Il ne se dissimule pas davantage qu'il doit sa puissance à sa situation parfaitement autonome, à côté du pouvoir civil, situation qui lui permet de fonctionner isolément, actionné par le simple jeu de sa discipline et de sa persévérance.

Durant ce temps, ces mêmes pouvoirs civils, qui affectionnent aisément une inertie peu compromettante, s'ingénient de plus en plus à charger le clergé de la responsabilité de leurs propres fautes, et ce clergé, indépendant du suffrage populaire, ne redoute pas de les endosser. Bien au contraire, pour des gens habiles, le rôle de bouc émissaire est parfois agréable à jouer. Le clergé valaisan, en subissant le reproche de faire résistance aux progrès matériels, se hâte de se réhabiliter d'autre part en prenant certaines initiatives que l'État et la commune ne prennent pas, comme en matière d'assistance, d'enseignement professionnel, d'hospitalisation, de surveillance scolaire. Bref, il réduit l'État au rôle de chef honoraire de son armée de fonctionnaires, de protégés et d'élus, tandis

que lui, clergé, s'en adjuge le commandement effectif (1).

On distingue ainsi que, s'il est le facteur le plus apparent de la résistance à la poussée centralisatrice de la Confédération, il l'est surtout à la façon d'un levier, inutile sans force impulsive et sans point d'appui. Ce point d'appui, il le trouve dans la politique tâtonnante des pouvoirs constitutionnels qui n'entreprennent rien sans lui, et cette force impulsive est dans la tradition historique de ces mêmes pouvoirs. En effet, le haut pouvoir civil, en considérant comme autant de fiefs ou de patrimoines les principales charges et fonctions de l'État, en les transférant du père au fils et de l'oncle au neveu jusqu'à travers le XIX^e siècle, a, pour ainsi dire, consacré le maintien d'un *statu quo* dont le clergé a su patiemment s'instituer gardien.

Tant que l'ancien régime et l'absence d'opposition dans les rangs du peuple laissaient la direction du pays aux trois grandes influences religieuses de l'Évêché, de l'Abbaye de Saint-Maurice et du Grand Saint-Bernard, l'élément civil pouvait encore s'octroyer un rôle de quatrième pouvoir. Mais, depuis que les rivalités entre ces trois dominations se sont effacées sous la chute de leur principale puissance matérielle, on les a vues se pénétrer et se confondre en une force centrale et unique.

Pour qu'un changement fût possible à tout cela, il faudrait (comme à Fribourg) un gouvernement outillé pour *se faire servir par le clergé* au lieu de *le servir*. Mais qui donc l'entreprendrait?

Si nombreuse que soit en effet l'armée des hommes titrés de l'ordre profane, elle constitue décidément une force trop décentralisée, trop éparpillée pour offrir un point solide, un centre quelconque de résistance. Et, même au cas où les cadres de l'armée changeraient, tout demeurerait en l'état; car, entre tant de clans directeurs, l'inspiration, le mot d'ordre ne cesseront d'appartenir au moins mobile, au plus homogène, au seul véri-

(1) L'auteur de ces intéressants articles sur la société valaisane ne nous en voudra pas si, dans une étude si documentée et si nourrie de faits peu observés jusqu'à ce jour, nous croyons devoir lui laisser la pleine et entière responsabilité de ses assertions. (N. D. L. R.)

tablement organisé. En sorte que, sans l'intervention imprévue de quelque coup de main ou d'une force extérieure, cette vaste pyramide officielle à base de clan garderait à son sommet la mitre épiscopale, emblème de son passé historique. Sans doute plusieurs mouvements se sont produits déjà qui ont réussi plus ou moins à ternir l'emblème et les éléments de cette autorité : l'évêque a perdu son titre de prince, il ne vote plus à la diète, mais son autorité semble s'être unifiée en cessant d'être effective. On badine sur l'évêque... d'accord, mais en jetant un œil de convoitise sur le siège épiscopal... Que voulez-vous ! il est donné à tout le monde d'avoir des parents, et l'on ne sait ce qui peut advenir.

Cette pyramide officielle, la simple chute de telle ou de telle pierre suffirait peut-être à la faire chavirer tout entière, mais c'est pour cette raison qu'elle ne se produira pas, attendu que le Valais-République s'est volontairement frappé au coin de la féodalité militaire et religieuse. Partisans et adversaires du *statu quo ante* n'ont été que des concurrents à une même tâche : garder le plus possible de l'état antérieur, les premiers pour des motifs évidents, les seconds pour montrer qu'ils ne voulaient rien « bouleverser ».

Cela ne saurait se modifier ou transformer, nous le répétons, que par un violent coup de main, qui n'est fort heureusement pas à craindre parce qu'inutile, ou sous l'action d'une force extérieure.

Or, cette force, on la voit depuis longtemps approcher comme la lame, renouvelée et persistante, du flux unificateur des sociétés actuelles ; déjà elle a produit maint effet partiel, et si elle ne renverse pas l'édifice sous sa poussée, elle finira par le submerger lentement. Cet élément, dont la puissance envahissante n'aurait pas même de prétexte sans la marche décidément trop routinière d'un certain nombre des petits états au-dessus desquels s'étend son pouvoir, c'est la *Confédération suisse*.

(A suivre.)

LOUIS COURTHON.

LA “ HOUSING QUESTION ” A LONDRES

I

COMMENT SE POSE, POUR L'OUVRIER PAUVRE, LE PROBLÈME DU LOGEMENT.

La question des logements ouvriers, surtout en ce qui concerne les besogneux, les indigents et les pauvres, la *Housing Question* — c'est le terme consacré — préoccupe vivement nos voisins d'outre-Manche, et les tentatives des pouvoirs publics, comme les essais de l'initiative privée, pour remédier à un triste état de choses, ont donné lieu (en particulier dans la métropole de l'Angleterre, où le problème est fort complexe), à des solutions élégantes et pratiques, à des combinaisons philanthropiques et financières, qui méritent d'être exposées.

Mais avant d'entreprendre l'énumération descriptive de ces intéressantes expériences, il convient, pour mieux en faire saisir la portée sociale, d'ouvrir certains horizons au lecteur.

1. — SIGNIFICATION ANGLAISE DU MOT « POVERTY ».

Il faut s'entendre tout d'abord sur la signification anglaise du mot *poverty* (pauvreté). Ce terme ne s'applique pas seulement à la classe la plus malheureuse, celle des mendiants et des vagabonds ; mais, d'une façon très générale, à l'ensemble des ouvriers besogneux, qui, sans initiative, sans prévoyance, soit par l'irrégularité de leur travail, soit par l'insuffisance de leurs salaires, soit en raison des lourdes charges de famille dont ils sont acca-

blés, ne peuvent atteindre au minimum de confort indispensable à tout être civilisé.

C'est au livre si documenté de M. Charles Booth : *Labour and life of the people*, qu'il faut recourir pour avoir l'exacte notion de la pauvreté londonnienne.

Son enquête a porté sur neuf districts et sur une population de 891.539 ouvriers, parmi lesquels 316.000, ou environ 35 %, gagnent moins de 21 shillings par semaine et sont considérés par lui comme indigents, comme *poors*.

M. Booth répartit ces 35 % en quatre classes :

A. — Dans la première il range, évaluant leur effectif à 11.000 (1,5 %), ces déshérités — mendiants vagabonds, charpardeurs — qui vivent en marge de la société, échappent à tous les contrôles, et relèvent le plus ordinairement de l'hôpital ou de la prison.

B. — La seconde classe est affectée par lui aux malheureux que des perturbations dans les phases de l'existence ont accablés : naufragés de la vie, déclassés de toute sorte, qu'une formation antérieure rend incapables d'adaptation nouvelle, veuves ou femmes abandonnées traînant après elles leur progéniture, etc., etc. Un travail des plus irréguliers, des plus incertains, parfois des plus bizarres, rapporte à peine aux favorisés d'entre eux 18 shillings par semaine. Le contingent de ces malheureux est d'environ 100.000 (11,5 %).

Ces deux classes A et B comprennent ce que l'on est convenu d'appeler les *very poor* (les très pauvres).

C. — Les 75.000 individus (8 %) qui forment l'effectif de la troisième classe subsistent grâce à des gains *intermittents* qui oscillent entre 18 et 21 shillings. Ces ouvriers, ordinairement peu adroits et sans aucune instruction technique, travaillent quand ils peuvent et où ils peuvent. Ils souffrent des irrégularités d'emploi plus encore que de la médiocrité des salaires.

D. — La quatrième classe enfin, qui est d'ailleurs la plus nombreuse (129.000, c'est-à-dire 14,5 %) comprend les ouvriers dont les salaires sont réguliers, mais ne dépassent pas 21 shil-

lings : ouvriers travaillant aux docks, porteurs des halles, commissionnaires, camionneurs, etc.

D'autres observateurs, dont les enquêtes ont porté sur les mêmes districts, élargissant encore ce cadre des indigents, voudraient y faire entrer les 377.000 ouvriers dont le salaire varie entre 21 et 30 shillings par semaine; ces salaires, à peine suffisants, disent-ils, offrent tout au plus à l'ouvrier un état d'équilibre instable que le moindre événement imprévu, la moindre perturbation — naissance d'enfant, maladie, accident, chômage — peut détruire. Si l'on acceptait cette évaluation, discutable peut-être à certains points de vue, l'effectif des individus *qualifiés pauvres* atteindrait le chiffre énorme de 77 %.

Une remarque s'impose ici : ces salaires maxima de 30, 21 et 18 shillings (1), considérés dans leur valeur absolue et traduits en monnaie française, semblent à première vue assez élevés; en réalité, ils ne représentent même pas, quant aux achats que l'on peut faire, la valeur marchande qu'auraient en France des salaires de 30, 21 ou 18 francs. Cette valeur toute relative des salaires étant en rapport inverse des prix d'achat, lorsque l'on vérifie les budgets des classes laborieuses, on s'aperçoit que le véritable prolétaire, obligé de vivre dans le voisinage immédiat de son atelier, d'acheter au détail et de prendre à crédit, paye à Londres, plus cher qu'ailleurs, le droit d'être mal nourri et mal logé.

II. — LES CAUSES ET LES EFFETS DE L' « OVERCROWDING ».

Overcrowding! Ce mot, qui appartient à la terminologie de la *Housing Question*, fait image; il évoque l'idée d'agglomérations urbaines et d'entassements humains portés à leur comble. Les quartiers industriels de Londres, ceux de l'East-End surtout, offrent des exemples invraisemblables et navrants d'*overcrow-*

(1) Le shilling vaut en effet 1 fr. 25 centimes; mais sa division en 12 deniers (1 denier ou penny représente à peu près la valeur de notre pièce de 10 centimes) fait que le penny, considéré comme unité, est très souvent troqué contre un objet qui, en France, serait vendu un sou.

ding. Un cinquième de la population totale (900.000 âmes environ) s'entasse aujourd'hui encore et cohabite (1) pour ainsi dire contre toutes les règles de l'hygiène et de la morale.

Questionnez ces pauvres gens qui vivent ainsi dans une promiscuité des plus malsaines; ils vous diront que l'élévation des loyers, leur incessante augmentation, sont les causes directes d'une aussi triste situation, et, s'ils ajoutent quelque chose, ce seront des plaintes sur la rapacité des exploités. En vérité, la question est autrement complexe. L'enchérissement des loyers et l'*overcrowding* sont deux faits connexes qui s'influencent évidemment l'un l'autre — la loi de l'offre et de la demande intervenant — mais qui ne peuvent valablement s'expliquer l'un par l'autre.

L'esprit humain, toujours à la recherche d'entités responsables, n'aime pas remonter trop loin dans l'enchaînement des causes, car il finit par se butter contre d'apparentes fatalités sociales dont il ne découvre les lois qu'*a posteriori*. L'évolution économique moderne semble précisément une de ces fatalités sociales et c'est à elle qu'il faut s'en prendre ici; car la *modification trop brusque des conditions du travail* qui, en Angleterre, a suivi presque immédiatement l'invention de la machine à vapeur, et la *modification parallèle de l'état des lieux* qui s'est faite lorsque le régime du grand atelier urbain s'est substitué au régime préexistant des petits ateliers ruraux, en produisant une excessive centralisation humaine, devaient fatalement mener à l'*overcrowding* (2).

(1) Une enquête récente, menée par le Dr Murphy sur les instances du conseil de comté, a prouvé qu'il y avait encore présentement à Londres 3.000 personnes vivant à sept et 3000 vivant à cinq dans la même pièce.

(2) L'exploitation des logements donne lieu dans les quartiers ouvriers à un véritable *sweating*, plus redoutable encore que celui qui existe dans la fabrication. Les maisons se louent généralement en entier, mais le principal locataire se réserve le droit de les sous-louer en partie. C'est ce principal locataire qui, abusant de ce droit, devient réellement *sweater*. Supposons qu'une maison contienne 12 chambres et que son loyer s'élève à 20 shillings par semaine; gardant par exemple deux chambres pour son usage personnel, ce *sweater* sous-louera chacune des dix autres au prix moyen de 3 shillings 6. Il réalisera de ce fait 30 shillings 6 au bout de la semaine et fera par conséquent 10 shillings 6 de bénéfice net tout en logeant naturellement pour rien. Cette situation est encore aggravée, on le comprend, lorsque ce

L'intervention indiscutable des conditions spéciales au *Lieu* et au *Travail* apparaît plus effectivement lorsque, sans insister ni sur la configuration topographique de Londres, ni sur l'histoire de son évolution industrielle et commerciale, on souligne ce contraste frappant et significatif qui s'affirme de plus en plus entre la *City*, le *West-End* et l'*East-End*. Chacune de ces trois divisions que l'on oppose symboliquement entre elles, se spécialisent comme l'on sait dans une fonction déterminée. D'abord *La Cité* (*The City*), noyau primitif de la capitale devenu aujourd'hui à la fois son cœur et son cerveau pensant. Là, autour du Royal-Exchange, du Stock-Exchange, des banques et des différentes Bourses pour les grains, les charbons, etc., se pressent une multitude d'établissements financiers, et d'« offices » : agences représentatives, compagnies de toute espèce, comptoirs pour le commerce de gros, etc., etc. Là se font les marchés, se négocient les échanges. Là se concentrent enfin, pour se traduire en affaires, l'activité, les efforts de tout un monde. Puis c'est le *West-End* (Région Ouest) dont les quartiers brillants sont habités par la noblesse, la grosse bourgeoisie et la haute finance. Musées, théâtres, clubs, parcs et squares y voisinent avec les palais de la reine, les ministères, le parlement. Ce sont enfin, et comme opposition à cet ensemble luxueux, les quartiers ouvriers et pauvres de l'*East-End* (Région Est) avec leurs innombrables ateliers, leurs manufactures, usines, chantiers, docks et entrepôts, autour desquels se pressent, de façon chaotique, des milliers et des milliers de maisons malsaines, bondées, qui trop souvent sont d'infects, de malpropres bouges.

Cette zone, tout immense qu'elle paraisse, est en réalité restreinte et trop limitée pour le grand nombre de prolétaires qui sont obligés d'y vivre (1). Restreinte, elle l'est par l'empie-

principal locataire est aussi un petit patron, un intermédiaire, un *contractor*, et qu'il loge d'office ses ouvriers.

(1) Ce nombre de prolétaires augmente toujours et toujours par le fait de l'immigration juive, qui, depuis 1850 et surtout depuis 1880, se fait dans des proportions très notables. Les Israélites russes, polonais, roumains, etc., persécutés sur le continent pour leur religion et pour leurs tendances sociales, viennent en masse se réfugier à Londres et l'agglomération déjà excessive de certains quartiers de l'*East-End*

tement continu de *la Cité* qui, se développant toujours, transforme incessamment, pour le commerce et les affaires, des quartiers jusqu'ici réservés à l'habitation. Limitée, cette zone l'est aussi pratiquement, dans sa périphérie, par ce problème des distances qui, pour beaucoup, équivaut à une infranchissable barrière, car les trains ouvriers permettant d'habiter hors la ville, par conséquent dans de meilleures conditions, et que l'on multiplie tant et plus, ne s'adressent en réalité qu'à l'ouvrier prospère qui, seul, *peut et sait* en profiter.

Mais si, d'une part, l'accroissement de la population en multipliant les demandes, si, d'autre part, le défaut de terrain en diminuant la quantité des offres, devaient avoir comme conséquence une hausse exagérée dans le prix des loyers (1), l'intervention d'un autre facteur, essentiel en l'espèce, celui de la *propriété*, devait singulièrement rendre plus difficile la solution d'un tel problème.

Sans insister sur le système du *lease* (2) ou *leasehold* — vieille forme seigneuriale de la propriété foncière, ayant survécu aux nécessités qui l'avaient engendrée — il suffira de rappeler que ce système : 1° répartit inégalement la valeur des services échangés entre *land-owners* et *leaseholders*, l'un touchant purement et simplement des revenus, l'autre courant des risques, puisqu'il est obligé de construire et de sous-louer en songeant à l'amortissement d'un capital engagé; 2° qu'il n'intéresse propriétaires et locataires ni au bon aspect ni à la bonne tenue des habitations; 3° qu'il les engage, par contre, à construire dans les plus mauvaises conditions, et au meilleur marché possible.

augmente encore, les Juifs nouvellement débarqués tenant à s'installer dans le voisinage immédiat de leurs coreligionnaires.

(1) On compte aujourd'hui qu'un ouvrier gagnant 25 shillings par semaine, s'il a femme et enfants, est obligé, pour avoir deux chambres dans l'East-End, de payer au moins 6 shillings, ce qui est presque le quart de son salaire.

(2) La plupart des maisons sont en effet construites sur des terrains loués en *leasehold*, c'est-à-dire avec *bail emphytéotique*. Le *land-owner* ou propriétaire foncier loue son terrain pour 99 ans, pour 80 ans ou pour « trois vies » à un *leaseholder* qui se charge de construire et généralement de sous-louer. A l'expiration du bail, toutes les constructions établies sur le terrain reviennent de droit au propriétaire foncier; elles doivent même être remises à neuf avant d'être livrées.

En résumé, les servitudes qui s'attachent à la propriété bâtie paralysent de façon notable tous les efforts que l'on tente pour assainir, sinon embellir les quartiers ouvriers, tout en prolongeant presque indéfiniment une situation des plus précaires.

Nous avons ainsi un aperçu des causes de l'*overcrowding*. Quant aux effets qui résultent d'un tel encombrement, ils sont faciles à démêler.

Quelques heures de promenade dans le *slumland* (1) londonnien suffisent à édifier le moins prévenu des enquêteurs. Il faudrait un « Maître réaliste » pour objectiver l'inimaginable gueuserie de ces quartiers pauvres, ruches bourdonnantes de labour, mais si mal ordonnées, où tant d'abeilles surmenées vivent une vie déplorablement niaise, malgré, peut-être même à cause des services qu'elles rendent à la communauté.

Cet encombrement inouï engendre, on s'en doute, des foyers d'infection permanents, et lorsque une épidémie éclate (la variole qui vient de sévir actuellement à Londres avec une rare intensité, confirme une fois de plus ces dires), elle se propage avec une effroyable rapidité dans tout ce milieu. — D'autre part, les victimes de la mortalité infantile et de la folie atteignent un chiffre trop éloquent. — Enfin, la dégénérescence, sous toutes ses formes, résume et symptomatise un déplorable état de choses qu'il semble urgent de transformer au plus tôt.

Et que devient, dans ce département des pauvres, le *home*, le *sweet-home* cher aux Anglo-Saxons? La vie de famille existe à peine au milieu de ces *slums*. Le foyer n'est point. *Public-houses* (2) et *gin-palaces*, avec leur faux confort, remplacent tout cela et vendent au comptant des poisons qui réchauffent, qui hallucinent. L'alcoolisme, voilà l'immédiate conséquence de l'*overcrowding*, l'alcoolisme avec son cortège de maux trop connus et ses funestes répercussions.

(1) Le mot *slum* répond à peu près au sens du mot *bouge* en français. — On donne volontiers, en Angleterre, cette qualification de *slumland*, ou *pays des bouges*, à l'ensemble de ces bâtisses décrépites, mal éclairées, mal ventilées, mal drainées, qui s'épaulent en masses compactes et que l'on subdivise en une multitude de logements étroits et insalubres.

(2) Les cabarets.

Les états moraux provoqués par cette situation anormale sont d'autant plus déplorables que l'église, l'école, les divers *settlements sociaux* même n'ont qu'une prise minime sur l'ouvrier pauvre, dont l'isolement social (1) est des plus complets au milieu de la confusion régnante, et qui, par cela même, n'est en mesure ni de comprendre, ni d'utiliser les avantages offerts par les groupements : le syndicat, l'association.

III. — L'INTERVENTION PHILANTHROPIQUE EN ANGLETERRE.

M. de Rousiers dans son ouvrage : *La question ouvrière en Angleterre*, a fait remarquer combien les institutions purement charitables étaient rares chez nos voisins d'outre-Manche (2). Le génie pratique des Anglo-Saxons répugne, en effet, à l'idée d'obligations gratuites et le *self-help*, ce pivot de leur activité, ne les incline guère aux pitiés d'ailleurs maladroites qui, par *charité mal entendue*, aggravent trop souvent la situation des indigents, en contribuant à leur déchéance physique et morale.

L'aumône pure et simple, c'est-à-dire le fait de donner à un

(1) L'ouvrier londonien, en particulier l'ouvrier de l'East-End, s'il n'est pas inférieur comme intelligence à l'ouvrier du nord de l'Angleterre, lui est inférieur comme énergie intellectuelle et morale. La matière première est la même, mais les conditions du lieu, en isolant chaque ouvrier du groupe auquel il appartient, lui enlève la conscience de la fonction sociale qu'il remplit. Dans les autres villes, plus spécialisées comme manufactures, les ouvriers appartenant au même corps de métier voisinent davantage. A Londres, dans une même rue, chaque maison, chaque logement, chaque chambre recelle des types différents qui ne sympathisent guère. Ceci explique aussi pourquoi la coopération est relativement faible à Londres et pourquoi les Trade-Unions sont en minorité dans la capitale de l'Angleterre (seuls les mécaniciens et les dockers sont solidement organisés).

L'ouvrier de l'est londonien est d'ailleurs *clever and quick* (adroit et prompt) ; mais, son travail fait, il cherche un amusement immédiat et irréfléchi. Intelligent, il ne pense pas, et son initiative est très atténuée ; il ne tend pas à s'élever, le moindre accident ou revers l'abat.

(2) « En Angleterre, on est généralement dur à l'incapable, à l'indigent. Il a fallu que la loi organisât l'assistance obligatoire des pauvres longtemps avant que la nécessité de cet organisme administratif fût reconnu dans les autres pays d'Europe, parce que la charité privée était notoirement insuffisante. Par contre, l'initiative privée seconde volontiers tout effort énergique. Elle est toujours prête à faire sortir des situations inférieures quiconque en paraît capable. »

pauvre sans lui rien demander en retour, paraît là-bas chose anormale et dangereuse. Inciter à la mendicité (travail de simple récolte, s'il en fût), n'est-ce pas, en somme, prolonger la plus lamentable des méprises; n'est-ce pas atténuer encore chez les malheureux le peu de conscience, le peu d'individualité, le peu de responsabilité qui leur restent; n'est-ce pas tarir en eux, la source de toute initiative, de toute énergie?

Une philanthropie judicieuse et avisée s'imposait donc presque d'elle-même dans cette contrée du *business* à outrance, où la pauvreté n'est plus seulement un symptôme attristant de désorganisation que l'on peut aisément *masquer*, mais un véritable et menaçant danger social, contre lequel il importe *de se défendre*. Les idées philanthropiques se sont surtout précisées en ce qui concerne la *Housing Question* et, comme nous le verrons dans un prochain article, elles ont fortement influencé toutes les tentatives qui ont été faites soit par l'initiative privée, soit par les pouvoirs publics, pour remédier à une situation si tristement précaire.

Loin de décourager, d'annihiler l'esprit d'initiative par l'aumône gratuite, la philanthropie anglaise s'efforce avant tout, dans ses interventions, de sauvegarder chez les plus humbles « la dignité humaine », ce *self-respect*, corollaire digne et obligé du *self-help*.

C'est d'une part en ménageant les susceptibilités de l'humble, d'autre part en exigeant de lui un *paiement compensateur* des services rendus, que l'on développe ce sentiment admirable du *self-respect* qui se traduit par l'indépendance morale et rend l'ouvrier consciencieux de son rôle nécessaire dans la société organisée.

Ces vues psychologiquement justes — peu importe d'ailleurs qu'elles aient été formulées après coup pour motiver l'action égoïste mais légitime d'une société qui, en désirant le bien-être physique de ses membres subalternes, cherche surtout à se prémunir efficacement — sont de réels adjuvants pour l'ascension des classes pauvres; elles se traduisent par les constatations suivantes que l'observation, l'expérience, appuient et confirment :

1° C'est seulement après avoir procuré aux classes pauvres des conditions matérielles convenables, que l'on pourra songer à les moraliser avec succès.

2° L'*overcrowding* étant une cause physiquement, intellectuellement et moralement déprimante, il faut, coûte que coûte, déblayer les quartiers malsains et construire en lieu et place des maisons salubres et confortables.

3° Il est à désirer que des combinaisons financières ou philanthropiques, mises en œuvre aussi bien par l'initiative privée que par les pouvoirs publics, puissent, à tous les prolétaires, procurer un réel bien-être et cela au plus juste prix.

4° Il est à souhaiter également que chaque famille ait son « home » distinct, que chaque célibataire possède une chambre en propre ou au moins un « cubicle » (cellule, cabine à coucher); ceci afin d'entretenir, de développer la fierté naturelle et la dignité humaine chez les individus.

5° L'*Assistance* bien comprise qui, *discrètement*, aide et encourage les pauvres, soit en leur procurant du travail, soit en les logeant dans les meilleures conditions possibles et à prix très modérés (comités d'apprentissage, sociétés philanthropiques pour le logement, work-houses...), se montre, dans le domaine que nous envisageons, supérieure à la *bienfaisance* proprement dite qui *opère gratuitement*.

Ces diverses considérations s'illustrent d'exemples que nous exposerons par la suite aux lecteurs de la *Science sociale*. Il convient en effet, après avoir examiné comment et pourquoi se pose la *Housing Question*, de passer en revue les solutions plus ou moins ingénieuses — tentatives toujours intéressantes — prônées et fournies concurremment par l'entreprise financière, la philanthropie et la municipalité.

(A suivre.)

D. Alf. AGACHE.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA PSYCHOLOGIE ÉCONOMIQUE (1)

M. Tarde a fait plusieurs livres, mais il est l'homme d'un seul. Il a son système, et un système bien lié. C'est ce qui fait sa force. C'est ce qui fait sa faiblesse aussi. On se rappelle le succès qu'ont obtenu les *Lois de l'Imitation*, l'œuvre maîtresse de l'auteur. M. Demolins, en quelques pages, a discuté dans cette revue (2) l'idée fondamentale de ce livre, qui est que toute la société s'explique par l'imitation, laquelle se réduit elle-même à une sorte de « somnambulisme ». Le nouvel ouvrage de M. Tarde est encore un de ceux qui intéressent à un haut degré la science sociale, et nous avons dit qu'il méritait de retenir l'examen.

M. Tarde trouve que l'économie politique est une science insuffisante, et il a raison de le penser. Que manque-t-il donc à cette pauvre économie politique, pourfendue de tant de côtés depuis quelque temps? — Il lui manque de la psychologie. Derrière l'homme qui produit, consomme, achète, vend, il y a un homme qui juge et désire. Les économistes ne le savent pas ou le savent trop peu. M. Tarde le sait beaucoup, et peut-être trop. Quoi qu'il en soit, l'auteur de la *Psychologie Économique* bouleverse hardiment toute la science des Adam Smith, des Ricardo et des Bastiat. Il la refond complètement d'après des principes psychologiques, et même métaphysiques. Car M. Tarde — s'en doute-t-il? — est peut-être encore plus métaphysicien que psychologue. Nous croyons fort ne pas nous tromper en attribuant à l'influence des idées hégéliennes l'obsession qui l'invite à répartir en trois éléments tout ce qui se passe dans la nature : la répétition, l'opposition, l'adaptation. N'y a-t-il pas là un souvenir du *moi* qui se pose, puis qui s'oppose le *non-moi*, puis qui se reconnaît identique au non-moi? Mais ne jouons pas plus longtemps avec ces redoutables casse-tête.

(1) *La Psychologie économique*, par G. Tarde, de l'Institut, professeur au Collège de France, 2 vol. in-8°. Alcan, Paris.

(2) *Science sociale*, janvier 1893, t. XIX, p. 3.

Pour bien comprendre M. Tarde — et on ne le comprend qu'au moyen d'un certain effort — il faut saisir cette préoccupation, qui éclate à chaque page de son œuvre, de montrer partout la répétition universelle, l'opposition universelle, l'adaptation universelle. Dans l'ordre physique, la répétition s'appelle *ondulation*, l'opposition s'appelle *choc*, l'adaptation s'appelle *combinaison*. Dans l'ordre biologique, la répétition s'appelle *génération*, l'opposition s'appelle *meurtre*, l'adaptation s'appelle *fécondation*. Dans l'ordre social enfin, la répétition s'appelle *imitation*, l'opposition s'appelle *guerre*, et l'adaptation s'appelle *invention*.

On peut transcrire le tout sous forme de tableau synoptique, ce qui donne :

	RÉPÉTITION.	OPPOSITION.	ADAPTATION.
	—	—	—
<i>Physique</i> :	Ondulation.	Choc.	Combinaison.
<i>Biologie</i> :	Génération.	Meurtre.	Fécondation.
<i>Sociologie</i> :	Imitation.	Guerre.	Invention.

Ceci fait prévoir comment M. Tarde divisera la science économique. Cette division ne sera pas celle des économistes classiques : production, circulation, répartition, consommation. Nous aurons, en revanche, la répétition économique, l'opposition économique, l'adaptation économique. A quoi la richesse est-elle due? A des désirs qui se répètent, à des croyances qui se répètent, à des besoins qui se répètent, à des travaux qui se répètent. Tout cela demande une mesure, la monnaie. Quant au capital, qui sert éminemment à la reproduction, c'est-à-dire à la répétition des richesses, M. Tarde le divise en *capital-germe* et *capital-cotylédon*, le premier seul actif et le second nourrissant l'autre. Qu'est-ce que le capital-germe? L'invention. Qu'est-ce que le capital-cotylédon? Les moyens matériels dont se sert l'inventeur pour rendre son invention efficace. Tout cela est assez ingénieux, et du reste les idées ingénieuses abondent chez M. Tarde. Cet homme à grand système central et impérieux brille surtout par la finesse et l'originalité des détails.

Sous la rubrique de l'« opposition économique », M. Tarde place la question des *prix*. Pourquoi? parce que l'établissement d'un prix suppose une façon de petite guerre, de même qu'un achat ou une vente supposent, avant même tout contact entre le vendeur et l'acheteur, un conflit de désirs et de croyances dans l'âme de cet acheteur et de ce vendeur. « Il faut, dit-il, se représenter le cœur de chacun de nous, avec les désirs tumultueux qui le remplissent, comme une chambre des députés dont chacun tire de son côté le

budget de l'État, c'est-à-dire la fortune disponible de l'individu (1). » M. Tarde excelle à décrire ces combats intimes, et c'est le côté vraiment neuf de son ouvrage. Il envisage ensuite les luttes de la production avec elle-même ou avec la consommation, les luttes de la consommation avec elle-même, traite des *crises* et des *rythmes*. Toute cette seconde partie est consacrée, en définitive, à étudier les *problèmes* qui se posent dans le domaine économique, problèmes dont les plus angoissants se traduisent par des « guerres sociales ».

Dans la troisième partie, l'*adaptation*, l'auteur s'attache à expliquer la genèse de l'invention. Un chapitre a pour sujet « l'imagination économique ». Nous ne savons pas si l'imagination de M. Tarde est de nature économique, mais, à coup sûr, il en a beaucoup. Un autre chapitre aborde le sujet brûlant de la propriété, et nous explique comment la propriété a été inventée pour mettre un terme à des luttes. C'est une *adaptation* imaginée pour guérir des *oppositions*. Autre procédé d'adaptation : l'échange, invariablement précédé, selon M. Tarde, du don et du vol. Car un des grands principes de l'auteur est que l'*unilatéral précède toujours le réciproque*. Enfin, le procédé d'adaptation par excellence, c'est l'association. M. Tarde nous prédit que ce procédé ira se développant de plus en plus, ce que nous croyons facilement, et qu'il en résultera beaucoup de bien, ce que nous croyons encore.

Le savant professeur attache une grande importance aux *récréations* et aux *cérémonies religieuses* qui accompagnent, chez certains peuples qualifiés de « primitifs », les échanges ou autres phénomènes économiques, et qui, selon lui, ont dû les précéder, les engendrer. Il aime à montrer les accrocs que subit la loi de l'offre et de la demande, sous l'influence de la coutume, qui maintient les prix alors que ceux-ci devraient diminuer, ou sous l'influence de la mode, qui les fait hausser déraisonnablement.

Une des particularités que l'on a le mieux retenues de la doctrine de M. Tarde, et qui se trouve exposée avec grands détails dans les *Lois de l'Imitation*, c'est la distinction entre l'*imitation mode* et l'*imitation coutume*. Celle-ci règne lorsque les gens d'un lieu copient sur place les actes de leurs prédécesseurs, les jugeant préférables aux exemples qui peuvent leur venir du dehors. L'*imitation-mode*, au contraire, règne lorsque l'on copie ces exemples extérieurs, jugés préférables aux exemples des ancêtres. Quand une mode a sévi, elle s'en va, ou bien *se cristallise en coutume*, et alors l'on a des coutumes plus élargies que celles d'autrefois, embrassant une plus grande portion

(1) II, p. 27.

de l'humanité. Puis, après un règne plus ou moins long de la coutume, survient une nouvelle mode qui déracine plusieurs coutumes pour s'y substituer, et ainsi de suite. D'après M. Tarde, nous marchons ainsi de la diversité vers une grande unification. L'auteur est même hanté de l'idée qu'une grande nation fera la conquête du globe, à moins que tous les peuples ne se réunissent pour former une gigantesque fédération.

Malheureusement, bien des faits infligent des démentis partiels aux théories si séduisantes et si bien échafaudées de M. Tarde, ne serait-ce, par exemple, que le morcellement féodal succédant à la puissante unité romaine, et l'obstination de certaines populations à ne pas *imiter* ce qu'elles voient faire auprès d'elles. Certes, l'auteur se donne du mal pour expliquer ces anomalies, mais il n'y parvient pas, malgré toute sa souplesse; les exceptions rechignent et refusent de rentrer dans la règle; elles se multiplient même, quand on les considère de près, et il en est du système de M. Tarde comme de ces belles constructions des philosophes antiques « faites à souhait pour le plaisir des yeux », mais incapables de résister à la poussée victorieuse des faits.

Un premier reproche que nous ferons à M. Tarde, après M. Demolins qui la lui a faite déjà, c'est le caractère artificiel de sa méthode. L'imitation n'explique pas tout, et il faudrait savoir d'ailleurs pourquoi il y a des sortes d'imitations si différentes les unes des autres. De même pour l'invention; et ici M. Tarde, dans un passage d'ailleurs très joli, exprime très bien et très loyalement son impuissance. Il compare le développement de la civilisation à celui de la pensée chez un homme qui raisonne: « Même, dit-il, au cours de l'argumentation d'un logicien impeccable, l'éclosion de chaque argument nouveau dans son esprit et sous sa plume est *une trouvaille qui cause une surprise*. Elle est due à l'insertion spontanée d'un souvenir sur un autre souvenir; en sorte que le déroulement de la dissertation la plus constamment orientée vers son idée maîtresse *n'est jamais rectiligne et suit un tracé pittoresque* (1) ».

Oui, la réflexion de M. Tarde est très fine, très profonde, et certes nous ne nions pas l'impossibilité où se trouve l'homme de pénétrer les myriades et les myriades de secrets dont se compose l'évolution des choses. Mais au moins, avec la méthode de la science sociale, essayons-nous d'arracher à la nature quelques-uns de ces secrets et de montrer, par exemple, pourquoi, étant donnée l'invention des chemins de fer venue d'Europe, il se trouve que les États-Unis possèdent

(1) II, 243.

déjà à eux seuls près de la moitié des voies ferrées de toute la terre, alors qu'il ne se trouve, dans toute l'Amérique du Sud, que quelques lignes insignifiantes, construites d'ailleurs avec des capitaux étrangers. Pourquoi *imite-t-on* au Nord de l'isthme de Panama et *n'imite-t-on* pas au Sud. Mais non; nous disons mal. Ces républiques sud-américaines ont su très bien *imiter*, au contact des Européens, leurs chambres, leurs sénats, leurs présidents, et emprunter aux États-Unis leur division en « États-Unis ». Pourquoi donc *imite-t-on ceci* tout en s'abstenant d'*imiter cela*? M. Tarde ne nous fournit point de clarté sur ces questions importantes. Pourtant il connaît notre méthode; il fait allusion à nos travaux en deux ou trois passages. Il reproche même à M. Demolins d'avoir dit que le travail pastoral n'est pas progressif et objecte le perfectionnement de l'élevage. Reproches superficiels qui feront sourire nos lecteurs. Notre ami M. Dauprat, qui « fait des agneaux » avec tant de succès, n'est pas tout à fait un Tartare Mongol, et l'élevage, quand il devient une industrie, n'est plus le travail pastoral proprement dit. Ceux qui s'y livrent n'ont pas la formation des pasteurs. Il y a ici une confusion de mots. Laissons le Tartare errer dans sa steppe. Il lui faudrait, pour devenir un éleveur et produire des bêtes de choix, commencer par sortir de son milieu pastoral et recevoir une éducation différente. C'est ce que M. Tarde ne paraît pas avoir compris.

Un autre reproche que nous ferons à M. Tarde est de considérer comme démontrée l'hypothèse évolutionniste sur l'origine de l'homme, et de tabler là-dessus comme un géomètre table, pour établir un théorème, sur le théorème précédent. L'homme, selon lui, vient de l'animal; et une foule de petits groupes d'animaux, se développant séparément, ont fini par se fondre pour constituer l'humanité. C'est du moins ainsi que nous avons cru comprendre sa doctrine. Sans doute, ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion. Ce qui heurte, dans la lecture de l'œuvre de M. Tarde, c'est la tranquille assurance avec laquelle il se sert de cette *donnée* pour expliquer une foule d'autres choses. Il mentionne, en divers passages de sa *Psychologie économique*, la « période chasseresse », la « période pastorale », la « période agricole », comme s'il était certain qu'elles s'étaient succédé; et pourtant, à tel autre endroit, il semble se raviser et avoir des doutes. Il dit, par exemple : « Ce n'est pas à force de chasser qu'une tribu de chasseurs se transforme en tribu de pasteurs. *On n'a vu nulle part s'accomplir ce changement spontané.* » Mais alors, si l'humanité, à un moment donné, n'a compris que des chasseurs, quel fait connu autorise à supposer qu'ils ont pu sortir de la chasse? N'y a-t-il pas infiniment plus de raisons — raisons tirées de l'observation des

faits actuels ou historiques — pour affirmer que les sauvages actuels, au lieu d'être des *primilifs*, sont tout simplement des *dégénérés*? Un civilisé peut, trop facilement, hélas! devenir un sauvage; un sauvage, un vrai sauvage ne devient pas un civilisé, ou ne prend une teinture de civilisation que sous l'action violente d'hommes *déjà* civilisés qui s'emparent de lui pour le *forcer* à s'élever vers eux. Encore les exemples de ce dernier phénomène sont-ils rares. En tout cas supposent-ils l'existence préalable des civilisés.

M. Tarde ne voit dans la religion — on pouvait s'y attendre — qu'une invention comme les autres, invention propagée par la mode, puis fixée par la coutume. C'est surtout dans les *Lois de l'Imitation* qu'il expose ses idées sur cette matière. Ce n'est pas que son œuvre soit inspirée le moins du monde par des passions anticléricales. Au contraire, l'auteur admire la force de la religion et croit que l'association religieuse doit jouer un rôle important dans les « adaptations » de l'avenir. Mais il est visible que ce mot de religion finit par prendre sous sa plume un sens très vague, plutôt philosophique, et l'on peut, croyons-nous, rapprocher de cet état d'âme les curieux accès de mélancolie qui saisissent parfois l'auteur à la vue du spectacle des choses qui passent. Nous comparions tout à l'heure M. Tarde aux anciens philosophes grecs. Il est certain que telle de ses réflexions rappelle l'accent désolé d'un Héraclite. M. Tarde est obsédé par cette idée que la mort est quelque chose de définitif et d'irréparable, et cette idée, toujours présente, jette un voile de tristesse même sur les questions qui paraissent le plus réfractaires à l'intervention du sentiment.

Pour finir par quelques éloges, signalons quelques vues profondes et neuves — neuves au moins par le relief que M. Tarde leur a donné.

Voici quelques lignes sur le progrès :

« Deux progrès parallèles et contraires marchent de front : d'une part, le perfectionnement incessant du travail qui, à durée égale, devient plus productif et tend sans cesse à accroître l'excédent des forces humaines disponibles; d'autre part, la complication croissante des besoins qui tend à annihiler ce bénéfice du travail dès qu'il se montre, à faucher cette moisson en herbe (1). »

L'observation suivante, à propos des inventeurs, est saisissante de justesse :

« L'inventeur peut être un travailleur, il l'est souvent, il ne l'est pas toujours; mais ce n'est pas précisément en travaillant, c'est dans ses loisirs qu'il invente, quoique ce puisse être parce qu'il a travaillé;

(1) I, 120.

et son invention n'est jamais un travail. Loin d'être un travail, c'est-à-dire un effort et une peine, elle est une joie intense et profonde, qui dédommage celui qui l'éprouve des fatigues de toute une vie. Quand son invention porte des fruits et lui vaut la gloire ou la fortune — rarement la fortune — c'est sa joie, non sa peine, que l'humanité lui paye ainsi (1). »

C'est de lui qu'est cette pensée : « Par ses *découvertes*, l'individu adapte sa croyance à la nature; par ses *inventions*, il adapte la nature, y compris la nature humaine, à son désir (2). » Et cette autre : « L'originalité individuelle s'alimente d'exemples tirés et croisés (3). »

Un des *sentiments* qui percent chez M. Tarde — ce faux insensible qui essaye en vain de dissimuler sous l'aridité des sujets la vivacité des impressions qu'il éprouve — c'est l'amour du coin de terre, du *home rural*, où l'individu se sent chez lui, se développe et se défend. « Beaucoup, dit-il à propos de la propriété, penseront que le grand mérite, le mérite éminent de cette institution fondamentale est de permettre cette résistance fréquente de la volonté individuelle à la volonté collective, d'être *une forteresse où la personne humaine se retranche* pour repousser les empiètements et les agressions du milieu social qui menace de l'engloutir (4). » Tout ce passage, dont nous ne citons qu'une partie, est fort beau.

En résumé, et pour achever, s'il est possible, de caractériser M. Tarde, nous dirons qu'il réunit dans un curieux mélange les qualités de l'homme positif, très frotté de modernisme et congruement « documenté » — comme l'exige le public universitaire — et les capricieuses inspirations d'un illuminé. C'est d'ailleurs ce dernier trait, nous le croyons fort, qui a fait son succès et son influence; car une doctrine ne fait son chemin que lorsqu'elle est portée par un homme qui sent avec passion. Un de nos amis nous faisait observer que certaines pages de M. Tarde ont tout l'attrait d'un roman. C'est exact. Ajoutons que l'ensemble des idées trahit parfois un poète. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que M. Tarde soit toujours facile à lire et à comprendre. Il est des alinéas que le lecteur ne fait pas mal de relire trois ou quatre fois, en tenant sa tête à deux mains. C'est que, dans ces endroits, M. Tarde se parle à lui-même, et que, content de ses idées, il leur fait fête intérieurement, sans songer à ouvrir les fenêtres pour que le public

(1) I, 168.

(2) II, 214.

(3) II, 236.

(4) II, 320.

puisse jouir de cette petite scène de famille. A force de traiter les choses au point de vue subjectif, l'auteur finit par tomber dans une langue très subjective. Il écrit alors, comme certains artistes recueillis jouent de leur instrument, pour sa propre satisfaction; mais c'est une raison de plus, on le conçoit, pour que le lecteur exigeant, avide de certitude et de véritable science, soit moins satisfait.

H. LA BOURDONNIÈRE.

II. — M. MILLERAND CHEZ LES PATRONS

L'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus a donné le 20 mars, au palais d'Orsay, un diner sous la présidence de M. Millerand, ministre de l'industrie et du commerce. Plusieurs députés y assistaient, ainsi que diverses notabilités du monde des affaires.

M. Millerand a prononcé un discours, et, dans un style assez différent de ses articles d'autrefois, s'est félicité d'avoir une occasion nouvelle d'entrer en contact avec les sommités du commerce et de l'industrie.

« Vous êtes dévoués, a-t-il dit, aux œuvres de mutualité et de solidarité. C'est pourquoi vous me permettez d'aborder très franchement cette question. Je vous connais trop, messieurs; *je sais trop quels sont vos sentiments pour penser un seul instant que vous êtes indifférents au sort de vos employés et de vos ouvriers. C'est bien, c'est très bien*, et cet esprit de compassion est nécessaire, personne plus que moi ne le pense.

« Mais cet esprit n'est pas suffisant; il faut en même temps voir les difficultés et les problèmes qui se dressent devant nous et se rendre compte que lorsque deux grands partis, comme les patrons et leurs collaborateurs, sont en présence; lorsque les uns et les autres ont dans la société politique que nous ont faite la Révolution et la démocratie les mêmes droits politiques, l'égalité des droits dans la société politique, il serait illusoire, il serait vain de croire que les idées qui ont triomphé dans la société politique, qui l'ont modelée, qui l'ont façonnée, s'arrêteront aux portes des usines et n'y pénétreront pas, de telle sorte que les problèmes qui se posent devant nous, si redoutables qu'ils paraissent, il faut les envisager en face, parce qu'on ne supprime pas les difficultés en n'en parlant pas. »

M. Millerand a dit qu'il se demandait si, *soit par la libre initiative, soit par la loi*, il ne serait pas possible de donner une participation à ceux qui sont les collaborateurs du patron. Ainsi on prévient les explosions qui conduisent aux grèves, *lesquelles ruinent l'ouvrier et troublent le patron.*

« Il est nécessaire, a dit l'orateur, il est indispensable que le monde du travail, patrons et ouvriers, s'habitue à discuter ces questions que les lois n'ont fait jusqu'à présent que reconnaître dans leur légalité, sans rien faire pour les prévenir ou les solutionner. »

Et plus loin, s'adressant aux ouvriers :

« Associez-vous et *discutez ensuite vos intérêts avec vos patrons*, afin de préparer la solution définitive qui est peut-être lointaine, mais qui pour moi est certaine : celle où tous les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, n'attendent que de l'association et de la *libre entente* la solution *pacifique* de toutes les difficultés qui les divisent. »

Ce discours, dans la bouche d'un ancien agitateur socialiste, a quelque chose de très curieux, et c'est pourquoi nous le mettons en relief.

Il est certain que si un Leroy-Beaulieu, par exemple, dans une conférence libérale, exprimait les mêmes idées, les journaux dont M. Millerand fut le directeur n'auraient pas assez de pierres pour lapider cet infâme bourgeois.

Tout cela confirme ce que la *Science sociale* a déjà dit de l'évolution du socialisme. Il faut ajouter que le pouvoir, quand il s'agit de transformer un révolutionnaire en modéré, un utopiste en opportuniste, un semeur de haines en conciliateur, joue excellemment le rôle de baguette magique.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Le néo-socialisme.

M. Lucien Roure, dans les *Études*, étudie les diverses espèces de socialismes, et termine par le néo-socialisme, c'est-à-dire par l'état d'âme de ceux qui, laissant de côté les principes absolus, et cessant de réclamer l'abolition de toute propriété individuelle, se contentent de préconiser l'absorption graduelle des propriétés privées par le domaine public.

L'auteur conclut ainsi :

« Bref, le néo-socialisme nous menace d'un développement tou-

jours croissant des monopoles d'État, des réglementations d'État, du contrôle d'État. Et c'est précisément sous cette forme que le socialisme a le plus de chances d'aboutir.

« Le néo-socialisme qui maintient, quoique enfermées dans d'étroites limites, la propriété privée et la production privée, ne prêche pas l'abolition du salariat. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, comment le socialisme intégral peut inscrire cette suppression dans son programme. Le régime de la grande industrie tel qu'il est organisé met en face l'une de l'autre, disent les socialistes, deux classes : la classe des capitalistes en possession des moyens de production, argent, machines, matières premières ; la classe des salariés ne disposant que de sa force de travail. Il faut faire cesser la lutte en remettant à la collectivité tous les instruments de production. Mais quel sera l'effet de cette socialisation ? D'une part, attribuer tous les capitaux en principe à la collectivité, en fait à la majorité ou mieux à une minorité audacieuse, impersonnelle, représentée par des fonctionnaires ; d'autre part, faire du reste des salariés forcés. Pour le plus grand nombre, tout le bénéfice du socialisme serait la substitution, au salariat libre, du salariat esclave.

« L'avenir du socialisme n'est donc pas la suppression du salariat. Le salariat ne semble pas destiné à jamais disparaître. Mais ses abus et ses rigueurs peuvent être atténués en même temps que les abus et les rigueurs de la concurrence. Et cette réforme, on peut la demander au développement de l'esprit de libre association et de libre coopération. La libre association met en commun et en quelque sorte dans les mêmes mains le capital et le travail. Par le système de la participation aux bénéfices, par la coopération proprement dite et d'autres procédés analogues, elle substitue, au salaire strict et fixe, l'attribution d'une part des gains de l'entreprise, salaire encore, mais salaire ennobli, si l'on veut, salaire à allure capitaliste. Seulement, la condition de cette élévation, c'est la liberté. Toute rémunération, tout gain ou profit réglé et attribué par voie d'autorité — ainsi qu'il arriverait fatalement sous le régime socialiste — fait rétrograder le salariat vers la forme du servage.

« L'esprit de libre association, qui n'a rien de commun avec l'esprit socialiste, en même temps qu'il atténuera les excès de la concurrence, défendra les initiatives individuelles contre la main-mise de l'État. Dans la crise sociale qui nous agite, on peut dire que le développement de l'esprit de libre association a la valeur d'une solution. »



IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Adieux peu flatteurs. — Le congrès de Tours et M. Millerand. — Le congrès des « Jaunes ». — Les expériences socialistes à Marseille et à Roubaix. — Discussions artistiques.

Dans les colonies. — Les travaux à Madagascar. — L'exploitation du caoutchouc dans le Laos.

A l'étranger. — La « guerre du tabac » en Angleterre et aux Etats-Unis. — Les socialistes belges et le suffrage des femmes. — Les conflits de races en Autriche.

En France.

La Chambre est partie, et la mêlée des élections commence. Notre rôle n'est pas, bien entendu, d'entrer dans cette mêlée; mais nous croyons devoir noter, comme un fait suggestif, l'unanimité avec laquelle les journaux d'opinions les plus diverses ont, au moment où s'est dispersée la Chambre actuelle, salué cette dispersion avec un soupir de soulagement.

Ce « ouf! » général, cette attitude peu flatteuse des organes de tous les partis prouvent au moins une chose : à savoir que les politiciens ne répondent pas à l'espoir qu'on fonde sur eux, qu'ils ne tiennent pas leurs promesses, ou les tiennent mal, ou font semblant de les tenir, qu'ils n'apportent enfin aux souffrances de la société que d'impuissants remèdes, après avoir crié sur les toits qu'ils en possédaient d'excellents. Du reste, tout le monde, depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche, s'est accordé à reconnaître que, sous l'influence du renouvellement prochain, la Chambre, pendant les dernières semaines de son existence active, s'est montrée littéralement affolée.

Nous ne pouvons blesser personne en enregistrant cette constatation, qui, encore une fois, est celle d'un fait général. Mais nous ne nous donnerions pas la peine de l'enregistrer, s'il ne s'en dégagait, à nos yeux, une leçon salutaire pour l'initiative privée. Puisque les représentants de la nation font si défectueusement les affaires de celle-ci, cela tient surtout à ce que l'État est mal outillé pour réaliser toutes les merveilles annoncées par les candidats dans leurs programmes et naïvement attendues par de si nombreux électeurs. C'est donc qu'il vaut mieux agir par soi-même ou par la libre association et demander à des combinaisons d'ordre privé les progrès que l'on espère vainement de la lourde machine administrative.

Ce n'est pas que l'on ne doive rien réclamer à l'État. Lui aussi a son rôle et ses devoirs. Mais, ce qu'il faut surtout lui demander, c'est

de laisser tranquilles les citoyens qui créent des entreprises, et de ne les décourager par aucune entrave. Un gouvernement qui ne ferait pas de bien, mais qui n'empêcherait pas les particuliers d'en faire, occuperait déjà une place singulièrement éminente dans la liste peut-être un peu courte de ceux qui ont bien mérité du genre humain.

*
* *

Dans ces gouvernements, est-il bon, n'est-il pas bon qu'il y ait des ministres socialistes? Telle est la question que les socialistes se posent depuis trois ans, et que les différentes fractions du parti résolvent en sens contraires.

Le congrès de Tours, il y a quelques semaines, s'est occupé de ce problème irritant; mais, contrairement à ce qu'on attendait, la discussion elle-même n'a pas été très irritante. Une sorte de compromis est intervenue entre les représentants des opinions contradictoires, et l'assemblée a fini par voter la résolution suivante :

« En exécution de la résolution votée par le Congrès international de Paris, en 1900, sur la participation d'un ou de plusieurs socialistes au pouvoir bourgeois, le Congrès décide qu'à partir de la prochaine législature, aucun socialiste ne pourra entrer dans aucune combinaison ministérielle, tant qu'un Congrès du parti n'en aura pas décidé autrement. »

Cette résolution paraît mettre M. Millerand en demeure de quitter le pouvoir dans un bref délai; mais l'invitation n'est ni directe, ni bien péremptoire, et tout porte à penser que le ministre du commerce n'en tiendra aucun compte.

*
* *

Un congrès bien différent est celui qu'ont tenu à Paris, dans les derniers jours de mars, les syndicats indépendants dont nous avons parlé, et connus sous le sobriquet de syndicats « jaunes ».

Une centaine de délégués, représentant environ 1.600 syndicats, y assistaient.

Dès la première séance, les organisateurs ont résolu de supprimer les questions touchant à la politique, au collectivisme, à l'internationalisme et au service militaire.

M. Milcent, au nom de la Fédération des agriculteurs de France, a proclamé « l'union de la blouse et du paletot ». M. Lanoir a vanté les vertus du patronat français « bon et sympathique pour ses travailleurs, lorsque ceux-ci sont bons et dévoués ».

M. Dexel, de Tourcoing, a combattu la diminution des heures de travail.

Leclerc, de Lille, a soutenu l'opinion contraire et insisté sur les inconvénients de la surproduction.

Le congrès s'est déclaré partisan de la réglementation des heures de travail et des conseils du travail, à la condition que la « tyrannie collectiviste » ne s'y fasse pas sentir.

Un vœu a été adopté contre le rachat des chemins de fer par l'État. On a réclamé une taxe sur les ouvriers étrangers, jeté les bases d'une « Fédération nationale des mineurs », annoncé que quatre nouvelles Bourses indépendantes du travail vont être ouvertes à Lyon, Saint-Étienne, Lille et Bourges et nommé une Commission de douze membres chargée d'étudier les meilleurs moyens de faire triompher les revendications des Jaunes aux prochaines élections législatives.

Le congrès a émis d'autres vœux demandant : 1° une caisse nationale de retraites ; 2° abaissement à 50 ans de l'âge auquel l'ouvrier peut demander la liquidation de sa retraite ; 3° modification à la loi sur les accidents du travail ; 4° abrogation de la loi de 1890, considérant que l'institution des délégués mineurs est absolument inutile ; 5° modification à la loi sur les sociétés de secours mutuels.

M. Lanoir a expliqué le rôle du Conseil d'administration de la Bourse indépendante dans les conflits entre patrons et ouvriers. Deux délégués du Conseil sont envoyés immédiatement pour faire une enquête sur les lieux. Ils doivent faire connaître publiquement les résultats de cette enquête, et inviter les Jaunes à reprendre le travail, si la grève ne leur paraît pas justifiée.

Cette médiation de la Bourse indépendante entre patrons et ouvriers a déjà réussi dans cinq ou six grèves.

M. Leclerc a reproché aux Jaunes de manquer d'énergie. Il les a adjurés « d'étudier les questions sociales, de se former pour la lutte, de devenir des hommes, des meneurs dans le bon sens du mot. Dans les Syndicats, dans les Bourses, il faut créer des sections d'études. Il faut que les meneurs de l'ordre soient plus instruits, plus dévoués, plus courageux, plus indépendants que les meneurs du désordre ».

*
* *

Comme bien l'on pense, ce congrès a été accueilli d'une façon très hostile par les socialistes. D'autre part, deux incidents survenus aux deux extrémités de la France sont venus, pour ceux qui seraient tentés d'avoir confiance dans les promesses des théoriciens du collectivisme, donner deux sons de cloche plutôt alarmants.

Le premier a été la façon éclatante dont s'est révélée la détresse financière de la ville de Marseille, administrée par les socialistes de-

puis une dizaine d'années. La seconde ville de France s'est trouvée dans la situation d'un commerçant qui ne peut payer ses échéances, et le maire, quoique ami du gouvernement, a dû se rendre à Paris pour solliciter de la complaisance du Crédit Foncier des expédients propres à le tirer momentanément d'affaire. A la date du 15 mars, le préfet des Bouches-du-Rhône se voyait obligé de mandater d'office une somme de 233.000 fr. due au département par la ville de Marseille pour le contingent des enfants assistés, l'assistance médicale gratuite, le contingent des aliénés, etc. La municipalité, mise en demeure de s'acquitter avant la fin de l'exercice, n'avait pas obéi à l'invitation.

La conclusion est qu'on prévoit, pour la ville de Marseille, un lourd emprunt contracté dans des conditions onéreuses. D'autres emprunts avaient déjà été contractés précédemment par la même municipalité. L'on a rappelé, à ce propos, que les édiles actuels, avant d'être élus, avaient usé, comme tant d'autres, de la promesse solennelle et traditionnelle : « Pas d'emprunts ».

L'autre incident s'est produit à Roubaix, où l'hôtel de ville vient d'être reconquis par les « partis bourgeois » sur les socialistes qui l'avaient occupée longtemps.

Mais, en prenant possession de leur conquête, les vainqueurs ont immédiatement constaté que la caisse était dans un bien mauvais état. On évalue à 700.000 fr. environ l'excédent de dépenses de l'exercice 1901 ; quant au budget de 1902, il se présente avec un déficit de 824.000 fr.

L'héritage laissé par les collectivistes imposait aux nouveaux venus un devoir : celui d'opérer des économies sévères. C'est ce qu'on a fait.

Le nouveau conseil municipal, dirigé par M. Eugène Motte, s'est mis à l'œuvre et a révisé la liste des emplois municipaux afin de supprimer les nombreuses sinécures créées par la municipalité précédente.

Car — remarquons bien ce trait — c'est surtout en créant des emplois inutiles que les socialistes avaient creusé des « trous » dans les finances roubaisiennes.

Le phénomène donne à penser qu'il en serait de même si l'État tout entier tombait au pouvoir du même parti, et que le fonctionnarisme prendrait un essor plus prodigieux encore que tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour.

Cette révision des sinécures rencontre à Roubaix, on le devine, une violente résistance de la part de ceux qui bénéficiaient des abus ; et cette résistance, elle aussi, nous donne une idée de ce qui

se produirait dans toute la France le jour où des réformateurs courageux, parvenus au pouvoir, entreprendraient de ramener le personnel des fonctionnaires à ce qu'il doit être normalement pour l'exécution des véritables besognes d'État.

Les socialistes de Marseille et de Roubaix nous apparaissent, en définitive, comme des hommes très avancés, coupables seulement d'exagérer une tendance à laquelle se complaisent, sans être socialistes, les politiciens actuels. Il faut voir dans leur œuvre, si l'on est sage, l'image anticipée de ce que serait la condition du pays tout entier si leurs expériences, au lieu d'avoir pour théâtre une simple commune, pouvaient s'exercer sur l'ensemble de la nation.

*
* *

On s'agite dans le monde du travail intellectuel comme dans celui du travail matériel. L'opinion, depuis plusieurs mois, a été saisie de plusieurs problèmes artistiques : suppression de la censure, réorganisation de l'École des beaux-arts, admission des femmes au concours du prix de Rome, suppression de ce même prix de Rome, conflits divers entre les membres des comités des « Salons », etc.

Des révélations décevantes ont été faites sur la façon dont certains puissants brocanteurs font ou défont les renommées picturales, et dont certains capitalistes achètent ou revendent les tableaux comme des « valeurs ».

Les assemblées d'artistes ont dégénéré en petits parlements. On s'est querellé ferme pour savoir si les membres démissionnaires du jury de peinture seront remplacés au moyen d'élections, ou par la nomination d'office des membres qui avaient obtenu le plus de voix après les élus.

Des sceptiques irrévérencieux se sont demandé, à ce propos, si, dans le cas où l'on tirerait au sort le jury du Salon parmi les profanes et les vulgaires badauds, les admissions ou les refus ne seraient pas plus conformes à la saine raison ?

Énigme intéressante, dont nous n'aurons malheureusement pas la clef.

La querelle soulevée par les femmes qui demandent à concourir pour le prix de Rome se rattache à la série des revendications « féministes », qui ont leur valeur.

Pourquoi pas, après tout ? La coutume dit non, mais la logique dit oui, et celle-ci gagne peut-être du terrain pendant que celle-là en perd.

Mais des voix autrement radicales s'élèvent, réclamant, celles-là,

l'abolition du prix de Rome, et qui sait si une logique supérieure n'inspire pas ces démolisseurs?

Le « groupe corporatif des ouvriers d'art de Plaisance » a même rédigé un manifeste dénonçant l'« immoralité » du prix de Rome. A quoi bon, disent-ils, envoyer les jeunes artistes étudier dans un « cimetière »?

Certes, Rome est un beau cimetière ; mais, en fait, nous constatons depuis longtemps que le système des concours officiels ne donne guère de résultats brillants en matière d'art. On obtenait mieux du temps des Mécènes, des vrais Mécènes. Mais les vrais Mécènes sont morts.

Dans les colonies.

De grands travaux commencent à s'exécuter à Madagascar en vue de la construction — déjà tardive — du chemin de fer de Tananarive à Tamatave.

On signale, notamment, l'arrivée à Tamatave de douze cent soixante-quinze tonnes de matériel, comprenant six mille cinq cents rails, des locomotives et des pièces de ponts.

L'industrie privée se montre prête à seconder, dans cette besogne, l'action du gouvernement colonial. C'est ainsi qu'on annonce la création, dans la région d'Andovoranto, d'une scierie mécanique destinée à fournir une partie des traverses.

On sait en effet que les « chemins de fer » sont, en grande partie, des « chemins de bois » et que leur établissement donne lieu à une très grande consommation de matière ligneuse.

Cette consommation est particulièrement importante dans les pays chauds, où le bois pourrit plus rapidement que dans nos climats et devient la proie d'insectes spéciaux.

Des expériences faites à La Réunion tendent à démontrer que les forêts de Madagascar renferment des essences très résistantes et qu'il y a avantage à les employer.

La construction des chemins de fer aura donc pour effet à peu près certain de développer, dans la grande île africaine, l'organisation de l'industrie forestière.

En attendant, l'automobilisme continue à faire ses preuves. Une commission technique ayant déclaré qu'il y avait intérêt à faire transporter par automobiles le courrier de Tananarive à Mahatsara, six puissantes voitures de seize chevaux ont été commandées en France, et doivent être affectées au service postal.

Tout cela se traduira, en définitive, par des facilités nouvelles

offertes à la colonisation, qui pourra pénétrer plus avant dans le pays sans que les colons cessent de se sentir reliés aux grands centres commerciaux. Cette proximité pratique, avec les procédés d'exploitation moderne, importe essentiellement.

*
* *

Des progrès d'une autre nature sont signalés au Laos, où l'exploitation du caoutchouc a pris, depuis peu d'années, un essor considérable. Il paraît même qu'on se rue vers le caoutchouc comme ailleurs on se rue vers l'or, et que l'on délaisse, pour cette récolte, tous les autres travaux.

Il en résulte, dès maintenant, certaines craintes au sujet de la destruction des lianes. Les indigènes, au Laos comme en beaucoup d'autres endroits, trouvent plus expéditif et plus commode de couper la liane que de la saigner. Or, ces végétaux croissent lentement et il faut beaucoup de temps pour réparer les dégâts commis en un seul jour par des mains imprévoyantes.

Un autre inconvénient de cette exploitation, c'est le mode de rémunération auquel ont recours les commerçants en caoutchouc vis-à-vis des indigènes dont ils achètent la récolte. L'usage s'est établi de les payer, non en argent, mais en opium, et, comme les Laotiens sont malheureusement très avides de ce narcotique, on devine les conséquences déplorables, au point de vue hygiénique et social, de ce trafic dépourvu de scrupules chez les uns, comme il l'est de prévoyance chez les autres. On redoute la dégénérescence de la race. On redoute aussi la raréfaction de la main-d'œuvre pour les travaux de culture dans un pays où l'exploitation agricole aurait un bel avenir.

Un colon, M. Delineau, a essayé, nous dit la *Quinzaine coloniale*, de faire accepter à la population des avances remboursables en caoutchouc; ce procédé a des avantages; mais, d'autre part, la répression des abus de confiance n'est pas toujours facile.

Avant cette vogue du caoutchouc, l'on exploitait dans le pays des rizières. Les propriétaires de celles-ci les abandonnent maintenant, et comptent sur leurs bénéfices commerciaux pour se procurer le riz nécessaire, calcul qui, à un moment donné, pourrait se trouver démenti par les faits. Pour le moment, cette manière de faire favorise les importations des denrées exotiques, et principalement de marchandises françaises, qui arrivent par la Cochinchine et le Cambodge.

En d'autres termes, la « cueillette » du caoutchouc paraît déterminer au Laos, en ce moment, un élan de prospérité, mais les

conditions dans lesquelles celle-ci se présente inquiètent les hommes prévoyants, qui préféreraient la voir établie sur des bases moins chancelantes.

A l'étranger.

Il y a, en Angleterre et aux États-Unis, un question des tabacs, ou, si l'on aime les grands mots, une « guerre » des tabacs.

On sait que, dans ces pays, le commerce de cette denrée n'est pas, comme en France, monopole d'État.

Selon la tendance à la concentration si bien décrite dans cette revue par M. Paul de Rousiers, des compagnies puissantes se sont peu à peu formées, qui ont acheté les fonds de débitants et pris les mesures habituelles pour étrangler la concurrence. Sur ces entrefaites, un *trust* américain de planteurs de tabac s'annexa la plus importante de ces compagnies. Les autres firent bloc. La lutte était ouverte.

L'*Imperial Tabacco Company*, *trust* anglais, a offert, aux débitants qui renonceraient à vendre les produits américains, une gratification de 100.000 livres par an à partager entre eux.

La compagnie américaine, de son côté, a offert aux débitants, à condition qu'il boycotteraient sa rivale anglaise, une gratification de 200.000 livres et l'abandon de tous ses bénéfices, estimés à une somme à peu près égale, pendant quatre ans.

L'un des plus importants syndicats de débitants a déjà affiché, dans les quarante boutiques qu'il possède à Londres, qu'il ne vendrait plus les marchandises de la compagnie anglaise.

Mais on ajoute que beaucoup d'autres débitants ont maintenu leur indépendance, et ne se sont pas laissé séduire par cette sur-renchère monumentale.

Il est curieux de voir la vente des tabacs, organisée chez nous à l'état de monopole légal, évoluer ainsi, en d'autres pays, vers une organisation qui constitue ou constituera un monopole de fait.

*
* *

Le 30 mars s'est réuni, à la Maison du Peuple de Bruxelles, le dix-septième congrès annuel du Parti ouvrier belge, présidé par M. Furnemont, député de Charleroi.

Ce congrès a versé complètement dans la politique, et s'est occupé avec ardeur de la question du suffrage universel.

Nous ne revenons pas sur cette question, que M. Van Haeken a

exposée avec une rare compétence dans le dernier numéro de cette revue.

Notons seulement que le parti socialiste a profité de l'occasion pour se prononcer, plus nettement que jamais, contre le suffrage des femmes. L'inégalité créée par la constitution actuelle entre l'électeur bourgeois et l'électeur ouvrier les choque; l'inégalité bien plus grande qui existe entre l'homme électeur et la femme non électrice, ne les choque pas.

La chose est curieuse après tous les articles publiés par les journaux socialistes en faveur du vote des femmes, et surtout après les harangues retentissantes de certaines « oratrices » du parti; mais aucune théorie ne tient contre la claire prévoyance de ce qui arriverait si l'on mettait des bulletins de vote entre les mains des femmes. Loin de gagner à cette réforme, les socialistes, en beaucoup d'endroits, y perdraient sûrement leurs majorités.

*
* *

Les récents débats de la Chambre autrichienne ont confirmé tout ce qu'on savait de la propagande germanophile en Allemagne.

Au cours de certaines discussions brûlantes, plusieurs députés du Reichsrath n'ont pas craint de pousser des cris tels que : « Vive l'Allemagne! Vivent les Hohenzollern! »

La majorité, formée de l'élément slave et des Autrichiens conservateurs, a protesté contre ces manifestations bruyantes et témoigné de sa fidélité à l'Empereur; mais il n'en est pas moins vrai que le parti prussophile, en Autriche, se sent de plus en plus fort et éprouve de moins en moins le besoin de se cacher.

Le Reichsrath, n'ayant pu mener à bonne fin le vote du budget, s'est ajourné, après avoir, toutefois, repoussé les efforts des germanophiles, qui voulaient supprimer le lycée tchèque de Troppau et le lycée slovène de Cilli.

A ces querelles sont venues s'ajouter des démêlés entre Croates et Dalmates italiens, démêlés qui ont provoqué à Rome un incident, relatif au séminaire Saint-Jérôme. Les Italiens d'Autriche, en fait, mènent dans les provinces riveraines de l'Adriatique une campagne absolument parallèle à celle que mène le parti allemand dans le reste de la région cisleithane. L'Allemagne et l'Italie tirent chacune à elle des lambeaux de la monarchie autrichienne qui, si elle ne meurt pas, se trouvera réduite à former, pour résister à cette double traction, une fédération de peuples slaves. Mais, d'autre part, des personnages qui disent avoir étudié les faits de plus près déclarent que le péril d'une dislocation n'est pas si voisin que cela.

G. D'AZAMBUJA.

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Du mouvement syndical ouvrier dans l'industrie allemande, par André Dupin, docteur en droit. — Un vol. in-8°, Arthur Rousseau, Paris.

On sait le développement que la fabrication a pris en Allemagne depuis un quart de siècle. A ce mouvement industriel correspond un mouvement social dont cette revue a déjà donné une idée.

L'ouvrage de M. André est consacré à étudier les syndicats professionnels ouvriers de l'industrie allemande. L'auteur remonte d'abord aux origines. Il examine ensuite successivement, dans une première partie, le mouvement syndical marxiste, le mouvement syndical chrétien, les conditions juridiques dans lesquelles se sont développés et se développent encore les syndicats. Une seconde partie est consacrée aux statistiques des divers groupes syndicaux, à des syndicats un peu spéciaux, à l'organisation syndicale des ouvrières, à la constitution interne des syndicats. La troisième partie concerne les « œuvres et programmes ».

M. André Dupin conclut en observant que les divers groupes de syndicats ne diffèrent guère entre eux quant à leur organisation, ni même quant à leurs programmes, et que l'inimitié qui les sépare provient essentiellement de la diversité des opinions religieuses ou politiques.

L'ouvrage, comme la plupart des travaux d'érudition de ce genre, contient d'ailleurs beaucoup plus de faits que de conclusions. C'est un réservoir de renseignements précieux pour ceux qui veulent se mettre au courant de l'organisation ouvrière d'outre-Rhin.

La spécialisation et ses conséquences, par Laurent Dechesne, docteur ès sciences politiques et administratives. — Un vol. in-8°. Librairie de la Société du Recueil général des lois et arrêts (Larose). Paris.

Ce volume, qui réunit des articles publiés dans la *Revue d'économie politique*, a pour but d'étudier à fond le phénomène que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de division du travail, phénomène qui, lorsqu'on l'examine de près, se subdivise en plusieurs éléments assez complexes et assez difficiles à définir. M. Laurent Dechesne montre une grande connaissance des divers travaux qui ont été publiés sur la question.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

A PROPOS DU « SALON »

MÉCÈNES ET BROCANTEURS

Les caricaturistes, en cherchant le comique, atteignent parfois à la profondeur.

L'un d'eux, à propos du « Salon », représentait dernièrement deux jeunes gandins, en train de considérer un tableau, et le dessin portait la légende suivante :

— Est-ce un chef-d'œuvre?

— Je ne sais pas. Ce n'est pas encore décidé.

Le trait est piquant, parce qu'il est vrai. Non pas que cela se dise souvent, mais cela se pense. On a beau se proclamer révolutionnaire, partisan du libre examen, ennemi des autorités et des opinions toutes faites. La docilité des masses, et même de ce que l'on appelle les classes dirigeantes, demeure merveilleuse. En fait, on s'insurge aussi peu contre un engouement artistique ou littéraire que contre une mode relative aux habits ou aux chapeaux. Les révoltes qui se produisent prennent elles-mêmes le caractère d'un mouvement discipliné, où un mot d'ordre, lancé par une coterie mystérieuse, est fidèlement transmis de bouche en bouche par un groupe de personnages auxquels le titre de *snob* n'est pas toujours injustement appliqué.

Qui fait les réputations artistiques? Question passionnante, au moins autant que cette autre à laquelle nous avons essayé de répondre autrefois : « Qui fait les réputations littéraires? » Qui sait si tel tableau de trente ou quarante francs, exposé dans la vitrine d'un magasin peu connu, n'a pas été admiré, au passage, par plus de gens que tel autre dont il a été question dans vingt journaux? Qui sait surtout si ce tableau ignoré n'a pas été l'objet d'une admiration plus spontanée et plus sincère? Mais voilà bien une question condamnée à demeurer sans réponse. A moins d'un hasard heureux, toutes ces admirations individuelles et isolées sont pratiquement comme si elles n'étaient pas, et quand bien même, sur le nombre de ces passants qui ont admiré, se rencontrerait quelque riche particulier qui ferait l'emplette du tableau, si ce riche particulier n'a pas d'influence dans ce qu'on appelle « les hautes sphères », la renommée du peintre ne s'en trouvera pas mieux.

Un peintre ne réussit qu'à la condition d'être lancé. Or, plus on examine la façon dont les choses se passent aujourd'hui, plus on est frappé du caractère commercial que revêt ce lancement. Toutefois ce commerce est loin de ressembler aux autres. Le monde des arts est un lieu de rendez-vous où se rencontrent, en s'entremêlant d'une manière très confuse, diverses influences au milieu desquelles le goût, sans être proscrit, ne fait qu'occuper sa place, sans avoir la permission d'occuper toute la place. Sans prétendre étudier à fond le rôle de chacune de ces influences, nous croyons pouvoir l'indiquer en quelques traits. Et, tout d'abord, constatons un fait qui crève les yeux, à savoir la grande prospérité de ce que nous appellerons irrévérencieusement, si on nous le permet, la fabrication artistique.

Tout le monde sait que ce que l'on appelle, au singulier, le « Salon », est en réalité un ensemble de salles vastes et nombreuses, pas assez nombreuses néanmoins pour satisfaire une foule d'artistes qui, chaque année, ont l'amère déception de s'en voir exclus. On sait aussi que, depuis une douzaine d'années environ, une scission survenue dans le monde des principaux

artistes a fait surgir un second « Salon » qui a pris place à côté du premier. On sait encore que le public, à chaque instant, est sollicité par une foule de petits « salons » particuliers ou d'expositions particulières : pastellistes, aquarellistes, indépendants, femmes peintres et sculpteurs, symbolistes, refusés, etc. On dirait, à certains moments, que le sens du mot « exposition », en matière de tableaux, tend là se rapprocher de la signification qu'il revêt dans les grands magasins. Mais, pour ne parler que des grandes et solennelles assises de l'art, il faut reconnaître que les préoccupations de vente sont loin d'être absentes de l'esprit des organisateurs et des exposants. Cet espoir de vendre se propage dans une multitude d'ateliers, les enfièvre et les multiplie. Malgré tant de lieux où l'on expose et malgré leurs vastes proportions, les exposants font toujours queue à la porte. La presse, chaque année, se fait l'écho des doléances de certains peintres qui se plaignent des dimensions trop exigües, selon eux, des immenses palais mis à la disposition des diverses sociétés qui exposent. Tous ces faits, et d'autres encore, témoignent d'une production artistique très intense, et, bien que certains artistes aisés travaillent pour le plaisir, quoique certains autres « meurent de faim », il faut admettre que, si l'on peint tant de tableaux, c'est que l'on en « place » beaucoup.

Un jeu de mots nous vient à l'esprit, et nous cédon's à la tentation de l'exprimer, car il correspond à un phénomène social d'une certaine importance. Le développement du « Salon » tient au moins en partie à la multiplication des « salons ». Le progrès du bien-être et ce qu'on appelle quelquefois l'« ascension » de la démocratie a généralisé, dans les appartements, l'aménagement d'une pièce consacrée à recevoir. Chez beaucoup de gens, cette pièce est même de beaucoup la plus belle et la plus spacieuse de toutes. Or l'usage, fondé sur l'imitation de l'ancienne aristocratie, veut que cette pièce soit ornée de tableaux. Les gens modestes se contentent de tableaux bon marché, achetés n'importe où, et même dans les grands magasins, au rayon spécial où se tient cet « article ». Les gens riches — y compris les enrichis qui sont les plus ardents — veulent quelque chose qui ait

du cachet, et se procurent des tableaux dont ils puissent dire : « Cela vient de telle exposition » ou : « C'est du fameux Un tel, le maître connu ». Du reste, le mouvement coïncide avec les progrès de l'art dans le mobilier, avec la vogue des vieux meubles et des objets de curiosité. Toutes ces modes se rattachent à une même cause : la diffusion croissante de l'aisance chez un grand nombre de personnes qui, ayant du superflu à dépenser, veulent se rendre à elles-mêmes le témoignage qu'elles sont des gens de goût, dignes de tenir la place de l'ancienne aristocratie héréditaire. « Les gens de qualité apprennent-ils aussi la musique ? » demandait M. Jourdain. Et, sur la réponse affirmative de son professeur, il s'empressait d'ajouter : « Je l'apprendrai donc ». Ainsi fait-on aujourd'hui, soit pour la musique, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, soit pour la peinture, et le nombre de ceux qui ont la douce illusion d'être de petits Mécènes est vraisemblablement prodigieux.

Que nos lecteurs ne voient pas dans ces réflexions l'apologie de l'ancienne noblesse, qui eut ses torts et ses vices, et le dénigrement de la bourgeoisie moderne, qui a ses vertus et ses qualités. En particulier, nous serions désolés d'avoir l'air de médire des « parvenus », alors que la Science sociale a précisément pour but d'apprendre « à parvenir » rationnellement et honnêtement, en se plaçant pour cela dans les conditions qui dérivent de la nature des choses. Mais enfin, il faut bien constater ce qui est. Le progrès de la vente des tableaux tient au renforcement de l'armée des acheteurs, et ce renforcement lui-même tient, en partie tout au moins, à cet esprit d'imitation que nous avons indiqué. Le type extrême est celui du riche Yankee achetant un tableau pour l'unique raison qu'il est cher, et inscrivant au-dessous le prix qu'il a coûté, afin que nul n'en ignore. C'est le « cas-limite », comme disent les mathématiciens, et cela n'empêche pas peut-être le Yankee en question d'être un marchand de cochons très avisé ou un génial raffineur de pétroles.

Nous parlons des Américains. Ils achètent énormément aux peintres français. On peut comparer le rôle que leurs riches

amateurs jouent actuellement auprès de nos artistes, à celui que les riches Français du seizième siècle ont joué eux-mêmes à l'égard des artistes italiens. Bien que, depuis quelque temps, de nombreux peintres américains viennent étudier en France et déploient dans ces études l'énergie avec laquelle ils s'adonnent à d'autres travaux, il est bien certain que nos artistes jouissent encore d'une supériorité indiscutable, et le riche Américain, qui a de l'argent, qui veut tout se payer, qui veut en outre se payer ce qu'il y a de mieux, est porté à venir faire ses emplettes artistiques là où il a le plus de chances d'être bien servi, c'est-à-dire chez nous. Ainsi François I^{er} faisait-il venir Léonard de Vinci et Le Primatice. Ainsi Charles X dépensait-il un million de sa liste civile pour attirer en France Rossini. Ainsi, aujourd'hui encore, même depuis la vogue grandissante de la musique allemande, rencontre-t-on dans le monde entier des musiciens italiens, des troupes d'opéra italiennes. Cela est aussi inévitable que de rencontrer hors d'Espagne des toréadors espagnols. Chaque nation exporte ce en quoi elle l'emporte sur les autres, et exporte là surtout où se rencontrent des gens assez riches pour se payer ces exotiques fantaisies.

Mais, comme toute comparaison, celle que nous venons de faire cloche sur certains points. La situation a changé depuis l'ancien temps. Le seul fait que le nombre des fortunes a prodigieusement augmenté modifie les conditions du problème et rend le commerce des tableaux ou objets d'art beaucoup plus intense que par le passé. La facilité des communications avec des pays plus lointains et plus nombreux vient lui donner à son tour une impulsion plus active. L'art est devenu chose moins exceptionnelle. Autour d'une ruche artistique plus bourdonnante a pu se créer une sorte de « marché ». Le concours des intermédiaires est devenu plus utile. Bref, tout un ensemble de phénomènes mercantiles a surgi en présence des conditions nouvelles où se trouvait l'artiste, ou, plus exactement, ces phénomènes mercantiles, contenus en germe dans l'ancien état de choses, ont atteint des proportions qu'on ne leur connaissait pas jusqu'ici.

Quand on se promène dans les rues de certains quartiers de Paris, on est frappé du grand nombre de brocanteurs que l'on rencontre sur son chemin. (Nous englobons ici, sous le nom de brocanteurs, tous les magasiniers qui, à un titre quelconque, font le commerce des tableaux.) Cette collection de boutiques représente une très vaste clientèle, clientèle spéciale avec laquelle le commerce peut conserver sans inconvénient les caractères que lui ont enlevés, dans les autres branches, l'avènement du prix fixe et le succès du grand magasin. Le prix d'un tableau ou d'une curiosité se fixe d'après la « tête » du client, ce qui réclame de la part du vendeur des capacités psychologiques tout à fait particulières. C'est un véritable art que de vendre les objets qui touchent à l'art. Aussi n'est-il pas étonnant que la race israélite, formée depuis tant de générations à tous les secrets du commerce, joue un rôle éminent dans l'exploitation de cette « branche ». Les tableaux et aussi les curiosités sont d'ailleurs des objets précieux pour quiconque pratique l'usure ; car, comme leur valeur dépend uniquement de l'opinion, rien n'empêche, dans les combinaisons qui servent à déguiser les emprunts, de les faire figurer en leur assignant un prix arbitraire. Le tableau est aussi une valeur de spéculation. Comme on achète une action de mine d'or, avec l'espoir de la revendre avec un beau bénéfice, on acquiert l'œuvre d'un peintre peu connu, mais que l'on croit capable de devenir célèbre. Parfois même, et c'est là ce qu'il y a de plus fort dans le métier, *on s'arrange pour que le peintre en question devienne célèbre*, au moins pendant quelque temps, afin que l'on puisse écouler à des prix fous la « marchandise » achetée jadis pour un morceau de pain. Le marchand de tableaux est un fureteur, plus fureteur souvent que les amateurs qui viennent chez lui. Ceux-ci dénichent les œuvres. Lui, il déniche les hommes, et il joue par là le rôle de Mécène. Mais quel Mécène ! Qu'on se représente Laurent le Magnifique « poussant » Michel-Ange dans le seul but de revendre au poids de l'or les statues de ce dernier, où le pape Léon X accaparant à la baisse les œuvres de Raphaël pour s'en débarrasser à la hausse, après qu'il aura fait « mousser »

artificiellement son protégé : on aura quelque idée de la façon dont les brocanteurs entendent les encouragements à l'art. Or, c'est un fait, beaucoup d'artistes ne peuvent réussir qu'en s'adressant à eux. Notons que le système, considéré dans ses résultats, n'est pas entièrement mauvais, vu que ces gens-là ont du flair et que leur intérêt les pousse à ne pas faire « mousser » des non-valeurs. Mais il est clair que le point de vue pécuniaire domine absolument tout ce système de patronage. Non seulement le Mécène ne vise qu'à s'enrichir, mais l'artiste exploité par lui, pour se rattraper, est excité, soit à produire uniquement ce qui est de vente courante, soit encore à se lancer dans l'excentricité pour accrocher les yeux par force et trouver des acheteurs quand même. De cet ensemble de conditions, l'art pur ne saurait se trouver bien.

Notons que ce monde de la brocante n'est pas renfermé dans les magasins où l'on vend des tableaux. Les personnes bien renseignées assurent que le brocanteur opère encore dans le monde, sous la forme d'un *gentleman* accompli. Au lieu de la houppelande crasseuse immortalisée dans les romans, il revêt le frac élégant des valseurs, et fait des affaires entre eux *sandwiches*, sans en avoir l'air. Des gens « du meilleur monde », ruinés au jeu ou à la Bourse, trouvent à se remonter, assure-t-on, par ce trafic exercé *incognito*, comme d'autres se font des revenus en recommandant, au cours de leurs conversations, les émissions d'actions de certaines entreprises financières, moyennant un courtage que leur versent les intéressés.

Faut-il s'étonner, après cela, que les « querelles de boutique » tiennent une si grande place dans les différends qui éclatent de temps à autre au sein de telle ou telle société artistique, et dont la presse entretient vaguement le grand public ? Au fond des divergences qui se produisent entre artistes, ce qu'on peut distinguer, lorsqu'on regarde bien, c'est la lutte de ceux qui vendent bien, et qui tiennent à maintenir les combinaisons grâce auxquelles ils vendent bien, et ceux qui vendent mal, ou ne vendent pas, et qui voudraient opérer des transformations susceptibles de leur faciliter le placement de leurs toiles. Certes, nous ne voulons

pas dépoétiser absolument les choses, et, versant en plein dans les explications matérialistes, nier la part que les idées peuvent avoir dans ces discussions si ardentes ; mais ceux qui connaissent le monde et la vie nous pardonneront de rappeler que, bien souvent, les idées servent d'enseigne aux intérêts pécuniaires. Il faut respecter les âmes éprises d'idéal que l'on rencontre encore, mais il faut se défier de certaines protestations trop agrémentées de grandes phrases et de grands mots. En y ajoutant foi, on s'expose au même genre d'erreur que lorsque on assigne à une guerre les causes officiellement énoncées dans les documents diplomatiques, ou lorsque, sur la foi d'une éloquente affiche, on attribue l'origine d'une candidature au désir véhément qu'a le candidat de se dévouer au bien du pays.

Du reste, les artistes ont raison de vouloir vivre, comme tout le monde, et de faire *ce qu'il faut pour ça*. Or, ce qu'il faut pour ça, c'est d'obliger, dans l'universel tapage, les attentions distraites à se diriger de son côté. Dans ce but, il se crée de grandes entreprises de réputations artistiques, et les entrepreneurs, qui sont des types modernes, usent d'un procédé qui ne l'est pas moins : la publicité. Seuls les naïfs, en lisant dans certains journaux très lus des « échos » ou encore des « indiscretions » faisant connaître au public les œuvres auxquelles travaille tel ou tel artiste, peuvent croire que ces informations sont insérées bénévolement. Cela peut arriver quelquefois ; mais, en règle générale, les échos » de ce genre sont aussi bien payés que ceux par lesquels on essaye d'attirer la clientèle mondaine à certains hôtels des villes d'eaux ou de la « Côte d'Azur ». Certains directeurs d'agences sont passés maîtres dans l'art de créer un bruit artificiel autour de tel tableau comme autour de tel ouvrage. Cela coûte très cher, mais cela rapporte quelquefois, comme les réclames obsédantes en faveur de certaines denrées pharmaceutiques finissent, lorsque l'affaire est bien conduite, et malgré les frais énormes qu'elle suppose, par enrichir des pharmaciens avisés.

Sans doute, l'amour de l'argent est chose fort ancienne, et l'histoire de la peinture témoigne que certains « maîtres » n'ont pas

été exempts de cette passion ; mais ce qui n'existait pas de leur temps, c'était cette organisation mercantile de la production et de la recherche des débouchés artistiques. Les peintres de la Renaissance, par exemple, s'élevaient par le contact direct avec les princes, seigneurs, papes, prélats, chefs de monastères, qui avaient pris goût à leur peinture. De nos jours, l'intermédiaire est devenu, dans un très grand nombre de cas, un rouage essentiel sans lequel on n'a plus qu'à désespérer du succès.

L'art a pourtant un autre grand protecteur : l'État.

L'État protège l'art par bien des moyens, et dépense à le protéger des sommes bien plus considérables que celles dont plusieurs princes amis des arts ont comblé les artistes de leur temps. L'État entretient une école des beaux-arts. L'État met ses palais nationaux à la disposition des artistes qui exposent. L'État achète un très grand nombre de tableaux et de statues, qu'il place ensuite dans ses musées ou dont il fait cadeau aux musées de province. L'État entretient l'école de Rome. L'État possède enfin, au Ministère de l'Instruction publique, tout un service assez compliqué, destiné uniquement à protéger les beaux arts. Ajoutons pour mémoire les décorations prodiguées aux artistes éminents et les marques de déférence dont on les honore dans le monde officiel.

Que produit tout cela ? Bien peu de chose, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'administration est une protectrice trop impersonnelle pour que sa bonne volonté puisse produire des effets vraiment heureux. Tout d'abord, l'administration ne déniche pas les talents ou les génies. Elle les attend, et, pour se montrer impartiale, leur dit, lorsqu'ils se présentent : Soumettez-vous à des concours. Or, si les concours peuvent servir à éliminer les nullités, ils ont rarement la vertu de mettre en relief ce qu'on appelle le génie. Combien de « prix de Rome », choyés par leurs professeurs, n'ont nullement tenu les promesses qu'ils avaient données ! Et même, en définitive, combien peu de gens s'occupent de savoir qui a eu ou n'a pas eu le prix de Rome ! N'en est-il pas un peu de cette distinction pourtant si ardemment bri-

guée comme de l'avantage qu'ont certains auteurs de pouvoir écrire sur la couverture de leurs ouvrages cette flatteuse mention : « Couronné par l'Académie française » ? Si l'on ne se dit pas que cela ne prouve rien, on se dit tout au moins que cela ne prouve pas grand'chose. Et puis, là où il y a trop de mérites récompensés, la mémoire paresseuse se refuse à enregistrer le nom de tous ceux qui ont obtenu des récompenses. De même, chez les peuples où il y a trop de nobles, c'est un peu comme si tout le monde était roturier.

Avec le patronage de l'État, cette multiplication fâcheuse des protégés est chose à peu près inévitable. Le Mécène personnel va à l'artiste. Le Mécène impersonnel est assiégé et tiraillé en tous sens par les artistes qui veulent se faire protéger par lui. On fait de cette protection une carrière. Certains peintres font des tableaux dans la seule pensée qu'ils pourront être achetés par l'État et placés dans les musées, alors qu'au contraire l'État, en amateur éclairé, devrait librement et spontanément rechercher, pour leur accorder cet honneur extraordinaire, des tableaux qui n'ont pas été faits exprès pour cela. Bien entendu, la concurrence des artistes qui se disputent les faveurs officielles les amène — ou amène tout au moins certains d'entre eux — à faire jouer dans les coulisses les ressorts ordinaires au moyen desquels on obtient une faveur quelconque de l'État. Une place dans un musée se demande comme une place dans les forêts ou dans l'enregistrement, et voilà encore une circonstance qui fausse absolument les allures normales que devrait revêtir le patronage des arts. Combien d'artistes fiers et sauvages, comme il y en a eu, n'auraient jamais consenti à passer par cette porte, et, s'il avait fallu absolument y passer pour devenir célèbres, seraient demeurés obscurs. On ne se figure pas un Michel-Ange faisant agir des protections auprès de vagues bureaucrates. Du reste, l'obsession que crée chez l'artiste la nécessité de se frayer son chemin de cette manière n'est guère de nature — les psychologues en conviendront — à donner à l'artiste cette liberté d'esprit et cette indépendance d'inspiration si favorable à la production d'œuvres vraiment magistrales. Une partie de son imagination se dépense à trouver les moyens

de faire remarquer l'autre, et si l'on nous passe l'expression, le « rendement » artistique de ses facultés se trouve diminué d'autant.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure deux choses : l'une que l'état social actuel, en France et dans plusieurs pays dont les conditions sont analogues, est favorable à une copieuse production artistique ; l'autre, que ce même état social n'est pas favorable à l'ascension d'éclatantes supériorités artistiques telles que d'autres époques en ont vu. S'il n'y avait là qu'une question d'arithmétique, si la chance d'avoir des génies était proportionnée au nombre d'artistes, comme la chance de gagner un lot est proportionnée au nombre de billets que l'on prend à la loterie, nous devrions compter plus de peintres géniaux qu'il ne s'en est trouvé à Florence sous les Médicis. Notre époque, de l'aveu presque unanime, n'a pourtant pas ce bonheur ou cet honneur, ce qui prouve d'une façon frappante que, si certains faits sociaux tendent à jeter dans la carrière picturale une foule de personnes, d'autres faits sociaux contiennent cette multitude, pour ainsi dire, dans une certaine zone horizontale, et empêchent les mieux doués eux-mêmes de dépasser une certaine hauteur.

Que manque-t-il donc à cette armée de pinceaux pour que quelques-uns d'entre eux deviennent illustres ? Que manque-t-il à tant de travailleurs absorbés par la poursuite du beau, pour leur faire trouver des beautés de qualité vraiment supérieure ? Il manque des Mécènes personnels, éminents, puissants, formés eux-mêmes à l'intelligence exquise des choses de l'art par une éducation prolongée, œuvre de plusieurs générations. Et, en effet, nous venons d'énumérer en quelques mots une série de conditions qu'il est assez rare de voir réalisées ensemble, ce qui explique pourquoi les grandes époques artistiques sont si rares dans l'histoire de l'humanité.

Il existe sans doute, actuellement, des gens riches qui commandent des tableaux à des artistes, et qui ont avec ceux-ci des rapports personnels. Mais ce ne sont plus ces personnes qui

donnent le ton et le branle. Leur puissance est limitée par celle des brocanteurs et entrepreneurs de publicité, ainsi que par celle de la bureaucratie des beaux-arts, de sorte que le rayonnement de leur action sociale se trouve singulièrement atténué, comme l'est celui d'une lampe dans une pièce où l'on laisse pénétrer le jour. C'est ainsi, pour recourir à une autre comparaison, que les Grecs, bien que n'ayant guère changé leur mode de naviguer et d'entendre le commerce, sont loin d'être demeurés, comme jadis, les maîtres de la Méditerranée, pour cette unique raison que d'autres races plus puissantes et mieux outillées sont entrées en scène. Les Mécènes individuels se rencontrent donc ; l'espèce n'est pas anéantie. Ce qui est, sinon anéanti, du moins considérablement affaibli, c'est leur prestige, leur suréminence, leur faculté de s'imposer, de grouper autour d'eux l'élite artistique, après avoir fait librement et royalement leur choix.

Ce qui paraît aussi fort atténué, c'est ce goût exquis dont nous parlions tout à l'heure. Il n'y a pas à dire ; le type du connaisseur ne s'improvise pas. Même parmi les personnes qui s'occupent d'art avec une curiosité sympathique, combien — et nous avouons sans fausse honte que nous sommes du nombre — sont incapables d'apprécier la valeur technique d'une œuvre, et, par exemple, de distinguer un original d'une copie ! L'attrait par lequel un tableau nous séduit n'a souvent rien à voir avec sa perfection intrinsèque. Il nous plaît par le sujet, ou par la pensée qui s'en dégage, ou, s'il s'agit d'un portrait, par la beauté du modèle, même imparfaitement rendue. En revanche, bien des gens instruits et sérieux passent indifférents devant des toiles auxquelles les gens du métier trouvent un très grand mérite. Faut-il pousser l'aveu à l'extrême ? Avouons donc que certaines chromolithographies sans valeur charment quelquefois nos regards plus que certaines œuvres consacrées par l'admiration des siècles, et exposées avec honneur dans nos musées nationaux. Il en est donc, chez les particuliers, de la compétence en art, comme il en est de certaine urbanité raffinée de manières, qui ne peut guère s'acquérir que lorsque plu-

sieurs générations se sont succédé dans le culte fervent des choses de l'art.

Or, cette exigence cadre mal, de nos jours, avec la façon rapide dont se font et se défont les fortunes, ainsi qu'avec cet affairément qu'engendre, même dans les familles riches, l'élargissement du cercle des besoins. D'un côté, une foule de gens riches sont trop neufs dans leur richesse, ou trop anxieux de la perdre, ou trop soucieux de l'augmenter; de l'autre, une foule d'occupations nouvelles ou de divertissements nouveaux : voyages, automobilisme, collections systématiques faites pour l'unique plaisir de collectionner, etc., entraînent vers d'autres horizons l'esprit de ceux que leur situation désignerait comme protecteurs des vocations artistiques. Sans compter que le seul fait d'une organisation officielle établie dans ce but est de nature, en cette matière comme en d'autres, à paralyser l'entrain de l'initiative privée.

La situation, en fin de compte, et en attendant que l'évolution sociale enfante de nouveaux Mécènes assez puissants pour ranimer l'étincelle du grand art, demeure telle que nous la voyons : prospère pour qui envisage la quantité, médiocre si l'on considère la qualité, n'autorisant ni le dénigrement ni l'enthousiasme, et permettant d'ailleurs à quelques individualités estimables de se tailler par-ci par-là des succès de second rang. Car il peut se rencontrer, par exception, des amateurs assez éclairés pour mettre au service de réels talents une demi-influence, et il serait injuste de nier que, soit parmi les brocanteurs, soit parmi les fonctionnaires, soit parmi les professeurs patentés, on rencontre parfois des hommes fort intelligents. La valeur des individus répare alors en partie le dommage causé collectivement par l'ensemble des conditions sociales, comme telle fraction des eaux d'un fleuve, par le jeu accidentel des contre-courants, se trouve portée en sens contraire du flot et ramenée vers la source.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXI

LA RENAISSANCE DE LA ROYAUTE EN FRANCE (1)

La royauté n'a pas abattu la féodalité.

C'est quand la féodalité s'est dissoute en vertu même de ses origines, que la royauté est remontée.

La renaissance de la domination royale ne s'expliquerait pas autrement.

Comment la royauté réduite à la dernière expression, à un titre sans sanction, aurait-elle renversé la féodalité, que toute la puissance des Mérovingiens et des Carlovingiens n'avait pu empêcher de naître et de grandir?

Mais quand le seigneur, après le succès complet de la lutte qu'il avait menée contre le régime administratif romano-barbare, fut peu à peu dégarni de son armée féodale par les exemptions que s'arrogeaient les vassaux désormais rassurés; quand il eut été insensiblement détaché de son domaine par l'affranchissement successif des serfs qui s'étaient enrichis sous sa direction agricole; quand il eut été exclu des villes par la formation des Communes que provoquaient à la liberté les besoins de l'industrie renaissant sous l'influence de la prospérité générale; quand il lui fallut subir la rivalité militaire des bandes communales et bourgeoises dont les forces allaient sans cesse croissant; quand

(1) Voir l'article précédent, avril 1902, *Science sociale*, t. XXXIII, p. 305.

il dut, pour se faire de nouvelles amitiés ou d'immédiates ressources, céder en fief la plupart de ses fonctions seigneuriales ; quand, sous la poussée de cette série de faits qui s'engendraient naturellement les uns les autres, il eut échangé, en fin de compte, l'exploitation directe de ses terres et le gouvernement personnel de sa seigneurie contre les aventures sans suite de la chevalerie errante, alors — mais alors seulement — la royauté rentra en scène.

Elle n'avait plus devant elle la féodalité toute-puissante, la féodalité vraie, qui avait vaincu les Mérovingiens et les Carlovingiens ; mais, sous le même nom, une pure chevalerie, une féodalité militariste, toute différente de la première.

Il ne faut donc pas représenter la royauté comme s'étant levée dans sa faiblesse, s'étant audacieusement attaquée au géant féodal et l'ayant renversé aux applaudissements du pays délivré par elle. C'est un roman dont beaucoup de livres sont remplis, mais qui n'a pas de place dans l'histoire.

On commet au sujet de la royauté la même erreur, mais plus grave, qu'au sujet des Communes, quand on fait d'elle, comme des Communes, la force génératrice et dirigeante du mouvement par lequel la féodalité s'en est allée. L'erreur est ici plus grave, parce que cette allégation est encore moins vraie de la royauté que des Communes. Les premiers efforts utiles de la royauté pour s'émanciper à son tour du régime féodal, après les vassaux, après les serfs, après les artisans, ne se sont produits que quand s'était déjà complètement dessiné le double avènement, caractéristique et décisif, de la Chevalerie et des Communes. En effet, le premier roi qu'on signale comme s'étant mis en branle avec quelques succès, bien modestes encore, contre la féodalité, c'est Louis VI, dit le Gros. On sait, de l'aveu de tous, combien avaient été insignifiants jusqu'à les règnes des Capétiens, et particulièrement combien avait été apathique et vain le long règne de Philippe I^{er}, prédécesseur immédiat et père de Louis VI. Celui-ci fut associé au trône en 1100 ; il avait vingt-deux ans, mais il ne régna vraiment qu'à la mort de son père, en 1108. Or, en 1108, les villes du Midi étaient

émancipées en très grand nombre et depuis longtemps : nous avons vu qu'elles avaient précédé dans la liberté les villes du Nord. Et les villes du Nord avaient déjà parmi elles des Communes depuis un quart de siècle. La Commune du Mans avait été proclamée dès 1073 ; celle de Cambrai, en 1076 ; celle de Noyon, selon toute vraisemblance, en 1098, au moment où on élut évêque Baudri de Sarchainville, homme très justement populaire, qui était partisan déclaré de l'institution communale et qui, non content de l'accepter dans sa ville épiscopale, s'employa à l'y affermir ; puis vinrent les Communes de Saint-Quentin, vers 1102, et de Beauvais, plusieurs années avant 1108. C'est aussi avant cette époque que la chevalerie avait commencé à se jeter dans les aventures lointaines, aux quatre coins du monde, depuis l'Italie méridionale, en 1037, et la Sicile, en 1058, jusqu'à la Grande-Bretagne, en 1066 ; et depuis le Portugal, en 1094, jusqu'à la Palestine, en 1096. Voilà à quels progrès en étaient le mouvement des Communes et la dégénérescence des seigneurs féodaux, quand la royauté commença à reprendre quelques avantages.

Il n'est pas inutile d'ailleurs de remarquer que la royauté capétienne était déjà terriblement loin de ses commencements, et qu'elle n'avait guère grandi jusque-là. On aime quelquefois à se représenter l'avènement de la troisième race comme la reflorescence de la royauté après la décadence carlovingienne. Or, en 1108, il y avait deux siècles — c'est beaucoup — que les ancêtres des Capétiens avaient fait leur première accession au trône avec Eudes (887-898), Robert I^{er} (922-923), Raoul (923-936) ; et il y avait cent vingt et un ans que Hugues Capet était demeuré sans compétiteur et avait opéré l'intronisation définitive de la dynastie (987).

Qu'avait fait la royauté pendant ce temps ?

Pendant le premier siècle, c'est-à-dire depuis l'avènement de Eudes, succédant à l'empereur Charles le Gros en 887, jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, en 987, la royauté avait été l'objet d'un reste de défiance de la part de la féodalité, qui se plaisait encore à opposer l'une à l'autre la famille des futurs Capétiens

et celle des Carlovingiens, pour tenir le titre royal dans l'impuissance et pour empêcher les vaillants comtes de Paris, ducs de France, de recommencer la tentative de Pépin le Bref et de Charlemagne. C'est ce qui nous explique cet entrecroisement incessant de rois ancêtres des Capétiens et de rois carlovingiens pendant toute la durée de ce siècle. Il est notoire que les descendants de Charlemagne, dépouillés à peu près de tout avoir, quelquefois même de leur ville de Laon, étaient un jeu pour les seigneurs d'alors et que les ducs de France, qui comptaient parmi les plus riches feudataires, hésitaient à prendre le trône dans la crainte d'être obligés de se dépouiller à leur tour pour se concilier les seigneurs, leurs émules, comme avaient été réduits à le faire les Carlovingiens. Leurs hésitations apparaissent nettement dans l'histoire : ils délaissent le titre royal presque aussi facilement qu'ils l'ont pris ou accepté ; ils l'abandonnent à un de leurs beaux-frères, Raoul, duc de Bourgogne ; et Hugues le Grand, le père même de Hugues Capet, rappelle et maintient avec une persistante et astucieuse politique les derniers fantômes de rois issus de Charlemagne.

Après cent ans de cette complète annulation de la royauté, personne parmi les grands seigneurs féodaux ne s'intéressa plus à ce qui en adviendrait, et Hugues Capet put se risquer à prendre la couronne sans qu'aucun d'eux s'en inquiétât, ni l'inquiétât. Ce fut le commencement du second siècle des Capétiens : ils avaient passé le premier à attendre que la fonction royale fût réduite à une parfaite insignifiance, pour y remplacer définitivement les Carlovingiens.

Pendant le second siècle, ou plutôt pendant cent vingt ans, depuis l'avènement de Hugues Capet en 987, jusqu'au règne de Louis VI, en 1108, ce que la royauté fit certainement de plus profitable à son avenir, ce fut de laisser complètement dormir son titre, de sorte qu'elle n'excita plus la jalousie de seigneurs assurément plus puissants qu'elle, comme les ducs de Normandie, les ducs d'Aquitaine, les comtes de Toulouse. Ces grands seigneurs féodaux, qui se préoccupaient d'ailleurs assez peu de prêter hommage à la royauté, ne trouvaient pas mauvais, après

tout, de « relever » de quelqu'un de moins puissant qu'eux. Ce qu'ils avaient recherché en maintenant les rois fainéants carlovingiens, ils le rencontraient encore chez les Capétiens, modestes ou inactifs : une suzeraineté qui ne les gênait pas et sur laquelle ils pouvaient, au besoin, peser pour se servir d'elle.

Il n'est pas douteux que si les premiers Capétiens avaient voulu reprendre le rôle de Pépin le Bref et de Charlemagne, mener la féodalité et la comprimer, l'histoire de la décadence carlovingienne aurait recommencé. La féodalité menacée se serait maintenue dans toute la vigueur et la rigueur de son organisation, pour poursuivre contre la royauté la lutte dans laquelle elle n'avait jamais faibli et jamais fait un pas en arrière. C'est la quiétude acquise par la parfaite annulation de la domination royale durant deux longs siècles, qui a inspiré aux féodaux la confiance de relâcher entre eux leurs liens et d'aviser à se détacher les uns des autres dans une liberté plus grande que rien ne menaçait plus. Là est la raison, trop peu aperçue, du tour si contraire que prirent l'histoire de la seconde race et celle de la troisième. Par là se comprend la différence du sort des Carlovingiens et de celui des Capétiens.

Ainsi, pendant plus de deux siècles, la royauté capétienne n'avait rien fait qui pût compter à titre royal : elle était restée annulée.

Nous connaissons plus à fond encore sa situation en examinant ce que les Capétiens, pendant ces deux siècles, firent à titre de seigneurs dans leurs domaines propres. Ce sont ces terres « seigneuriales », qui ont été appelées d'un terme bien significatif « les terres *de l'obéissance* du roi », le reste du royaume étant désigné, et cela officiellement, sous le nom de « terres *hors de l'obéissance* du roi ». Il était difficile de caractériser plus ouvertement que par ces deux appellations la condition réelle de la royauté.

Dans leurs terres seigneuriales, les Capétiens passèrent exactement par les mêmes positions que les autres seigneurs. Ils virent se relâcher les liens féodaux entre eux et les gens de leurs domaines. De sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'au temps des

débuts de Louis VI, c'est-à-dire au commencement du XII^e siècle, le roi fût entouré, sur ses propres terres même, de vassaux qui ne lui étaient rien moins que soumis. Il ne pouvait d'aucun côté s'éloigner tant soit peu de Paris, fût-ce jusqu'à Montmorency, sans leur bon vouloir, et ce bon vouloir n'était ni très commun ni très constant.

L'histoire des premiers Capétiens en tant que seigneurs est certainement une des plus curieuses qu'on puisse étudier, parce qu'on y voit une image continue de l'existence féodale pendant cette période trop peu connue dans laquelle la féodalité a fait l'évolution qui l'a menée à sa perte. C'est l'histoire, bien suivie et bien éclairée, d'une seigneurie, c'est une série ininterrompue de physionomies de seigneurs, qui est de la plus haute valeur comme information sur une époque singulièrement intéressante et décisive. Les auteurs d'histoire générale de la France se trompent donc beaucoup, quand ils éliminent à peu près complètement de leurs récits l'histoire des premiers Capétiens comme peu digne de mémoire. Elle est nulle, en effet, au point de vue royal, mais elle est riche de lumières au point de vue seigneurial. Elle présente, dans la monographie d'une famille, l'histoire réelle de ce temps-là, en montrant par un exemple précis le régime social qui faisait le fond des événements.

Je ne puis prendre ici que quelques traits en passant pour faire voir les Capétiens sous cette figure de seigneurs féodaux, entraînés comme les autres par le mouvement naturel que suit la féodalité.

Le dixième siècle est l'époque du relâchement progressif des liens de la vassalité : or, qui reflète mieux cette situation que l'histoire de Hugues Capet, duc de France, alors que, prenant le titre de roi, il trouve les seigneurs, vassaux directs de la couronne, tranquillement enfermés dans leur indépendance et parfaitement insouciants de leurs devoirs et de leurs droits même de grands feudataires?

Le onzième siècle, au début, est l'époque où cette indépendance et cet isolement se traduisent par une existence toute domestique du seigneur : or, qui peint mieux cette existence que

l'histoire de Robert le Pieux, d'esprit pacifique et charitable, de tendances intellectuelles et mystiques, qui se plaît à mettre partout le bon ordre, jusque dans les solennités populaires; où, précédant le cortège, il s'emploie à faire faire place; qui se laisse volontiers voler les ornements d'or de son vêtement par les pauvres dont il accepte aisément l'approche; qui, disciple du célèbre Gerbert, aime les livres, se fait accompagner d'eux en voyage, est habile au chant et, dans l'abbaye de Saint-Denis, se met au lutrin; qui seconde la réforme monastique; qui fait préparer des criminels à la mort et les gracie après qu'ils sont arrivés au repentir; qui se bat pourtant et victorieusement pour soutenir ses droits, particulièrement au duché de Bourgogne; qui ramène par les armes à l'obéissance son fils révolté; qui se montre parfois justicier terrible jusqu'à l'excès? Tel est bien, aux premières années du onzième siècle, le type du propriétaire féodal, qui, voulant la paix sans craindre la guerre, se plaît aux choses de la vie ordinaire et ne se bat que sous la conviction d'une nécessité.

La seconde moitié du onzième siècle est l'époque où la fabrication et le commerce réveillent les villes, surtout dans le Midi, et amènent le progrès des arts et du luxe : or, qui subit plus l'effet de ce mouvement que Philippe I^{er}? Il épouse une femme du Midi, et le voilà inondé d'un entourage de gens frivoles, de Méridionaux qui ne connaissent que fêtes, plaisirs, modes bizarres, nouveautés extravagantes; et sa vie nonchalante et désœuvrée caractérise bien l'inutilité à laquelle tournait l'existence du seigneur féodal tandis que l'émancipation et la prospérité se développaient en dehors de lui.

Enfin, à l'issue du onzième siècle, n'avons-nous pas vu les seigneurs se jeter en dehors de cette vie insuffisante et inoccupée pour entreprendre des exploits de chevalerie? Or, qui fait mieux apparaître ce tournant de l'histoire que le personnage de Louis VI, amateur de coups d'épée, épris d'idées de justice chevaleresque, de redressement des torts en tout lieu, et sortant brusquement de l'apathie où s'était endormi Philippe I^{er}?

Concluons : Pendant que la féodalité s'en allait, l'institution

royale était demeurée inactive, et ceux qui portaient le titre purement nominal de rois n'étaient, en fait, que des seigneurs qui subissaient tout simplement la série des évolutions communes à tous les féodaux.

Mais quand la féodalité fut bien définitivement déracinée et tournée en chevalerie, c'est-à-dire au douzième siècle, la royauté réapparut. Comment? Le voici :

Elle recueillit la direction de tout ce qui échappait successivement à la féodalité.

C'est ce que nous allons voir.

Le premier acte par lequel les Capétiens relevèrent leur puissance, ce fut la reprise de leur propre domaine seigneurial, qui leur avait échappé en partie par la distension des liens de la vassalité. Tout le monde sait — et je l'ai rappelé plus haut — que leur position, antérieurement au règne de Louis VI, était devenue si étroite, qu'ils ne pouvaient maintenir la sécurité autour de Paris sans se heurter à la puissance parfois redoutable de hobereaux très enclins à piller les convois de marchands et les biens d'Église. Or comment sortirent-ils de cette condition humiliante?

Ils en sortirent en se mettant à la tête d'une population qui avait été la première à s'émanciper de la féodalité : la population des domaines ecclésiastiques, c'est-à-dire des terres d'évêché et d'abbaye. L'affranchissement avait été hâtif dans ces terres, où la prospérité régnait souvent plus qu'ailleurs par une administration plus régulière. Les seigneurs voisins étaient très tentés d'y faire des razzias en cas de besoin. Les évêques et les abbés ne devaient pas personnellement mener la guerre à cause de leur condition ecclésiastique, et ils ne pouvaient pas, sans risquer de s'en trouver dupes d'une manière ou d'une autre, la remettre aux mains d'un seigneur complaisant. Ils avaient donc pris le parti de confier à un chef tiré du personnel même de l'évêché ou de l'abbaye, et sans titre féodal, le com-

mandement de leurs tenanciers tout disposés à se défendre vigoureusement, eux et leurs tenures. Cette combinaison sortait du cadre régulier de l'organisation féodale. Et ce fut la première institution que le roi s'offrit à accueillir et à seconder.

C'est ainsi que Louis VI se mit à la tête des troupes de l'abbaye de Saint-Denis et de celles d'autres domaines ecclésiastiques de l'Ile de France ou de l'Orléanais. Il se fit, selon la formation qu'il tenait de son époque, le « chevalier » de cette cause. C'est à l'aide de ces troupes, nées de l'affranchissement des serfs, et portées par simplicité de nature à servir en dehors des règles strictes et des obligations formelles, que Louis VI commença à replacer sous son autorité ou à détruire sans merci ceux des vassaux de son domaine seigneurial qui s'étaient rendus complètement libres ou parfaitement intolérables. Le fait de cette alliance première est demeuré fameux dans l'histoire par la coutume que gardèrent les rois d'aller à Saint-Denis, avant leurs expéditions guerrières, pour prendre le commandement de l'armée et lever de leur main l'oriflamme de l'abbaye, déposée sur l'autel de la basilique.

Ce que je viens de dire se bornait encore au pays dit « de l'obéissance du roi ».

Mais bientôt le roi trouva à prendre la direction d'une autre population dans des pays « hors de son obéissance ». Ce fut un grand pas de plus. Cette population était celle des Communes.

Bien loin d'être partisan des Communes par une conviction sociale et une doctrine absolue, le roi se garda radicalement d'en accepter aucune dans toute l'étendue de ses domaines. Il eut soin de s'accommoder avec les villes de sa dépendance seigneuriale pour qu'elles ne fussent que « villes de bourgeoisie », dotées de libertés civiles, mais sans autonomie politique. C'est là un premier démenti, et non le seul, donné par le roi lui-même aux historiens qui se sont avisés de l'appeler « le Père des Communes ».

« Paris, dit très exactement Augustin Thierry, n'eut jamais de Commune, mais seulement des corps de métiers et une justice bourgeoise, sans attribution politique. Orléans entreprit, sous

Louis le Jeune, de s'ériger en Commune, mais une exécution militaire et des supplices châtièrent, selon l'expression des Chroniques de Saint-Denis, « la forcenerie de ces musards, qui, pour raison de la Commune, faisaient mine de se rebeller et dresser contre la couronne. » (*Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XIII^e.) Ce fut ainsi dans tout le domaine royal.

Mais, même à l'égard des Communes qui se formaient aux dépens des seigneurs en dehors des pays de son obéissance, le roi se montra très indécis et très peu constant sur le meilleur parti à tirer d'elles pour son propre compte.

Et d'abord, comment fut-il appelé à s'en mêler?

Les Communes apparaissaient comme une étrange anomalie au milieu du régime féodal. Aussi, ceux qui les établirent, artisans révoltés ou seigneurs bienveillants, sentirent-ils le besoin d'une garantie officielle, d'une régularisation féodale de l'institution : — à moins qu'il ne s'agit de pays particulièrement laissés à eux-mêmes, comme la Normandie, qui était presque un royaume, ou comme les Flandres, neutralisées pour ainsi dire entre l'allégeance des rois de France et celle des empereurs d'Allemagne. — A Noyon, ce fut l'évêque-seigneur qui jugea bon de réclamer pour la Commune, qu'il avait généreusement octroyée, la ratification de son suzerain, le roi. A Laon, au contraire, ce furent les gens de la Commune qui prirent contre leur évêque la précaution de faire reconnaître leur constitution par le chef de la féodalité, le roi. Ainsi en arriva-t-il ailleurs, tantôt d'un façon, tantôt de l'autre.

Le roi fut donc provoqué à se mêler au mouvement des Communes, et ce ne fut pas lui qui le provoqua.

Or, appelé à jouer un rôle, que fit-il? On va le voir par l'histoire de la Commune de Laon, une des plus célèbres, une de celles dont on se plaît à évoquer le souvenir en témoignage de la paternelle sollicitude de Louis VI pour les Communes. Ce n'est ici qu'un exemple : le fait s'est constamment répété.

Les habitants de Laon avaient obtenu Commune de leur évêque à prix d'argent. Ils envoyèrent à Paris auprès du roi, pour solliciter sa garantie par de riches présents. La conclusion ne fut

pas douteuse : *compulsus est et rex largitione plebeid id jurejurando firmare*, dit naïvement Guibert de Nogent.

Trois ans après, en 1112, l'évêque se repentit de sa concession, et il profita d'un voyage de Louis VI à Laon pour le prier de retirer sa sanction de suzerain. « Les conseillers du roi firent d'abord quelques difficultés, parce que les bourgeois de Laon, avertis de ce qui se tramait, leur avaient offert pour le maintien de la Commune 400 livres d'argent, et plus s'ils l'exigeaient. L'évêque se vit donc obligé d'enchérir par-dessus ces offres et de promettre 700 livres. Cette proposition détermina le roi à prendre parti contre la liberté de la ville. Le lendemain matin, au point du jour, il partit en grande hâte avec tous ses gens. » (Guibert de Nogent, cité par Aug. Thierry, *Ibid.*, lettre XVI^e.)

Pendant deux cents ans d'une existence souvent interrompue, la Commune de Laon ne fit pas autre chose que de racheter ainsi périodiquement l'approbation du roi. (Voir Aug. Thierry, *Ibid.*)

La confirmation de la Commune d'Amiens par le roi fut achetée de même : *Ambiani, rege illecto pecuniis, fecerunt Communiam*. (Guibert de Nogent.) Et ainsi du reste.

Il est certain que le roi vit tout simplement dans ces établissements de Communes une occasion de se faire, à titre de suzerain, octroyer quelque argent, comme le seigneur direct lui-même, par les artisans enrichis et disposés à payer leur liberté.

Aussi, cette première époque des Communes n'a-t-elle pas fourni, comme on le croit, une bien grande extension à la puissance royale : elle ne lui a guère apporté qu'une importance d'opinion et des ressources financières. C'est plus tard que le personnel même des Communes est venu recruter les forces militaires et administratives de la royauté.

Mais pourtant, grâce à l'argent que le roi retirait de ces appels à son intervention suzeraine, il trouva le moyen de sortir plus sérieusement des limites de son domaine : il enrôla une autre espèce de gens dont le groupement n'avait pas de situation régulière dans le régime féodal : je veux parler des « bandes de routiers ».

C'est avec leur aide que le roi Philippe-Auguste s'empara de la Normandie, après avoir prononcé, encore en sa qualité théorique de suzerain, la confiscation de cette province contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Il faut bien remarquer que la suzeraineté du roi serait demeurée sans efficacité comme par le passé, si le roi n'avait pas successivement rencontré toutes ces ressources d'exécution au milieu de la dissolution du régime féodal.

« A la fin du douzième siècle, dit Boutaric, professeur à l'École des Chartes, les routiers prennent une importance nouvelle et jouent un très grand rôle dans les expéditions militaires qui signalèrent le règne de Philippe-Auguste. Ce roi les prit à la solde dans sa guerre contre le roi d'Angleterre. L'histoire a gardé le souvenir des services qu'il reçut d'un chef fameux nommé Cadoc. La bande de Cadoc pénétra la première dans le Château-Gaillard. Elle s'empara ensuite de la ville d'Angers. Mais, sous un homme tel que Philippe-Auguste, les routiers durent renoncer à leurs mœurs sauvages : ils se transformèrent en braves soldats, contenus par une discipline sévère et se contentant de la riche solde qu'ils recevaient. » (*Institutions militaires*, liv. IV, ch. IV, p. 242,.)

Cette conquête de la Normandie, à laquelle étaient joints le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, fit réellement des rois capétiens les plus puissants personnages de France. C'est alors que la royauté reprit avec Philippe-Auguste les prétentions carlovingiennes, le régentement des seigneurs, le gouvernement du royaume. Mais Philippe-Auguste n'avait plus, comme Pépin et Charlemagne, à lutter contre la féodalité dans sa vigueur : il y avait un siècle et demi déjà que la chevalerie emportait toute la noblesse. Elle était désorganisée par ses aventures ; elle était ruinée par ses expéditions lointaines ; elle était décimée par ses hauts faits.

Aussi, la visée que suivit le roi ne fut-elle pas de réorganiser les seigneurs de quelque manière que ce pût être, mais de les remplacer partout où il le pourrait par des hommes tirés de cette population qui grandissait dans les villes et qui lui four-

nissait une classe nouvelle, très en dehors de la formation du domaine et du régime féodal, très ambitieuse, très flattée d'être élevée par le roi, le plus haut représentant alors de la féodalité elle-même; très ramenée enfin par les habitudes municipales et communales aux idées et aux pratiques communautaires.

C'est de la population des villes que le roi tira les deux grandes séries d'agents qui furent les instruments effectifs de sa puissance : *les soldats et les fonctionnaires*.

Son premier soin fut donc de mettre la main sur les villes.

Il se garda bien d'abord d'abolir les Communes là où il les rencontra en dehors de son ancien domaine, mais il porta généralement au double les redevances qu'elles avaient promises à leurs précédents seigneurs (voir Leber, *Pouvoir municipal*, p. 183); et, quand elles ne purent pas payer, il les supprima et fit retomber les habitants sous l'administration royale : la chose n'était pas difficile, la ville en pareil cas n'étant pas riche et florissante, et le roi étant devenu fort par ses conquêtes à l'intérieur. Puis, avec beaucoup de dextérité, le roi profita partout des dissensions qui ne pouvaient manquer de surgir dans le régime communautaire des villes affranchies, pour s'appuyer sur un des partis en lutte, le gagner par des honneurs et des avantages matériels, et supprimer la Commune, en plaçant à la tête de la ville ses propres agents. (*Ibid.* p. 375.)

Les Communes commencèrent ainsi, dès Philippe-Auguste, à disparaître en grand nombre et en tout cas à n'être généralement reconnues que moyennant une aggravation de redevances et de charges.

Entre les charges que les Communes durent accepter, et qu'elles acceptèrent, il faut le dire, avec une fierté assez peu réfléchie, se trouva l'obligation d'envoyer leurs milices à l'armée du roi.

On connaît assez comment ces milices figurèrent à Bouvines. Mais, toutes victorieuses qu'elles furent, elles se montrèrent très inexpérimentées. On y remédia en les soumettant à l'exercice habituel des armes, au tir de l'arc par exemple, et en choisissant

parmi elles les hommes les plus formés, les plus aptes à combattre, pour en faire des corps d'élite, des « Compagnies ». Le roi fournit des officiers pour conduire ces braves gens. Hors les temps d'exercice et les cas de mobilisation, il fit déposer les armes sous la garde de ces officiers, de peur, était-il dit, que les artisans ne les missent en gage, un jour de besoin, pour les affaires de leur commerce.

A l'aide des troupes, à l'aide des ressources pécuniaires qu'il tirait des villes et des possessions grandissantes de son royaume effectif, le roi battait les seigneurs les uns après les autres, au fur et à mesure qu'une bonne occasion s'en présentait.

Il avait à l'égard des seigneurs une façon de procéder qui éclaire l'histoire. On dit souvent : Le roi déclara que désormais les seigneurs feraient ceci ou cela ; ne pourraient plus faire ceci ou cela, par exemple reconnaître des Communes, faire des bourgeois, sans le consentement du roi ; se battre entre eux ; imposer de nouvelles tailles chez eux ; etc... Et on se demande comment les seigneurs obéissaient. Ils n'obéissaient pas, c'est évident, par esprit de soumission. Mais le roi, pour lancer ces essais de législation, réunissait auprès de lui les seigneurs qu'il pouvait gagner d'une manière ou d'une autre, ou qui se trouvaient naturellement sympathiques à ses projets. Ceux-là exécutaient spontanément ce qu'ils avaient décidé en société avec le roi. Mais le roi partait de là pour introduire la coutume nouvelle, et il l'imposait ensuite successivement par la force aux autres seigneurs dans le moment favorable.

Dans ces conciliabules incomplets de seigneurs convoqués et présidés par le roi, des hommes habitués aux affaires, ordinairement sortis de la riche bourgeoisie des villes, étaient appelés pour donner leur avis sur le meilleur édit à rédiger, sur la meilleure organisation à prendre en vue du but convoité. Ils étaient là des conseillers intimes.

Peu à peu le roi et les seigneurs acquiesçant aux intentions du roi leur abandonnèrent le soin de discuter seuls et de décider les mesures à prendre pour l'objet qui leur était déterminé. Telle fut l'origine des Conseillers du roi, des Légistes et des Parlements.

Les seigneurs de bon vouloir acceptèrent que ce corps de juristes fût représenté dans leurs terres par des envoyés individuels du roi, chargés de réformer les sentences des hommes de la justice seigneuriale qui ne concorderaient pas avec les décisions prises par ce corps central de magistrats. Ce fut l'origine des Baillis royaux et Prévôts royaux, envoyés bientôt sous la pression de la puissance royale dans les terres même des seigneurs qui ne s'en souciaient pas. Et cette organisation centralisée de la justice, appuyée par la force militaire du roi, ne tarda pas à absorber toute l'administration judiciaire et à évincer de proche en proche les juridictions seigneuriales, qui du reste, il faut le rappeler, n'appartenaient plus guère aux seigneurs directement, mais étaient ordinairement inféodées.

Le trait distinctif de ces deux fonctions créées par la royauté, officier de milice et conseiller de justice, c'était de revêtir un caractère purement personnel. Dans la milice et les compagnies bourgeoises, les pouvoirs militaires demeuraient transitoires, ne s'attachaient à aucune terre, à aucun domaine, à aucune hérédité, tout à l'opposé de ce qui avait eu lieu dans l'organisation féodale. Dans les charges judiciaires et administratives, ce fut de même. Il fut établi, dès le commencement, que les baillis royaux, prévôts royaux et autres fonctionnaires de même nature ne seraient jamais pris parmi les gens de la localité où ils devaient exercer leur charge, et qu'ils ne resteraient en fonction au même lieu que trois ans. Voici un exemple caractéristique de cette précaution : « Aucun ne pourra estre viguier, ou bailhe de ladite ville (Montauban) ou lieutenant d'icelle, qui soit natif d'icelle ou de ses dépendances, ou qui y soit marié, ou autre habitant (année 1332). »

Quel retournement des choses depuis le temps où les propriétaires francs s'assemblaient pour obtenir des Mérovingiens qu'aucun juge ne fût pris en dehors du pays et sans y avoir du bien !

Voilà donc la royauté, avec cette population riche et intelligente des villes qui se trouvait tournée à l'idée communau-

taire et dressée aux spéculations du commerce et de l'industrie, voilà la royauté revenue à quelque chose de très semblable au régime militaire et administratif des Mérovingiens, à un gouvernement tout entier dans la main du roi, tout composé de gens qu'il prend et qu'il laisse, selon qu'il lui semble utile, mais qui ne sont rien par eux-mêmes et qui ne reposent en rien sur la possession et l'exploitation du domaine.

Nous reprendrons plus tard la suite de cette histoire de la royauté. Nous l'arrêtons ici au quatorzième siècle avec Philippe le Bel qui en est l'expression bien connue et fortement accentuée.

Nous aurons à expliquer comment les serfs affranchis sur les domaines n'ont pu réagir contre ce mouvement de centralisation administrative et de domination royale, essentiellement appuyées sur les recrues fournies par la population des villes.

Mais avant d'aller jusque-là, c'est-à-dire avant d'atteindre les temps modernes, nous avons à connaître toute une portion des pays francs et féodaux que nous avons laissée de côté : nous avons à étudier la féodalité en Allemagne.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de TOURVILLE.

ESSAI SUR LE TYPE GASCON ⁽¹⁾



III

LES CLASSES DIRIGEANTES EN GASCOGNE. — LES PROPRIÉTAIRES BOURGEOIS (1)

Dans un précédent article, nous avons décrit l'élément social qui, dans la partie de notre pays qu'on convient d'appeler Gascogne, a, dès une très haute antiquité, introduit la civilisation, a été le point de départ de la vie urbaine et a constitué de tout temps un groupe de familles puissantes et dirigeantes. Nous devons maintenant étudier la vie urbaine elle-même. Au point de vue de la science sociale, cela signifie que nous devons étudier les familles qui ont vécu dans les villes fondées directement ou indirectement par la classe supérieure, et qui ont subi l'influence de cette classe. Il y a bien des familles de propriétaires fonciers qui vivent à la campagne et n'ont pas de résidence urbaine, mais ces familles, par suite de la multiplicité des villes et de leurs relations fréquentes avec les véritables urbains, se trouvent comprises dans la même classe sociale. La suite de cette étude permettra de s'en rendre compte.

Toutefois, pour bien étudier ce type, nous allons l'examiner à une époque très voisine de l'époque actuelle, immédiatement avant la transformation amenée par la modification de la culture de la vigne et les diverses nécessités économiques de la vie moderne. car notre type, à l'heure actuelle, subit une évolution. Si nous le prenions à une époque plus reculée, il aurait été très

(1) Voir les livraisons d'octobre 1901 et de février 1902.

difficile de le saisir dans son ensemble. D'ailleurs, cette étude nous permettra de comprendre ce que le type gascon a été dans le passé. Il y a mieux encore, nous pourrons nous rendre compte de l'évolution subie, dans le milieu gascon, par les propriétaires fonciers issus de commerçants métallurges. Les commerçants métallurges, qui appartenaient originellement au même type social, se sont établis, cela est hors de doute, dans la plus grande partie de l'ancien continent; mais, dans chaque région, ils se sont différenciés, ainsi que l'ont fait les communautés pastorales et agricoles. Ces différenciations se sont accomplies sous l'empire d'influences que la science sociale peut déterminer par l'étude respective des milieux. Nous devons donc compléter l'étude du milieu gascon. Ce que nous avons dit à ce sujet dans les articles précédents ne saurait suffire, car nous nous sommes préoccupés seulement de types sociaux simples : les communautés pastorales et agricoles d'une part, et, de l'autre, les grandes familles de propriétaires fonciers issues des commerçants métallurges de l'antiquité.

Nous espérons ainsi pouvoir dégager dans son originalité le vrai type gascon et montrer comment ce type se distingue des autres types de Méridionaux, dont les plus connus sont le Languedocien et le Provençal.

Si nous examinons la Gascogne sur une carte de France un peu détaillée, nous sommes frappés d'un fait que nous jugeons caractéristique : c'est la multiplicité des petites villes.

Un pays riche en productions diverses comme la Gascogne des vallées, devait encourager les anciens propriétaires ligures, gallo-romains et féodaux, à y faire construire beaucoup de maisons de campagne, de villas, de châteaux. Il devait inciter, au moyen âge, à la fondation des monastères, et nous savons que ces constructions ont été le point de départ des agglomérations qui existent encore de nos jours. Autour d'elles s'établirent des artisans, des marchands ; des petites industries y furent créées.

Dans la Lande, on construisait des châteaux, soit pour avoir des lieux de refuge pendant les époques troublées, soit en vue de la chasse. Au moyen âge, ainsi que nous l'avons dit dans l'article

précédent, certains de ces châteaux furent dotés d'un établissement industriel, soit d'une forge, soit d'une verrerie ou même d'une poterie. Plus tard, au xvii^e siècle, on créa des fabriques d'essence de térébenthine et de goudron.

Et toutefois de telles agglomérations ne pouvaient grouper qu'une population assez restreinte. Les forges et les verreries au bois ne pouvaient donner lieu qu'à une fabrication limitée. Il y a quelques années, la plupart de ces établissements n'occupaient guère plus d'une quarantaine d'ouvriers chacun. Auparavant, toutefois, certaines forges ont occupé jusqu'à une centaine d'ouvriers.

Au commencement et même au milieu du xix^e siècle, les fabriques de bouchons du Lot-et-Garonne n'avaient guère qu'une dizaine d'ouvriers ou d'ouvrières travaillant avec le couteau.

A côté des chefs d'industrie et de leurs ouvriers, il y avait quelques marchands et quelques artisans travaillant pour la clientèle locale, quelques aubergistes. Il y avait aussi des propriétaires fonciers nobles et bourgeois; mais, par suite de la multiplication des agglomérations, ils ne pouvaient être qu'en petit nombre dans chacune d'elles.

Les villes de Gascogne présentent une autre particularité caractéristique à un observateur attentif qui passe un certain temps dans l'une d'elles. Elles ont entre elles des rapports fréquents; on voisine beaucoup de l'une à l'autre. Comme nous l'avons constaté dans la première partie de ce travail, les communications entre les vallées sont faciles; de plus, les occasions d'aller d'une ville à l'autre ne manquent pas. On a des parents, des amis dans la ville voisine. On est appelé chez le notaire ou chez l'avoué pour régler des affaires. On se rend aux foires et aux marchés pour vendre son blé, son vin, son eau-de-vie, surveiller la vente de son bétail, faire des achats, etc.

Les relations avec les autres pays sont fréquentes. Nous devons parler d'abord des relations commerciales. Des produits tels que le vin, l'eau-de-vie, le blé même (surtout autrefois) sont destinés à être vendus au loin. Il en est de même des bois de pins, des produits résineux et des goudrons de la Lande

Autrefois, les fers des forges landaises étaient exportés dans les pays étrangers. Au XVIII^e siècle, on fabriquait à Ibiza des bombes pour la marine espagnole (1); les fers des autres usines étaient envoyés dans les colonies d'Amérique pour être employés à la fabrication des chaudières des usines à sucre (2). A la même époque, il y avait à Pontoux une célèbre manufacture de porcelaines dont les produits rivalisaient avec les porcelaines de Saxe.

A l'heure actuelle, les bouchons du Lot-et-Garonne et du Marais du Lot sont envoyés dans le nord de la France, à Paris et même en Angleterre et en Belgique.

La Gascogne, pays situé entre la Méditerranée et l'Océan, sur la route de France en Espagne, a toujours été un pays de transit, et cette influence se faisait sentir avant la création des chemins de fer.

D'autres occasions de relations résultaient autrefois de ce fait que la plupart des vieilles familles avaient des parents qui occupaient de hautes situations dans l'armée, la magistrature, les administrations. Aujourd'hui encore, certaines de ces familles possèdent des hôtels à Paris ou à Bordeaux, où elles vont passer une partie de l'hiver. En somme, les villes, ou, pour mieux dire, les agglomérations du pays de Gascogne présentent ces particularités caractéristiques : elles sont petites, nombreuses, elles ont des relations fréquentes soit entre elles, soit avec les autres pays.

Voilà bien ce que l'on pourrait appeler les caractères distinctifs du lieu au point de vue qui nous occupe. Nous devons maintenant examiner le travail, mais ici nous sommes obligés de restreindre le champ de nos observations. On comprend en effet que, dans des milieux urbains, les genres de travaux sont multiples. Nous devons nous attacher à la classe sociale dont l'influence est prépondérante par ce fait qu'elle tient en sa possession les moyens d'existence de la population. Nous voulons parler de la classe des urbains propriétaires fonciers, nobles ou bourgeois.

(1) Renseignements de M. de Lur-Saluces.

(2) Documents de la Chambre de Commerce de Bordeaux.

Dans ces familles, le travail à la ville consiste, soit dans la direction d'un atelier industriel, soit dans l'exercice d'un commerce ou d'une profession libérale. Certaines familles se contentent de vivre de leurs rentes ou du revenu de leurs terres.

A ce travail, que nous appellerons urbain, viennent s'ajouter les occupations qui résultent de la surveillance, ou même quelquefois de la direction effective des domaines ruraux. L'industrie en grand atelier au bois et la petite industrie laissent beaucoup de loisirs parce que la fabrication est limitée. Il en est de même du commerce, où l'on est surtout occupé les jours de foire et de marché, alors que se font les affaires. On n'opère d'ailleurs que sur des quantités de produits assez faibles, et la clientèle est généralement fixe. Beaucoup de négociants de vins et d'eaux-de-vie, ainsi que de marchands de bois, se contentent de faire de la commission.

En ce qui concerne les domaines ruraux, il faut dire que, jusqu'à l'époque du malaise causé par la maladie de la vigne et la crise économique, les métayers étaient généralement à leur aise. Par suite, ils étaient fidèles à leurs maîtres, dévoués même, et on pouvait compter sur eux (1). Le propriétaire, de son côté, se préoccupait, de temps à autre, d'apporter des améliorations à la culture, améliorations dont il avait l'idée, soit en réfléchissant lui-même, soit en entendant parler des gens compétents. On faisait planter de nouvelles vignes, on choisissait des plants d'un bon rapport, on faisait exécuter des drainages. Les exploitations étant petites, on n'avait besoin que d'un personnel peu nombreux et dont la surveillance était facile.

Comme, dans ces propriétés, on obtenait des produits variés, et comme, le plus souvent, le sol est généreux, on avait à cœur de s'intéresser au rendement de chaque parcelle. On s'intéressait à la qualité du vin de tel carreau planté avec tel plant. On s'intéressait aussi aux produits divers, tels que les fruits, les légumes que la terre fournissait en abondance et qui entraient dans la consommation familiale. Tout cela développait chez les

(1) En somme, la classe supérieure avait mis le pays en valeur, et jouissait d'un prestige traditionnel auprès des gens issus des communautés pastorales.

habitants le goût pour l'observation et le calcul appliqués aux plus petites choses. Cette aptitude était renforcée et développée si l'on exerçait une industrie, un commerce ou une profession libérale.

Dans la Lande, le propriétaire, quand il n'exerce pas une industrie, est généralement un oisif. Au cours du siècle qui vient de finir, on a planté d'immenses étendues de pins; mais, une fois les pins plantés, on n'a plus qu'à les laisser pousser; on attend paisiblement le temps où il faudra les résiner et faire des coupes. Les propriétaires landais ne peuvent s'intéresser à des cultures riches et variées, comme dans les vallées, mais ils s'intéressent à tout ce qui n'est pas la monotonie des immenses étendues de landes et de *pinadas*, au fonctionnement des industries, aux animaux qu'ils prennent à la chasse, aux objets rares qu'ils peuvent trouver. Les jeunes gens du Marensin ont une aptitude marquée pour les sciences naturelles.

On peut donc dire que le travail des familles bourgeoises dans les villes de Gascogne a pour caractères essentiels de laisser beaucoup de loisirs et de développer l'esprit de calcul et d'observation appliqué aux plus petites choses. Il nous faut voir maintenant quelle va en être l'influence au point de vue de l'orientation de la race.

Pour occuper ses loisirs, on se réunit. (Il ne faut pas s'attendre à autre chose de la part de gens à habitudes communautaires.) On va chez les voisins, on forme des groupes, soit sur la place, soit dans les carrefours. On va faire ensemble de petites promenades; assez souvent même, on va au cercle ou au café. Dans certaines villes, les rangées de maisons pourvues de « cornières » (genre de construction spécial au sud-ouest), se prêtent merveilleusement aux réunions; on peut s'y promener quand il pleut.

Il est facile de prévoir ce qui se passe dans des réunions de ce genre. Les gens qui sont en présence sont des communautaires habitant la même petite ville, se connaissent tous, savent que ce qu'on dit peut être répété dans les villes voisines, grâce à la facilité des communications. On cherche à donner aux

autres une bonne opinion de soi, à se faire valoir. On essaie d'être brillant causeur, d'étonner les autres, soit en faisant étalage d'une certaine érudition, soit en racontant des choses particulièrement intéressantes. Dans le milieu gascon, il est d'ailleurs facile de se rendre intéressant, car les relations avec les autres pays étant fréquentes, on entend parler de beaucoup de choses, on a l'esprit ouvert. Parmi ces gens, il en est qui ont beaucoup voyagé, il en est qui ont réussi à parvenir à des situations brillantes dans l'armée, la magistrature, les administrations, et aussi dans l'industrie ou le commerce, et ceux-là ont naturellement beaucoup de choses à raconter.

Ce qui développe particulièrement chez ces gens l'aptitude à se faire valoir, c'est une certaine culture intellectuelle. Dans la classe supérieure d'origine urbaine et industrielle, il y a souvent eu des gens qui se sont adonnés aux spéculations intellectuelles ou aux arts libéraux. Nous ne mentionnerons que pour mémoire les anciennes universités druidiques, au temps de la Gaule indépendante, les écoles de rhéteurs et l'*auditorium* de Bordeaux pendant la domination romaine, la poésie des troubadours au moyen âge. Nous nous permettrons seulement de citer quelques noms.

Au sujet du poète Ausone, dont ce n'est pas le lieu de raconter la vie et d'analyser les œuvres, nous ferons remarquer que son père était médecin et soignait ses malades sans se faire payer. On retrouve là un vestige de la pratique des arts libéraux par les commerçants métallurges qui s'en servaient pour assurer leur prestige sur la population. Une tante du poète bordelais accepta le célibat toute sa vie pour pouvoir se vouer à l'étude de la médecine.

Au xvi^e siècle, François de Candale, évêque d'Aire et descendant de la famille de Bordeaux, possédait l'art de fixer et de blanchir le mercure. Il avait inventé une eau précieuse : l'eau de Candale, dont il légua le secret aux Augustins. Il eut l'initiative de créer au collège de Guienne, à Bordeaux, une chaire de mathématiques.

A la même famille appartenait l'ingénieur Louis de Foix, constructeur du phare de Cordouan, mais surtout connu par les travaux qu'il entreprit à Bayonne, dans le but de rendre à l'Adour son ancienne embouchure. Dans le château de Castelnaud-Médoc, qui appartenait à cette famille, de Thou signale des laboratoires.

Montesquieu est trop connu pour que nous rappelions les principaux traits de sa vie. Son œuvre a été magistralement analysée et critiquée dans cette revue par M. de Rousiers. Disons seulement qu'il fut physicien et naturaliste. On a de lui plusieurs petits opuscules traitant de certains phénomènes naturels, tels que la cause de l'écho. Il fit notamment des efforts pour développer l'étude scientifique de la culture de la vigne. L'illustre mathématicien Borda était issu d'une vieille famille de maîtres de forges de Dax.

Ce goût pour la culture intellectuelle amena, dès les *xvi^e* et le *xvii^e* siècles, la création de collèges dans plusieurs centres : Lectoure, Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever, etc. De nos jours, la plupart des villes tant soit peu importantes ont un établissement d'instruction secondaire, soit universitaire, soit libre.

La culture intellectuelle acquise au collège vient développer le goût pour l'observation qui est déjà le caractère propre de cette race, étant données les conditions du travail (1). Elle leur permet de se faire valoir davantage encore dans les conversations. On peut évoquer des souvenirs d'études classiques, ce qui peut produire quelque effet. Les épisodes de l'histoire ancienne de la Grèce et de Rome intéressent particulièrement les enfants gascons, car, comme les Grecs et les Romains, ils vivent dans un milieu urbain et bourgeois. L'histoire de France les intéresse aussi beaucoup, car la plupart d'entre eux ont eu des parents qui ont servi dans les armées et fait des campagnes. On trouve parfois les Gascons un peu pédants, mais leur pédantisme a quelque chose de léger et d'aimable qui séduit.

(1) Toutefois, il ne faut pas qu'une éducation inintelligemment comprise étouffe cette aptitude.

Le Gascon ne manque pas des moyens de se faire valoir. On comprend qu'il soit encouragé à en user pour produire une bonne impression sur des étrangers, et particulièrement sur des gens du Nord de la France, qui, par suite de leur naturel peu expansif, ne lui en imposent guère, et qu'il juge facilement au-dessous de leur valeur. On ne doit donc pas s'étonner si les Gascons se sont fait un peu partout une réputation de bavards.

Il est aussi généralement admis que les Gascons sont menteurs. La grande habitude de chercher à faire de l'effet dans les conversations les entraîne naturellement à passer quelquefois à côté de la vérité. Ils arrivent ainsi à raconter des choses exagérées ou même totalement fausses avec la même assurance que les choses vraies.

Et toutefois, si les Gascons se laissent parfois aller à prendre l'habitude de mentir, ils ont aussi parfois un défaut dont on se douterait moins, mais que l'on peut très bien observer si l'on séjourne quelque temps dans leur pays. Ce défaut, c'est la crédulité. Les Gascons sont « gobeurs ». Ils entendent parler de tant de choses extraordinaires qu'ils en arrivent quelquefois à ne plus distinguer exactement le vraisemblable de l'invraisemblable. Les politiciens savent à merveille tirer parti de ce défaut, et c'est pourquoi ils s'appliquent à faire de l'effet avec de grands mots, sachant que bien des gens s'y laissent prendre.

Dans ces milieux à existence facile où, jusqu'à ces derniers temps, on a peu éprouvé les difficultés de la vie, où l'on entend parler de compatriotes qui ont su brillamment faire leur chemin, on est porté à voir les choses en beau, à croire que les obstacles qui se rencontrent dans toutes les carrières sont faciles à surmonter. De là cet optimisme que bien des gens sont étonnés de remarquer chez les Gascons.

Nos Gascons sont donc des gens que leur milieu natal a rendus merveilleusement aptes à se faire valoir. C'est cette aptitude à se faire valoir qui est en somme la caractéristique de la race. Nous devons donc nous attendre à retrouver des manifestations de cette aptitude aux diverses époques de la vie du

Gascon. Pour le moment, nous nous contenterons de dire un mot de son influence dans l'éducation.

Dès l'enfance, le jeune Gascon est porté à se faire distinguer dans les jeux avec ses camarades. Avec eux, il entreprend de faire des espiègleries extraordinaires, dont il aimera plus tard à se vanter. Tout cela développe à un certain degré l'esprit d'initiative.

Les parents attachent une importance extrême aux places de composition et aux prix de la fin de l'année : « Tu dois chercher à passer devant aux autres » disent-ils souvent à leurs enfants. Si donc l'enfant n'est pas rebuté par les études qu'on lui fait faire, il met son amour-propre à devenir le premier de sa classe.

Le besoin de se faire valoir vient atténuer les effets de l'éducation dans la famille. Ces familles gasconnes sont restées communautaires, et ont par suite une tendance à élever leurs enfants dans un esprit de docilité.

Le milieu extérieur au foyer exerce une influence contraire en excitant les enfants à se faire valoir, et en leur proposant, comme exemples à suivre, de nombreux compatriotes arrivés à des situations brillantes. Le Gascon est ainsi porté à émigrer, et c'est à son grand avantage. Ceux qui restent au pays s'accoutument à l'existence étroite des petites villes, aux longues flâneries, tandis que leurs frères utilisent les qualités de leur race dans des carrières dont plusieurs peuvent les conduire à des situations brillantes. Le Gascon de Gascogne est un type social en retard sur le Gascon émigré.

C'est ce Gascon émigré que nous étudierons dans un prochain article.

Et toutefois nous tiendrons à faire ici, comme suite à cette description du milieu gascon, deux remarques intéressantes.

Dans la première partie de cette étude, nous n'avons donné, au sujet des paysans de la Gascogne des vallées, que des indications assez brèves.

Ce paysan gascon est en contact suivi avec les gens des villes, et, par suite, sa formation sociale se trouve influencée de très près par celle des urbains. Il s'est éloigné du type du pasteur

rière pour se rapprocher du type du Gascon de la ville, et cela s'est accompli partout, mais avec des différences selon les milieux (1). Des monographies de familles permettraient de se rendre compte de ce phénomène caractéristique.

On considère souvent comme Gascons les gens des villes ou des villages qui sont situés hors de la Gascogne proprement dite, mais dans son voisinage. Il ne faut pas s'en étonner, car, dans ces villes, le genre de vie et les conditions d'existence sont à peu près les mêmes que dans les villes vraiment gasconnes, et on y subit directement l'influence du milieu gascon. A propos de la partie du département du Lot-et-Garonne située sur la rive droite du grand fleuve, des personnes intelligentes ont fait une remarque curieuse : les gens des villes ont le caractère gascon, mais les paysans ne l'ont pas.

(*A suivre.*)

J. GARAS.

(1) Au milieu du siècle dernier, la plupart des métairies de la Gascogne des vallées avaient encore un troupeau de moutons.



LE VALAISAN ET SON RÔLE SOCIAL

X

LA RACE DANS SON EXPANSION ET DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉTRANGER

Il nous semble que nous tenons maintenant un tableau complet et achevé de la vie du Valaisan chez lui. Tout à tour nous l'avons suivi à travers ses institutions et sous-institutions de famille, de consortage, de clan, de commune, d'État, et l'ensemble de ces observations nous a révélé le contenu du creuset au fond duquel ses énergies, ses défaillances, sa routine entêtée, ses retours de bon sens et de raison, toutes ses qualités et tous ses travers sont venus s'amalgamer pour former le plus bizarre alliage de l'esprit autonomiste et d'inclinations communautaires.

Cependant, la méthode d'observation ne saurait se contenter de cet examen de l'individu dans son cadre normal. A ces remarques faites, à ce problème résolu, il faut qu'elle ajoute une sorte de preuve arithmétique. Cette preuve, nous allons nous efforcer de la fournir par un coup d'œil jeté sur le même Valaisan transféré hors de ce même cadre. Nous allons donc étudier : 1° l'expansion de la race dans le contact réciproque de ses propres subdivisions et dans les rapports généraux avec le dehors ; 2° l'influence que l'étranger exerce sur elle en la pénétrant.

Toutefois, il nous semble qu'il ne soit pas un moyen d'observation plus sûr que celui qui consiste à prendre l'individu isolé de son milieu, là où, fraîchement émoulu de l'atelier originel

et local, il en garde encore la marque de fabrique, la couleur précise, et, en quelque sorte, l'authentique parfum.

Commençons donc par le dégager de son moule social et transportons-le parmi des groupes d'hommes ou des sociétés frappés à une autre empreinte. Et, tout d'abord, étudions-le dans son expansion intérieure, qui correspond, pour ainsi dire, à un premier degré d'initiation vers la vie extra-locale.

La dispersion que nous avons constatée dans l'ordre des rouages de la vie politique, l'accès facile en somme des honneurs dans le monde restreint du voisinage, des consortages et des parentés, le jeu variable des institutions démocratiques : tout cela fait que le Valaisan n'est prédisposé que très peu à l'émigration. Naguère encore, le fait de désertir sa « bourgeoisie » dépréciait son homme, le ravalait au rang du « compagnon » en quête de travail et de pain. En 1781, Bourrit, de Genève, constatait que le Valaisan était très heureux : « Il est inouï, disait-il, de voir un Valaisan quitter son pays pour s'établir ailleurs. » Cette constatation devait être si parfaitement exacte que, même aujourd'hui, où l'émigration partielle est venue s'imposer par suite de l'accroissement de la population et la multiplicité des besoins nouveaux, les parents évitent encore jalousement de donner à leur enfant un métier ou une profession qui pourrait le rendre capable de se suffire quelque jour ailleurs que sur la terre patrimoniale. L'on met beaucoup de coquetterie à garder le plus longtemps possible les grands enfants auprès de soi, à être *secouru* — comme on a coutume de dire. — Peut-être y aurait-il encore là une attestation de plus du fait que ces sociétés auraient, dans les temps éloignés, commencé par être plus patriarcales que nous le révèlent les débris de traditions subsistant à ce jour.

1. — ÉMIGRATION INTÉRIEURE ET TEMPORAIRE.

En 1781, constate Bourrit, la vallée de Bagnes fournissait beaucoup de colons à d'autres parties du Valais qui manquaient

de bras, principalement dans le voisinage du Rhône. « Il en est surtout, disait-il, qui, pendant l'hiver, s'en vont exercer hors de chez eux divers métiers jusqu'au printemps. »

Bien que modifiés dans leur forme depuis cent vingt ans, ces exodes se pratiquent encore, continuant de témoigner que le montagnard-laboureur de cette vallée se transformait l'hiver en tailleur, en cordonnier, en menuisier, en régent, pour aller vêtir, loger et instruire les populations plus indolentes et moins industrielles de la plaine du Rhône. Tout ceci nous conduit droit à la remarque qu'en Suisse comme ailleurs les émigrants des vallées montagneuses ne peuvent guère exercer que des métiers « inférieurs ». La Savoie n'est-elle pas le pays des commissionnaires parisiens, des nourrices lyonnaises et du classique petit ramoneur, carrières très différentes peut-être, mais où l'on recueille au même titre le salaire d'une occupation peu complexe, de la fidélité, de la passivité et de la soumission ? Un rapport de l'intendant Le Bret nous montre qu'au xvii^e siècle l'habitant de la vallée pyrénéenne d'Ossau louait ses bras aux cultivateurs espagnols pour les travaux de la fenaison et de la moisson (1). De nos jours encore, ceux du Rouergue et du Gévaudan se répandent par familles entières dans les plaines qui environnent leur haute retraite (2). Quant au gros des populations pyrénéennes, elles fournissent des domestiques femmes à toutes les villes du Midi, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille et aux stations balnéaires des mêmes régions, tandis que les hommes cherchent à se caser dans les conditions modestes et également subordonnées de douaniers (3).

Le Valais, qui concentre sur un espace très restreint toutes les formes de l'économie montagnarde, apporte la répétition de chacun de ces courants sociaux et nous montre une fois de plus que les montagnards de nos contrées tempérées, à quelque point cardinal qu'on les choisisse, se ressemblent et gagnent leur vie en se vouant à des expédients analogues.

(1) F. Butel, *Une vallée pyrénéenne, Ossau*. Firmin-Didot.

(2) Le Play, *Ouvriers des Deux-Mondes*.

(3) E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui*.

En effet, depuis que la Confédération a centralisé le service des douanes, la Suisse occidentale et spécialement le pays de Genève, qui est, comme on sait, criblé de routes françaises, est, pour ainsi dire, bordé de douaniers descendus des hautes vallées transversales du Valais.

Il est encore une forme d'expansion particulière qui vient se rattacher à la précédente. Jusqu'en 1850, la Suisse fut le pays classique du service mercenaire, en France d'abord, plus tard à Rome et dans les Deux-Siciles. Cette émigration spéciale était principalement alimentée par la jeunesse des régions strictement pastorales et, dans le Valais, ces régions-là tenaient ce genre de service en tout autre considération que les vallées à labour, où l'on se passe moins aisément de la jeunesse. Dans les premières le soldat, sûr d'être fêté et envié, revenait volontiers se pavaner en uniforme; dans les secondes, on le taxait de paresse; il fallait qu'un fils s'engageât clandestinement et, bien des fois, des caravanes de parents bagnards franchirent monts et vaux pour se mettre à la piste des jeunes réfractaires. Depuis l'interdiction de ces engagements, la même classe d'émigrants a trouvé d'autres débouchés. C'est la douane pour les laboureurs d'Entremont, la gendarmerie pour les ressortissants des vallées essentiellement pastorales d'Illiez, de Conches et des environs, lesquels choisissent en toute préférence les fonctions les plus passives où le mouvement mécanique, la fidélité à la consigne, allègent l'esprit de toute pensée et le corps de tout effort soutenu.

Si le Valaisan et la Valaisanne ne vont pas en service dans des villes commerçantes telles que Marseille et Bordeaux, ou, tout au moins, si cela n'arrive qu'exceptionnellement, c'est qu'il est préférable, pour eux, d'aller servir dans les principaux hôtels de la « Côte d'Azur », à Cannes, à Nice, à Menton, à Monaco, à Bordighera. Le motif de cette préférence saute d'autant plus vite aux yeux que la plupart des hôtels du littoral ont pour directeurs du service des Suisses, lesquels y débarquent en octobre, dès que le chemin de fer alpestre a interrompu son service, puis regagnent la région des sapins ou des glaciers vers la fin

de mai, alors que le soleil a dispersé les adorateurs de la mer bleue et que le service du Viège-Zermatt a reconquis sa case dans l'horaire général du Jura-Simplon.

Ce genre de domesticité hôtelière s'adapte d'autant mieux au goût du Valaisan qu'au lieu de le déraciner du sol natal, il l'ébranle si faiblement qu'il en pourra reprendre possession dès qu'il le voudra. Les gens de ce monde-là perdent si peu de vue le pays que, deux fois l'an, ils franchissent de 8 à 900 kilomètres avec la sérénité qu'ils mettraient à s'en aller comme régents dans la vallée voisine. C'est qu'en réalité la séparation n'est guère plus longue et l'on se détache d'autant moins des préoccupations du lieu natal que certains hommes dont vous voyez, en janvier, luire les manches de lustrine ou les revers de frac sur les perrons de Monte-Carlo ou de San-Remo y sèment à plaisir des cartes, avec lithographie, de l'*hôtel de la Cascade* ou du *Glacier*... service prompt et soigné... bois de sapins... vue incomparable... X***, propriétaire... Il va sans dire que X*** c'est lui-même et que, tandis qu'il manie la brosse à cirage et le plumbeau, la femme de chambre, son épouse, brode dans les coins de l'hôtel princier les pantoufles que, dès le 15 juin, le « propriétaire » étalera avec une patronale dignité sur les pelouses entourant l'hôtel de là-haut.

Il serait d'ailleurs purement oiseux de venir insister sur l'aptitude du Suisse à cette carrière hôtelière qui, depuis la suppression des engagements dans les armées étrangères, est devenue sa ressource de premier plan et son industrie éminemment nationale. Peut-être exige-t-elle un peu plus d'initiative individuelle que son aînée, mais le progrès des temps s'est chargé d'adoucir la nuance et, du reste, hormis la spécialité de cuisinier-chef que le Valaisan abandonne à d'autres, elle n'exige aucun apprentissage proprement dit, en sorte que le débutant est, dès le premier jour, nourri, logé, blanchi et payé, sinon par le patron, du moins par le client.

Ainsi que nous venons de le dire, l'employé d'hôtel n'attend même pas d'être *parvenu* pour se ranger parmi ceux qui le sont. Dès le début, cette carrière sans difficulté, à laquelle le fils du

plus humble des pâtres accède comme de plain-pied, vient lui ouvrir une perspective inattendue sur toutes les séductions de la vie mondaine et luxueuse, développant ainsi, devant sa conception rudimentaire, une foule de passions, de tentations, d'ambitions et d'appétits. Ces mouvements réguliers de flux et de reflux entre les plages du Midi et les glaciers des grandes Alpes viennent encore accentuer la violente opposition entre ce qu'il a vu au dehors et ce qu'il revoit dans son humble village; si bien que fréquemment l'homme, pris de vertige, se croit acteur sur cette scène d'enchantements et de splendeurs où il n'est qu'un simple machiniste. Entrevoyant alors, dans ce qu'il a cru découvrir ou apprendre, le moyen de se distinguer, il n'a pas de plus vif désir que de venir briller au milieu des siens sans cesser d'être un « monsieur », et que de passer « propriétaire » avant d'avoir complètement délaissé la livrée du chasseur et du portier.

Dès lors, peut-on franchement s'étonner qu'une concurrence fébrile vienne aujourd'hui troubler le calme de la moindre solitude alpestre où s'élève le moindre hôtel? Nous avons déjà vu, en nous occupant des aptitudes industrielles ou commerciales du Valaisan, combien ces fondateurs de stations alpestres se montraient quelquefois moutonniers dans leur impulsion industrielle et comment ils accumulaient à plaisir les hôtels sur le même point d'une région : à Salvan, à Finhaut, à Fionnay, à Champex. Or, si ces stations datent à peu près d'hier, l'instinct imitateur qui a présidé à ce peuplement exagéré est très ancien; nous en trouvons la manifestation jusqu'en pleine cité de Genève, où le mouvement a été inauguré par les ressortissants de Loèche.

La station thermale de Loèche-les-Bains qui longtemps fut la plus célèbre de la Suisse, en est la plus ancienne par son exploitation, laquelle date de plusieurs siècles. Dès sa nouvelle étape de développement, qui remonte à une soixantaine d'années, les gens de la vallée sont venus multiplier les hôtels et les pensions autour de ses sources. Jusqu'ici rien à dire, puisque les eaux, beaucoup plus que la nature alpestre, étaient le vrai mo-

tif d'attraction. Mais, comme Loèche fut le prototype des stations montagneuses, les petites préoccupations de la concurrence s'inspirèrent de la même méthode; c'est sur celle-là que les plus récentes sont venues découper leur patron, et cette manie de construire tous en même temps sur un point limité n'a pas d'autre cause. L'on pourrait peut-être contester pareille assertion si les Loècherans de Genève ne se chargeaient d'en fournir une preuve plus frappante que la précédente en établissant dans cette grande ville une forme de colonie très spéciale.

Vers 1880, l'un d'eux, M. V***, ouvrait un café-brasserie et, comme l'antique station thermale ne manquait pas de garçons de café et d'hôtel, il va de soi que M. V*** recruta de préférence son personnel parmi ses concitoyens; il fit école, mais une école de frères ennemis. Lorsqu'au bout de dix ans, après fortune faite, il se retira dans sa commune natale, prêt à briguer les honneurs locaux, Genève s'était déjà peuplée de cafés tenus par des émigrés de la région de Loèche et, depuis, cette cité de cent et quelques mille âmes en a déjà vu défilé plus d'une trentaine, dont la plupart sont encore à leur poste. Ce n'est pourtant pas que Genève se trouve visiblement plus rapprochée de Loèche que les autres grandes villes suisses, dans lesquelles ce courant d'émigration est inconnu! On distingue donc bien que, si l'on préfère cette ville-là, c'est uniquement parce que *c'est là qu'un tel que l'on connaissait a réussi* et qu'en faisant comme celui dont on croit être l'égal, au même endroit que lui, *on doit réussir comme lui*. Les constructeurs d'hôtels de Finhaut, de Champex et de Fionnay ne discutent pas autrement.

Mais ce qu'il y a de plus typique à relever parmi les Loècherans de Genève, c'est que leur concurrence est particulièrement aveugle et entêtée s'ils sont de la même bourgade ou de la même commune. Elle devient alors non seulement active, mais hostile, quelquefois même agressive. C'est presque la guerre jusqu'à étouffement de l'adversaire.

Il y a quatre années à peine que l'un d'eux vint créer d'emblée un nouvel établissement au beau milieu d'une place où se trouvait déjà établi un de ses co-bourgeois qui prospérait. Nul

avis ne parvint à le détourner de cette folle entreprise qu'il motivait à sa façon : « Il veut me faire la barbe là-haut, dans notre commune, disait-il, mais je ne suis pas plus bête que lui ; je suis gradé dans le bataillon, moi ! »

Toute l'âme valaisanne est dans ce cri : « Se faire la barbe » ; c'est rentrer avant l'autre au village natal, y édifier avant lui, au milieu de l'entassement des demeures en bois toutes grillées au soleil, l'altièrè maison blanche du parvenu que la moindre libéralité suffira par suite à pousser vers les honneurs.

Avant que de passer à l'émigration lointaine et non périodique, il nous reste encore à saisir sous deux aspects les phénomènes principaux de la migration agricole intérieure. Car sans revenir aux traditions nomades, déjà suffisamment connues, de l'Anniviard, il n'est pas sans importance de dégager la différence qui existe entre le Conchard à Brâmois, colon de la première variété, et l'Entremontan à Fully, colon de la seconde. Une fois de plus, nous y relèverons une supériorité relative du laboureur sur le pasteur.

La commune de Brâmois couvre un vaste hémicycle d'alluvions entouré par le cours du Rhône et partagé par la Borgne, le troisième de ses affluents valaisans. Refoulé par la poussée de cette rivière, le demi-cercle fluvial vient presque effleurer les anciens murs de Sion. Ses habitants, au nombre de 700, se partagent à peu près également entre Allemands et Français, quoique le village se trouve en pleine région romande. Ce phénomène tire son origine du fait que, jusque vers la chute définitive du patriciat, les familles influentes du haut Valais, retenues à Sion par l'exercice des emplois officiels qu'elles s'attribuaient exclusivement, possédaient presque toutes, sur la rive gauche du fleuve, une ferme dont la gérance était généralement confiée à des Conchards.

Mais ces pasteurs de l'extrême haut Valais, appelés à quinze lieues de distance pour se substituer à l'agriculteur de la plaine, ne surent, bien que « citoyens patriotes », absorber la race et la propriété de leurs maîtres au même titre que réussirent à le faire, à Fully, leurs humbles sujets de l'Entremont. Passifs

comme tous les purs pasteurs, ils réussissaient à faire au besoin d'obéissants agriculteurs, mais rien de plus, tout comme leurs congénères donnaient au besoin de bons gendarmes ou de bons portiers d'hôtels à la condition d'être dirigés de près. Or, précisément, ce mode de colonisation — si l'on peut employer un pareil mot pour une occupation domestiquée — les embrigadait, les jetait sur un terrain déjà cultivé et préparé, où il devait suffire de tenir un outil et de marcher au signe du propriétaire. Voici quelques extraits du carnet-almanach de poche du colonel Pierre-Hyacinthe de Riedmatten, daté de 1803. Chaque page nous révèle que le patricien sédunois de ce moment-là était un type accompli du gentilhomme campagnard et elle atteste, en outre, la continuité de la surveillance et la persistance du contrôle exercées par le propriétaire sur le moindre mouvement de son soi-disant fermier :

Le 3 mars, toisé le fossé que Félix Muller m'a fait en Chandoline depuis le 29 janvier et suivant notre accord :

Le jardin de choux du côté du levant à 3 batz la toise.....	batz	18
Du côté du nord, 9 toises à 4 batz.....	»	36
Le fossé tiré en droiture, 8 toises.....	»	48
Le fossé à la moitié, 18 toises à 3 batz.....	»	54
Au dit du côté du nord, 5 et demi-toises à 6 batz.....	»	21
		177
	Total.....	» 177

Le 4 payé à la femme de Félix pour avoir déraciné et haché les soles (saules) en Chandoline.....	batz	18
Le 12 mars payé à lui pour avoir fossoré au jardin.....	»	5
Et pour le manche de la sape (bêche).....	»	1

Bien avant que le Conchard se fût soumis à cette implacable tutelle, les Bagnards, les Orsériens, les Salvanains, mieux exercés à remuer la terre, venaient hardiment empiéter sur les pentes inférieures de la vallée du Rhône et planter pour leur propre compte la vigne sur ces bandes rocheuses et surchauffées, tandis que les hommes de Fully et de Martigny, nés à une altitude favorisée, se contentaient de prendre sans peine, ou en échange d'un très petit effort, ce qu'il plaisait à la terre de leur donner.

A Fully, notamment, l'Orsérien ou le Bagnard s'est imposé

par ses qualités de robustesse et d'endurance jusqu'à contraindre celui qui avait consenti à l'occuper et qui généralement se montrait avide de repos et de tranquillité, à lui donner sa fille, afin d'être allégé une fois pour toutes du gros de la besogne. Cette combinaison ingénieuse, mais aussi très ingénue, de la part du propriétaire, lequel s'expose ainsi à devenir l'ilotte du lendemain, subsiste encore. Malgré le réveil incontestable de l'activité indigène, nous en avons sous les yeux des exemples tout récents, vrais vestiges du phénomène social qui se produisit durant les siècles écoulés et qui a fait qu'aujourd'hui sur moins de soixante noms de famille bourgeoises de Fully, plus de trente sont d'origine entremontane. Ce pullulement témoigne que ceux qui s'y sont transférés des hauts vallons du Mont-Joux, du Catoigne et du Combin étaient de sobres et persistants travailleurs, aisés à satisfaire dans leurs appétits comme dans leurs sentiments et qui, en échange d'une dot en vastes terrains incultes, venaient offrir aux filles déprimées par la malaria l'apport de leurs gros muscles et de leur robuste santé (1).

II. — ÉMIGRATION LOINTAINE ET PROLONGÉE.

Il est temps, maintenant, que nous suivions le Valaisan plus loin, là où, par une émigration durable ou définitive, il s'engage à fond au milieu des autres races et où, cessant de pratiquer l'essaimage individuel, il va développer son sens de la communauté à proportion de la distance parcourue.

Depuis 1880, de nombreux originaires de l'Entremont vivent par groupes dans les faubourgs parisiens de Montmartre, de la Villette, du cours de Vincennes, ainsi que dans les agglomérations suburbaines de Conflans-Charenton, Alfortville et Ivry-sur-Seine. Généralement, et surtout dans ces trois dernières

1. Les Entremontans qui, aujourd'hui, occupent les deux tiers du vaste vignoble de Fully, s'y étaient primitivement implantés par voie de mariages en se montrant plus qu'accommodants quant aux charmes de leurs conjointes. Une fois dans la citadelle, ils y attirèrent des parents qui firent de même.

localités, ils s'adonnent à des travaux simples qui n'exigent point d'apprentissage et où la force des épaules supplée à l'effort de la pensée : débardeurs, palefreniers, voituriers-livreurs, relayeurs d'omnibus. J'ai eu l'occasion de remonter à la formation de la plupart de ces groupements de montagnards suisses jetés en pleine houle de la marée parisienne, et j'ai constaté combien ce flux redoutable avait de peine à les submerger. Leur constitution, qui n'est guère antérieure à 1880, relève de deux agents principaux entre lesquels il est fort difficile de saisir le moindre des rapports et qui furent : 1° la fabrication artificielle de la glace ; 2° la campagne française en Tunisie.

Entre 1861 et 1878, le glacier de Saleinaz, l'un des plus importants et le plus accessible du versant suisse de la chaîne du Mont-Blanc, occupa une partie considérable de la population d'Orsières à l'extraction, à la manipulation et au transport de la glace à rafraîchir jusqu'à la gare de Martigny (25 kil.). Mais, vers 1878, cette importante ressource ayant été graduellement détournée par la double concurrence de la glace artificielle et de la mise en exploitation de celle des lacs du Jura, plus voisine des grands centres de consommation, force fut aux Orsériens de vendre chars et mulets et de courir par le monde en quête de remède à cette crise locale. Toutefois cette émigration de charretiers et de manœuvres ne pouvait se faire en famille et sans esprit de retour, en sorte que, pour ne pas mettre une trop considérable distance entre soi et les siens, l'on s'acheminait surtout vers Paris, prêt à accepter n'importe quelle rude besogne. Les premiers tâtonnements leur ménagèrent toutes sortes de déceptions. Étant donné que là-haut, au village, la force musculaire et le port de lourdes charges assure tout prestige au luron, celui-ci débarquait à Paris d'autant plus fier qu'il était coté plus fort. Mais, à ces questions très élémentaires que chacun pose au travailleur en quête d'embauche : — Qui êtes-vous?... Avez-vous un métier?... Qu'avez-vous fait jusqu'ici?..., le pauvre alpicole se sentait dépaysé. Jusqu'alors, là-haut, ne l'avait-on pas jugé capable comme tout autre et plus qu'un autre?

Et ainsi, lorsqu'on lui demandait ce qu'il comptait faire, invariablement il répondait du ton de l'être le plus accommodant du monde : « N'importe quoi !... — Tout ce que vous voudrez ! » Tant il était éloigné de supposer, l'infortuné, qu'à vouloir se montrer si arrangeant il se fermait précisément au nez des portes qui, peut-être, se fussent ouvertes devant une prétention nette et précise.

Dès 1875, une colonie grandissante d'Entremontans peupla les petits passages de Montmartre, de La Chapelle et du quartier Pigalle, où elle subsiste nombreuse encore, occupée dans des fabriques de couleurs pour la peinture d'art. Quelques années après, l'industrie glacière, sensiblement amoindrie déjà, tombait complètement et, par contre-coup, l'on vit se multiplier les départs d'Orsériens pour Paris. Toutefois le broyage des couleurs, qui est une industrie restreinte, ne put suffire à recueillir ces âmes errantes échappées du glacier. Fort opportunément un moyen de salut leur vint de la cause même de leur malheur. Durant ce temps, M. R^{***}, l'un des directeurs du chantier abandonné de Saleinaz, était passé à l'entreprise des glaciers du lac de Joux, dans le Jura suisse et, peu après, celles-ci furent absorbées dans la Société des Glacières de Paris. Cette société dut alors s'ingénier à faire de ces glaces suisses une branche commerciale distincte de son exploitation ordinaire et établir à Conflans, à proximité des voies du chemin de fer de Lyon, des installations d'emmagasiner, de réception et de réexpédition dont la direction particulière fut confiée à M. R^{***}. Ce choix de leur compatriote ouvrait devant les Entremontans inoccupés un champ d'activité d'autant plus facile qu'il modifiait à peu d'égards leurs occupations antérieures ; car le bâton de maréchal rêvé par eux consistait en un fouet de cocher-livreur que tous ceux qui avaient couru quelque temps le pavé de Paris en quête de travail pouvaient obtenir.

D'autre part, les événements qui eurent pour résultat, en 1881, d'assurer à la France le protectorat de la Tunisie, avaient éveillé certaines susceptibilités en Italie. Est-il nécessaire de rappeler, à ceux qui pourraient l'avoir oublié, que des froissements s'en-

suivirent, particulièrement dans les chantiers ou ateliers occupant des Italiens et que de là partit le signal de ces querelles jalouses dont l'épilogue aboutit, plusieurs années plus tard, aux échauffourées d'Aigues-Mortes? A ce moment, des patrons timorés refusèrent ou congédièrent les Italiens et de nombreux travailleurs d'outre-monts durent se résigner à quitter la France. Les Valaisans de la colonie glacière de Conflans et ceux qui gravitaient dans son orbite furent, de ce fait, appelés à bénéficier de cet exode partiel en s'embauchant à titre de débardeurs sur les quais d'Ivry. Aussitôt, le bruit se répandit jusqu'aux sources des deux Dranses « qu'à Paris l'on renvoyait les Italiens pour embaucher des Suisses ». Bref, en quelques mois, plusieurs rues d'Alfort et d'Ivry se peuplèrent d'Orsériens, de Bagnards et de Sembranchards.

Or, c'est justement ici que l'on trouve à observer de près combien la communauté montagnarde, si disloquée là-haut par le partage infini de toutes choses, reprend vite toute sa puissance, dès que la race n'a plus devant elle les sujets de rivalités qu'entretient le clan politique. Le premier de ces convois, dont faisait partie un jeune homme qui possédait un parent dans le quartier Saint-Jacques, descendit tout entier chez ce compatriote, qui se chargea de nourrir et d'héberger tout ce monde dans son modeste logis jusqu'à ce que chacun se fût procuré du travail. A mesure que quelques-uns se casaient, allant former des chambrées avec les précédents à Alforville et à Ivry, d'autres convois arrivaient de Suisse et renforçaient le corps de garde chez les bonnes gens de la rue de la Huchette. Car ces humbles travailleurs, dont bon nombre avaient laissé femme et enfants « au pays » pour y cultiver le lopin de terre, logeaient généralement en chambrée, vivant avec une extrême frugalité, dans la persistante pensée de hâter le retour, avant lequel on ne s'octroierait pas la plus légère récréation. Plus d'un est ainsi rentré au village au bout de deux, de trois, de quatre années de cette vie résignée de banlieue; il est revenu prendre à la station de Charenton ou de Maisons-Alfort, le chemin de fer de Pontarlier et de Lausanne avant d'avoir une fois franchi l'une

ou l'autre porte de la cité qui fait accourir tant de gens des points les plus éloignés du globe et dont il est, lui, impatient de ne plus entendre le continu grondement. C'est tout au plus si, peut-être, de la portière du wagon, il se sera préoccupé de jeter au Panthéon ou à la Tour Eiffel l'aumône d'un salut joyeux qui lui permette de dire à ses enfants qu'il a vu le grand clocher de Paris.

La persistance de ces gens à vouloir vivre en commun est même telle qu'une maison ouvrière une fois prise d'assaut par la race, tous songent à s'y réunir. Dans l'espèce de caserne où ils s'étaient une fois entassés à Alfortville, était venu se fourvoyer un camarade de chantier, de nationalité française, qui leur plaisait et qui les amusait. On l'appelait le « Français », comme on aurait dit l'Arabe ou le Tartare.

Quand venait le dimanche, ceux qui avaient fini par prendre bon ou mauvais parti de la vie à Paris, accouraient à Montmartre, où broyeurs d'ocre, débardeurs, croquemorts, valets de chambre, portiers d'hôtel se donnaient rendez-vous aux bals-musettes des Savoyards et des Auvergnats, sur les boulevards extérieurs. Quoiqu'il soit assez rare que leur esprit si particulier soit servi par l'humour ou le bagout qui convient aux idylles de quartier, de temps en temps quelque audacieux parmi les audacieux parvenait ainsi à faire la connaissance d'une petite bonne provinciale. D'ailleurs, petit à petit, en choquant le verre avec ces autres montagnards de même trempe et de formation analogue, des rapports de camaraderie se nouaient, plus nombreux encore que les rapports de sexe. Ainsi, vers 1880, des pileurs-coloristes ayant fait, dans une de ces salles, la découverte de Pyrénéens employés aux Pompes funèbres, il en résulta qu'en très peu de temps tout un essaim de Valaisans eurent coiffé le haut de forme ciré et endossé l'habit noir mat de la louable corporation des porteurs en terre. L'on en trouve encore d'importantes colonies dans les vastes cités en impasse de la rue de Flandre, à la Villette.

Le Salvanain, qui est non moins industriel et qui procède de la même variété de la race que l'Entremontan, ne participe aucu-

nement à cette forme d'émigration. Cette exception relève du fait que, bien longtemps avant l'exploitation du glacier de Saleinaz, il s'était formé à Salvan un autre courant migrateur qui, de périodique, était peu à peu devenu permanent, sinon tout à fait définitif. Un instituteur de cette localité, parent du fondateur de ces colonies spéciales, a bien voulu m'en tracer la genèse; je la résume en quelques traits.

En 1842, le hasard d'un accident ayant amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon un ouvrier nommé Emmanuel Coquoz, de Salvan, il y fait aussitôt la connaissance d'un Dauphinois qui lui propose une association pour l'exploitation du tartre du vin. Le Salvanain accepte; mais, plus économe ou peut-être aussi trop « Valaisan » pour s'accommoder d'un contrat d'association, il ne sait supporter longtemps cette vie à deux. L'on décide de se séparer et de « tirer chacun sa ficelle », ce qui n'empêchera pas Coquoz de reparaitre bientôt à Salvan, chargé de 800 francs en écus neufs. Loin de s'endormir sur ce premier butin, il repartira aussitôt, accompagné de trois jeunes parents, et voilà bientôt le détartreur salvanain implanté partout où mûrit le raisin, dans la vallée du Rhône, sur les coteaux du Léman, dans le Beaujolais, en Limagne, en Languedoc et, finalement, jusqu'en Algérie.

Telles sont les origines et l'historique des principaux courants migrants de la race valaisanne sur le continent. Nous remarquons entre autres faits que la troisième variété, celle que représentent les ressortissants de la plaine du Rhône, n'a pris jusqu'ici aucune part notable à l'expansion de la race et que la deuxième variété, la plus éprouvée, la plus stimulée par les aléas de l'agriculture, se retrouve dans son expansion ce qu'elle est dans son existence originelle : énergique à la recherche de ressources, mais inhabile à doubler ou tripler ses économies par voie d'opérations quelconques. L'argent, si rare dans son pays, lui semble trop difficile à acquérir et bien trop précieux pour qu'il abandonne au moindre des expédients hasardeux le soin de le faire fructifier. C'est beaucoup déjà qu'il s'aventure jusqu'à la Caisse d'épargne ou à l'achat d'un titre garanti par l'État. Au

surplus, lorsqu'on peut passer pour riche avec dix, quinze mille et pour capitaliste avec cinquante mille francs, à quoi bon s'éterniser à la ville, dans une cohue de gens pareils, sans influence, sans coups de chapeaux et sans titre hiérarchique!

Est-ce à dire que l'homme de la plaine du Rhône n'émigre point? Non pas, mais son expansion, d'ailleurs très restreinte, en certains endroits purement accidentelle, est plutôt agricole et partant limitée aux pays d'outre-mer. Car ce type d'émigrant-là, si par hasard il est actif, a déjà été dressé à un commencement d'exploitation rurale régulière; il est mieux préparé à la culture des productions riches telles que celles de la vigne, et il a tiré de son contact avec la société un certain sens de la spéculation. Même, le plus souvent, c'est un échec subit ou une ardente soif d'enrichissement qui le pousse hors du pays, en sorte qu'il ne s'en éloigne pas avec les mêmes regrets dans le cœur. Recherchant surtout les pays neufs et ayant déjà tâté peu ou prou des affaires, il est rare qu'il s'en aille dénué de toute ressource pécuniaire, comme son voisin montagnard. C'est ainsi que des gens de Martigny sont allés, vers 1880, créer des vignes dans la province d'Oran et que les campagnards de la plaine Est du Léman se rendent au Brésil et à La Plata, recherchant des exploitations qui, sans trancher le lien qui les retient au clocher natal, tendent cependant à les en isoler pour un temps prolongé. Avec son niveau presque uniforme, ses horizons plus distants, plus effacés, quelquefois indistincts, la plaine ne laisse pas dans l'imagination du paysan ou dans son cœur la même empreinte que le sol en relief de la montagne : là où l'homme des hauteurs ne recherche que profils et images, celui de la plaine distingue tout d'abord des toises et des arpents. C'est bien cette distinction dans la sentimentalité qui nous explique, en une certaine mesure, pourquoi, en Amérique, l'émigrant de la plaine s'isole au gré de ses intérêts dans la vaste province, alors qu'au contraire le montagnard se serre plus encore que chez lui, contre ses compatriotes, comme à Manitowoc dans le Wisconsin, à Leavenworth dans le Kansas et à San Geronimo dans l'Argentine. Le clan n'est pas supprimé, tant s'en faut, mais, pris

comme un coin dans l'élément étranger, il semble acquérir de la consistance à mesure qu'il enfonce. Ainsi isolé, le Valaisan fait siens les traditions, l'idiome, la religion et les idées du vieux pays. L'on se répartit scrupuleusement les filles à marier. L'on parvient au besoin à réaliser l'association des énergies et des autres forces communes, ce qu'un reste d'individualisme rendait impraticable là-haut. A ce propos, voici un fait plus éloquent que toutes nos considérations.

En 1892, un convoi de trente-cinq ressortissants de la vallée de Viège, comprenant six familles et quelques jeunes gens, quittait le Valais pour aller rejoindre des concitoyens et des proches dans une localité de la province de Santa Fé. Vers ce temps vivait, dans le même village haut valaisan, un jeune prêtre dont le budget était démesurément obéré par rapport à ce petit milieu. Un accord se fit aussitôt, entre les familles déjà fixées en Amérique et celles qui partaient, pour offrir à ce prêtre de payer toutes ses dettes — une dizaine de mille francs — à la condition qu'il accompagnerait le convoi et qu'une fois rendu à destination, il se chargerait du service du culte et de l'instruction des enfants de la colonie.

Le Valaisan de la vallée du Trient (Salvan), dont le tempérament industriel a déjà fourni au vieux continent des caravanes de détartreurs de tonneaux, a su découvrir dans le continent nouveau une ressource à son usage propre, ressource calquée, pour ainsi dire, sur des industries qui sont sa spécialité au pays natal : les extractions de minerais et le flottage des gros bois de construction.

La contrée de Salvan renferme des ardoisières exploitées de très ancienne date et, depuis plus de deux générations, un grand nombre de ses habitants travaillent à l'extraction des ardoises et de l'anthracite. De plus, avec ses parois rocheuses et l'engorgement profond de ses cours d'eau, avec les cristaux variés que des bazars achètent aux guides, aux bergers, aux enfants, pour les revendre aux touristes, la vallée du Trient prédispose le premier venu à acquérir quelques notions de géologie. Aussi un agent d'émigration de Bâle nous assure-t-il que ses ressortis-

sants se dirigent sur les états de Montana et du Colorado et que, vers 1889-90, les premiers partaient de Salvan au nombre d'une quarantaine pour y travailler, les uns dans les forêts, les autres dans les mines. Ils s'associaient, dit-il, à quatre ou cinq, faisaient le ménage commun à tour de rôle, s'arrangeaient pour dépenser tout juste un dollar par jour sur les quatre ou cinq qu'ils parvenaient à gagner. Après avoir réalisé par ce moyen une jolie somme, quelques-uns revenaient et incitaient d'autres à faire de même, eussent-ils dû laisser à Salvan une famille nombreuse qu'ils reviendraient rejoindre au bout de trois ou quatre ans.

Or, si nous jetons un rapide regard sur une carte physique des États-Unis, nous ne tardons pas à distinguer que le Montana et le Colorado s'adosent aux deux nodosités les plus épaisses de cette chaîne des Montagnes Rocheuses que les savants appellent l' « épine dorsale » de l'Amérique.

C'est également de ces deux maillons importants de la grande chaîne que se dégagent les plus hautes ou tout au moins le plus grand nombre de sommités de premier ordre. Dans l'un prend naissance le Missouri, la première artère fluviale du Nord; de l'autre s'échappent plusieurs de ses affluents principaux tels que la Platte et l'Arkansas. Du reste, le plateau du Colorado n'est-il pas fameux par ses cluses ou *canons*, gorges formidables taillées dans le roc vif de la gigantesque muraille?

Précisément, le flottage des bois fut autrefois, avant que les galeries eussent amené le touriste des Alpes jusque dans les profondeurs des gorges du Trient, une des ressources traditionnelles de la population de la vallée de Salvan. Voici l'attestation qu'en fournit l'écrivain romand Eugène Rambert :

« Toujours dangereux, dit-il, le flottage l'est doublement pour les habitants du vallon de Gueuroz et des environs. Ils flottent sur le Trient et l'on sait par quelle gorge il débouche dans la plaine où coule le Rhône. Elle n'a pas beaucoup moins de trois lieues de longueur, la profondeur en est effrayante et, dans certaines parties, à l'issue surtout, les parois en sont rapprochées et si étrangement contournées que, du fond, on ne soupçonne pas le ciel..... L'idée qu'un jour Joseph descendrait aussi dans

la gorge était insupportable à Rose-Tonic. Mais il n'est pas facile à un habitant du vallon de Gueuroz de ne pas être flotteur. C'est la grande ressource, c'est presque une nécessité (1). »

Au rapprochement de tels aspects, ne semble-t-il pas que, de tout le massif alpestre suisse, aucun groupe ne mérite autant d'être comparé à ce tronçon des Montagnes Rocheuses que le versant occidental de la Tour-Sallière et de la Dent-du-Midi, avec ses hauts couloirs de roche nue, surplombant les profondeurs des plus célèbres gorges des Alpes? Et n'est-il pas surprenant que l'émigrant de cette vallée sauvage soit précisément allé choisir cette grande reproduction de sa petite patrie locale pour se livrer à un de ses travaux familiers et transformer en dollars les humbles francs que ses pères gagnaient en plongeant dans le Trient!

A son tour, le pasteur du Val-d'Illiez qui, sitôt sorti des occupations de l'industrie laitière, a sans cesse besoin d'être caporalisé, se dirige principalement vers les provinces intérieures de la République Argentine, afin de chercher à se caser comme ouvrier de campagne. Ce parallèle des trois types principaux de la race transférés sur le sol américain, achève de nous convaincre que chaque variété ou sous-variété porte, là où elle se dirige, l'empreinte profonde de son milieu originel, caractérisée par son degré d'initiative, par son tempérament et par ses goûts.

Ce n'est pas ici le lieu d'établir une statistique ou un tableau comparatif du mouvement de l'émigration. Comme notre mission consiste plutôt à observer les phénomènes sociaux, il doit suffire de constater que ce mouvement va s'atténuant, à tout le moins du côté des émigrations pour les pays d'outre-mer. Ce mode d'expansion, inauguré vers 1825, à la suite des grandes disettes, des catastrophes qui affligèrent le pays et, aussi, en raison de la tournure équivoque des événements politiques, a suivi des fluctuations diverses. Toutefois, à partir de 1870, il a cédé la place, graduellement, à l'expansion sur le continent, parce que

(1) *Les Alpes suisses* (Récits et croquis).

celle-ci assurait mieux la facilité du retour. Car le Valaisan *n'émigre pas pour coloniser ou pour s'établir, mais pour faire des économies et revenir au pays d'origine*. En 1901, l'émigration des Valaisans pour l'Amérique est descendue à 124 personnes, le chiffre le plus bas qui ait jamais dû être enregistré, et il est permis de prévoir que, les mobiles d'entraînement diminuant en proportion de cette baisse, elle s'accélérera plus rapidement encore.

Sans doute, l'expansion lointaine d'un peuple ne doit pas être considérée, en soi, comme un fait social à déplorer et, sans vouloir parler ici de certaines populations maritimes qui la pratiquent et la développent, nous voyons même des régions de la Suisse prospérer du fait d'une certaine dispersion de leurs habitants. Dussent ceux-ci avoir emporté avec eux des éléments de concurrence, elles en tirent invariablement quelque profit, ne serait-ce que la réputation d'une certaine supériorité dans tel ou tel domaine de l'industrie ou de l'art. Mais avec son émigration *inférieure* de braves gens qui ne cherchent et ne réussissent guère à *s'implanter* au dehors, le Valais ne peut même espérer des siens de tels avantages. Nous venons de voir combien la mer parisienne a de peine à submerger le montagnard de l'Entremont. L'ogre yankee ne réussit pas mieux. Ses dents, qui broyent tant de types et de races, n'entament pas le Valaisan et, tenterait-il de l'avaler tel quel, qu'il le conserverait indéfiniment sans le digérer.

Le Valaisan, sauf exception, considère, en définitive, le moindre éloignement comme un parti extrême. Il ne s'y résout qu'à mesure qu'il sent faiblir autour de lui l'appui, jadis tout-puissant, aujourd'hui défailant, du clan local.

III. — RÔLE DE L'ÉTRANGER DANS LE PAYS.

Au cours de cette étude, nous avons déjà relevé ce fait que, tout en fréquentant chaque année davantage le pays du Valais, ses séjours d'été, ses sites ou ses points de vue, l'étranger n'exer-

çait presque pas d'influence directe sur les idées, les mœurs ou les goûts de ce peuple si fortement encadré et si obstinément fidèle à ses usages, à ses traditions, à ses préjugés et à sa routine. Nous avons vu aussi qu'autrefois la classe supérieure et cultivée portait plutôt l'empreinte de la société française et italienne. L'ambassadeur de France près la République du Valais y prenait part aux principales solennités publiques et était de ce fait reconnu pour l'arbitre de l'élégance et du bon ton. Mais il est un peu difficile de savoir quelle était l'influence exercée sur les idées par ces représentants plutôt effacés d'une grande monarchie. Peut-être, si Chateaubriand, nommé à ce poste par le Premier Consul en 1804, en eût pris possession (1), aurions-nous quelques pages curieuses qui nous renseigneraient sur le Valais d'alors, et sur le rôle que pourrait jouer dans ce pays l'influence française.

Quant aux immigrants du commerce et de l'industrie, nous avons déjà pu noter leurs relations au sein de leur nouveau milieu et constater que leur introduction, opérée individuellement et sans organisation, ne leur permettait pas de conserver longtemps le pli exotique.

Dans le domaine des idées, plus encore que dans tout autre, le Valaisan est très défiant vis-à-vis de l'étranger, et si, une fois ou l'autre, quelque personnage a pu introduire des idées ou des éléments de culture intellectuelle, ayant cours dans les grands centres, c'est sans le prévoir, par l'entremise d'élèves ou d'interprètes et, surtout, grâce au temps et à la nature spécialement propice du terrain où tombait la semence.

Ainsi, vers 1844, Sion donnait asile à deux proscrits français, Monteilhet et Hutinot. Un jour, un jeune étudiant en droit, M. Gaillard, discutant avec des amis sous la fenêtre de l'un d'eux, attirait l'attention de l'étranger, qui l'invita, s'en fit un élève et un confident. Devenu notaire dans la vallée de Bagnes après les orages politiques de cette période, M. Gaillard fut un véritable apôtre de la libre pensée dans ce petit milieu. Durant

(1) Chateaubriand donna sa démission, comme on le sait, après l'exécution du duc d'Enghien.

plus de quarante années, il y exerça une influence suivie sur la jeunesse, y propagea et facilita la lecture d'auteurs strictement interdits du haut de la chaire et forma ainsi, dans cette vallée étroitement enclose, un important foyer d'incrédulité, le seul qui ait jamais eu quelque durée dans tout le pays.

C'est l'unique exemple un peu frappant et un peu général d'influence exotique sur les esprits et, comme on l'a vu, il ne s'est manifesté que par voie indirecte. Encore convient-il, pour bien l'expliquer, de rapprocher ces différentes circonstances : 1° que la carrière du philosophe a été longue et peu troublée ; 2° qu'en ne recherchant que d'un air détaché les emplois publics, pour lesquels tous les autres se battaient, il a conservé l'habitude du franc parler et une popularité relative ; 3° que cette vallée avait eu pour seigneurs féodaux des ecclésiastiques. Le peuple, qui aurait pardonné cent fois à des seigneurs laïcs leurs menues pratiques du droit féodal, conservait, à cet égard, de persévérantes rancunes contre des maîtres religieux dont il ne s'était libéré que cinquante ans auparavant.

Si nous nous transportons dans le domaine des intérêts agricoles, nous trouvons toujours le Valaisan lent à s'inspirer de l'exemple et du mode de faire de l'étranger. Pour la moindre des transformations dans le travail ou dans l'outillage, il faut que le système nouveau ait fait très patiemment ses preuves, ou que, pour être adopté, il ait passé par le long alambic des plus entreprenants. Je sais, dans une vallée, un paysan qui posséda une batteuse durant plus de quarante ans sans que nul ait voulu l'imiter. Non seulement on n'en acheta point, mais pas un ne lui demanda à emprunter la sienne. Au bout de quelques années, il dut renoncer à l'utiliser pour lui, afin de ne pas être la risée du village. Aujourd'hui qu'il est mort, le vent a tourné.

Prenons un exemple d'ordre moins local. Ainsi Saxon, l'ancien rival de Monte-Carlo, où affluaient, vers 1870, les oisifs et les viveurs, amis du tapis vert, est patiemment devenu, depuis la suppression de la roulette en 1877, un centre d'industrie agricole de grande importance. Or, fait étrange, c'est à quelques-uns de ces « oisifs » qu'il doit d'avoir su envisager le parti

à tirer de ses terrains d'alluvions. Un Français, M. Morel, surpris et de la rare fécondité de ce sol, que les eaux du Rhône affleurent à une quinzaine de centimètres, et des conditions particulières du climat, s'ingéniait à créer à Saxon la première aspergère; un Bâlois, M. Egg, y propageait la fraise, la pêche et l'abricot; plus tard, un Allemand, M. Bollin, appelé dans le pays comme jardinier des terrains du casino, y créait au milieu d'une lande couverte d'argousiers, et où la commune laisse les pauvres gens mener brouter leur petit bétail, des pépinières dont les fruits défient de loin, dans les expositions, tous les produits analogues de la Suisse.

En dépit de ces merveilleux résultats, ces divers initiateurs firent peu d'élèves dans le pays. Ni le petit propriétaire, ni les bourgeoisies possédantes ne surent s'ingénier à sortir des habitudes acquises ou à braver la critique pour adapter leurs champs, leurs jardins ou leurs landes à cette culture riche. Il a fallu qu'une fabrique de conserves alimentaires vint s'installer à Saxon, au centre de la plaine d'alluvions, pour que le paysan, assuré d'un écoulement direct de ses légumes et de ses fruits, se résignât, par petites étapes, à restreindre sa production d'herbe, de seigle et de pommes de terre au profit du jardinage et de la culture fruitière.

Cette ténacité dans ses pratiques établies et admises laisse pressentir quelles conclusions se dégageront d'elles-mêmes. dans notre prochain article, de l'ensemble de nos observations. Nous n'avons plus en effet, pour clore cette étude générale du peuple du Valais, qu'à rapprocher, pour les enchaîner et les passer en revue, les faits saillants du passé de la race, ses dispositions, ses préoccupations de l'heure présente et les conséquences logiquement prévues qu'il est permis de dégager de tout cela pour son avenir.

(A suivre.)

LOUIS COURTHON.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — VAINES PROPAGANDES

On nous écrit :

Voici une nouvelle preuve que les meilleurs semences ne peuvent lever dans tous les terrains.

Le comité de l'Union française antialcoolique, mettant à profit la dernière période électorale pour faire œuvre de propagande, s'était bercé du généreux espoir qu'une sérieuse agitation mettrait un certain nombre de candidats en demeure de se déclarer nettement pour les réformes antialcooliques.

Le résultat a été ce qu'il pouvait être, c'est-à-dire nul. Même parmi les membres les plus convaincus et les plus dévoués de l'Union, il ne s'est pas trouvé — ou si peu ! — de champions qui aient consenti à afficher une candidature catégoriquement hostile au fléau alcoolique.

Toute attristante que soit cette constatation, elle n'est pas pour nous surprendre. Dans une société où, quelle que soit la forme du gouvernement, c'est le cabaretier qui gouverne, comment la voix de la tempérance parviendrait-elle à se faire entendre ?

Parcourez les campagnes en temps d'élections et interrogez les affiches multicolores qui couvrent les murs : jaune, rouge, verte, chacune offre un candidat différent ; seul le lieu de la réunion ne change pas : c'est le cabaret, et toujours le cabaret, qui s'ouvre à toutes les conférences. Salle de danse, salle de concert appartenant à un cabaretier, c'est entre ces mêmes murs, où traînent des relents d'absinthe, que les candidats viennent successivement prendre contact avec « ces chères populations rurales si intéressantes » et tonner à tour de rôle contre « l'infâme capital » ou contre « le flot montant de la démagogie ».

L'ennemi commun, le plus menaçant, l'alcool, nul ne s'attaque à lui — du moins d'une manière vigoureuse — car c'est *Lui* qui reçoit et qui fait à tous, candidats et électeurs, les honneurs de sa maison.

Bien fou qui viendrait braver le dieu jusque dans son temple.

« Ne touchez pas au cabaret » remplace chez nous le « Ne touchez pas à la Reine » de nos voisins.

C'est une question de tempérament, ou, pour parler plus scientifiquement, de formation sociale; et tant que nous vivrons dans les mêmes errements, tant qu'une profonde réforme de notre éducation n'aura pas trempé les caractères en vue du développement de l'énergie et de l'initiative individuelle, nous serons fatalement condamnés aux plus lamentables échecs.

Rappelez-vous l'histoire de la prohibition au Canada, votée par toutes les circonscriptions anglaises, et si veulement repoussée dans tous les districts où dominait l'élément français!

Et il en sera ainsi tant que le peuple, privé de ses *représentants naturels*, ne trouvera, pour briguer les fonctions électives, que des *politiciens* qui font de la politique une *profession*, alors que ce devrait être une *carrière* honorifique uniquement réservée à une élite, grands patrons industriels et agriculteurs que leur situation de fortune et leur expérience des hommes et des affaires désigneraient tout naturellement pour ces fonctions.

Poursuivons donc cette guerre sans merci contre l'ennemi de notre santé nationale, mais abandonnons pour l'instant un terrain qui s'enfonce sous nos pieds : nous risquerions de nous y enliser.

L'heure n'est pas venue encore de nous jeter dans la mêlée électorale.

Éclairons, instruisons l'enfance : c'est ainsi que nous réveillerons la conscience publique engourdie, obnubilée par les vapeurs alcooliques.

Travaillons surtout, avec la Science sociale, à cette réforme de l'éducation qui fera de nous des hommes d'énergie et d'initiative, exception si rare aujourd'hui.

Quand le particularisme anglo-saxon — dont on ne saurait trop souhaiter l'importation dans notre société — aura rendu aux ouvriers français leurs *vrais patrons*, aux électeurs leurs *représentants naturels*, ce jour-là, rien ne sera plus facile que de faire de la tempérance une plate-forme électorale.

D^r OUDAILLE.

II. — PLUS DE RHÉTORIQUE

Parmi les modifications que l'on se propose d'apporter, dans l'Université, à l'enseignement secondaire, un petit détail secondaire a passé presque inaperçu. La « rhétorique » ne s'appellera plus la rhétorique. On sait que, depuis longtemps, les « humanités » ne s'ap-

pelaient plus humanités. Seule, la « philosophie » continuera à être qualifiée de philosophie, privilège qu'il lui faudra peut-être perdre un jour, comme les deux autres classes l'ont perdu. Les amateurs de pittoresque regretteront sans doute de voir des numéros sans couleur ni saveur succéder à des noms dont l'archaïsme faisait plaisir. Mais il faut moderniser; c'est la consigne; et l'on modernise tout d'abord les mots, ce qui est toujours un peu moins difficile que de moderniser les choses.

La « rhétorique » mourra donc et, son excuse, c'est qu'elle était déjà morte. L'étiquette restait; la réalité s'était évanouie depuis longtemps. La rhétorique, la vraie, se trouve en beaucoup d'endroits, sans doute, mais pas dans les classes, hormis dans les harangues du concours général et autres solennelles balançoires. Qui donc, parmi les jeunes gens qui entament leur année de préparation au baccalauréat, se préoccupe de l'exorde, de la division, de l'exposition, de la réfutation, de la péroraison, des convenances oratoires, de la concession, de la prétérition, de l'« occupation » — dite aussi « prolepse » — et même du dilemme biscornu, bien que ce dernier ait toujours du succès dans la presse et au Parlement?

Non, de tout cet arsenal archaïque, le potache moderne n'a cure. Il sait que ses examinateurs ne lui demanderont pas de l'éloquence, pas plus qu'on n'en demande à l'oie grasse de Strasbourg nourrie à l'entonnoir en vue de la production intensive du foie gras. Ce qu'on lui demande, c'est de dégorger en un très court laps de temps un maximum de connaissances disparates, offrant, soit pour la vie pratique, soit pour la vie intellectuelle, un maximum d'inutilité.

Il est infiniment plus utile, pour un rhétoricien, de savoir la date exacte de la naissance d'Ennius et de pouvoir réciter d'affilée les noms de vingt auteurs de mémoires du seizième siècle dont il n'a jamais lu et ne lira jamais une ligne, que de savoir comment on fait tenir debout un raisonnement dans un discours. C'est pourquoi, depuis environ un quart de siècle, le discours français obtient, auprès de la jeunesse scolaire, un succès d'estime auquel on ne peut comparer que celui des vers latins.

Est-ce bien rationnel? Cette banqueroute de la dialectique est-elle conforme à la logique? Chose étrange: c'est quand l'éloquence jouait un faible rôle dans la société que la jeunesse tenait à honneur d'en scruter les lois. Aujourd'hui que l'art oratoire a tant d'occasions de s'exercer et que la langue, de plus en plus la meilleure et la pire des choses, recommence à mener le monde comme au temps de Démosthène et de Cicéron, la pédagogie se fait gloire d'ignorer les secrets du verbe. L'on apprend à ingurgiter, mais non à parler.

La royauté du jour est aux bavards, et aux bavards habiles. Il faut bavarder à la Chambre, bavarder dans les commissions, bavarder dans les réunions électorales, bavarder dans les assemblées générales des innombrables associations qui se multiplient de jour en jour. Il faut bavarder pour séduire, bavarder pour se défendre, bavarder pour organiser des comités, ou des coopératives, ou des syndicats, ou tout autre chose semblable. Il faut bavarder, même quand on déteste le bavardage, pour clouer le bec aux bavards. Il faut bavarder pour démontrer au peuple l'inanité des harangues dont on le berce, et pour détruire l'effet malfaisant des diatribes proférées par tant de parleurs qui sont en même temps des blagueurs. Il faut bavarder pour exciter des initiatives et, quand on en prend soi-même, pour décider autrui à vous seconder. Il faut bavarder enfin plus que jamais, plus que ne bavardaient les Athéniens du temps des Philippiques alors qu'ils raisonnaient et déraisonnaient si bien sur la sauce à laquelle le roi de Macédoine devait les manger ; et la parole ardente, impérieuse, pathétique, n'empoigne pas moins les cœurs qu'à l'époque où Eschine banni, après avoir lu à ses élèves le discours *Pour la Couronne* de son ennemi Démosthène, ajoutait, en voyant les jeunes gens applaudir : « Que serait-ce, si vous aviez entendu le *monstre* lui-même ? »

Pour le moment, nous n'avons guère de « monstres », ou du moins nous ne travaillons guère à en former. Les orateurs se forment à tâtons, et les plus illustres eux-mêmes ne laissent rien, ou presque rien, qui offre une valeur littéraire comparable à celle des beaux morceaux de l'éloquence antique. Essayez de relire du Gambetta, ou même du Berryer, ou même du Mirabeau. Beaux feux d'artifice qui épanouirent un instant leurs gerbes d'étoiles, et se sont éteints pour toujours ! Peut-être aussi les politiciens se sont-ils aperçus qu'on peut être rhéteur sans avoir étudié la rhétorique, comme il y a moyen de s'établir sophiste sans avoir fait de la sophistique un apprentissage spécial. Nos débitants de contes à dormir debout sont comme les gens de qualité dont parle Molière : ils savent tout sans avoir jamais rien appris. Tout au moins peut-on dire que la rhétorique moderne, en politique surtout, s'est singulièrement simplifiée depuis les Lysias et les Gorgias. Quelques « clichés » bien conservés, quelques grands mots bien vagues, quelques inflexions de voix bien senties, quelques coups de poing bien placés, quelques « spectres » sortis de leur boîte au moment voulu : en voilà plus qu'il n'en faut pour mener les foules, et, à ce compte-là, on conçoit très bien qu'une classe de « rhétorique » rende tout juste autant de services, pour le maniement de la parole, qu'en rend désormais la classe de philoso-

phie, dans la plupart des établissements universitaires, pour l'éclaircissement des idées.

Si l'on y réfléchit, toute une rhétorique est à créer : celle de l'éloquence pratique, de l'éloquence des affaires, par exemple celle qu'emploient les commerçants pour persuader à autrui qu'ils doivent acheter ou vendre telles marchandises. La pratique de cet art est très développée. La théorie n'existe pas encore. Peut-être la verrons-nous prendre corps un jour. Peut-être l'intensité croissante de la vie commerciale — laquelle déborde de plus en plus sur la vie industrielle et sur la vie agricole — amènera-t-elle l'épanouissement de cet art nouveau, qui ne sera qu'en partie « renouvelé des Grecs » et s'inspirera, pour l'élaboration de ses lois, des conditions nouvelles faites à l'orateur par l'évolution moderne.

H. LA BOURDONNIÈRE.



III. — LA CRISE MÉDICALE

Le *Concours médical*, organe de la société professionnelle du même nom, ayant institué une enquête au sujet du malaise dont souffre une grande partie du corps des médecins, a reçu de notre ami, M. le docteur Oudaille, la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Vous êtes assurément de ceux qui pensent qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire : aussi ne vous étonnerez-vous pas de me voir — après tant d'autres — aborder cette question, si étudiée déjà, et cependant toujours pendante, de l'encombrement médical.

Si je n'ai pas paru prendre, jusqu'ici, une part active aux travaux du *Concours* sur ce sujet, ce n'est pas, croyez-le bien, que je m'en sois désintéressé; absorbé par d'autres soins, j'ai dû me contenter de suivre vos discussions avec tout l'intérêt qu'elles méritent, et j'ai lu avec le plus vif plaisir, comme aussi avec le plus grand profit, et le consciencieux travail de notre confrère Gouffier, et les résultats de votre enquête, si magistralement exposés par le D^r Gassot.

Nous voici désormais, grâce au concours de tant de bonnes volontés, pleinement éclairés sur les causes et sur l'étendue du mal dont souffre notre profession; les « secours s'organisent » et nous pouvons espérer que, dans un certain nombre d'années, les effets salutaires de

ce grand mouvement, dont vous avez, au *Concours*, pris si heureusement l'initiative, commenceront à se faire sentir.

Toutefois, je l'avoue, je ne me tiens pas pour satisfait de ce résultat, entrevu seulement à travers les brumes de l'avenir.

Un tiers des médecins, dit le rapport Gassot, ne sont pas contents de leur situation; 34 % ne peuvent vivre de leur profession; 12 % vivent à peine, c'est-à-dire mal! Cela donne une proportion de 46 %, pour qui le diplôme n'a pas réalisé les espérances qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Quel sort est, actuellement, réservé à ces déshérités de la profession, dans l'attente de jours meilleurs qui, vraisemblablement, ne leurront que pour leurs descendants? Gémir et courber le front sous le poids de la destinée à la façon orientale, ou se raidir, bander ses muscles et sa volonté pour chercher *individuellement* à se tirer de cette fâcheuse situation?

La question me semble digne d'être étudiée.

A cette demande du questionnaire : « Changeriez-vous volontiers de *clientèle* » 25 % répondent oui; 75 % disent non!

Parbleu! ils craindraient de trouver pire!

Ne pensez-vous pas que la question posée ainsi : « Changeriez-vous volontiers de *profession* »? aurait quelque chance de modifier les réponses?

Certains confrères, j'en suis assuré, *voudraient* tenter cette évolution; quelques-uns seulement *pourraient* la réaliser; tous les mécontents — et ils sont plus nombreux encore qu'ils ne le disent — *devraient* pouvoir l'accomplir si nous possédions cette heureuse qualité, si peu française, hélas! — qu'on appelle le « don de retournement ».

« Dans les sociétés où l'initiative privée atteint un haut développement, chaque individu, habitué à ne compter que sur lui-même, s'ingénie de mille manières, pour sortir par ses propres forces d'une situation pénible.

« Il en est tout autrement dans les sociétés où chacun compte peu sur lui et beaucoup sur les autres. »

« Là, la valeur personnelle doit se combiner avec d'autres éléments pour assurer le succès. Beaucoup de gens sont pourvus d'un moyen d'existence par leur famille ou par un emploi administratif; ceux qu'une cause quelconque laisse en dehors de cette classe privilégiée, ceux qui souffrent de la faim, se demandent pourquoi la société ne leur assure pas les mêmes avantages et déclarent qu'elle est mal construite. Ils s'en prennent, non à eux-mêmes, mais à une abstraction, à un système social. »

Ces réflexions sur l'état actuel de la société russe ne pourraient-

elles s'appliquer un peu à nous-mêmes? La crise médicale n'est que l'expression, pour notre profession, de la crise générale, qui sévit sur notre société tout entière. Il me semble qu'envisagée à ce point de vue et étudiée à la lumière des enseignements de la nouvelle École de Le Play, la question de l'encombrement médical devrait faire un pas de plus dans la voie des réformes urgentes.

Montrer la souveraine efficacité de l'énergie et de l'initiative individuelles pour le soulagement immédiat d'un grand nombre d'infortunes confraternelles, engager ces déshérités de la profession à joindre *individuellement* leurs efforts à ceux de l'*initiative collective* si énergiquement et si heureusement prônée depuis tant d'années par le *Concours médical*, telle est la tâche qui m'a tenté et pour laquelle j'espère, mon cher confrère, obtenir votre appui morale et votre assistance.

Je viens donc vous demander :

1° De vouloir bien me communiquer ceux des questionnaires qui contiendraient des exemples d'initiative comme un changement de profession, ou l'adjonction à la profession médicale d'une occupation quelconque destinée à fournir un supplément de ressources ;

2° D'inviter vos lecteurs à me communiquer directement les essais qu'ils auraient pu tenter ou dont ils auraient connaissance dans cet ordre d'idées ainsi que toutes réflexions que leur inspireraient ces quelques lignes.

Je leur en serai très reconnaissant ainsi qu'à vous-même, et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments bien confraternellement dévoués.

D^r OUDAILLE,

Fresnoy-le-Grand (Aisne).

IV. — LA MÉDECINE ET LA VIE SOCIALE

Puisque nous venons de nous occuper des médecins, ouvrons le volume du docteur Veressaïef, les *Mémoires d'un médecin* (1), au chapitre intitulé : « La médecine et la vie sociale ». Nous y trouvons quelques réflexions dignes d'être mises en relief :

« La médecine est la science de guérir les gens. C'est ce qui ressort

(1) Traduits par S. M. Persky et précédés d'une introduction par Teodor de Wyzewa. — Perrin et C^{ie}, Paris.

des livres, et de ce que nous avons appris dans les hôpitaux universitaires. Mais, dans la vie, il se trouve que la médecine est l'art de guérir seulement les gens riches et libres. Pour ce qui concerne le reste des hommes, elle n'est que le résumé théorique de la façon dont *on aurait pu* les soigner, s'ils avaient, eux aussi, été riches et indépendants ; et ce que nous avons à leur offrir, à eux qui ne sont pas dans cette situation, n'est autre chose qu'une sorte d'outrage éhonté.....

« Un homme est crucifié, ses mains et ses pieds sont percés de clous ; alors la médecine vient, elle lave les plaies sanglantes avec de l'arnica, et, par-dessus, elle pose des pansements aromatisés !

« Et elle est incapable de faire davantage. Il ne peut exister de science qui enseigne l'art de guérir les plaies, alors que les clous restent dedans. La science est capable de dire seulement ceci : « L'humanité ne peut vivre de cette manière ; il faut, avant tout, arracher les clous des plaies ! »

Ces courtes citations donnent une idée du volume, où l'auteur, en plusieurs endroits, déplore l'impuissance où se trouve la médecine en présence des déformations professionnelles et des impérieuses exigences de la vie.



V. — LE NOUVEL OUVRAGE DE M. DE SEILHAC

Nos lecteurs savent que M. Léon de Seilhac s'est fait une spécialité de l'étude des questions ouvrières, et n'ont pas oublié le savant travail sur les syndicats qu'il a publié dans cette revue.

Depuis lors, M. de Seilhac, mis à même, par les hautes fonctions qu'il remplit au *Musée Social*, de réunir tous les documents nécessaires à ses travaux, a continué à creuser cette question et à multiplier les observations intéressantes.

Il en résulte un intéressant volume, que notre collaborateur vient de publier chez Armand Colin sous ce titre : *Syndicats ouvriers, Fédérations, Bourses du travail*.

M. de Seilhac est sobre d'appréciations, et plus encore de théories. Il se donne principalement pour mission d'enregistrer et de grouper des faits, en quoi il rend un précieux service à tous ceux qui veulent, sans avoir à faire des recherches de droite et de gauche, prendre une connaissance générale du mouvement des associations ouvrières, surtout durant ces dernières années.

L'auteur décrit tour à tour les types les plus remarquables des

syndicats ouvriers existants. Après avoir bien fait connaître d'une façon générale le syndicat, qui est comme la cellule de l'organisation ouvrière, il montre les syndicats, devenus nombreux et puissants, s'associant sous la forme de Fédération de Métiers qui unissent les syndicats d'une même industrie. Il consacre des monographies très étudiées à la Fédération française des travaux des travailleurs du livre et à la Fédération des verriers de France.

Une autre partie traite des Fédérations locales de syndicats de métiers différents ou Bourses du travail et notamment de l'histoire, de la création, de l'organisation de la Bourse du travail de Paris. Enfin l'auteur étudie l'unification des forces ouvrières et le programme poursuivi par les syndicaux français.

Avec une grande largeur d'idées et de vues, il examine le bien incontestable que produit l'application de l'idée syndicale, l'avantage de l'entente et de la concorde entre patrons et ouvriers, le danger, pour ces derniers, de mesures extrêmes et imprudentes comme la Grève générale, dont un malheureux essai, tenté par les ouvriers des Chemins de fer, a piteusement avorté.

Inutile d'insister sur l'actualité des questions traitées dans cet ouvrage, et sur l'utilité qu'il présente pour tous ceux qui ont à s'occuper eux-mêmes des redoutables problèmes soulevés à notre époque par l'organisation du travail.



VI. — L'INFLUENCE DES MISSIONNAIRES AU BAS NIGER

Une lettre du R. P. Lejeune, préfet apostolique du Bas Niger, à Mgr Le Roy, supérieur général de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, et résumée par la *Vie Catholique*, nous apporte de curieux détails sur les premiers actes du nouveau roi chrétien d'Onitcha, élu il y a quelques mois dans la Nigeria britannique.

Parmi les mesures prises à son instigation, il convient principalement de citer une loi promulguée la veille de Noël, et qui étonne toute la contrée.

Jusqu'à ce jour, le roi ne devait jamais quitter sa résidence, sauf le jour de sa fête, où, par exemple, il avait le droit d'entrer dans toutes les maisons, et de s'approprier tout ce qui lui ferait plaisir. Mais Sami — c'est le nom de ce souverain — tenait à pratiquer ses devoirs religieux. Il avait accordé aux missionnaires un terrain près de sa demeure, pour y bâtir une chapelle; c'est dans cette chapelle qu'il se rendait une fois par semaine, le jour où on y disait la messe;

mais il ne venait jamais à Onitcha, l'usage ne le lui permettant pas.

Il résolut d'arriver à abolir cette tyrannique coutume. Des démarches avaient d'ailleurs été faites dans ce but par les nombreux chrétiens du pays. Sami, lui aussi, agit de son côté, et la loi qui permet au roi de sortir à sa guise fut proclamée le 24 décembre. De cette façon, le roi put assister à la fête de Noël.

Une autre mesure, non moins heureuse, a été prise, concernant les enfants jumeaux. Aussitôt nés, ils étaient étouffés ou jetés dans le Niger.

A plusieurs reprises, Sami avait répudié cette odieuse pratique. Ayant eu, à deux reprises, deux jumeaux, il avait défendu au sorcier, personnage puissant cependant, l'accès de sa maison. En une circonstance même, il eut à défendre ses enfants contre des chefs du pays, qui voulaient, au nom de ce tyrannique usage, lui enlever ses enfants.

Sur son initiative, le gouvernement britannique a promulgué une loi qui interdit désormais la destruction des jumeaux, sous peine de mort du père et de la mère. Cette décision a été ratifiée récemment par la cour suprême d'Asaba. Des milliers de petits enfants devront la vie à l'intervention du bon roi Sami.

Ce n'est pas tout, le roi d'Onitcha est également intervenu dans le but de supprimer ou du moins de restreindre la polygamie. Le R. P. Lejeune, qui avait déjà mené l'an dernier en France une campagne de presse contre l'exploitation de la femme au Congo français, a, naturellement, appuyé de tout son pouvoir, auprès du gouverneur de la Nigeria, les intentions généreuses de son protégé.

Or, voici justement que la *Government Gazette*, organe officiel, vient d'édicter un règlement positif sur les mariages d'indigènes. Elle nomme officiers de l'état civil les juges, les administrateurs, les chefs de poste, médecins civils ou militaires, enfin les ministres de toutes les religions.

Chaque poste militaire ou civil, chaque église doit avoir son registre de mariages, sur lequel celui qui fait fonction d'officier de l'état civil consigne la date du mariage, le nom des parties, leur âge, leur profession, leur village, leurs père et mère, devant deux témoins. Copie de l'acte est délivrée aux époux. Et ce registre, une fois contresigné par le gouvernement, fait foi. Et il n'est pas dépourvu de sanction !

« Quiconque se rend coupable de bigamie sera puni de cinq ans de prison ; quiconque se marie avec une femme déjà mariée et non veuve, sera puni de cinq ans de prison ; quiconque produit un faux

renseignement dans la célébration du mariage, sera puni d'un an de prison, etc., etc. »

Cette loi, conclut la *Vie Catholique*, ne pourrait-elle pas être citée comme modèle à suivre aux gouverneurs des colonies françaises, — à certains du moins, — qui ne font rien pour empêcher le dépeuplement de nos vastes possessions africaines du Congo ?



VII. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Angleterre et Japon.

Nous lisons dans la revue *La Paix par le Droit*, à propos du récent traité anglo-japonais, qui pourra ne pas être sans influence sur l'avenir social de l'Extrême-Orient :

« Ce traité introduit, aussi bien dans la politique anglaise que dans la question d'Extrême-Orient, une innovation capitale. L'Angleterre renonce de plus en plus au « splendide isolement » qui a suffi longtemps à sa force et à son orgueil. Déjà on l'a vue faire des avances peu fructueuses aux États-Unis et à l'Allemagne. Et voici qu'elle se déclare, par un traité aussi soudain que solennel, solidaire d'un état à demi barbare, hier encore fermé à la civilisation, plus rebelle aujourd'hui que la Chine à l'action des missionnaires, et cela en un point de l'univers où le monde civilisé tout entier risque de trouver ses plus prochains champs de bataille.

« Tout, à vrai dire, est étonnant dans l'évolution du Japon moderne. En une génération, l'empire le plus jaloux de ses traditions, le plus fermé au commerce et aux idées d'Occident, est devenu un état moderne, muni de tous les coûteux instruments de la vie européenne : parlement, armée, flotte, douanes, universités, écoles d'ingénieurs, etc. Et bien vite l'ambition est venue à cette Angleterre de l'Extrême-Orient, comme on l'a souvent appelée, de prendre place à la façon de ses modèles d'Europe, c'est-à-dire par la force, dans le concert des grandes puissances. On se rappelle les succès foudroyants que lui valut la guerre de Chine. Les puissances intéressées au dépeçage de la Chine s'inquiétèrent des allures conquérantes de cet intrus, et s'entendirent, à l'exception de l'Angleterre, pour imposer un adoucissement au traité de Simonosaki. Au cours de la répression collective de l'insurrection des Boxeurs, les petits soldats japonais se battirent bravement à côté des troupes d'Europe et d'Amérique. Le Japon fit même cause commune avec l'Europe dans

la discussion des indemnités réclamées pour le massacre des missionnaires chrétiens, tandis que la Russie orthodoxe se tenait ostensiblement à l'écart des conférences. D'un bout à l'autre de l'expédition, l'accord fut particulièrement cordial entre l'Angleterre et le Japon, et la presse anglaise opposa même avec complaisance la discipline et la modération des soldats japonais aux brutalités des troupes d'Europe et surtout des cosaques. Bref, l'entente qui vient d'être conclue semble le résultat logique d'un bon vouloir ancien déjà, et fondé tant sur la similitude des intérêts que sur la communauté des adversaires.

« Quel est d'abord, dégagé du jargon diplomatique, le fond de l'accord ? »

« 1° L'Angleterre et le Japon renoncent à toute idée agressive contre la Chine et la Corée et déclarent maintenir le principe de la « porte ouverte ».

« 2° Les intérêts des deux puissances en Extrême-Orient sont reconnus solidaires ; toutefois l'Angleterre est spécialement intéressée en Chine, et le Japon en Corée, et chaque puissance se réserve le droit d'intervenir respectivement dans ces deux régions, si son expansion y est contrariée par une autre puissance ou par des désordres locaux.

« 3° Si, « pour la défense des intérêts respectifs ci-dessus décrits », l'une des deux puissances était impliquée dans une guerre avec une autre puissance, l'autre partie contractante restera neutre ; mais si une autre puissance se joignait encore à l'adversaire de la puissance alliée, l'autre alliée viendra à la rescousse et fera la guerre d'accord avec son alliée jusqu'à la conclusion d'une paix commune.

« En d'autres termes — car le texte est transparent — si le Japon a des démêlés avec la Russie et si la France ou l'Allemagne prennent fait et cause pour la Russie, l'Angleterre interviendra par la force en faveur du Japon et fera campagne avec lui.

« Personne, pas plus à Londres qu'à Paris, Berlin ou Saint-Petersbourg, ne s'est mépris sur le sens de la convention. Le Japon a absolument besoin de conserver son influence en Corée. Sans doute la Russie a théoriquement renoncé à rechercher la prépondérance dans cette presqu'île. Mais la Corée est étroitement solidaire de la Mandchourie, et c'est en Mandchourie que git le nœud de la question. La Russie, en effet, encore qu'elle a déclaré ne pas avoir de prétentions sur cette province, a su, par la récente convention sino-russe, s'y réserver la haute main ; les Chinois n'y auront plus que des troupes de police avec l'armement autorisé par la Russie ; des officiers russes commanderont ces troupes sous l'autorité d'un général chinois ; la

Chine nommera les mandarins, mais la Russie aura le droit de les révoquer; enfin, les Russes pourront exploiter les mines, construire, surveiller et exploiter les chemins de fer. Déjà les cosaques circulent tout le long du Transmandchourien qui relie Port-Arthur au Transsibérien. Avec ces terribles hommes s'infiltrer rapidement en Mandchourie cet élément slave qui déjà enserme la Chine de toutes parts et constitue pour elle la plus grave des menaces.

« On conçoit donc qu'entre la Russie et le Japon également affamés d'expansion, la rencontre semble tôt ou tard inévitable au sud de l'Amour et c'est contre cette éventualité que le Japon a voulu s'armer en menaçant la Russie de lui jeter l'Angleterre sur les bras, au cas où la première réclamerait le concours de la France. »

La langue française au Canada.

M. Émile Maison, dans le *Cosmos*, caractérise la langue canadienne :

« Le vocabulaire et la prononciation des habitants actuels du Canada, loin de constituer une sorte de patois, le *canayen*, sont conformes au bon usage d'autrefois.

« On ne parlait pas autrement, parmi les honnêtes gens de Paris, au début du XVIII^e siècle. Exemples : un paysan canadien dit d'un homme qui travaille beaucoup : c'est un grand *abatteur* d'ouvrage. Il dit d'un enfant qui commence à profiter qu'il se *débourre*. Il dit, au lieu de détourner les yeux, *dérivée* les yeux; il emploie *espérer* dans le sens d'attendre. Il nous dit qu'une chose est difficile à *crère*, qui ne mérite pas créance, qu'un chemin est *étret*, qu'il a failli se *neyer*.

« Ces exemples, choisis au hasard, ne sont point nouveautés, mais vieilleries respectables. On retrouve ces expressions, avec le sens qu'elles ont conservé là-bas, dans les glossaires de certaines provinces, aussi bien du centre de la France qu'en pays chartrain: L'auteur de cet article, qui se réclame tout ensemble et des Carnutes et des Druides, en peut parler sagement, le vocabulaire canadien lui étant familier, sauf certains mots, qui sont des exemples d'innovations heureuses.

« Hé, oui! le canadien crée, lui aussi, des mots français dont la plupart sont ou gracieux ou pittoresques, et dont maint lexicologue patenté pourrait faire son profit. Ne cherchez pas querelle là-dessus à ce fils de la Nouvelle-France : « Dieu et mon droit », vous répondrait-il en empruntant à son insu la devise de la maison royale du Royaume-Uni. Voici quelques-uns de ces mots qui m'agrémentent tant :

« Quand le vent soulève la neige en tourbillon; le Canadien dira que c'est une belle *poudrerie*, et, quand la neige recouvre la terre, que c'est une belle *bordée de neige*. Il appellera le flux et le reflux le *montant* et le *baissant* de la mer. Le crépuscule devient, au Canada, la *brunante* (en pays chartrain, on dit la *brune*). En vérité, tout cela s'entend fort bien et n'est pas contraire au génie de notre langue, il s'en faut de beaucoup. Ce n'est donc point de ce côté que git le danger pour le français canadien.

« Le français sans épithète géographique, celui que nous parlons d'ordinaire, que même nous écrivons trop couramment, ce français-là n'est pas du reste moins menacé chez nous qu'au Canada par suite des anglicismes dont nous saturant les sportsmen, — ce vocable a été le passe-partout, — puis MM. les journalistes. les gens de théâtre, les mondains, les snobs, les industriels, les commerçants, les employés de chemin de fer, les conducteurs de tramways, les chauffeurs d'automobiles, etc., etc. Encore n'avons-nous pas l'excuse des Canadiens, qui sont obligés de compter avec les Anglais et d'employer leur idiome en affaires, sous peine de vivre comme des ilotes.

« N'était que cela, toutefois, le mal ne serait pas grand, puisque les mots d'importation anglaise sont pris avec leur sens formel; mais on dit au Canada : « Un tel a fait application pour tel emploi », et nous ne comprenons plus. Lisez : Un tel a fait une demande. On dit, de même, faire *apologie* pour présenter des excuses, et se donner du *trouble*, le mot masculin remplaçant ici le féminin *peine*. On détourne ainsi des mots français de leur sens authentique et on les emploie à l'anglaise, etc. M. Tardivel en gémit.

« Cet excellent Français du Canada dénonce parmi les fabricants d'anglicismes les plus redoutables ceux que, chez nous, M. Léon Daudet appelle si sévèrement, mais si justement, les *parlementeurs*. N'est-ce pas la rubrique de son dernier ouvrage?

« Ils ont, sur les bords de l'Ottawa, où siège le Parlement du Dominion, une foule d'expressions toutes moins françaises les unes que les autres. Ils disent : « Prendre le sens de la Chambre », pour la consulter; à cet *étage* de la discussion, pour à cette *phase*. Ils disent encore, eux, bons catholiques, les « erreurs cléricales », pour les fautes de rédaction ou de copie. Pareillement : « Je concours dans les observations de l'honorable membre », pour : « Je m'associe à ces observations ». Enfin, ils disent triomphalement : « J'ai le plancher! » Que le lecteur ne cherche pas : *plancher* ici est synonyme de *parole*. Elle-même une vache espagnole y perdrait... son latin.

« Ce n'est donc pas dans ce milieu-là que se perpétuent les traditions du français, langue nationale du Canada, de même que la législation canadienne est notre ancien droit coutumier; mais l'autre, celui d'autrefois, est enseigné avec un soin jaloux dans les écoles, dans les églises, et non moins pieusement cultivé par une nombreuse pléiade d'écrivains, d'une noble allure, exempts qu'ils sont d'ailleurs de toute envie comme de toute prétention révolutionnaire ou simplement philosophique. »

La colonisation militaire en Tunisie.

La *Quinzaine coloniale* dit que le syndicat des colons français en Tunisie s'est occupé, dans sa dernière séance, de l'utilisation de l'élément militaire pour le peuplement de ce pays.

« Le gouvernement du Protectorat s'efforce d'encourager par tous les moyens dont il dispose l'immigration de nos compatriotes, et l'on ne peut qu'approuver les mesures qui sont prises dans ce but. Mais pendant qu'il multiplie ses efforts pour attirer de nombreux Français dans la Régence, il se produit un fait singulier. Plus de 4.000 jeunes gens, à l'âge où l'on n'a pas encore fait le choix définitif d'une carrière, et appartenant en grande partie aux classes agricoles, sont envoyés chaque année en Tunisie aux frais de l'État français, pour y accomplir leur service militaire. Ils y restent en général trois ans, et au bout de ce temps, lorsqu'ils sont complètement acclimatés, lorsqu'un certain nombre d'entre eux ont pris goût au pays et ne demanderaient peut-être pas mieux de s'y fixer définitivement, le jour où leur temps de service est terminé, une sonnerie de clairon les rassemble dans la cour de la caserne, les sous-officiers les font placer sur deux rangs, le commandement de « marche » retentit, on les conduit au port et on les embarque pour la France. Voilà d'excellents éléments de colonisation perdus pour un pays qui a le plus urgent besoin d'augmenter sa population française. Parfois, plusieurs années après, d'anciens militaires de Tunisie se présentent à l'Union Coloniale, exprimant tous leurs regrets d'être revenus en France à la fin de leur service et demandent comment ils pourraient s'y prendre pour retourner dans cette colonie qu'ils ont eu le grand tort de quitter. Le Syndicat des colons français a émis le vœu que désormais les militaires libérables qui ont le désir de rester en Tunisie ne soient pas obligés de partir avec leur classe, mais jouissent d'un délai aussi prolongé que possible, pendant lequel ils ne perdraient pas leur droit à être rapatriés aux frais de l'État. M. Pichon, résident général de France à Tunis, qui assistait à la séance, a bien

voulu se déclarer prêt à appuyer ce vœu de toute son autorité auprès du ministre de la guerre.

« Si ce vœu reçoit satisfaction, un grand pas aura été franchi vers la réalisation du but à atteindre. Mais il resterait, suivant nous, quelque chose à faire pour décider certains militaires à augmenter le nombre des colons tunisiens. La Direction de l'Agriculture devrait se livrer parmi eux à une véritable propagande dans le but d'amener ceux d'entre eux qui ont des ressources suffisantes à acheter des lots de terrains. De leur côté, les colons devraient, plus souvent qu'ils ne le font, utiliser la main-d'œuvre que l'autorité militaire met temporairement à leur disposition, dans des conditions faciles à remplir. Cela permettrait aux jeunes soldats d'entrer en contact avec les grands propriétaires et leur personnel et de se créer des relations qu'ils utiliseraient au moment de leur libération. Rien ne doit être négligé pour recruter de futurs colons parmi ces jeunes gens que la France envoie chaque année dans la colonie. »



VIII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les élections et le socialisme rural. — M. Millerand et l'initiative privée. — La limitation des heures de travail. — Le rôle des provinciaux dans les congrès des sociétés savantes. — Trop de grammaires.

Dans les colonies. — Les troubles du Congo français. — Un « village de liberté » au Dahomey.

A l'étranger. — Les émeutes en Belgique. — Le socialisme agraire en Italie. — La bonne administration en Bosnie-Herzégovine.

En France.

Parmi les questions qu'on peut se poser à propos des élections récentes, figure celle-ci qui doit nous intéresser particulièrement : « Le socialisme est-il ou n'est-il pas en progrès? »

Les faits nous répondent tout d'accord que le guesdisme, si prospère il y a quelques années, subit une baisse ou une éclipse. Les doctrines du parti socialiste paraissent absolument vaincus par ceux qui sont désormais disposés à se contenter de solutions moyennes. Le « tout ou rien » n'est plus à la mode. Ce que semblent vouloir aujourd'hui la plupart des socialistes de France, c'est l'extension du système de l'intervention de l'État dans l'organisation industrielle, et surtout la multiplication des lois dites « sociales », comme celle des retraites ouvrières, qui peuvent ou paraissent pouvoir améliorer le bien-être des travailleurs.

Les candidatures socialistes, cette fois, ont plutôt perdu un peu de terrain dans les grands centres. Mais les publicistes du parti se consolent en considérant l'attitude des campagnes. Dans un article intitulé « Au village », la *Petite République* constatait dernièrement avec plaisir que « la pénétration des idées socialistes dans les populations rurales se fait avec une rapidité prodigieuse ».

« Prodigieuse » est de trop, et peut-être aussi « rapidité ». La vérité, c'est que de nombreuses circonscriptions rurales aiment maintenant à se donner pour mandataires des hommes qui adoptent l'étiquette de socialistes, accolée ou non à la vieille épithète de radicaux. Mais cette extension du socialisme, il faut bien le remarquer, ne s'opère qu'aux dépens de la nette signification du terme, qui, de plus en plus, tend à désigner de vagues tendances plutôt que des doctrines déterminées. Pour beaucoup de gens, un socialiste est quelqu'un qui s'occupe de questions sociales, qui s'intéresse aux ouvriers, quelqu'un qui veut ou fait semblant de vouloir « aller au peuple ». C'est ce qui explique comment nombre de petits propriétaires, qui tiennent essentiellement à garder leurs propriétés, votent pour des socialistes. Ceux-ci, en effet, mettant une sourdine à leurs anciennes prétentions, évitent désormais d'inquiéter les paysans dans la possession de leurs lopins, et ne font que leur promettre le partage des grandes propriétés du voisinage, en même temps qu'ils les gagnent par des plans de taxes nouvelles destinées à retomber sur les riches exclusivement. On prend ces gens-là par l'envie, ce qui est assez facile, mais il en résulte ce curieux paradoxe que la doctrine officiellement hostile à toute propriété individuelle opère actuellement ses recrutés parmi les hommes qui ont au plus haut degré le goût de rester propriétaires et la passion d'arrondir leurs propriétés.

*
*
*

Un des hommes dont il a été le plus parlé pendant la campagne électorale, M. Millerand, présidait, quelques jours avant les élections, l'inauguration d'un dispensaire antituberculeux organisé par la Ligue contre la tuberculose humaine, et prononçait un discours que nous pouvons rapprocher d'un autre du même orateur, déjà cité dans cette revue. En voici un passage, qu'il est intéressant de consigner.

« S'il appartient à l'État de remplir le premier de ses devoirs en éclairant la route et en donnant l'exemple, *la tâche est à la fois trop lourde; trop vaste et trop urgente pour qu'en cette matière, comme en toute autre, il ne doive pas accueillir et favoriser l'aide nécessaire à l'initiative privée.* »

Nous ne ferons pas de commentaires sur cette curieuse déclaration.

Nous avons déjà constaté l'évolution qu'elle révèle, et montré l'influence de l'exercice du pouvoir sur l'esprit du théoricien.

*
* *

Une loi à l'élaboration de laquelle M. Millerand a pris part, et dont l'application réduit à dix heures et demie le travail des ouvriers adultes dans les usines où sont employés des femmes et des enfants, vient d'exciter, sur plusieurs points du pays, des grèves nombreuses. La loi, en effet, en même temps qu'elle diminuait les heures de travail, diminuait par ricochet les salaires, surtout là où régnait le salaire à la tâche. Les ouvriers, sans doute, ne demandaient pas mieux que de travailler une demi-heure de moins, mais à la condition de gagner toujours comme s'ils travaillaient une demi-heure de plus. Les patrons ont répondu qu'ils ne pouvaient pas accorder cette augmentation. En certains endroits, patrons et ouvriers se sont réunis pour protester contre la loi, qui lésait simultanément les intérêts des deux parties.

Le document le plus curieux qui soit tombé sous nos yeux à l'occasion de ces grèves est la lettre adressée au maire de Golbey, dans les Vosges, par les ouvriers de la société des établissements Singrun. Chargés de famille pour la plupart, et ne pouvant supporter la perte de salaire résultant automatiquement de la réduction de la durée du travail, les ouvriers avaient demandé à leurs patrons d'augmenter leurs salaires de façon à maintenir le prix de leur journée, mais ceux-ci avaient fait connaître l'impossibilité dans laquelle il se trouvaient d'augmenter le prix de la main-d'œuvre, étant données la crise que traverse l'industrie métallurgique et la concurrence étrangère. La chose leur était d'autant plus difficile qu'ils avaient, il y a deux ans, diminué d'une heure la durée de la journée de travail, tout en maintenant l'intégralité du salaire.

« En présence de cette situation, disaient les signataires de la lettre, les ouvriers soussignés ont décidé, à la majorité, que, ne pouvant perdre tous une demi-heure de travail chaque jour, à cause des apprentis occupés à l'usine en même temps qu'eux, il y avait lieu de continuer à travailler pendant 11 heures comme auparavant et de renvoyer tous les apprentis.

« Les ouvriers soussignés protestent avec la plus grande énergie contre l'application de la loi, qui va à l'encontre de leurs véritables intérêts, et ils en demandent la revision.

« Cette loi apporterait un trouble profond dans leur existence et il serait impossible aux chefs de famille frappés de nourrir leurs enfants jusqu'à dix-huit ans, sans même que ces derniers aient la possibilité d'apprendre un métier; en outre, étant obligés de travail-

ler eux-mêmes, il leur est impossible de surveiller ces enfants, qui ne peuvent plus trouver d'occupation nulle part, et cet abandon aurait les conséquences les plus funestes...

« Il y a nécessité absolue pour les soussignés d'obtenir la suspension immédiate de l'application de la loi, car non seulement ils sont obligés de nourrir, avec tous les autres, leurs enfants qui ne peuvent plus travailler, mais le salaire de ces derniers ne vient pas s'ajouter au leur, et la conséquence de cette situation serait la misère à bref délai pour tous. »

Ces protestations d'ouvriers fâchés de ne pouvoir travailler chez leurs patrons, pendant que leurs patrons sont fâchés eux-mêmes de ne pas pouvoir les faire travailler, montrent combien il est regrettable que de telles questions, susceptibles d'être réglées à l'amiable entre les patrons et les organisations ouvrières, soient tranchées d'office et brutalement par l'État.

Notons que ceux qui font ou approuvent ces lois sont des politiciens et des journalistes libres de travailler quinze ou dix-huit heures par jour si cela leur fait plaisir, et qui n'auraient pas assez d'anathèmes contre un gouvernement qui prétendrait les empêcher de faire des conférences ou des articles, passé sept heures du soir.

*
* *

Des débats plus pacifiques ont eu lieu le mois dernier, au congrès des sociétés savantes, qui se tenait à Paris, et auquel beaucoup d'adhérents ont pris part. Un important journal de province, à cette occasion, a pris plaisir à faire observer la place importante que tiennent les provinciaux dans les réunions de ce genre, et la valeur que l'on reconnaît à leurs travaux.

Les villes de province renferment une foule d'hommes instruits, pourvus de loisirs, et qui, peu distraits par le tourbillon des choses nouvelles, peuvent s'adonner à leurs études favorites avec une fructueuse passion. De là, quand ces savants se réunissent en congrès une multitude de « communications », parmi lesquelles il s'en trouve qui font réellement progresser la science.

« Paris, dit à ce propos le *Petit Marseillais*, s'approprie ensuite tous ces résultats, et le plus souvent, quand un progrès nouveau se réalise, quand un morceau inédit du passé se révèle à nos curiosités, nous oublions plus d'une fois la source qui en fut le point de départ. Les honneurs, le prestige vont aux savants parisiens, aux membres de l'Institut, à tous ceux dont la réclame popularise le moindre mot, le moindre geste.

« Quant à ceux qui ont peiné là-bas dans leur modeste cabinet de

travail, qui dans leurs cénacles discrets ont discuté, éclairci des points restés obscurs d'art ou de science, ceux-là on les oublie, ou, comme ils sont loin, on mesure mal leurs mérites. Ils sont de la province, et alors Paris, vaniteux et injuste, ne les croit pas à sa hauteur!

« Une réaction commence heureusement contre ce sot préjugé. »

La *Science sociale*, en particulier, a eu à se féliciter bien des fois des observations et des travaux de nos amis de province. Nous saisissons cette occasion de leur dire ici que les progrès réalisés jusqu'à ce jour doivent être pour eux un encouragement à poursuivre ces études et à nous en communiquer le résultat. La société est une chose immense et profonde, dont les lois ne peuvent être surprises que peu à peu, moyennant un grand travail collectif, accompli par des collaborateurs dispersés.

*
*

De savants hommes qui ne sont pas très contents, en ce moment-ci, ce sont les faiseurs de grammaires. On les accuse depuis longtemps d'être trop prolifiques, et, au ministère de l'instruction publique, on a fini par s'émouvoir de cette accusation. Il est vrai que Jules Ferry s'en émouvait déjà il y a vingt ans, et que cette émotion ne paraît pas avoir produit de grands résultats pratiques. Les grammaires ont continué à faire des petits, et à ne pas pouvoir se résigner à être petites. M. Leygues, dans cette circonstance, a pris la défense de la simplicité et de la sobriété. A M. Berthelot, qui réclamait en faveur des éditeurs de certains quartiers de Paris, menacés dans leurs bénéfices si l'on déclarait la guerre à la complication, le ministre a répondu que l'intérêt des élèves passait avant tout. Du reste, l'abus des grammaires nouvelles avait excité à plusieurs reprises les plaintes des pères de famille, obligés de payer à chaque instant des livres nouveaux, pendant que, d'autre part, la mémoire des écoliers se chargeait d'une foule de détails inutiles ou d'exemples superflus.

C'est depuis longtemps le bon ton, dans un certain monde universitaire, de dédaigner le bon Lhomond. Les érudits triomphent bruyamment de quelques inexactitudes commises par ce patriarche des grammairiens, inexactitudes très pardonnables de la part de quelqu'un qui tenait avant tout à marquer les grandes lignes, et à ne pas embrouiller les enfants. Aujourd'hui, d'implacables latinistes s'évertuent à entasser, dans ces pages destinées à des gamins, toutes les menues balayures d'une science consommée et méticuleuse. Le résultat, c'est que, plus les grammaires se perfectionnent, moins on sait le latin. Le latin, du reste, l'on y mord ou l'on n'y mord pas. Ceux qui n'y mordent pas n'ont pas besoin de grammaires, parce

qu'ils n'ont pas besoin de la langue enseignée dans cette grammaire. Ceux qui y mordent n'en ont presque pas besoin, parce que le meilleur moyen d'apprendre une langue, c'est de lire les auteurs qui ont écrit dans cette langue et de les lire beaucoup. Pendant le temps que vous mettez à me seriner une règle en la justifiant par un exemplé de Cicéron, j'aurais lu quatre pages de Cicéron, et j'aurais progressé beaucoup plus vite. Ainsi faisaient les humanistes de la Renaissance, et nous ne voyons pas que, pour la connaissance intelligente des langues anciennes, l'absence de grammaires les ait sérieusement gênés.

Dans les colonies.

Des troubles et des massacres viennent de se produire au Congo français. Cette colonie, jusqu'à présent, n'a pas beaucoup de chance. Nous avons déjà eu l'occasion de raconter les mésaventures survenues à ceux qui avaient obtenu des concessions. Cette absence de prospérité est venue se corser désagréablement d'un manque de sécurité. Au moment où le système des concessions a été établi, il avait été question d'accorder aux concessionnaires le droit de faire eux-mêmes leur police, et de disposer d'une force armée. L'État n'a pas voulu s'engager dans cette voie, craignant d'aliéner des « droits régaliens ». A-t-il eu raison? a-t-il eu tort? Nous ne sommes pas assez documentés pour le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en retenant le droit de maintenir la sécurité, il devait au moins s'acquitter convenablement de cette charge qu'il assumait exclusivement. C'est malheureusement ce qui ne s'est pas produit. On parle d'économies exagérées faites sur le chapitre des forces de police destinées à protéger les colons blancs dans le Congo. Ces économies étaient des imprudences. Les noirs sauvages, se rendant compte de l'isolement de certains établissements français et de l'éloignement de tout secours, ont réussi à piller des factoreries, défendues par un personnel trop peu nombreux. Des meurtres ont été commis, et l'on a même raconté des scènes de cannibalisme.

En ce moment, l'on prend des mesures tardives pour punir ces attentats, et protéger la vie de ceux qui ont échappé au péril, mais il n'en est pas moins vrai que la région où viennent de se passer ces événements risque de demeurer, pendant un temps assez long, frappée d'un certain discrédit.

*
* *

Au Dahomey, d'après les informations, les affaires marcheraient mieux. Cette colonie se développe assez tranquillement sans trop faire parler d'elle.

A ce propos, nous trouvons, dans une chronique des Missions, publiée par l'*Univers*, des détails sur un « village de liberté » qu'ont fondé dans ce pays les missionnaires de Lyon.

Ce « village de liberté » se trouve dans la région dite Zaganado, sur la rivière Ouémé, à cent kilomètres de la côte. On l'a appelé Saint-Lazare. Le nom de « village de liberté » vient de ce que les établissements de ce genre servent de refuges aux esclaves fugitifs, en même temps que d'orphelinats pour les enfants abandonnés.

Les missionnaires, installés sur un terrain concédé par un chef indigène, ont élevé une résidence, une église et une école. Près de là s'élèvent les huttes des noirs recueillis.

Le village, du reste, est encore à l'état de formation ; les enfants qui en composeront les premiers éléments sont, en ce moment, internes chez les missionnaires qui ont commencé leur éducation ; ils leur apprennent deux langues, l'idiome du pays et le français ; ils leur montrent aussi à lire et à écrire. L'habitation des Pères est une maison à un étage recouverte d'un large toit et entourée d'un balcon auquel on accède extérieurement par un escalier.

Des religieuses, d'autre part, viennent d'être appelées dans le pays. Leur rôle sera de prendre soin des filles destinées à devenir les épouses des enfants de la mission et les futures maîtresses de maison, par conséquent, du village de liberté. « Les fruits de la civilisation ne sont bien assurés, en effet, que si les jeunes chrétiens peuvent épouser des chrétiennes ; s'il en était autrement, on userait souvent ses forces à travailler en pure perte. »

Ces tentatives pour constituer une famille noire civilisée et chrétienne sont évidemment dignes d'un haut intérêt, et il est à souhaiter qu'elles produisent les fruits désirés. Mais on ne le saura que plus tard.

A l'étranger.

Nos lecteurs se rappellent l'exposé fait ici même (1), par M. Van Hæcken, des débats excités en Belgique par la question du suffrage universel. Depuis lors, les événements ont montré que la question était en effet brûlante. Nous n'avons pas à raconter ici les émeutes qui ont ensanglanté plusieurs villes de Belgique, et qui, pendant quelques jours, ont fait craindre une véritable révolution. On sait que toutes les forces armées du pays : police, gendarmerie, armée, garde civique, ont dû concourir à la répression de cette formidable révolte.

(1) *Science sociale*, mars 1902.

Le mouvement est calmé pour le moment, mais la persistance des causes qui l'avaient produit est de nature à faire supposer que l'on assistera à des retours agressifs des masses socialistes. Toutefois, il ne s'ensuit pas qu'on doive prédire le triomphe prochain des agitateurs qui viennent d'organiser les troubles récents. Les hommes qui gouvernent la Belgique, et qui la gouvernent depuis près de vingt ans, ont fait preuve, à plusieurs reprises, d'une souplesse et d'une faculté d'adaptation aux mouvements populaires, qui donnent à croire que, le cas échéant, ils pourront encore se tirer d'affaire, et maîtriser le courant sans se laisser balayer par lui.

*
* *

Divers troubles, depuis quelques mois, ont eu lieu également en Italie. Mais le mouvement socialiste, dans ce pays, prend volontiers la forme agraire. Le phénomène des « grèves agraires » préoccupe même à tel point les économistes et les sociologues d'au delà les Alpes qu'ils ont essayé l'élaboration d'une carte géographique relative à cette catégorie des troubles sociaux.

Une enquête a été instituée sur cet objet par la Société des agriculteurs italiens. Un questionnaire détaillé a été adressé aux sociétés de propriétaires et comices agricoles, aux écoles pratiques et « chaires ambulantes » d'agriculture, aux « chambres de travail », d'ouvriers agricoles, à toutes les « ligues de résistance ou d'amélioration » connues.

Parmi les résultats de cette enquête, il en est un qui intéresse particulièrement la science sociale. On a constaté que le mécontentement agraire est d'autant plus intense que la région est plus basse. C'est dans les plaines humides du Pô que le mouvement socialiste se déchaîne avec le plus de violence. Au contraire, c'est dans les hautes régions de la Calabre et des Abruzzes qu'il se dessine le moins.

Il est probable que c'est à l'intensité particulière du travail dans le nord de l'Italie, et surtout aux complications de la culture dans des plaines riches comme celle du Pô, qu'il faut attribuer avant tout cette différence. Les crises du travail sont d'autant plus redoutables que celui-ci est plus ardent. Ajoutons que la plaine du Pô, par le seul fait des travaux nécessaires pour contenir les eaux, réclame la grande culture et l'intervention de gros capitaux. Le cultivateur, dans cette région, se trouve donc un peu dans la situation de l'ouvrier travaillant en grand atelier.

L'enquête paraît établir aussi que le socialisme agraire ne se produit pas ou se produit peu là où règne la pratique du métayage. Or

le métayage est à peu près impossible dans ces vastes rizières de la Lombardie où l'irrigation perfectionnée exige de grandes mises de fonds.

*
*

Divers bruits répandus sur les aspirations des Slaves du Sud ont attiré dernièrement l'attention sur la Bosnie et l'Herzégovine.

En même temps, M. Anatole Leroy-Beaulieu publiait dans la *Revue des Deux-Mondes* un intéressant article sur ces deux provinces, occupées depuis un siècle par l'Autriche-Hongrie. Nous n'avons pas à l'analyser ici. Notons seulement que le pays paraît avoir fait un progrès sensible, tant au point de vue du chiffre de la population qu'au point de vue de la sécurité, du développement industriel, commercial, etc. Une des choses qui frappent le plus ceux qui ont pu comparer l'état de la Bosnie sous le régime turc avec son état sous le régime autrichien, c'est la bonne police que ce dernier a réussi à établir dans un pays ensanglanté autrefois par une foule de meurtres et de vengeances particulières. Le brigandage a disparu. On circule mieux en Bosnie et en Herzégovine qu'en Algérie et en Tunisie. C'est là une constatation un peu humiliante pour nous, et, en outre, ce qui est pour nous « une haute et mortifiante leçon », pour emprunter le langage de M. Anatole Leroy-Beaulieu, c'est la façon dont le gouvernement austro-hongrois recrute ses fonctionnaires. Ce gouvernement n'a pas l'habitude, en effet, de réserver pour « l'exportation » les fonctionnaires tarés, embarrassants, ceux qui ont fait des fredaines dans la métropole. Le fonctionnaire austro-hongrois en Bosnie est généralement un homme sérieux, qui reste très longtemps dans sa place, et s'affectionne au pays. Les hommes d'État de Vienne et de Budapest ont compris que, pour accomplir la besogne d'assimilation qui consiste à détacher lentement du monde oriental ces deux provinces turques et à les rattacher graduellement au monde occidental, il fallait envoyer des gens de confiance, aptes à agir d'une manière modérée, mais continue, à élever les populations dans la mesure du possible sans pourtant les violenter et vouloir leur faire abandonner brusquement leurs vieilles mœurs. Cette besogne délicate, il paraît que les fonctionnaires la prennent à cœur. « Ils portent à leur œuvre commune, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, un intérêt dont la sincérité presque passionnée m'a plus d'une fois touché. »

Des fonctionnaires dont la conduite est « touchante ». Concevez-vous cela ? Nous connaissons peu cette merveille. C'est pourquoi nous ne demandons pas mieux que de la signaler quelque part, lorsque nous pouvons le faire sur le témoignage d'un homme aussi

autorisé et aussi sincère de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Par malheur, ce phénomène se passe très loin.

G. D'AZAMBUJA.

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les élections en Europe à la fin du XIX^e siècle, par

A. LEFÈVRE-PONTALIS, de l'Institut. — Plon et Nourrit, Paris.

L'auteur de cet ouvrage analyse la question des élections en France, la législation et les réformes électorales. Il complète ce tableau par un historique des élections de 1893 et de 1898. Suit une étude comparative, très documentée, des élections en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Hongrie, en Espagne, en Grèce, en Italie, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Norwège, dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Portugal. Cet exposé d'ensemble fait naître des comparaisons des plus instructives.

Le prêtre dans le roman français, par Paul Franche. — Perrin et C^{ie}.

Ce livre est une étude littéraire qui, par son sujet, pénètre dans le domaine social. Après avoir montré comment Chateaubriand a introduit le prêtre dans le roman contemporain, M. Paul Franche analyse l'état d'âme du Jocelyn de Lamartine, celui du Claude Frollo et du M^{sr} Bienvenu de Victor Hugo. Deux chapitres spéciaux sont consacrés à Balzac et à M. Ferdinand Fabre. Un autre nous montre comment le prêtre est conçu par les romanciers anticléricaux. L'« abbé Constantin » n'est pas oublié dans la galerie, ni le curé de *Sibylle*, ni le « saint » de Paul Bourget, ni les silhouettes ecclésiastiques tracées par Daudet, Coppée et M. Huysmans. L'auteur a son franc-parler, et fait moins de compliments que de critiques. Peut-être cherche-t-il trop à être agréable dans son style. Reconnaissons d'ailleurs qu'il y réussit quelquefois.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LE MÉCANISME SOCIAL

DES GRANDES ESCROQUERIES

On a vu de tout temps, et dans toutes les sociétés, un certain nombre de gens disposés à vivre aux dépens des autres. Il y a là un cas particulier de l'*attrait* exercé par les travaux de *simple récolte*. Mais la simple récolte dont il s'agit là est d'une nature toute spéciale. Le pasteur, le pêcheur, le chasseur, le « cueilleur » ne font du tort à personne. Le voleur, au lieu d'exercer son industrie sur les produits spontanés de la nature, l'exerce sur les produits du travail d'autrui, ou encore sur des productions spontanées qui ont subi, par le fait de ce travail d'autrui, une appropriation particulière, comme le sont, par exemple, le bois et le gibier des forêts chez les peuples civilisés.

Les gens qui se livrent au vol constituent parfois des populations parfaitement organisées, et dirigeant le pillage contre d'autres populations. Le vol se confond alors plus ou moins avec la guerre, et s'explique par une différence de formation. Les Bédouins du désert sont un type classique du genre, et, dans les régions où les cultures confinent à la steppe, il est difficile aux cultivateurs de ne pas payer, soit régulièrement, soit irrégulièrement, une sorte de tribu aux nomades qui, habitués à pousser partout librement leurs troupeaux, ne peuvent pas se mettre

dans l'idée que l'on puisse réserver à son usage, d'une façon définitive, une portion quelconque du sol. Ils ne voient de la propriété que les *fruits*; ils n'en conçoivent pas la *nature*.

Mais, le plus souvent, l'industrie du vol est exercée, à l'intérieur d'une société, par des individualités *dégénérées*, qui n'ayant su ou voulu se plier à des travaux honnêtes, ne portant pas dommage à autrui, ont jugé plus expédient de ravir par divers moyens ce qui a été acquis ou produit par les autres. Les mœurs de ces irréguliers subissent naturellement le reflet de l'ensemble des conditions sociales. Dans les pays encore imparfaitement policés, règne le voleur de grand chemin, émule de ces Procuste et de ces Sinnis que combattaient les héros de la Grèce, de ces « brigands calabrais » dont le type se raréfie sans avoir encore entièrement disparu — témoin le fameux Musolino — ou encore de ces bandits de la montagne turque, dont la récente captivité de deux Américaines vient d'illustrer les exploits. Quand la sécurité se développe, le brigand de grand chemin disparaît; mais les vols ne se font pas pour cela plus rares. En effet, on circule alors davantage, on sort beaucoup plus le soir, on fait preuve, en beaucoup de choses, d'une confiance que l'on n'avait pas jadis. Telle personne surprise par des malfaiteurs au retour du théâtre n'eût pas été victime jadis de sa mésaventure, soit qu'elle ne fût pas allée au théâtre, soit qu'elle eût eu le soin de ne pas sortir sans être escortée. Il y a encore les foules, les réunions, les sorties houleuses des édifices publics, les occasions de flâner plus fréquentes, toutes choses qui favorisent les industriels de la « tire » et leur permettent de se rattraper. Ajoutons de plus copieux étalages, la tentation des grands magasins, le développement du bien-être qui permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir des montres ou des bijoux, et nous comprendrons que l'organisation des gendarmeries ou des polices modèles aient plus réussi à changer le caractère du vol qu'à en diminuer le domaine.

Mais, parmi les différentes manières de s'approprier indûment le bien d'autrui, il en est une qui fleurit tout spécialement dans nos sociétés civilisées, théâtre d'une intense activité commerciale

et où la complication des phénomènes sociaux produit un grand enchevêtrement de relations personnelles : c'est l'escroquerie.

Voler est un art; escroquer est un art supérieur encore. C'est déjà un homme admirable dans son genre que celui qui parvient à extraire un portefeuille de la poche d'un monsieur sans éveiller l'attention de ce dernier; et l'on prétend qu'il existe des sortes d'écoles professionnelles où l'apprenti voleur s'exerce sur des mannequins garnis de clochettes. Mais, en tout cas, son rôle consiste à s'effacer, à disparaître, à fuir les regards des personnes qu'il a volées. L'escroc, lui, se présente à vous carrément. Il est souvent bien mis, parle avec facilité et désinvolture, agit par la persuasion, déploie tous les ressorts d'une psychologie parfois étonnante. Il représente souvent un assez haut degré de culture intellectuelle. Il a médité sur les mystères du cœur humain. Il sait quelle corde il doit faire vibrer, s'il faut jouer de la parenté, de l'amitié, de l'amour-propre, des souvenirs douloureux, du culte des arts, de la charité, de l'intérêt, du patriotisme, des opinions politiques ou religieuses. Il connaît les noms propres auxquels on peut se raccrocher, et qui sauvent tout. Bref ils sont, comme d'excellents musiciens, familiarisés avec toutes les touches d'un clavier particulièrement sensible. On introduit chez nous — nous citons un souvenir personnel — un jeune homme « fort bien ». Il se nomme : c'est le fils d'une personne honorable qui nous a rendu jadis des services. Lui-même vient nous en réclamer un; il est désolé, mais c'est urgent; une mésaventure bizarre lui arrive; il la conte avec des détails circonstanciés; il lui faut 30 francs tout de suite; il les demande d'ailleurs avec une politesse exquise et mille regrets de nous déranger. Pouvons-nous refuser 30 francs au fils de celui qui nous a rendu service jadis? Non, n'est-ce pas? Nous nous exécutons donc, quitte à remarquer, lorsque notre homme est déjà dans l'escalier, un petit grain d'in vraisemblance dans le récit qu'on vient de nous faire, et, le lendemain, étant allé aux renseignements, nous entendons un père désolé nous faire cet aveu humiliant : « Mon fils est un escroc! »

Ce que ce jeune homme avait fait chez nous, il l'avait fait chez d'autres. Le capital qu'il exploitait, c'était l'honorabilité de son père, homme fort serviable qui s'était fait nombre d'obligés sans prévoir à quoi servirait leur reconnaissance. Mais il y a bien d'autres ressorts à faire jouer.

Un autre jour, nous recevons la visite d'un monsieur « très chic », se disant titré, et qui n'était pas d'ailleurs un inconnu pour nous, car il avait su, par une habile collaboration gratuite, s'insinuer dans un petit journal auquel nous collaborions nous-même. Le voici qui nous entretient d'une œuvre remarquable qu'il vient de fonder : c'est un journal franco-russe, organe patriotique, répondant à un besoin de notre époque, etc. On devine la suite du boniment. Le premier numéro a paru : le voilà. Voulons-nous souscrire? Non; nous nous méfions cette fois, et nous nous contentons de vœux platoniques pour la prospérité dudit journal. La méfiance était bonne. Le grand organe patriotique n'eut jamais qu'un numéro; mais ce numéro avait été productif. Quelques jours après, en effet, nous recevions la visite d'un de nos amis, M. le comte de B^{***}, qui nous disait, non sans une certaine inquiétude : « J'ai reçu la visite du comte de X^{***} (notre escroc) et je lui ai prêté deux cents francs. »

Le monde est plein de ces personnages pour lesquels on a trouvé une appellation assez bizarre, celle de « chevalier d'industrie ». Pourquoi « industrie »? et pourquoi « chevaliers »? C'est sans doute que ces individus s'efforcent d'unir, à l'élégance de manière du gentilhomme, l'esprit pratique de l'industriel, tout en répudiant la franchise de l'un et la probité laborieuse de l'autre. Ce monde s'étend à la fois très bas et très haut. Par en bas, il confine à cette tourbe de faux mendiants qui encombrent les rues et détournent improductivement de leur voie tant de généreuses aumônes. Par en haut, il touche au domaine où l'escroquerie, transformée par le coup de baguette de la haute finance moderne, devient la banqueroute frauduleuse, le lancement d'entreprises non viables, la spoliation d'actionnaires au profit de politiciens corrompus, ou enfin ces

imaginations fabuleuses comme celle de ces fameux cent millions qui étaient censés renfermés dans un coffre-fort, et qui, pendant vingt ans, ont inspiré un respect inoubliable. Ce n'est peut-être pas sans raison que ce fait-divers, unique jusqu'ici dans les annales de l'escroquerie, a passionné l'opinion publique, car l'on y trouve, portée à son maximum, la manifestation de certains phénomènes sociaux qu'il n'est pas indifférent de mettre en lumière.

La possibilité d'une escroquerie pareille affirme tout d'abord la puissance énorme du *crédit*. On prête de nos jours avec une extraordinaire facilité, ce qui témoigne, après tout, d'un progrès dans l'état des mœurs, en même temps que de la hausse du bien-être. L'histoire de nos aïeux nous parle de la difficulté qu'éprouvaient les plus grands seigneurs, et les rois eux-mêmes, lorsqu'ils voulaient réaliser une somme d'argent. Ils avaient beau montrer leurs seigneuries, leurs châteaux, leurs bois, leurs prés, leurs campagnes; l'argent ne venait pas, ou ne sortait de la poche prudente de quelque juif que moyennant des intérêts usuraires. L'incomparable essor imprimé à la fabrication par les découvertes modernes, et surtout par l'emploi de la houille, a, en même temps qu'il multipliait les capitaux, accoutumé ceux-ci à s'aventurer davantage. Les épargnes accumulées ont cherché des placements dans toutes les directions, et les lanceurs d'entreprises véreuses ont eu beau jeu. On se rappelle le délicieux chapitre de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, où le héros se trouve gérant de la « Société des bitumes du Maroc ». C'est avec une verve semblable qu'Alphonse Daudet a décrit, dans le *Nabab*, la « Banque continentale », et, dans *Port Tarascon*, l'entreprise coloniale de Tartarin. Les affaires louches pullulent, et l'on sait le mal que se donne une nuée de journaux financiers pour attirer les capitaux des particuliers naïfs vers les titres dépréciés dont les habiles ne veulent pas. L'escroquerie devient alors diffuse, presque impersonnelle, impalpable pour ainsi dire, parce que trop de complices à demi inconscients coopèrent à séduire les

malheureux capitalistes. La langue, qui reflète aussi les évolutions sociales, n'a pu faire autrement que d'accueillir, à cette occasion, un terme qui, d'abord confiné dans l'argot pur, finit par se trouver sur les lèvres de tout le monde : celui de « gogo ».

Il y a là, en définitive, un revers de la médaille dont le beau côté correspond au développement des créations industrielles ou commerciales. Il n'y a donc pas à s'affliger démesurément, puisque les dimensions de la plante parasite attestent la grandeur de l'arbre qui la supporte. L'escroquerie de haut vol suppose de hautes envolées d'affaires. Elle était moins à craindre à l'époque où l'argent ne sortait pas des « bas de laine » ; mais aussi bien des économies, placées heureusement, ont fructifié et produit de beaux dividendes. Tout cela prouve qu'il faut savoir choisir, et discerner les forbans de la haute finance des hommes d'initiative qui sollicitent le concours des capitaux pour quelque travail utile et fécond. Mais tout le monde a-t-il la formation nécessaire pour faire ce triage avec discernement ? C'est ici que git le nœud de la question. Selon que les détenteurs de capitaux sont plus ou moins inexpérimentés, ou cupides, ou naïfs, ou impatientes, ou présomptueux, les escrocs ont plus ou moins de prise sur eux. Il est certaines personnes dont la candeur et l'honnêteté professionnelles sont le point de mire d'une foule de réclames spécialement adaptées à leur état d'âme. On l'a bien vu pour l'affaire de la Rente Viagère. Là encore, le mécanisme est très curieux et mérite d'être démontré. Les lanceurs de l'affaire se disent : « Gagnons le clergé et vidons sa bourse. » Pour cela, ils rédigent une réclame qu'ils font insérer, une seule fois, moyennant finance, dans le supplément hebdomadaire d'un journal très répandu dans le monde ecclésiastique, réclame perdue d'ailleurs au milieu d'une foule d'autres annonces concernant les sujets les plus variés. Ceci fait, ils font imprimer des prospectus, où ils reproduisent cette réclame, en la présentant comme une « opinion » de ce journal, lequel, d'après eux, n'aurait rien de plus à cœur que d'achalander leur boutique. Ce prospectus est

répandu à profusion dans le monde spécial où l'opinion du journal cité peut avoir quelque influence. Le tour est joué; un prestige très honorable se trouve mis, à son insu, au service d'une détestable entreprise; la religion elle-même est mise en cause, et des milliers de personnes vont à la boutique des escrocs, s'imaginant que leurs conseillers ordinaires la connaissent, la patronnent, la garantissent, en font un nid de bonnes œuvres, et en canonisent presque les boutiquiers.

Ce que l'on appelle l'*affairement moderne* est une chose infiniment précieuse aux escrocs de cette espèce. Ils savent que l'on est *trop occupé* pour aller aux renseignements, aux vrais, et que l'immense majorité des gens est disposée à se contenter d'informations superficielles, cueillies au hasard des conversations ou même lancées par les journaux. Les lanceurs d'une affaire affirment telle chose. Qui la niera? Allez donc y voir. Il est infiniment rare que quelqu'un ait la curiosité de pousser très loin ses investigations. On n'a pas le temps. Ceux qui se méfient se contentent de garder leur argent, et ne voient pas intérêt à préciser les motifs de leur méfiance. Ceux qui ne se méfient pas ne contrôlent pas. Une industrie assez curieuse — de l'escroquerie en petit, celle-là — consiste à faire paraître dans les journaux de province une note annonçant qu'on se charge de procurer du travail à des personnes sédentaires, sans les déranger de leurs autres occupations. La note ajoute : « Prière d'écrire à Paris, à telle adresse, en envoyant un timbre de quinze centimes pour réponse. » Une foule de gens écrivent, et envoient le timbre demandé. Ils reçoivent en échange, sous pli affranchi à *un centime*, un prospectus quelconque, leur conseillant de s'abonner à tel journal. Résultat : quatorze centimes de bénéfice pour l'« entrepreneur ». Or, cet individu, prend-on la peine de le relancer, de savoir qui il est, la considération qu'il mérite? Nullement. Ou plutôt, si quelques originaux se mettent parfois en tête d'aller le voir à domicile au lieu de lui écrire, ils trouvent invariablement « porte de bois ».

Un fait de ce genre s'est produit à propos de la grande affaire

à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure. L'ensemble de cette gigantesque opération roulait sur l'existence de deux Américains qui n'existaient pas. A-t-on pris la peine de rechercher si ces êtres étaient réels, ou s'ils devaient être classés parmi les mythes? Non, personne ne les avait vus; mais tout le monde avait entendu des gens qui en parlaient. C'était suffisant. Les intéressés avaient un prétexte pour s'abstenir de toute initiative. Les mêmes hommes qui publient bien haut les louanges du libre examen, de la « critique » moderne, des recherches originales, et refusent théoriquement à la raison le droit de s'incliner devant une croyance imposée par voie d'autorité, admettaient comme « articles de foi » des propos chuchotés à l'oreille, sans se demander si nul n'avait eu intérêt à « lancer » une première fois ces chuchotements. Mais, dans ce cas désormais célèbre, une cause puissante aidait le public, et en particulier les capitalistes prêteurs, à persévérer dans une inaltérable confiance : c'était la vague consécration donnée à l'existence de ces personnages légendaires par les actes, les démarches, les sentences, toute l'attitude enfin de certaines personnes notables, environnées de l'aurole administrative, et qui, ayant quelque chose d'« officiel » par elles-mêmes, semblaient répandre autour d'elles, par rayonnement, cette mirifique vertu.

C'est devenu banal de le répéter. Nulle part peut-être le pouvoir n'est plus frondé qu'en France, mais nulle part le prestige des « hommes en place » n'atteint de plus invraisemblables proportions. Avec un sergent de ville, disait Dumas fils dans une de ses préfaces, on fait faire à ce peuple tout ce qu'on veut et avec deux tout ce qu'il ne veut pas. De même, quoi que fassent les pamphlétaires et les aiguiseurs d'épigrammes, les grandes sommités administratives et judiciaires, les gros mandarins de la politique et de la littérature sont l'objet d'un superstitieux respect. Or, quelques-uns de ces gros mandarins attestaient l'existence de personnages mystérieux, d'une fortune mystérieuse, ou, s'ils ne l'attestaient pas formellement, donnaient à entendre par leur attitude qu'ils croyaient à ces invisibles Américains et à ces impalpables millions. Pourquoi prenaient-ils cette attitude?

Parce que quelques-uns — un très petit nombre sans doute — étaient de connivence avec les lanceurs de l'entreprise, parce que certains autres, ayant des doutes, avaient peur de les exprimer en raison de la haute situation des coupables; mais surtout — et c'est là l'explication la plus typique — parce que chacun, avoué, notaire, procureur, juge, etc., se considérait comme délié de tout devoir de contrôler ce qui se passait hors de sa petite sphère rigoureusement légale, et autorisé à faire progresser, *dans sa portion de filière*, des affaires que le mandarin voisin avait déjà bien voulu admettre dans la sienne, sans que nul, en définitive, se sentit le droit ou le courage de considérer l'ensemble des choses, propre à éveiller les soupçons. La responsabilité, fractionnée à l'infini, ne pesait très fortement sur aucune épaule, et, dans ces conditions, il suffisait de deux ou trois petites complaisances initiales pour mettre en branle tout le mécanisme. Quelques voix s'étaient bien élevées, proposant d'attacher le grelot, et peut-être ces voix eussent été écoutées en d'autres circonstances; mais, dans l'espèce, il fallait diriger l'appareil de la justice contre une famille dont les membres avaient présidé aux destinées de la justice, et c'était, socialement, un grand obstacle de plus.

Pourtant les trouble-fête ont fini par avoir le dernier mot; mais ce rôle, pendant des années entières, s'est trouvé dévolu à l'initiative privée, c'est-à-dire à ces rares curieux qui veulent savoir quand même, et qui, à la longue, à force de crier dans le désert, parviennent à réveiller ceux qui dorment dans la douce oasis de l'irresponsabilité professionnelle. Du reste, il était un peu tard quand ce résultat s'est produit. Plus de cinquante millions — fait merveilleux — avaient été prêtés sur la simple croyance à cent millions qui n'étaient qu'un rêve. Les Hébreux, dans le désert, avaient adoré le veau d'or, mais c'était un veau d'or bien en or, fondu avec les bijoux de leurs femmes. Nos capitalistes modernes, rompus au jeu de la hausse et de la baisse, et familiarisés avec tous les secrets d'une spéculation savante, avaient adoré une écurie vide, sur le seul bruit qu'elle renfermait un veau d'or.

Pour soutenir de telles entreprises, les escrocs de grande envergure sont dans la nécessité d'adapter leur mode d'existence à la fable qu'ils ont voulu répandre dans le public.

Le mendiant, pour tromper, a besoin de haillons. L'escroc de moyenne importance a besoin d'une jaquette propre et d'un joli bagout. La société véreuse a besoin de bureaux bien installés. Les grands escrocs ont besoin de plus de choses : il leur faut des hôtels, des châteaux, des équipages, des galeries de tableaux. Il faut que les journaux, dans leurs « échos mondains », parlent de leurs « somptueux salons », et des « merveilles d'art » que renferment leurs appartements. L'usage s'est établi, toujours en vertu de cet affairément qui ne laisse pas le loisir du contrôle, d'évaluer approximativement la fortune d'une personne d'après le « train de vie » qu'elle mène. Combinons cet état d'esprit avec la tendance si bien exprimée par le proverbe : « On ne prête qu'aux riches », et nous comprendrons aisément comment l'apparence de la richesse, à l'instar de la richesse elle-même, peut exercer sur les millions des autres une aussi efficace attraction.

Cette pratique, dans les sociétés urbaines où l'on se connaît médiocrement, est connue depuis longtemps sous le nom de « poudre aux yeux ». Il y a sur ce sujet une jolie pièce de Labiche où l'on voit deux familles, en vue d'un mariage, chercher à s'éblouir réciproquement, dans la crainte injustifiée où se trouve chacune d'elles d'être par trop inférieure à l'autre. Ce trait de mœurs est plus fréquent aujourd'hui qu'autrefois, car, en raison du développement de la richesse mobilière, en raison surtout de l'instabilité des fortunes, on peut toujours se demander si tel personnage inconnu, occupé à faire sonner bien haut ses millions, ne les possède pas réellement. Sans doute, l'ostentation et la prodigalité pouvaient jadis se donner libre carrière ; mais il eût été difficile, il y a quelques siècles, à un aventurier de s'improviser grand seigneur. On lui aurait tout de suite demandé où étaient ses terres et ses ancêtres. Aujourd'hui, avec de l'audace et une mise de fonds raisonnable, on peut s'improviser « nabab ». Le « monde » réclame avant tout une « façade ». Et les gens auda-

cieux réussissent à emprunter sur leurs façades mieux que beaucoup d'autres à hypothéquer leurs maisons.

Ce qu'il y a de moderne dans le genre d'escroquerie que nous visons est admirablement caractérisé par une expression qui sert depuis quelque temps à caractériser tout un genre de vol : le vol à *l'américaine*. On connaît le truc désormais classique : des individus lient société avec un brave homme naïf, lui confient un portefeuille ou une valise qui sont censés contenir des valeurs, trouvent un prétexte pour se faire confier à eux-mêmes, par leur dupe, des valeurs ou de l'argent, et disparaissent, laissant au malheureux l'amer déplaisir de constater que le portefeuille est vide, ou que la valise est uniquement bourrée de vieux journaux. C'est ce genre d'escroquerie, *élevé à la plus haute puissance*, que l'on retrouve dans l'affaire dont il est tant question depuis un mois. Le vol est d'autant plus « à l'américaine » que, pour rendre la tromperie vraisemblable, on a cru devoir mettre en avant *des noms américains*. L'Amérique n'est-elle pas le pays des gigantesques fortunes, des millionnaires originaux et mystérieux, des héritages imprévus ? Seulement, dans l'espèce, le portefeuille vide et la valise bourrée de vieux journaux étaient représentés par un coffre-fort respectable, et les « compères » avaient donné à leur rôle toute la complication que réclamait la magistrale grandeur d'une tragi-comédie destinée à remplir la scène pendant vingt ans.

Comparés aux bandits qui, il y a quelques mois, emprisonnaient miss Stone dans leurs cavernes des Balkans, les propriétaires du susdit coffre-fort incarnent à leur façon toute une société, fort différente de celle que représentent leurs collègues de Turquie. C'est l'Occident en face de l'Orient ; ce sont les rois de la flibuste civilisée à côté des « rois des montagnes ». Il a fallu des prodiges de développement industriel, la diffusion du crédit, les progrès de la vie mondaine, et peut-être l'épuration de la magistrature succédant à certaines révolutions politiques, pour produire ce type de grands escrocs, au lieu que le bandit oriental, campé avec son tromblon sur les promontoires de rochers

qui dominant la plaine de Macédoine, n'a eu besoin pour exister que de voir se perpétuer un état de choses très ancien, très semblable à celui qui régnait il y a quelque trois ou quatre mille ans, lorsque s'élaborait la légende de Proserpine ravie à sa mère, d'Eurydice enlevée à l'amour d'Orphée, de Pirithoüs séparé de son ami Thésée, et de tant d'autres illustres captifs détenus dans les sombres cavernes d'un « roi des enfers », frère du Zeus, qui régnait sur les sommets radieux de l'Olympe. Comment ce milieu social, à peu de choses près, s'est-il maintenu? Par la survivance, dans un « lieu » qui ne changeait pas, d'antiques formes communautaires qui ne changeaient pas davantage, survivance favorisée encore, pendant plusieurs siècles, par la domination stérilisante des Turcs. Chaque peuple a donc les bandits qu'il mérite, ou plus exactement ceux qu'il produit, et c'est sur cette réflexion que nous voulons terminer les considérations qui précèdent, en ajoutant qu'il dépend de chaque individu, grâce au développement de sa propre initiative, de se défendre, par des moyens appropriés, contre tous les bandits quels qu'ils soient, aussi bien contre ceux qui vous bâillonnent pour vous hisser ensuite dans leurs cavernes que contre ceux qui vous invitent à des bals pour vous soutirer de l'argent.

G. D'AZAMBUJA.



HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XXII.

LA GERMANISATION NOUVELLE DE L'EUROPE CENTRALE AU MOYEN AGE (1).

Nous avons suivi la formation particulariste en Grande-Bretagne et en France jusqu'à la décadence de la féodalité.

Suivons-la dans la même période en Allemagne.

L'Europe Centrale, c'est-à-dire ce vaste quadrilatère tracé par la Baltique, la Vistule, le Danube et le Rhin, faillit se vider de tout peuple germanique dans l'entraînement du grand mouvement migratoire qu'on appelle l'invasion des Barbares. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 18^a.) Ils se précipitaient, les uns après les autres, sur les terres romaines au delà du Danube et du Rhin, si bien qu'au commencement du vi^e siècle, il ne restait de Germains dans le Centre de l'Europe que les cinq groupes de population que voici (2) :

1° Les *Saxons* de la Plaine Saxonne : c'étaient, comme nous le savons, des Néo-Germains descendus des fiords abrupts de la Norvège. Du milieu d'eux, étaient sortis les Francs et les Saxons britanniques. Ils appartenaient à la formation particulariste. Solidement fixés au sol, ils envoyaient des émigrants, mais ils

(1) Voir l'article précédent, mai 1902 : *Science sociale*, t. XXXIII, p. 402.

(2) On saisira aisément les indications suivantes à l'aide des trois cartes 18^a, 25 et 97^e de l'Atlas Vidal-Lablache (Armand Colin, Paris).

ne déménageaient pas en masse : ils conquéraient des territoires sans lâcher le leur. Ce trait leur était particulier parmi les peuples de l'Europe Centrale au moment de la grande invasion barbare, précisément parce que le mode spécial de leur organisation familiale avait pour effet direct un mode spécial d'expansion de la race.

Leur territoire propre était le pays plat, dit de leur nom Plaine Saxonne, dont le centre est le bassin inférieur du Weser. Leurs limites se trouvaient marquées au nord par la mer du Nord ; à l'ouest, par les Marais de Bourtange, frontière de la Hollande actuelle, par le Rhin et par son affluent la Sieg, près de Bonn ; au sud, par le massif montagneux du haut bassin du Weser ; à l'est enfin, par l'Unstrut affluent de la Saale, par la Saale, affluent de l'Elbe, et par l'Elbe lui-même. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 94.)

Les Saxons occupaient ainsi l'angle nord-ouest de l'Europe Centrale.

2° Les Francs orientaux, appelés plus tard *Franconiens* : c'étaient les Francs établis dans la vallée du Mein en même temps qu'en Gaule. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes, 21 et 25.)

3° Les *Alamans* : ceux-là étaient un composé fortuit, une fusion, une confédération, si l'on veut, de Vieux-Germains. Les Suèves, de qui est venu le nom de Souabes, avaient fourni l'élément dominant de ce groupe que, pour cette raison, on a appelé assez confusément, à diverses époques, les Alamans ou les Souabes. C'est le premier de ces deux noms que, par la fortune bizarre des appellations historiques et géographiques, nous avons étendu à tous les peuples de l'Europe Centrale : les Allemands. Les Suèves étaient, on s'en souvient, la principale nation parmi les Vieux-Germains de la Plaine Baltique : ils occupaient entre l'Elbe et l'Oder toute la région dont Berlin est actuellement le centre et marque mieux que jamais l'importance. (Voir *Science sociale*, février 1897, t. XXIII, p. 122.) Ils étaient de beaucoup les plus batailleurs de tous en Germanie, au témoignage de César : « *Suevorum gens est longè bellicosissima Germanorum omnium.* » (*De Bello gallico*, IV, 1.)

Aussi ne tardèrent-ils pas à entrer dans le courant de la grande invasion : ils firent partie du premier corps de Barbares qui, le 31 décembre 406, franchit le Rhin et se précipita sur la Gaule. Ils allèrent aboutir à l'Espagne, où ils se firent un royaume éphémère dans le nord-ouest, la Galice d'aujourd'hui, mais notablement agrandie. Tous cependant n'avaient pas quitté l'Europe Centrale, et on le conçoit, car ils étaient sans comparaison le plus nombreux des groupements germaniques; ils formaient, disait-on, cent cantons de chacun desquels sortaient chaque année mille hommes qu'on envoyait se battre : « *gens longè maxima Germanorum omnium, hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causâ ex finibus educunt.* » (César, *ibid.*) Les demeurers de la nation suève en Germanie allèrent renforcer des peuplades dès longtemps voisines du Rhin, et prirent avec elles un nom qu'elles avaient déjà fait connaître, celui d'Alamans, c'est-à-dire en langue tudesque « *Entièrement hommes* ». Cette cohue tenta à nouveau le passage du Rhin. Mais il était trop tard. Quand elle eut franchi le grand fleuve, elle vit se lever contre elle les Francs de Clovis, qui s'étaient rendus maîtres de la Gaule et entendaient en bons particularistes la tenir fermement. La rencontre eut lieu à Tolbiac (Zulpich, à l'ouest de Bonn) en 495. On sait quelle en fut l'issue. Les Alamans durent arrêter leur migration à la rive droite du Rhin. Sans cette défaite fameuse, ils vidaient, eux aussi, la Germanie. Les Francs, poursuivant leur victoire, les poussèrent ensuite au sud, au-dessous de la vallée du Mein, qui était déjà franque et à laquelle a été donné dans la suite et est demeuré jusqu'à ce jour le nom de Franconie.

C'est donc sur la rive droite du Rhin, au-dessous de la vallée du Mein, ou Franconie, restée aux Francs, que les Alamans ou Souabes se trouvèrent confinés. On en fit des *tributaires*. Leur territoire était à peu près celui qui comprend actuellement le Duché de Bade, le Wurtemberg et cette partie occidentale de la Bavière encore appelée Souabe. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 97 et 98.) Il s'étendait du Rhin jusqu'au Lech, rivière

d'Augsbourg et affluent du Danube, en enveloppant la vallée du Neckar et celle du Haut-Danube.

Les Alamans occupèrent ainsi l'*angle sud-ouest de l'Europe Centrale*.

J'ai dit que l'angle nord-ouest était occupé par les Saxons.

Dans l'intervalle entre ces deux extrêmes, mais au-dessus de la vallée du Mein, occupée par les Francs ou Franconiens, se sont placés les Thuringiens.

4° Les *Thuringiens* se composaient de Vieux-Germains, réfugiés dans le pays montueux qui entoure les sources du Weser, entre la Plaine Saxonne et la vallée du Mein, ou Franconie. Ils furent renforcés vers le commencement du VI^e siècle par une partie des Angles, qui au lieu de passer en Grande-Bretagne suivit le mouvement général vers le sud, et par les Wagriens, peuple voisin des Angles dans le Schleswig-Holstein. (Le pays originaire des Angles, l'Angeln, se trouvait dans le large promontoire arrondi au nord de la ville actuelle de Schleswig, et le pays originaire des Wagriens, la Wagrie, dans le grand promontoire allongé à l'est de Kiel : voir l'Atlas de Vidal-Lablache, cartes 98-99, et mieux encore l'Atlas Manuel de Hachette, 1883, carte 28.) Des Thuringiens, dans une querelle intestine, appelèrent le secours de Théodoric ou Thierry I^{er}, fils de Clovis, et comme ils lui refusèrent la part de butin qui lui avait été promise, la Thuringe fut réduite par les armes des Francs à la condition de *tributaire*.

Elle forma ainsi une sorte « d'État-tampon » entre les Francs de la vallée du Mein et les Saxons de la Plaine Saxonne. Elle est représentée aujourd'hui par les pays de la Hesse et de la Thuringe. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 97^e.)

5° Les *Bavarois* : c'était encore un composé de Vieux-Germains, reste sans doute de ceux qui, les uns après les autres, étaient descendus dans la Bavière pour se précipiter de là sur le territoire romain, soit du côté de la Gaule, soit du côté de l'Italie : là se trouvait en effet la dernière étape du grand chemin, le haut bassin du Danube, qui confinait aux deux pays. Ces Vieux-Germains, superposés ou substitués à une ancienne population

celtique, fraction de Boïens, emprunta d'elle vraisemblablement le nom collectif de *Boioarii* ou *Baiuarii*, Bavaïois. Les Francs, en consolidant leur occupation de la Franconie, les cantonnèrent en Bavière, à l'orient de la vallée du Mein, et les rendirent *tributaires*, comme ils avaient fait des Alamans et des Thuringiens.

Les Bavaïois se trouvaient ainsi arrêtés sur les deux rives du Haut-Danube, depuis le Lech, où est Augsbourg, jusqu'à l'Inn, où est Passau. C'est le pays appelé aujourd'hui Haut-Palatinat de Bavière, Basse-Bavière et Haute-Bavière. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 98-99.)

En résumé, il ne restait de Germains dans l'Europe Centrale au début du vi^e siècle, à la fin de la grande invasion des Barbares, que ceux-ci :

I. Néo-Germains, de formation particulariste : 1^o les Saxons, dans la Plaine Saxonne; 2^o les Francs orientaux, appelés plus tard Franconiens, dans la vallée du Mein.

II. Vieux-Germains, de formation communautaire : 1^o les Alamans ou Souabes, au-dessous de la vallée du Mein; 2^o les Thuringiens, au-dessus de la vallée du Mein, entre elle et la Plaine Saxonne; 3^o les Bavaïois, à l'orient de la vallée du Mein, dans le haut bassin du Danube, depuis le Lech jusqu'à l'Inn.

Les Saxons et les Francs étaient restés par leur aptitude à occuper solidement le sol.

Les Alamans, les Thuringiens et les Bavaïois avaient été arrêtés et comprimés par les Francs.

Si l'on veut bien se rendre compte des déterminations de lieux qui précèdent, on verra que toutes ces populations germaniques, Néo-Germains et Vieux-Germains, se trouvaient comprises dans les limites suivantes : au nord, la mer du Nord; à l'ouest, le Rhin; à l'est, l'Elbe, la Saale qui s'y jette au-dessous de Magdebourg, les Monts de Bohême (ou Bœhmer-Wald) et l'Inn qui tombe dans le Danube à Passau; au sud, les Alpes qui rejoignent le Rhin. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 94.)

En somme, toute la Germanie tenait alors entre deux lignes : la ligne du Rhin et une ligne tirée de l'Elbe et de la Saale aux

Alpes. Quel rétrécissement depuis l'époque antérieure à la grande invasion des Barbares! Quelle différence avec le temps où la Germanie s'étendait jusqu'à la Vistule tout au moins!

Qui donc était venu remplir ce grand espace laissé vide par les Germains, de l'Elbe et de la Saale à la Vistule, et de la Baltique aux Balkans? C'étaient des Slaves et des Finnois; c'est-à-dire des patriarcaux.

Les *Slaves* occupaient tout, excepté la vallée moyenne et basse du Danube, qui se trouvait remplie par des arrivages successifs de *Finnois* sous les noms de Huns, Avars et Hongrois. Les Slaves étaient adonnés à un commencement de culture, tandis que les Finnois étaient purement nomades: ce qui explique assez bien la distribution naturelle qui se fit entre eux de ces deux parties anciennes de la Germanie.

Au temps des Mérovingiens, ces Slaves et ces Finnois, déjà entrés en Germanie, n'étaient pas tributaires des Francs, mais voisins seulement des tributaires des Francs, les Alamans, les Bavarois et les Thuringiens. Ils étaient voisins aussi des Saxons, indépendants des Francs. (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 22-23.)

Tel était l'état social de l'Europe Centrale, de la fin de l'invasion des Barbares jusqu'à l'époque de Charlemagne. Quel retard sur la Gaule, qui arrivait presque à l'apogée du régime féodal sous Charlemagne! Il faut même noter que les tributaires des Francs, qui étaient maintenus dans la dépendance par le pouvoir royal et non par une colonisation franque, se rendirent de nouveau indépendants au moment de la décadence mérovingienne.

Ce retard de l'Europe Centrale sur la Gaule, ou la France, est un point caractéristique des différences de leur histoire. Nous allons en voir la suite.

Les peuples germains de l'Europe Centrale ne sentant plus, sous les Mérovingiens décadents, l'effet de la puissance royale, se reprirent à menacer la Gaule. De là tant de guerres de Charlemagne qui eut à refaire de ce côté l'œuvre des Mérovingiens,

et qui, aidé des grands barons féodaux, la refit bien autrement forte et l'étendit.

Chez les Vieux-Germains, Alamans, Thuringiens et Bavarois, il supprima les chefs nationaux, l'organisation politique autonome, et mit un comte dans chaque *pagus* (terme latin) ou *gau* (terme tudesque), ce qui correspond à cette unité géographique et ethnographique d'assez faible étendue qu'on appelle aujourd'hui encore, en langage courant, un « pays » ou un « canton », comme le Pays de Caux ou le Pays d'Auge, comme le Canton des Grisons ou le Canton de Berne. Des *pagi* trop petits furent réunis en un; d'autres trop grands furent divisés. En tous cas, ce ne fut qu'une application du système mérovingien du comte, fonctionnaire révocable, envoyé directement par le souverain. Mais, de ce fait, les Vieux-Germains demeurés en Germanie devinrent, de simples tributaires, sujets. Ils furent annexés au royaume des Francs.

Or, il y avait environ trois cents ans que ce régime avait été appliqué en Gaule par les premiers Mérovingiens. Ainsi, à cette nouvelle étape du mouvement social dans l'Europe Centrale; trois siècles de retard sur la marche historique de la France!

Quant aux Slaves et aux Finnois entrés dans la Germanie ancienne, Charlemagne leur imposa le tribut, du moins aux plus proches : aux Slaves jusqu'à l'Oder, aux Finnois ou Avars jusqu'à la Theiss. Ils devinrent donc, de simples voisins, tributaires.

A l'égard des Saxons qui s'étaient mis à envahir en armes les terres franques, Charlemagne, après les plus glorieux efforts pour les contenir par ses victoires et par leurs serments de paix, employa en fin de compte l'extermination dans de terrifiantes proportions, soit par des exécutions en masse, soit par des transplantations en ordre dispersé dans son empire. La population de la Plaine Saxonne fut ainsi singulièrement réduite, et Charlemagne lui appliqua, comme aux Vieux-Germains, le régime du comte, mais avec cette très curieuse particularité que les nouveaux comtés furent surtout des comtés ecclésiastiques, c'est-à-dire essentiellement confiés à des évêques. Les

évêques avaient sur les comtes proprement dits un double avantage dans cette circonstance. D'une part, leur autorité était liée à leur fonction religieuse et semblait en émaner : elle était, par là même, plus acceptable que celle de purs fonctionnaires francs pour les Saxons demeurés jusque-là indépendants. D'autre part, les évêques ne pouvaient être héréditaires et le pouvoir royal intervenait pour les choisir à chaque vacance de siège : Charlemagne tenait par là beaucoup plus en main la direction supérieure du gouvernement et avait moins à craindre que sous l'action continue de familles comtales, désireuses de s'émanciper, le retour de la Saxe à l'indépendance. Les Saxons étaient ainsi devenus, de voisins, sujets.

En résumé, au temps de Charlemagne, les Germains (Vieux-Germains et Néo-Germains) de l'Europe Centrale sont tous mis sous le gouvernement de comtes, ou d'évêques, agents du pouvoir royal à la manière mérovingienne. Dans les comtés qu'on appelle « marches », c'est-à-dire frontières, parce qu'ils sont limitrophes des Slaves ou des Finnois tributaires, les comtes portent le titre de margraves ou marquis. Dans les comtés de l'intérieur, ils ont le nom de landgraves, ou comtes simplement. Il n'est créé de ducs, superposés à plusieurs comtes, évêques ou marquis, que dans des cas exceptionnels.

Ainsi, au début de l'époque carlovingienne, ce qui était resté de Germains en Germanie, à part les Francs de la vallée du Mein, commençait seulement à entrer dans le régime du gouvernement à la mérovingienne; et c'était précisément le temps où les Mérovingiens et leur mode de gouvernement disparaissaient de la Gaule : nouvelle constatation du retard continu de l'Allemagne sur la France. Quant à la portion des Slaves et des Finnois qui, depuis l'Elbe et la Saale jusqu'à l'Oder et à la Theïss, remplissait le vide laissé par les Germains, elle n'était encore que soumise au tribut; mais Charlemagne est bien le premier qui, sans reconquérir toute l'ancienne Germanie, ait réuni dans un même groupement politique tout ce qu'il y avait encore de Vieux-Germains et de Néo-Germains outre-Rhin.

On conçoit sans peine ce qui devait arriver chez ces Germains d'outre-Rhin pendant la décadence des Carlovingiens. Les comtes de toute dénomination allaient s'y rendre indépendants; la féodalité allait se constituer en Allemagne, tandis qu'en France elle se désagrégeait déjà. La période ascendante des grands pouvoirs féodaux commençait sur la rive droite du Rhin, alors que sur la rive gauche l'émancipation des serfs et des vassaux menait déjà à son déclin la puissance des hauts feudataires.

Il y a de plus à remarquer qu'en Allemagne la féodalité venait d'en haut, à partir des fonctionnaires royaux, des comtes, qui se faisaient peu à peu seigneurs indépendants sur les terres de leur juridiction, tandis qu'en France la féodalité avait commencé par en bas, en vertu d'une énergie spontanée, à partir des propriétaires, simples particuliers, qui avaient écarté de leurs domaines privés l'intervention administrative des comtes mérovingiens.

Mais avant que les comtes, en Allemagne, n'aient encore eu le temps de se rendre indépendants, une royauté nationale germanique, c'est-à-dire une royauté spéciale aux peuples germains d'outre-Rhin, fut créée par le partage de l'empire de Louis le Débonnaire. Elle fut donnée à l'un de ses fils, Louis, surnommé, de ce fait, le Germanique (817 et 843). C'est alors que fut restauré le nom de Germanie, mais pas immédiatement pourtant, car, trait bien expressif, Louis le Germanique prit le titre de Roi des Franes Orientaux. La Germanie était bien en effet la France Orientale, les Franes y avaient tout fait : ils avaient réuni tous les groupes des Germains qui y subsistaient; ils y avaient établi les comtés; ils y apportaient une royauté locale. Les Saxons, saecagés par Charlemagne, restaient au second plan, et les Vieux-Germains communautaires, Alamans, Thuringiens et Bavaois étaient facilement surpassés par les Franes particularistes. Les Thuringiens même, entourés par les Saxons et par les Franes du Mein, étaient fortement resserrés par leurs voisins, et nous ne les verrons plus figurer dans les grands faits de l'évolution sociale en Allemagne.

Quand, en 911, le dernier des descendants décadents de Louis le Germanique expira, la royauté fut mise à l'aventure. Les comtes avaient profité de sa faiblesse pour constituer la féodalité. Il arriva alors ce qui était arrivé en France à la disparition des Mérovingiens, un des grands seigneurs féodaux prit le titre de roi : mais c'était, ici, à la disparition des Carlovingiens, c'est-à-dire en retard d'une période historique sur la France.

On peut deviner quel fut le grand feudataire qui tenta de recueillir la couronne : ce fut le plus haut seigneur des Francs du Mein, le duc de Franconie, Conrad. Mais il eut à entrer en lutte avec les Saxons, qui s'étaient relevés de leurs désastres sous le gouvernement presque autonome de leur duc. Combien en tout cela l'histoire n'est-elle pas logique !

Il y avait en effet un duc des Saxons depuis qu'un comte, un simple comte, Ludolphe, avait énergiquement et triomphalement défendu la Plaine Saxonne, au temps de Louis le Germanique, contre une descente des Normands. Louis, rompant à ce sujet avec la politique de Charlemagne vis-à-vis de la Saxe, avait superposé ce comte aux autres, laïques ou évêques, du pays saxon. Et Ludolphe n'avait pas manqué de rendre sa fonction ducale héréditaire. Ce fut un de ses descendants, héritier de son duché, Henri, dit Henri I^{er} ou Henri l'Oiseleur, qui se trouva assez puissant pour disputer et enlever la couronne au duc de Franconie.

Les ducs des Saxons, ainsi faits rois, jouèrent en Allemagne le rôle que les Carlovingiens avaient joué en France ; mais ils commençaient précisément quand les Carlovingiens finissaient.

Leur titre royal eut ce grave inconvénient de les tourner tout entiers du côté des armes. Charlemagne lui-même n'avait pas été, à beaucoup près, exempt de ce mal. Il fallut d'abord réprimer les résistances des autres grands feudataires, ceux de la Franconie, ceux de la Bavière, etc... Il fallut se mettre à la tête de la défense nationale contre les Slaves et contre les Finnois. Le métier militaire devint ainsi le grand débouché de la population saxonne, tant et si bien que, de l'Elbe et du Danube où l'on battait les Slaves et les Finnois, on s'étendit jusqu'aux rives du Pô où l'on

annexa à la Germanie les Lombards toujours en commotions intérieures. Sur une si vaste frontière, le champ d'action des entreprises guerrières était trop étendu pour que les Saxons eussent le temps de faire un établissement territorial, une colonisation agricole compacte, en quelque point que ce fût. Les expéditions dans lesquelles les ducs de Saxe, rois de Germanie, se faisaient soutenir surtout par leurs Saxons, étaient uniquement des courses victorieuses. A coup sûr, les Saxons trouvaient dans ces expéditions, si rapides qu'elles fussent, des domaines à prendre çà et là, mais ils ne pouvaient s'installer en nombre dans tout un pays de façon à y constituer un état social purement saxon. Les profits de la guerre étaient tels d'ailleurs qu'ils détournaient trop facilement des autres. On en peut voir la preuve chez les ducs de Saxe eux-mêmes. Othon, le propre fils de Henri l'Oiseleur, pour entrer en campagne contre les Lombards, renonça à son duché de Saxe, ou du moins l'inféoda à Henri Billung, qui était un des soutiens de ses armes.

Il conquiert en compensation la couronne de Lombardie, qu'il déclara associée de plein droit désormais à la couronne de Germanie. Ensuite il descendit jusqu'à Rome où le pape Jean XII renouvela pour lui ce que le pape Léon III avait fait pour Charlemagne, en le couronnant Roi des Romains et Empereur d'Occident (962). Ainsi fut établie pour la seconde fois, au profit de la race saxonne, la dignité impériale, qui avait complètement sombré et disparu dans la décadence carlovingienne.

Les successeurs d'Othon, surnommé le Grand, continuèrent son œuvre. Cinquante ans après lui, quand l'empereur Henri le Saint mourut (1024), il avait rallié à la couronne de Germanie, et à l'empire par conséquent, les pays riverains de la gauche du Rhin, c'est-à-dire la Lorraine et le royaume d'Arles, qui étaient consentants. La Germanie s'étendit ainsi dans les vallées de Meuse et de Moselle et jusqu'au Rhône. De l'empire de Charlemagne, il ne manquait aux empereurs germains que la partie occidentale, à partir de l'Escaut, du bassin de la Seine et de la ligne du Rhône, c'est-à-dire la France proprement dite, qui demeura indépendante. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 25.)

Mais cette royauté de Germanie, avec tous les titres qui s'y rattachaient, était en somme parfaitement en l'air. C'était un droit abstrait qui ne reposait en particulier sur aucune terre, qui n'était attaché à aucun domaine, qui ne procédait d'aucune qualité d'héritier, qui n'avait de point d'appui déterminé nulle part. La fonction royale était demeurée élective en principe. En fait, il est clair qu'on forçait en plus d'un cas l'assentiment des ducs et des comtes, vassaux de la couronne, mais encore fallait-il l'obtenir, que ce fût par force ou autrement : l'investiture ne résultait que de cet assentiment. Cette condition de la royauté n'était pas particulière à l'Allemagne. En France, à la même époque, les Capétiens avaient encore soin de faire, de leur vivant, reconnaître par l'élection leur successeur et de l'associer dès lors au trône. S'ils n'éprouvaient dans cette manière d'agir aucune résistance, c'est que leur pouvoir était compté pour peu et qu'ils se contentaient de l'élection faite par les petits vassaux, compris dans l'intérieur même du Domaine Royal. Philippe-Auguste fut le premier à se fier au principe d'hérédité, parce qu'il sentait que sa famille était devenue assez puissante pour se maintenir d'elle-même au pouvoir sans compétition.

Malgré le principe électif, les descendants d'Henri l'Oiseleur et d'Othon le Grand avaient réussi à garder la couronne germanique et impériale jusqu'à Henri le Saint, qui mourut en 1024. Mais celui-ci ne laissait pas d'enfants.

Alors, les nouveaux ducs saxons qu'Othon le Grand avait créés en inféodant son duché à Henri Billung, auraient bien voulu recueillir par surcroît la succession royale et impériale de la première maison de Saxe, qui s'éteignait ainsi. Mais il fallait se faire élire, et la féodalité allemande, plus soucieuse que jamais de son indépendance, se garda bien de personnages aussi puissants. Elle préféra revenir aux ducs de Franconie, battus autrefois par ceux de Saxe : elle nomma Conrad II.

La Saxe passait, par là même, du gouvernement à l'opposition : son rôle fut retourné, et nous la verrons mener la résistance au pouvoir.

Le règne des empereurs franconiens, successivement élus, re-

présenta en Allemagne ce que la décadence des Carlovingiens avait été en France ; mais il y avait de cela deux cents ans ! Les féodaux, moins retenus dans leur union par la crainte du pouvoir royal amoindri, s'émançipèrent les uns des autres et leur groupe se disloqua. Jusque là, les comtés et les duchés superposés aux comtés avaient gardé, à peu de chose près, leur intégrité. Mais, à partir de là, c'est un démembrement indéfini et un remaniement perpétuel des fiefs par toutes sortes de combinaisons qui se font entre les inféodés inférieurs et leurs supérieurs féodaux. Si bien que cent ans après (1125), quand s'arrête la série des empereurs franconiens, la carte politique de la Germanie est méconnaissable. Les comtés ne répondent plus aux anciens *pagi* ; ils sont fragmentés et recousus de mille manières ; les duchés sont cantonnés quelquefois sur de petits domaines, lambeaux de leurs anciens territoires ; ils se contractent, se sectionnent, se déplacent même, ou se multiplient. C'est une marqueterie mouvante.

C'est pendant cette période mouvementée qu'eurent lieu les fameuses querelles de l'empereur franconien Henri IV et du pape Grégoire VII. C'est sur la petite féodalité en voie d'émancipation, et avant tout sur les Saxons opposants, que Grégoire VII s'appuya pour renverser à l'intérieur même de l'Allemagne la puissance de son adversaire. Il y réussit. Et quand Henri V, fils d'Henri IV, mourut, ce fut le duc de Saxe, Lothaire, qui fut fait empereur.

Mais l'indépendance féodale avait pris trop de force, dans toutes ces circonstances, sous les empereurs franconiens, pour que les ducs de Saxe pussent être bien vus ailleurs qu'à l'opposition. On ne voulait plus d'empereurs puissants, on en voulait moins que jamais. Le mouvement par lequel l'empire avait été porté des Saxons aux Franconiens, s'accentua et le porta des Franconiens aux Souabes (dits autrefois Alamans) quand Lothaire mourut sans enfant.

En mourant, Lothaire n'avait pas laissé la Saxe sans duc : il avait légué son duché à son gendre. Celui-ci fit tout ce qu'il put pour primer Conrad III, duc de Souabe, qu'on avait élu empe-

reur; mais il réussit tout simplement à se faire mettre au ban de l'empire et à se faire dépouiller de son duché. Conrad III voulut, pour le remplacer, créer une famille nouvelle de ducs en Saxe.

Mais la Saxe, passée déjà du gouvernement à l'opposition, passa cette fois de l'opposition à l'indépendance, en ce sens qu'elle refusa d'avoir désormais un duc. Elle repoussa celui qu'on lui proposait, Albert l'Ours, et chaque domaine saxon de comte, d'évêque, de seigneur, ou même de simple particulier, se déclara libre sous la seule suzeraineté directe et illusoire de l'empereur électif. C'était vers 1150. Rentrée dans cette liberté locale, dégagée de toute idée de suprématie impériale, la Saxe reprit enfin sa vie intérieure tranquille et ne fit plus parler d'elle en politique pendant trois siècles.

Mais tandis que le débouché vers les profits et les gloires militaires se fermait ainsi pour elle, un autre lui était ouvert par le commerce : nous en parlerons bientôt et nous verrons qu'il n'a pas lui-même valu pour elle le débouché vers les domaines en pays neuf.

La nouvelle série des empereurs, la maison de Souabe, dite aussi de Hohenstauffen, fit en Allemagne ce que les Capétiens avaient fait en France. Ils déclinerent à fond, comme il était arrivé aux Capétiens depuis Eudes jusqu'à Hugues Capet. Et ils restèrent « au fond » un certain temps, comme les successeurs de Hugues Capet. Puis ils remontèrent : on verra comment. Mais il y a cette différence que ceci se passait en Allemagne entre 1150 et 1300, et en France entre 850 et 1100 : toujours deux ou trois siècles de retard de l'un de ces pays sur l'autre. L'empereur qui marqua l'abaissement complet de l'empire germanique, fut Frédéric II; il mourut en 1250. Les peuples du Midi rattachés antérieurement à l'empire s'y étaient soustraits; les seigneurs tenaient l'empereur dans l'impuissance, n'élisant que des candidats dépourvus de ressources personnelles; le Saint-Siège avait fait reconnaître sa suzeraineté sur la puissance impériale : l'empereur prêtait au pape hommage féodal en propres termes.

De cet état de choses si confus, on passa à un « Interrègne », qui dura vingt ans et fut le triomphe final de la féodalité allemande.

De l'Interrègne sortit une quatrième maison impériale, après celles de Saxe, de Franconie et de Souabe, la maison dite d'abord de Habsbourg, qui aboutit à la maison d'Autriche.

C'est elle qui remonta la pente, comme nous l'allons voir.

Rodolphe, comte de Habsbourg, château de l'Argovie, en Suisse, landgrave d'Alsace, comte de Bade et autres lieux, protecteur des cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, fut élu à raison même de sa très petite situation territoriale. Mais il trouva moyen d'intervenir dans une question de succession à la Marche (ou au Marquisat) d'Autriche et de réserver en fin de compte cette succession à sa postérité. C'est en acquérant et développant ce domaine que ses descendants devinrent assez puissants pour relever la royauté germanique après que la féodalité se fut détendue et dissoute par son propre succès, comme il était arrivé en France.

Suivons cette ascension de la nouvelle maison impériale.

Les deux vieux voisins et ennemis des Germains, les Slaves et les Finnois, n'avaient pas disparu pendant toute cette transformation intérieure de l'Allemagne. L'activité chevaleresque qui, en France, s'était portée vers l'Orient, en Normandie vers l'Angleterre, en Espagne contre les Maures, se porta en Allemagne tout naturellement, voire même nécessairement, contre les Slaves et les Finnois voisins.

Il y eut donc deux terres ouvertes en permanence à la chevalerie : ce fut, au nord, la Plaine Baltique à reconquérir sur les Slaves; au sud, le bassin du Danube à reprendre sur d'autres Slaves ou sur les Finnois.

Les premières conquêtes dans la Plaine Baltique, immédiatement au delà de l'Elbe, formèrent un comté frontière, ou marche, appelée Marche du Nord ou Marche de Brandbourg. Brandbourg était un centre religieux des Slaves au milieu des forêts et des marécages.

Les premières conquêtes dans le bassin du Danube (hors la

Bavière, bien entendu), formèrent la Marche Orientale ou Autrichienne.

C'est de ces deux Marches que sont sorties la Prusse et l'Autriche.

On voit que ces deux grands États ont été formés sur des terres qui avaient cessé d'être germaniques. C'étaient des pays devenus slaves ou finnois.

Ils étaient si bien adaptés à des Slaves et à des Finnois qu'il était extrêmement difficile ou, pour mieux dire, impossible à des races passées à l'état sédentaire, comme celles de la Germanie féodalisée, de s'y établir autrement qu'en s'enfermant entre des murailles, ainsi que le font les factoreries au milieu des peuples qui vivent en perpétuelle instabilité et en fréquentes incursions.

Quand une portion de territoire était censée conquise, les seigneurs qui menaient ces entreprises au gré de leurs vues particulières, y transportaient des Germains, des Allemands; mais bientôt un retour offensif des indigènes dévastait tous les établissements. C'était toujours à recommencer. On prit le parti de bâtir des villes murées. Là, les Allemands pouvaient faire le commerce d'une manière plus sûre avec les nouveaux conquis. Ceux qui s'établissaient en dehors de ces villes fermées, soit sur des domaines épars, soit dans des villages ouverts, ne tardaient pas à être victimes de quelque razzia, de quelque soulèvement, de quelque fantaisie des gens du pays. Toute la colonisation germanique, ou allemande, finit donc par ne se faire qu'au moyen de villes murées, ou encore de châteaux forts seigneuriaux : ce qui revient à dire qu'elle se fit, non par la culture, mais par le commerce et par les armes.

Alors même que des émigrations allemandes réussissaient à avoir la paix dans les campagnes conquises et à être tranquilles du côté des indigènes, elles étaient bien vite dissuadées de la vie rurale : 1° parce que la masse des ruraux étant Slaves ou Finnois et traités en conquis, pressés par l'impôt, tenus de près, dominés de haut et méprisés, les Allemands qui se mêlaient à eux étaient presque inévitablement confondus avec eux et mis

bientôt sur le même pied ; 2° parce que les gains du commerce étant faciles dans ces pays neufs et ignorants des arts manufacturiers, dans ces villes que les murailles protégeaient, les Allemands ruraux étaient comme fatalement attirés par un évident intérêt de la campagne dans les villes.

Cette colonisation germanique nouvelle de la Plaine Baltique et du bassin du Danube fut donc une colonisation essentiellement commerciale, urbaine et militaire.

Quant à la population slave ou finnoise, absolument patriarcale, elle se germanisa en ce sens qu'elle prit la langue des conquérants et des commerçants ; qu'elle alla en partie s'assimiler dans les villes ; que les impôts auxquels on la soumit l'obligèrent à cultiver la terre avec plus de stabilité et l'amènèrent, comme il arrive en pareil cas, à réduire la communauté de famille à sa dernière expression, à la société de deux ménages, trois au plus : ménage paternel, puis celui d'un héritier, et enfin celui de quelque autre fils non encore placé au dehors. Mais la formation de la famille particulariste, du ménage solitaire essentiellement fondé sur l'aptitude à se créer un domaine indépendant, ne se produisit guère dans ces populations conquises.

C'est par ce genre de germanisation que s'est faite la majeure partie de l'Allemagne, c'est-à-dire tout ce qui est au delà de l'Elbe, de la Saale, son affluent, et de l'Inn, affluent du Danube.

Mais il y a plus.

Rappelons-nous bien qu'à l'occident même de cette région, c'est-à-dire entre l'Elbe, la Saale et l'Inn d'une part, et le Rhin de l'autre, la grande partie, la très grande partie de la population était du type des Vieux-Germains, type communautaire aussi. Il n'y avait là de familles particularistes originaires que celles de la Plaine Saxonne, pays pauvre, et celles que l'émigration franque avait amenées en Franconie.

Si on ajoute à cela que ces Saxons et ces Franconiens ont été tournés, comme nous l'avons vu, aux expéditions et aux profits militaires à l'intérieur même des terres de la domination germanique, pendant la période impériale que nous avons parcourue, on comprendra la physionomie militaire, communautaire et ur-

baine que présente le moyen âge allemand, en dépit de ses éléments particularistes.

On comprendra toute la distance qui sépare un pays ainsi formé de la Grande-Bretagne colonisée radicalement et à fond par des Saxons purement agricoles et complètement indépendants.

Enfin, on ne s'étonnera pas que les populations de la Plaine Baltique et du bassin du Danube, foncièrement slaves ou finnoises, conquises et assimilées seulement par des établissements commerciaux, urbains et militaires, aient donné toute facilité aux seigneurs des deux marches, Marche du Nord et Marche Autrichienne, d'installer sur ces immenses espaces le régime monarchique dans toute sa vigueur.

Or, c'est quand ils ont été forts de cette puissance centralisée et de ces possessions territoriales énormes, qu'ils ont mis la main sur la vieille Allemagne féodale, où d'ailleurs la féodalité avait achevé son cycle naturel.

L'Autriche a été la première à atteindre ce résultat, par deux raisons : 1° Un concours purement accidentel de circonstances a joint à la Marche d'Autriche une quantité prodigieuse de principautés allemandes par des héritages et des mariages. Ce fait, célèbre en histoire, a été exprimé dans deux vers latins bien connus :

« *Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube;*
« *Nam, quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.* »

2° Les terres autrichiennes, tant celles qui sont purement allemandes que celles qui sont slaves et finnoises, sont autrement riches que les terres du Nord, qui ont fait plaisamment donner au roi de Prusse le nom d'Archi-Grand-Sablier d'Allemagne.

Nous nous arrêterons donc ici au moment où l'Autriche, ayant créé son grand domaine, pesa assez sur le reste de l'Allemagne pour garder l'hégémonie et la perpétuer chez elle avec le titre impérial rendu héréditaire.

Nous dirons seulement, avant d'aller plus loin, que la rivalité

extérieure de la France qui l'avait devancée dans la reconstitution du régime monarchique centralisateur, et la rivalité intérieure de la Prusse l'ont empêchée d'arriver, comme l'avait fait la France, à l'unification complète du pays antérieurement féodal.

Nous n'avons voulu d'ailleurs indiquer ici que l'évolution féodale en Allemagne et le retour du régime monarchique, ainsi que nous l'avons fait précédemment en France. Nous reviendrons plus tard sur le plein développement de la monarchie dans les temps modernes. Nous nous arrêtons au milieu du xv^e siècle (1438) alors que l'empire allemand s'était fixé définitivement sur les terres autrichiennes, dans la maison d'Autriche issue de Rodolphe de Habsbourg dont nous avons vu les commencements en 1273.

Cette monarchie centralisatrice se détermine ainsi un siècle ou un siècle et demi après celle de France.

Nous avons fait entrevoir que la formation de l'Allemagne avait été en très grande partie urbaine, non seulement par le fait de sa colonisation militaire et administrative et de ses origines communautaires, mais encore par le fait du commerce. C'est le commerce que nous allons étudier maintenant dans l'histoire de nos Particularistes, comme nous avons étudié la fabrication avec le Mouvement des Communes. Nous verrons alors mieux encore le tour urbain qu'a pris l'Allemagne et la déviation qui s'y est faite de la formation particulariste.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de TOURVILLE.



QUELQUES MANIFESTATIONS DE L'ÉTAT RELIGIEUX EN ANGLETERRE

NOTES DE VOYAGE

17 octobre 1901, jeudi. — Quitté Paris (gare du Nord) par le train de 1 h. 05 et dirigé ma route sur Lille. Ile de France, plaines de l'Oise, de la Somme, étendues plates du Nord, qui, malgré quelques rangées de collines, contrastent si singulièrement avec le pays de montagnes que je viens de quitter (la Suisse). Ici, l'œil passe continuellement d'un objet à l'autre ; un clocher, un château dans un massif de verdure, un village, un bouquet de peupliers aux feuilles jaunies, une allée de pâturages fuyant entre deux rangées de taillis, émergent tour à tour de l'espace inconnu que le train dévore, et coupent l'uniformité d'une plaine cultivée que soulèvent de temps à autre de légères ondulations. Là-bas, les grands sommets qui dominant la contrée arrêtent davantage le regard : on les voit poindre, grandir, disparaître quand on s'en approche, reparaitre quand on s'en éloigne. La variété est plus apparente ici ; là-bas elle est plus réelle, les montagnes demeurent plus longtemps à l'horizon, mais de leur nature elles appellent la contemplation, et le changement continuel des proportions, la broderie toujours renouvelée des premiers plans défilant sur le fond majestueux de l'horizon sont d'un autre charme que la succession de tableautins qui n'acquerraient de valeur que par l'intimité d'une fréquentation prolongée.

Beauté de quelques coins de forêts, de quelques pâturages ; physionomie particulière des peupliers : les uns, dressés de toute

leur hauteur, jalonnant à l'œil l'étendue de la plaine ; la plupart, ici, en taillis, occupant des fonds humides et jaunis avant le reste du paysage.

Un cimetière qui passe rappelle vivement les générations qui se poussent au tombeau, comme les feuilles mortes poussées par le vent et couchées dans le fossé voisin de l'arbre où elles ont vécu.

Après Arras, les cheminées d'usine se multiplient à mesure que l'on approche de Lille.

Arrivée à Calais. Embarquement sur le *Nord*, grand paquebot-poste, qui devait avoir, deux ou trois jours plus tard, un accident de machine en vue de Douvres : un tube de vapeur crevé, hommes du navire brûlés... Mer mauvaise ; beaucoup de monde malade ; retard pour l'arrivée à Douvres. En déjeunant sur le bateau, j'ai l'occasion de manier l'agréable monnaie anglaise avec ses livres, ses couronnes et demi-couronnes, ses schellings et ses pence qui ne sont pas des multiples décimaux les uns des autres. Quand on pousse les Anglais là-dessus, ils n'essayeront pas de défendre leur système, mais ils n'en changent point.

On ne perd à aucun moment la vue de terre. Au sud de Calais, falaises crayeuses ; au nord, un rivage fuyant, bas. En approchant de Douvres, hautes falaises blanches ; château curieusement perché au-dessus de Douvres, la ville étant au bord de la mer, à l'issue étroite d'une vallée.

Débarquement confus par une pluie battante ; on envahit les wagons et je cherche avec beaucoup de peine la partie du train destinée à la gare de Londres, dite de Cannon-Street. J'oublie que ma valise, enregistrée pour Cannon-Street, devrait être douanée à Dover, les douanes de Londres étant à Charing-Cross et à Victoria-Station.

Campagne anglaise : remarqué la particularité des maisons de ferme pourvues de deux, quatre ou six tours rondes, pas très élevées (les murs venant au niveau des murs du bâtiment), mais coiffées de toits très aigus et dont la pointe, au lieu d'être couverte de tuile comme le reste, finit en bonnet blanc par une sorte de cornet renversé, dont la pointe serait cassée ; impossible d'en saisir exactement la forme et surtout le but.

Arrivée à Londres vers six heures du soir, Cannon-Street Station : j'explique mon cas de valise à une sorte de chef de gare qui m'écoute paisiblement et, sans récriminations, sans exiger de billet supplémentaire, sans d'ailleurs me fournir un mot d'explication, me fait remonter tranquillement dans le train d'où je venais de descendre, en me disant : « *Charing-Cross* ». A Charing-Cross, en effet, je trouve ma valise et la fais douaner. Puis un cab m'emmène dans la Cité, au *Temperance Hotel* dont j'ai fait choix au hasard dans mon Baedeker.

19 octobre, samedi. — Journée de flânerie et d'orientation dans Londres. Ce que j'ai vu de plus curieux, c'est assurément mon hôtel.

A l'arrivée, hier, je ne trouve au rez-de-chaussée ni bureau, ni garçon, mais l'inscription : *Attendant at the second floor*. Au deuxième palier, une porte étroite livre passage à un corridor étroit, sur lequel ouvre une pièce qui est à la fois cuisine, bureau, office, endroit pour cirer les souliers. Deux garçons s'y relayent pour le service des clients de l'hôtel. Celui-ci ne reçoit que des « messieurs » : *only for gentlemen*. Au même étage, une petite salle à manger, un petit salon-fumoir pour écrire et pour lire les journaux. Tout le reste de la maison est en petites chambres louées à raison de deux schellings (2 fr. 50) la nuit. A l'arrivée, on me délivre un billet de logement et je paye la nuit d'avance. Pour le repas, même cérémonie. On commande sur une carte, *bill*, et l'on paye séance tenante. Cela paraît d'abord un peu singulier, mais on s'y fait très bien. L'on est d'ailleurs accueilli avec un bagage restreint ou nul. Vous payez d'avance, vous avez droit à votre nuit et nul ne vous demande qui vous êtes, d'où vous venez et où vous allez.

Ces hôtels sont, au premier aspect, d'étranges niches à vieux garçons. Les chambres sont uniformément meublées d'un lit en fer, où un treillis de fil de fer remplace le sommier; d'une chaise; d'un meuble bizarre qui tient lieu tout à la fois de table de nuit, de commode et de toilette. Mais point de table; impossible d'ouvrir sa valise ailleurs que par terre ou sur le lit. Le

service de la chambre est fait, mais tout juste, par les garçons. On le fait en partie soi-même. Le parquet est recouvert d'un linoléum qui permet les nettoyages rapides. Néanmoins l'ensemble m'a paru peu propre et mal odorant. Peut-être est-ce moins la faute de l'hôtel que de la Cité, où il est placé.

Hôtel de tempérance : on n'y sert ni vin, ni eau-de-vie, ni bière, mais du thé, du café, du chocolat.

Ces hôtels de tempérance sont aménagés par la B. T. T., c'est-à-dire *The British Tea Table Company* créée en 1897, qui possède des restaurants en ville. Il y en a un au rez-de-chaussée de l'hôtel, indépendant d'ailleurs de l'hôtel; il fonctionne à peu près comme les restaurants de la *Aerated Bread Company* (en abréviation : A. B. C.)

Par comparaison avec les restaurants A. B. C., on a l'avantage d'avoir pour huit pence d'excellents *steaks*, des biftecks magnifiques, qui à eux seuls font un repas.

Les cartes et bills de la B. T. T. portent la mention : *No gratuities allowed*. Et, en effet, au restaurant, on paye au bureau de la sortie, comme dans les Duval parisiens, mais on ne laisse pas le moindre pourboire aux jeunes *maiden* qui font le service. En quittant l'hôtel après cinq jours, j'ai donné un schelling au garçon qui s'y attendait bien un peu, mais avec la claire conscience qu'il n'y avait aucun droit. La chambre à coucher n'est pas très confortable, mais elle n'est pas cher, et il n'y a pas d'obsessions des gens de service.

Dans un restaurant populaire de la B. T. T., au coin de New Oxford Street et de High Holborn, je note des hôtels de tempérance à un schelling la nuit ou cinq schellings et demi la semaine, à neuf pence la nuit ou quatre schellings six pence la semaine. Audit restaurant, l'on vous délivre pour six pence un plat énorme de bœuf, de pommes de terre et de choux; mais on va prendre soi-même une fourchette et un couteau dans un panier où gisent, non essuyés et à peine trempés au galop dans un bassin d'eau chaude, les instruments dont viennent de se servir de nombreux prédécesseurs. Il ne faut pas être difficile; mais la viande et les légumes sont de bonne qualité, et, pour une

somme modeste, un ouvrier, un commis se nourrit abondamment de choses saines. Dans le public, remarqué nombre de Messieurs en redingotes et chapeaux hauts de forme à côté de gens en costume ouvrier.

Un Anglais m'adresse la parole à l'hôtel pour m'offrir de me conduire à Saint-Paul. Nous parvenons à la cathédrale protestante à travers un épais brouillard. Chemin faisant, mon compagnon m'explique que, le dimanche, il va souvent trois fois à Saint-Paul. Outre la communion du matin, il y a en effet trois services : un à 10 h. $\frac{1}{2}$, un à 3 h. $\frac{1}{4}$, un autre à 7 heures du soir : tous les trois avec sermon. A l'office du matin, l'assistance est nombreuse, comprenant presque autant d'hommes que de femmes (un bon tiers d'hommes au moins et, parmi eux, beaucoup de jeunes gens); le flot des fidèles, sous l'immense coupole, remplit la vaste étendue, et déborde sur les côtés dans le transept et jusque vers le milieu de l'arcade de la grande nef la plus rapprochée du transept.

L'office débute par le service dit *The Order for Morning Prayer*. L'air recueilli des fidèles impressionne vivement; ils font un acte dont ils sentent la portée religieuse. Bien qu'il n'y ait pas de petits banes, mais seulement de petits coussinets très plats, a beaucoup d'hommes et de femmes s'agenouillent; les autres, moitié assis, s'inclinent profondément pendant les parties de l'office qui constituent la prière proprement dite.

Après la « Prière du Matin », sermon par le Révérend Barker. Il prêche sur un texte de saint Paul disant qu'il ne faut point marcher comme des fous, mais comme des sages, *redeeming the time*. Tout le discours, pas trop long (25 minutes environ), se passe en considérations morales : « Un des besoins de notre temps, c'est celui de la réflexion, qui permet aux hommes non pas d'emprunter des opinions toutes faites, qui à son journal, qui à son voisin, qui aux bruits de la rue ou aux préjugés du monde, mais de se faire une idée juste d'après les faits tels qu'ils sont, et de garder une réserve convenable sur le reste. Une des marques de la sagesse, c'est de faire un usage consciencieux

du temps, des opportunités qui se présentent. » Tout cela dit simplement, en bon style, sans phrases à effet, mais aussi sans flamme, et sans beaucoup de sentiment religieux. Absence complète de considérations doctrinales. Après le sermon, une partie de l'assistance quitte l'église, et le service de la communion commence pour les autres.

Retour à Saint-Paul pour l'office de 7 heures du soir. La foule attend aux portes qui s'ouvrent entre 6 heures et demie et 6 heures trois quarts. On distribue aux fidèles des feuilles contenant des hymnes qui seront chantées, afin qu'ils puissent se joindre au chœur. Assistance aussi nombreuse que le matin. Impression confirmée du sérieux religieux de ce monde auquel les prêtres catholiques ne rendent pas justice, ceux du moins que j'ai interrogés. Ils ont raison quand ils parlent de la faiblesse dogmatique de la prédication anglicane; mais le sentiment religieux, transmis par voie d'éducation familiale, et même la croyance religieuse se conservent beaucoup plus qu'on ne pourrait le croire.

Après la prière du soir, la parole est au Révérend Woolcombe, Head of Oxford House, Bethnal Green, East of London, qui parle sur un texte de saint Paul disant que Jésus-Christ « s'est donné pour nous ». C'est l'idée centrale; aucune affirmation théologique sur le Christ, mais des considérations découlant du fait qu'il s'est donné pour nous; provocation à le payer de retour; le dévouement appelle le dévouement. L'orateur invoque la puissance de toute bonne affection dans la vie d'un homme, qu'elle soit d'une mère, d'une sœur, « *or of a sweet-heart* » (il dit le mot) et s'étend sur la force morale d'un homme qui se sent aimé par une honnête fille, « *by a pure and holy girl* », et qui veut s'en rendre digne. Ni la rangée de girls que j'aperçois, ni les jeunes hommes qui sont çà et là ne soulignent d'un sourire ces paroles; ils prennent sérieusement une parole sérieuse. Le prédicateur, qui vit dans l'Est de Londres, dans un quartier pauvre, remarque combien souvent les pauvres gens manquent de cette force dans la vie; les promoteurs des *settlements*, dont il dit qu'il a l'honneur de représenter l'œuvre, entreprennent de don-

ner aux pauvres, au milieu desquels ils vivent, cette force née de la rencontre de quelqu'un « d'honorable » qui les aime.

Longueur des offices de Saint-Paul : le premier, y compris la communion, dure de 10 h. 1/2 à 1 h. ; le second, de 7 h. à 8 h. 1/4 ou 8 h. 1/2.

Promenade un dimanche à Hyde Park, qui est le théâtre des plus étranges meetings. Au moment où j'arrive, à « Cumberland Gate », et non loin de la porte, un vieillard, debout, habillé d'un pardessus râpé et d'un chapeau bosselé, pérore au milieu d'un groupe. Socrate grelottant au milieu d'un fin brouillard, il pose des questions et répond, beaucoup plus qu'il ne discours. Un brin de poésie traverse les réponses par lesquelles il invite ses auditeurs à aimer Dieu.

Bientôt, il n'est plus seul à prêcher en plein vent. Des chants retentissent un peu plus loin ; c'est l'*Armée du Salut* qui s'installe à l'extrémité d'une allée. Les femmes et jeunes filles, coiffées du chapeau qui entoure leurs figures d'une façon si curieuse et se déploie en cornette évasée, forment une partie du cercle ; les hommes forment l'autre. Les femmes ont une sorte d'uniforme bleu, même les jeunes filles qui n'arborent pas l'immense chapeau. La plupart sont affreusement laides ; quelques-unes, passables, ont un air névrosé. Les hommes ont de meilleures physionomies : plusieurs, tout à fait recueillis, ferment les yeux pour n'être pas distraits et prient ou méditent le speech qu'ils vont prononcer.

Au milieu du cercle, un dignitaire de « l'Armée » bat la mesure et lit chaque couplet avant de le faire chanter, comme pour l'enseigner aux auditeurs. Les discours alternent avec les chants. Le thème en est singulièrement monotone : toujours l'histoire de leurs désordres passés dont ils parlent heureusement en termes très généraux, puis leur conversion subite. Adresse aux auditeurs : « Pourquoi périr ? aujourd'hui même, ce soir, vous pouvez être sauvés... »

Une bruyante musique s'approche. Les musiciens ont des casques rouges, une casquette à galons rouges, des brande-

bourgs. C'est l'*Armée du Salut* qui se renforce. Chants; speech d'un individu qui semble polyglotte, parle allemand et français, raconte les conversions qu'il a vues se produire en Suisse. Il manque un peu de simplicité, et de cette exaltation tranquille, sincère, spontanée, qui semble si touchante chez quelques-uns des hommes qui prennent part à cette propagande. Bientôt toute la troupe s'en va, musique en tête, en invitant le public à la suivre non loin de là à leur *Hall* habituel; c'est là que les recrues de la journée seront enrégimentées. Sur le petit étendard rouge, on lit : « *Be free this afternoon* ».

Toutes les excentricités se donnent ici carrière. Il suffit de grimper sur une chaise, ou d'apporter un tabouret, les auditeurs s'approchent; c'est à vous de savoir les intéresser et les retenir. Un vieillard radote et finit par n'avoir que moi pour auditeur. Son œil morne fixé sur moi semble vouloir me clouer sur place, tandis que le flot de ses paroles coule sans hâte. Je quitte la partie néanmoins, et il déambule navré. Il a peut-être eu du succès jadis.

Une petite tribune porte l'écrêteau de la *Christian Evidence Society*. Plusieurs orateurs s'y succèdent; ils s'efforcent de procéder par questions et par réponses, mais en suivant une idée; celui que j'écoute me paraît long et abstrait; mais ses successeurs semblent mieux réussir; ils retiennent de nombreux curieux assez tard dans la soirée.

L'auditoire est clairsemé devant le tréteau de la *Total Abstinence Mission*.

La tribune de *New and latter House of Israël* porte un écrêteau : « *We want truth, desire to preach truth, welcome seekers after truth, and pray for full redemption of body, soul and spirit.* » Sur un petit drapeau on lit les titres suivants de discours annoncés : *The Restoration of Israël*, — *Pre-existence of Spirit*, — *Immortality of the Body*, — *The Tree of Knowledge*, — *Doctrine of the Trinity*, — *Destiny of the Ungodly*. — Une femme qui parle à un moment donné s'en tire avec aisance, mais c'est peu intéressant.

Un peu plus loin, des particuliers qui semblent former une

petite secte, dont j'oublie le nom, mais qui se distingue peu du protestantisme ordinaire, lisent la Bible, exécutent des chants. Sur leur drapeau, les paroles suivantes :

« This is a faithful saying and worthy of all acceptation, that Christ Jesus came into the world to save sinners.

For God so loved the world that He gave his only begotten Son, that whosoever believeth in Him should not perish but have everlasting life.

Je remarque l'air comme il faut de deux ou trois jeunes filles qui prennent part aux chants, le regard maladif des salu- tistes, l'allure étrange de quelques autres. Les jeunes hommes, qui pérorent semblent être des commis, employés de commerce ; l'habit est correct, mais le langage vulgaire. Monotonie extra- ordinaire du fond.

Un excentrique déploie une pièce d'étoffe rouge sur laquelle on lit en lettres blanches : *Propaganda of humanitarian deism, by Joachim Kaspar, for the conversion of Christians, Jews, Atheists and others Believers and Sinners*. Il prêche la religion de l'humanité et démontre le tort fait aux hommes par les religions. Il a de la peine à former son auditoire.

C'est un vrai « pasteur protestant », rasé, col blanc, qui prêche du haut de la petite chaire en plein vent de *West End Mission*. C'est une manière de faire connaître au peuple l'exis- tence de cette mission, du *Hall* où il invite les passants à ve- nir le soir. Il tient les yeux obstinément clos, aussi longtemps qu'il parle en prédicateur. Il est très écouté, et parle d'ailleurs bien. Quelques personnes très comme il faut, évidemment en mission apostolique — hommes, jeunes filles, — lui forment un noyau d'auditoire et soutiennent le chœur. Le *Pater* est récité : les cantiques chantés sont affichés en grandes lettres pour que le public puisse prendre part au chant. Je note un cantique touchant : *Have you any room for Jesus?*

Au beau milieu de Hyde-Park, à l'entre-croisement de deux grandes allées, la *Gospel Mission* se livre à de pieux exercices. Son personnel de prédicateurs est tout laïque. Un *gentleman*, fort bien et de bonnes manières, adresse au public un discours véhément

pour prôner la Bible, la parole de Dieu, pour exalter la puissance de Dieu qui nous sauve, dit-il, par sa seule volonté : « *I think of the possibilities of God* ». Il s'élève contre le délai de la conversion : « *I meet the great error to put off the salvation.* » Après avoir parlé de l'humilité et de sa nécessité, il la distingue très bien du mépris : « *I don't despise any one, not even myself* ». Aux assistants, aux promeneurs qui s'arrêtent, un jeune gentleman présente des livres de chants. Caractère grave, religieux, de ces chants.

On s'habitue assez vite à ces meetings en plein vent ; mais la première impression est poignante, à voir des âmes prises dans les filets du premier fantaisiste venu, faute de quelqu'un pour dire la vérité. « *Messis multa, operarii pauci* », dit l'Évangile. Dans les contrées catholiques, on envisage la difficulté de faire accepter des esprits un *Credo* très étendu, très précis : dans les pays protestants, on voit mieux le vide créé dans les âmes par l'absence d'une doctrine cohérente.

Même chez ces fantaisistes, leçon de courage, de mépris du respect humain. Hauteur de la mission catholique et nécessité de la comprendre en rapport avec les besoins des temps nouveaux.

21 octobre, lundi. — Sainte Ethelreda, Ely Place, près du Holborn Circus, est l'unique chapelle de Londres du temps antérieur à la Réforme, qui soit demeurée catholique sans interruption. Elle avait été construite, à titre de chapelle privée, par les évêques d'Ely. Rachetée par les Pères de la Congrégation Rosminienne, elle est devenue le centre de ralliement religieux d'une population clairsemée dans la Cité. Une crypte souterraine sert de chapelle dans la semaine, et les fidèles qui s'y glissent dans l'ombre le matin, à la faveur du brouillard londonien, offrent assez bien l'image de ce que fut le culte catholique avant l'émancipation. La chapelle du haut, plus claire, plus élevée, pourvue de belles fenêtres gothiques, s'ouvre pour les offices du dimanche. Les Pères de Rosmini sont encore les détenteurs et les pasteurs de cette chapelle.

.....
 23 octobre. — Changement de domicile.

24 octobre. — Visite à un clergyman converti, le Rév. X**, qui est devenu prêtre catholique et dessert comme vicaire, *curate*, une paroisse catholique. Conversation à bâtons rompus, effleurant toutes les questions à l'ordre du jour en France et en Angleterre. « Comment se fait-il que les évêques anglicans contraires au mouvement ritualiste ne parviennent pas à se faire obéir? »

La défense d'employer l'encens, après avoir été respectée quelque temps, ne l'est plus. On lit ces jours-ci dans les journaux la convocation des évêques par le Primat à Lambeth pour concerter de nouvelles mesures et amener le clergé à l'obéissance. Les détails liturgiques ont d'ailleurs peu d'importance par comparaison avec la confession. Le Révérend vicaire me répond que les évêques ne peuvent rien, parce que le *Common Prayer Book*, dans ce qu'il a conservé de catholique, autorise les points les plus importants du ritualisme. Notamment en ce qui concerne la confession et l'absolution, l'évêque demande à l'ordinand : « *Will you then give your faithful diligence always so to minister the Doctrine and Sacraments?...* » et en lui imposant les mains, il dit : « *Receive the Holy Ghost for the office and work of a Priest in the Church of God, now committed unto thee by the imposition of our hands. Whose sins thou dost forgive, they are forgiven, and whose sins thou dost retain, they are retained* ». De fait, au début du *Morning Prayer* et de l'*Evening Prayer*, le pasteur prononce sur le peuple une forme d'absolution, et de même au commencement du service de la communion. Le Révérend insiste sur ce point. Étant donné l'extrême diversité des opinions dans l'anglicanisme, c'est le *Common Prayer Book* qui maintient un semblant d'unité : « *The Prayer Book sticks them together* » ; c'est lui qui les agglutine. En touchant au *Prayer Book* d'une manière quelconque, les évêques renverseraient l'unité de façade ; en n'y touchant pas, il leur est impossible d'empêcher les ministres d'agir et de parler conformément aux déductions logiques qu'ils en tirent. C'est tout le secret de l'impuissance épiscopale.

La diversité des opinions que recèle l'anglicanisme officiel a son expression dans des différences liturgiques considérables. Saint-Alban (Holborn), à Londres, est l'une des principales églises ritualistes : il est intéressant de rapprocher du rit catholique romain le cérémonial qu'on y suit. A l'office de la messe chantée, le *Common Prayer Book* se trouve remanié et fondu avec une foule de cérémonies secondaires et de prières empruntées au catholicisme. Le livre spécial ici en usage a pour titre : *Catholic Prayers for Church of England's people*. On sait que certaine partie de l'Église anglicane aime à emprunter le nom de catholique. Plusieurs lampes brûlent dans le sanctuaire devant l'autel. De l'arcade qui sépare le chœur de la nef, pend un immense Christ en croix. Au-dessus de l'autel, s'élève un immense triptyque dont les volets ouverts sont divisés chacun en quatre compartiments garnis de statues de saints. Le panneau central est divisé en six compartiments dont un seul, au milieu de la rangée supérieure, contient une statue. Ailleurs ce sont des sujets pieux, comportant plusieurs personnages en haut relief.

Les cierges sont allumés; un calice et un missel sont disposés sur l'autel. Les chantres occupent les stalles du chœur. L'officiant, en costume complet de prêtre catholique, avec chasuble et manipule, s'avance précédé d'enfants de chœur.

Le livre prévoit une aspersion avec eau bénite; mais, ni dimanche dernier, ni aujourd'hui, jour de grande fête à cause de la Toussaint, elle n'a été pratiquée.

Je note ce qu'il y a de plus caractéristique dans chaque partie de l'office.

1° Au pied de l'autel, l'officiant récite toutes les prières du prêtre catholique, y compris le *Confiteor*; puis il monte à l'autel qu'il baise. Il y avait, le 3 novembre, deux assistants du célébrant, faisant office de diacre et de sous-diacre, et encensement solennel pendant le chant du *Kyrie eleison* par le chœur, suivant le rite catholique.

2° L'officiant se porte *du côté de l'Évangile* où est le missel, et il y lit l'*Introït* et le *Kyrie*. Après que les chantres ont, de

leur côté, achevé le *Kyrie*, il récite à haute voix, conformément au *Common Prayer Book*, le *Notre Père (Our Father)* et la collecte *Almighty God unto whom all hearts be open*.

Puis, encore au coin de l'Évangile, il se tourne vers le peuple et récite les Dix Commandements, interrompus chaque fois par la belle prière du peuple : *Lord have mercy upon us and incline our hearts to keep this Law*. Il est à noter que cette prière de la liturgie anglicane est gâtée ici par la rage de mettre ces paroles sur une musique prétentieuse et variée, qui empêche le peuple de murmurer la prière en sourdine.

L'officiant récite alors l'oraison pour le roi.

3° Il passe à droite en disant, au milieu de l'autel, le *Domini vobiscum : The Lord be with you*; et il récite là les autres collectes pour le jour. Puis, il lit à haute voix (ou bien le sous-diacre chante) l'épître et il récite un graduel. Repassant ensuite au côté gauche, il lit l'Évangile. Aux jours de fête, le diacre chante l'Évangile avec tout l'encensement et le cérémonial d'usage chez les catholiques. Chant du *Credo*, sur le ton ordinaire des églises catholiques.

4° Le sermon a lieu après le *Credo*, et non pas avant.

5° Les ritualistes intercalent ici tout l'offertoire catholique qui est supprimé dans le *Common Prayer Book* et remplacé par un simple geste d'oblation en posant le pain et le vin sur l'autel. Pendant cet offertoire le peuple chante une hymne dans le volume des *Hymns for the Service of the Church of England*.

6° Ce n'est qu'après l'*Orate, Fratres*, que nous rejoignons le *Common Prayer Book* par la récitation de la prière *for the whole state of Christ's Church*. Les jours de communion, il y a ici l'exhortation, et une formule de confession et d'absolution, marquées au *Prayer Book*; mais, comme les ritualistes incitent à la communion du matin reçue à jeun, il n'y a plus de communion à ces offices de grand'messes, comme il y en a dans les autres églises anglicanes aux services de 10 heures 1/2 ou 11 heures. Cependant, le 3 novembre, on a récité toutes ces formules.

7° Chant de la Préface, sur le ton des Préfaces catholiques.

Au *Sanctus* le chœur entonne un chant, pendant lequel l'officiant récite la prière du *Prayer Book* : *We do not presume...*

8° Alors, abandonnant de nouveau le *Prayer Book*, il récite tout le « Canon » catholique, depuis le *Te igitur, Clementissime Pater*, jusqu'à la fin du *Quam oblationem*.

Puis, entre le *Quam oblationem* et le *Qui pridie quam pateretur*, il intercale la prière anglicane *Almighty Father*, qui, dans le *Prayer Book*, se substitue au Canon ; mais il abandonne encore cette prière à l'endroit *Who in the same night*, et il continue par la prière catholique de la Consécration, récitée avec élévation de l'hostie, du calice, genuflexions et coups de sonnettes, suivant tous les rites de la messe. Il est à remarquer que tout ce Canon est récité assez haut pour que les fidèles puissent en suivre le détail.

9° Pendant que le chœur chante une hymne, l'officiant continue le Canon catholique, y compris le *Pater (Our Father)* et le *Pax Domini (The peace of our Lord)*, mais à voix basse. Le chœur chante l'*Agnus (O Lamb of God)* pendant la communion du pain et du vin. Avant de boire le vin, l'officiant se tourne vers le peuple, tenant une petite hostie ou une parcelle de la grande, et au-dessus de la patène fait un petit signe de croix en disant : *Behold the Lamb of God, behold Him who taketh away the sins of the world*. Celui qui fait le service de diacre, quand il y en a, tient le calice en se tournant aussi du côté du peuple.

10° Après les ablutions faites suivant le rit romain, l'officiant, au milieu de l'autel, récite à voix haute en même temps que le peuple *Our Father*, qu'il fait suivre de la prière *O Lord and heavenly Father*, le tout conformément au *Prayer Book*.

11° Au coin droit de l'autel, il dit une communion et une postcommunion, coupées par les mots *The Lord be with you* (le *Dominus vobiscum*).

12° Puis, revenant au *Prayer Book* par le chant du *Gloria in excelsis (Glory be to God)* suivi de la bénédiction telle qu'elle est formulée au *Prayer Book*, l'officiant fait le signe de la croix sur le peuple.

13° Récitation du dernier Évangile et départ en cortège.

(Sur une indication de Lord X***, le mercredi 13 novembre, visité une autre église ritualiste, de Sainte-Marie-Magdeleine, où sept lampes brûlent dans le chœur. On y célébrait un service de *Requiem* pour les membres défunts d'une association. Les prières sont celles de la messe de ce nom, à quelques différences près, mais non suivies d'absoute. Pas de catafalque.)

Remarques générales :

1° Tout est dit à voix basse, ou récité à haute voix, ou chanté, *en anglais* : pas un mot de latin.

2° Extrême longueur des offices, résultant des emprunts faits aux deux liturgies.

Je me rends chez le Révérend X***. L'accueil est parfaitement simple. Il connaît mon nom et m'aurait reçu même sans la présentation de N***. Il est un des hommes les plus en vue du haut clergé anglican. Les journaux, il y a quelques jours, ont publié sa nomination par le roi à un siège épiscopal. La High Church, disaient-ils, apprendra cette nomination avec plaisir. Sans doute, encore qu'il soit de la nuance Broad-High, plus que de la nuance High-Ritualistic. Il m'interroge sur la situation en France, et ponctue énergiquement de ses : « *Quite true! Quite right!* » les points où nous sommes évidemment d'accord.

Il est très *Churchman* et n'a pas grande confiance dans le fonds religieux des Anglais qui ne sont pas *Churchgoers*. Il avoue une diminution de la foi dans le peuple, mais semble retirer ses aveux presque aussitôt qu'il les a faits. Je lui raconte que, comme j'étais entré hier soir dans une église d'Albany street, au hasard, un prédicateur était monté en chaire et avait commencé par déclarer que *Christianity* n'était ni un système de philosophie ou de théologie, ni une église, ni une société, mais consistait en une dévotion vraie à l'égard du Christ. Mon interlocuteur commence par ratifier ma supposition que ce ministre était un *dissenter*, mais aussitôt il explique comment ces paroles peuvent aussi se trouver dans la bouche d'un Anglican. Il ne témoigne d'aucune aigreur pour les Ritualistes, mais semble préférer le

maintien du *Common Prayer Book* pur et simple. Ce même caractère d'hésitation continuelle, de balancement perpétuel entre les différentes manières de voir et d'agir se retrouve dans son dernier ouvrage...

Physionomie pensive, un peu triste; petite barbe rousse avec des poils blancs; regard profond, scrutateur. Il est assis devant sa cheminée, vêtu d'un pantalon gris foncé, la jambe droite repliée sur le genou gauche et parle simplement.

Le développement de la critique négative et rationaliste en Angleterre lui paraît dû surtout à Harnack. Les Anglais des universités, les jeunes gens, dit-il, travaillent peu, il est vrai, et subissent les influences; ils jouent beaucoup aux jeux violents, et l'avantage est qu'il se rencontre parmi eux peu de vice proprement dit.

Vers 3 heures, il met son surplis, son étole, sa coiffure qui est celle de membre de l'université d'Oxford. Je l'accompagne en devisant jusqu'à son église.

Gagné à la hâte le grand Hall du Church House de Westminster pour le meeting de la *Society of the Sacred Mission*. On cherche de l'argent pour élever les jeunes gens pauvres donnant des signes de vocation et, pour éprouver cette vocation, on leur fait mener une vie de communauté avec perspective de célibat. Le but principal paraît être de fournir des recrues aux missions du dehors, mais sans exclure aucun ministère au dedans. Ces jeunes gens sont vêtus d'une espèce de soutane qui leur va d'ailleurs très mal; ce costume ici paraît encore plus étrange qu'en France. Ils servent le thé et des *cakes* aux nombreuses dames présentes; puis, on péroré. L'évêque d'Ely est retenu par un rhume; il est remplacé par le Dr. Chandler, évêque élu de Bloemfontein. Après le speech du chairman (président) on entend le principal intéressé, le P. Kelly, qui « hurle » véritablement son appel à la charité publique d'une façon qui le rend pour moi presque incompréhensible. Après lui, le vicomte Halifax, président de la *English Church Union*, prend la parole, et, dans un langage distingué, formule à nouveau les généreuses ambi-

tions de la Société. Il est un peu froid, en parlant, mais on le sent plein de foi, et il devient vite sympathique.

Après la séance, conversation avec Lord X*** qui s'est rendu à la séance et qui me met en rapport avec divers membres du clergé, ses amis. Il pense que la politique du Pape et du cardinal Rampolla a échoué en France et en Angleterre. Il admet qu'en France nous vivons beaucoup sur le convenu au point de vue religieux, et qu'il y a manque de proportion entre le fonds religieux du peuple et l'appareil, la surface, que les catholiques défendent énergiquement. Les faits tendent à rétablir la proportion, l'équation entre l'apparence extérieure et la réalité vraie, vivante. Il applique aussitôt cette observation à son Église : « *So it is in England* : quantité de choses survivent qui ne correspondent plus aux faits. » Il me met dans mon omnibus. « *He is a nice fair gentleman,* » me disait un converti qui ne dit pas volontiers du bien de ses anciens coreligionnaires. C'est aussi l'effet qu'il m'a produit.

Les Anglais usent énormément de l'abonnement au cabinet de lecture. La librairie Mudie a une clientèle immense dans toute l'Angleterre. Quand un livre est passé de mode, elle revend nombre des exemplaires qu'elle a dû se procurer pour satisfaire ses clients. Tous les mois elle expédie à sa clientèle d'acheteurs un catalogue de livres d'occasion ; elle fait en même temps la commission de librairie ; on trouve là des occasions excellentes. En sortant de chez Mudie, j'ai gagné l'église Saint-Paul, Covent Garden, pour assister au service spécial *for men* qui s'y célèbre à 1 h. 15. Le prédicateur est le chanoine anglican Scott Holland, l'un des meilleurs orateurs de l'Église d'Angleterre.

La création de ces services pour hommes et travailleurs répond à l'impérieuse nécessité où se sent l'Église anglicane de retrouver une assiette dans l'adhésion des hommes au besoin général d'œuvres sociales. Les hommes les plus en vue s'adonnent à cet effort. Mardi dernier, c'était Gore, le chanoine de Westminster. Aujourd'hui, c'est Scott Holland. L'église est presque remplie par les hommes seuls. Service très simple : prières,

hymne, *Pater*, *Credo*, sermon, hymne; le tout dure de 30 à 35 minutes. On se sert du petit livre *London Mission hymns Book*, publié par la S. P. C. K. (*Society for the Promotion of Christian Knowledge*).

L'orateur commente au début un passage des psaumes : « *Vita malum, fac bonum.* »

1° Il entre rapidement dans le vif des choses. C'est une parole éloquente et empoignante. Pas d'apprêt, grande vivacité de début. Les expressions concernant la vie morale sont fortes, tiennent de près la réalité. « Pour faire le bien, *set your mind about... Seek peace. Moral life, ground work of every religion.* Mais à la préoccupation de mener une vie morale, le Christianisme ajoute l'avantage d'une réponse aux difficultés pratiques. Exemple : Job a rempli la terre de ses plaintes; elles nous touchent vivement parce qu'elles exposent le grand problème des religions, qui vient du sort malheureux de quelques justes et de l'insolente fortune des pécheurs. La réponse ne vient que de la croix. Nous sommes aux prises avec une sorte d'impossibilité de faire le bien : *poison in my bones and my blood.* L'explication vient de la théorie du péché, et le remède, de la vie du Christ en nous. Tout le *Church-system*, prières, *sacraments*, contient les réponses de Dieu au comment entrer en rapports avec lui, comment s'approprier la vie du Christ : *it answers to the question of the means*, mais ne dispense point du point fondamental (*make good, seek peace*), l'amélioration morale. » Cette instruction dure 22 minutes. La préoccupation de ramener le peuple à l'Église anglicane est sensible ici comme dans l'œuvre de l'évêque de Londres.

En remontant le Strand, entré dans le Palais de justice et assisté aux débats dans la Cour des divorces et dans une affaire civile, le temps de bien voir la perruque du juge, du greffier et des avocats. La cocasserie au début est intense; on se croit à la représentation des *Plaideurs*; mais on s'y fait vite. Ici, comme à la procession du Lord-Maire, le peuple anglais se montre conservateur des formes au delà de l'imaginable.

A 4 h. 1/2 juste, le Révérend N***, sans soutane cette fois, mais en parfait gentleman, me joint sur les degrés de Saint-Paul et nous entrons dans la cathédrale pour y attendre la fin des vêpres ou *Evening Prayer*. Nous harponnons le Révérend X***, chanoine, à la sortie de l'office : présentation... et il nous conduit chez lui pour prendre le thé. Dans le salon d'en haut, sa fille nous verse le thé, tout en essayant de ne pas rire de mon anglais, mais elle esquive toutes les questions qui pourraient l'engager dans une conversation de fond. *Shake-hands* avec ces demoiselles et nous passons au cabinet de travail. Deux ou trois préoccupations fondamentales hantent le cerveau de ces Anglicans :

1° Les catholiques romains ont tort de parler de la Réforme comme d'une catastrophe ecclésiastique ; elle a été un événement politique considérable, dû à des causes politiques, en partie à des abus religieux, qu'elle a eu l'avantage de faire disparaître. Je ne dispute ni sur les causes politiques de la Réforme qui, sous Élisabeth, sont sérieuses et réelles, ni sur les abus religieux, mais j'établis que la révolution politique s'est doublée, par voie de conséquence si l'on veut, mais s'est compliquée de changements religieux qui ont rompu l'unité de doctrine et *non pas simplement de communion*.

2° Vague espoir que le concile du Vatican *dure encore*, comme durait le concile de Trente dans les longs intervalles des sessions, et que la reprise du concile pourrait marquer un changement favorable à un rapprochement. Je n'insiste pas sur le peu de probabilité d'une prochaine reprise, étant donné qu'on a reconnu au Pape des pouvoirs qui lui permettent de se passer des conciles ; mais ils comprennent mieux la nécessité de combattre une centralisation ecclésiastique excessive ; ils ne connaissent point les vues de Ketteler sur la doctrine « incomplète » promulguée au sujet de l'Église par le concile du Vatican, lequel n'a rédigé que le chapitre *De Romano Pontifice*. C'est à préparer cette décentralisation utile, qu'une continuation des tentatives de rapprochement avec l'Église anglicane aurait pu conduire.

3° La façon dont le canon des Écritures a été reçu dans l'Église les occupe visiblement comme la « façon-type » dont doivent

prévaloir les vérités dogmatiques par le consentement universel. Ils citent à cette occasion un concile de Carthage... Je réponds que cette façon-type pour leur cerveau semble bien en fait avoir été *exceptionnelle*; le canon des Écritures a été reçu de cette manière parce qu'il n'est venu à personne la pensée de le contester; mais le jour où une contestation naît, comme au temps de Luther, un concile tranche comme l'a fait le concile de Trente. Et, en dehors d'un arbitre souverain, qui peut dire la *mesure d'unanimité* qu'il faudrait pour qu'une décision fût considérée comme valable?

On les embarrasse visiblement en leur parlant de la Low Church qui est au sein de leur communion la négation vivante de tout l'échafaudage de leurs principes. Ce n'est pas pour leur être désagréable que je leur demande l'adresse d'une Low Church bien authentique. Ils cherchent dans leur mémoire comme s'il fallait un effort considérable pour se rappeler une église de cette « infime portion » de l'Église anglicane, et ils finissent par m'en découvrir deux, tout au loin dans l'ouest : l'une est Saint Mary (Kensington) qui est, disent-ils, *respectable*; l'autre est Saint-Pauls' Onslow Square (Kensington) *very low*. C'est à celle-là que j'irai.

Dans les journaux protestants lus en grand nombre, cinq ou six questions dominantes reviennent sans cesse sous forme soit de *leading articles*, soit de correspondances.

1° La question ecclésiastique. Le principe d'un corps religieux visible, constitué avec une hiérarchie, se renforce sensiblement. C'est attesté par le progrès de la High Church. Beaucoup de groupes jadis Low Church, ou l'étant encore, sont forcés de se rapprocher de la High Church, sûrement à Londres, probablement aussi dans les diocèses où les évêques Low Church s'éteignent peu à peu. Mais *High* est loin de signifier « Ritualiste ». Tel qui était High Church tend à se rapprocher des Broad Church, mais à tout prendre le niveau tend à monter, à être High. Ceci est attesté encore par le nombre des journaux exprimant cette tendance et par leur diffusion et leur influence : *Pilot, Church Times, Guardian, Church Review*. Cependant l'hostilité

contre l'Église de Rome, la tendance à accentuer fortement le principe ecclésiastique spécifiquement anglais, en tant qu'indépendant de Rome, est marquée d'une manière très apparente dans l'Église anglicane. Parallèlement, les non-conformistes, les presbytériens d'Écosse, tendent à se rapprocher les uns des autres, pour se sentir les coudes, et à opérer des fusions. Quelques anglicans voudraient voir l'anglicanisme chercher du côté des *dissenters* le supplément de force qu'ils ne trouvent pas du côté des catholiques romains. Voir un curieux article du chanoine Henson dans la *Contemporary Review*, recommandant d'accepter les non-conformistes comme communians dans l'Église d'Angleterre. Appréciations contraires dans le *Church Times* et dans d'autres organes de la Haute Église.

2° Le déploiement caractérisé de la vie religieuse intime dans l'Église anglicane. « *It is so much life in the Church of England* », me disait le Révérend X^{***}, et le Jésuite N^{***} en convient. Vie mystique dans les Sisterhoods et associations pieuses de diverses sortes; recrudescence d'assistance aux offices; œuvres en faveur des ouvriers; incroyable activité de l'évêque de Londres, Dr Ingram, sur ce terrain qui est le sien. Il a pris en cela la succession de Manning.

3° La tendance au relèvement du niveau doctrinal. On réclame un enseignement plus positif. Cependant c'est ici le point faible. Le symbole dit d'Athanase trouve des contradicteurs. On attend avec curiosité l'attitude que prendra le nouvel évêque de Worcester à l'égard d'un clergyman qui a un bénéfice dans ce diocèse et ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ et que l'ancien évêque, très Low Church, a laissé tranquille. Mais des détails de la doctrine catholique pénètrent dans les milieux dissenters et non-conformistes.

4° Le recrutement du clergé. Les journaux s'étendent sur la diminution des vocations et sur ses causes. L'une d'elles est la pauvreté excessive d'une partie du clergé. On attaque la « fatale opulence des évêques », et l'on fonde des œuvres pour remédier à la pauvreté du bas clergé.

5° La représentation des laïques. On cherche à intéresser

les laïques aux choses d'Église en créant pour eux une forme de représentation au sein de l'Église anglicane. Difficulté extraordinaire de définir quels laïques auront droit de se faire représenter et la forme de cette représentation. Suffira-t-il de payer l'impôt ecclésiastique? Faudra-t-il : 1° être baptisé; 2° confirmé; 3° recevoir la communion...?

6° La question de l'éducation. Elle s'agit en vue du projet de loi au sujet des deux enseignements primaire et secondaire.

Albert VERNIER.



LA " HOUSING QUESTION " A LONDRES

II

LES SOLUTIONS OFFERTES PAR L'INITIATIVE PRIVÉE SOUS FORME D'ENTREPRISES PUREMENT FINANCIÈRES

La question du logement pour les classes besogneuses et pauvres — la *Housing Question* — préoccupe, agite, passionne de plus en plus l'opinion chez nos voisins d'outre-Manche. Nous avons énuméré dans un précédent article (1), les causes multiples et les effets déplorables de l'*overcrowding*, c'est-à-dire du *surpeuplement urbain*; nous avons montré combien et pourquoi le problème se compliquait à Londres; nous avons enfin défini le caractère pratique et avisé des conceptions commerciales ou philanthropiques, qui se proposent de remédier à ce lamentable état de choses.

Il nous faut passer maintenant au domaine de l'application et signaler les essais souvent heureux, toujours intéressants, que l'*initiative privée* d'une part, les *pouvoirs publics* de l'autre, ont tentés dans l'immense métropole, pour procurer à bas prix des logements confortables et salubres.

L'initiative privée se manifeste dans cet ordre d'idées, soit par des entreprises de spéculation purement commerciale, soit par des fondations philanthropiques, ces dernières présentant le plus souvent un caractère semi-financier. Nous examinerons successivement les unes et les autres.

C'est vers le milieu du dix-neuvième siècle que se placent les

(1) Voir la livraison d'avril 1902.

premières tentatives pour l'amélioration du logement ouvrier. La plupart des sociétés qui dès lors se fondèrent, dans le but très justifiable de procurer aux prolétaires des habitations hygiéniques et bon marché, avaient surtout en vue des bénéfices à réaliser. Ces sociétés intervenaient à la façon des *grands magasins* qui peuvent, par le seul fait de leur important chiffre d'affaires, livrer à meilleur compte d'excellents produits et l'emportent par cela même sur les commerçants ordinaires.

Déjà, en 1841, une assemblée réunie sous la présidence du *révérend Henry Taylor*, recteur de Spitalfields, prenait les résolutions suivantes :

« Il y a lieu de créer une société à l'effet d'augmenter le bien-être et le confort de l'ouvrier, *sans demander aucun sacrifice au capitaliste*.

« Le premier objet de la société sera de bâtir, louer ou acheter des maisons *convenables* pour les offrir en location à *prix modérés*.

« Le deuxième objet de la société sera de bâtir ou acheter des maisons à usage d'*hôtels meublés*.

« Le troisième objet de la société sera de bâtir, louer ou acheter de petites habitations de familles (dites *cottages*), pour les offrir au taux *le plus juste* (1). »

C'est en s'inspirant d'une grande partie de ce programme, que la *Metropolitan Association for improving dwellings of industrious classes*, se fonda le 16 octobre 1845, au capital de 20.000 livres (500.000 francs); les dividendes étaient limités à 5 % par la charte royale qui autorisait la société, le surplus devant être affecté au fonds de réserve.

La *Metropolitan Association* a, par la suite, considérablement développé ses opérations; elle est aujourd'hui au capital de 192.000 livres sterling (4.806.000 francs) et sert 45 % à ses actionnaires.

Elle possède quatorze groupes de maisons, logeant ensemble

(1) Rapport de *Charles Gatlif* à la *Statistical Society* (16 février 1875).

6.369 habitants. Trois de ces groupes sont composés de *cottages* ou maisonnettes séparées avec jardins et sont naturellement situés dans la banlieue, les autres comprennent des « blocks » ou maisons à étages et s'élèvent dans les quartiers industriels de la ville.

Les prix sont à la semaine : chambre seule, 3 fr. 10 à 3 fr. 75 ; chambre avec cuisine, 5 fr. 60 ; deux pièces, cuisine, W.-C. et l'eau, 6 fr. 55 à 7 fr. 15.

Dans ces maisons, d'un type assez ancien pourtant, la mortalité atteint à peine 12,5 pour 1000, tandis que la moyenne de Londres est 18,5 pour 1000. Quant à la mortalité infantile (enfants décédés au-dessous d'un an), elle est dans ces habitations de 50 % inférieure à la moyenne générale.

En 1863, et sur une base strictement commerciale aussi, se fondait, avec un capital de 500.000 livres (12.500.000 francs), la *Improved industrial dwellings Company*.

Cette société a, jusqu'à présent, dépensé près de vingt-huit millions pour l'achat des terrains et la construction des immeubles. Elle sert régulièrement 5 % d'intérêt à ses actionnaires. Quarante-cinq groupes de maisons lui appartiennent, comprenant en tout 5.382 logements. Le nombre total des pièces est de 18.116 et 27.000 personnes les occupent. Le loyer s'élève en moyenne à 2 fr. 50 par pièce et par semaine. Ajoutons que, d'après les récentes statistiques, le chiffre de la mortalité n'atteint pas, pour l'ensemble de ces logements, 9,9 pour 1000, la moyenne pour Londres étant, nous l'avons dit, de 18,2 pour 1000.

Citons également, pour mémoire, la *Metropolitan industrial dwellings Company*, analogue à la précédente, qui a dépensé plus de cinq millions de francs pour construire quatorze « blocks » dans lesquels le prix des logements, véritablement hygiéniques et confortables, varie entre 3 fr. 10 et 11 fr. 90.

L'*Artisans' Labourers and general dwellings Company limited*, qui fut fondée en 1867, au capital 250.000 livres, est certainement

aujourd'hui la plus importante des sociétés financières qui spéculent intelligemment sur l'amélioration du logement ouvrier.

Elle avait dans le principe pour objet d'acquérir des terrains en *freehold*, c'est-à-dire en toute propriété. Échappant par là aux servitudes du *lease-system* (1), la société pouvait alors établir des constructions avec les meilleures chances de solidité, de confortable et d'hygiène. Elle opéra d'abord dans la banlieue de Londres et construisit, sur cinq types différents, des *cottages* pouvant contenir soit une, soit deux familles; mais, en 1885, elle élargit ses conceptions et se mit à édifier d'énormes maisons à étages, dans les centres peuplés de la capitale.

Ces « blocks » sont fort bien aménagés en logements d'une, deux et trois pièces, possédant le confort moderne : garde-manger, coffres à charbon, placards, tout à l'égout, etc... A chaque étage une buanderie avec lessiveuse, baignoire en porcelaine, haquets, etc., est à la disposition des locataires qui s'arrangent à tour de rôle pour en profiter. Le prix moyen est, dans ces maisons, de 3 fr. 40 par pièce et par semaine.

L'*Artisans' Company* a jusqu'ici dépensé deux millions et demi de livres sterling (62.500.000 francs) pour l'achat des terrains et la construction des maisons. Ses actionnaires touchent 45 %.

Les *Coopératives de construction* ou *Building Societies* ont également contribué à l'amélioration du logement ouvrier. Ces *Coopératives*, qui supposent généralement deux sortes de membres, les *sociétaires* et les *associés*, poursuivent un double but : 1° mettre des capitaux à la disposition des *sociétaires* qui désirent emprunter pour bâtir; ces sociétaires, étant des salariés, peuvent se libérer à la semaine et par acomptes avec un intérêt très fractionné; 2° faciliter à tous les *associés* une épargne avantageuse et contrôlée, en émettant des actions de faible valeur qui serviront à couvrir les emprunts.

(1) Voir notre précédent article.

Les *Building Societies*, ainsi formées, ne s'occupaient dans le principe ni de l'achat des terrains ni de l'édification des maisons. Elles servaient simplement de banques et leurs opérations étaient strictement limitées (1). La *Birbeck Bank Society*, fondée en 1851, en est restée le meilleur type; cette société a, depuis sa fondation, versé aux actionnaires et aux dépositaires plus de 4.800 millions de francs.

Ces associations ont maintenant une tendance marquée à construire et à faire valoir. D'après la dernière estimation, 16.682 maisons auraient été construites à l'aide d'avances faites aux membres, 3.708 auraient été vendues après construction et 4.247 seraient directement *exploitées* par ces coopératives.

Toutes ces sociétés à types divers pour la construction et l'exploitation commerciale des logements économiques ont d'ores et déjà trouvé sur le Continent, et même en France, d'intelligentes imitations. Aussi n'insisterons-nous pas sur leur fonctionnement qui est assez connu; mais il importe de s'étendre davantage sur les récents essais dus à l'initiative de Lord Rowton, essais qui résolvent en grande partie et de façon élégante un des côtés ardu de la *Housing Question*.

Les hôtelleries prolétaires (*Poor Man's hotels*) que le public désigne plus volontiers sous le nom de *Rowton houses* ou *Maisons Rowton*, sont à proprement parler des hôtels meublés pour célibataires pauvres. Supérieurement aménagés, ces établissements visent la masse flottante des gens non mariés, des veufs sans enfants, dont la vie n'est point fixée pour la famille et auxquels manquent par conséquent les avantages matériels et moraux qui résultent d'un foyer organisé. A noter d'ailleurs — c'était là l'idée maîtresse de lord Rowton — que cette entreprise montée « *on strict business principles* », c'est-à-dire au point de vue strictement commercial, loin d'affecter l'allure d'une œuvre charita-

(1) Le nom *Building Society* (mot à mot : société de construction) n'est plus volontiers employé en Angleterre depuis qu'un certain nombre de ces sociétés, négligeant leur programme primitif, se sont mises à exploiter plus ou moins ingénieusement un public friand d'emprunts.

ble, devait au contraire être envisagée comme *une affaire*; l'on comptait en effet intéresser les actionnaires. Cette idée, qui paraissait utopique tout d'abord, fut pourtant réalisée de façon heureuse, et l'on est aujourd'hui en présence d'un véritable succès financier. La Société anonyme fondée par lord Rowton a déjà édifié quatre hôtelleries : *Wauxhall house* avec 475 lits, *King's Cross* avec 677 lits, *Newington-Butts* avec 805 lits et *Hammersmith* avec 800 lits; un cinquième établissement est en voie de construction à *Whitechapel*.

Pour mieux apprécier l'organisation et le fonctionnement des maisons Rowton, nous avons poussé le conscience jusqu'à faire un séjour à l'hôtellerie prolétaire de Newington-Butts — troisième de la série — qui passe avec raison pour un modèle du genre. Nous sommes donc en mesure de guider le lecteur, et nous allons lui faire visiter les divers services de l'établissement dans l'ordre même où ils se présentent aux hôtes.

Lorsque l'on quitte le populeux carrefour « *Elephant and castle* » et que l'on approche de l'ancien cimetière *Saint Mary Newington* — transformé récemment en jardin public — le regard se trouve sollicité par un édifice à la fois sobre, pittoresque et monumental. C'est l'hôtellerie prolétaire en question : des avant-corps, des pignons, deux tours qui apparemment motivent les escaliers, donnent à la façade un certain caractère que la couleur des matériaux — le rouge franc des briques de Leicester joint aux tons variés des applications en terre cuite — vient encore rehausser. Si, contournant le jardin public, on approche davantage, l'impression est meilleure encore, car l'architecte, M. Measures, a su excellemment tirer parti de l'apparence rationnelle que devait comporter un édifice avant tout utilitaire et dont le coût était limité. Le rez-de-chaussée, avec ses *bow-windows* et ses larges fenêtres, appartient, on le voit de suite, aux services du jour : réfectoires, salles de réunion pour les locataires, etc... Les mille fenêtres qui percent les étages supérieurs, mais dont la répétition monotone est atténuée par les heureux décrochements signalés plus haut, évoquent, à n'en pas douter, les chambres ou cellules pour la nuit. L'extrémité d'une

spacieuse terrasse s'aperçoit également de la rue. Enfin le bâtiment tout entier se trouve séparé de la voie publique par un large fossé qui permet à l'air et à la lumière un libre accès dans les vastes sous-sols dont on imagine sans peine l'utilité.

Mais l'après-midi s'avance ; des employés, des ouvriers, quelques étudiants même, leurs travaux terminés, se hâtent vers l'hôtellerie ; nous pénétrons comme eux à l'intérieur de l'établissement.

Sous le vestibule d'entrée (voir fig. I, n° 1) on acquitte au guichet le prix, *six pence* (60 c. environ) qui donne droit à la chambre et au séjour pendant vingt-quatre heures consécutives ; on est prié, en même temps, d'inscrire son nom et sa profession. A cela se bornent d'ailleurs les formules d'enquête vis-à-vis des locataires qui, ayant payé d'avance, se sentent dès lors indépendants et tranquilles.

Après avoir franchi les tourniquets qui ont surtout pour but de faciliter le contrôle aux heures d'affluence, nous cherchons, en attendant le souper, à nous rendre compte de la disposition générale du rez-de-chaussée (fig. I).

Laissant à droite l'administration proprement dite, qui comprend l'appartement du directeur, quelques bureaux et le service du contrôle, nous suivons le couloir qui s'offre et nous arrivons au *reading-room* (fig. I, n° 5), vaste et confortable salle de lecture qu'une magnifique flambée égaye ; isolés dans les coins, près des fenêtres, ou groupés autour du feu, autour des tables, quantité de gens somnolent, lisent, s'amuse à divers jeux. Deux bibliothèques d'ouvrages variés, plusieurs journaux du matin et du soir, quelques dominos, jeux de dames, etc., sont d'ailleurs mis à la disposition des hôtes par un gardien qui, d'autre part, veille aussi discrètement, aussi paternellement que possible, au maintien de l'ordre.

Comme nous ressortons dans le couloir, le va-et-vient paraît s'accroître. C'est l'heure, en effet, où le monde afflue après le labeur quotidien. L'on perçoit distinctement et de façon ininterrompue le martellement rythmé du tourniquet enregistreur. La plupart des arrivants vont tout d'abord serrer leurs effets

et leurs outils dans les casiers *ad hoc* (1) qui se superposent en plusieurs travées, aisément accessibles du corridor. Certains descendent au sous-sol faire un bout de toilette. (Nous verrons plus loin les moyens dont ils disposent pour cela.) Les urinoirs, les W.-C., sont à portée dans un bâtiment distinct un peu en arrière et en contre-bas ; leur installation est parfaite.

Le *dining-room* (fig. I, n° 6) où nous pénétrons ensuite — réfectoire spacieux, aéré, propre et gai, dans lequel sièges et tables sont disposés pour environ cinq cents personnes — offre aux approches du diner une pittoresque animation. Beaucoup de locataires préparent eux-mêmes leurs repas. A cet effet, répartis autour de la salle, on trouve des fourneaux de cuisine avec le nécessaire obligé : fours, grils, etc., une table chaude à surface considérable et d'approche aisée, des samowars gigantesques avec eau bouillante pour la cuisson des aliments et la préparation du thé ; enfin, dans un local attenant, des récipients perfectionnés reçoivent des épluchures, des éviers avec distribution d'eau chaude et froide permettent les curages. Assiettes et couverts sont d'ailleurs gratuitement prêtés. Une cantine (fig. I, n° 7) ouvre également sur ce réfectoire, et les locataires peu soucieux d'apprêter leur nourriture y trouvent à bon compte des mets substantiels. Pour douze ou quinze deniers, on mange fort convenablement. Une copieuse tasse de thé coûte un denier (2), des œufs au jambon trois deniers, un *mutton-shop* quatre deniers, le reste à l'avenant. Il y a interdiction de vente pour les boissons alcooliques qui, sous aucun prétexte, ne peuvent pénétrer dans l'établissement ; mais la vente du *tabac* est permise.

En communication directe avec le *dining-room*, se trouve le fumoir ou *smoking-room* (fig. I, n° 4). Cette salle, garnie de tables, de sièges et d'une cheminée à feu visible, peut aisément contenir une centaine de personnes ; desservie par la même cantine, elle est affectée aux repas les jours de grande affluence.

(1) Les casiers, au nombre de huit cents, sont numérotés et ferment à clé ; tout locataire, moyennant un dépôt de *six deniers*, obtient une fois pour toutes la jouissance d'un casier, et lorsque, décidé à ne plus s'en servir, il rend la clé correspondante, *cinq deniers* lui sont remis en échange.

(2) Ou un *penny* (dix centimes environ).

Le décor de toutes ces salles est plaisant, ingénieux ; les meubles sont en teck — bois des Indes extrêmement résistant dont la couleur rappelle l'acajou femelle ; — de hauts lambris en

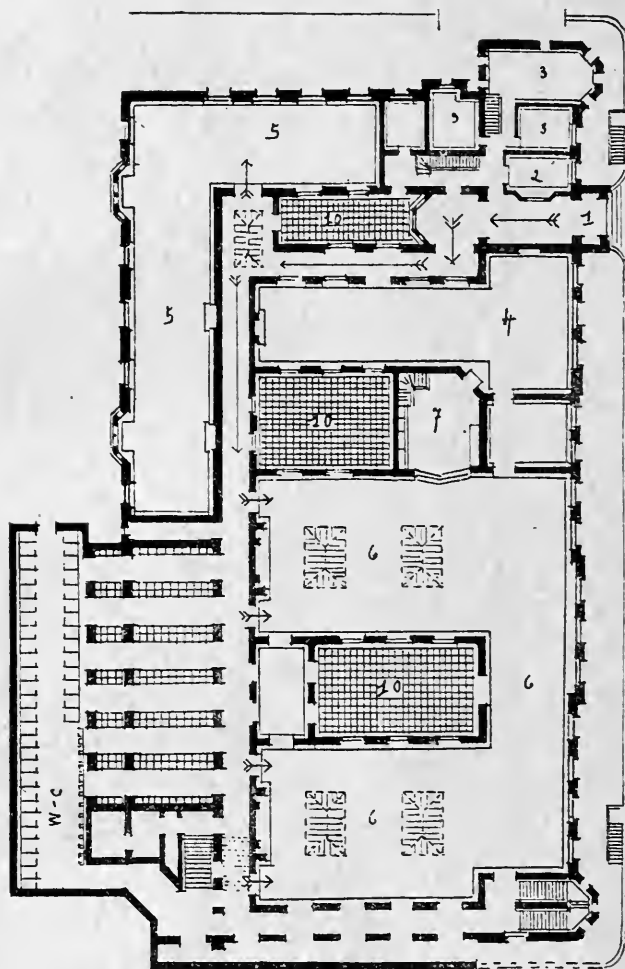


FIG. I.

Une Hôtellerie prolétaire (Rowton-house : Newington-Butts S. E.).

Architecte : HARRY B. MEASURES

Plan du rez-de-chaussée : 1. Entrée. — 2-3. Bureau du Contrôle et Administration. — 4. Fumoir. — 5. Salle de lecture. — 6. Réfectoires. — 7. Cantine. — 8. Casiers. — 9. W.-C. — 10. Cours d'aération.

briques vernissées, tons ivoire et brun-rouge, contribuent à cette apparence d'extrême propreté qui frappe dès l'abord ; les cheminées flambantes, les nombreux tableaux encadrés, suspendus aux mur, donnent à l'ensemble, malgré l'étendue des pièces, un caractère intime et riant.

Il y a séparation complète entre les locaux de jour et les locaux de nuit, ces derniers n'étant à la disposition des hôtes qu'entre 7 heures du soir et 9 heures du matin. Les cham-

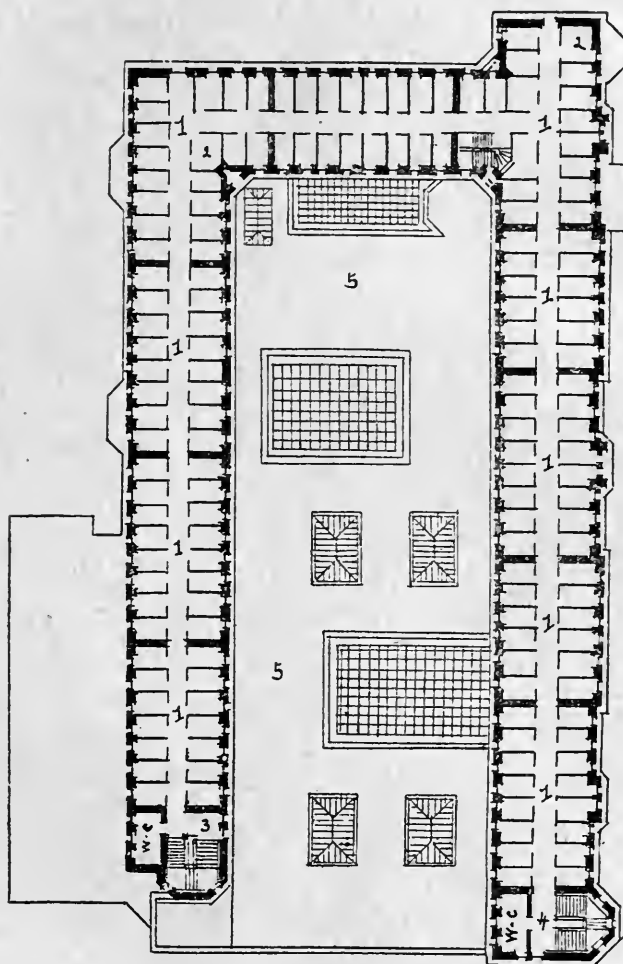


FIG. II.

Une Hôtellerie prolétaire (Rowton-house : Newington-Butts S. E.).

Architecte : HARRY B. MEASURES

Plan d'un étage : 1. Chambrettes (cubicles). — 2. Surveillants.
3-4. Escaliers. — 5. Terrasse-promenoir.

brettes, ou plutôt les cellules (*cubicles*) ont chacune leur fenêtre ; au nombre de 805 et distribuées en cinq étages, ces *cubicles*, tous semblables, bordent un couloir central (fig. II, n° 1). L'ensemble est fractionné en sections isolables qui peuvent au besoin (en cas d'incendie ou de maladie contagieuse) être condam-

nés. Un lit de fer avec sommier, traversin, couvertures, draps, une chaise, une tablette et des patères, tel est le mobilier d'une cellule. Afin de permettre une plus franche circulation d'air, les cloisons séparatives ne montent pas tout à fait jusqu'au plafond; néanmoins, lorsque l'on a fermé la porte de son *cubicle* et tiré le verrou intérieur, l'impression d'isolement, de calme est très appréciable. A chaque étage, deux gardiens assurent le service et veillent au bon ordre.

L'obligation d'avoir quitté sa chambrette à l'heure dite est absolue. Entre 9 heures du matin et 7 heures du soir, les locaux livrés au personnel de service ne peuvent, sous aucun prétexte, être occupés ou visités par les locataires.

Les deux grands escaliers qui, de part et d'autre, desservent toute la hauteur du bâtiment, mettent les services de toilette (*lavatories*) — installés au sous-sol — en communication directe avec les locaux de nuit. La salle des lavabos occupe le centre du plan; spacieuse (11 mètres sur 22) elle offre, grâce au revêtement des murs en faïence émaillée, un aspect frais et clair; on y trouve réparties, par tables de dix, quatre-vingts cuvettes alimentées d'eau chaude et d'eau froide. Différentes installations complémentaires sont groupées autour de ces lavabos : des bains de pieds, gratuitement utilisables; des salles de bain dûment agencées (le bain complet, y compris savon et serviette, se paie *un penny*, environ 10 centimes); quelques cabines à l'usage des locataires qui pendant le jour veulent changer d'effets, ce qu'ils ne sont pas autorisés à faire dans leur *cubicle*; un salon de coiffure où ils peuvent, pour un prix des plus modiques, se faire raser, couper les cheveux; un lavoir-séchoir réservé aux gens qui désirent savonner eux-mêmes leurs effets; enfin plusieurs petits ateliers pour la réparation des chaussures et des vêtements.

Tout ce qui concerne l'économat, c'est-à-dire la cuisine, la laverie, l'office et la dépense, se trouve également au sous-sol, mais complètement séparé du reste. Au surplus, il n'y a point contact entre le public et le personnel, dont une faible partie loge à demeure, et qui possède sur rue son entrée spéciale. Un

escalier de service, doublé d'un monte-charge pour les transports de literie, sert aux chambrières qui peuvent ainsi, dans la journée, procéder au nettoyage, aller et venir sans emprunter les grands escaliers.

Après avoir, dans tous les détails, suivi le réveil, la toilette, le va-et-vient matinal de nos colocataires, après avoir nous-même goûté au confort très réel qu'une sage administration sait offrir pour un prix aussi minime à ses hôtes, comme nous songions à sortir de l'établissement, nous avisâmes, au passage le *parcel-room*, consigne où l'on dépose les objets par trop encombrants. A travers la porte vitrée un rapide inventaire est possible : des malles, des caisses, des valises de tous calibres dont quelques-unes ont évidemment triste façon, des outils et enfin — nous en faisons la remarque avec étonnement — quelques bicyclettes. Le monde qui pratique l'hôtellerie prolétaire est du reste assez mêlé ; on y voit surtout *des pauvres*, au sens anglais du mot, c'est-à-dire des ouvriers dont le salaire est restreint et souvent irrégulier : journaliers, portefaix, etc., mais on y voit aussi des artisans économes, des étudiants dont l'avoir est limité. Parmi ces derniers, les étudiants en théologie dominant. Ils profitent de leur séjour dans l'établissement pour faire du prosélytisme et s'entraîner au prêche.

Quelques chiffres pour terminer. — A la dernière assemblée générale de la société *Rowton houses limited*, le capital social fut porté à 300.000 livres sterling (environ 7.500.000 francs), il était auparavant de 250.000 livres ; les comptes de fin d'année accusaient pour l'exercice 1900 une recette qui s'élevait — tous frais d'entretien, de réparations, d'amortissements, etc., payés — à 6.883 livres, permettant la répartition d'un dividende de 5 % aux actionnaires.

Les diverses sociétés dont nous avons ci-dessus entretenu le lecteur : — *Metropolitan Association for improving dwellings of industrious classes* ; — *Improved industrial dwellings company* ; — *Artisans' Labourers and general dwellings Company*. — *Birbeck Banck* ; — *Rowton houses* ; — forment un choix très

suffisant des types représentatifs pour donner une idée générale et assez complète des entreprises qui, à Londres même, se proposent de solutionner la trop fameuse *Housing Question*, en basant leurs opérations strictement commerciales sur de judicieuses considérations morales, économiques et sociales. Mais, l'œuvre parallèlement accomplie par l'initiative privée, sous une forme plus effectivement philanthropique, mérite aussi d'être exposée. Ce sera l'objet d'un prochain article.

(*A suivre.*)

D. Alf. AGACHE.



LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES TROUBLES DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

Bruxelles, 5 mai 1902.

Dans un récent article sur le suffrage universel, j'ai essayé de dégager la force sociale qui amène tour à tour les pays de l'Occident à consacrer l'avènement au pouvoir de la classe populaire. Je voudrais aujourd'hui expliquer brièvement pourquoi les promoteurs du suffrage universel pur et simple, en Belgique, n'ont pas réussi à le faire adopter. Disons-le de suite : ils ont compromis le succès de leur cause par plusieurs fautes ; je ne toucherai ici que les principales. Tout d'abord ils ont voulu aller plus vite que les événements. Le suffrage universel, tel qu'il existe chez nous avec des modalités qui assurent à l'élite de la démocratie une influence prépondérante, n'a encore fonctionné que trois fois ; car il est établi depuis huit ans seulement. Et si, depuis deux ou trois ans, les électeurs réduits à une voix prêtent volontiers l'oreille aux discours égalitaires de ceux qui s'en font un marchepied électoral, il ne s'est pas encore produit en faveur du suffrage universel pur et simple un mouvement bien marqué et nettement populaire. Mais les troubles de Bruxelles et du pays tout entier ? Cela fait énormément d'effet sur les étrangers, je le sais, et à ceux qui n'y regardent pas de plus près, cela paraît un mouvement spontané, profond, décisif. Mais ici, nous touchons du doigt la faute la plus grave commise par les socialistes : ils ont essayé des moyens factices violents pour arracher prématurément une réforme qui n'avait pas encore obtenu l'acquiescement général.

A l'ouverture des débats parlementaires, le 6 février, ils essayaient d'une manifestation populaire à Bruxelles ; à peine 500 individus répondirent à l'appel de M. Vandervelde ; dans le reste du pays, calme plat. Le public ne donnant pas, on essaya d'un autre moyen : sur une question où les opinions sont faites depuis longtemps et à propos de laquelle on ne peut forcément que se répéter, tous les représentants socialistes et radicaux prirent successivement la parole. Il s'agissait de faire

durer la discussion jusqu'à mi-avril, époque à laquelle les ouvriers plantent les pommes de terre, ce qui donne lieu chaque année à ce que l'on appelle, dans le pays, « la grève des patates ». Les députés socialistes organisèrent partout des conférences de propagande et se multiplièrent. En même temps on annonçait aux gens du peuple, comme fait sûr et certain, que le 15 avril — la date n'est-elle pas frappante? — le suffrage universel pur et simple serait acquis, ou qu'il y aurait une révolution. Le peuple croit facilement ce qu'on lui répète et il ne demande pas de preuves. J'ai vu de très braves ouvriers faire des provisions pour plusieurs semaines en vue de la révolution qui devait éclater le 15 avril. « Ils en étaient sûrs, puisqu'on le leur avait dit plusieurs fois ! » A la Chambre on provoquait incident sur incident, et tous les jours, pour la galerie populaire, les socialistes traitaient d'assassins et de massacreurs les ministres qui faisaient protéger par la force armée leurs hôtels et le Parlement contre les individus ameutés par les agitateurs. Puis, le soir venu, ces mêmes députés tenaient des meetings où ils prononçaient des discours d'une violence extrême et provoquaient l'émeute, quitte à prêcher bien haut le calme à l'arrivée de la police attirée par les bris de carreaux que la foule mettait en pièces dans les rues par où elle s'écoulait en bandes surexcitées. On armait les ouvriers bruxellois, et plus particulièrement les populations de Maroilles, notre « East-End » ; des parents éplorés cherchaient leurs gamins pendant plusieurs jours et finissaient par les retrouver à « la Maison du Peuple ». Les garnements retrouvés avouaient ingénument qu'ils n'étaient plus rentrés chez eux parce qu'on leur avait fourni, outre le gîte et la nourriture, un revolver qu'ils leur exhibaient triomphalement et qu'on leur payait 1 fr. 50 par cartouche tirée sur la force publique.

C'était bel et bien une tentative de révolution. La bourgeoisie s'en émut.

Malgré les dures corvées journalières imposées à la milice citoyenne pour le maintien de l'ordre, on vit en quelques jours, dans un seul quartier de Bruxelles, plus de deux cents anciens gardes définitivement libérés se mettre à la disposition de l'autorité. Dans une ville de province un de mes amis, alarmé par les nouvelles sensationnelles lancées par la presse à un sou, rentrait précipitamment et arrivait, trentième ce jour-là, prendre volontairement un engagement dans la garde civique. Il faut connaître le Belge avec son manque complet d'enthousiasme et d'esprit public, ses traditionnelles habitudes de frondeur et son bon sens tout terre à terre, pour apprécier à sa juste valeur cette marque de loyalisme. Les affaires allaient-elles donc si bien? et que gagnerait-on à tout cela? Y avait-il encore un gouverne-

ment quelconque possible si, pour tout obtenir, il suffit de brailler dans la rue et de casser des réverbères ?

A son tour, le gouvernement, d'abord hésitant, puis lassé et craignant d'empirer le mal, n'eût plus, en face de l'émeute organisée, le choix entre plusieurs alternatives. Le raisonnement des bourgeois était juste : si c'était de la rue que l'on dictait les lois ardentes, il n'y avait plus ni paix ni ordre public, ni sécurité, ni droit, ni régime parlementaire. Les pouvoirs constitués étaient remplacés par des bandes réunies pour les besoins de la cause à la Maison du Peuple comme jadis en France au Palais-Royal, et les coups de fusils tenaient lieu d'élection, d'argument, de discussion et de vote !

Les doctrinaires, dont les premiers porte-paroles s'étaient prononcés contre le suffrage universel, puis qui, espérant tirer profit d'un changement de régime électoral, s'y étaient ralliés, ne savaient plus, à leur tour, sur quel pied danser. N'osant revenir en arrière, ils proposaient publiquement la prise en considération de la motion de revision « dans un but de conciliation » et ceux d'entre eux qui avaient quelque influence sur leurs collègues de droite, faisaient auprès d'eux d'instantes démarches pour les engager à la refuser et à tenir bon !

Les socialistes avaient décidé la grève générale. Le bassin de Liège refusa de marcher. Dans le Hainaut, toujours prêt à l'agitation politique, la moitié des ouvriers à peine suspendirent le travail. Les pommes de terre furent plantées au bout de quelques jours et de tous côtés on se remettait partiellement à l'ouvrage.

L'émeute avait échoué ; la bourgeoisie, tenue en éveil par quelques explosions de dynamite, prêtait spontanément main-forte à l'autorité, elle réprouvait hautement l'agitation ; la grève générale allait finir sans avoir été générale et sans avoir rien produit ; les socialistes qui depuis deux mois faisaient traîner la discussion réclamèrent la clôture et, le 18 avril, la proposition de revision était repoussée. Aussitôt tout rentrait dans le calme le plus plat.

Si les procédés condamnables employés par les socialistes ont retardé l'avènement du suffrage universel en Belgique, ce serait toutefois commettre une grave erreur que de s'imaginer qu'il est définitivement écarté, et que le mouvement a vécu. A vrai dire, il n'est pas encore né, et à certains égards je m'en réjouis. En effet, nous n'y sommes pas encore préparés. En cherchant à me rendre compte des désirs de la classe populaire dans notre pays et des aptitudes qu'elle peut avoir à se gouverner, j'ai été plus vivement frappé que jamais de deux grands défauts qu'elle présente : elle est profondément ignorante et crédule ; elle est brutale et indisciplinée. Les journaux belges ont relevé les traits multiples de l'ignorance populaire sur cette

question même du suffrage universel, hier encore à l'ordre du jour. — On demande à un ouvrier qui pérorait sur la question ce que c'est que le suffrage universel. Interloqué, il répond en brandissant le poing : « J'en nè sais rîn, mais no l'aurons ! » (Je n'en sais rien, mais nous l'aurons !) Un autre nous explique que c'est simplement l'abolition du remplacement et le service personnel. A un gréviste qui annonce qu'il se rend à la gare pour aller chercher le suffrage universel, sa femme demande quelle dimension ce meuble peut avoir et à quoi il sert en somme ; et le mari reste incapable de satisfaire la curiosité de la prudente ménagère.

Cette docilité du peuple à faire tout ce qu'on veut pour faire triompher des revendications dont il comprend à peine le sens et la portée, me rappelle un mot fameux : « Les Belges pensent par bandes. » Si Baudelaire eût été flamand, il aurait dit : « Les Belges font par bandes », et il eût été plus près de la vérité.

Comme il est ignorant, l'ouvrier belge est aussi, non pas démoralisé, mais *inéduqué*, si je puis ainsi m'exprimer. Il est resté fruste, brutal, sans idéal et sans respectabilité. L'œuvre de formation est tout entière à faire. On chercherait en vain, chez l'ouvrier du Hainaut ou des Zélandes, l'ouverture d'esprit du Français, la dignité morale ou la discipline volontaire de l'Anglais, la soumission ou l'idéalisme sentimental du Germain. Il est terre à terre et borné, violent, brutal, ayant au besoin recours à tous moyens pour arriver à ses fins. Ce manque presque total de formation populaire constitue pour la Belgique une cause d'infériorité manifeste et un grave danger. Il faut avoir le courage de le dire et de le considérer en face. Mais, pour y porter remède, il faut laisser les luttes stériles de la politique dans lesquelles nous nous sommes consumés jusqu'ici, il faut s'appliquer aux œuvres d'éducation et de patronage social qui seules peuvent élever la race à la hauteur des exigences de l'avenir. C'est le seul moyen d'empêcher que l'avènement inévitable du suffrage universel ne soit pour nous l'ouverture d'une période de profondes perturbations et d'irréparables malheurs.

Charles Van HAEREN.



II. — GRANDS ET PETITS MAGASINS

On nous écrit :

Vitry-le-François, le 3 mars 1902.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre article de la *Science sociale* du mois d'octobre : « Les grands Magasins doivent-ils tuer les petits? »

Cette question que vous avez si bien traitée et résolue au point de vue de la grande ville et de Paris en particulier, je me la suis posée aussi pour le petit commerce des petites villes et de la campagne de nos contrées de l'Est.

Permettez-moi de vous exposer l'état actuel de la transformation de ce genre de commerce dans notre région et de vous demander votre avis sur la solution de cette crise qui tend à devenir aiguë et qui semble devoir anéantir presque tous les petits commerçants, ainsi que les maisons de gros qui sont leurs intermédiaires forcés.

Je ne vous parlerai pas des commerçants des villes dont la vente s'adresse surtout à la clientèle riche et aisée; cette catégorie, tout en se trouvant atteinte largement par la concurrence que je vous décrirai, n'a pas à souffrir d'un façon aussi directe que les plus modestes détaillants dont la vente s'adresse à la bourgeoisie et à la classe ouvrière. Je vous entretiendrai seulement de ces petits boutiquiers, épiciers, merciers, bonnetiers, marchands de chaussures et de vêtements de travail, soit des villes soit des villages, dont les articles ne sont pas des produits de choix ou de fantaisie et qui se contentent de tenir les articles de vente courante.

Tous ces petits détaillants, dont la vente n'est pas assez active pour pouvoir acheter par quantités directement en fabrique et profiter ainsi de la quintessence des prix de revient, sont obligés de s'adresser à l'intermédiaire, épicier, mercier ou bonnetier en gros, qui lui, pour couvrir ses frais généraux et gagner sa vie, est obligé de prélever un certain bénéfice. Ce genre de commerce se fait de temps immémorial, et, tout en travaillant honnêtement, tout le monde gagnait sa vie.

Or, voici que dans nos contrées, depuis dix à quinze ans, de vastes sociétés se sont formées, qui ont fondé dans les villes et les villages une foule de petits magasins alimentés par une maison centrale. Ces sociétés, par suite de leurs nombreuses succursales, ont un énorme débouché et achètent en fabrique à des conditions exceptionnelles de bon marché et revendent souvent au détail meilleur marché que le petit boutiquier ne peut acheter chez son fournisseur. De ce fait la

vente se déplace forcément et le petit marchand, ne pouvant pas lutter par les prix, voit sa vente diminuer et, le peu qu'il vend, c'est souvent à crédit à des clients peu solvables qui n'ont pas assez d'avance pour pouvoir acheter au comptant dans les succursales ; c'est sa ruine.

Dans le principe, ces sociétés avaient peu de maisons, mais le succès qu'elles ont obtenu les ont encouragées à les multiplier ; l'une des principales, les Docks Rémois, a actuellement plus de 300 succursales dans notre région. Leur réussite a fait éclore de nouvelles sociétés, et des maisons de gros, voyant de ce fait leur vente diminuer, ont suivi le mouvement ; de sorte qu'aujourd'hui nous sommes littéralement inondés de maisons de ce genre qui font non seulement concurrence au commerce local, mais qui se nuisent entre elles. Dans notre petite ville de 8.000 habitants, voici seulement sept à huit ans que la première succursale a été fondée ; aujourd'hui nous en avons huit ; les bonnes maisons d'épicerie fine ont vu leur chiffre diminuer, mais elles se maintiennent honorablement, plusieurs petites ont disparu, les autres végètent lamentablement.

Ces succursales, telles qu'elles sont montées, ne peuvent atteindre la clientèle riche et aisée, car cette clientèle tient aux articles de choix et de première qualité et ne regardera pas au prix pourvu que ce soit bon ; de plus, une dame qui se respecte ne consentira pas à entrer dans un magasin où elle sera obligée de coudeoyer des individus buvant sur le comptoir du vin ou de l'absinthe ; tout au moins, si elle est économe, y enverra-t-elle sa bonne y prendre un bidon de pétrole parce qu'on le vend là meilleur marché qu'ailleurs ; dans tous les cas, jamais elle ne consentira à y faire acheter son fil ou son coton à broder, même à meilleur marché, parce qu'elle craindra toujours de ne pas trouver un article de première fraîcheur qui pourrait conserver un goût provenant du voisinage d'autres marchandises.

Ces maisons ne s'adressent donc qu'à la classe ouvrière, aux petits ménages bourgeois qui sont forcés, soit par leurs maigres ressources, soit par l'esprit d'économie, de recourir au meilleur marché, et en général à toute la population rurale. Or cette clientèle est de beaucoup la plus nombreuse et consomme énormément ; elle ne tient pas aux articles de choix et donne toujours la préférence au meilleur marché. Dans les campagnes, jusqu'à présent, seules les grosses localités sur les lignes de chemins de fer étaient pourvues de ces succursales, mais maintenant le mouvement envahissant est progressif et ne semble pas devoir s'arrêter de sitôt. C'est donc à bref délai l'anéantissement forcé de tous les petits commerçants.

Mais, me dira-t-on, ces petits commerçants ont une façon bien

simple de se tirer d'affaire, ils n'ont qu'à solliciter la gérance d'une succursale dans la localité où ils habitent, ce ne sera qu'une transformation, ils resteront commerçants et continueront à gagner leur vie de la même manière. Oui, peut-être, mais en somme ils ne seront plus que des employés salariés; ils auront la responsabilité des marchandises, du coulage, des détériorations, des pertes de poids de certaines denrées, des vols, etc., etc. — Leur cautionnement en répond; mais, du bénéfice qui leur restait complet précédemment, ils ne toucheront qu'une minime partie, le reste ira grossir les rentes des administrateurs et de quelques gros actionnaires; ils auront beaucoup plus d'ennuis et de mal et gagneront beaucoup moins; heureux encore si, comme beaucoup de leurs confrères, la société ne les remercie pas au bout de quelques années en gardant leur cautionnement, sous prétexte que le montant des marchandises avariées ou manquantes, des crédits qu'ils ont eu la faiblesse de consentir, etc., atteint cette somme.

Voilà donc la situation; le petit commerce des villes et des campagnes périclite et disparaît devant la marche envahissante des sociétés et les maisons de gros n'auront bientôt plus leur raison d'être.

Cette situation est-elle morale au point de vue social? Y a-t-il un remède? En ma qualité de mercier en gros, je ne puis être bon juge dans cette question où mes intérêts sont en jeu, mais, à mon avis, cette nouvelle façon d'opérer est la monopolisation (je serais tenté de dire scandaleuse) d'une branche très importante du commerce de province et l'accaparement par quelques-uns d'immenses bénéfices répartis précédemment entre une multitude de gens qu'ils faisaient vivre. J'ai dit « monopolisation », malgré que nous nous trouvions en face d'un certain nombre de sociétés, car devant la concurrence de plus en plus acharnée que ces sociétés se font et se feront entre elles, ou bien la plus puissante anéantira les autres, ou bien, ce qui est le plus probable, elles se fondront ensemble pour ne plus former qu'une vaste administration qui monopolisera réellement tout le petit commerce de la région.

Pardonnez-moi la liberté que j'ai prise de vous entretenir de cette question un peu passionnante pour moi; mais, connaissant votre haute compétence dans toutes les questions sociales de ce genre, je serais très heureux de connaître votre appréciation et votre manière de voir sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Aug. AMBLARD.

Est-il nécessaire de dire que nous compatissons bien sincèrement

aux épreuves des commerçants honnêtes qui ont à souffrir de l'état de choses nouveau?

Cela va de soi, et il va de soi également que nous réprouvons, au nom de la morale, tout procédé frauduleux ou déloyal dont pourraient se servir certains grands magasins pour écraser les petits.

Mais, toutes ces réserves faites, nous ne croyons pas qu'on puisse rien objecter contre ce que nous disions dans notre article d'octobre 1901 : à savoir que *le nombre des petits magasins, dans l'ensemble, tend à augmenter plutôt qu'à diminuer*, d'où résulte cette conclusion que les commerçants avisés ne feraient pas mal, s'ils le peuvent, d'évacuer, pour ainsi dire, les *catégories* menacées de subversion pour se réfugier dans les catégories nouvelles ou dans les commerces auxquels la direction de la vie moderne imprime une plus rigoureuse impulsion.

Nous avons dit qu'une foule de petits magasins anciens subsistent par la force des choses, et qu'une foule de petits magasins nouveaux surgissent, soit en raison des inventions nouvelles qui créent de nouveaux types d'objets à vendre, soit en raison du bien-être croissant qui pousse un plus grand nombre de personnes à acheter ce qui n'était recherché jadis que par un petit nombre. Du reste, si, dans notre article, nous avons cité surtout l'exemple de Paris, nous avons des raisons de croire que cette *éclosion* de petits commerces *nouveaux* est un phénomène qui se propage également dans beaucoup de villes de province.

Notre honorable correspondant ne soutient pas que ces faits soient inexacts. Au point de vue scientifique, c'est ce qu'il nous faut. Ajoutons que, pour ce qui le concerne personnellement, nous lui souhaitons de trouver le *joint* qui lui permettra de surmonter heureusement la crise. Mais nous croyons que, dans ces cas, le salut vient plutôt des solutions individuelles, trouvées par les intéressés, que des solutions collectives, préconisées par les politiciens et appliquées par l'État.

G. D'A.

III. — CATÉCHISME ANTISOCIALISTE

Il y a quelques années paraissait un « petit catéchisme socialiste » de M. Adolphe Tabarant. Les socialistes ont, du reste, à plusieurs reprises, usé de ce moyen de propagande. On a eu l'idée de le leur opposer. C'est pourquoi MM. Béduchaud et Béral, éditeurs, ont prié

M. Gabriel d'Azambuja de rédiger une plaquette simple, populaire, qui serait intitulée : *Catéchisme antisocialiste*.

Cette petite brochure, de 32 pages, vient de paraître chez MM. Bédouchaud et Béral, librairie des Saints-Pères, rue des Saints-Pères, 83, Paris.

Elle ne comprend, bien entendu, que quelques vérités simples et élémentaires, propres à frapper le paysan et l'ouvrier, et attaquant *grosso modo* les principaux sophismes répandus un peu partout dans les masses par les apôtres du collectivisme.

Titres des chapitres : I. Le socialisme. Ce que c'est. — II. Le capital. — III. A quoi sert la propriété. — IV. Les gros bonnets socialistes. — V. La misère du peuple. — VI. Le salariat et l'esclavage. — VII. Le socialisme et le progrès. — VIII. La société future. — IX. Conclusions pratiques. — Le tout est couronné par quelques citations de publicistes socialistes. Comme on le voit, l'auteur n'a pas eu la prétention de faire à proprement parler œuvre de science et de méthode. Il s'agissait de dire quelques mots brefs et clairs sur un ensemble de doctrines, en ne s'arrêtant que sur les points correspondant aux grandes préoccupations du monde ouvrier.

Le *Catéchisme antisocialiste* est en vente au prix de 20 centimes (franco, 25 centimes). Les éditeurs donnent 14 exemplaires pour 12, 60 pour 50, 125 pour 100 et 650 pour 500.

IV. — AT HOME

Sous ce titre, nous trouvons dans l'*Univers* du 26 mai des « notes anglaises » de M. Paul Baret, dont nous tenons à citer les passages essentiels :

« ... Les Anglais aussi ont leurs mots à eux, témoin ce *home* qui résonne à chaque instant dans leur conversation et que le même destin jaloux nous a encore impitoyablement refusé. Seulement, l'Anglais répondra à votre curiosité. Il vous dira : « Notre *home* mais regardez, entrez, tâchez de comprendre surtout... » Il est vrai que l'Anglais, lui, a tout ensemble le mot et la chose : double raison pour s'y arrêter.

« Le *home* n'est ni la maison, ni la famille, ni le foyer, ni l'appartement, ni tout à fait non plus le « chez soi ». C'est quelque chose de plus simple et de plus compliqué à la fois qui comprend et dépasse toutes ces notions.

« Le *home* est, à la lettre presque, un État dans l'État, ayant son domaine, ses frontières, ses lois, ses administrés, ses protégés, son souverain, où n'entre pas qui veut, où l'on ne pénètre même qu'après certaines formalités... administratives pour ainsi dire.

« L'Anglais est insulaire jusque sur la terre ferme. Partager un escalier commun avec des voisins, croiser des figures inconnues dans sa maison, entendre du bruit quand il lui plaît de rester paisible ou se priver d'en faire pour ne gêner personne, voilà tout d'abord ce qui semble incompatible avec le *home*.

« L'Anglais *at home* se réfugie loin des *business* dans une maison à lui, à lui tout seul, d'où il pourra ignorer le reste du monde, si c'est son bon plaisir. Et pour que nul ne s'y trompe, ce *home*, qui fait partie de son individualité, portera tout comme lui-même un nom, sonore toujours, mais où se révèle rarement l'originalité du propriétaire. L'Anglais, en effet, a la hantise du pavillon et il ne se sent véritablement *at home* que lorsqu'il peut dater sa correspondance des « Lilas », des « Roses », des « Épines » ou de « Chez nous », tout comme les messages royaux partent de « Sandringham » ou de « Marlborough House ».

« Mais cet isolement plein d'orgueil et de dédain, imité du « splendide isolement » de la mère patrie, n'est pas à tout prendre de l'insociabilité. L'Allemand avec son « Heim » ouvert à tout chacun, l'Allemand avec ses manières bonasses envers tout le monde est bien moins sociable que l'Anglais confiné dans son *home*. Une fois, en effet, la frontière passée, une fois les formalités rigoureuses de l'« Introduction » terminées, l'Anglais vous apparaît sous un tout autre aspect, et en dépit de tous les préjugés on découvre enfin que le « gentleman » n'est pas un être imaginaire. Encore qu'un peu froide, cette sociabilité anglaise n'en est pas moins charmante. L'Anglais n'aura pas pour vous cette foule d'attentions dont nous autres Français nous accablons nos invités; mais, sous peine de le vexer, chez votre hôte anglais vous serez *at home*. Aussi n'est-il pas rare de voir en visite deux Anglais, après avoir épuisé rapidement ce qu'ils avaient à se communiquer, prendre chacun un journal ou se regarder froids et silencieux avec ce flegme justement nommé britannique. Pour rien au monde, l'Anglais ne voudrait se donner la peine de relever une conversation languissante et parler un instant pour ne rien dire, car il ne se sentirait déjà plus *at home*. »

M. Paul Baret joint à l'éloge la critique, et dit que cette façon de comprendre le *home* ne va pas sans défaut.

« L'Anglais, en effet, qui a résolu de cette façon spéciale le pro-

blème délicat du « chez soi », semble ne pouvoir vivre que *at home* et transporte partout où il se trouve les habitudes indispensables à sa vie domestique.

« Aussi regardez-le dans la rue, au spectacle, en omnibus, à l'hôtel, dans les musées, suivez-le au milieu de ses compatriotes et vous aurez l'impression d'un homme qui ne vit que pour lui, qui ne voit que lui, en un mot qui est toujours *at home*.

« C'est cet Anglais là que nous connaissons surtout en France. Alors que le Français, sociable à l'excès, s'efforce en public de paraître toujours sous son aspect le plus favorable, moins encore par orgueil personnel que par déférence pour autrui, l'Anglais s'efforce au contraire de ne rien changer à ses manières. Ne lui parlez pas de ces multiples concessions, réciproques du reste, qui charment et facilitent la vie quotidienne : il se croirait pour autant diminué et atteint dans sa personnalité qui lui tient tant au cœur. N'a-t-il pas payé sa place en wagon, sur le bateau, au théâtre, à la table d'hôte ? Que lui importe le voisin, n'est-il plus libre, n'est-il plus lui, et pourquoi ne serait-il pas partout *at home* ? »

Nous avons déjà constaté, dans cette revue, que la belle médaille des qualités anglo-saxonnes n'est pas sans revers. Mais il est à noter que l'auteur des lignes qui précèdent, quoique Français, est plus frappé des beaux côtés que des défauts.



V. — LE CHAPITRE DES CHINOISERIES

Il y a des anecdotes qui semblent inventées par des chroniqueurs ou des vaudevillistes et qui pourtant sont conformes à la plus stricte réalité.

Tel est le cas du modeste retraité, dont un journal racontait, il y a quelques jours, l'histoire dûment authentique.

Ce modeste retraité se présente aux guichets de l'administration des finances pour toucher les arrérages de sa pension.

Le dialogue suivant s'engage entre le fonctionnaire et le retraité :

- Avez-vous un certificat de vie ?
- Oui, le voilà.
- C'est bien..... Ah ! mais on vous doit deux trimestres ?
- En effet.
- En ce cas, il vous faut deux certificats de vie.

— Comment! Mais si j'étais en vie le 1^{er} mars 1902, il y a des chances pour que je fusse non moins vivant le 1^{er} décembre 1901?...

— Je n'y puis rien : c'est le règlement.

Sur quoi, le modeste retraité est obligé de se procurer un nouveau certificat de vie pour pouvoir toucher ses deux trimestres.

Le journal qui cite ce trait a eu l'idée de faire un « concours de petits abus ». Nous inclinons à croire que les communications ne manqueront pas.

En effet, ce sont là les *petits* abus; mais, dans une société, les petites choses ressemblent aux grandes, car les unes et les autres procèdent des conséquences d'une même formation. La nature des petits abus donne donc une idée assez juste de la nature des grands abus, et, si les premiers se traduisent par de simples vexations, les seconds constituent parfois un véritable fléau, ou tout au moins une sérieuse entrave au progrès social.



VI. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les migrations à l'intérieur des États-Unis.

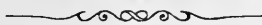
M. Tricoche, dans le *Journal des Économistes*, donne des renseignements sur les déplacements de population à l'intérieur des États-Unis :

« En ce qui concerne la population américaine, si l'émigration est un facteur sans grand intérêt, les *migrations* jouent, surtout depuis quelque temps, un rôle important. Dans certaines régions, il y a eu de véritables exodes, susceptibles d'exercer une influence très sensible sur la vie économique et le statut politique des États intéressés. C'est ainsi que plus de 50.000 habitants du Centre Ouest, au printemps dernier, ont été s'établir en bloc dans l'État de Washington. Ce mouvement considérable a été effectué en quelques mois au moyen de douze « excursions » — dites « des chercheurs de homes » (*home seekers*) — organisées par les deux grandes Compagnies de chemin de fer transcontinentales, *The Great Northern* et le *Northern Pacific*. Comme on le pressent bien, il y avait là une spéculation de ces lignes; ce sont elles qui, après une étude soignée des conditions économiques locales, avaient influencé, par l'intermédiaire d'agents *ad hoc*, les fermiers du Central West à vendre leurs terres pour en acheter d'autres, aussi bonnes et meilleur marché, dans le Washington.

« Un fait digne de remarque est que ces exodes se produisent dans une région qui est encore loin d'avoir une pléthore de population. On les eût compris sans peine en Nouvelle-Angleterre, Massachusetts, Connecticut, etc.; on a de la difficulté, à première vue, à se les expliquer dans la région qui s'étend de l'ouest des Alleghanies et du nord de l'Ohio River au Nebraska. Un peu de réflexion cependant amène à reconnaître que la différence de prix entre les terres de l'Ouest Central et celles du Washington ou du North Dakota est beaucoup plus grande qu'entre ces dernières et les immeubles dépréciés de la Nouvelle-Angleterre. Là où le New-Englander ne trouvait pas un bénéfice appréciable, le fermier du Centre, vendant cher et achetant très bas, fait une bonne spéculation, avec la perspective d'une plus-value future. Il est d'ailleurs moins timide et moins conservateur que le fils des puritains de l'Extrême Est !

« Les migrations ne sont pas limitées, dans leur direction, au seul Washington : elles s'étendent aux deux Dakotas et même un peu à la province canadienne de Manitoba. Dans le sud, il reste encore un courant, très défini, vers les *oil-fields* du Texas, mais il a perdu de son intensité depuis deux ans.

« Au point de vue économique, il y a tout avantage pour les États de l'Extrême Nord-Ouest à recevoir des settlers américains, au lieu de pauvres immigrants de la Suède et de la Russie. Ces régions sont plus heureuses sous ce rapport que ne le furent la Californie, le Montana, le Nevada et en général les districts miniers du Far-West, chez lesquels la fièvre de l'or n'attira guère que les pires éléments des deux continents. »



VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La nouvelle Chambre et les économies. — La justice dans l'impôt. — La lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme. — La Ligue contre le duel.

Dans les colonies. — A propos de la catastrophe de Saint-Pierre. — Le congrès des orientalistes à Hanoï.

A l'étranger. — Le *trust* de l'Océan. — L'émigration aux États-Unis. — La culture fruitière aux États-Unis. — Une mission chez les Indiens au Brésil.

En France.

Parmi les mesures que certains législateurs veulent réclamer, dès les débuts de la nouvelle Chambre, figure l'institution d'une grande enquête sur les économies. Les fonctionnaires seront interrogés sur celles qu'ils considèrent comme réalisables dans les services auxquels

ils appartiennent. Pour encourager le zèle, il y aura des récompenses. Le fonctionnaire qui apportera une économie à la commission d'enquête touchera une prime.

Malgré cet appât alléchant, le *Temps* pense qu'il est permis de garder devant ce projet un certain scepticisme. Les grandes commissions d'enquête n'aboutissent généralement à rien. Plus la commission est grande et moins elle fait de besogne. En outre, « s'adresser aux fonctionnaires pour trouver des économies, c'est une idée d'une ingénuité attendrissante ». Le fonctionnaire vit du budget. Comment travaillerait-il à diminuer le débit de la source à laquelle il se désaltère?

Le *Temps* dit encore : « Tout fonctionnaire a deux idées fixes : d'abord, être aussi bien payé qu'il se peut, personnellement, et, en second lieu, faire dépenser le plus d'argent possible à l'État et aux contribuables, parce que plus un service public coûte cher et plus la considération de celui qui le dirige grandit dans le monde. Demandez l'enfant à sa mère, essayez de la persuasion pour prendre au tigre son os ! Mais ne comptez pas sur les fonctionnaires pour réaliser des économies. »

Ces réflexions sont on ne peut plus sages. Mais il faut ajouter que, si l'on ne doit pas compter sur les fonctionnaires pour provoquer les économies, on ne doit pas compter non plus sur les législateurs. Ceux-ci ont trop besoin de leurs électeurs, et, pour conserver les bonnes grâces de leurs circonscriptions, il leur est trop nécessaire de distribuer ou de faire distribuer des faveurs. Or, une des faveurs les plus enviées consiste précisément à être nommé fonctionnaire. Le député qui travaillerait à la réduction des fonctionnaires travaillerait donc à se suicider.

Les économies se feront peut-être quelque jour, mais seulement sous la violente poussée de l'opinion publique, incarnée dans quelque homme à vigoureuse initiative. Or, jusqu'à présent ni la poussée ne se produit, ni l'homme voulu, *the right man*, n'apparaît. Nous devons donc nous résigner, pendant une certaine période, à voir grandir les impôts.

*
* *

Si encore régnait cet idéal démocratique : la justice dans l'impôt ! M. de Foville, dans la *Revue politique et parlementaire*, traitait dernièrement ce sujet, et préconisait un système qui doit, selon lui, concilier les partisans de l'impôt proportionnel avec ceux de l'impôt progressif.

Ce système consiste à prendre pour base de la taxe le revenu de chaque contribuable diminué de la somme rigoureusement néces-

saire à sa subsistance. Si le contribuable avait des enfants, la somme à défalquer serait en raison du nombre de ces enfants.

Si l'on admet, par exemple, qu'une somme de trois cents francs par an soit nécessaire en moyenne à une personne pour ne pas mourir de faim, une famille de cinq personnes, comprenant le père, la mère et trois enfants, et jouissant d'un revenu de 4.000 francs, ne serait imposée que pour un revenu de 2.500. L'impôt serait proportionnel pour le revenu taxé, et progressif *en fait* pour le revenu brut. Pour aucun contribuable, ils ne dépasserait le taux établi à l'intention de tous les citoyens sans distinction. Seulement, pour les contribuables riches, le revenu brut et le revenu net se confondraient sensiblement. Qu'est-ce, en effet, qu'une diminution de 300 francs sur un revenu de 30.000 francs, par exemple?

Les contribuables dont le revenu serait égal à la somme rigoureusement nécessaire à leur subsistance ne paieraient pas d'impôts, puisqu'on considérerait leur revenu imposable comme égal à zéro.

Enfin, pour les contribuables ne jouissant pas même d'un revenu égal à la somme en question, l'impôt serait négatif, c'est-à-dire qu'il serait remplacé par l'assistance.

Le système de M. de Foville est ingénieux. Il satisfait certaines exigences morales, et a l'avantage de ne pas fournir une arme aux partisans de la confiscation progressive et déguisée. Mais il a un défaut, c'est qu'il suppose le revenu de chacun connu ou aisé à connaître. Or c'est malheureusement ce qui n'est pas, et celui qui fournirait un moyen vraiment pratique de déterminer le revenu *global* de chaque citoyen sans mesures inquisitrices et vexatoires, tout en fermant la voie aux déclarations mensongères et aux inégalités résultant des erreurs d'appréciation, rendrait à la société civile un fameux service.

*
* *

C'est un beau service que l'on aura également rendu à la société lorsqu'on aura pu organiser un peu partout la lutte scientifique contre la tuberculose, qui tient une si grande place parmi le fléau dont souffre la classe ouvrière.

M. le professeur Brouardel, doyen honoraire de la Faculté de médecine, inaugurerait il y a quelques semaines le dispensaire antituberculeux que l'Œuvre générale antituberculeuse a ouvert au 196 de la rue Lecourbe.

Après une visite des salles d'attente, d'inscription des malades, de distribution de médicaments et d'aliments, laboratoire de bactériologie, cours, jardins, chambres de désinfection, cabinets de rayons X, etc., le Dr Bonnet a exposé les résultats déjà obtenus par l'Œu-

vre, remercié le donateur M. Louis de Bary, aux libéralités duquel est due la fondation du nouveau dispensaire et le professeur Brouardel dont le nom restera attaché à la lutte contre la tuberculose.

M. le D^r Brouardel, dans une brillante improvisation, a remercié les bienfaiteurs, retracé les étapes parcourues et exprimé l'espoir que, dans six mois, plus de douze arrondissements de Paris auront leur dispensaire.

D'autre part, M. le D^r Gouraud, médecin de l'hôpital de la Charité, faisait dernièrement au cercle du Luxembourg une conférence sur la tempérance, et continuait éloquemment le procès de l'alcoolisme, auquel on doit surtout le développement de la tuberculose.

Cette terrible maladie, a dit le conférencier, fait chaque année en France 150.000 victimes, dont 100.000 alcooliques.

Ce n'est pas tout. L'abus des liqueurs fortes atteint non seulement l'individu, mais encore la race. Les mariages entre alcooliques sont généralement stériles. L'alcoolisme est donc une des causes de la dépopulation.

Une commission parlementaire a été nommée pour chercher les voies et moyens de combattre le fléau de la dépopulation. Mais, comme l'a fait spirituellement remarquer M. le D^r Gouraud, « on ne peut pas décréter les familles nombreuses, comme un douzième provisoire ».

Les Anglais ont fait ce calcul : étant donnés deux jeunes hommes de vingt ans, dont l'un est sobre et l'autre alcoolique, le premier paraît assuré de quatorze ans de plus de vie que le second.

M. le D^r Gouraud attribue l'endurance des Boers à leur sobriété. M. Kruger est un abstinente modèle.

Des expériences curieuses ont été faites sur des abeilles auxquelles on a donné du miel alcoolisé. Aussitôt, le travail s'est ralenti dans la ruche et le désordre s'est mis dans les rangs des gentilles ouvrières, qui n'ont plus voulu reconnaître aucune hiérarchie...

Quel exemple pour la France qui tient le record de l'alcoolisme en Europe et qui absorbe plus d'absinthe que tous les autres peuples latins réunis !

M. le D^r Gouraud a terminé sa conférence en souhaitant que, dans la lutte contre l'alcoolisme, les efforts de la science s'unissent à ceux de la religion.

*
* *

Une campagne d'un autre genre, dont nous avons parlé précédemment, est celle qui a été organisée contre le duel.

La « Ligue contre le duel », qui s'est développé d'abord en Autriche, à la suite d'incidents survenus dans l'armée autrichienne, et que nous avons mentionnés, vient désormais de se constituer en France, et a lancé dans le public un appel signé des noms des plus honorables.

Parmi ces noms figurent des gentilshommes, des journalistes, d'anciens militaires, c'est-à-dire des hommes que leur situation sociale range parmi ceux qui sont le plus exposés aux duels.

Cette « Ligue » n'a pas seulement pour but de déconseiller le duel autour d'elle. Elle constitue des sortes de tribunaux d'honneur qui, si l'opinion publique veut bien s'y prêter, trancheraient à l'amiable les querelles, souvent si futiles, qui occasionnent les rencontres.

Plusieurs journalistes de divers partis, en certaines circonstances, ont déjà exprimé le mépris que leur inspire l'absurde coutume d'aller se taillader devant quatre témoins pour se rendre justice à soi-même. Les promoteurs de la Ligue ont donc avec eux, dès maintenant, une fraction importante de l'opinion, et leur initiative paraît faite pour entraîner des adhésions nouvelles.

Dans les colonies.

L'effroyable catastrophe qui a anéanti à la Martinique la ville de Saint-Pierre ne prête guère à des réflexions d'ordre social. Il est cependant une leçon qui semble se dégager des faits, et quelques-uns l'ont comprise.

Certes, l'infortuné gouverneur Moutet, victime de son dévouement professionnel, est digne d'admiration et de pitié. Mais ne peut-on pas concevoir le rôle préférable qu'aurait pu jouer dans ces conjonctures le représentant de l'État.

Gouverner, c'est prévoir, dit un proverbe célèbre. Or, les géologues disent qu'on peut prévoir les grandes éruptions. Il est des signes précurseurs auxquels les hommes de science ne se trompent pas.

Au lieu de sacrifier sa vie pour rassurer une population effrayée, un gouverneur pourrait, dans ces circonstances, se demander si l'effroi n'est pas légitime et s'il n'y a pas lieu de dire : « Allez-vous-en », au lieu de dire : « Restez. »

Regret bien stérile, n'est-ce pas, et qui, du reste, n'enlève rien à l'héroïsme de notre représentant. Mais si, de tout temps, l'admiration des hommes est allée à ceux qui savaient bravement mourir, de tout temps aussi le progrès a été réalisé ou favorisé par ceux qui savaient vivre, en tâchant de se mettre dans les meilleures conditions pour cela.

*
* *

Un autre gouverneur de colonie, M. Doumer, dont on disait beaucoup de bien, et qui paraît d'ailleurs avoir laissé l'Indo-Chine dans une situation relativement prospère, vient d'abandonner ses fonctions pour se replonger dans la politique militante d'où il était sorti depuis cinq ans. Une de ses dernières mesures a été de décider qu'un Congrès international d'orientalistes, comprenant dans son comité d'initiative les sommités de l'Orientalisme français, se tiendrait à Hanoï en 1902 pendant l'Exposition qui doit avoir lieu dans cette ville.

Le groupe de l'union coloniale, par son organe la *Quinzaine Coloniale*, approuve hautement cette décision.

« Mieux nous connaissons, dit-elle, les races que nous avons à gouverner dans ces régions, plus profondément nous pénétrerons dans l'intimité de leur âme par l'étude de tout ce dont cette âme est faite, et plus nous aurons chance de trouver la formule de gouvernement qui convient à leur tempérament physique et moral. L'École française d'Extrême-Orient n'eût-elle d'autre utilité que de nous faciliter cette connaissance, qu'elle y trouverait sa raison d'être. Mais elle en a une autre. La race annamite et la race cambodgienne ne datent pas d'hier : par leurs origines elles plongent leurs racines dans un passé lointain ; elles ont une histoire, des souvenirs, qui sont leurs titres de noblesse. Il n'est pas indifférent, pour l'avenir de nos relations avec elles, que nous nous montrions aussi jaloux qu'elles-mêmes de ce dépôt, que nous entretenions en elles le culte de traditions et d'espérances qui peuvent, à un moment donné, agir sur leur esprit comme un stimulant précieux pour la réalisation de nos propres desseins. Relever ces populations à leurs propres yeux par l'évocation d'un passé qui fut glorieux, n'est-ce pas le plus sûr moyen de leur inspirer l'ambition d'un avenir qui peut l'être encore, et de les convaincre de l'importance du rôle qu'elles peuvent prétendre jouer sous notre direction en Extrême-Orient. »

Ces réflexions sont judicieuses. Il faut connaître ceux qu'on gouverne pour bien les gouverner, et l'histoire aide à acquérir cette connaissance. Mais peut-être serait-il bon de joindre à l'histoire une étude approfondie de la *famille* indigène. Pour que les orientalistes fassent de bonne besogne sociale, il faut que, dans le cours de leurs études historiques, archéologiques, philologiques et autres, ils sachent lire entre les lignes du passé, et demander à celui-ci l'explication du présent. A ce prix seulement, les institutions scientifiques de M. Doumer échapperont au reproche de luxe vain et coûteux qui

leur a été adressé par quelques publicistes, ennemis zélés de toute dépense superflue.

A l'étranger.

Une gigantesque combinaison fait parler d'elle depuis plusieurs mois et soulève de vives polémiques, non seulement en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis, pays directement intéressés, mais encore chez plusieurs autres nations, qui doivent ressentir le contre-coup de la chose. Il s'agit du *trust de l'Océan*, autrement dit de l'entente conclue entre plusieurs compagnies de navigation américaines, anglaises et allemandes, entente qui, supprimant entre elles toute concurrence, doit les mettre, en réalité, entre les mains d'un richissime capitaliste yankee, M. Pierpont Morgan.

Nous n'avons pas à nous appesantir ici sur la nature des *trusts*, après les belles études de M. Paul de Rousiers qui en a si clairement et si complètement expliqué le mécanisme à nos lecteurs. Disons seulement que la combinaison équivaut, en définitive, à l'achat de plusieurs compagnies anglaises par les compagnies américaines. Les lois des États-Unis interdisent la nationalisation des navires achetés à l'étranger. Le *trust* tourne cette loi en conservant aux navires anglais qu'il acquiert la nationalité britannique; mais, en fait, la question des prix sera réglée uniformément pour tous par la volonté de M. Pierpont Morgan, ce qui est l'essentiel.

Les deux compagnies allemandes qui sont entrées dans le système, le Lloyd et l'Hambourgeoise-Américaine, sont reliées au *trust* par un lien un peu moins fort que celui qui y relie les compagnies anglaises. Elles conserveront, paraît-il, une grande autonomie; mais la coalition n'en existera pas moins et la concurrence sera supprimée.

Il faut ajouter que le *trust* n'englobe pas toutes les compagnies anglaises qui font le service de l'Atlantique entre l'Europe et New-York. Plusieurs — et des plus importantes — conservent leur indépendance, et, sur ce point, la concurrence subsistera. Il n'est pas question non plus d'englober dans le *trust* la Transatlantique française, dont la situation, comme compagnie subventionnée par l'État, a d'ailleurs quelque chose d'assez particulier. On se demande si les compagnies laissées en dehors du *trust* auront à souffrir de cet isolement, ou si au contraire, vu le relèvement des tarifs, elles doivent en bénéficier. Les deux opinions ont été soutenues, et tout dépend des prix auxquels s'arrêteront les maîtres du *trust*.

*
* *

On va toujours beaucoup aux États-Unis. L'émigration, après s'être

un peu ralentie, tend à redevenir assez forte, à en juger par les statistiques des deux dernières années.

Nous pouvons, à ce point de vue, diviser les pays d'Europe en trois groupes : ceux qui fournissent de gros contingents d'émigrants, ceux qui fournissent des contingents moyens, ceux qui en fournissent de petits.

En tête du premier groupe vient l'Italie, avec 136.000 émigrants pour 1901, puis viennent l'Autriche-Hongrie (113.000 émigrants), la Russie avec la Finlande (85.000). Ces trois pays déversent sur l'Amérique une émigration pauvre. Ils ne produisent pas la qualité, mais la quantité.

On peut ranger dans le second groupe : le Royaume-Uni (45.500 émigrants), la Suède (23.300), l'Allemagne (21.600), la Norvège (12.200). Parmi les émigrants de ces quatre pays figurent un bon nombre d'individualités d'élite. Les émigrants à capitaux et à initiative sortent presque tous de ce contingent.

Le troisième groupe comprend : la Roumanie (7.155 émigrants), la Grèce (5.910), le Portugal (4.164), le Danemark (3.655), la France (3.150), les Pays-Pas (2.349), la Suisse (2.201), la Belgique (1.579), le Monténégro (657), l'Espagne (592), et la Turquie (387). La plupart de ces pays n'envoient que de faibles contingents parce qu'ils sont fort petits. La France, comme on le voit, fait exception. Placée entre le Danemark et la Hollande, elle fournit aux États-Unis, relativement à sa population, un contingent bien inférieur à celui de ces deux petits peuples. Il est vrai que nous avons nos propres colonies à peupler et que deux départements français dont les habitants vont volontiers se fixer à l'étranger, les Basses-Alpes et les Basses-Pyrénées, alimentent surtout deux courants d'émigration qui se dirigent, l'un vers le Mexique, l'autre vers la République Argentine.

Quoi qu'il en soit, la France joue un rôle pratiquement insignifiant dans l'émigration aux États-Unis.

Ajoutons que, d'après les statistiques américaines, le niveau de l'émigration tend à s'abaisser. Autrement dit, la qualité inférieure paraît l'emporter de plus en plus sur la qualité supérieure.

*
**

Puisque nous voici aux États-Unis, enregistrons encore quelques chiffres relatifs aux cultures fruitières de ce pays, qui se développent beaucoup depuis quelque temps.

La Californie a exporté en un an 103 millions de livres de raisins, soit une valeur de 26 millions de dollars (130 millions de francs). Elle a expédié 48 millions de boisseaux de pommes et sa production en-

tière a atteint une valeur de 200 millions de dollars. En 1899, douze mille charges d'oranges ont été expédiées par mer. Or, avant 1873, l'oranger n'était pas cultivé commercialement aux États-Unis. C'est principalement la Floride et l'Arizona qui se livrent aujourd'hui à cette culture. Dans le Delaware, en une saison, on a obtenu quatre millions de paniers de pêches. L'ensemble de la Confédération consomme, en une saison, pour 80 millions de dollars de fraises (600 millions de francs). On calcule que le commerce des fruits y atteint annuellement le chiffre de cinq milliards de francs environ.

Il y a là une nouvelle branche de la culture qui s'est grandement développée depuis quelques années; et qui paraît avoir profité, à certains égards, des découvertes dues à l'esprit pratique des Américains. C'est ainsi qu'à l'ancienne méthode de dessiccation des raisins usitée en Grèce et en Espagne, les Californiens opposent désormais des moyens artificiels plus expéditifs.

*
* *

Les progrès de toute nature sont plus lents au sud de l'isthme de Panama. Il faut rendre pourtant cette justice aux Brésiliens qu'ils cherchent en ce moment à mettre de l'ordre dans leurs finances et qu'un mouvement d'opinion se dessine chez eux pour faire quelque chose en faveur des Indiens, fort négligés depuis longtemps.

Nous venons justement de converser avec un missionnaire dominicain, le P. Villanova, qui a fondé, sur les bords de l'Araguaya, une petite colonie indienne sédentaire. Cette colonie comprend un collège où les missionnaires instruisent les enfants indiens et des ateliers où on leur apprend des métiers manuels. Attirés par la mission, un certain nombre de blancs se sont également fixés dans cet endroit et leur agglomération a constitué une petite ville. Le gouvernement voit avec faveur cette tentative. Pour appuyer celle-ci et la généraliser, il s'est créé récemment une « Association pour la catéchisation des Indiens », association sur laquelle s'est greffée une « Ligue de la presse », qui s'attache à provoquer, en faveur des Indiens, un mouvement analogue à celui qui se produisit autrefois en faveur des esclaves. A la tête de ce mouvement est M. Antonio Lemos, sénateur du Para et intendant de Belém. Catholiques et libéraux collaborent de concert à cette œuvre civilisatrice.

Le P. Villanova ne nous a pas caché les difficultés qu'il rencontre. Les enfants indiens, en particulier, sont des sortes de sensibles. On ne peut les prendre que par la douceur. Ils ont une tendance regrettable à s'enfuir dès qu'on essaye de déployer à leur égard la moindre sévérité. Mais le courageux missionnaire pense

que l'œuvre de transformation peut réussir. L'Indien se plie à la culture, il apprend le portugais, et donne enfin des satisfactions à ceux qui s'occupent de le relever, soit matériellement, soit moralement. Mais la colonie de l'Araguayaya n'est encore qu'un champ bien restreint d'expériences. Il est à souhaiter que ce champ s'élargisse, et que des faits nouveaux, sur divers points, viennent donner raison aux espérances de tous ceux qui se sont attelés à cette méritoire besogne.

G. D'AZAMBUJA.

VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Emploi du zinc laminé pour empêcher l'oxydation et l'incrustation des chaudières à vapeur, par M. Saint-Paul de Sinçay, administrateur-directeur général de la Société anonyme des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne (19, rue Richer, Paris). — Opuscule technique avec dessins à l'appui, dû à la plume d'un des membres les plus éminents de la Société de Science sociale, et que nous signalons avec plaisir aux gens compétents.

Lacordaire, par Gabriel Ledos. Préface du P. Olivier. — Librairie des Saints-Pères. Bédouchaud et Béral, Paris (83, rue des Saints-Pères).

Ce volume fait partie d'une collection qui débute, et qui a été intitulée : « Les grands hommes de l'Église au XIX^e siècle ». La publication en coïncide avec la célébration du centenaire de Lacordaire, qui a peut-être passé inaperçue du grand public, car elle a coïncidé avec les élections et la catastrophe de Saint-Pierre, mais qui a vivement intéressé un groupe d'élite.

Nous ne saurions mieux donner une idée de ce volume qu'en répétant ce qu'en dit le P. Olivier dans sa préface :

« Montalembert et Foisset avaient fixé la place de Lacordaire au milieu des hommes les plus admirés de ce temps; le Père Chocarne détermina celle qui lui revient parmi les serviteurs de Dieu les plus chers à l'Église catholique. Le travail de M. Gabriel Ledos est un résumé intelligent et fidèle des études précédentes, avec une part d'originalité suffisante pour lui assurer un mérite particulier. »

Ajoutons que le volume est d'un joli aspect, et fait honneur à MM. Bédouchaud et Béral, deux éditeurs qui débutent, et qui, nous semble-t-il, ne débutent pas mal.

Quand les peuples se relèvent, par Henri Mazel. — Perrin et C^{ie}, Paris.

Nous avons déjà annoncé ce volume, et en avons publié un extrait. Le voici publié maintenant, et nous le signalons de nouveau, comme une œuvre originale et curieuse.

M. Henri Mazel, qui est de nos amis sans être tout à fait des nôtres, ne nous en voudra pas de dire que son ouvrage a des côtés singuliers, trop singuliers, et, en outre, que la pensée de l'auteur y paraît souvent un peu fuyante. M. Mazel est un dilettante ; mais, par bonheur pour lui, un dilettante qui oublie parfois son dilettantisme pour dogmatiser, sinon toujours très heureusement, du moins avec de bonnes intentions.

Le livre, nous l'avons déjà dit, est écrit sous forme de dialogue. Les personnages y sont désignés par le nom de leur profession : le président, le sénateur, le châtelain, le professeur, le député, etc. Puis survient un certain « docteur » qui lance des thèses énormes. L'idée n'est pas mauvaise, en ce sens que le métier imprime à l'intelligence des plis particuliers qui portent à penser de telle ou telle manière. L'auteur étudie toutes les causes auxquelles on attribue la grandeur des peuples : puissance militaire, lois, richesse, religion, psychologie collective, race, etc. Il traite de la magistrature, de l'armée, de la décentralisation, de l'éducation, du fonctionnarisme, insiste sur l'importance de la race considérée au point de vue physiologique, et termine en préconisant la repopulation.

Bref, agréable et pittoresque promenade à travers des buissons d'idées, dont il convient de laisser les unes et de cueillir les autres.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE-TROISIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1902

	Pages.
Questions du jour. — L'organisation syndicale ouvrière. — La nouvelle forme du contrat de travail en présence de l'autorité patronale et de la concurrence, par M. Paul Bureau	5
Histoire de la formation particulariste. — XVII. Triomphe des Saxons sur la féodalité normande en Grande-Bretagne, par M. Henri de Tourville	24
La fabrique lyonnaise. — Le type futur. — I. L'usine au logis, par M. Henri de Boissieu	39
Méditation sociale au coin du feu à propos du feu, par M. G. d'Azambuja	53
Mouvement social. — I. Le nouveau livre de M. Paul Bureau. — II. Les Vies closes, par M. Paul de Rousiers . — III. La journée de huit heures, par le D^r Oudaille . — IV. La concurrence industrielle entre Anglo-Saxons. Rapport consulaire de M. Jean Périer . — V. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VI. Bulletin bibliographique.....	66

LIVRAISON DE FÉVRIER 1902

Questions du jour. — Le procès du jury, par M. G. d'Azambuja	105
Histoire de la formation particulariste. — XVIII. Le mouvement communal en France, par M. Henri de Tourville	121
Essai sur le Type Gascon. — II. Les classes dirigeantes en Gascogne. — Les métallurges antiques et les gentilshommes batailleurs, par M. J. Garas	135
L'épargne dans un village champenois, par M. Henri Brun	158
Mouvement social. — I. A propos du feu, par M. Michel Méry s. — II. La Verrerie ouvrière d'Albi, par M. J. Bailhache . — III. Une conférence sur l'alcoolisme (par M. le D^r Oudaille). — IV. Le nouveau livre de M. Paul Bureau. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VI. Bulletin bibliographique.....	180

LIVRAISON DE MARS 1902

	Pages.
Questions du jour. — Le suffrage universel au Parlement belge, par M. Charles Van Haeken	197
Histoire de la formation particulariste. — XIX. Le mouvement communal en France (<i>Suite</i>), par M. Henri de Tourville	211
La fabrique lyonnaise. Le type futur. — II. L'avenir de la région lyonnaise, par M. Henri de Boissieu	227
Le Valaisan et son rôle social. — VIII. La vie publique. Le clan et la commune, par M. Louis Courthion	243
Mouvement social. — I. L'or dans l'histoire, par M. Henri Mazel . — II. Les frais de justice. — III. Le point faible du commerce français. (<i>Extraits d'un journal français au Chili.</i>) — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VI. Bulletin bibliographique.....	263

LIVRAISON D'AVRIL 1902

Questions du jour. — Le problème de la détermination du salaire et la solution collectiviste, par M. Paul Bureau	285
Histoire de la formation particulariste. — XX. La chevalerie ou le militarisme féodal, par M. Henri de Tourville	305
Le Huron de Lorette. — II. A quels égards il s'est transformé, par M. Léon Gérin	319
Le Valaisan et son rôle social. — IX. La Cité. — L'État. — La confédération, par M. Louis Courthion	343
La « Housing Question » à Londres. — I. Comment se pose pour l'ouvrier pauvre, le problème du logement, par M. D. Alf. Agache	359
Mouvement social. — I. La psychologie économique (de M. Tarde), par M. H. La Bourdonnière . — II. M. Millerand chez les patrons. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — V. Bulletin bibliographique.....	369

LIVRAISON DE MAI 1902

Questions du jour. — A propos du « Salon ». Mécènes et brocanteurs, par M. G. d'Azambuja	389
Histoire de la formation particulariste. — XXI. La renaissance et la royauté en France, par M. Henri de Tourville	402
Essai sur le type gascon. — III. Les classes dirigeantes en Gascogne. — Les propriétaires bourgeois, par M. J. Garas	418
Le Valaisan et son rôle social. — X. La race dans son expansion et dans ses rapports avec l'étranger, par M. Louis Courthion	429
Mouvement social. — I. Vaine propagande, par le D^r Oudaille . — II. Plus de rhétorique, par M. H. La Bourdonnière . — III. La crise médicale. — IV. La médecine et la vie sociale. — V. Le nouvel ouvrage de M. de Seilhac. — VI. L'influence des missionnaires au Bas-Niger. — VII. Coup d'œil sur les revues. — VIII. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — IX. Bulletin bibliographique....	452

LIVRAISON DE JUIN 1902

	Pages.
Question du jour. — Le mécanisme social des grandes escroqueries, par M. G. d'Azambuja	477
Histoire de la formation particulariste. — XXII. La germanisation nouvelle de l'Europe centrale au Moyen Age, par M. Henri de Tourville	489
Quelques manifestations de l'état religieux en Angleterre. — Notes de voyage, par M. Albert Vernier	508
La « Housing Question » à Londres. — II. Les solutions offertes par l'initiative privée sous forme d'entreprises purement financières, par M. D. Alf. Algache	530
Mouvement social. — I. Les troubles du suffrage universel en Belgique, par M. Charles Van Haeken . — II. Grands et petits magasins (correspondance). — III. Catéchisme antisocialiste. — IV. « At home ». — V. Le chapitre des chinoiseries. — VI. Coup d'œil sur les revues. — VII. A travers les faits récents, par M. G. d'Azambuja . — VIII. Bulletin bibliographique.....	543
Table des matières du tome trente-troisième.....	566

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

